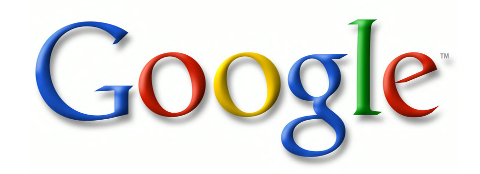
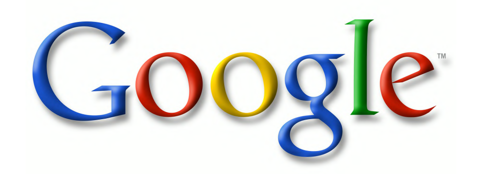
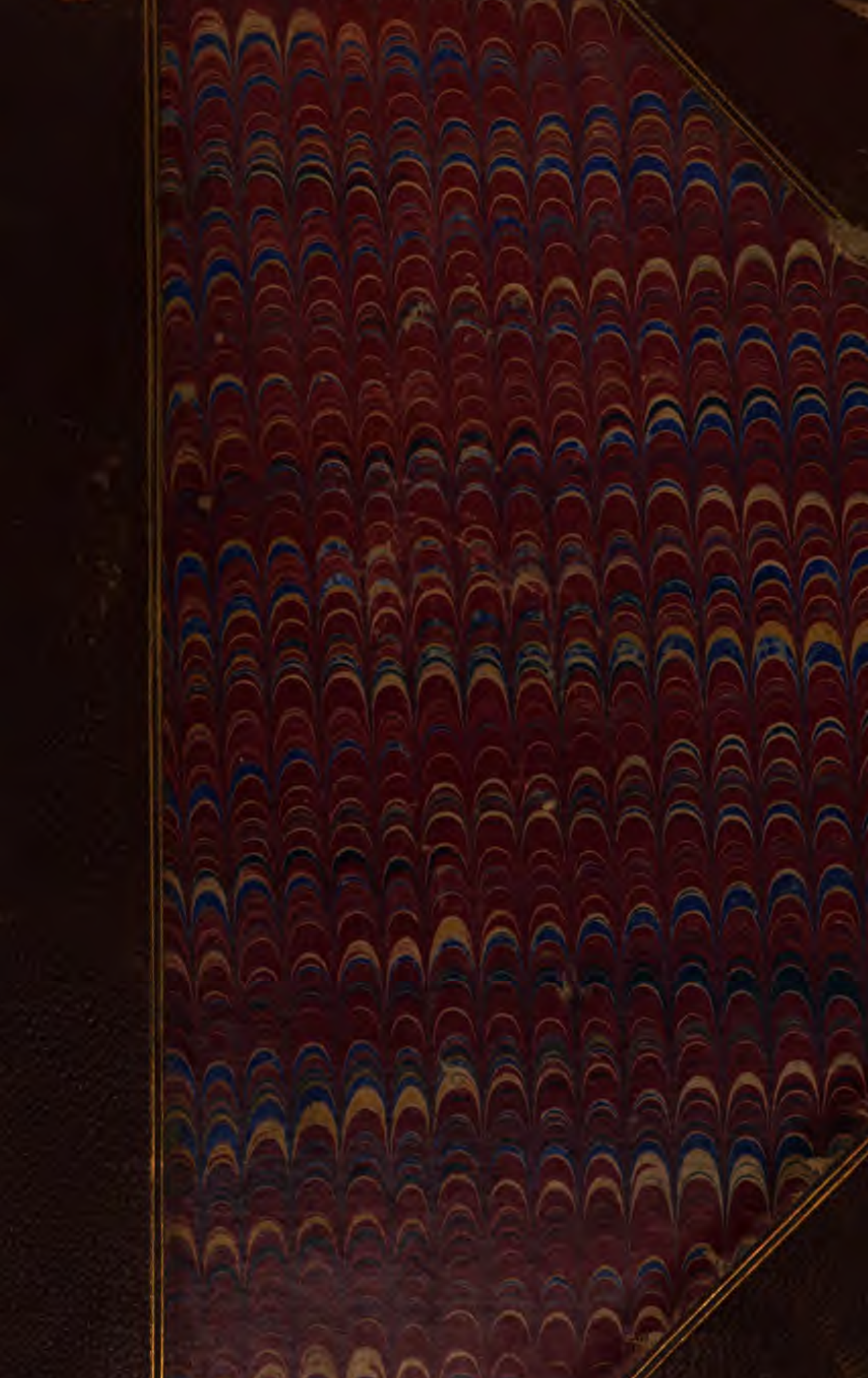
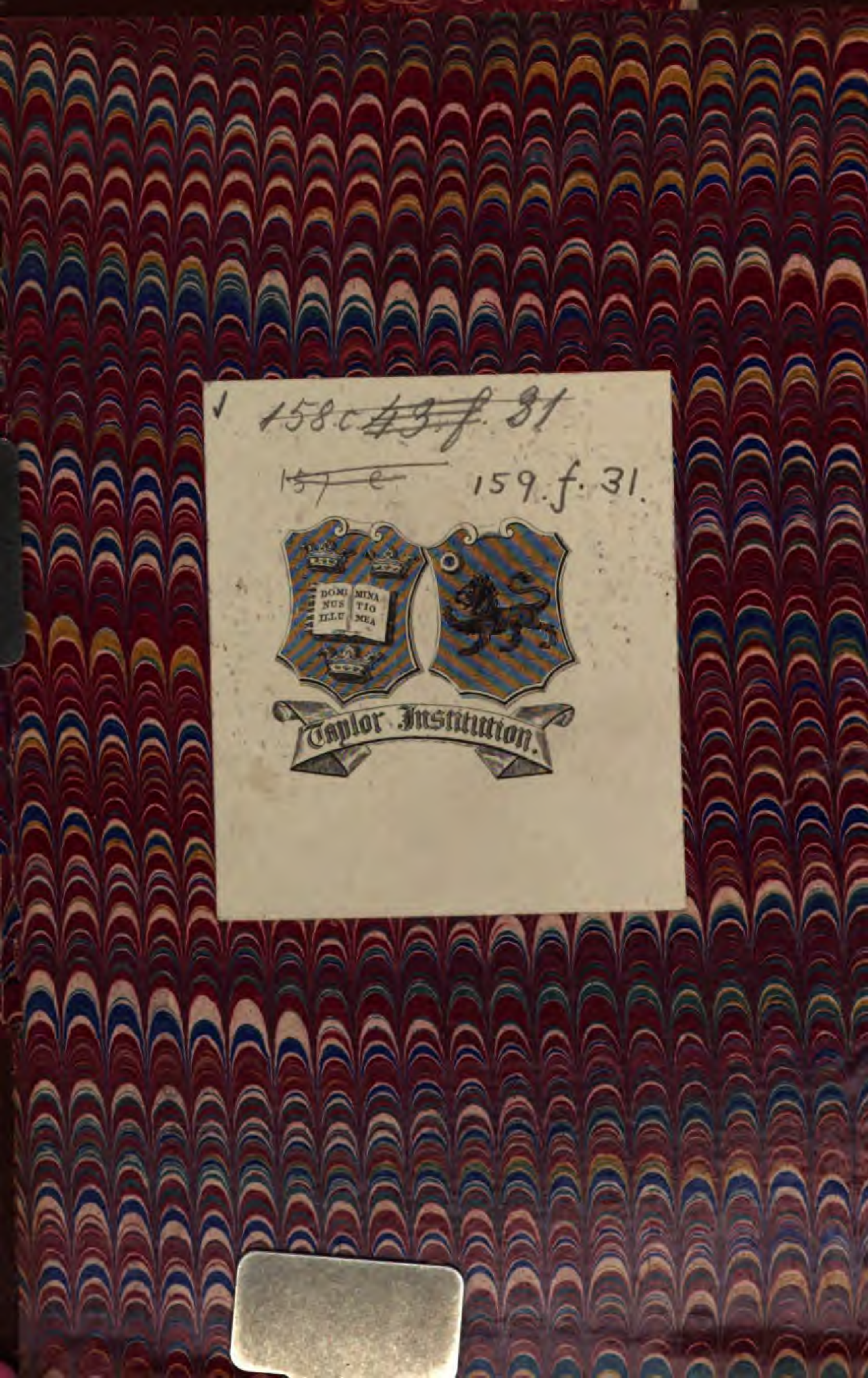
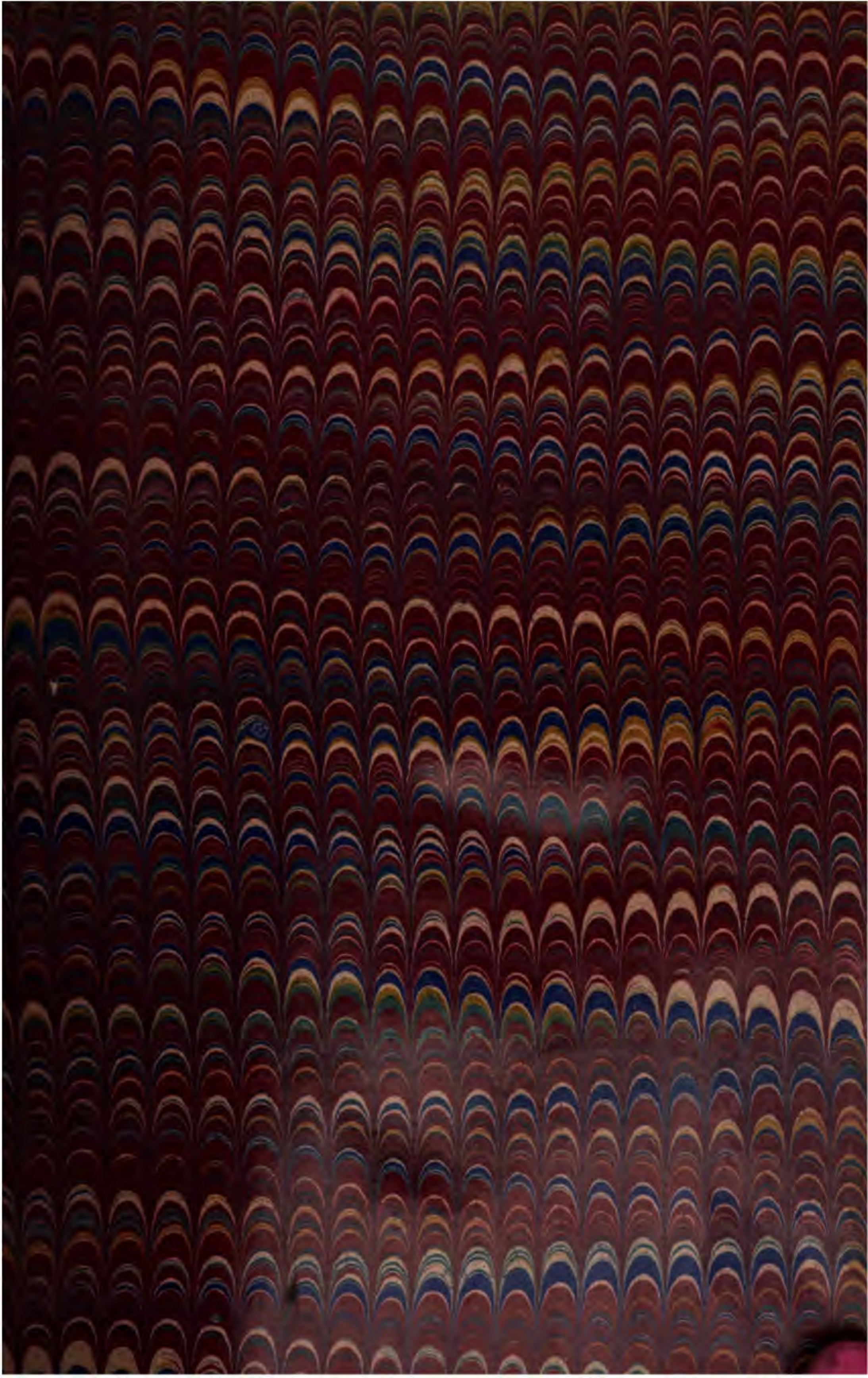






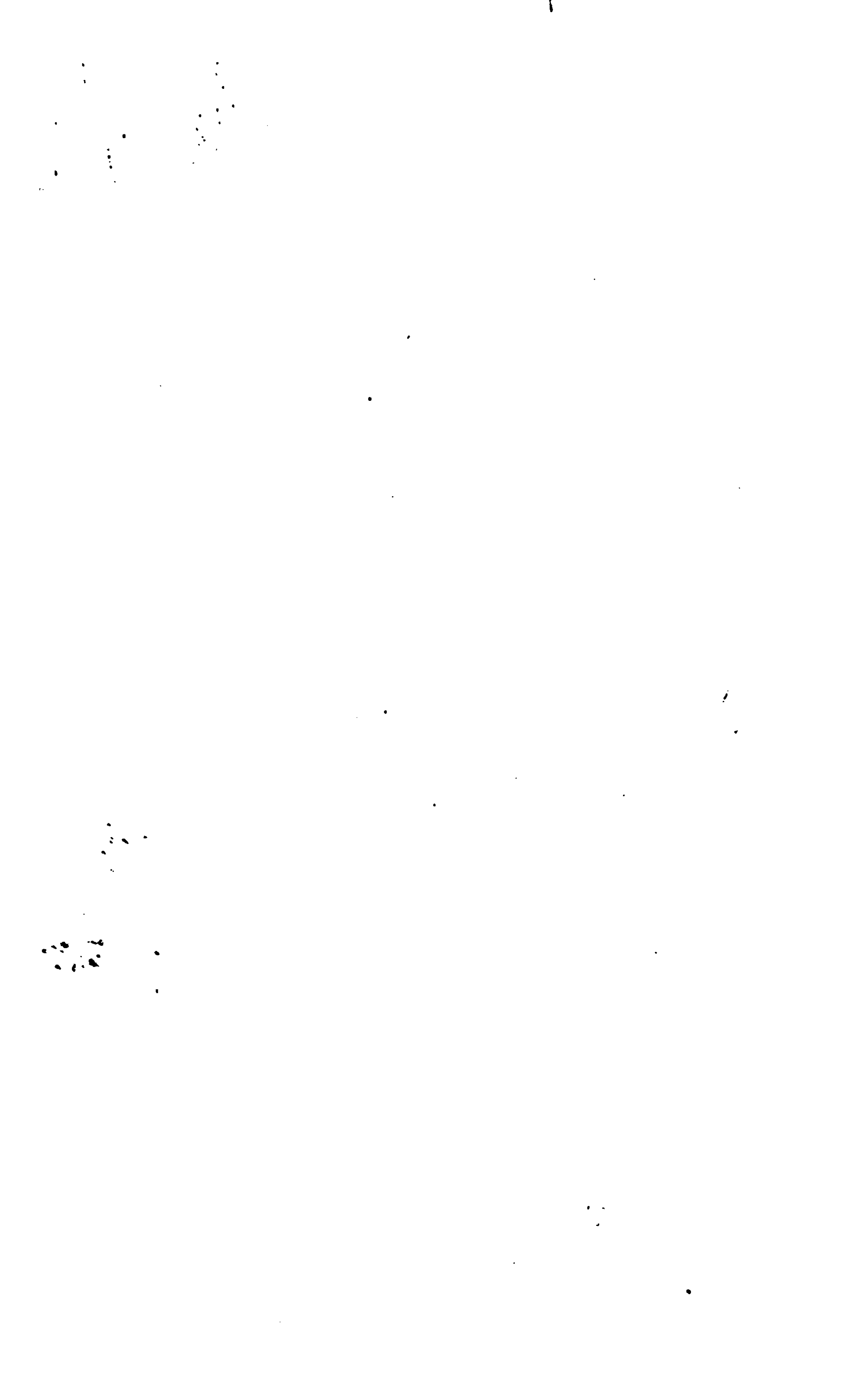

DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.











Denkwürdigkeiten

des Staatskanzlers

Fürsten von Hardenberg.

Herausgegeben

von

Leopold von Ranke.

Fünfter Band.



Leipzig,
Verlag von Duncker & Humblot.
1877.

Actenstücke

zu den

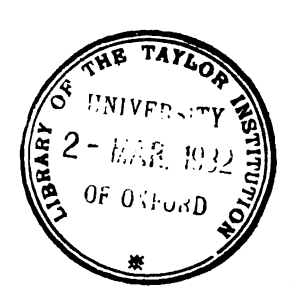
Denkwürdigkeiten

des

Fürsten von Hardenberg.



Leipzig,
Verlag von Duncker & Humblot.
1877.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
2 - MAR. 1932
OF OXFORD

Schreiben Hardenbergs an den Herzog von Braunschweig.

(Vergl. Bd. I, S. 70.)

Brunswick, 13 février 1785.

Monseigneur. J'ai l'honneur de remettre à V. A. S. un précis succinct des droits des états de l'Empire par rapport aux armes et aux traités. Il est fondé sur les meilleurs auteurs que j'ai relus sur cette matière, ce qui m'a arrêté un peu dans l'exécution de ses ordres.

Si jamais l'application de ce que la défense de soi-même, la nécessité et les précautions que la sûreté exige, permet aux princes allemands, a été de saison, si jamais l'infraction des lois fondamentales et des constitutions de l'Empire, a été apparente, — c'est bien dans ce moment, où l'empereur ne semble écouter que ses vues d'agrandissement et sacrifier la foi des traités et leurs dispositions les plus claires aux plans qui y tendent. Il me semble que le beau moment de s'opposer avec succès aux vastes projets de l'empereur est passé; c'était à la mort de l'électeur de Bavière que les membres de l'Empire auraient dû agir conjointement et avec énergie, c'est alors qu'il fallait seconder le roi de Prusse. La contestation aurait été vive et douteuse peut-être, mais quels avantages n'avait-on pas? La Russie n'était point alors si liée avec la cour de Vienne, elle s'était même déclarée contre elle tout en faisant la médiatrice; celle-ci était mal dans ses finances; la Saxe plus fermement attachée aux intérêts du roi qu'à présent; et l'on pouvait espérer d'agir d'autant plus librement, que l'Angleterre et la France étaient

occupées ailleurs, et se flatter d'obtenir à la fin une paix plus solide que celle de Teschen, qui aurait prescrit des bornes à l'empereur qu'il n'aurait pas si aisément franchies, après une guerre selon toutes les apparences très ruineuse.

Le roi d'Angleterre et son ministre à Londres M. d'Alvensleben étaient bien intentionnés alors. J'ai eu l'occasion de voir une grande partie des dépêches qui concernaient cet article et l'armement des troupes; j'ai même travaillé dans cette affaire. Le roi ne jugea pas à propos d'y mêler dans le commencement le ministère de Hanovre; tous les ordres et les plans allaient directement à feu mon père et de sa part à Londres, où le général Freitag fut envoyé pour mieux concerter l'arrangement. Mais par là même le ministère contrecarra dans la suite l'exécution en biaisant et par des lenteurs. Feu M. de Gemmingen, homme actif et intriguant, mais pédant et d'une politique mauvaise et bornée, trouva aisément moyen de faire aller le tout selon son intention et de gagner le dessus sur l'indolence et la faiblesse qui régnaient dans le cabinet à Londres. Une déclaration ferme et positive de la part de Hanovre, suivie d'un parti pris avec résolution et avec vivacité, décidait sans faute tout le nord de l'Allemagne pour le roi de Prusse; les affaires auraient peut-être totalement changé de face. Si je décide trop dans tout ceci, je prie V. A. S., qui est sans doute informée de tous les ressorts cachés qui ont joué dans cette époque, de me pardonner, ne pouvant parler que de ce que je sais et ne voyant les choses qu'avec de très faibles lumières.

Quoique cependant les circonstances aient bien changé depuis, la Russie semblant fortement attachée à l'empereur, la Saxe peut-être indécise, flottant entre les deux partis, un prince de la maison d'Autriche en possession des provinces en Westphalie dont on pouvait autrefois espérer de

l'appui, ou qui au moins ne pouvaient point être dangereuses, à la veille peut-être de s'arrondir encore jusques dans le cœur de la partie de l'Allemagne que nous habitons; quoique tout parti que l'on puisse prendre à présent contre le „Austriae est imperare orbi universo", ne puisse point être aussi efficace que celui dont je viens de parler; il me paraît qu'il reste encore beaucoup à tenter et à faire pour prévenir les suites de cette dangereuse maxime, et qu'il serait d'autant plus nécessaire, d'autant plus pressant, d'établir une union étroite et défensive et un plan commun entre les princes du nord de l'Allemagne. Il ne s'agit point de parti violent, ni de démarche qui compromette la sûreté des états qui entreraient dans cette union; — la plus grande modération et la circonspection devrait les guider. Mais un concert entre eux paraît absolument nécessaire; il faut qu'ils agissent ensemble par la voie de la négociation, et ce n'est qu'en cas de besoin qu'ils l'appuieraient par les armes. Sans une union pareille, il n'est que trop vraisemblable que nous verrons des changements dans l'Empire qui, après avoir rendu l'opposition du seul rival que la maison d'Autriche ait en Allemagne, du roi de Prusse, inefficace, rendent celle des autres états absolument nulle et impossible. L'empereur dicterait alors la loi à son bon plaisir, et l'exécution du plan de Charles V serait vraisemblablement moins difficile et moins éloignée que jamais. Les forces réunies des maisons de Brandebourg, de celles de Brunswick, de Saxe et de Hesse etc., en imposeraient toujours encore assez; un traité entre elles, une conformité des principes et de mesures politiques, des corps de troupes rassemblés en cas de besoin d'après un plan fixe et préparé pour cet effet, paraissent des objets très désidérables pour le vrai patriote. La nature et des intérêts communs rapprochent ces différentes provinces, et l'appréhension que les intérêts particuliers du roi de Prusse pourraient entraîner les autres confédérés dans des querelles tout à fait étrangères

aux leures pourrait être levée par des limitations propres à cet effet.

Mais la grande question, c'est: comment parvenir à une union pareille? Le plan ne peut pas venir directement de V. A. S. Ce serait trop se compromettre que de se mettre en avant dans une affaire aussi épineuse; l'on ne peut pas espérer qu'il soit conçu et poussé à Hanovre et à Dresden. Il faudrait donc qu'il vînt du roi de Prusse. Si V. A. S. était autorisée de faire des ouvertures en Angleterre et à Hanovre en communiquant un plan tout fait, peut-être l'affaire serait-elle faisable Il faudrait commencer par sonder Mgr le duc d'York, dès qu'on saurait les intentions de Sa Majesté Prussienne, mettre MM. d'Alvensleben et de Freitag dans ses intérêts et par eux Sa Majesté Britannique. J'ai tout lieu de croire Sa Majesté et ces deux messieurs très indisposés contre l'empereur, et V. A. S. connaît les bonnes intentions du duc d'York. Elle se rappelle ce que j'ai eu l'honneur de lui dire des lettres du roi d'Angleterre au sujet des prétentions de l'empereur. La couronne d'Angleterre ne paraît pas non plus être intéressée à s'opposer à une telle union. L'alliance entre la France et l'empereur trop bien cimentée gardera peut-être le dessus, et l'Angleterre, après les plaies qu'elle a reçues, ne peut penser qu'à les guérir et à rester neutre aussi longtemps que possible. On travaillerait ensuite sur le ministère de Hanovre, où il n'y a point à présent des gens comme M. de Gemmingen, et où cette opposition dont j'ai parlé plus haut n'est probablement pas à craindre. La cour de Berlin agirait, ou en même temps, ou premièrement lorsqu'on serait sûr de celle de Hanovre, à Dresden, à Cassel etc.

Et qui payera les frais de tout cela? Voilà encore une question difficile à résoudre. Le roi de Prusse seul est riche; la Saxe se relève à peine; le Hanovre n'a rien. Si l'on s'armait en partie pour les Hollandais, ne faudrait-il pas qu'ils payassent des subsides? L'argent ne leur manque pas.

V. A. S. jugera mieux que moi de la valeur de toutes ces idées, et si l'on peut espérer avec probabilité de les réaliser, je pourrais en ce cas-là prendre la liberté de lui proposer plus amplement la manière dont je crois qu'on pourrait procéder à Hanovre et à Londres. Je lui demande toujours pardon de celle que j'ai prise de l'ennuyer par ce verbiage.

Hardenberg.

Précis succinct des droits des états de l'Empire par rapport aux armes et aux traités.

Anciennement tout citoyen usait en Allemagne, sans égard à la condition et à l'état, des droits de la nature: il défendait ses possessions et ses droits contre tout agresseur les armes à la main, la force était repoussée par la force, et lors même de l'introduction du pouvoir judiciaire, cet usage qui donnait lieu à des abus sans nombre était autorisé par les lois; il dépendait de la partie lésée d'implorer la protection de celles-ci, ou de soumettre sa cause au sort des armes. Alfonse donna en fief en 1285 à Frédéric duc de Lorraine le droit de présider aux combats de cette nature entre le Rhin et la Moselle, afin que les règles y fussent observées.

Cependant les empereurs cherchaient déjà depuis Charlemagne à restreindre cette liberté si préjudiciable au bon ordre et au bien public; témoin les capitulaires des rois francs, les lois féodales de Frédéric II et la Bulle d'or de Charles IV. Mais la difficulté de s'opposer à des préjugés enracinés depuis longtemps et à la puissance autorisée par d'anciennes coutumes, souvent par les membres les plus puissants de la communauté qui y trouvaient leur compte, et plus encore le défaut d'un code de lois et de tribunaux qui offrissent leur protection dans tous les cas et à tout individu, rendirent toutes ces tentatives plus ou moins infructueuses.

Enfin l'empereur Maximilien Ier, favorisé par les cir-

constances et l'introduction du droit romain, réussit à établir en 1495 le tribunal de la Chambre impériale et à faire publier la constitution connue sous le nom de la paix publique. Les états de l'Empire, affermis dans la possession de la supériorité territoriale, imitèrent cet exemple: des tribunaux s'établirent partout, et le droit du plus fort fut proscrit par les lois et sévèrement puni dans le sujet, quoique souvent exercé depuis par les souverains, d'un côté pour opprimer le plus faible, de l'autre pour résister à l'oppression. Charles V renouvela cette paix publique en 1548 et sa constitution fait encore une des lois fondamentales de l'Empire. „Toute voie de force ou de main armée, toute ligue qui peut y tendre, y sont interdites à tous membres de l'Empire sans égard à leur état et à leur rang, sous peine de proscription et de deux mille marcs d'or, laissant aux juges à infliger l'une ou l'autre, ou bien toutes les deux, à la réquisition de la partie lésée, ou du fiscal de l'Empire, d'ordonner cessation de toute hostilité et même une guerre d'exécution pour faire respecter ces ordres dans tous les cas où l'on agirait contre la paix publique."

Après la fameuse et sanglante contestation terminée par la paix de Westphalie, où il s'agissait plus de droits de l'empereur et des états de l'Empire, que de la religion qui y avait donné le prétexte, ces dispositions furent confirmées, et l'article XVII, § 7 de la paix d'Osnabrück porte: „qu'il ne sera permis à aucun état de l'Empire de poursuivre son droit par les armes, mais qu'un chacun soumettra aux lois toute controverse quelconque, qu'elle existe déjà ou qu'elle naisse dans la suite, et que ceux qui agiraient autrement, seraient regardés comme coupables d'infraction de la paix publique."

Le traité de Westphalie ayant été confirmé dans tous les traités de paix suivants, et les empereurs ayant solen-

nellement promis sous serment dans leurs capitulations de l'observer et de le faire observer dans l'Empire, de même que la paix publique et les autres lois fondamentales, ces principes ayant été reconnus de plus et allégués par les membres de l'Empire même, il n'est pas douteux qu'ils ne soient encore en force.

Mais cette même paix de Westphalie accorde aux états du Corps germanique art. VIII, § 2: „le droit des traités entre eux et les états étrangers pour la conservation et la sûreté d'un chacun, entendu que ces traités ne soient ni contre l'empereur ni contre l'Empire et sa paix publique, ou principalement contre la paix de Westphalie, et qu'ils soient compatibles avec le serment prêté à l'empereur et à l'Empire." Sanction répétée mot à mot presque dans toutes les capitulations des empereurs, où l'on a encore ajouté: „que les secours qu'on demanderait et recevrait des états étrangers ne doivent point mettre l'Empire en danger ou lui être préjudiciables." Les traités faits pour la conservation et la sûreté d'un chacun resteraient sans effet sans le pouvoir des armes, que la paix de Westphalie attribue encore aux états de l'Empire, en leur assurant la souveraineté dans leurs pays (art. VIII, § 1), droit qui leur a été confirmé depuis, et par les capitulations des empereurs et par la pratique.

L'on peut conclure d'après tout ceci: que les princes et les états de l'Empire, et l'empereur comme tel, ont le droit de la guerre et des traités comme toutes les républiques souveraines, quant aux nations étrangères; donc il leur est permis de se liguer entre eux et avec l'étranger, d'agir comme parties belligérantes principales ou comme alliés offensivement et défensivement, d'envoyer leurs troupes comme auxiliaires, de faire des traités de subsides, de permettre aux étrangers de faire des recrues dans leurs pays, de rester neutres,

d'agir comme médiateurs, comme garants etc. etc.; mais que ce droit est limité.

Ces limites se réduisent aux points suivants: 1° que ni ces traités ni ces guerres n'aillent contre l'empereur ou l'Empire, de sorte que toute alliance par exemple avec un ennemi de l'Empire, déclaré légitimement tel, est illicite; 2° qu'il ne naisse ni danger ni préjudice pour l'Empire même des guerres ou alliances d'un de ses états avec une nation étrangère; 3° que les levées accordées aux étrangers ne privent pas l'Allemagne de ses habitants; 4° que personne ne souffre des passages des troupes ou de leurs quartiers. Et les lois de l'Empire ne permettent pas plus à l'empereur comme souverain de ses états héréditaires de les enfreindre, qu'au reste de ses membres; elles lui enjoignent au contraire comme un devoir sacré et lui ont fait promettre dans sa capitulation: 1° de n'entrer dans aucun traité nuisible à l'Empire ou à ses membres; 2° de ne faire passer ses troupes par les territoires des membres de l'Empire qu'après les avoir requis en forme et en payant; 3° de n'appeler des troupes étrangères dans l'Empire ou de permettre qu'elles y entrent; 4° de ne point y faire des levées sans la permission du souverain.

En tant que le droit des traités et des armes concerne l'empereur et les états entre eux, il ne peut être exercé que par exception, et ces exceptions sont déterminées ou par les lois ou par les circonstances, qui permettent d'user de représailles et admettent le droit de rétorsion; champ assez vaste pour y trouver, en cas de besoin, sa justification.

Les lois permettent de s'opposer de main forte à l'empereur comme tel: 1° quand il attire une guerre injuste à l'Empire, ou à sa plus grande partie, parce qu'il agit alors contre ses devoirs les plus sacrés comme chef de l'Empire; 2° quand il agit ouvertement contre les lois fondamentales et les constitutions de l'Empire, p. e. la paix de Westphalie, la

capitulation etc. etc. De quoi il s'ensuit clairement que les ligues qui tendent à défendre ces lois fondamentales sont permises.

Les princes et états de l'Empire entre eux peuvent prendre les armes: 1° contre ceux qui les attaquent avec force ou à main armée, ce que la constitution de la paix publique permet (Landfriede Caroli V. de 1548 in prooemio § 1 et Tit. III. § 2 O. C. P. II Tit. 9. § 2. O. P. P. Wormat. de 1521, art. 2), même en défendant d'ailleurs toutes les voies de force, en assujettissant la partie offensante à payer les frais de la défense à la partie lésée (Tit XIX), que les autres membres de l'Empire sont même obligés d'assister en pareil cas (Rec. Imp. 1555. § 31); 2° en cas d'infraction de la paix de Westphalie (J. P. O. art. XVII, § 4, 5, 6, 7 et J. P. M. § 115, 116), où il est permis à la partie lésée, après que la composition amicale et l'interposition et la décision de l'empereur et de l'Empire, de même que l'exécution par les cercles, auraient été tentées sans effet pendant trois ans, de prendre les armes, cas où toutes les parties contractantes sont obligées de prendre son parti; 3° dans les affaires de douane et de religion, où il est permis, selon la capitulation art. VIII, de remédier aux innovations préjudiciables selon les circonstances et selon le pouvoir d'un chacun; 4° quand il y a lieu de craindre une perte irréparable avant que l'affaire puisse être décidée par les tribunaux, et que le danger en soi-même est imminent, qu'il s'agisse de se défendre ou de prévenir son ennemi; 5° en cas de dénégation de justice ou d'exécution, qui cependant doit être absolue, le cas ne pouvant être étendu à des sentences prononcées par le tribunal et que l'on croirait injustes.

L'histoire prouve assez que les princes n'ont jamais manqué de raisons plausibles appartenantes à l'un ou l'autre de ces articles. Leurs manifestes en sont remplis, et ce sont les circonstances et leurs forces qui déterminent bien plus leurs

démarches, que la théorie des droits et des obligations établis dans le corps germanique, dont cependant l'on cherche toujours à s'appuyer pour la force, ce que prouvent les mémoires qui ont été publiés sur ces articles pendant les dernières guerres en Allemagne. Hardenberg.

Ueber die Widersprüche des Schatz-Collegii

gegen das durch die Höchste Verordnung vom 12. Juni 1786 errichtete neue Schul-Directorium und die selbigem auf die letzte Vorstellung vom 10. November 1786 zu ertheilende Antwort.

(Vergl. Bd. I, S. 86).

Conspectus des ganzen Aufsatzes.

§ 1. Schul Angelegenheiten gehören zu den wichtigsten Gegenständen; es kommt viel darauf an, wie und in welcher Form sie behandelt werden.

§ 2. Die Frage wie gehört nicht hieher, ohnerachtet sie vom Schatz-Collegio mit eingemischt worden, um dessen sonst auf nichts beruhende Widersprüche zu begründen.

§ 3. Die Stände haben selbst zuerst auf die Sache angetragen, daher ihr Widerspruch, der auf keinem einzigen Rechtsgrunde beruhet, um desto mehr unerwartet ist.

§ 4. Dieses erhellet deutlich:

I. aus allgemeinen Grundsätzen über die Mitwirkung bei der Regierung abseiten der Stände,

A. überhaupt,

deren Rechte und Verbindlichkeiten gegen den Landesherren und umgekehrt, bestimmt werden:

§ 5. a. durch Verträge und Privilegia,

§ 6. b. Herkommen,

§ 7. c. die Reichsgesetze,

§ 8. d. das allgemeine natürliche Staatsrecht,

§ 9. e. die Analogie,

§ 10. in der alten Teutschen Freiheit und darauf beruhendem Herkommen gegründet sind,

§ 11. daher Verträge und Privilegia nicht alles enthalten, was den Ständen zukommt,

§ 12. zumal da die Landes-Freiheiten älter sind als die Landeshoheit,

§ 13. welche erst später entstand und Wurzel faßte,

§ 14. die Fortdauer des Antheils der Stände an den Landes-Angelegenheiten und der Nothwendigkeit ihrer Einwilligung in gewissen Fällen auch nicht ausschließt.

§ 15. In allen Teutschen Ländern sind der Regel nach Landstände vorhanden oder vorhanden gewesen, daher gilt die Präsumtion für Landes-Freiheiten und die Existenz der Stände.

§ 16. Der Antheil der Stände an den Landes-Geschäften beruhet außer den allgemeinen Grundsätzen hauptsächlich auf eines jeden Landes Verfassung.

§ 17. Ob man ihn ein Mitregierungs-Recht, oder ein Recht in gewissen Fällen zu widersprechen nennen wolle, ist ein bloßer Wortstreit und in Absicht auf den Effect von gar keinem Gewicht, es hängt aber nicht blos von des Herren Willkür ab, wenn er sie fragen will.

§ 18. Die Bestimmung der Fälle, wo solches geschehen muß, beruhet zwar hauptsächlich auf der besonderen Verfassung eines jeden Landes,

§ 19. jedoch auch auf allgemeinen Grundsätzen, wo

§ 20. a. ihre Einwilligung nothwendig ist,

§ 21. b. ihren Rath zu hören doch hergebracht, üblich und rathsam, an den aber der Landesherr nicht nothwendig gebunden,

§ 22. den Ständen aber immer der Weg geziemender Vorstellungen, Erinnerungen, Beschwerden ꝛc., ja allenfalls der Weg Rechtens offen ist, wie sie sich

denn in Sachen, die offenbar wider die Verfassung laufen, zu gehorsamen verbitten dürfen, übrigens aber sich wie gehorsame Unterthanen zu betragen schuldig sind, oder

§ 23. c. wo der Landesherr nicht verbunden ist, weder ihre Einwilligung noch ihren Rath zu erfordern.

§ 24. B. Die Mitwirkung der Stände

1. besonders in Schul-Sachen, beruhet auf dem was wegen geistlicher Sachen, wobei sie oft zu Rathe gezogen worden,

§ 25. und zu denen die Schul Sachen gehören, Rechtens ist.

§ 26. Die landesherrliche Macht in geistlichen Sachen aber ist zweierlei:

§ 27. AA. ius majestaticum circa sacra, welches aus der Landeshoheit fließt,

§ 28. BB. summum ius episcopale, welches sich auf die ausdrückliche oder stillschweigende Genehmigung der Kirche und des Landes gründet,

beides ist unabhängig, aber eingeschränkt — auch durch Landesverträge,

§ 29. und der Unterschied wirklich gegründet.

§ 30. 2. In Absicht auf die Ausübung der landesherrlichen Rechte bei Errichtung und Einrichtung der Landes-, insonderheit der geistlichen Collegien, welche aus dem Vorstehenden mit herzuleiten ist.

Die bischöflichen Rechte werden, Reservata ausgenommen, gemeiniglich durch Consistoria ausgeübt, welches aber nicht nothwendig ist.

§ 31. Sowie ein Landesherr überhaupt in Absicht auf die Anordnung der Landes-Collegien freie Hände hat, wenn die Verträge nicht ein Anderes bestimmen,

§ 32. so hat er es auch in Absicht auf die geistlichen,

die ihm nicht weniger unterworfen bleiben, die evangelischen Consistoria katholischer Landesherren ausgenommen.

§ 33. II. Untersuchung, inwiefern die vorstehenden allgemeinen Sätze auf unsere Verfassung anwendbar sind:

§ 34. A. Überhaupt

gründen sich auch hier die landschaftlichen Rechte ursprünglich auf die alte Teutsche Freiheit und Herkommen,

wozu aber auch Verträge und Privilegia hinzugekommen,

darunter die L. T. A. von 1770 und 1775 und die Privilegia von 1770 vorzüglich zu merken sind.

§ 37. Man kann zwar nicht sagen: was in diesen Privilegiis nicht enthalten, das kommt auch den Ständen nicht zu,

§ 38. indessen ist doch die Präsumtion ohnstreitig für diesen Satz, und daher bei Behauptungen der Stände von einer Ausnahme strenger Beweis erforderlich.

§ 39. Diese Privilegia mit Hülfe der allgemeinen Grundsätze bestimmen hier im Lande den Antheil der Stände an den Landesgeschäften,

§ 40. entweder für einzelne Gegenstände, wobei kein Zweifel ist, oder im allgemeinen, als

a. Einwilligung, oder

b. votum consultativum,

§ 41. nach dem oben angeführten allgemeinen Grundsatze,

§ 42. wie auch die Unterhandlungen zwischen Herren und Ständen ergeben, wenn sie recht verstanden und aus ächten Grundsätzen hergeleitet werden.

§ 43. B. In geistlichen und Schul-Sachen.

Die Stände haben zwar an der Reformation An-

theil gehabt, es findet sich aber nicht, daß sie bei Verfertigung der Kirchen-Ordnung zugezogen worden,

§ 44. und die wegen dieser Kirchen-Ordnungen ertheilten Versicherungen und darauf gerichteten Verträge gehen blos auf das Wesen des Lehrbegriffs.

§ 45. welcher durch das Schul-Directorium nicht angegriffen ist,

§ 46. wie denn auch in Schul-Sachen insbesondere die Einwilligung der Stände nicht erforderlich, obwohl ihr rathsames Gutachten zu hören nützlich und billig ist,

§ 47. welches letztere auch im gegenwärtigen Falle geschehen, sogar den Ständen am Directorio Antheil gegeben, mithin aller Widerspruch um desto ungegründeter ist, welcher

§ 48. auch gegen das neue Collegium weder

1. weil überhaupt kein neues Ober-Collegium errichtet werden kann, noch weil
2. Schul Sachen nothwendig für das Consistorium gehören,

da beides auf keinem einzigen Grunde beruhet, stattfinden kann,

§ 49. so wenig als das von dem Ober-Sanitäts-Collegio angeführte Beispiel hier etwas beweisen mag.

§ 50. III. Vorschläge wie in dieser Sache weiter zu verfahren sein möchte.

Aus einer kurzen Wiederholung der dem Schatz-Collegio entgegenstehenden Gründe erhellet ihre Unerheblichkeit,

§ 51. und da dasselbe seine Einwendungen auf vermeintliche Rechte bauet: so können Serenissimus der Folgen wegen nicht nachgeben.

§ 52. Die Antwort muß also hiernach eingerichtet werden

§ 53. und ist, falls die Stände sich nicht beruhigen, weder von der Berufung eines allgemeinen Landtages, noch dem Wege an die Reichsgerichte etwas zu fürchten.

* * *

§ 13.

Sowie die Fürsten mächtiger, ihre Würden erblich und die Gewalt der Kaiser schwächer wurde, die Landeshoheit aber immermehr Wurzel faßte, fanden es auch die Stände ihrem Vortheil viel gemäßer, einem Herrn unterthänig zu sein, der mitten unter ihnen, sich mit ihrer Wohlfahrt näher beschäftigte und sie besser schützen konnte, zumal da die Zuflucht zu der Kaiserlichen Gewalt und anfangs noch die Concurrenz derselben mit der landesherrlichen, sie für Bedrückungen ziemlich sicherte. Auf der andern Seite würden die Fürsten ihre Gewalt, insonderheit bei der damaligen Kriegs-Verfassung schwerlich gegen den Willen der Stände haben behaupten können. Ein gegenseitiges Interesse begünstigte aber die Entstehung und den Fortgang der Landeshoheit, bis die Abschaffung des Faustrechts sie noch mehr beförderte, der Westphälische Frieden sie endlich gesetzlich und die stehenden Armeen unerschütterlich machte.

§ 14.

Darum aber haben die Landstände sich keineswegs ihres Antheils an den Landes-Angelegenheiten und der Nothwendigkeit ihrer Einwilligung bei verschiedenen Gegenständen derselben begeben, sie haben sich beides vielmehr fast allenthalben und insonderheit bei neuen Bewilligungen von den Landesherren bestätigen lassen.

§ 15.

Man kann auch als die Regel annehmen, daß in allen Teutschen Ländern Landstände vorhanden gewesen, die jenen Antheil frei auszuüben berechtigt waren oder es noch sind. Ursprünglich

ist die Verfassung wohl allenthalben ähnlich und nur einzelne wenige Länder, die aus einigen Flecken und Dörfern bestehen, oder aus solchen kleineren erwachsene größere Länder, die mehrentheils nach Eigenthums- und nicht nach Regierungs-Rechten beherrscht werden, machen eine Ausnahme.

Pütter in der Abhandlung vom Ursprunge der Landeshoheit und der Landstände in Deutschland in s. Beitr. z. T. Staats- und Fürsten-Recht. (§ 12) § 37 sqq.

Die Präsumtion gilt also immer für Landesfreiheit und Existenz der Landstände und ihres Antheils an den Landes-Geschäften,

Moser von der R. Stände Landen 2. B. 3. Cap. § 24.

und daß solches, der Landeshoheit ohnbeschadet, sehr wohl bestehen könne und die Unterthänigkeit der Stände dem ohnerachtet außer Zweifel sei, ist wohl nicht zu bestreiten.

Moser ebendas. 4 B. 7 Cap. § 6., 2 B. 15 Cap. § 40.
Strube in obs. de statuum provinc. origine et iuribus § XXIII.
Derselbe in s. Nebenst. Th. IV pag. 1 sq.

§ 16.

Worin aber dieser Antheil, in Absicht dessen sich manche Stände Consiliarii nati et perpetui patriae nennen, bestehe, das kommt nach der heutigen Lage der Dinge außer den allgemeinen Grundsätzen auf die verschiedene Verfassung eines jeden Landes an, nachdem solche mehr oder weniger nach und nach verändert worden.

§ 17.

Ob man jenen Antheil ein Mitregierungs-Recht nennen könne, oder ob die Stände blos deshalb gefragt werden, weil sie in gewissen Fällen ein Recht zu widersprechen haben, wenn man ihren Befreiungen Eintrag thun will, darüber ist viel von den Publicisten gestritten worden. Am Ende läuft alles dabei auf einen Wortstreit hinaus, der in der Sache selbst von gar keiner Wirkung ist.

Moser von der Landeshoheit in Regier. Sachen Cap. 1 § 13 und ebenders. von d. d. T. R. St. Landen 2 B. 20. Cap. § 6—10.

will den Namen Mitregenten nicht gestatten, hält die Stände aber doch

„für privilegirte Unterthanen, geborne Räthe, ja überall wo dergl. anzutreffen, für mehr als bloße Räthe, an deren Rath man nicht gebunden ist, sondern für solche, deren Miteinwilligung in gewissen Fällen nothwendig erforderlich sei."

Dagegen sind

Strube in den mehrangeführten Obs. de stat. prov. § XXIII.

woselbst auch Pufendorff's, Lyncker's, Schiller's, Huber's und Berger's Meinungen recensirt werden, und

Pütter in seiner Abhandl.: Ob den Landständen ein Mitregierungs-Recht zustehe? in den Beytr. z. T. St. u. F. Recht. 1 Th. X.

des Dafürhaltens, daß man es ihnen unter gewissen Bestimmungen wohl zustehen könne, wenigstens in Ländern, wo ihre Einwilligung auch in Absicht auf die Gutsleute des Landesherrn erfordert werde und wo man sie überhaupt bei wichtigen das ganze Land betreffenden Angelegenheiten zu hören pflege, und daß man dadurch den landesherrlichen Rechten nichts vergebe.

Sie erhalten auch, die Frage mag entschieden werden wie sie wolle, deswegen nicht mehr und nicht weniger Rechte, indem alles doch auf den oben §§. 6, 7, 8, 9 angezeigten Quellen beruhet.

Denn Rechtslehrer stimmen daher alle darin überein, daß dieser Zwist von gar keinem Gewicht und ein bloßer Wortstreit sei.

Alles kommt auf eine richtige Erklärung und Bestimmung des Begriffs von Mitregierung an. Versteht man unter Regierung eine unumschränkte Macht, so hat solche kein Teutscher Landesherr, selbst in dem Falle nicht, wo auch gar keine Stände vorhanden sind, da es ihm doch nicht freisteht, gegen die Reichs-Gesetze seinen Unterthanen etwas aufzulegen, oder sie sonst zu drücken; versteht man unter der Mitregierung der Stände einen unbeschränkten Antheil an der Gesetzgebung und allen Regierungs-

rechten: so können Landstände sich dergleichen freilich nie anmaßen.

Daß indessen die Stände nur Räthe aus Schuldigkeit seien und es daher blos von des Herren Willkür abhänge, in welchen Fällen er ihren Rath fordern wolle oder nicht, läßt sich nicht behaupten.

Moser l. c. § 10.

§ 20.

Ihre Einwilligung ist demnach nothwendig erforderlich, wo die Verträge oder das Herkommen solches ausdrücklich wollen, vorzüglich bei Anlegung neuer Steuern und Auflagen, auch deren Verwaltung, oder wenn Gesetze gemacht werden sollen, die solche unwiderruflichen Rechte schmälern, welche in jenen Verträgen, einem wohlhergebrachten Herkommen oder in den Reichs-Constitutionen gegründet sind.

§ 21.

Ihren Rath aber zu hören, bevor in allgemeinen Landesangelegenheiten etwas verfüget wird, ist hergebracht und in den mehrsten Ländern, wo Landstände sind, üblich, auch rathsam, um Streitigkeiten zu vermeiden, da dergleichen Gesetze gemeiniglich ein und anderes enthalten, was der Stände und Unterthanen Rechte schmälert, oder doch zu schmälern scheinet und dieses wider ihren Willen nicht geschehen mag. Wenn der Landesherr aber seine Ueberzeugung dem Besten des Landes nach erforderten Gutachten zuträglicher hält als die Meinung der Stände: so mag ihm wohl nicht gewehrt werden, davon abzugehen.

§ 46.

Schul-Sachen werden auch in hiesigen Landen, wie sowohl die erwähnten Kirchen-Ordnungen, als die noch bestehenden übrigen Einrichtungen zeigen, mit zu den geistlichen Sachen gerechnet. Insofern also die Landesherren die Stände in andern geistlichen Sachen zugezogen, ist solches auch bei Schul-Angelegenheiten geschehen.

Die Landtags-Handlungen von 1768 2c. ergeben, daß man den Ständen, welche in dem Art. 2 ihrer zur Confirmation überlieferten Privilegiorum folgendes eingerückt:

„Status sollen mit ihrem wohlmeinentlichen Einrath gehöret werden, wenn die bei den Kirchen, Schulen, Stiftern, Klöstern und was dem anhängig eingerissenen Mängel abzustellen,"

eine nothwendige Mitwirkung nicht zugestehen wollen und daher diese Puncte in den Privilegiis übergangen und es dabei gelassen worden, was generaliter wegen des Raths der Stände 2c. bestimmt ist. Auch hier also sind die allgemeinen Grundsätze (§ 37—42) anwendbar. Wo es darauf ankäme, Einrichtungen zu machen, darnach in den Schulen etwas gelehret würde, was der mehrgedachten reinen Lehre zuwider wäre, oder wo sonst dabei etwas geschehen sollte, was diese angriffe, da ist nach den Verträgen der Landesherr nicht befugt, ohne der Stände Willen etwas vorzunehmen. In andern wichtigen und allgemeinen Schul-Angelegenheiten ist es zwar häufig geschehen, daß die Stände zugezogen worden, wie der L. T. A. von 1643 und selbst die L. T. Handlungen von 1768 (§ 3) beweisen; es ist auch rathsam und billig, weil überhaupt die Stände ein sehr großes Interesse bei der Erziehung ihrer Kinder und künftiger Generationen haben und leicht etwas mit einfließen kann, das dieser so angelegenen Sache schädlich würde; der Rath der Stände kann aber in diesen Fällen nur das (§ 21 und 40) angeführte votum consultativum sein und selbst eine Verpflichtung, solches zu fordern, ist nicht vorhanden.

§ 50.

Aus allem demjenigen, was bisher, sowohl nach allgemeinen Grundsätzen, als nach unsrer besonderen Landesverfassung ausgeführet worden, scheint mir deutlich genug zu erhellen, daß die Widersprüche des F. Schatz-Collegii gegen das zur vorhabenden Schul-Verbeßerung und Direction des Schulwesens im Lande höchstbeliebte Schul-Directorium völlig ungegründet sind, weil — daß ich es ganz kurz wiederhole:

1. Die Lehre, wie solche in der Augspurgischen Confession, dem Corpore Doctrinae Julio und der Kirchen-Ordnung enthalten, darauf allein die Landes-Verträge und Fürstl. Assecurationen gehen, keineswegs dadurch angegriffen ist,
2. der Stände Einwilligung in andern geistlichen und Schul-Sachen aber nicht nothwendig, und
3. wenngleich sie bei einem so angelegenen Gegenstande, der alle Landesunterthanen so sehr interessiret, mit ihrem voto consultativo zu hören rathsam, billig und üblich sein sollte, doch auch
4. selbst diese Bedenklichkeit durch die Landtags-Handlungen von 1768—1775, da sie die Sache im wesentlichen nach der jetzt beliebten Einrichtung selbst gewünscht und darüber gehört worden, es auch blos ihre Schuld ist, daß sie nachher dieselben nicht selbst näher vorbereitet, wegfällt, ja ihnen sogar ein Antheil an der Direction auf beständig zugestanden worden,
5. die von der Unstattnehmigkeit eines neuen Ober-Collegii hergenommenen Gründe auch eben so unerheblich sind, da ein solches zu errichten
   a. dem Durchl. Landesherren weder überhaupt, noch in Absicht auf geistliche Collegia, gewehret werden mag, insofern nicht ausdrückliche Verträge ihm darunter die Hände binden, solche Verträge aber
   b. keineswegs vorhanden sind, indem
      I. die Verordnung von 1699 und das Rescript von 1722 gar nicht anwendbar, sowenig als
      II. das Beispiel des Ober-Sanitäts-Collegii paßt, und was
      III. in der Kirchen-Ordnung von der Aufsicht des Consistorii in Schulsachen
         α. dem Landesherren untergeordnet und
         β. dessen Abänderung in seiner Willkür ist.

§ 51.

So sehr ich also Serenissimo unterthänigst anrathen würde, wenn die Stände ihre Einwendungen als geziemende Vorstellungen

und Erinnerungen angebracht hätten, darauf Ihren landesväterlichen Gesinnungen gemäß alle mögliche gnädige Aufmerksamkeit zu richten und solche Veränderungen, die nützlich befunden worden, zu verfügen;

so wenig getraue ich mir doch itzt, diesen Rath zu geben, da man sich auf ein vermeintliches Recht gründet, und halte vielmehr bei diesen Umständen dafür: daß Serenissimus bei der einmal beliebten Einrichtung es der Folgen wegen bewenden lassen müssen.

Braunschweig, den 13. Januar 1787.

Hardenberg-Reventlow.

Auszüge aus dem General-Bericht über die Verwaltung der Fürstenthümer Ansbach und Bayreuth vom Regierungs-Antritt des Königs im Jahr 1792 an bis 1. Juni 1797,

verfaßt und Seiner Königlichen Majestät übergeben von dem Minister von Hardenberg. Berlin, den 10. Juni 1797.

(Vergl. Bd. I. S. 125.)

Auswärtige Verhältnisse.

a. mit Kaiser und Reich.

Bei den bekannten Verhältnissen, worin die fränkischen Fürstenthümer mit Kaiser und Reich stehen, will ich mich hier nicht aufhalten. Auf dem Reichstage führt der König wegen derselben zwei Stimmen auf der Fürstenbank und auf der fränkischen Grafenbank $^3/_4$ wegen Limburg.

b. mit den Reichsgerichten

I. wegen der Appellationen an solche von den Landesgerichten.

Unsere Verbindung mit dem Reiche äußert sich, die Kreis-Verfassung ausgenommen, davon ich gleich mehr sagen werde, vorzüglich in Absicht auf die Reichsgerichte, theils wegen der

Prozesse mit anderen Reichsständen, und den Insassen, welche sich die Unmittelbarkeit angemaßt haben, theils wegen der Appellationen, die sobald die Summe appellabel ist d. i. 800 Fl. übersteigt, noch an die Reichsgerichte von Erkenntnissen der Königlichen Gerichte ergriffen werden kann.

Die Reichsgerichte behaupten, daß das Privilegium über jene Summe von Kaisergulden rede, Brandenburg deutet es auf Goldgulden. Seit dem Regierungsantritt des Königs hat zwar der Kaiserliche Hof das Privilegium de non appellando zugesagt, bis jetzt aber hat man der Erfüllung vergeblich entgegen gesehen. Indeß scheint für die Parteien im Wesentlichen wenig daran zu liegen, und es ist ein Beweis mehr für die Güte der preußischen Justiz-Verfassung, daß seit ihrer Einführung noch keine einzige Appellation an die Reichsgerichte ergangen ist.

II. Wegen der Prozesse mit den Nachbaren und Insassen.

Bei den Prozessen des Hauses Brandenburg mit seinen Nachbarn und den vermeintlich unmittelbaren Insassen hat dasselbe, besonders in neueren Zeiten über die größte Parteilichkeit der nach dem System und dem Winke des Wiener Hofes handelnden Reichsgerichte, vorzüglich des Reichs-Hofraths zu klagen gehabt; daher die vielen Rekurse an den Reichstag. In älteren Zeiten sind wohl auch günstige Entscheidungen des Reichs-Kammergerichts vorgefallen, als z. B. gegen die Nürnbergischen Landeshoheits-Anmaßungen. Seit langen Jahren aber hat keine Sache zu Ende gebracht werden können, und die häufigen besonders reichshofräthlichen, oft sogar sich widersprechenden Mandate, sind bis auf sehr wenige Ausnahmen von dem reichsritterschaftlichen und geistlichen System diktirt, dessen ich schon oben erwähnt habe. Die neuesten Beweise liegen in den Mandaten wegen der Ritterschaft, wegen der Grafen von Pückler 2c. vor. Man legt sie zu den Akten und geht fest seinen Weg. Indeß wird es schlechterdings nöthig sein, die Landsaßen, welche fortfahren, den reichsgerichtlichen Weg zu betreten, um sich der Unterthanenpflicht zu entziehen, den Reichsgesetzen gemäß ernstlich davon abzuhalten.

c. mit dem Kreise

I. überhaupt.

Die Kreisverfassung ist in den fränkischen und schwäbischen Kreisen unter allen deutschen Reichs-Kreisen fortwährend in der lebhaftesten Thätigkeit geblieben. Die Kreistage sollten jährlich einmal in Nürnberg gehalten werden, und höchstens nur 6 Wochen dauern; allein seit dem Jahr 1790 ist die Kreisversammlung permanent geblieben, theils weil die durch den Krieg herbeigeführten Umstände solches zu erfordern schienen, theils weil es System einiger Kreisgesandten ist, dem selbst der ehemalige brandenburgische, Graf von Soden, zugethan war, aus dieser Versammlung eine Art von fränkischem National-Konvent zu bilden, solchem die allgemeinen Souveränetäts-Rechte über den ganzen Kreis zuzueignen, wenn die Gelegenheit günstig wäre, die deutsche Verfassung auf metaphysische Sätze der Menschen- und Staatsrechte, mittelst der unité et indivisibilité à la française, neu zu erbauen und insonderheit dem Emporkommen des Hauses Brandenburg durch jene Einheit und Gesammtheit auf alle ersinnliche Weise entgegen zu streben. Zur Ausführung dieses Plans finden sie die besten Waffen in den Grundsätzen der Ritterschaft und der geistlichen Höfe von zerstreuten und vermischten Hoheitsrechten und ungeschlossenen Territorien. Daher hat sich auch der Kreis vereinigt, gegen das brandenburgische Prinzip eines geschlossenen Gebiets gemeinschaftlich und aus allen Kräften zu kämpfen. Die Seele dieses Systems und Diktator der ganzen Kreis-Versammlung ist ein gewisser Geheimrath von Zwanziger, ein Mann von Kopf, Vermögen und Intrigue. Er selbst ist Stimmführer der gräflichen Häuser Hohenlohe-Neuenstein, Castell, Werthheim, Erbach, Limburg. Dieses giebt ihm 7 Stimmen. Schwarzenberg, dessen Gesandter von Rhodius ganz von ihm abhängig ist, führt deren 4, und diese 11 Stimmen, deren jede für einen unbedeutenden Fleck Landes so viel gilt als die von Bamberg, Würzburg oder Ansbach und Bayreuth, machen die Mehrheit aller Kreisstimmen aus. Daher verfuhr auch der von Zwanziger bei den Unter-

handlungen mit Frankreich im vorigen Jahre, ganz eigenmächtig, war die Haupttriebfeder der feindseligen Artikel, welche die Kreis-Bevollmächtigten ohne Vollmacht ihrer Kommittenten in die Übereinkunft der französischen Generale brachten, und reiste hierauf ohne Autorisation nach Paris und nach Wien, um die Unterhandlungen nach seinem Sinne fortzusetzen. Diese Unterhandlungen und die oben erwähnten Artikel waren die Ursachen, daß der brandenburgische Direktorial-Gesandte im Sommer 1796 den Kreis-Konvent verließ, weil dieser nicht dahin zu bringen war, eine beruhigende Erklärung zu geben.

II. Kreis-Finanzwesen.

Vorzüglich aber bemächtigte sich der p. von Zwanziger des Kreis-Finanzwesens ganz, in dem jetzt eine Verwirrung herrscht, die nicht zu übersehen ist. Die Schulden des Kreises betrugen am Ende des Jahres 1790 1,666,381 Fl. Rhein. Währung. Zu Abtragung derselben ist im Jahre 1788 ein Amortissements-Plan auf 92 Jahre gemacht, und die Aufbringung von 5 Kreis-Römer-Monaten beliebt worden. Allein seitdem ist der Schuldenbestand gewiß beträchtlich vermehrt worden; der Krieg hat großen Aufwand erfordert, zu dem Brandenburg aber seit dem Baseler Frieden nicht mehr beitragen zu wollen sich erklärt hat. Des Widerspruchs mehrerer Stände ohngeachtet, sind die Fonds zu den gewöhnlichen Zahlungen, dazu jährlich 25 Römermonate erforderlich sind, die sonst 94,950 Fl. ausmachten, und die des Schulden-Abtrags mit dem, was zu dem außerordentlichen Aufwande aufgebracht wurde, zusammengeworfen, und zu einer Uebersicht des Finanz-Zustandes, geschweige denn zu einer Rechnung, ist nicht zu gelangen gewesen.

Ein Römermonat ist nach der während des spanischen Successions-Kriegs vorerst angenommenen und seitdem, jedoch unter den Klagen mehrerer Stände über Prägravation, beibehaltenen runden Summe 4000 Fl. für den ganzen Kreis, dazu Brandenburg-Onolzbach oder Ansbach 336 und Culmbach oder Bayreuth

329 Fl. beträgt, also von 30 Römer-Monaten, die aber in der Folge gewiß nicht hinreichen werden, 19.950 Fl. jährlich. Daß der Kreiskredit bei diesen Umständen sehr schlecht sein müße, springt in die Augen. Es würde die ernstlichste Hülfe und die strengste Ordnung erfordern, ihn wieder empor zu bringen. Zwar hat der Kreis auch ansehnliche Aktiv-Forderungen, die vor dem Kriege über fünf Millionen betrugen, davon aber nichts zu hoffen ist.

III. Kreis-Militär.

Das Kreis-Militär sollte nach der Matrikel aus 1480 Mann Kavallerie und 5543 Mann Infanterie bestehen, dazu Brandenburg 214 zu Pferde und 800 zu Fuß zu stellen hat.

Zuletzt, vor dem Königlichen Regierungs-Antritt, bestand das Kreis-Militär aber nur aus folgenden:

	Eskadrons	Bataillons	Offiziers	Unteroffiziers und Gemeine	Summa
Dragoner-Regiment, Feldmarschall-Markgraf von Ansbach-Bayreuth.	5	—	24	299	323
Kürassier-Regiment, Feldmarschall Lieutenant von Treskow . . .	5	—	26	312	338
Infanterie-Regiment, Feldzeugmeister Fürst von Hohenlohe-Ingelfingen	—	2	38	958	996
Infanterie-Regiment, Feldmarschall-Lieutenant von Schertel . .	—	2	39	997	1036
Infanterie-Regiment, General-Major von Pez	—	2	46	1155	1201
Summa	10	6	173	3721	3894

Die Markgräfliche Garde du Corps stellte zu jedem der beiden Kavallerie-Regimenter eine Kompagnie, trug aber in Friedenszeiten eine besondere Uniform. Das Markgräfliche Regiment Voit von Salzburg zu Ansbach trug die Uniform des Kreis-

Regiments Hohenlohe, und stellte sein Kontingent zu diesem, das von Reizenstein zu Bayreuth, die des Kreis-Regiments von Pez, die Garnisonen zu Plassenburg und Wülzburg, des Kreis-Regiments von Schertel. Ein Theil der markgräflichen Offiziere war bei jenen Kreis-Regimentern mit angesetzt und erhielten aus der Kreis-Kasse Gehalt. Der Markgraf war Kreis-Oberster und Kreis-Feldmarschall, beides aber sind Stellen, die dem Lande nicht ankleben. Nach dem Regierungsantritt des Königs konnte die Verbindung des Königlichen Militärs mit dem Kreis-Militär nicht bestehen. Sie wurde daher aufgehoben und nach vielen Unterhandlungen durch einen Kreisschluß am 22. März 1793 provisorisch und mit Vorbehalt der weiteren Erörterungen, wegen des Zusammenhangs mit dem übrigen Kreis-Militär und alles dessen, was davon abhängt, festgesetzt, daß das Husaren-Bataillon oder Regiment von Frankenberg jetzt Ansbach-Bayreuth, künftig als das Ansbachsche Kreis-Kontingent angesehen werden solle. Nach der diesseitigen Absicht soll dieses in dem Maße geschehen, daß das Bataillon oder Regiment zur inneren Ruhe des Kreises, zu seiner Sicherheit und zur Abwendung aller Gefahr, auch zu Exekutionen, die der Kreis beschließt, oder die selbigem aufgetragen werden, immer bereit stehe, dagegen aber aus aller weitern Kreis-Militär-Verbindung gesetzt werde, und ganz unter den Befehlen und der Disposition des Königs verbleibe. Eine nähere Übereinkunft ist durch den Krieg und die durch denselben und die Trennung Brandenburgs veranlaßte Zerrüttung des ehemaligen eben dargestellten Kreis-Militärs verhindert worden. Brandenburg hat bekanntlich, den Hausgrundsätzen gemäß, kein besonderes Kontingent zur Reichs-Armee gestellt, sondern eine Armee im Ganzen. Würzburg und Bamberg stellten eigene abgesonderte Korps, die vereinigt mit den Kaiserlichen Truppen fochten und Anfangs wenigstens österreichische Subsidien bekamen. Die übrigen Kreisstände brachten unter den Befehlen des Rheingrafen von Salm-Grumbach drei schwache Infanterie-Bataillone, und endlich noch eine Jäger-Kompagnie statt des ganzen fünffachen Kon-

tingents zusammen, die jetzt großentheils auseinander gelaufen sind, und deren Sold oft nicht bezahlt werden konnte. Nach dem Frieden ist die Absicht eine neue Militär-Organisation vorzunehmen, dabei ohne Zweifel das brandenburgische Kontingent wieder zur Sprache kommen wird. Man entzieht sich diesseits gewissen Beiträgen zum Kreis-Militär-Aufwande nicht, dagegen der Kreis als Beiträge zu den Kosten des Stabs des Husaren-Bataillons etwas zahlt. Man hat nur die Absicht, den Aufwand sowohl in Friedens- als in Kriegszeiten auf ein gewisses Aversional-Quantum zu bringen.

IV. Kreis-Ausschreib-Amt und Kreis-Direktorium.

Kreis-Direktoren und kreisausschreibende Fürsten sind der Bischof von Bamberg und der König als Markgraf von Brandenburg. Es hat wegen dieses Gegenstandes von jeher viele Streitigkeiten gegeben. Im Jahre 1559 wurden sie durch einen Vertrag zwischen Bamberg und Brandenburg zwar beigelegt, nachher aber entstanden neue, Bamberg maßte sich das Kreis-Direktorium allein, und die kreisausschreibamtlichen Befugnisse fast ausschließlich an. Im Jahre 1755 wurde ein höchst nachtheiliger anderweitiger Vergleich zwischen Ansbach und Bamberg, jedoch unter bayreuthischem Widerspruch, und ohne Einwilligung des Königlichen Kurhauses, geschlossen. Nach dem Königlichen Regierungsantritt machte man aber die Direktorial-Rechte geltend, und es ist im Jahr 1795 ein förmlicher Staats-Vertrag mit Bamberg zu Stande gekommen, wodurch auf den Grund des Vergleichs von 1559 Bamberg zwar die erste, ihm gebührende Direktorial-Stelle, auch Mund und Feder, d. i. der Vortrag bei der Kreisversammlung bestätigt, dagegen aber die Mitdirektorialrechte des Königlichen Hauses vollständig verwahrt und bestimmt sind. Nur Würzburg und Deutsch-Orden haben noch gegen diesen Vertrag Bewegungen gemacht, weil sie den Vorrang vor Brandenburg höchst widerrechtlich prätendirten, und Würzburg besonders das Direktorium während der Sedisvacanz in Bamberg, welches man

brandenburgischer Seits dem Dom-Kapitel in dem neuen Staats-Vertrage eingeräumt hat.

V. Kreisstände und Stimmrecht.

Die Kreis-Versammlung theilt sich zwar in drei Bänke, die Fürstenbank, die Grafenbank und die Städtebank; sie deliberirt aber zusammen und stimmt viritim, wo die Mehrheit ohne Rücksicht auf den Stand oder die Größe des Landes entscheidet. Brandenburg hat auch hier zwei Stimmen, wegen der beiden Fürstenthümer und Antheil an der Limburgisch-Gräflichen.

VI. Maßregeln, die Königl. Seits in Absicht auf den Kreis zu ergreifen sein möchten.

Der allgemeine Frieden wird vor allen Dingen entscheiden, ob und welche Veränderungen etwa in der Konsistenz des fränkischen Kreises stattfinden werden. Dann aber wird es Königlicher Seits nöthig sein, ein festes System anzunehmen, in wiefern man dem Kreise beihalten will oder nicht, wie die Kreissachen zum Besten des Ganzen und dem Königlichen Interesse gemäß zu leiten sein möchten. Vor allen Dingen wird es nöthig sein:

1) Die Kreisverfassung zu ihrer ursprünglichen Bestimmung zurück zu führen, mithin die Permanenz der Kreisversammlung, theils der Kosten wegen, theils um das schädliche Einheits-, Gesammtheits- und Souveränetäts-System zu vereiteln, abzustellen, und dagegen die jährlichen temporellen Zusammenkünfte zu bestimmten Propositionen wieder in Gang zu bringen.

2) Die Direktorial-Rechte, welche hierdurch auch gewinnen werden, in volle Ausübung zu bringen.

3) Das Finanzwesen auf einen soliden Fuß zu setzen und der strengen Aufsicht Brandenburgs zu unterwerfen.

4) Dahin zu sehen, daß die Militär-Verfassung dem Königlichen Interesse gemäß eingerichtet und die Verbindung mit demselben nach den oben bereits erwähnten Grundsätzen festgesetzt werde.

5) Wo irgend möglich, Mittel ausfindig zu machen, wodurch

das Stimmrecht in ein richtigeres Verhältniß mit den Besitzungen gesetzt und die oben angezeigte Diktatur verhindert werden kann.

Da dieses aber sehr schwer ist, da das Finanz-Wesen allein Stoff in Menge zu Streitigkeiten und Hindernissen darbieten wird, so würde, wenn jene Grundsätze nicht ausführbar sein sollten, auf eine Trennung vom Kreisverbande, oder vielmehr von der Kreis-Verwirrung zu arbeiten und dabei nur die Direktorial-Befugniß so viel möglich zu erhalten sein. Der König würde dabei den Antheil der gefundenen und mit seiner Bewilligung gemachten Kreisschulden übernehmen, welcher nach der Matrikel auf Brandenburg fällt, wobei ohne neue Kosten leicht ein Amortissements-Plan zu machen wäre, da man den römermonatlichen Kreisbeitrag, die Gesandtschaftskosten u. s. w. ersparte. Bis dahin daß es sich näher aufklärt, welcher Plan anzunehmen sei, scheint es auf alle Weise rathsam, die Abwesenheit des Königlichen Gesandten vom Kreis-Konvent fortdauern zu lassen.

Wichtigkeit der fränkischen Provinzen in militärischer Hinsicht.

Die Lage der fränkischen Fürstenthümer macht sie an und für sich in militärischer Rücksicht wichtig. Wer im Besitz derselben ist, besonders des Gebirgs, welches sich von der sächsischen Grenze bis gegen Bayern zieht, wird leicht Meister von dem mit Lebens- und Hülfsmitteln aller Art so reichlich versehenen Frankenlande, ja selbst eines Theils von Schwaben und Bayern, er kann den Main benützen; das Lokal bietet viele gute Vertheidigungs- und Angriffs-Punkte dar. Besonders wichtig aber würden diese Fürstenthümer in militärischer Rücksicht für die preußische Monarchie, wenn man sie mittelst eines wünschenswerthen Arrondissements in Stand setzen könnte, 20 bis 30,000 Mann aus eigenen Kräften zu halten, und schon jetzt sind sie es, wenn man bei entstehendem Kriege das aus ungefähr 9000 Mann bestehende Corps, das sie nach ihrer gegenwärtigen Beschaffenheit zu unterhalten

im Stande sind, nur mit den westfälischen Truppen verstärken will. Mit Schlesien flankiren sie dann Böhmen, und indem sie es jedem Feinde schwer machen würden, darin vorzurücken, ja sich darin zu erhalten, würden sie den Angriff auf solches ungemein erleichtern, zumal wenn Sachsen, Hessen und das Haus Braunschweig, die solchen Falls kaum eine andere Partei ergreifen könnten, Alliirte Preußens wären.

Auch Bayern könnte man besser die Hände bieten und von diesem Hülfe erwarten. Der reelle Einfluß, den man sich dadurch in Deutschland verschafft, würde der mächtigste und nützlichste sein. Die militärische Beschaffenheit der fränkischen Fürstenthümer verdiente genauer durch Kunstverständige untersucht zu werden. Vorläufig habe ich darüber einige Recherchen anstellen lassen, deren Resultate ich dem Königlichen General-Adjutanten von Zastrow eingehändigt habe.

Große Vortheile, die aus der Erwerbung von Nürnberg entstehen würden.

Wie vortheilhaft es für das Kommerz sein würde, wenn Nürnberg noch preußisch werden könnte, bedarf keiner Ausführung für den, der nur die Lage dieser Stadt eines Blickes würdigen will, der nur sieht, daß das bayreuthische Oberland durch diese Acquisition mittelst des nürnbergischen Territorii mit dem Unterlande und dem Ansbachischen, davon es jetzt getrennt ist, zusammenhängen würde. Durch Anwendung der erforderlichen Mittel, welche die schlechte Verfassung der Stadt verhindert, würde es nicht schwer halten, den Handel darin wiederum sehr lebhaft zu machen. Welcher Nutzen für die angrenzenden Fürstenthümer, und welche Quelle zu Einkünften für den Staat, da, alle anderen Vortheile abgerechnet, ein Accis-System, so wenig solches übrigens in den Fürstenthümern anwendbar ist, in der ganz festgeschlossenen Stadt Nürnberg ohne alle Schwierigkeit eingeführt werden und dort nicht einmal auffallen könnte, da es schon, obgleich ganz

fehlerhaft, existirt! Ist Nürnberg für uns verloren, so muß man suchen, die Vorstädte empor zu bringen, die aber bei weitem nicht jene Vortheile z. B. auch nicht in Rücksicht auf die Accise, weil sie offen und von sehr weitem Umfange sind, gewähren können. Ich will hier nicht in eine umständliche Schilderung des Gewinns hinein gehen, der übrigens von der Erwerbung des ansehnlichen nürnbergischen Territorii, von der Volksmenge und den Einkünften zu erwarten wäre, nicht weitläuftig die Wahrheit beweisen, daß die Schulden Nürnbergs keineswegs abschreckend sind, da sie ihrer Natur nach gleich den sächsischen Steuerscheinen größtentheils und ohne Zuthun anderer Aufopferungen aus den nürnbergischen Einkünften selbst zu tilgen stehen, und nach einer gewissen Frist bei einer ordentlichen Einrichtung durch Nürnberg und dessen Gebiet der Monarchie ein nicht unwichtiges neues und einträgliches Fürstenthum erworben sein würde. Nur das sei mir erlaubt, auch hier zu wiederholen, daß es mich ewig schmerzen würde, wenn dieses alles nie realisirt werden sollte.

Schluß.

Es sei mir nur noch erlaubt, den Wunsch hinzuzufügen, daß diese Provinzen, welche die Wiege und das Stammhaus des hohen Hauses Brandenburg sind, die auf einem fruchtbaren, gesegneten Boden eine ansehnliche Zahl von wenigstens 420,000 gutgesinnten Menschen enthalten, ein ansehnliches gegen 10,000 Mann betragendes Truppen-Corps schon nach ihren jetzigen Kräften, ohne Zufluß aus den übrigen Königlichen Staaten, erhalten, und dennoch Ueberschuß zur Königlichen Disposition liefern konnten, und künftig nach den Umständen weiter liefern können, daß Provinzen, die mitten in Deutschland liegen, und noch so mancher successiven Verbesserung fähig sind, insofern es die Umstände gestatten, der preußischen Monarchie durch weitere Länder-Acquisitionen sowohl in politischer als militärischer Rücksicht noch nützlicher gemacht werden mögen.

Glücklich werde ich mich schätzen, nach äußersten Kräften und mit Hülfe der mir nachgesetzten eifrigen und treuen Königlichen Dienerschaft, darunter ich auch noch den Räthen meines eigenen Departements das Lob des treuesten Diensteifers und angestrengtesten Fleißes bei der neuen Organisation und Einrichtung der preußischen Verfassung ertheilen muß, ferner daran zu arbeiten, die Verwaltung dieser Provinzen der Vollkommenheit immer näher zu bringen, und dabei die beiden unzertrennlichen Gegenstände: Wohl der Unterthanen und Vortheil des Königs, immer vor Augen haben. Sollte diese Absicht nicht ganz erfüllt werden, träten Fehler und menschliche Schwachheit ein, so werden doch redlicher guter Wille und angestrengtes Bestreben Entschuldigung gewähren, um die ich auch wegen der in diesem Aufsatz enthaltenen Mängel bitte, die ich nach und nach zu verbessern und zu ergänzen mir vorbehalte.

(gez.) Hardenberg.

Précis d'un Mémoire de Caillard sur la situation politique de la République à l'égard des Puissances de l'Europe 1793.

(Vergl. Bd. I, S. 145.)

La révolution française n'a pas eu d'ennemi plus acharné que l'Autriche. L'empereur dans la convention de Pilnitz ne s'était proposé d'autre objet que d'associer tous les princes de l'Europe aux efforts qu'il méditait contre nous. Cette convention était une véritable déclaration de guerre.

Si la France eût voulu négocier avec vigueur et promettre ses secours aux principaux princes d'Allemagne, il était aisé de détruire la monstrueuse union de la Prusse et de l'Autriche, union si menaçante pour la liberté germanique, union contre laquelle murmuraient hautement l'électeur de Saxe, l'électeur Palatin, celui de Hanovre, le landgrave de Cassel, le duc de Wurtemberg, — en un mot, tout ce que l'Allemagne renferme de

puissances considérables. Il était aisé même de démontrer au roi de Prusse qu'il agissait directement contre ses intérêts en se prêtant à une alliance aussi peu naturelle, et si, renonçant enfin à notre fatal traité avec la cour de Vienne, nous eussions profité du moment pour offrir à la Prusse de traiter avec elle, il n'est pas douteux que nous ne l'eussions entraînée. Alors la convention de Pilnitz ne pouvait plus avoir lieu; l'empereur, réduit à ses propres forces, n'osait plus nous attaquer, et la République n'aurait peut-être pas un seul ennemi à combattre aujourd'hui.

Après le traité d'alliance des cours de Berlin et de Vienne et la convention de Pilnitz, il fallait s'attendre que nous aurions les Prussiens à combattre, aussitôt que les Autrichiens et les insolents manifestes du duc de Brunswick ne nous laissèrent pas longtemps dans l'incertitude. Avant cette époque on n'avait pas entièrement négligé la voie des négociations à Berlin, mais soit que nos ambassadeurs n'eussent pas des instructions assez étendues, soit que la faiblesse du roi de Prusse, livré dans l'intérieur de la cour à des intrigues de toute espèce, ne lui permît pas de s'arrêter au parti le plus conforme à son véritable intérêt, soit enfin qu'il fût vraiment impraticable de rompre les liens qu'il aurait été très facile de prévenir, les négociations restèrent sans succès, et la guerre fut inévitable.

Parmi les autres puissances comprises dans la convention de Pilnitz, le roi de Sardaigne est le premier qui se soit découvert. Sa conduite envers Semonville est un de ces outrages qui ne peuvent se pardonner. On était généralement persuadé en Europe que les armées autrichiennes et prussiennes auraient pénétré sans difficulté jusqu'à Paris dans le cours de la campagne de 1792; c'est à cette sécurité que nous avons dû l'inaction de l'Angleterre et de l'Espagne. Voyez cependant un fait qui mérite de trouver place ici.

On ne doutait pas que les Prussiens n'arrivassent à Paris,

mais on prévoyait que l'Assemblée nationale se retirerait en emmenant le Roi vers les provinces méridionales, et c'est alors que l'armée du Piémont et celle d'Espagne devaient se porter l'une par Lyon, l'autre par Toulouse, dans l'intérieur de la France, et repousser l'Assemblée nationale vers le centre, où elle se serait trouvée entre deux feux, et dans l'impossibilité de trouver une retraite. Les événements de la campagne en décidèrent autrement, et l'Espagne, qui avait eu la prudence de ne pas se déclarer contre nous, en fut moins tentée que jamais.

Mais nos succès mêmes éveillaient la jalousie de l'Angleterre, qui ne put dissimuler sa malveillance aussitôt qu'elle nous vit en possession de la Belgique. Le cabinet britannique commit le premier acte d'hostilité par le renvoi du citoyen Chauvelin, notre ministre à Londres. L'Espagne, entraînée par les intrigues de l'Angleterre, s'est mise également au nombre de nos ennemis par le renvoi de notre ministre. Il ne faut pas oublier que la mort de Louis XVI a été, comme à Londres, le prétexte de cet acte d'hostilité. Il était impossible de faire la guerre à l'Angleterre sans la déclarer à la Hollande; la Hollande, alliée de l'Angleterre et qui, aux termes du traité de 1788, lui doit des secours au moment où elle entre en guerre. Enfin le Corps germanique, sans aucune provocation de notre part, a jugé à propos de se joindre à nos nombreux ennemis. A la vérité, les électeurs ecclésiastiques ont montré une haine et un acharnemement inexprimables contre la nation française, mais leurs efforts auraient été perpétuellement balancés et détruits à la Diète de l'Empire par les plus puissants princes d'Allemagne, tels que l'électeur de Saxe, celui de Bavière, et même celui de Hanovre, le duc de Wurtemberg, tous très justement alarmés de l'effrayante union des cours de Vienne et de Berlin. Mais on sait comment se forment les résolutions de la Diète de Ratisbonne. Le collége électoral et le collége des princes délibèrent, et lorsqu'on est

convenu d'un point, on le communique au collége des villes, qui n'a pas le droit de s'y opposer. Les trois suffrages des électeurs ecclésiastiques réunis au suffrage de Brandebourg et de Bohême, nous donnaient la minorité au collége des princes, qui est fort nombreux, mais composé de membres dont les états, par leur faiblesse, sont nécessairement à la merci de l'empereur ou du roi de Prusse, et qui par là ne pouvaient ou n'osaient s'écarter du vœu de ces deux monarques. C'est ainsi que s'est formée cette majorité, où les princes faibles ont nécessairement entraîné par leur nombre ceux qui étaient infiniment plus puissants. Cependant, malgré cette détermination de la Diète de l'Empire, on ne doit pas ranger cet ennemi sur la même ligne que l'empereur et le roi de Prusse. D'abord une armée composée d'une force de contingents particuliers, qui se regardent toujours comme appartenants exclusivement à chacun des états qui les ont fournis, se trouve naturellement soumise à un grand nombre d'autorités, souvent divergentes, quelquefois ennemies et toujours jalouses les unes des autres, et ne saurait par conséquent former un tout assez consolidé pour se rendre fort redoutable. En second lieu, comme les intérêts des grands princes d'Allemagne n'ont pas changé, il est très vraisemblable que leur sentiment intérieur est toujours le même, que leur alliance avec les cours de Berlin et de Vienne n'est qu'une alliance forcée parce que la cause qui les réunit leur est totalement étrangère, et que la France est leur alliée naturelle contre une coalition qui met leur liberté dans le plus grand péril. Toutes ces considérations, l'empressement même de quelques-uns d'entre eux à vouloir nous persuader d'une neutralité parfaite dans tout ce qui n'appartient pas aux devoirs indispensables qui lient leur existence politique à l'Empire germanique, tout cela, dis-je, semble prouver que l'armée de l'Empire ne nous inquiétera jamais beaucoup et n'aura guères d'autre fonction à remplir que celle de veiller pour sa part à la défense de l'Allemagne au delà du Rhin.

En récapitulant donc la liste des ennemis coalisés contre la liberté française, on trouve l'empereur, le roi de Prusse, le Corps germanique, la Hollande, l'Angleterre, le roi d'Espagne, le roi de Sardaigne.

Si la Russie ne trouve pas sa place dans cette énumération, c'est qu'elle a préféré mettre aux prises contre nous toutes les puissances qui auraient pu surveiller ses manœuvres, afin de pouvoir tomber sur des voisins faibles et divisés entre eux.

Les neutres sont: 1° la Suède, qui craint la Russie; 2° le Danemark, très intéressé à conserver la paix avec toutes les puissances; 3° le Corps helvétique; 4° les puissances d'Italie; 5° la Porte ottomane.

On sent qu'il n'a pas dû dans cette énumération être fait mention de la Pologne, qui, dans la situation déplorable où elle se trouve, assaillie par l'insatiable ambition de deux voisins qui semblent avoir rejeté loin d'eux toute idée du juste et de l'injuste, appelle à grands cris les nations étrangères à son secours, bien loin d'être en état de se rendre utile ou nuisible aux autres.

Négociations entamées pour détourner différentes Puissances de la Coalition.

Dans le commencement, où l'Autriche et la Prusse paraissaient seules encore sur la scène, on chercha d'abord à neutraliser la Prusse pour pouvoir l'armer ensuite contre l'empereur en lui faisant envisager la facilité qu'il aurait à s'arrondir aux dépens de la maison d'Autriche, tandis que celle-ci aurait à se défendre contre nous en même temps, et que, dans la nécessité de partager ses forces contre deux grandes puissances, elle se serait trouvée nécessairement trop faible contre chacune d'elles. Ce système présentait l'avantage de désunir le Corps germanique, dont les princes les plus

puissants se seraient infailliblement ralliés à la cause prussienne, et alors la destruction totale de la maison d'Autriche devenait à la longue une suite nécessaire de cette combinaison.

Plusieurs causes concoururent à faire échouer cette négociation: 1° nous ne pouvions y employer que des agents secrets, qui, réduits à travailler dans l'obscurité, luttaient nécessairement avec désavantage contre un ministre autrichien, à qui une mission publique donnait la facilité d'obséder continuellement le roi et ses ministres; 2° le caractère même du roi de Prusse, incapable de donner une attention constante et soutenue aux affaires, livré aux plaisirs et aux intrigues de sa cour, trop faible pour oser prendre une grande résolution, ou pour qu'il fût raisonnable de compter sur celle qu'on aurait pu lui arracher dans un moment d'humeur ou d'ennui; 3° le caractère connu de ses entours, et particulièrement celui de ses ministres Lucchesini et Bischoffwerder, qui, étrangers à toute autre vue qu'à celle de leur intérêt personnel, se sont enfin vendus à la dernière chère mise par la cour de Vienne; 4° enfin la nature même des propositions du roi de Prusse, lorsque la négociation laissait encore quelques espérances de succès, propositions dans lesquelles il entrait toujours, en faveur de la royauté et du retour de nos ci-devant princes et autres émigrés, des stipulations qui ne pouvaient absolument convenir à la République.

La cour de Vienne devant être à juste titre considérée comme la première cause de nos embarras et l'atelier politique où s'est formée cette coalition jusque-là sans exemple, on ne pouvait faire les premiers pas vers elle sans blesser essentiellement la dignité de la nation. Elle n'a pas fait non plus des démarches directes vers nous. Cependant il nous arriva de temps en temps de la cour de Naples et de la Toscane des invitations amicales tendant à un rapprochement mutuel, et ces invitations ne se font certainement pas sans la partici-

pation ou même l'ordre de la cour de Vienne, qui doit être prodigieusement fatiguée du poids de la guerre, surtout si l'on considère les frais énormes qu'elle a consacrés d'abord pour soutenir l'impératrice de Russie dans sa première invasion en Crimée, la guerre contre les Turcs et le couronnement de deux empereurs consécutifs à Francfort, en Bohême et en Hongrie. Mais ces propositions n'ont point encore acquis la maturité nécessaire pour que la nation doive et puisse s'en occuper sur-le-champ d'une manière sérieuse. Elles sont nécessairement subordonnées à un système de mesures générales, à un plan qui embrasse à la fois nos rapports politiques avec la totalité des nations de l'Europe, et qu'il est important que la République puisse arrêter sans délai.

Nous devons consacrer un article à la Hollande. Les patriotes de cette nation désiraient, au moment où l'armée de la République s'empara d'Anvers, qu'au lieu de tourner sur Liége, nous entrassions d'un même trait sur le territoire hollandais. En cela ces malheureuses victimes du despotisme stadhoudérien obéissaient à un sentiment très légitime, celui de la liberté; mais ce sentiment les occupait tout entier et ne leur permettait pas de calculer les suites fâcheuses que cette démarche pouvait entraîner au détriment de la République française. Nous désirions écarter une guerre avec l'Angleterre; ils voulaient au contraire l'invasion en Hollande au risque d'une guerre avec l'Angleterre, et cela au moment même où nous étions en pleine négociation avec le ministère brittanique, au moment où nous donnions l'assurance formelle que notre intention n'était point d'attaquer la Hollande. Convenait-il à la majesté du peuple français de mettre une contradiction aussi manifeste et aussi contraire à la bonne foi entre ses promesses et ses actions? et lorsque nous annoncions hautement que nous ne connaissions plus d'autre politique que la franchise et la probité, comment l'Europe aurait-elle jugé le procédé, et quelle idée aurait-elle pu se faire de notre fidélité

dans nos engagements? Il était une mesure plus simple, plus digne de la droiture de la nation française, et qui remplissait également le vœu des patriotes hollandais. C'était de préparer tout pour l'invasion et de l'exécuter au moment même où l'Angleterre viendrait à rompre les conférences. C'est aussi cette mesure à laquelle on s'arrêta, et l'on sait que le succès en était infaillible sans le malheureux événement d'Aix-la-Chapelle dont les causes n'appartiennent pas à ce récit.

Une triple alliance se négocie entre la Suède, la Porte ottomane et la République. En voici l'objet.

La Suède entrerait en Finlande, ou même en Ingrie, tandis que les Turcs enverraient une flotte vers la Crimée et une armée sur le Dniestre et sur le Danube. L'impératrice, attaquée de ces deux côtés, est obligée de lâcher prise en Pologne, et d'appeler l'empereur à son secours en vertu des traités. Ainsi l'empereur est forcé de garnir ses frontières du côté de la Turquie. Voilà déjà une première diversion en notre faveur. D'un autre côté la Pologne étant délivrée des troupes russes, Mœllendorf n'est plus assez fort dans ce pays, et de deux choses l'une: ou le général reste, et alors il faut qu'il soit considérablement renforcé, ce qui fait une seconde diversion en notre faveur, ou il se retire, et alors la Pologne reste libre, la révolution s'y rétablit, elle accède à la triple alliance et devient par ce traité assez imposante pour se flatter d'être désormais à l'abri de l'esprit de rapine des Prussiens et des Russes.

Parmi les princes qui composent la grande coalition, nous devons porter nos premiers regards sur l'empereur et le roi de Prusse; il nous paraît plus important de détacher l'un ou l'autre que de faire la paix avec tous les deux ensemble: 1° parce que l'un sans l'autre cesse d'être redoutable, 2° parce qu'en les séparant, il nous semble qu'on porte une atteinte nouvelle à leur alliance, 3° enfin parce que cette séparation met la

confusion dans l'armée de l'empire, que chacun des princes qui ont concouru à sa formation par son contingent prendra son parti suivant les circonstances, et de là naîtront de nouvelles combinaisons dont nous saurons tirer quelque parti utile, que nous pourrons même diriger jusqu'à un certain point, en profitant de la circonstance pour rétablir un certain équilibre dans le Corps germanique et rendre les cours de Vienne et de Berlin plus irréconciliables que jamais.

Nous terminerons cet écrit par quelques réflexions sur la Russie. Nous est-il avantageux de l'avoir pour amie? Nous croyons que non, et ici nous faisons abstraction de ses procédés outrageants envers la République et du ressentiment qu'elle doit inspirer. Notre avantage nous porte évidemment sur l'alliance des Turcs, et c'est une vérité qui était sentie même par l'ancien ministère. Mais ses éternelles tergiversations, ses éternels ménagements pour les cours de Vienne et de Pétersbourg, ont failli plus d'une fois perdre les Turcs et les livrer à l'Angleterre, dont l'intérêt ne dort jamais. Cet exemple nous servira de leçon. Rien ne peut en Russie nous dédommager des avantages que nous trouvons à Constantinople, et puisque les Turcs sont perpétuellement en guerre avec la Russie ou n'ont jamais avec elle qu'une paix très mal assurée, rien ne peut mieux nous garantir leur constante amitié que l'identité de nos sentiments envers les Russes.

Schreiben Hardenbergs an Graf Haugwitz.

(Vergl. Bd. I. S. 197.)

Mannheim, den 21. Juni 1794.

Ew. Excellenz gütige und freundliche Schreiben vom 16. aus Wetzlar und vom 9. aus Maestricht habe ich zu erhalten das Vergnügen gehabt. Könnte ich Ihnen lebhaft genug schildern, verehrungswürdiger gütiger Freund, wie lebhaft ich die Ge-

sinnungen erkenne und erwiedere, welche Sie mir aufs Neue zusichern! Mein ganz für Freundschaft gemachtes Herz fühlt ganz den Werth in Ihnen einen Mann gefunden zu haben, mit dem es sich einverstehen kann. Ich bedaure es inniglich, daß ich Ihres Umgangs nicht öfter genieße; desto mehr aber werde ich es mir angelegen sein lassen, Ihnen abwesend alle diejenigen Proben treuer Anhänglichkeit zu geben, die nur immer von mir abhängig werden.

Es wäre mir in recht vielem Betracht angenehm gewesen, Sie bei Ihrer Durchreise zu sprechen, indeß ist es, wie Sie wissen, aus guten Gründen mein eigener dringender Wunsch gewesen, daß Sie bald, recht bald nach Berlin und wenn es, wie ich glaube, nöthig ist, selbst zum König gehen möchten.

Dieses scheint mir wirklich mehr als jemals erforderlich. Ich weiß es gewiß, daß man gegen Sie arbeitet, und so zuverlässig ich auch darauf rechne, daß man nichts ausrichten werde, so sehr bitte ich doch aufmerksam zu sein, nicht um Ihrer selbst willen — denn das brauchen Sie in keinem Falle, aber der guten Sache wegen.

Daß ich Ihnen dieses alles im engsten Vertrauen sage, versteht sich. — Ueberhaupt sehen Sie, ich bitte recht sehr darum, nichts von allem dem, was dieses Schreiben enthält, als offiziell an, sondern blos als Aeußerungen eines Ihnen ganz ergebenen Freundes.

Ew. Excellenz erinnern sich, daß unsere Abrede war, ich sollte nach Ansbach zurückgehen und da das Weitere erwarten. Die Negotiation wegen des Fuhrwesens und des Frankfurter Kontingents hielten mich länger auf, als ich vermuthete; es kam ein Königlicher Auftrag wegen der Gelder, welche die Franzosen nach Polen remittiren sollen, hinzu, den Graf Schulenburg mir zuschob und der noch nicht ganz geendigt ist. Dadurch verfloß die Zeit bis zu dem vorgewesenen Concert militaire in Maestricht, dessen Ende ich nunmehr in dieser Gegend abzuwarten rathsamer hielt, da ich vermuthete, Ew. Excellenz würden dann gleich ent-

scheiden können, ob ich hier nach der in Frankfurt geäußerten Idee gebraucht werden solle, oder nicht. Der Feldmarschall und Graf Schulenburg ersuchten mich hierauf, in das Hauptquartier zu kommen und nachher der Konferenz mit beizuwohnen, welche mit Lord Cornwallis statthaben sollte. Ich entzog mich dem um desto weniger, da ich meines Theils glaubte, durch Konciliation in der Sache selbst einigen Nutzen stiften zu können, anderntheils aber mir sagte, daß es Ihnen, bester Freund, angenehm sein würde, durch mich von dieser Konferenz genau benachrichtigt zu sein. Sie wissen, wie sehr der Feldmarschall dem Marsch der Armee nach den Niederlanden entgegen ist, und kennen die Unzufriedenheit überhaupt, mit der man an mehreren Orten die Haager Konvention ansieht. Es ist auch wohl ganz unstreitig, daß viele gute Gründe vorhanden sind, die sich jenem Marsch entgegen setzen, daß es vor allen Dingen beinahe gewiß ist, daß Mainz und dieser Theil von Deutschland sehr bald wieder in des Feindes Händen sich befinden werden, wenn unsre Armee weggeht, daß sich die Folgen hiervon auf die allernachtheiligste Weise äußern würden. Dieses und großer Nachtheil für die Armee, vielleicht eine nicht ungerechte Empfindlichkeit, daß der Mackische Kampagne-Plan ganz ohne seine Zuziehung gemacht worden, ferner die Betrachtung, daß die Armee in Rücksicht auf fernere aus der jetzigen gefährlichen Krise entstehen könnende Begebenheiten geschont werden müsse — schrecken den wirklich respektablen Feldmarschall von dem Marsch nach den Niederlanden ab. Seine Empfindlichkeit ist noch mehr durch das in Abschrift anliegende Schreiben des Lord Cornwallis gereizt worden. Unter diesen Umständen ersuchte er mich, ihm meine Gedanken mitzutheilen, wie ich die Sache ansähe. Ich erwiderte darauf, daß, da ich gar keinen Auftrag hätte, mich in selbige zu mischen, ich solches blos privatim thun, über die militärischen Argumente aber nichts weiter sagen könne, als was ich aus seinem eigenen Munde darüber gehört hätte, da ich diese Partie gar nicht verstehe und daher nicht beurtheilen könne, ob es für die gemeine

Sache und das Interesse der Seemächte zuträglicher sei, hier oder in den Niederlanden zu agiren; übrigens, dünke mich, könne hier nur eigentlich von militärischen Betrachtungen die Rede sein, welche bei dem Concert den Ausschlag geben müßten. In einem Aufsatz faßte ich inzwischen meine Meinung schriftlich, und hierauf verlangten der Feldmarschall und Graf Schulenburg, ich solle auf diese Grundsätze gestützt, eine Antwort aufsetzen, die der Feldmarschall dem Lord Cornwallis auf sein Schreiben bei der Konferenz zurückgeben könne. Mir glückte es nicht gleich, sie von der Idee abzubringen, alle politischen Fragen, die mir gar nicht hierher zu gehören schienen, ganz bei Seite zu setzen; um aber die Sache desto eher in Händen zu behalten, drängte ich zwar dasjenige, was sich meines Erachtens gegen die Intention der Seemächte sagen läßt, in dem abschriftlich anliegenden Aufsatze zusammen, fuhr aber fort vorzustellen, daß ich es nicht rathsam hielte, daß der Feldmarschall sich überhaupt auf diese Räsonnements einließe, zumal da wir die politische Lage nicht kennten, und drang endlich mit meiner Meinung auch dahin durch, daß von jenem Aufsatz gar kein Gebrauch gemacht ist. Die Konferenz selbst hatte denn gestern zu Kirchheim-Bolanden statt. Außer dem Feldmarschall und Schulenburg waren Lord Cornwallis, Lord Malmesbury und Kinkel gegenwärtig. Letztere bestanden darauf, daß die Armee nach den Niederlanden gehen müsse, weil vornehmlich Holland widrigenfalls Gefahr laufe und mit diesem Lande ganz Europa, selbst die Königlichen Staaten. Der Feldmarschall führte alle seine politischen und militärischen Gründe im Diskurs an, behauptete, Holland könne eben so wohl, wo nicht eher verloren gehen, wenn der Feind Mainz und Coblenz besetze und dann den Rhein hinunter auf Maestricht gehe ꝛc.; über das Militärische gab er endlich dem Lord Cornwallis, der ihm in dieser Hinsicht nichts Wesentliches entgegen setzte, ein Memoire, vermuthlich vom Major Phull oder Hauptmann von Kleist aufgesetzt, wegen des Politischen wurde alles zur Entscheidung der Höfe ausgestellt. Lord Malmesbury ver-

sicherte, es sei nie von etwas Anderem die Rede gewesen als von Operationen in den Niederlanden, und noch zuletzt in Maestricht hätten Ew. Exzellenz bestimmt erklärt, daß solches keinem Zweifel unterworfen sei. Hierüber äußerte sich der Feldmarschall sehr empfindlich und versicherte, Sie hätten ihn gar nicht davon unterrichtet, vielmehr habe er geglaubt, daß von einem Marsche nach den Niederlanden gar nicht mehr die Rede sein könne und demnach sei alles, was die Operation der Armee, Magazine, Hospitäler 2c. betreffe, eingerichtet. Ich sage Ihnen dieses alles ganz gerade heraus, bester Freund, und halte es für Pflicht, damit Sie die ganze Lage genau beurtheilen mögen. Wenn Sie den Marsch nach den Niederlanden noch für nothwendig oder nach dem Traktat für unumgänglich hielten, so hätte ich, aufrichtig gesagt, recht sehr gewünscht, Sie hätten sich darüber freimüthig gegen den Feldmarschall geäußert. Jetzt nutzt man diesen Umstand gegen Sie, und da Sie die persönliche Karte des Hofes kennen, so darf ich nichts weiter hinzusetzen. Die Konferenz ist so auseinander gegangen, ohne irgend etwas festzusetzen. Der Feldmarschall scheint sehr bestimmt entschlossen zu sein, alles gegen den Marsch nach den Niederlanden zu thun, und wird ohne Zweifel in diesem Sinn und nachdrücklich an den König schreiben. Lord Malmesbury und Kinkel giengen gestern mit Cornwallis nach Mainz, kommen aber diesen Abend hieher, dann werde ich wohl weiter hören, wo sie hinaus wollen. Sie müssen mit Malmesbury von der Idee gesprochen haben, mich hier zu lassen, weil er ohne meine Veranlassung mit mir davon sprach und mich sehr bat, Mannheim doch noch nicht zu verlassen, da er gewiß vermuthe, ich würde in den ersten Tagen den Auftrag erhalten zu bleiben, und es ihm bei der Lage der Sache jetzt äußerst nothwendig scheine. Sie können leicht denken, daß ich ihm hierauf geantwortet habe, wie ich auf keine Weise irgend einen offiziellen Antheil an der Sache nehmen könne, weswegen er auch werde bemerkt haben, daß ich bei der Konferenz einen bloßen Zuhörer abgegeben hätte. Ich denke aber, Ihren Absichten nicht entgegen

zu handeln, verehrungswürdiger Freund, wenn ich nach dieser Voraussetzung noch etwas hier in Mannheim bleibe und Ihnen weitere Nachricht gebe, was Malmesbury und Kinkel sowohl als der Feldmarschall für Schritte thun und für Gesinnungen hegen. Letzterer hat gleichfalls die Fortsetzung meines Aufenthalts gewünscht und wird mich daher wohl von dem au fait halten, was er vornimmt. Das Hauptquartier ist jetzt zu Lautern, aber man hat gestern abgeredet, daß die Armee vorerst nicht weiter vorgehen soll. Ueber die Frage selbst wage ich kein Urtheil, da mir die politische Lage nicht bekannt ist und ich nicht militärische Kenntnisse genug habe, um die Gründe des Feldmarschalls zu beurtheilen.

Könnten andere Mittel ausfindig gemacht werden, um die hiesige Gegend zu decken, so würde ich doch für den Marsch nach den Niederlanden sein, wenn nicht mir unbekannte politische Gründe es widerrathen. Der Traktat ist da, die Gefahr dort gewiß am größten; wird Holland erobert, so ist alles verloren — dringt der Feind hier ein, so sieht es auch sehr schlimm aus — wobei ist am mehrsten zu besorgen? darauf kommt es vorzüglich an. Wäre es möglich einen schnellen Frieden zu bewirken, das wäre freilich das beste — aber wie? Vielleicht sucht ihn Oesterreich, wenn man allerlei herumschleichenden, aber von mehreren Seiten kommenden Nachrichten trauen soll, am ersten, vielleicht mit Verlassung der Niederlande und um andere Plane auszuführen. Müßte uns dieses nicht dann noch fester an die Seemächte knüpfen? Nehmen Ew. Excellenz dieses alles nur für rohe unreife Ideen an, davon auch das Gegentheil wahr sein könnte. Sie werden besser im Stande sein als ich, dasjenige zu prüfen und zu beobachten, was davon Aufmerksamkeit verdient, und dann nach dem wahren Interesse der Monarchie verfahren. Nur bitte ich nochmals, diesen Brief nie zu den Akten kommen zu lassen und mir sobald als möglich fernere Leitung zu geben, was ich thun soll und ob Sie glauben, daß ich dem Königlichen Dienst und Ihnen, bester Freund, hier nutzen kann, wenn nicht, so gehe ich

ruhig nach Ansbach. Wenn Sie mir zu schreiben nicht Zeit haben, so lassen Sie Faudel kommen und sagen ihm, daß er mir durch eine Staffette schreibe — blos ob ich bleiben oder gehen soll? Wird das erstere beschlossen, so muß ich doch auf alle Fälle den ersten günstigen Zeitpunkt erwählen, um nur auf einige Tage nach Ansbach zu gehen.

Bald nach der Ankunft des Lord Malmesbury und Admiral Kinkel werde ich Ew. Excellenz wieder schreiben — nach den Umständen einen ostensiblen Brief, den Sie zu den Akten nehmen können. Ich umarme Sie mit der wärmsten Freundschaft und aufrichtigsten Verehrung.

Hardenberg.

Einwirkungen des Prinzen Heinrich.

Vergl. Bd. I, S. 252 flg.

Schreiben des Prinzen Heinrich von Preußen an Graf Haugwitz.

Rheinsberg, 26 novembre 1794.

Monsieur. Voici la copie du projet d'instruction que j'ai envoyé au roi et que j'ai recopié avec bien de la peine à cause d'une maladie de crampe qui m'est survenue; aussi vous prie-je d'excuser si cette copie s'en ressent. Je vous prie, monsieur, de faire toutes les observations et de me les communiquer. Voilà l'unique moyen de marcher d'un pas hardi et sûr dans cette difficile carrière, en découvrant le meilleur fil qui puisse guider dans ce labyrinthe. J'ai encore des matériaux de reste sur cette affaire, mais il me faut 1° de la santé, 2° de l'encouragement, 3° et la certitude de pouvoir de loin en loin éclairer par la conversation cette matière intéressante. Ma tête n'est pas bien encore; ma lettre en fait preuve. J'écris au lit. Ayez la complaisance de ne communiquer à personne mon incommodité; cela ne fait qu'inquiéter mon frère

Ferdinand, tandis qu'après avoir beaucoup souffert pendant deux ou trois jours, je suis entièrement remis après. Dites-moi, monsieur, si vous le pouvez, quel est le parti de la cour de Vienne, s'il est vrai que la Suède et le Danemark sont reçus médiateurs par la Hollande et l'Angleterre.

Soyez au reste convaincu de ma considération infinie.

Henri.

P. S. J'ai honte de vous envoyer ce chiffon de lettre écrit de mon lit.

Schreiben des Grafen Haugwitz an Prinz Heinrich.

Berlin, 2 décembre 1794.

Monseigneur. Je supplie V. A. R. de recevoir avec bonté les très humbles excuses que j'ai à lui faire d'avoir tardé jusqu'à ce moment à répondre à la lettre dont elle a daigné m'honorer le 26, en l'accompagnant de l'admirable mémoire qu'elle vient de dresser sur la négociation de la paix avec la France. Si des occupations infiniment accumulées ont occasionné ce retard involontaire, elles ne m'ont pas empêché certainement de sentir vivement le haut prix de la confiance que V. A. R. me fait la grâce de me témoigner, et d'en être véritablement pénétré. C'est, Monseigneur, pour m'en rendre digne, que je crois devoir méditer encore avec recueillement et peser mûrement les matières importantes que V. A. R. vient de traiter avec tant de supériorité; mais j'ose en attendant la supplier de rendre justice à mon empressement et à mon désir de me voir guidé par ses hautes lumières dans la crise infiniment compliquée et difficile dont il s'agit de nous tirer.

A l'égard de la question que V. A. R. a daigné m'adresser à la fin de sa lettre, qu'elle me permette de lui exposer très humblement que, suivant tous nos avis, l'idée de la médiation de la Suède et du Danemark n'a fait fortune nulle part, et qu'en particulier la cour de Vienne paraît être bien loin de la

goûter le moins du monde. Jusqu'à présent il semble, du moins à en juger par les propos et la contenance de ses ministres, que cette cour ne veuille pas séparer sa cause de celle de l'Angleterre relativement à la paix; il y a cependant des données qui feraient croire qu'elle travaille sous main à un accommodement particulier; mais nos notions à ce sujet sont jusqu'à présent incertaines et incomplètes.

Veuillez, Monseigneur, agréer mes vœux ardents pour le prompt et entier rétablissement de la précieuse santé de V. A. R. et me permettre de les réunir à l'expression des sentiments de mon profond et inaltérable respect. Haugwitz.

Schreiben des Prinzen Heinrich von Preußen an Graf Haugwitz.

Rheinsberg, 6 décembre 1794.

Monsieur. Rappelez-vous, monsieur, que mon unique désir est celui du bien de l'état et du roi, lesquels se trouvent intimement liés; je ne forme aucun autre vœu que celui qui est conforme à cet objet, et comme vous êtes convenu avec moi du principe, celui de la nécessité absolue de la paix, j'ose croire après cela que nous ne différerons que très peu sur les moyens. Je n'attache aucun autre prix au mémoire que je vous ai communiqué que celui qui peut naître de son utilité; si donc j'ai pu m'écarter un moment de cette règle immuable pour moi, si j'ai pu un moment me tromper, comme il l'est très possible et que c'est l'apanage de tous les hommes dont je ne me crois nullement exempt, vous m'obligerez véritablement, et j'ose vous dire qu'il est de votre devoir, de m'en avertir; je l'attends de vous avec tout l'empressement qui doit naturellement se trouver réuni dans cette grande entreprise, à l'égard de laquelle j'ai reçu une dépêche du roi qui me marque son contentement. Réunissez tous vos efforts, monsieur, et soyons d'accord sur l'objet le plus important pour l'humanité, pour la patrie et les intérêts du roi.

Il est fâcheux que vous ne soyez pas instruit plus formellement sur les négociations des Autrichiens. J'apprends que le parlement a été prorogé, que sur des bruits de paix les actions sont montées, ce qui prouve, comme vous le savez, que le peuple anglais veut la paix; si les deux puissances, la cour de Saint-James et celle de Vienne, négocient ensemble, on peut, je pense, s'assurer que les intérêts du roi y seront fort négligés et sans doute entièrement oubliés; il en résulterait des inconvénients les plus fâcheux pour le roi et le pays, mais j'espère que, d'après les vues du roi, les fers vont être mis au feu et qu'il sera dans quelques semaines à porter un jugement clair sur tout l'ensemble des affaires. Pourvu qu'on sache à quoi s'en tenir, on est en état de prendre des résolutions en conséquence, au ie u que, dans l'obscurité actuelle, il est impossible de savoir bien diriger les choses. J'attends votre réponse. Henri.

Drei Denkschriften des Prinzen Heinrich. [1]

Exposé sur la guerre et la paix.

Le seul moyen de s'éclairer dans les cas difficiles et de faire un choix juste, légitime et honorable d'après les circonstances où l'on se trouve, c'est celui de mettre en balance le sentiment pour et contre des deux objets qui forment, par leur contrariété, notre incertitude; après avoir pris cette mesure prescrite par la sagesse, par l'honneur et par le devoir que l'homme se doit à lui et à tous ceux qui sont intéressés à son bien-être, le choix se trouve prescrit et les événements rentrent dans le cours ordinaire des choses. Sa Majesté Prussienne se trouve actuellement dans cette position difficile, et

[1] Diese Denkschriften sind sämmtlich undatirt, so daß die Reihenfolge derselben nicht mit völliger Sicherheit zu ermitteln ist.

tout homme qui se trouve attaché à Sa Majesté lui doit l'aveu de ses pensées. Qui plus que moi peut les lui devoir? la parenté, le même intérêt et l'honneur m'en prescrivent la loi.

Il s'agit de prendre les choses à l'extrême, et je suppose que les Français ne veulent entrer dans aucune composition à l'égard de leurs prétentions sur les duchés de Clève, de Gueldres et le comté de Mœurs, si alors il ne serait pas préférable de continuer la guerre, et j'examine les moyens. Les subsistances, sans lesquelles aucune armée ne saurait agir, doivent dans deux mois d'ici manquer absolument. On soutient que, si la paix ne se conclut point, l'armée autrichienne par cette nécessité sera forcée de reculer au Danube, de manière que les armées ne pourront se remettre en mouvement avant la récolte. L'expédition des Français en Hollande rend le secours des vivres encore moins praticable par les magasins énormes dont ils ont fait la conquête à Amsterdam. Le second nerf de la guerre est l'argent, et par tous les calculs qu'on peut faire, à moins d'une ruine entière de l'État, il est impossible que Sa Majesté Prussienne puisse prendre cette ressource, en se servant même des moyens les plus violents, ce qui, je le sens bien, est opposé au cœur, au bon jugement et à l'amour du roi pour ses peuples. Mais je passe tout exprès sur cette considération, et je suppose encore que le roi le voulût, cette ressource ne serait que précaire; à peine atteindrait-on le bout de l'année, la paix en serait encore moins favorable, et je tire le rideau sur les conséquences qui s'en pourraient suivre pour l'intérieur du pays du roi. Reste encore une ressource, et c'est l'Angleterre; peut-on dans le moment présent, où la Hollande est envahie, s'assurer que Pitt fournira les sommes nécessaires pour une autre campagne? Mais je passe sur cette difficulté, car dans cette discussion je ne présente que celles qui sont sans contradictions, et je suppose que Sa Majesté veuille former un autre engagement avec l'Angleterre; peut-elle compter sur la durée de cet engage-

ment? Et qui peut répondre qu'elle ne le rompe au milieu d'une campagne tout comme elle l'a fait l'année dernière? Au surplus, l'Angleterre ne voudra-t-elle pas que l'armée du roi soit employée à la défense de l'électorat de Hanovre, et cette négociation entreprise par Pitt, n'aurait-elle peut-être pour unique objet celui d'empêcher la paix entre la Prusse et la France? Mais encore, si la négociation pour le subside a plus de facilité et qu'elle vienne à se conclure, le Roi peut aussi compter que les Français, qui témoignent le désir de la paix, en auront plus d'acharnement à la guerre, qu'ils feront dans une partie des états appartenants à Sa Majesté en Westphalie, et que la conclusion de la paix pour Sa Majesté sera plus onéreuse et plus difficile!

Ces réflexions ne sont pas suffisantes; il faut nécessairement examiner si, par la guerre, Sa Majesté peut espérer des succès si prépondérants, qu'une partie des maux présents se trouverait effacée par le bonheur d'une campagne heureuse? Pour cet effet il faut examiner quelle pourrait être cette campagne? Quel serait le plus grand succès que Sa Majesté pourrait avoir? Et quel serait le fruit que l'on pourrait s'en promettre?

La guerre.

Dans toutes les guerres qu'on entreprend ou que soutient le souverain, il ne peut trouver d'autre objet de gloire et de satisfaction que celui qui est relatif au bonheur de ses sujets, et lorsqu'une guerre est onéreuse, c'est le dédommagement qu'il en reçoit qui fait oublier les maux de la guerre. Je demande quel peut être le dédommagement que l'on puisse espérer après une autre campagne? Est-ce une conquête? Sur qui et comment? Est-ce l'espoir que le gouvernement puisse changer en France? Mais n'a-t-on pas vu, dans le cours des trois campagnes, que l'opinion, loin de diminuer, s'est accrue et que si des partis ont été égorgés les uns par les autres, la forme

du gouvernement est restée la même? et si sur les frontières de la France la guerre n'a pu produire un effet désirable, peut-on croire que dans une distance plus éloignée un pareil événement arrive? Toutefois examinons avec équité, vérité et sans la moindre partialité, ce que peut produire une autre campagne.

Campagne.

Il faut convenir des vérités qui ne sont que trop publiques et notoires, c'est que les Autrichiens, les Anglais etc. sont désorganisés, de mauvaise volonté et que la terreur s'est emparée de leur esprit. C'est sur son flanc gauche et sur son flanc droit que l'armée prussienne trouve ces armées placées. Cette position sera toujours la même, soit si les armées restent où elles sont, ou, comme il est presque assuré par le manque de subsistance, que dans deux mois elles seront obligées de changer leur position en abandonnant le Rhin; l'armée du roi aurait toujours ces armées à sa droite et sur sa gauche, quelque position qu'elle prenne, et ces alliés ne manqueraient pas de rejeter, comme ils ont toujours fait, et leurs fautes militaires et leurs malheurs sur l'armée du roi, l'accusant tantôt de n'avoir point volé à leur secours ou de mauvaise volonté, tandis qu'effectivement ce serait l'armée du roi qui seule souffrirait; car il est évident qu'il faut que le centre se retire lorsque les deux ailes font leur retraite. Mais où sera l'emplacement de l'armée du roi? ce serait derrière Wesel, mais les subsistances rendent cette position impraticable, et les Anglais, les Autrichiens et les Hanovriens laisseront-ils de quoi nourrir l'armée du Roi au Weser? Je ne le crois pas: voilà donc à l'ouverture de la campagne Wesel perdu, l'Ostfrise à la disposition des Français, le comté de la Marck, Lingen etc. en danger et peut-être déjà envahis, et je ne trouve d'autre position pour l'armée du Roi qu'en deçà ou au delà de l'Ocker, couvrant le pays d'Halberstadt.

Supposons trois armées aux Français; j'appellerai la première celle de Pichegru, lequel marcherait sur le pays de Munster et de Brême contre l'armée anglaise; mais si l'Angleterre ne paye pas l'Autriche, on peut s'assurer que le corps de 30 mille hommes sous le général Alwinzi quittera cette armée et se joindra à la masse des Autrichiens sous les ordres de Clerfayt. La seconde armée française, que j'appellerai celle de Jourdan, marcherait sur le pays de Hesse, vers Göttingue. Cette armée centrale laisserait agir celle des ailes, prendrait des positions et profiterait des circonstances, n'avançant que lorsque l'armée de Pichegru aurait eu un nouvel avantage par lequel les Anglais eussent été forcés à une nouvelle retraite, par laquelle le flanc droit de l'armée du Roi se trouvant exposé, mettrait celle-ci dans la nécessité de changer sa position, pouvant être prise après un succès de Pichegru sur son flanc droit, tandis que l'armée de Jourdan avancerait sur elle. Si, comme il est très possible, le corps d'Alwinzi quitte les Anglais, il s'en suit que ces derniers ne feront pas une forte résistance; que le pays de Hanovre et celui de Brunswick seront envahis, conséquemment toute la vieille Marche pillée et ravagée par les Français. D'autre part l'armée du Rhin entrerait en Suabe, et voilà le pays de Baireuth et d'Ansbach à la merci des Français; un faible corps des Prussiens y serait trop exposé, affaiblirait l'armée du roi et ne sauverait nullement ces pays. Je laisse les Autrichiens avec l'armée française, que j'appelle celle du Rhin, pour me retrouver à l'armée du roi, et je suppose que cette armée prussienne, le roi à la tête, ait l'avantage de battre l'armée que je nomme celle de Jourdan. Posons que ce soit au delà de l'Ocker que cette bataille se donne, Sa Majesté ne peut avoir son principal magasin qu'à Magdebourg, un dépôt à Halberstadt; l'ennemi recule de là, posons dix meiles, le Roi se trouve toujours avoir l'armée de Pichegru sur son flanc droit, car je n'ai pas la témérité de supposer qu'elle sera battue par les Anglais et les Hanovriens.

Au surplus, dans cet espace de 10 meiles que la fuite de l'armée française lui donne, elle ne trouverait qu'un pays mangé par ces derniers, et les places en arrière prises par les Français rétabliraient dans trois semaines au plus la perte des Français par l'envoi d'autres troupes, tandis que ces places, par d'autres réquisitions, se trouveraient bientôt garnies comme auparavant par d'autres troupes, et l'armée victorieuse, affaiblie nécessairement par les pertes que la victoire lui aurait fait souffrir, se verrait de nouveau en tête cette armée de Jourdan. L'hiver approcherait, et l'armée se trouverait, quoique victorieuse, derrière l'Elbe, Magdebourg devant son front. Peut-être la Bode pourrait-elle servir, avec quelques fortifications, à placer une avant-garde formidable pour couvrir Magdebourg. Mais je vais plus loin et je me saisis, sans reprendre les réflexions sur les Anglais et les Hanovriens, des couleurs les plus brillantes, et je suppose que l'armée de Pichegru soit battue par l'armée la plus désorganisée qui fut jamais. Il ne restera que des pays ravagés et l'impossibilité physique et morale de profiter même des victoires et le succès pour la paix encore plus difficile qu'il ne l'est à présent.

Une grande considération sur l'Angleterre est celle-ci: cette puissance, après la prise de la Hollande, se trouve en danger; les flottes hollandaises seront au service de la France; ajoutez-y la quantité de vaisseaux de guerre que cette puissance arme actuellement dans ses ports, l'Angleterre aura besoin de ses richesses pour son intérêt même. Les corsaires français qui ont obtenu dans le cours de cette guerre le bénéfice des prises sur les Anglais, vont encore devenir plus terribles par la quantité de corsaires hollandais; la Manche en sera remplie, et il se pourrait que les vaisseaux qui devraient porter des subsides, ou ne pourront arriver ou seront ralentis dans leur marche: observation qui ne doit point être négligée.

Après avoir parlé militairement de la guerre et de la

campagne, de manière que je crois pouvoir soumettre à tout militaire éclairé et qui connaît la véritable position où se trouve Sa Majesté Prussienne, il faut nécessairement considérer, avec une égale impartialité, quels sont les inconvénients, les désavantages ou les faveurs que peut donner au roi la paix avec la France.

La paix.

Je ne vois que deux inconvénients pour la paix, le premier est la cession des provinces du roi au delà du Rhin, l'autre c'est l'humeur que les Autrichiens en concevront contre la Prusse. Quant au premier, je conviens qu'il est douloureux; c'est la perte d'anciennes provinces, et l'attachement pour le roi doit à tout homme qui pense bien causer une affliction profonde. Cependant deux motifs de consolation se présentent: le premier, qu'il ne blesse en rien l'honneur. Quel est donc l'État puissant en Europe qui, pour la conservation de l'État, n'ait pas fait des sacrifices, des cessions bien plus considérables que celles que la France demande à la Prusse? Sans remonter plus que le siècle, l'Autriche a cédé le royaume de Naples et de Sicile et la Silésie, l'Angleterre a reconnu la liberté de l'Amérique révoltée contre elle; dans le siècle passé la fière Espagne, qui jouissait de toute la considération et de la prépondérance sur les autres couronnes, fut obligée de céder au prince d'Orange et de reconnaître pour république les sept provinces unies de la Hollande, et dans ce même moment, peut-on comparer ce léger sacrifice à celui que l'empereur sera forcé de faire des Pays-Bas et du duché de Luxembourg? Si le cœur patriote peut être blessé d'une cession de cette espèce, l'honneur, bien loin d'avoir des reproches à se faire, est à couvert de tout blâme. Reste l'intérêt, lequel est médiocre, la perte des revenus ne peut entrer en considération, en les comparant aux avantages que le Roi doit recueillir de la paix.

Avantages que la paix doit apporter à la Prusse.

Celui que je trouve le plus solide, le plus favorable, est la bénédiction que le Roi s'attirera de tous ses sujets. La guerre (quoique Sa Majesté n'ait point mis d'impôt) pesait sur les peuples; les campagnes plus désertes, l'industrie arrêtée, et le numéraire sortant du pays, mettait des bornes à la circulation. Le second avantage est celui de la considération que Sa Majesté gagne sur l'Autriche. Cette puissance est forcée de radoucir son humeur et d'entrer même en négociation sur les affaires de la Pologne. Cet effet doit aussi avoir lieu sur la Russie, pour peu qu'elle puisse craindre une liaison plus intime avec la France. Je dois passer le silence sur la probabilité, j'ajouterai même la certitude, que de toutes les puissances qui sont en guerre, Sa Majesté, à la conclusion de la paix générale, sera celle qui aura fait l'accord le plus avantageux; mais il appartient certainement au calcul des probabilités que Sa Majesté, même après avoir accordé à l'amour de la paix les cessions de ses provinces au delà du Rhin, pourra obtenir encore un dédommagement à la paix générale.

Je n'ai qu'un désir, c'est que si, par des raisons solides, on peut renverser le système que j'ai adopté, qu'on le fasse; mais je suis sûr que personne au monde ne peut parler des intérêts de l'État et du roi avec plus de zèle, plus d'amour de la vérité et plus de désintéressement que je l'ai fait dans une affaire aussi majeure que délicate.

Projet d'instruction pour celui qui doit traiter de la paix.

Si le roi fait choix d'un homme qui a servi longtemps dans la carrière diplomatique, lequel, par conséquent, doit connaître les vrais intérêts du roi et de l'État, il est sans doute superflu de lui dire que le meilleur négociateur est celui qui est ouvert et franc, mais discret et retenu sur tous les

points où le secret est nécessaire; que ces qualités deviennent indispensables dans la négociation présente, où le régime républicain oblige le négociateur français au moins à des dehors et même à une correspondance sur les affaires qui sera fort éloignée de ces mesures et de ces paroles composées que l'usage imposait aux ministres en négociation. La meilleure maxime pour un négociateur, c'est de ne jamais rien avancer qu'il ne puisse soutenir par des preuves démonstratives; d'être vrai dans tout ce qu'il dit; et s'il a des secrets à conserver, de se rendre sur ces articles impénétrable. C'est dans les conversations familières que le négociateur peut proposer ses moyens, pour s'ouvrir ensuite plus particulièrement pendant les conférences. L'art de gagner l'esprit de ceux avec qui l'on négocie ne lui échappera point; il peut louer la nation française sur les lumières généralement répandues, sur son esprit, son énergie; mais il faut habilement les faire convenir ensuite que les autres nations sont absolument impropres au gouvernement adopté en France; que rien ne serait aussi dangereux que si les troubles de la révolution pouvaient agiter d'autres pays, où personne ne trouverait le nœud qui pourrait calmer l'effervescence. En faisant convenir les négociateurs français de ces vérités, il tirerait un grand avantage de ces conversations particulières, pouvant leur démontrer dans la suite de la négociation, au cas de quelques difficultés sur la Pologne, combien il est utile de faire cesser les troubles qui l'agitent. Par la communication des pleins pouvoirs le négociateur aura encore un objet de jugement sur le plus ou moins d'astuce qui sera répandu dans cet écrit; car souvent la plus petite lumière devient aux yeux d'un homme éclairé un flambeau éclatant. La première demande, si l'on juge d'après les papiers publics, sera qu'on reconnaisse la République; il paraît que cette condition préliminaire peut être accordée, sous condition que si la négociation venait à se rompre, cet accord, avec toutes les propositions faites de part et d'autre, serait annulé.

On aurait tout gagné si le négociateur, par les conversations particulières, pouvait connaître quelles sont les vues de la France à l'égard des conquêtes que leurs armées ont faites; on avance avec bien plus de certitude lorsqu'on a un fondement sur lequel on peut élever son édifice, et c'est surtout à l'égard des provinces d'Allemagne qu'il serait heureux de prévoir l'intention de la France. L'objet principal étant la paix entre Sa Majesté Prussienne et la France, la négociation commencerait par cet objet important dont les principaux articles seraient:

1° l'entière restitution des états du roi envahis en Westphalie par les Français.

Observation. Comme il faut tenter dans une négociation tout ce que peut servir à l'avantage de la cause qu'on défend, la pénétration d'un négociateur pourra seule le faire juger de la facilité ou de la difficulté qui peut se rencontrer s'il demandait quelques dédommagements pour les sujets du roi qui ont souffert pendant la guerre. Cet article de la restitution ne souffrira nulle difficulté, à moins que les Français ne cachent quelque malice à l'égard de l'acquisition du roi en Pologne. Les liaisons que les deux nations ont toujours eues ensemble peuvent le faire craindre. Voilà ce qui doit faire croire qu'il sera nécessaire d'établir le deuxième point et

2° demander que les affaires de la Pologne puissent être terminées entre Sa Majesté Prussienne et l'impératrice de Russie, son alliée, sans que la France y intervienne, et que Sa Majesté reste en libre possession des provinces qu'elle vient récemment d'acquérir en Pologne.

Observation. Cet article est trop important pour les intérêts du roi et vient à l'appui de tant d'autres raisons pour démontrer l'urgence où se trouve sa Majesté Prussienne pour faire sa paix particulière. Posons pour un moment qu'avec des efforts inconcevables et très préjudiciables, on entre l'année prochaine encore en campagne; peut-on disconvenir que les

efforts que feraient les Français pour prendre Wesel, seraient bien moins surprenants et infiniment plus faciles que ceux qu'ils ont faits dans le courant de cette campagne en s'emparant des Pays-Bas, en s'emparant des quatre places que les Autrichiens avaient prises sur les Français, en envahissant la Hollande, en se rendant maîtres de toutes les places sur la Meuse et poussant leur fortune jusqu'au bord du Rhin? Si alors les Français, maîtres de Wesel, du pays de Clève et de l'Ostfrise, les Français, dis-je, n'en promettaient au roi la restitution que sous condition d'abandonner aux Polonais les provinces prises en dernier lieu sur eux, cette alternative cruelle serait plus qu'embarrassante; il est du dernier besoin pour le roi de mettre un terme à cette guerre. Le négociateur ne doit donc jamais perdre de vue l'importance de la paix, et comme à cette heure on peut espérer que les Français ne seront pas aussi opposés à Sa Majesté Prussienne, néanmoins doit-il porter toutes ses réflexions sur les arguments victorieux qu'il pourra opposer aux Français dans le cas qu'ils mettent cette affaire odieuse sur le tapis. Voici, ce me semble, un des moyens sur lequel les Français ne peuvent opposer d'argument: la Russie, laquelle s'emparerait de la Pologne entière, si Sa Majesté Prussienne pouvait jamais se désister de la partie de la Pologne qu'elle vient d'acquérir; il s'ensuit que les Polonais ne seraient jamais rétablis dans leur domination et que le roi se trouverait entre deux voisins redoutables, entre lesquels il ne pourrait plus, comme jusqu'à cette heure, tenir la balance. Cet état, préjudiciable à la balance du nord, à tout l'Empire germanique, influerait nécessairement sur l'intérêt de la France, à laquelle cette balance que peut tenir sa Majesté Prussienne doit être précieuse et peut même par la suite lui devenir très utile, ne fût-ce aussi que dans les affaires de l'Orient, qui, pour le commerce et les liaisons de la France avec la Porte, deviendraient sans doute nulles, si la France ne tâchait même de conserver au roi sa nouvelle acquisition. Un second argument

moins persuasif peut-être, mais aussi vrai, se trouve en le puisant dans la crasse ignorance des Polonais; ce peuple n'a connu que l'esclavage, et, dans toutes les confédérations passées comme dans celle-ci, le peuple est forcé de suivre ses magnats et starostes; son état passé n'est pas comparable à celui qu'il éprouve sous la domination prussienne et même russe; que ce sont proprement les grands de la Pologne qui ont soulevé la petite noblesse et la schliachta, et qu'effectivement ce ne sont qu'eux qui peuvent perdre dans le nouvel ordre des choses. A tous ces arguments, on peut ajouter que la nation française ayant montré, même pendant la guerre, tant de bonne volonté pour les Prussiens, il était donc nécessaire de la faire servir de fondement à la paix qu'on voulait conclure, puisque de cette paix résulterait à l'avenir une liaison plus intime, laquelle deviendrait nulle si, comme on l'a dit, les Français voulaient détruire cet équilibre que Sa Majesté Prussienne peut seule tenir entre l'Autriche et la Russie. Ces pensées peuvent être restreintes ou étendues par le négociateur; c'est à ses lumières qu'il s'en faut rapporter, avec l'espoir que cette prévoyance sera superflue et que cet article passera sans tant d'obstacles.

Troisième article. Celui-ci se rapporte à l'échange des prisonniers, et comme Sa Majesté Prussienne a plusieurs milliers de prisonniers de plus que les Français en ont pris sur l'armée du roi, il faudra régler le débours de part et d'autre, ou bien, si les Français se rendent faciles sur les articles de la paix et sur la médiation du roi, surtout celle de l'Empire, elle pourrait les rendre gratis, si on peut espérer la même facilité dans les négociations où Sa Majesté traiterait pour ses alliés ou même pour quelques-uns.

Je passe au quatrième article. C'est aux ministres du roi qui doivent connaître toutes les relations de commerce qui peuvent avoir été entre la Prusse et la France de savoir si par cette paix on pourra obtenir quelque faveur pour les sujets du

roi, ce qui ne devrait point être négligé, pour peu que la chose soit faisable.

Cinquième article. Celui-ci est pour convenir des formes et usages et des titres dont les Français se serviront à l'égard d'une puissance étrangère. Cette discussion est purement diplomatique, et l'on observera que son importance est uniquement fondée afin d'éviter à l'avenir toute contestation, lesquelles, formées sur de très petits objets, deviennent quelquefois embarrassantes et sérieuses. Il est essentiel de régler le droit des envoyés ou ambassadeurs. Les anciennes formes serviront de base; on s'en écartera le moins qu'il sera possible.

Après tous ces articles convenus, rien n'empêche la conclusion de la paix entre Sa Majesté Prussienne et la France. Ses intérêts immédiats se trouvent réunis; mais comme il ne suffit pas que cette affaire se termine, et qu'il est de l'intérêt de Sa Majesté d'y en joindre d'autres, il en est qu'elle ne peut obtenir que par forme de convention, et il dépend de l'adresse du négociateur de conclure la paix et de former une convention sur l'objet suivant:

1° Sa Majesté Prussienne demande à être médiateur de la paix pour toutes les puissances coalisées, après avoir signé sa paix particulière. Le négociateur déclarerait que Sa Majesté ferait une déclaration à toutes les puissances coalisées pour leur annoncer qu'il en a fait la demande. Et pour donner cette preuve évidente de l'intégrité de ses engagements, il est de la dignité du roi d'en faire la proposition et même de la publier dans tous les cas, qu'elle soit reçue ou non, et qu'après l'avoir publiée, Sa Majesté saurait quelles sont les puissances qui veulent lui confier leurs intérêts; qu'il doutait de l'Angleterre et de l'Autriche; mais que surtout sa qualité de garant de la paix de Westphalie obligeait le roi d'insister sur la médiation de l'Empire, et ses liens de famille connus par la France avec la maison d'Orange devaient faire espérer à Sa

Majesté que si les états acceptaient sa médiation, elle pourrait servir à la conciliation des deux partis belligérants. C'est à ce sujet que nous ne pouvons réfléchir que sur des suppositions. La France accepte indéfinitivement la médiation du roi, ou elle la rejette en partie, la bornant peut-être à l'Empire, peut-être même à la Hollande; néanmoins Sa Majesté ferait sa déclaration, lors même que le refus (chose que je ne crois pas) serait absolu pour tous; et n'est-il pas évident que Sa Majesté a tout fait pour ses alliés, ce qui était dans son pouvoir de faire et dont les preuves peuvent être démontrées avec majesté et noblesse dans la déclaration que ferait Sa Majesté. Mais si la France accepte, comme on doit le croire et l'espérer, la médiation pour l'Empire, il est démontré que la place que le roi tiendra lui donne la plus grande considération, et si la médiation s'étendait sur d'autres puissances, Sa Majesté serait le pacificateur de l'Europe, dignité qui surpasse toutes les autres. Mais soit que la France accepte la médiation générale ou qu'elle ne la demande qu'en partie, on peut, je crois, hardiment assurer que l'orgueil anglais et l'égoisme de M. Pitt formeront un refus aux bons offices que Sa Majesté Prussienne a désiré de rendre à la nation britannique. On peut encore douter de l'acceptation de l'empereur; je ne le trouve cependant fondé que sur les négociations particulières qu'il peut avoir engagées; si elles ne sont pas autant avancées qu'on peut le soupçonner peut-être, il s'en suivra que la cour de Vienne, excitée par le ministère anglais, jettera d'abord feu et flamme, mais qu'elle finirait par accepter, surtout après que l'Empire se serait livré pour ainsi dire entre les mains du roi. Pour obtenir des Français cette médiation précieuse, il faut nécessairement que la paix entre le roi et la France soit signée, et que le roi retire toutes ses troupes, car il est notoirement connu que le médiateur est neutre et impartial entre les deux parties; il ne peut donc être armé en faveur de l'un ou de l'autre. Il s'ensuit que le roi, placé par la seule médiation de l'Em-

pire à une hauteur convenable à sa dignité, jouirait et ferait jouir déjà ses sujets des douceurs de la paix.

En concevant tout l'avantage précieux dont cette médiation serait à Sa Majesté, il faut songer à tous les moyens qui peuvent conduire le négociateur afin d'obtenir un avantage aussi grand pour le roi. J'en reviens aux conversations familières entre lui et ceux qui seront chargés de la part de la France à conférer avec lui; c'est là qu'il pourra connaître d'avance si la France attache encore un poids à l'ancien fleuron de sa couronne, celui d'être garant de la paix de Westphalie. Il instruira ces messieurs sur l'article de la paix de Teschen par lequel le roi de Prusse a obtenu cette garantie, et combien il serait avantageux, également pour la Prusse comme pour la France, si cette dernière, en reprenant ses anciens droits, concourait avec Sa Majesté Prussienne à cimenter une paix solide et stable pour l'Empire, par laquelle les intérêts de la France et de la Prusse, à l'égard de la maison d'Autriche, trouveraient un rapprochement dans les mêmes principes. C'est alors qu'il doit rappeler toutes les paix où le traité de Westphalie a servi de base, et recueillir chaque avantage que la France en a retiré; car s'il est possible de les persuader à reprendre cette garantie, il est inutile d'en démontrer l'importance, car ce serait certainement le fondement le plus sûr qu'aurait l'Empire pour sa conservation et de la paix et de tous les anciens droits de sa constitution.

En appuyant sur la médiation du roi, Sa Majesté recueille toujours l'honneur d'avoir tout fait pour ses alliés; si même, contre toute espérance, ce point de la convention venait à manquer, elle aurait néanmoins conclu sa paix, elle aurait l'honneur d'avoir rendu le bonheur à ses sujets et d'avoir poussé le terme de ses engagements aussi loin que les circonstances lui ont permis de le faire. Cependant j'ai meilleure opinion du succès de cette entreprise, et l'on peut encore faire entrevoir que l'ouvrage de la paix de l'Empire entre les mains

du roi se pousserait avec plus de célérité que si la France négociait seule, où les formes de l'Empire mettraient toujours des entraves à la négociation.

Il sera d'une nécessité absolue que dans tous les cas le négociateur ait l'œil ouvert sur les démarches de l'Autriche; il est certain que cette puissance a négocié l'hiver passé à Bruxelles, qu'un nommé Montgaillard a été pendant quatre mois caché chez le comte de Mercy, et qu'il s'est agi alors de l'échange des Pays-Bas contre la Bavière. Il saute aux yeux que si une telle proposition pût être accordée par la France à l'Autriche, combien les intérêts du roi et ceux de tout l'Empire en souffriraient; par là tous les fondements de la constitution germanique se trouveraient renversés. On voit ici clairement que l'acceptation de la garantie de la paix de Westphalie écarte tous ces objets d'appréhension et de crainte; ce point est si important que le négociateur ne doit rien négliger pour déjouer le projet des Autrichiens. Mais si malheureusement l'Autriche et la France fussent d'accord, il ne resterait au roi que de contrebalancer les mesures de l'Autriche par quelque dédommagement; mais comme cette affaire est en quelque manière étrangère au sujet, je passerai plus loin, en désirant toutefois que Sa Majesté fasse quelque attention à cet objet, au cas malheureusement que cet échange dût avoir lieu.

Nous ne pouvons parler que par supposition, ainsi je fais celle que la médiation du roi est acceptée pour l'Empire; il suffirait d'abord de stipuler un armistice pour six semaines ou deux mois, qu'on peut prolonger ensuite si on est parvenu au terme définitif du traité. Il suffira que les ordres pour cette trêve se donnent aux généraux respectifs des armées; car pendant qu'on traite de la paix, on a de tout temps été dans l'usage que chaque partie belligérante reste dans la possession du terrain qu'elle occupe. On conviendrait de la ville où cette paix se doit traiter. L'embarras dans cette circonstance le plus grand, c'est d'obtenir de chacun des princes de l'Empire

dont les terres sont actuellement entre les mains des Français un ultimatum; car tous les princes de l'Empire qui ne souffrent de la guerre qu'en fournissant un contingent onéreux, auront la même activité pour la signature de la paix que ceux qui sont dépouillés auront de crainte et de peine à vouloir être dépouillés. Il est impossible de juger quelles seront à cet égard les propositions de la France; si elle reprend le titre de garant, on aura alors tout à espérer de sa modération, et je suis convaincu que lors même qu'elle serait le plus avide, les bons offices de Sa Majesté Prussienne pourront en obtenir quelque chose de plus que ce qu'elle serait résolue de faire sans la participation du roi. Mais s'il est permis de conjecturer, cela facilitera la besogne si elle se trouve fondée, et ne peut nuire dans aucun cas à la chose publique.

La grand intérêt de toute puissance qui a fait des conquêtes, est et doit naturellement se trouver dans la position future de ses frontières et la renforcer contre de futures entreprises qu'on pourrait tenter pour envahir son ancien territoire; l'on jugera donc militairement quels sont les points importants que la France pourrait vouloir conserver pour sa défense future. J'en vois deux: Trêve sur la Moselle et Sarrebruck sur la Sarre. Ces deux points garantissent même Landau lorsque ces places ou les hauteurs qui les avoisinent seraient fortifiées. La banlieue de Landau qui se trouve séparée de l'Alsace peut encore convenir aux Français. Ce n'est pas qu'on ne doive employer tous ses efforts afin de persuader aux Français à s'en désister; mais en secret, dans le cabinet, où les réflexions qui se présentent doivent rester cachées, peut-on en conscience se flatter que les Français rendront tout ce qu'ils ont pris en Allemagne? Il sera donc utile et nécessaire de convenir avec les princes de l'Empire que si la France demande des cessions, à quel sacrifice ils voudront se résoudre; car il est possible que les prétentions s'étendront plus loin. Mais si le roi est médiateur, on lui

aura l'obligation de chaque parcelle qu'il persuadera aux Français de rendre à l'Empire, car en partant de la position actuelle des choses, en examinant impartialement les moyens de l'Empire, certes on ne peut pas se flatter qu'une autre campagne puisse le faire rentrer dans les domaines qu'il a perdus, et je crois que cette réflexion doit être présentée très souvent aux yeux des princes de l'Empire pendant le cours de cette négociation, et j'en reviens à la garantie de la paix de Westphalie. Combien utile, combien heureux il serait d'y faire rentrer la France. Tout se faciliterait, tout pourrait s'aplanir, la Bavière immuable entre les mains de la maison Palatine, les prétentions de la France se borneraient à l'égard de ses conquêtes, et presque tout rentrerait dans l'ordre accoutumé. Mais il est utile de chercher le mal, de vouloir le trouver là où peut-être on ne le rencontrera point, et dans les grandes entreprises, il faut se munir de ressources qui puissent nous guider à travers le labyrinthe où l'on veut passer. Les deux guides sont la persuasion à l'égard de la France fondée sur les meilleures démonstrations et la vérité simple et pure aux princes de l'Empire, qui leur fasse prendre les mesures les plus utiles pour la paix devenue indispensable pour l'intérêt commun de l'Allemagne. Passons à un autre objet de la convention.

Second point par forme de convention pour la Hollande. Il est presque certain que la Hollande, pour sortir de la détresse où elle se trouve, acceptera la médiation, en cas que le gouvernement actuel soit encore sur pied; car après la prise de Nimègue, il ne reste d'autre défense à la Hollande que les lignes du grep(?); il faut espérer qu'elles seront bien défendues. Si l'on doit juger l'avenir par le passé, il est permis au moins d'avoir à cet égard quelque doute. C'est cependant de la position où sera la Hollande que dépendra le plus ou moins de service que le roi pourra rendre par son ministre à la république. Si la subversion totale de la Hol-

lande a lieu, il ne restera au roi d'autre moyen que les bons offices pour la maison d'Orange, et le titre de père et de frère des deux princesses lui donne à cet égard des droits incontestables, et l'on pourrait espérer de sauver au moins à la maison d'Orange tout ce qui peut servir à l'entretien d'une existence honorable, ce qui, dans ces circonstances fâcheuses, serait encore un bienfait que cette maison devrait aux soins du roi. Mais comme il faut espérer que ce cas extrême n'aura pas lieu, voyons ce que l'on pourrait faire de plus favorable dans l'état présent des choses, en supposant qu'il fût tel qu'à cette heure pendant le cours de la négociation.

Il faut remonter plus haut pour cet effet. Nous parlerons des vues qu'avait la France lorsque, sous Louis XVI, elle soutenait les patriotes; ces vues sont les mêmes à cette heure; c'est la raison pourquoi un court exposé de cette affaire se trouve nécessairement lié ici. Le ministère français sous M. de Vergennes soutenait que tous les entours de la maison d'Orange étaient payés et avaient de tout temps été payés par les Anglais. C'est à quoi il attribuait l'attachement de la maison d'Orange pour les Anglais, tandis que ces derniers avaient envahi l'Inde, où les Hollandais ont leurs plus grandes possessions, et que l'intérêt de ces derniers eût été d'être de concert avec la France pour borner dans ce continent non-seulement les entreprises des Anglais, mais encore pour faire eux-mêmes des conquêtes pour leur avantage commun; les Hollandais, pendant la guerre de sept ans, furent en paix et profitèrent en s'enrichissant dans cette guerre aux dépens des Anglais et des Français; ce qui déplut aux deux partis; et l'ambassadeur d'Angleterre dit en ma présence, lorsque j'étais à la Haye en 1768, au greffier Fagel, que les deux puissances, au cas qu'une nouvelle guerre entr'elles avait lieu, seraient d'accord de faire déclarer la Hollande en faveur de l'un ou de l'autre parti, afin de ne pas souffrir que cette république s'enrichît à leurs dépens. Lorsque la guerre d'Amérique eut

lieu, les Hollandais prirent à la vérité parti pour la France, mais le ministre français les accusa d'avoir trahi leurs engagements en ne faisant point l'union des flottes française et hollandaise en 1782, comme ils l'avaient promis; et c'est de ce temps là qu'il faut dater l'inimitié entre la maison d'Orange et le ministère français. Ce dernier soutenait qu'à moins que la maison d'Orange ne changeât de mesure et n'abandonnât ses intrigues secrètes avec l'Angleterre, il ne pouvait prendre confiance aux promesses des Hollandais, tandis que Amsterdam a de tout temps été pour la France, ce que l'on peut même voir dans les mémoires du feu prince Louis de Brunswick. Si la maison d'Orange eût voulu donner des sûretés sur ses engagements au ministre français, jamais le parti patriote n'eût éclaté comme il l'a fait depuis, le point de vue de la France étant une alliance perpétuelle avec la Hollande, et c'est aujourd'hui de ce point qu'il faut parirt. Si la maison d'Orange veut jouir tranquillement de ses places, elle n'obtiendra ce bonheur qu'à ce prix; peut-être qu'à cette heure où l'animosité est très grande, ne pourra-t-on pas même obtenir cette faveur pour la maison d'Orange, mais il est toujours honorable au roi de tenter tout ce qu'on pourra obtenir.

Je vais toujours sur l'article de la médiation par des suppositions, et je crois alors que l'Espagne et la Sardaigne pourraient bien la recevoir; l'envoi de leurs ministres, les instructions, un ultimatum serviraient de base à ce traité; mais je ne crois pas qu'on puisse espérer que la Savoie puisse être rendue au roi de Sardaigne. Si l'Angleterre voulait ou que son ministre M. Pitt eût autant à cœur l'intérêt de l'Europe qu'il se restreint à l'égoisme de sa nation, certes, on pourrait alors offrir des échanges; la Corse rendue pour la Savoie, la Martinique pour une partie de l'Allemagne, et le reste des prises en faveur de la maison d'Orange; mais on ne peut se flatter à ce sujet; ce sacrifice n'a jamais eu d'exemple chez les Anglais, qui ne regardent les autres puissances leurs alliées

que comme des jetons dont il faut user, et qu'ils jettent lorsque le besoin de leur intérêt a cessé.

Ici se présente une autre supposition de la plus haute importance et nullement contraire au calcul des probabilités. Si la cour de Vienne n'a pu arranger sa paix particulière, et qu'avant qu'elle voie jour à terminer cette affaire, Sa Majesté Prussienne eût reçu la médiation que son ministre a demandée à la France, il est très possible alors que pressée par la nécessité, elle prenne son recours au roi! Je trouve ici un nouvel argument pour que Sa Majesté se presse pour entamer sa négociation. Il est évident qu'elle n'a pas un moment à perdre si la négociation autrichienne est parvenue vers sa conclusion; et si elle ne l'est pas, elle a tout à espérer, et l'Autriche sera presque forcée de tomber entre ses mains. Il faut aussi convenir que si la négociation entre l'Autriche et la France est terminée ou prête à l'être, que celle de Sa Majesté Prussienne en deviendra plus difficile, mais encore plus nécessaire; car on peut prévoir qu'après ce qui s'est passé l'hiver dernier à l'égard de la négociation secrète du comte de Mercy et du sieur Montgaillard, que la Bavière a été sur le tapis et qu'il est vraisemblable que la mort de Robespierre a été alors le terme de cette négociation.

Il est évident que, soit que Sa Majesté Prussienne devienne médiateur, soit que l'Autriche fasse sa paix particulière, que les Pays-Bas sont perdus pour l'Autriche; heureusement que si cette guerre n'eût porté d'autre dommage aux intérêts du roi, on pourrait s'en consoler. Mais si la cour de Vienne a recours à la médiation du roi, il sera de la gloire du roi d'obtenir quelque dédommagement pour elle. Il faut toujours avouer que le roi, placé à la tête de la médiation de l'Empire comme garant de la paix de Westphalie, il s'ensuit que Sa Majesté a raison de défendre, tant qu'elle pourra, les anciens droits germaniques, ceux qui pourraient surtout renverser totalement la forme de sa constitution, comme serait

par exemple l'échange de la Bavière. Pour concilier deux opinions qui semblent se croiser, celle de faire avoir un dédommagement à la maison d'Autriche uniquement dans le cas où Sa Majesté Prussienne sera le médiateur de sa paix avec la France, et pourtant s'opposer à un dédommagement trop onéreux surtout pour la maison Palatine, il me semble que l'évêché de Salzbourg, après la mort de son évêque, pourrait servir de moyen; mais ce ne serait qu'après que la Bavière aurait été refusée totalement par la France, que, pressé de donner quelque satisfaction à l'Autriche, on lui obtiendrait ce bienfait, qu'il faudrait avoir soin de faire envisager à la cour de Vienne comme une des plus grandes faveurs. Encore faudrait-il que la maison d'Autriche garantisse au roi ses nouvelles possessions de la Pologne, en promettant qu'elle ne formera aucune nouvelle prétention en Pologne, et qu'au cas d'un nouveau partage, elle sera satisfaite de la partie que la Russie et la Prusse conjointement voudront lui donner. Au reste il sera facile au négociateur de conduire si bien les affaires, que les plus grands obstacles contre les projets des Autrichiens viennent de la part des négociateurs français, et l'évêché de Salzbourg, présenté en dernière mesure par le ministre de Prusse comme dédommagement pour l'Autriche, ferait voir que le roi est un médiateur qui, ayant à cœur tous les intérêts réciproques, les balance entr'eux avec l'équilibre de l'équité qui leur convient.

Je suis bien éloigné d'avoir la présomption d'avoir tout prévu, il se présente dans le cours d'une négociation des incidents de faveur ou de préjudice dont les lumières du négociateur profitent, mais il est utile de jeter d'avance ses regards sur tous les objets qui peuvent concourir au grand but qu'on se propose dans une affaire d'une aussi haute importance.

Le lieu de l'action n'est nullement indifférent; s'il est à Berne, comme je l'ai supposé, le roi trouve dans messieurs

de Berne des agents sûrs qui favoriseront ses intérêts, qui sont pleins de lumières et ont l'œil vigilant sur la maison d'Autriche; d'ailleurs, étant plus a portée de la France, ils sont à même de donner des éclaircissements sur bien des choses au négociateur qu'il n'est pas aussi facile d'acquérir ailleurs. Il est vrai que si la France accepte la médiation après que la paix de Sa Majesté serait signée à Berne, alors la complication des intérêts de tant de princes allemands exigerait peut-être une ville qui fût plus à portée de tout le Corps germanique; mais il en faudrait une qui fût neutre, et c'est sur quoi il faudrait préalablement s'accorder.

Je mets ici à la fin les bons offices; il paraît impossible, dans la position actuelle des affaires, que ceux dont je vais parler puissent faire un article de paix; mais je pense qu'il est de la générosité du roi de montrer quelqu'intérêt en faveur des malheureux émigrés, et que son ministre pourra tenter quelques paroles en leur faveur, à commencer par les princes. S'il pouvait obtenir pour tous, à commencer des premiers, une moitié ou un tiers, fût-ce même un quart de leur bien, une fois payé! J'avoue que je ne crois pas à la réussite de ce généreux dessin; il restera toujours au roi la gloire de l'avoir tenté; mais quant à ceux qui ont pris du service dans les armées prussiennes et ceux qui ont reçu le droit de citoyens prussiens, le négociateur pourra insister davantage pour qu'on leur donne partie de leur bien, au moins qu'on paye les avances qu'ils ont reçues dans les états prussiens; surtout à ceux qui sont sortis avec des passeports avant la guerre, et c'est pour ces derniers qu'en dernier ressort le négociateur demandera avec le plus d'instance cette faveur.

Je mets pour finir en résumé tout le plan de la négociation:

1° Le traité de paix de Sa Majesté Prussienne, fondé sur les principaux articles ci-dessus mentionnés.

2° Pendant le cours de cette négociation, le négociateur, sans l'interrompre, serait instruit si la convention pour la médiation

du roi serait acceptée en partie ou entièrement rejetée. Après le courrier que le ministre du roi enverrait, Sa Majesté ferait sa déclaration à toutes les puissances coalisées que sa médiation serait acceptée ou refusée, par laquelle il est facile de prouver que Sa Majesté a rempli tous ses engagements tant que les circonstances le lui ont permis, jusqu'au dernier moment où elle n'a pas voulu négliger d'avoir soin de ses alliés.

3° Le négociateur, en traitant les conventions, insistera beaucoup sur la médiation du roi pour l'Empire, et sur celle pour la Hollande, en mesurant à l'égard de cette puissance les circonstances du moment où la Hollande se trouvera.

4° Si la médiation est acceptée, le négociateur aura le temps de pénétrer les vues des négociateurs sur les conquêtes que les Français ont faites.

5° Un des plus grands soins où le négociateur emploiera toutes ses lumières est celui de persuader aux Français de reprendre la garantie de la paix de Westphalie.

6° Le négociateur ne perdra pas de vue les intérêts du roi et de l'Empire à l'égard de la Bavière.

7° Les bons offices pour les émigrés, lesquels, si on y a égard, seront pris par Sa Majesté Prussienne comme un acte de complaisance et une première preuve de bonne harmonie de la France à l'égard de Sa Majesté Prussienne.

Projet d'instruction pour le Comte de Goltz.

Comme la négociation doit s'ouvrir entre le comte de Goltz et le sieur Barthélemy, je ne crois pas devoir discuter les raisons puissantes qui, fondées sur la nécessité de la paix, se présentent en foule, non plus celles pour la guerre, pour les mettre en balance. Je me renferme uniquement au sujet de la négociation, et je crois que le comte de Goltz 1° doit faire tous ses efforts pour insister sur la restitution des pays du

roi au delà du Rhin, mais cependant bien se garder de pousser la contestation au point de causer une rupture. La forme de ses arguments, comme dans le cours de toute la négociation, doit être prise dans le désir réciproque des deux nations pour la paix, afin d'établir entr'eux une liaison qui les conduirait sans doute à celle que leur intérêt commun exigerait de prendre; mais en désirant d'un côté l'alliance de Sa Majesté Prussienne, on veut commencer de l'autre par le dépouiller, c'est sur cette contradiction que le génie du comte de Goltz doit travailler; mais comme 2° il est apparent que leur résolution à l'égard des pays de Clève et de Gueldre et le comté de Meurs est prise, un autre moyen se présente. Le comte de Goltz peut proposer la restitution honorifique jusqu'à la paix générale de l'Empire et de l'empereur, c'est-à-dire que l'on en ferait la restitution par le présent traité, mais que, par un article secret, Sa Majesté céderait les pays à la France sous la stipulation d'un dédommagement. Le dédommagement serait 3° comme la Suède a déjà voulu rendre la Poméranie citérieure y compris l'île de Rugen, la France s'engage d'acheter cette partie de la Suède, ou à un dédommagement pour cette couronne; que Sa Majesté s'attendait si sûrement à un dédommagement; qu'entre les raisons alléguées, on devait encore considérer que les marches et contremarches dans ses états de la Westphalie de ce côté du Rhin souffriraient d'autant plus, que Sa Majesté faisant sa paix avec la France, l'humeur de ses anciens alliés pourrait bien causer des maux aux sujets de Sa Majesté, qu'ainsi le Roi avait droit d'attendre de la loyauté de la nation française qu'elle ferait attention à l'équité de ces demandes. 4° Tous les autres articles de l'instruction du comte de Goltz seront suivis comme ils lui ont été prescrits. 5° Il poussera le traité au point qu'il puisse le conclure, mais lorsqu'il sera sûr que sa besogne pourra être bientôt terminée, il enverra un courrier au Roi pour demander sa dernière résolution.

Je trouve, d'après mes lumières, que Sa Majesté n'a point de temps à perdre pour donner l'ordre au maréchal de Mœllendorf de quitter les environs de Mayence. La Westphalie, exposée par l'abandon de la Hollande, offre plus d'un prétexte à cette démarche; je ne suis point instruit sur les moyens qui se présentent pour nourrir l'armée, mais elle pourrait faire, après s'être retirée derrière Francfort, une ou deux marches vers la droite, ce qui, dans tous les cas, serait déjà gagner du temps, pouvant, si elle en est à Wetzlar, retourner par le Halberstadt ou prendre telle direction que Sa Majesté trouverait plus convenable. Voici deux motifs qui me paraissent importants pour que Sa Majesté prenne cette résolution. Le premier, pour éviter tout compromis et des pertes d'hommes dans une crise aussi importante que celle-ci; l'autre raison, fondée sur ce que j'ai dit, place l'armée plus à la disposition du roi, abrége son retour, et donne la facilité de la tourner du côté où il sera urgent de la faire marcher. Cependant si un emprunt à Francfort était nécessaire, il serait utile de l'avoir de gré ou de force. Son ministre des finances peut sur cela donner des lumières, et le maréchal, placé derrière Francfort par ses premières marches, pourrait exécuter l'entreprise.

Reste encore la paix pour l'Empire, et je pense que dès que le feld-maréchal de Mœllendorff serait avec l'armée derrière Francfort, quelqu'un que Sa Majesté nommerait serait envoyé à l'électeur de Mayence. Il est à désirer que ce soit un homme ferme et éclairé qui ferait connaître à l'électeur l'état des affaires dans toute leur étendue, sans rien cacher, soit des prétentions de la France, également de l'urgence de la paix; en représentant ce tableau fidèle à l'électeur, il sera facile de lui démontrer a) l'état déplorable des armées impériales et anglaises b) la dévastation immanquable de l'Empire si la guerre continue; qu'à la vérité Sa Majesté ferait tous ses efforts que la persuasion peut produire pour obtenir des bases de paix plus modérées, mais qu'elle ne peut trop se flatter

d'y réussir; que cependant l'électeur conviendrait qu'en retardant la paix pour l'Empire, les maux s'en suivraient de bien près; qu'ainsi il paraissait que l'électeur n'avait pas un moment à perdre pour recueillir les voix des princes qui se trouvaient les plus lésés dans leurs possessions, non par les formes ordinaires dont la longueur était interminable, mais en consultant tous ces princes et en faisant de leur résolution un ultimatum; et surtout faire envisager les maux futurs si les Français — comme il paraît être leur intention, — passent le Rhin pour continuer la guerre contre l'Empire. Il serait finalement utile de détacher le duc de Brunswick de l'association de Hanovre, ce qui, je pense, peut facilement se faire par Sa Majesté. Car si les Français entrent dans le pays de Hanovre, le pays du duc couvre le Halberstadt, et le pays du duc éloigne par conséquent les Français des frontières du roi. C'est en l'envisageant ainsi que cette démarche à l'égard du duc de Brunswick me paraît très utile.

Bericht Hardenbergs an Friedrich Wilhelm II.

(Vergl. Bd. I, S. 291).

Kentzingen, 16 mars 1795.

Les chemins sont tellement abîmés, que je n'ai pu parvenir aujourd'hui que jusqu'ici. Je viens de rencontrer un courrier expédié hier au soir de Bâle avec la dépêche ci-jointe du sieur Harnier, et m'étant informé de son contenu par le duplicata que j'adresse à votre ministère, Sire, je crois de mon devoir de l'accompagner de quelques observations, propres à me procurer des ordres précis de Votre Majesté sur les objets très importants dont il s'agit.

Il résulte de la communication du projet de traité à laquelle le Comité du salut public s'est prêté l'avantage qu'on est à même de porter un jugement exact sur ses prétentions; mais elles sont de nature à faire espérer qu'on en rabattra encore beaucoup, pour peu qu'on veuille, de la part du gou-

vernement français, justifier l'attente que les premières ouvertures de ses négociateurs ont fait naître, et que le gouvernement semble jusqu'ici vouloir remplir plutôt par des déclamations et de belles phrases, que par des faits. Pendant que le Comité du salut public prône de nouveau dans la dépêche du 10 de ce mois au sieur Barthélemy „sa facilité à entrer dans les vues de Votre Majesté, et assure être bien loin de vouloir diminuer votre considération en Allemagne, Sire, pour l'augmentation de laquelle il prétend au contraire faire tout ce qui dépend de lui, afin de resserrer entre la France et la Prusse les liens d'amitié qui, — dit-il — pour leurs véritables intérêts politiques, n'auraient jamais dû être rompus" — il contredit par le fait et la teneur du projet de traité susmentionné toutes ces assertions, et je dois avouer Sire, que d'après ma conviction, Votre Majesté, en souscrivant, sans des modifications très essentielles, à ces conditions telles qu'elles se trouvent énoncées dans le projet du Comité, perdrait à la fois une grande partie de la considération qui lui est due tant en Europe que particulièrement en Allemagne, et sacrifierait en même temps des provinces importantes de la monarchie, sans être assurée d'aucun dédommagement, ou en retirer aucun avantage véritable. Celui-ci au contraire serait absolument et uniquement du côté de la France.

D'après les hautes intentions et les instructions de Votre Majesté, il s'agit principalement de quatre points, tous le autres sont secondaires: 1° de la cession qu'on exige de ses provinces au delà du Rhin; 2° de la ligne de démarcation ou de neutralité pour garantir le nord de l'Allemagne et ses provinces de Franconie; 3° de sa médiation ou de ses bons offices pour les princes et états de l'Empire dans cette ligne et au dehors, en tant qu'ils ont réclamé sa protection; 4° du sort de la maison d'Orange.

1° Le premier de ces articles est touché dans l'article 2 du projet de traité proposé par le Comité de salut public.

Il y est dit que les pays appartenants à Votre Majesté au delà du Rhin continueront d'être occupés par la République française et „qu'ils suivront définitivement, à la pacification générale entre la République française et le restant de l'Allemagne, le sort des autres états de l'Empire, situés sur la même rive". Il n'est question d'aucune indemnisation pour Votre Majesté, sur laquelle cependant ses instructions me prescrivent d'insister, et quoique la question de la cession semblerait être renvoyée à la pacification générale, l'on ne peut se dissimuler qu'elle y est préjugée, et qu'elle paraîtra l'être aux yeux de tout le public, surtout en comparant la manière dont cet article est conçu avec les déclarations réitérées officielles et publiques du gouvernement français sur son dessein de conserver tout le pays d'outre-Rhin, et surtout avec le rapport ci-joint, nouvellement fait à la Convention au nom du Comité de salut public, presque collatéral avec les dernières instructions du sieur Barthélemy et le projet de traité, rapport, dont les sophismes offrent le contraste de la plus grande modération et d'une équité et justice simulée, avec l'ambition, l'esprit de conquête et la fierté qui en font l'essence. Plus je réfléchis à cette cession d'anciennes provinces appartenantes depuis des siècles à l'auguste maison de Votre Majesté, plus j'y répugne. Sans compter le revenu net et très considérable de près de 700 mille écus qu'elle en retire, l'exemple inattendu qu'elle donnerait la première d'un démembrement de ses états et de l'Allemagne, serait nuisible à sa gloire et à ses intérêts. Il n'y aurait, ce me semble, que la dernière nécessité qui pourrait justifier cette démarche, à moins qu'elle ne soit compensée et justifiée par une indemnisation territoriale convenable. Les Français, s'ils persistent à vouloir forcer Votre Majesté à cette cession de la manière énoncée dans leur projet, ne sont pas sincères dans leurs protestations d'amitié. S'ils le sont, ils souscriront à l'évacuation de vos provinces d'outre-Rhin, Sire, et à un article secret par lequel

Votre Majesté promettrait de s'entendre avec eux sur la cession de ces provinces contre un équivalent convenable en territoire, supposé que le sort des armes leur donnât la rive gauche du Rhin à la pacification générale. J'avoue que je désirerais pouvoir leur dire ceci comme votre ultimatum, Sire, d'après l'article 4 et l'article séparé et secret 1er du projet de traité fait à Berlin. Tout ce qui va au delà me paraît trop contraire aux intérêts et à l'honneur de Votre Majesté et de sa monarchie. Si les succès des Français leur assuraient leurs conquêtes au delà du Rhin, il en naîtrait un ordre des choses propre à fournir des objets d'indemnisation pour Votre Majesté; si, au contraire, le pays d'outre-Rhin est rendu à l'Allemagne par des succès opposés, dont l'impossibilité cependant n'est pas tout à fait démontrée, Votre Majesté se serait pour le moins beaucoup compromise par cette cession publique et éventuelle. Les Prussiens n'ont pas jusqu'ici été vaincus par les Français. Ceux-ci ont le plus grand intérêt de les séparer de la coalition; car les Prussiens seuls, s'ils voulaient bien, pourraient vraisemblablement la leur rendre dangereuse. Et ces Prussiens, seraient-ils les premiers à subir la loi d'un vainqueur, qui même ne l'a pas été à leur égard? Que les Français donc, qui eux-mêmes ont le besoin le plus impérieux de la paix, se contentent de se débarrasser de leur ennemi le plus formidable; qu'ils ne l'affaiblissent, ne le déshonorent pas, s'ils veulent sincèrement en faire un ami par la suite!

2° Votre Majesté a senti elle-même la grande importance de la ligne de démarcation et de neutralité, qui garantirait ses états et le nord de l'Allemagne, et elle m'a donné ses ordres en conséquence. Le projet du Comité ne contient rien du tout à cet égard. Il faut espérer qu'on entrera dans les raisons qui viennent à l'appui de cette condition; les ordres renouvelés du Comité aux armées du nord et de Sambre et Meuse semblent en quelque manière autoriser cet espoir, mais

l'article 4 du projet de traité, d'après lequel „Votre Majesté retirerait de ses états situés sur la rive droite du Rhin la portion de forces excédant celles qu'elle y tenait avant la guerre actuelle“, y paraît absolument contraire, et en annoncant une méfiance très déplacée contre une puissance dont on veut faire une amie redoutable et capable de tenir la balance du nord, en vous empêchant de plus, Sire, de soutenir votre neutralité et d'en imposer à ceux qui voudraient la troubler dans vos provinces antérieures, prescrivant enfin publiquement la loi du vainqueur à Votre Majesté, cet article me semble également inadmissible et contraire à son honneur. Il me reste encore à observer que la ligne de démarcation est d'autant plus nécessaire pour les provinces de Franconie, que, vu leur position géographique et entremêlées comme elles sont, non de portions de territoires, mais de simples habitations étrangères dans les mêmes bourgs ou villages, il deviendrait absolument impossible de remplir l'article 3, qui interdit le passage des troupes ennemies de l'autre puissance contractante.

3° L'article qui regarde les bons offices de Votre Majesté pour ses co-états de l'Empire me paraît trop vague. Il est à désirer qu'on puisse insister sur la neutralité de ceux renfermés dans la ligne de démarcation, et que le même bénéfice soit accordé à ceux au dehors qui réclameraient ou ont déjà réclamé votre assistance, Sire.

4° Il n'y a rien, touchant le sort de la maison d'Orange, dans le projet du traité. Il serait fort honorable sans doute pour Votre Majesté, si l'on pouvait réussir à faire insérer une promesse d'interposition de la part du gouvernement français, si non publiquement, au moins par un article secret dans le traité relativement à cette illustre famille, par laquelle la France s'engagerait, ou bien à la faire rentrer dans le stadhoudérat avec des modifications convenables, ou à lui procurer des indemnités proportionnées.

L'expression „la République française“ dont on a usé

dans le projet de traité du Comité, ne souffrira aucune difficulté d'après les instructions de Votre Majesté.

Je croirais également qu'on pourrait sans hésiter admettre la stipulation expresse, désirée par le Comité dans les articles 2 et 3 „que Votre Majesté fait également la paix comme électeur de Brandebourg et co-état de l'Empire germanique", quoiqu'on puisse observer en même temps que cette clause est superflue avec un prince de votre loyauté, Sire.

Votre Majesté a daigné me prévenir, dans ses très gracieuses instructions du 28 février, qu'elle me munirait de nouveaux ordres aussi complets que précis, au cas que le Comité du salut public donnât un projet de traité. J'ose l'en supplier très humblement, mais en attendant ces ordres, je crois ne pas devoir perdre un instant, dès mon arrivée à Bâle, pour travailler d'après les principes que je viens d'exposer et qui sont conformes à mes instructions.

Je désire ardemment, et autant que personne, la paix pour le bonheur et la gloire de Votre Majesté et de sa monarchie, et suis vivement pénétré du besoin pressant qu'on en a; mais je me flatte d'un autre côté ne pas donner lieu à l'ombre d'une interprétation contraire, en soutenant que pour y parvenir d'autant plus promptement, avec sûreté et d'une manière honorable, je souhaiterais et regarderais comme la chose la plus importante pour la négociation que vous avez daigné me confier, Sire, si j'avais deux cordes à mon arc, si, assuré qu'au pis-aller Votre Majesté se verrait en état de continuer la guerre, au moins de prendre une attitude menaçante encore pour quelque temps, soit par des moyens que lui fournirait le crédit de ses propres états, soit par ceux que lui offrirait un rapprochement avec l'Angleterre, qui ne s'accroche, de mon su, qu'aux pointilles du premier mot, et dont il importerait au moins de sonder et de savoir les dispositions, je pouvais tenir un langage ferme et montrer aux négociateurs français l'alternative d'une paix prompte avec Votre Majesté sur des bases loyales et

équitables, et qui leur offrirait tant d'avantages réels, ou d'une continuation énergique de la guerre qui les exposerait à perdre tout le fruit de leurs succès. Ayant suivi soigneusement et autant que possible les affaires et l'état de la France, je crois ne pas porter un jugement hasardé en soutenant que cette manière de négocier conduirait Votre Majesté le plus honorablement et le plus sûrement au but, pendant qu'on ne saurait se promettre une issue favorable d'une négociation où l'on commencerait par tout céder, et qui, dans le fond, n'en serait pas une.

L'opinion et la misère publique, l'objet différent qu'aurait la continuation de la guerre comparativement aux campagnes précédentes, par conséquent le défaut d'enthousiasme et de cette unité, de cette énergie produite par la terreur, le vide de ressources et de crédit malgré la conquête de la Hollande, la considération particulière dont jouit la Prusse, enfin la soif de la paix très générale dans toute la France et même aux armées — toutes ces circonstances forceront la Convention à écouter des propositions équitables de la part de Votre Majesté et à mettre de côté des conditions aussi dures qu'impolitiques qu'on espère peut-être de brusquer, dans lesquelles j'avoue ne pas trouver ces justes égards pour Votre Majesté qu'on a cru y voir à Bâle, que je trouve en contradiction ouverte avec les protestations d'amitié qu'on a mises en avant, et qu'une marche, loyale et modérée, mais ferme, ferait vraisemblablement bientôt disparaître.

Je ne dis rien sur le postscriptum du sieur Harnier qui regarde la coalition proposée par le Comité, connaissant les sentiments de Votre Majesté à cet égard.

J'attends très respectueusement ses ordres.

Hardenberg.

Bericht Hardenbergs an König Friedrich Wilhelm II.

(Vergl. Bd. I, S. 297.)

Bâle, 6 avril 1795.

Je viens de signer le traité de paix et m'empresse de mettre aux pieds de Votre Majesté tant la pièce principale que les articles séparés et secrets. J'ai cru devoir au major de Meyerinck, digne de vos bontés, Sire, par le patriotisme et le zèle avec lesquels il a frayé le chemin à ce grand ouvrage, la vive satisfaction d'en être le porteur, et j'ose espérer que Votre Majesté ne désapprouvera pas ce choix. Rien ne manquera à mon bonheur, si elle voit ses hautes et bienfaisantes intentions remplies.

Cette paix, Sire, me paraît sûre, profitable et honorable. Sûre — parce que l'article 6 du traité et l'article 3 séparé et secret établissent la neutralité pour tout le nord et une grande partie du reste de l'Allemagne; que de plus, l'article 11 du traité, en accordant dans le fait et autant que Votre Majesté le voudra elle-même, un armistice de trois mois pour tout l'Empire en deçà du Rhin, ne manquera pas d'amener pour lui la paix et la neutralité; profitable — en ce que, même dans le cas que la France conservât ses conquêtes au delà du Rhin et les assurât par de nouveaux succès, la monarchie prussienne ne pourra souffrir aucune diminution, qu'au contraire, elle peut espérer dans ce cas un arrondissement convenable par l'indemnisation que la France serait obligée de lui procurer; profitable encore, — en ce que l'État conserverait lors même les 1,500,000 Rth. prêtés au duc de Deuxponts, parce que, en terminant une guerre malheureuse et très dispendieuse, en rendant à vos sujets, Sire, tous les bienfaits inestimables de la paix, Votre Majesté serait en même temps mieux en état d'affermir à sa couronne le superbe fleuron qu'elle y a ajouté par l'acquisition de la Prusse méridionale, et qu'enfin elle se concilie l'amitié et pour la suite l'alliance et l'appui de la France; honorable et profitable à la

fois, — par l'influence que les articles 6 et 11 du traité et l'article secret 3 donneront à Votre Majesté dans la pacification générale et par la prépondérance et l'avantage sur la cour de Vienne qui doivent en résulter. Nous avons, après quelques discussions, pu procéder à la signature sans attendre le retour du contre-projet de traité que j'avais remis le 31 mars au sieur Barthélemy. Votre Majesté verra que, pour l'essentiel, le résultat n'en diffère point.

I° Dans le Traité.

Art. 3. Il a paru nécessaire de conserver ce qui y est dit sur le passage des troupes, quoique dans le fond cela soit superflu, parce que la ligne de neutralité a été renvoyée parmi les articles secrets.

Art. 4. Le terme de quinze jours après la signature pour la cession des contributions etc. a dû être inséré pour laisser au Comité le temps de donner ses ordres aux généraux.

Art. 5. Les négociateurs français insistèrent encore beaucoup sur la dernière partie de leur première rédaction: „et ces pays suivront définitivement, à la pacification générale entre la République française et l'Empire germanique, le sort des autres états de l'Empire situés sur la même rive.“ Je parvins à faire adopter l'article tel qu'il est dans le traité, en rayant après les mots: „les troupes de la République française continueront d'occuper la partie des états du roi, situés sur la rive gauche du Rhin,“ la phrase: „jusqu'à la pacification générale entre la France et l'Empire germanique,“ ce qui me parut n'entraîner aucun inconvénient, vu la fin de l'article, conçu en ces termes: „tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre l'Empire germanique et la France“. L'on voulut alors faire substituer au terme: „les troupes de la République française continueront d'occuper etc.“ „la République française continuera“; mais l'observation que ce serait

donner à la possession purement militaire qu'on avait en vue, le caractère d'une possession civile, fit tomber cette prétention, et je dois en général rendre la justice aux négociateurs français, dont je ne puis assez louer la droiture, la candeur et la bonne volonté, tant au sieur Barthélemy qu'au sieur Bacher, que toutes ces objections ne partaient, comme ils le protestèrent plusieurs fois, que du désir d'éloigner tout ce qui pouvait heurter l'opinion et occasionner dans la Convention nationale des débats désagréables.

Art. 6. On aurait pu ajouter à cet article une stipulation relative au rétablissement des consulats, mais cette mesure, qui ne souffrira pas la plus légère difficulté, semblait plutôt appartenir au traité de commerce.

Art. 7. J'apprends que le sieur Bacher sera nommé commissaire de la part de la France pour l'échange des prisonniers, et si Votre Majesté jugeait convenable de charger de sa part le major de Meyerinck de terminer cette affaire ici à Bâle, elle s'arrangerait d'autant plus facilement, que déjà elle a été commise jusqu'ici à ses soins.

Art. 11. Il n'y a qu'une différente tournure de phrases dans cet article, désirée par les négociateurs français, et qui ne me paraît nullement désavantageuse pour Votre Majesté; au lieu des mots: „elle ne traitera pas en ennemis etc.“ nous avons substitué: „la République française, pour donner à Sa Majesté le roi de Prusse une première preuve de son désir de concourir au rétablissement des anciens liens d'amitié qui ont subsisté entre les deux nations, consent à ne pas traiter comme pays ennemis etc.“ Je n'ai pas obtenu sans quelque difficulté le mot: „consent,“ au lieu duquel on voulait mettre: „est disposée à ne pas traiter etc.“

IIº Dans les articles séparés et secrets.

L'art. 1er exigé par le Comité de salut public ne m'a pas semblé sujet à des difficultés. J'ai insisté seulement qu'on

en fît un article secret. Puis il m'a paru fournir une bonne occasion de remettre les intérêts de la maison d'Orange sur le tapis, dont j'avais déjà entretenu le sieur Barthélemy. Sentant les raisons qui s'opposent à la réception d'un article à ce sujet, soit dans le traité, soit dans les stipulations secrètes, j'ai proposé et aussitôt laissé tomber la rédaction suivante: „la République française s'intéressera d'une manière convenable pour la famille stadhoudérienne, attachée au roi par les liens du sang.“ Les négociateurs français m'ont assuré que, quoiqu'il ne serait pas possible de faire passer un article pareil au Comité, la bonne harmonie une fois sur pied entre Votre Majesté et la France, la chose même ne souffrirait aucune difficulté et s'arrangerait de manière ou d'autre, selon les circonstances. Le sieur Barthélemy m'a demandé la rédaction susmentionnée pour en faire usage et amener par là la réussite.

Art. 2. La stipulation éventuelle de la garantie de l'indemnité territoriale que la France donnerait à Votre Majesté contre ses provinces d'outre-Rhin, ne vous sera pas désagréable, Sire. On voulait ajouter au mot indemnisation: „qui serait située sur la rive droite du Rhin,“ ce que j'ai fait mettre de côté, parce que cela aurait pu annoncer un plan de la part de Votre Majesté de dépouiller ses co-états de leurs possessions.

Art. 3. N'ayant encore pu être muni de vos ordres, Sire, à l'égard de la Saxe électorale, et ne croyant pas cependant devoir arrêter d'une manière déterminée la ligne de neutralité, et persuadé du grand intérêt que la Saxe elle-même a dans tous les sens d'y accéder, toutefois j'ai observé officiellement au sieur Barthélemy que j'attendais encore les ordres de Votre Majesté à cet égard, de sorte qu'au cas qu'ils fussent contraires à cette insertion, elle devait être regardée comme non avenue. Il a été parfaitement d'accord avec cette restriction, peut-être nécessaire par rapport à ce qui est dit dans

l'article sur le rappel des contingents et sur l'obligation dont Votre Majesté se charge de faire respecter la neutralité. J'ai réitéré encore au sieur Barthélemy qu'il ne dépendrait pas de tous les états dans la ligne de neutralité de retirer leurs contingents, et nous convînmes qu'il suffirait d'avoir fait ce qui serait dans leur pouvoir. Les princes qui ont des troupes à la solde de l'Angleterre ne sont point gênés à cet égard, parce qu'il n'est question que de ne point contracter de nouveaux engagements de cette nature, ce qui arrangera très bien les landgraves de Hesse, le duc de Brunswick etc. Du reste, il ne sera pas difficile à Votre Majesté de faire observer la neutralité même à ceux de ses co-états dans la ligne qui, aveuglés sur leurs vrais intérêts, pourraient ne pas vouloir s'y accommoder. Ils n'oseraient, en ravissant à leurs sujets le bienfait de la paix que Votre Majesté leur procure, exciter le plus grand mécontentement parmi eux et affronter ses suites avec les dangers de la guerre; dans peu vous verrez, Sire, presque tout l'Empire se rallier autour de vous, et chercher votre protection. Votre Majesté jugera peut-être à propos de faire communiquer l'article secret 3 aux états que son contenu regarde, et de faire par le comte de Gœrtz une déclaration à la Diète de l'Empire, relative à l'article 11 du traité de paix, et comme une suite du conclusum de l'Empire sur cette matière. Ces mesures me paraîtraient bonnes pour avancer la pacification générale et déterminer d'abord l'influence de Votre Majesté. Je la supplie de m'informer de ses hautes intentions à cet égard, vu que je me trouve et me trouverai encore plus dans le cas de devoir répondre aux ouvertures qui déjà me parviennent de plusieurs parts à ce sujet, et qu'il est à supposer que les princes et états qui voudront s'arranger avec la France enverront incessamment ici pour négocier avec le sieur Barthélemy, sous les auspices de Votre Majesté.

Art. 4. Cet article, touchant le comté de Sayn-Altenkirchen, a paru plus propre à être renvoyé parmi les articles

secrets, et la phrase ajoutée, qui détermine les avantages dont ce comté aura à jouir conformément aux états de Votre Majesté en deçà du Rhin, ne m'a pas paru souffrir de difficulté.

Art. 5. Il n'y avait aucune objection à faire non plus à la clause ajoutée à cet article, qui regarde la créance des 1,500,000 Rth. „après que les titres de cette créance auront été produits et sa légitimité reconnue".

Art. 6. Cet article sur l'exclusion des états de la maison d'Autriche de l'armistice et des bons offices de Votre Majesté sur lequel le Comité de salut public a insisté, devait, selon la première intention des négociateurs français, faire partie de l'article 11 du traité public, mais il m'a été facile de le faire recevoir parmi les articles secrets, en observant l'inconvénient qu'il y aurait pour Votre Majesté de sembler vouloir annoncer quelque chose d'hostile contre la cour de Vienne.

En félicitant très humblement Votre Majesté de la paix qu'elle vient de conclure, et en formant les vœux les plus ardents pour que cet événement soit un nouveau surcroît de gloire et de prospérité pour vous, Sire, et pour votre monarchie, je souhaite que l'exemple que le cœur bienfaisant de Votre Majesté vient de donner à l'Europe contribue efficacement, comme on a tout lieu de l'espérer, à ramener bientôt partout le calme et la tranquillité. Hardenberg.

Bericht Hardenbergs an König Friedrich Wilhelm II.

(Vergl. Bd. I. S. 302).

Berlin, 29 mai 1795.

Afin de transmettre aux actes les raisons qui m'ont engagé de me rendre à Berlin, afin de faciliter les délibérations et de mieux fixer les points sur lesquels il s'agira de prendre les ordres de Votre Majesté, je détaillerai dans ce très humble rapport ce que j'ai eu le bonheur de vous exposer de bouche,

d'abord après mon arrivée, Sire, et dont j'ai également fait part à votre ministère.

Le représentant du peuple, Merlin de Thionville, et le général Pichegru s'étant rendus à Huningue, me firent inviter par le sieur Bacher de venir dîner avec eux, mardi le 19 de ce mois, avec ledit Bacher et le sieur Barthélemy. Nous y allâmes ensemble, et j'y fus reçu avec beaucoup de politesse. Le représentant Merlin, après avoir plusieurs fois manifesté, dans les conversations que nous eûmes tant avant que pendant le dîner, son attachement au système d'une alliance et amitié étroite entre la Prusse et la France, et par la première avec les états de l'Empire, me témoigna à plusieurs reprises combien il croyait nécessaire, pour l'intérêt commun, que j'allasse pour une quinzaine de jours à Paris. Après le dîner, il monta avec moi dans sa chambre, pour me parler, dit-il, avec la plus grande confiance et cordialité! Là, il m'informa de son appréhension sur le succès des intrigues autrichiennes à Paris. Le comte Carletti, selon lui, met tous les moyens en œuvre pour gagner les membres du Comité de salut public et d'autres personnages influants; il donne de superbes dîners à 500 livres en assignats par têtes, ce qui, à la vérité, n'est à peu près que 30 livres en numéraire d'après le cours actuel, fait une dépense absolument disproportionnée à sa position comme ministre de Toscane et aux intérêts que cette cour pourrait y avoir, et acquiert journellement plus de poids et d'influence. Il doit travailler à la paix entre l'Autriche et la France, en tâchant de faire renouer des liaisons plus étroites entre les deux puissances, et s'efforcer de faire goûter le troc de la Bavière, de manière que la France, en consentant à cette acquisition, trouvât de son côté les facilités qu'elle désirerait à l'égard des acquisitions qu'elle compterait faire sur la rive gauche du Rhin. Aux objections que je fis à Merlin, sur ce que la cour impériale se compromettrait trop dans l'Empire, il me répondit qu'on donnerait une couleur constitutionnelle à la chose. Voici comment la possibilité en

fut présentée. D'abord l'empereur, comme tel, favoriserait les négociations de paix que l'Empire lui demande à grands cris; l'on ouvrirait un congrès. Alors la cour de Vienne, comme puissance, ferait sa paix séparée avec la France; le traité ostensible ne contiendrait rien sur la Bavière, ni sur les pays de la rive gauche du Rhin; mais il y aurait des articles secrets, d'après lesquels la France promettrait, si non de favoriser le troc de la Bavière, du moins de ne pas s'en mêler, et l'Autriche prendrait les mêmes engagements relativement aux pays germaniques au delà du Rhin; les troupes autrichiennes, retournant dans leurs pays, s'arrêteraient en Bavière, et dans le même instant le troc serait proposé au congrès, soit par l'Autriche, soit par un tiers; les Pays-Bas autrichiens, quoiqu'attachés à un certain point à l'Empire, le deviendraient sous leur nouveau souverain avec les mêmes obligations que les autres états germaniques; on leur ajouterait peut-être même un surcroît de territoire; par là on compenserait les cessions à faire à la France, enfin tout s'arrangerait au congrès, en ménageant les formes etc. Merlin entra encore dans plusieurs détails; il m'assura que son collègue, Merlin de Douai, membre du Comité de salut public, et chargé principalement — comme je le savais déjà — des affaires étrangères, était dans les mêmes sentiments que lui; mais que le parti autrichien se fortifiait; que M. de Staël, et surtout Mme de Staël, qui allait arriver à Paris, y contribuaient beaucoup; que certain discours du représentant Pelet, dirigé contre la Prusse, et prononcé dans la Convention peu avant la discussion sur la paix de Bâle, que Votre Majesté aura peut-être vu dans le Moniteur, avait été dicté par Carletti; que la nécessité était des plus urgentes d'envoyer du moins un homme de confiance à Paris, pour se mettre bien au fait de la position des choses et pour s'expliquer avec le Comité du salut public. Pour preuve de toutes ses assertions, il finit par me dire que déjà il avait l'ordre de ne rien entreprendre contre les Autrichiens, quoique le

général Pichegru eût formé un plan d'opération immanquable, pour passer le Rhin sur trois points, en faisant des démonstrations sur cinq autres. Il protesta de son désir de voir la guerre terminée le plus tôt possible; mais en même temps que, par un concert plus étroit, la paix fût commandée par Votre Majesté et la France. Il m'allégua, comme une marque de sa façon de penser, son rapport favorable au Comité de salut public sur la neutralisation de Mayence, qu'il me fit lire, et la résignation de renoncer à la conquête de cette ville qui lui avait été enlevée. Il s'expliqua assez clairement sur son système relativement à la pacification, tendant à conserver les Pays-Bas autrichiens et à étendre les limites de la France jusqu'à la Meuse, en possédant Luxembourg, Maestricht, Venlo, Bois-le-duc, Berg-op-zoom, Flessingue etc.

Le général Pichegru, dont l'extérieur prévient entièrement en sa faveur, tant à l'égard de sa modestie, que de toute sa tournure et de la manière sage, pacifique et modérée, dont il s'énonce sur les affaires, parla en gros de la même manière que Merlin, tant avec moi, qu'avec le conseiller privé d'ambassade Gervinus, qui survint après le dîner avec le baron de Waitz, ministre de Mgr le landgrave de Hesse, auquel Merlin répéta une grande partie de ce qu'il m'avait exposé, insistant sur la nécessité de mettre les princes de l'Empire sur leurs gardes contre les menées autrichiennes, et surtout d'avertir le duc des Deux-Ponts, et d'engager peut-être, par la crainte de voir Manheim brûlé, l'électeur Palatin à accéder à la paix.

Le système de Pichegru semblait ne pas s'étendre sur des projets aussi vastes que celui de Merlin, dont l'exaltation est assez connue.

Il paraît qu'il y a en général trois sentiments différents en France sur la pacification. Le parti le plus sage, dont le sieur Barthélemy est très certainement, pour lequel le général Pichegru semble également se décider, et que la majorité sen-

sée du peuple approuverait peut-être le plus, croit que la France devrait se renfermer dans ses anciennes limites, ou n'exiger que de légères modifications; un autre, que Merlin et peut-être encore la majorité des membres du gouvernement paraissent adopter encore, voudrait conserver une bonne partie des pays conquis, et s'étendre jusqu'à la Meuse; le troisième enfin, composé des têtes les plus exaltées, voudrait ne pas rendre un pouce de terrain, et avoir le Rhin pour frontière. Les deux derniers ont la tête plus ou moins remplie de projets d'indemnités pour les états amis de la France, propres à perpétuer les malheurs de la guerre et à faire naître des bouleversements.

Merlin et Pichegru ont tous deux témoigné le désir que Votre Majesté veuille proposer des bases pour la paix, et ajouté que le Comité de salut public ne pouvait, par plusieurs raisons fondées autant sur l'opinion publique que sur la différence de celle que les membres du gouvernement entretiennent eux-mêmes, faire les premières ouvertures. Je leur ai observé que ce serait une tâche bien difficile, surtout n'étant pas informé, ni du même désir de la part des autres puissances, ni de leurs prétentions; que pour l'Allemagne, Votre Majesté venait de proposer le statu quo etc. Ils répondirent qu'il s'agissait seulement d'avoir des données sur lesquelles on pourrait s'entendre et négocier peu à peu, ne fût-ce d'abord que pour l'Allemagne et l'Autriche. Pichegru s'expliqua entre autres seul à l'égard du projet de faire de la Meuse la frontière, qu'il fallait commencer par donner une base, et que c'était alors un article sur lequel il faudrait négocier; il dit encore que sans l'Angleterre, il n'y aurait pas de paix solide; qu'il fallait tâcher de l'y faire entrer, et il parla sur la Hollande d'une manière favorable pour le stadhoudérat, pourvu que la République ne fût plus assujettie à l'Angleterre; il marqua même son étonnement de ce qu'on n'avait rien stipulé, dans le traité de paix, pour la famille d'Orange. Je tiens

aussi de lui l'explication de cette superbe indemnité pour cette auguste maison dont le Comité de salut public a fait mention dans une de ses dépêches. Il ne s'agissait pas des Pays-Bas autrichiens, mais de lui donner les états d'outre Rhin de Votre Majesté, la Frise, l'Oberyssel etc. et de vous indemniser, Sire, en deçà du Rhin par la dépouille de vos co-états.

Merlin m'ayant répété, en présence du sieur Barthélemy et de son premier secrétaire, le sieur Bacher, une partie de tous les propos dont il m'avait entretenu, qui tous deux observèrent un profond silence, et nous ayant expressément dit, quand nous prîmes congé, qu'il espérait que nous poursuivrions cette affaire, je pris d'abord l'occasion en chemin d'en parler aux deux négociateurs français; mais ils prétextèrent leur ignorance, et ne me donnèrent que des réponses évasives.

Il est très possible que toutes ces insinuations n'aient pour but que de donner de la jalousie à Votre Majesté et aux princes de l'Empire contre la cour de Vienne, et surtout de vous entraîner incessamment, Sire, avec ceux de ces princes qui suivent le système de la Prusse, dans des liaisons offensives avec la France, ou du moins tendant, d'après l'expression de Merlin, à commander la paix, conformément aux vues d'agrandissement du gouvernement français. D'un autre côté, il est incontestable que le projet de la Bavière ne sera jamais perdu de vue par la cour de Vienne; il n'est pas invraisemblable non plus que le comte Carletti, dont cette cour peut avouer ou désavouer les démarches selon les circonstances, ne travaille dans le sens dont Merlin a parlé; de plus, des nouvelles de Vienne et de Munich partant de sources assez sûres, et sans aucune connexion avec Merlin, donnent lieu aux mêmes soupçons; les assurances de l'empereur à la Diète de l'Empire constatent assez l'existence d'une négociation. Plusieurs brochures, écrites par des partisans de la cour de Vienne, entre autres certaine lettre du vieux Sirach à la Convention nationale, en se déchaînant contre la Prusse, la Russie et l'Angle-

terre, établissent comme le système le plus utile à la France, le rétablissement de la Pologne et l'agrandissement de l'Autriche par l'Allemagne méridionale, de la France par le pays au delà du Rhin; — enfin le silence même du sieur Barthélemy semblerait confirmer ces appréhensions, et l'on assure qu'il a eu une conférence secrète avec un agent autrichien.

Quoi qu'il en soit, les notions sur le troc de la Bavière et la proposition que Votre Majesté fournisse une base pour la paix m'ont paru si importantes, et les considérations qui entrent dans ces objets, si graves, que j'ai cru devoir prendre le parti: 1° d'envoyer sans délai le conseiller privé d'ambassade Gervinus, sur la prudence, les principes et le zèle duquel l'on peut se reposer entièrement, à Paris, afin de procurer à Votre Majesté et à son ministère des renseignements sûrs et détaillés sur les insinuations de Merlin et de Pichegru, sur les véritables intentions des membres du gouvernement français, et en général sur la position actuelle des affaires; 2° de me rendre moi-même près de Votre Majesté, afin d'y attendre le courrier que ledit conseiller Gervinus enverra en droiture ici à Berlin.

Avant toute chose, j'ai prévenu le sieur Barthélemy de mon dessein, et quoiqu'il ne se soit pas plus expliqué que la veille sur ce qu'il peut y avoir de fondé ou non à l'égard de cette affaire de la Bavière, il a montré beaucoup de joie du départ du sieur Gervinus, l'a muni de dépêches pour le Comité de salut public et de lettres de recommendations, et a lâché qu'il dirait au Comité qu'une fois pour toutes, il fallait se prononcer sur la restitution de cette rive gauche du Rhin et sur la Bavière, et tranquilliser Votre Majesté et les états germaniques sur ces deux objets. J'ai aussi encore une fois renvoyé le sieur Gervinus à Huningue pour avertir Merlin de son voyage, qui l'a également beaucoup approuvé, en lui donnant aussi des lettres. De mon côté, j'ai muni le sieur Gervinus de la note ci-jointe, pour lui servir de légitimation près du

Comité de salut public. J'ai tâché de la rédiger en termes généraux qui ne peuvent compromettre.

Les informations qui résulteront de cet envoi, et la tournure de l'affaire de la pacification à la Diète de l'Empire, entreront apparamment très essentiellement dans la décision de Votre Majesté sur la marche ultérieure qu'elle voudra adopter à l'égard de la pacification générale. Le désir de recevoir ses ordres bien précis et de m'informer exactement de la situation des affaires, afin de les mieux exécuter d'après vos hautes intentions, Sire, l'importance surtout de l'affaire de la Bavière, si compliquée tant par la connexion avec les autres grands intérêts de Votre Majesté, que par les engagements qui subsistent à cet égard envers la Russie, toutes les considérations enfin qu'il s'agira de peser, tant sur l'admissibilité que sur le mode d'une base générale pour la paix de votre part, Sire — voilà ce qui m'a paru excuser mes démarches et m'a déjà semblé valoir leur haute approbation.

Hardenberg.

Schreiben von Gervinus an Hardenberg.

(Vergl. Bd. I. S. 305.)

Paris, 15 juin 1795.

Prévoyant que j'aurai difficilement une réponse positive dans ce moment actuel sur le but de ma mission, je ne veux différer plus longtemps l'envoi de mon rapport sur l'audience que j'eus le 29 mai au Comité de salut public. Je commence donc à l'offrir à V. E., en la priant de s'armer de patience en le lisant, parce que, ne voulant rien omettre, il sera nécessairement un peu long. Ce sera une pièce de conversation, où les longeurs sont pardonnables. Le chasseur Bars aura l'honneur de vous le remettre, monsieur le baron; il doit partir dans le courant du jour, et, en suivant la route par les Pays-Bas et la Westphalie, il pourra arriver en 7 à 8 jours à Berlin, s'il trouve partout des chevaux.

Sur l'invitation du représentant Merlin de Douai, je me rendis, le 29 mai à 9 heures du soir, au Comité, où je n'en trouvai de membres que trois qui composent la section chargée des affaires politiques du nord, Sieyès, Treilhard et Merlin de Donai; le premier cependant, comme j'ai appris depuis, n'était pas de la section, et on l'avait envoyé entraordinairement pour prendre la place de son collègue, et aussi ne fut-ce que lui qui parlait et discutait, les autres ayant gardé un profond silence, excepté un couple de oui et de non qu'ils proféraient quand Sieyès leur adressait la parole pour s'appuyer de leur témoignage. Il semble que le Comité ait nommé le député Sieyès exprès pour mieux cacher ses véritables intentions et me dérouter de mon but, comme ayant éminemment les qualités requises pour une pareille entreprise; il est très difficile de caractère, dur, tranchant, rusé, plein d'orgueil philosophique, et si épris de ses opinions qu'il ne souffre qu'avec peine et aigreur la moindre contradiction, ayant d'ailleurs la tête pleine de ses républiques de Platon et d'Aristote. Ce tableau est fondé sur l'opinion publique et confirmé par ma propre expérience. La négociation et la paix en Hollande dont il fut chargé, lui ont donné de nouveau de l'influence; heureusement qu'il n'est aimé ni de la Convention ni du public, l'une et l'autre se défiant de lui, le regardent comme un hypocrite ambitieux.

Introduit dans l'appartement du Comité au château des Tuileries lugubrement éclairé qu'on avait de la peine à se reconnaître, j'ai commencé à féliciter les députés de la victoire que leur gouvernement venait de remporter sur les anarchistes, événement qui ne saurait que produire un agréable et salutaire effet dans l'étranger en ce qu'il présagerait l'ordre et l'établissement d'un gouvernement ferme et solide de la République, et que la Convention pourra dorénavant faire tout le bien qui jusqu'ici fut tant contrarié par l'esprit de l'anarchie. Cela fait, on me fit asseoir à une grande table entre les députés

Sieyès et Merlin, et ayant remis votre lettre et celle de l'ambassadeur Barthélemy, Sieyès ouvrit la première et la donna à Merlin pour la lire à haute voix. L'autre lettre étant restée cachetée sur la table, je priais de l'ouvrir aussi, parce que je savais qu'elle contenait une recommendation en ma faveur. Sieyès le fit encore, et lecture faite, il me demanda d'un ton sec et tranchant quel était le but de ma mission. Je dis que le ministre d'état et plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Prusse, le baron de Hardenberg, m'avait envoyé ici pour m'aboucher avec le gouvernement français sur les intérêts réciproques à discuter à la pacification générale, et m'éclaircir surtout sur de certaines notions qui nous étaient parvenues de bonne part relativement à une paix séparée avec l'Autriche sur une base, proposée, à ce qu'on prétendait, de la part de cette puissance, qui ne pouvait que donner de l'inquiétude à notre gouvernement; qu'il ne s'agissait de rien moins que de la cession de la Bavière, et, quelque peu probable qu'il soit qu'un tel accommodement fût facilement agréé par un gouvernement loyal et éclairé comme celui de la République francaise, qui romprait totalement l'équilibre conservé heureusement jusqu'ici entre les états qui composent le Corps germanique, qui priverait un prince très attaché à la France et à la Prusse de ses plus belles espérances, et qui rendrait la maison d'Autriche plus puissante et plus dangereuse que jamais; il était pourtant de la prudence de se prémunir d'avance contre de tels projets captieux, qui ne sauraient que tourner décidément au grand désavantage de la République même et de tous ses amis. Il serait donc de l'intérêt réciproque de la Prusse et de la France de poser pour principe dans une pacification générale que la Bavière resterait à ses héritiers naturels, et que l'intégrité et l'équilibre de l'Allemagne fussent conservés autant que possible. Comme le roi désirait sincèrement de consolider de plus en plus la bonne intelligence et l'amitié nouvellement rétablies

entre la Prusse et la République, il aimait à se persuader qu'on n'adopterait jamais des mesures à la pacification générale qui pourraient y porter la plus légère atteinte. Le représentant Sieyès reprenant la parole, me dit d'une manière tranchante et presque impérative sur quoi se fondaient ces notions que lui et ses collègues ignoraient; qu'il faudrait en avoir des preuves; que c'était une ancienne histoire que l'Autriche aimerait à avoir la Bavière; qu'il ne suffisait pas d'avoir et de donner des inquiétudes; qu'il faudrait savoir si elles avaient réellement du fond; que le gouvernement français en recevait aussi sur notre compte; mais qu'en vrais et francs républicains il n'y faisaient pas attention; et puis il ne voyait pas la possibilité comment l'Autriche pouvait y penser à présent. Est-ce que ses troupes ont quitté le Rhin? je n'en ai rien appris. Si elles le font, nous les suivrons et les battrons. J'interrompis l'orateur, et lui dis que cette dernière phrase me plaisait beaucoup et que, si on voulait s'y tenir de bonne foi, nos inquiétudes n'auraient plus lieu. Sieyès continua son discours, et tâcha de me prouver que c'était au roi et à l'Empire à s'opposer à une pareille entreprise; et qu'il ne voyait pas comment l'Autriche pourrait l'effectuer contre ces deux forces réunies; que c'était le moment pour la Prusse de se prononcer vigoureusement et de faire des alliances utiles. Je répondis que, quant aux preuves, il était trop bon esprit pour ne pas savoir que, dans la politique, on n'exigeait pas des démonstrations géometriques, et qu'on n'avait pas toujours les documents en poche pour prouver ce qui se traite dans les négociations secrètes; mais qu'il me permettrait de lui assurer que les avis qu'on nous avait donnés sur les vues et les propositions faites de la part de l'Autriche relativement à une paix séparée, étaient de trop bonne source pour les regarder comme des chimères; que toute l'Allemagne était pleine de cette nouvelle; quant au

second point, que c'était proprement à la Prusse à s'y opposer et qu'elle et l'Empire suffisaient pour cela, il faudrait considérer que l'Autriche aurait probablement la Russie et peut-être l'Angleterre de son côté, et qu'alors la partie serait très inégale; que d'ailleurs il y allait autant de l'intérêt de la France que du nôtre en cette acquisition, preuve de cela ce qui s'était passé à la paix de Teschen, où le cabinet français, quelque influencé qu'il fût alors par la cour de Vienne, ne voulut jamais y consentir, tant il était persuadé du mal qui en résulterait pour la France. Ce serait une paix et guerre bien glorieuse pour l'Autriche que de troquer un pays comme les Pays-Bas, qu'elle ne désire plus avoir, contre une superbe possession qui la mettrait en mesure de dicter la loi aux cercles de Souabe et du haut-Rhin et à la Suisse, et de tourner un jour ses forces contre la France, avec plus d'avantage qu'elle n'a pu faire en la guerre actuelle.

Je sentis très bien que Sieyès avait peut-être quelques soupçons de quel côté nos avis pourraient nous être parvenus, savoir de Merlin de Thionville, et qu'il cherchait à me pousser à bout pour alléguer mon autorité; il est connu que les deux Merlin sont dans nos intérêts et pas trop bien avec Sieyès. Il fut trompé dans son attente, et je me suis tenu soigneusement sur mes gardes pour ne pas nommer ni le Comité ni la Convention d'avoir donné dans le projet, m'étant contenté d'assurer que la nouvelle nous fut donnée en Allemagne, et que c'était l'Autriche qui s'efforçait de rendre la proposition agréable à la France.

Sieyès s'adressant de nouveau à moi me dit: „Eh bien, monsieur, parce qu'on nous dit qu'on peut vous parler avec confiance, je vous dirai qu'il nous faut la paix sur le continent pour finir notre gouvernement, remettre nos finances et la tranquillité dans l'intérieur; mais il nous faut une paix glorieuse, et donner en même temps à l'Allemagne un système fixe et sûr, donner à quelques-uns de ses états plus, à d'autres

moins de force, et il ne tient qu'à la Prusse d'y contribuer.“ — Une paix sur le continent, fut ma réponse, était très désirable pour tout le monde; que, pour autant que les hautes intentions du roi m'étaient connues par l'organe du ministre, baron de Hardenberg, j'avais raison de croire qu'il y contribuerait de sa part volontiers, et en particulier à une avec l'Empire, qui entraînerait nécessairement l'Autriche à se prêter à une pacification de son côté, ne pouvant continuer seule la guerre et en ayant plus besoin qu'aucune autre puissance belligérante, la pacification avec le Corps germanique trouverait peu de difficulté, en vertu de l'article 11 du traité de paix qui ouvrait la porte aux états de s'adresser au roi pour ses bons offices, comme plusieurs l'avaient effectivement déjà fait; que la République se trouvait dans l'agréable et heureuse situation de s'attacher à jamais les états de l'Allemagne en les traitant généreusement et en amis, restituant les possessions de ceux que la République occupait actuellement sur la rive gauche du Rhin. Presque tous les états d'Allemagne sont des amis naturels et sincères de la France, et en souhaitant la paix désirent de confondre leurs intérêts avec ceux de la Prusse et de la France, et que c'était le moment d'ôter à l'Autriche pour longtemps l'influence qu'elle a exercée si souvent et si impérieusement sur ses co-états; qu'une telle méderation de la part de la République ne saurait que tourner à son propre avantage, et que nous regardions presque indispensable pour que le roi conservât le crédit et l'influence en Allemagne que le gouvernement français veut lui procurer et assurer pour l'avenir, d'après ses promesses données et répétées bien des fois; que, dans le cas contraire, où la France voulait conserver les pays conquis de l'Allemagne, elle devait s'attendre à la prolongation de la guerre qui, d'après son propre aveu, ne peut lui convenir; que l'Empire ne consentirait pas facilement à un démembrement qui devait avoir à sa suite d'autres grands changements du côté droit du Rhin pour trouver les dédommagements

territoriaux auxquels la République s'était engagée, et qui devaient être pris les armes à la main et exciter peut-être des résistances très énergiques, et obliger une grande partie des états à chercher son salut dans l'assistance de l'empereur et de s'unir à lui plus que jamais; que ce ne serait sûrement pas le moyen d'agrandir notre influence, et que ce démembrement serait toujours mis sur notre compte par la malveillance et les intrigues de la cour impériale et nous ôterait toute la confiance dans l'Empire.

Ces paroles paraissaient alarmer le représentant Sieyès, il m'apostropha avec chaleur et âpreté en me demandant: si j'avais un plan de pacification générale avec la carte à la main de la part de notre gouvernement à proposer, où les conditions et les limites fussent posées et tracées, comme base d'une pacification avec la République? que sans cela il n'y avait rien à statuer. Je répondis naturellement que je n'en avais pas, et que même je ne m'attendais pas à une telle proposition, n'ayant été envoyé que pour communiquer amicalement avec le Comité sur les moyens de concilier nos intérêts réciproques et mutuels à une pacification générale, et pour m'expliquer avec cette confiance et loyauté dont notre ministère avait jusqu'ici donné tant de preuves incontestables, et en particulier le ministre de la part duquel je fus envoyé pour être l'interprète de ses sentiments.

Sieyès reprit et répétait que sans un plan détaillé de pacification de notre part, on ne pourrait s'entendre, et que nous devions nous expliquer sous quelles conditions nous croyions que la République pourrait faire la paix sans compromettre nos intérêts? Le plan et la carte à la main mettraient le gouvernement français en état de s'expliquer définitivement, et alors la République, qui avait aussi ses intérêts à elle, verrait ce qu'elle pourrait faire ou non en faveur des bons offices du roi. Il lui semblait, dit-il, que la Prusse prenait fort à cœur la restitution des pays d'outre-Rhin et

les intérêts du Corps germanique auquel eux ne comprenaient rien; que c'était un chaos qui ne leur présentait pas une idée nette et juste; et que d'ailleurs, ce Corps n'ayant pas encore reconnu la République, elle ne pourrait pas non plus le reconnaître comme un Corps avant que la paix ne serait faite; que le gouvernement français ferait des paix séparées avec les états d'Allemagne qui s'adresseraient pour cela à lui; et que d'ailleurs on ne savait pas encore au juste ce que la Prusse voulait; que lui, Sieyès, était ignorant de tout ce qui pourrait s'être passé à çet égard, ayant été absent du Comité et envoyé en Hollande, d'où il ne faisait que revenir.

Je lui fis observer qu'il ne parut pas probable qu'un représentant et membre du Comité de salut public de son talent et influence ne soit instruit, même dans son absence, de tout ce qui s'y traite, et qu'il était sans doute informé du contenu d'un mémoire que le baron de Hardenberg avait envoyé au Comité il y a quelque temps, et qui contenait les intentions du roi, et qui étaient les mêmes dont j'eus l'honneur de l'entretenir. J'appelai au député Merlin de me dire si le mémoire n'était par parvenu au Comité. Il répondit que oui, et donna à entendre qu'il était connu de son collègue Sieyès. Merlin se réjouissait sans cesse quand je réfutai les arguments de l'orateur. Je dis que c'était à ce mémoire que je me rapportais, et que je sollicitais une réponse amicale de la part du Comité.

Sieyès reprit que la Convention s'était prononcée assez ouvertement de la tribune même sur les limites qu'elle voulait donner à la République, et que le Rhin en serait une, et que la Convention n'y admettrait guère de changement. Nôtre conversation s'étant un peu animée, je répondis que nous avions bien lu dans les papiers de Paris que quelques députés avaient mis cette opinion en avant, mais que jusqu'à présent nous avions cru que c'était plutôt l'opinion individuelle de ces députés que celle du gouvernement, d'autant plus qu'il n'existait point de décret de la Convention nationale à cet égard; que

cependant je le remerciais de cette déclaration, et que je prenais la liberté de demander si je pouvais la regarder comme celle du gouvernement et la faire parvenir à notre ministère? Il répondit brusquement: „Non, monsieur, je n'ai pas dit cela, et je ne l'entends pas comme cela; et si vous venez ici pour faire de pareilles propositions, il faut les faire officiellement.“ Je répondis à mon tour, si le mémoire du baron de Hardenberg n'était pas officiel et très officiel même, qui ne contenait que ces mêmes propositions? Embarrassé un peu de ma réplique, il revint à la première, et me priait de demander un plan général sur la pacification à notre ministère et de le communiquer à leur gouvernement, et qu'alors on pourrait s'entendre. Il en resta là, et la séance fut levée.

Mais avant que je sortisse du Comité, Sieyès s'approchait de moi, prit une mine de douceur et de cordialité, et me témoigna son désir et celui de son gouvernement de resserrer les liens d'amitié et de bonne harmonie avec la Prusse, dont on voulait certainement plutôt augmenter que diminuer la puissance et l'influence. Il me répéta que la République avait besoin de la paix; qu'il n'en faisait point de secret à moi, comme à un homme à qui on pouvait parler avec confiance; mais qu'il faudrait une paix glorieuse à la France, où, du reste, la Prusse ne devait rien perdre et plutôt gagner; qu'il espérait qu'on s'entendrait mutuellement, et qu'il priait que notre gouvernement voulût seulement donner et poser les bases d'une pacification pour être à même de les discuter et examiner; que la Prusse devait se prononcer vigoureusement, faire respecter la ligne de neutralité que les Autrichiens venaient de rompre par la prise de Königstein; et qu'il faudrait aussi penser à se réunir contre les vues ambitieuses de la Russie réunie à l'Autriche; ces deux puissances menaçaient la sûreté des autres puissances du nord. Je le remerciai de la marque de confiance qu'il venait de me donner, et je répétai que, bien

loin que le roi pensait à mettre le moindre obstacle à une pacification avec l'Autriche, — car c'est proprement le sens de son mot de pacification générale — qu'il désirait de voir la France pacifiée au plus tôt, pour qu'elle puisse se remettre et soutenir la place qu'elle devait tenir dans la balance de l'Europe; que sa prospérité allait de pair avec la nôtre; et qu'une paix avec l'Empire faite sur des principes de modération mettrait le roi en état d'établir un système solide et durable d'amitié et de bonne intelligence entre lui et la République, et que nos désirs et négociations n'avaient absolument d'autre but.

Je finis le rapport par quelques éclaircissements qui me sont parvenus depuis. Si on voulait juger le député Sieyès d'après la manière qu'il m'a reçu et parlé sur ma mission, il faudrait le regarder comme un support du parti autrichien. Mais des personnes bien instruites m'assurent qu'il n'est ni Autrichien ni Prussien, mais ce qu'on nomme un Indépendant. Le secret de l'affaire est que le gouvernement français ne veut pas encore se prononcer et cherche à gagner du temps, pour s'affermir davantage contre les anarchistes, et à créer une constitution et, à ce qu'on prétend, une espèce de ministère ou pouvoir exécutif, avant de faire la paix générale. L'embarras du gouvernement est extrême: il a un besoin pressant de paix d'un côté, et de l'autre son orgueil ne lui permet pas de se prêter aux mesures de modération que plusieurs membres du Comité et de la Convention aimeraient bien à suivre, s'ils étaient les maîtres. Notre parti est évidemment le plus fort, et on ne parviendra pas facilement à favoriser l'Autriche à nos dépens ou à lui abandonner la Bavière. Mais le parti nommé prussien se divise en deux sections, l'une très modérée en tout, disposée à restituer la rive gauche du Rhin; l'autre qui, bien qu'elle soit très fort dans nos intérêts, est pourtant pour l'opinion de donner le Rhin pour limite de la République. Il y a d'ailleurs un parti d'Indépendants qui voit encore par-

tout des républiques, dont Sieyès est, et qui d'ailleurs est chauffé et animé par le nouveau gouvernement en Hollande, auquel il prend une part active. Avec un peu de fermeté, on parviendra à la restitution de la plus grande partie des pays d'outre-Rhin, au moins de ceux du Haut-Rhin. Il est vrai qu'une paix avec l'Autriche devenant nécessaire, et le comte Carletti ayant beaucoup de moyens de servir utilement cette puissance et de diminuer la grande prévention qu'on avait jusqu'à présent nourrie contre elle, on sent très bien qu'il importe au gouvernement français de se ménager des issues de sortir de la guerre avec elle, et de découvrir des moyens pour parvenir à une pacification qui, il est vrai, rencontrera toujours de grandes difficultés, si la France ne veut ou ne peut pas y forcer l'Autriche les armes à la main. L'Autriche d'un côté ne se souciant plus de ses Pays-Bas, exige une indemnité ailleurs, que la France doit lui procurer pour prix de la paix, laquelle de l'autre côté n'aimant pas non plus à restituer les Pays-Bas, parce que plusieurs membres de la Convention ayant pris des engagements avec les chefs actuels de ces pays à qui il importe qu'ils restent à la France, se trouveraient trop compromis. Ils voudraient peut-être permettre à l'Autriche de se dédommager par la Bavière, si la nation et la majorité de la Convention ne fussent pas jusqu'ici trop prononcées en notre faveur, et que la peur de sortir d'un embarras pour se précipiter dans un plus grand et plus dangereux ne les arrêtât pas. La France serait peut-être encore très en état de forcer l'Autriche à la paix, si les différents partis étaient unis et de bonne foi, et si on voulait se prêter à la restitution des conquêtes. Ici on peut dire très bien „tot capita tot sensus". Si le gouvernement attend trop longtemps pour faire la paix avec quelques puissances de terre du moins, il est à craindre qu'il n'y sera forcé par le cri général du peuple à qui toute paix paraît être égale et agréable, et les esprits les plus sensés hors du sein de la

Convention se prononcent ouvertement contre l'agrandissement territorial de la République.

C'est à peu près le résultat de mes propres observations sur l'état présent des choses, que je soumets à vos lumières et jugement pour en tirer le parti le plus utile pour le service du roi et de la négociation dont Sa Majesté vous a chargé, monsieur le baron. Gervinus.

Erlaß Friedrich Wilhelms II an Hardenberg.

(Vergl. Bd. I, S. 313.)

Berlin, 3 juillet 1795.

Les lettres que le conseiller privé Gervinus vous a écrites de Paris m'ayant fourni les éclaircissements et les notions qu'il a pu recueillir sur les principaux objets de l'entretien que vous avez eu à Huningue avec le général Pichegru et le député Merlin de Thionville, et les derniers avis de Ratisbonne venant de lever tous les doutes qui pouvaient subsister encore sur la réclamation formelle de mon intervention de la part de l'Empire germanique pour faire sa paix avec la France, je n'ai pas voulu différer davantage de vous faire connaître mes intentions et les principes de votre conduite à l'égard de cette pacification et même de la paix générale, autant que l'incertitude des événements futurs et des résolutions finales des puissances belligérantes permet de se déterminer sur ce sujet, et sauf à modifier ces instructions par des ordres supplétoires, à mesure que le développement ultérieur des circonstances en amènera l'occasion et la nécessité.

1° Au milieu de la variété d'opinions, de l'opposition de caractères, de vues et d'intérêts, qui paraît diviser entre eux les principaux membres du gouvernement français, ils se sont pourtant tous réunis à convenir du besoin urgent qu'ils ont de la paix, et à témoigner le désir que je veuille leur en tracer un plan. Et en effet, il suffit de jeter un regard sur la situation de la France, sur l'agitation intérieure

qui y règne, sur l'épuisement de ses finances et sur la rapidité avec laquelle, ne fût-ce que par cette seule cause, elle paraît s'approcher de quelque nouveau bouleversement dont on ne saurait prévoir la nature et l'étendue, pour concevoir combien ce besoin doit être généralement senti et pour en inférer l'espérance que les Français ne pourront guères se roidir longtemps sur les conditions. Mais quant à mon intervention pour moyenner cette paix générale, il est encore douteux si je pourrai m'en occuper et tracer à cet égard un plan général, sans risquer de me compromettre avec les cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg. Les événements de cette campagne, la tournure de la négociation avec l'Empire, et surtout la manière dont la cour de Vienne se comportera à l'égard de la ratification du conclusum de la Diète, éclairciront cette question intéressante et serviront à fixer mes résolutions sur ce sujet. Mais dans tous les cas, il paraît évident que je ne pourrais en venir à des propositions effectives, à moins d'avoir pressenti auparavant les principales cours intéressées, surtout l'Autriche et l'Angleterre, sur les conditions qu'elles accepteraient; d'autant plus qu'il n'est guères à supposer que la base du statu quo strict avant la guerre, la seule qui de ma part pourrait être mise généralement en avant, serait agréée par toutes les parties. Vous voudrez donc bien, à l'égard de cette demande d'un plan de pacification générale, témoigner aux négociateurs français que je ne désirerais rien de plus que de pouvoir leur en proposer un; mais qu'ils sentiraient eux-mêmes qu'il m'était impossible de le tracer avec quelque espérance de succès, tant qu'on ignorait les dispositions des autres puissances à cet égard, lesquelles, et nommément l'Autriche, n'avaient d'ailleurs ni réclamé, ni même témoigné vouloir accepter mon interposition et mes bons offices; qu'il fallait donc, à mon avis, commencer par l'Empire germanique, qui venait d'y avoir formellement recours, et voir comment la cour de Vienne se comporterait à l'égard de cette

négociation, laquelle, si elle faisait les progrès que j'aimais à m'en promettre, conduirait très probablement à un congrès de pacification générale, dont on pourrait alors attendre la plus heureuse issue.

2° Je m'en remets entièrement à vous pour le mode à suivre à l'égard de la notification formelle de la réclamation de mon intervention et de mes bons offices par l'Empire germanique, qu'il s'agira de faire au gouvernement français, quand elle aura eu lieu, soit par le canal du sieur Barthélemy, soit par une note à adresser directement au Comité de salut public, et je vous abandonne pareillement de faire envisager cette réclamation d'un côté comme l'effet de la confiance que les états de l'Empire placent en moi, et que la France, d'après ses propres principes, doit me mettre en état de justifier, et de l'autre, comme étant due en même temps aux soins que j'ai employés pour amener les choses à ce point et pour me procurer l'occasion d'avancer cette paix dont le gouvernement français avoue et m'a confié le besoin pressant. En attendant que nous sachions à quoi nous en tenir par rapport à la ratification impériale, vous pourrez toujours entamer et pousser, avec le plus de vigueur possible, votre négociation préliminaire, qui aura pour objets principaux: 1° la fixation du lieu où la paix devra être formellement négociée, et vous savez qu'à cet égard je préférerais Francfort, que les états de l'Empire paraissent également désirer, mais idée à laquelle l'empereur et la France paraissent vouloir se refuser, à toute autre ville, à raison de sa situation locale et de sa proximité; 2° la méthode et les formes à observer dans la négociation et tout ce qui y est relatif; 3° surtout la conclusion d'un armistice, s'il était possible de convenir sur ce sujet. A tous ces égards, vous emploierez vos soins à rapprocher les esprits, en écartant toute prévention et pointille, et en inspirant de part et d'autre des dispositions modérées et conciliantes, que les circonstances actuelles semblent si propres à faire naître.

3° Rien n'empêche non plus, et il sera même très utile, que vous continuiez à travailler, comme vous l'avez fait jusqu'à présent à ma très grande satisfaction, à poser d'avance les bases de la pacification, d'autant plus que les Français sont les premiers à désirer d'en venir promptement au fait. Il ne vous sera pas difficile de faire sentir au sieur Barthélemy que le seul principe général que je puisse proposer publiquement, à moins de vouloir m'exposer à perdre la confiance et l'influence dont je jouis dans l'Empire, est celui du statu quo avant la guerre. Quoique vous ayez déjà fait valoir avec une vérité et une énergie admirables, dans votre note du 14 mai au sieur Barthélemy, les motifs de jour en jour plus urgents qui devraient disposer les Français à l'acceptation de ce principe, il sera bon néanmoins de le proposer plus formellement encore par une note officielle, qui sera censée être la suite des instructions que vous êtes venu recueillir en personne de ma part. Je vous laisse le soin d'y exprimer d'un côté l'intérêt que je prends à voir la Fran cesortir bientôt de la crise violente où elle se trouve et jouir de la paix dont elle ne saurait se passer plus longtemps sans courir à sa ruine totale, et d'employer de l'autre tous les arguments qui vous sont mieux connus qu'à personne pour convaincre les Français que les conquêtes ne feraient qu'augmenter leurs embarras intérieurs et la difficulté de se donner un gouvernement solide, paralyser leurs forces, affaiblir leur état de défense, et réserver enfin des germes indestructibles de discorde et de guerres futures, supposé même qu'à l'issue de la guerre actuelle, qui dès lors ne serait pas prête à finir et pourrait offrir encore des chances très favorables aux alliés, on fût obligé de souscrire à des conditions onéreuses, incompatibles d'ailleurs avec les principes et la générosité dont la nation française prétend faire profession. Il est à espérer qu'une note pareille, à laquelle il serait convenable et facile de donner une certaine publicité, servirait beaucoup à appuyer et à seconder les

hommes raisonnables et modérés en France, qui sentent les avantages de ce principe et ne désirent qu'une prompte paix.

4° Il n'est guères à supposer cependant que le statu quo strict serait finalement accepté à Paris, à moins de quelque événement extraordinaire qui forçât les Français à y souscrire. Le sieur Barthélemy lui-même, quelque modéré qu'il soit, a déclaré à plusieurs reprises qu'on n'y acquiescerait jamais; mais en même temps, l'entretien qu'il a eu sur ce sujet avec le sieur Harnier, selon la dépêche de celui-ci du 8 juin, et où il a manifesté des dispositions bien plus conciliatoires que celles qu'on a montrées à Paris au sieur Gervinus, autorise l'espérance que les Français ne seraient pas éloignés de se borner à des modifications dont le principe fondamental serait: une augmentation de sûreté pour leurs frontières. Il conviendrait cependant de voir venir à cet égard le gouvernement français; mais pour ne pas trop l'effaroucher par la simple proposition du statu quo strict, vous pourrez, en délivrant à l'ambassadeur la note susdite, mettre en avant vis-à-vis de lui, quoique seulement de bouche et confidentiellement, le principe général que je viens de poser, en lui marquant mon désir sincère de combiner, avec les considérations que présente le maintien de la constitution germanique, le soin d'assurer à la France le repos solide qui lui est si nécessaire, en renforçant ses frontières des points de défense dont elle aurait un besoin réel pour sa sûreté parfaite; principe qui fournirait peut-être, en l'appliquant de même aux autres puissances en guerre, la base la plus convenable pour y élever, lorsque le moment en sera venu, l'édifice de la paix générale.

5° Quoique d'après la marche que je viens de tracer, il ne puisse être question encore pour le moment des stipulations individuelles de la paix à conclure, j'ai voulu cependant à cette occasion recommander à vos bons offices, comme un article appartenant de droit à la paix de l'Empire, les réclamations des protestants dans le Palatinat, relatives

à la clause connue de la paix de Ryswyk qui les concerne. Vous êtes informé en détail de l'origine et de l'objet de ces réclamations, et je suppose qu'il ne sera pas difficile de faire convenir les Français de leur justice et de les engager à contribuer au redressement de ces griefs.

6° Les talents et le zèle dont vous m'avez donné tant de preuves me sont garants que vous tâcherez de concourir, autant qu'il dépendra de vous, à prévenir, par vos démarches et vos discours envers les ministres impériaux que vous pourrez rencontrer, le cas toujours fâcheux et désagréable où l'empereur refuserait de ratifier la réclamation de mon intervention par l'Empire. Si toutefois ce cas existait, cette intervention et la négociation même pour la paix de l'Empire n'en iraient pas moins leur train; mais dès lors, je me verrais obligé à m'y tenir strictement sans m'écarter des bornes de cette même pacification; si, au contraire, comme j'aime à l'espérer, l'empereur ratifiait le conclusum de la Diète, et que je pusse ainsi m'entendre à cet égard avec ce monarque, il en résulterait plus de facilité pour sonder ses dispositions et celles de l'Angleterre relativement à la paix générale, et je pourrais alors me livrer au désir de tracer le plan du grand ouvrage de la pacification générale que les Français m'ont déjà demandé.

7° Il reste un mot à dire sur les négociations secrètes de l'Autriche, annoncées ou plutôt soupçonnées par les sieurs Merlin et Pichegru. Quoiqu'il paraisse assez clairement par les lettres du sieur Gervinus qu'il existe effectivement quelques pourparlers entre les membres du gouvernement français et tel ou autre agent secret de l'empereur, il en résulte pourtant aussi qu'ils sont très peu avancés, et il est même probable que le chevalier Carletti n'agit à cet égard que d'après l'impulsion du marquis de Manfredini, dominé, comme l'on sait, du projet de négocier la paix générale. Quant à l'echange de la Bavière, il paraît bien qu'il n'en

est pas même question, et qu'on est loin en France de goûter cette idée. Cette circonstance, jointe à la forte sensation que les bruits répandus à cet égard ont déjà causée à Vienne, et à la grande circonspection que mes engagements avec la Russie me prescrivent par rapport à cet objet, me fait désirer que le sieur Gervinus, qui du reste pourra continuer encore pour le présent et en qualité de simple particulier son séjour et ses observations à Paris, s'abstienne entièrement de se mêler de cette affaire, et surtout, d'insister sur l'opposition du troc en question avec les intérêts de la Prusse.

Finckenstein. Alvensleben. Haugwitz.

Denkschrift des Marquis Lucchesini.

(Vergl. Bd. II, S. 16.)

Paris, 17 août 1803.

Du moment que Frédéric le Grand conçut le projet hardi d'ajouter un royaume au titre de roi que la vanité de son grand-père avait légué à ses héritiers, et dès que la mort de l'empereur Charles VI arrêta l'œil incertain du jeune héros sur la conquête de la Silésie, la saine politique décida que la France serait désormais l'allié naturel de la monarchie prussienne. Tout le règne de Frédéric a été employé à rechercher et à conserver cette alliance, ou à regretter qu'elle lui fût enlevée.

La révolution, en renversant tout ce qui existait avant cette époque, a enfoui sous les débris du trône les fauteurs du système autrichien qui, depuis l'an 1756, avaient dominé dans le cabinet de Versailles. Les républicains, soit animosité contre les derniers alliés de la monarchie, soit calcul d'une politique plus éclairée, ont popularisé en France l'idée de l'alliance avec la Prusse.

Le premier consul, qui a été un des derniers à adopter cette opinion, semble l'avoir consacrée dans la direction qu'il

a donnée aux négociations pour la répartition des indemnités en Allemagne par la voie des sécularisations [1]).

La révolution du 18 brumaire et les différents traités de paix qui ont terminé des guerres faites avec d'éclatants succès, ont considérablement augmenté la puissance française sur le continent et doublé le prix de ses rapports politiques.

Le cabinet de Berlin, arraché par de pénibles réalités à la passagère illusion de pouvoir former des liaisons réciproquement utiles avec la maison d'Autriche, vient d'acquérir à Ratisbonne une dernière preuve qu'alors même qu'elle n'est point son ennemie ouverte, elle n'en est pas moins sa rivale cachée [2]).

L'Angleterre, l'allié naturel de la cour de Vienne sur le continent, n'a favorisé que par circonstance l'acquisition et la conservation de la Silésie par la maison de Brandebourg; elle ne lui laissa de la révolution opérée par les troupes prussiennes en Hollande, l'an 1787, que le dangereux honneur d'avoir humilié la monarchie française; et après avoir essayé en vain de contrecarrer l'acquisition de Danzig et le second partage de la Pologne, elle crut, pour un modique subside, acquérir le droit de disposer à son gré d'une armée prussienne contre la France. Si elle fût parvenue à l'aide de cette armée à pro-

---

Spätere Randbemerkungen Hardenbergs.

[1]) Cependant la Prusse n'a eu en partage que de misérables parties éparses de territoire qui, loin d'ajouter à la force de la monarchie, ne pouvaient servir qu'à la compromettre. Si cette opinion était effectivement celle du premier consul, c'est la faute du cabinet prussien et de son ministre à Paris de n'en avoir pas mieux profité.

[2]) L'Autriche, et même la Russie par Marcoff, faisaient tout au monde pour empêcher que la Prusse ne tirât pas un parti plus avantageux des circonstances. Mais n'aurait-il pas fallu agir avec d'autant plus d'énergie et d'habileté à Paris, en 1802 et 1803, et conclure alors, s'il le fallait, une alliance avec la France sur des bases étendues et profitables?

longer son influence en Hollande par la conservation du stadhoudérat et à maintenir la maison d'Autriche en possession des Pays-Bas, elle se serait probablement tenue quitte de toute reconnaissance en remplissant les stipulations du traité de subsides[1]).

La Russie, après le partage entier de la Pologne, quelles que soient d'ailleurs les dispositions personnelles du souverain qui gouverne ce vaste et puissant empire, ne saurait entretenir avec la monarchie prussienne que des liaisons réciproquement tutélaires et conservatrices. Tant que cette cour croira devoir ajourner ses anciens projets d'agrandissement successif du côté de l'Orient, non-seulement elle ne contribuera plus de bon gré à une nouvelle extension de puissance de la Prusse en Allemagne, mais tout porte à croire que ses ministres tâcheront d'en éloigner les occasions et d'en entraver les moyens.

Cette analyse succinte des rapports antérieurs et des dispositions actuelles des quatre principales puissances de l'Europe envers la cour de Berlin, qui ne peut avoir échappé aux recherches du cabinet de Saint-Cloud, y a fait naître probablement le projet et l'espérance de contracter avec elle des engagements qui renouvelassent entre les deux états les liaisons recherchées et chéries par Frédéric le Grand.

La grandeur colossale des deux cours impériales, l'affaiblissement successif de la Porte ottomane d'un côté, et des deux cours de Danemark et de Suède de l'autre, semblent imposer à la monarchie prussienne la nécessité de songer à s'agrandir encore pour raffermir et consolider davantage un État qui, depuis un demi-siècle, se trouve élevé au rang des puissances de premier ordre sans en avoir ni l'étendue, ni la population, ni les richesses[2]).

---

[1]) La Prusse avait tout autant d'intérêt à l'indépendance de la Hollande et au rétablissement de la puissance autrichienne dans les Pays-Bas que l'Angleterre. . . . . . .

[2]) Cela n'était pas douteux.

Un guerrier tel que le général Bonaparte, chef d'une puissante nation, dont il maîtrise les mouvements, la volonté et les ressources, se croit plus propre que qui que ce soit à saisir ou à faire naître les occasions favorables aux intérêts de l'État auquel il offre l'alliance du peuple français, et comme, selon ses principes politiques, la conservation ou l'agrandissement de la monarchie prussienne tiennent également à la sûreté et à la prospérité de la France, il n'a pas balancé de donner la préférence à la Prusse sur l'Autriche dans le choix qu'il paraît décidé de faire en Allemagne d'un allié pour la République française.

La proposition en avait été formellement faite et renouvelée plus d'une fois par le ministre des relations extérieures à l'envoyé du roi à Paris [1]). Plusieurs passages de différentes notes ministérielles en ont constaté l'existence et en ont provoqué la discussion. On en a manifesté l'intention explicite à l'envoyé de Bavière, en l'invitant à insinuer à l'électeur de se disposer à joindre ses intérêts et ses moyens à ceux des deux puissances, que le désir de la conservation de la paix sur le continent et de la prospérité de la Bavière doivent unir entre elles et avec lui.

La mission du conseiller privé Lombard à Bruxelles et ses longs entretiens avec le premier consul sur cet objet délicat et important, ne semblent plus laisser à Sa Majesté la liberté du silence. Quiconque a pu approfondir le caractère du chef du gouvernement français partagera l'opinion de ceux qui depuis longtemps ont insisté sur l'impossibilité de reculer davantage une explication sincère et décisive avec lui sur cette

---

[1]) Sans en venir jamais à un résultat, parce que nous ne voulions que d'une alliance défensive. Il aurait fallu, pour parvenir au but, se mettre tout de bon du côté de la France et rompre avec les autres puissances, qui nous firent toujours trop d'honneur en croyant à des liaisons avec Bonaparte, parce que nous refusâmes constamment de nous déclarer contre lui.

idée[1]), qui a jeté dans l'esprit du général Bonaparte des racines trop profondes, pour espérer que le silence de la Prusse en efface ou en affaiblisse le souvenir.

Quatre questions principales appellent l'examen d'une sage prévoyance: 1° en quelles circonstances on propose l'alliance? 2° quel est le but où tendraient les deux puissances en la contractant? 3° quel est le caractère de la personne et la nature du gouvernement qui la proposent? 4° quels peuvent être pour la Prusse les résultats de l'acceptation ou du refus de cette alliance?

Première Question. En quelles circonstances on propose l'alliance?

Si, au milieu d'une paix générale, la France et la Prusse avaient contracté une alliance pour se garantir réciproquement les états que les deux gouvernements possédaient en Europe à cette époque et pour travailler de concert à la conservation de la tranquillité du continent, quelque puissance jalouse de la prospérité de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes eût pu en concevoir de l'ombrage et songer à former de son côté des liaisons qui balançassent l'effet de cette alliance, mais nul gouvernement n'eût pu l'envisager comme provocatrice d'une nouvelle guerre. Aujourd'hui, l'Angleterre a repris les armes contre la France. A la vérité, les motifs avoués jusqu'à présent de cette levée de bouclier se renferment dans la possession contestée de l'île de Malte, et ce ne devrait être d'ailleurs que sur mer ou dans les possessions respectives aux deux Indes que les forces des deux nations belligérantes pourraient aller vider leur querelle. En effet, les principales puissances du continent semblent toutes très déterminées à n'y prendre aucune part et à garder envers les deux rivaux la plus exacte neutralité. Cependant les troupes fran-

[1]) Voilà ce qu'il fallait, mais cela ne se pouvait pas sans entrer dans les plans de Bonaparte et sans les partager.

caises ont passé le Rhin, cette nouvelle limite de leur empire; elles ont fait la conquête des états germaniques du roi d'Angleterre et viennent d'établir leurs batteries aux embouchures du Weser et de l'Elbe [1]. La neutralité des villes de Hambourg et de Brême, l'indépendance de leur territoire et la liberté de leur commerce, ont été menacées, et les craintes que des ordres positifs et péremptoires des généraux français y ont fait naître ne sont pas encore entièrement dissipées. D'autre part un corps de troupes aux ordres du général Saint-Cyr est allé occuper les ports d'Otrante et de Tarente en dépit des représentations du roi de Naples et sans égard pour le droit que l'empereur de Russie croit avoir acquis, par des articles secrets de son traité de paix avec la République française, d'intervenir toutes les fois que ce gouvernement, sans la participation du cabinet de Pétersbourg, entreprendrait quelque innovation en Italie qui n'aurait pas été préalablement consentie par les traités de Tolentino, de Campo Formio, de Florence et de Lunéville. Or, avant que les Français n'aient évacué au moins cette partie des états de Hanovre et du territoire de Hambourg qui domine les rives de l'Elbe et du Weser, tant qu'ils compromettront l'indépendance de ces deux rivières et la liberté du commerce, et à moins qu'ils ne parviennent à justifier leur entrée dans le royaume de Naples par une convention volontaire ou forcée avec Sa Majesté Sicilienne, pourrait-on soutenir que le continent fût entièrement étranger à l'état de guerre qui a éclaté entre la France et l'Angleterre? et dès lors l'alliance projetée ne prendrait-elle pas un caractère offensif? Et contre quelle puissance prendrait-elle plus particulièrement ce caractère hostile de la part de la Prusse? sans doute contre la Russie [2].

---

[1] Ce qu'il ne fallait pas souffrir ou bien s'allier à la France. Wir wollten es immer mit keinem verderben.

[2] Il fallait nécessairement opter entre l'une ou l'autre de ces deux alliances.

L'empereur Alexandre a fait part à Sa Majesté des sujets de mécontentement que lui a donnés la conduite de la France envers le roi de Naples; il lui a fait connaître les engagements diplomatiques qui ont prescrit à sa dignité les représentations énergiques dont les ministres russes se sont acquittés à cette occasion envers ceux de la République. Le sieur de Talleyrand ayant été autorisé à y répondre par écrit, „que le premier consul serait prêt à déclarer qu'il ne fera quitter aux troupes françaises les positions qu'elles ont réoccupées dans l'Abruzze et dans la Calabre qu'après que les Anglais auraient évacué Malte," cette réponse semble compromettre, ou la considération de l'empereur de Russie, s'il abandonne dans ces circonstances le roi de Naples, ou ses rapports d'amitié avec le gouvernement français, s'il lui en témoigne du ressentiment. Or la Prusse, pour qui l'amitié de la Russie n'est point un luxe, devrait craindre avec raison d'offenser cette puissance en saisissant un moment aussi délicat pour contracter, surtout à son insu, de nouveaux engagements avec la France. Passons à la seconde question.

Quel est le but où tendraient les deux puissances en la contractant?

Le premier consul connaît les principes équitables et les vues pacifiques [1]) de Sa Majesté. En la mettant au fait des insinuations indirectes et des ouvertures positives sur de nouvelles liaisons que les agents diplomatiques de la cour de Vienne ont faites à ceux de la République à Paris, à Vienne, à Ratisbonne et à Berlin, et en manifestant en même temps au roi son désir de raffermir les rapports d'amitié et d'intérêts communs qui existent entre la France et la Prusse par un traité formel d'alliance, le général Bonaparte et son ministre ont eu soin d'en donner pour motifs: 1° la nécessité, recon-

[1]) Hinc illae lacrimae. Une alliance sans vue d'agrandissement pour la Prusse devenait illusoire.

nue par le chef de la République française, de s'assurer aujourd'hui d'un allié puissant au milieu du continent de l'Europe, 2° l'utilité d'une alliance continentale pour la conservation de la paix [1]).

Si l'on pouvait espérer que l'Angleterre ne songeât ou ne réussît point à remuer le continent, il serait aisé de contester au premier consul la nécessité d'une nouvelle alliance avec l'une des deux puissances prépondérantes en Allemagne. Mais quelque exagérés que soient les mouvements que le gouvernement français attribue à la cour de Vienne pour renouer avec la France le fil de leurs anciennes liaisons politiques, et quelque imaginaires que puissent être les craintes de l'effet d'une nouvelle tentative des partisans de l'Angleterre et du baron de Thugut pour ramener l'Autriche à des calculs et à des projets hostiles, on ne saurait, à mon avis, ni mépriser trop la première supposition, ni trop s'étonner si le gouvernement français n'est pas entièrement rassuré sur la seconde.

Il paraît donc assez naturel que dans cet état de choses la France, qui, selon toutes les apparences, n'est guères disposée à payer la conservation de l'amitié de la cour de Vienne par le sacrifice de la suprématie qu'elle aime à exercer sur toute l'Italie, songe à se mettre en garde contre les entreprises de l'Autriche. Pour atteindre ce but, elle propose à l'ancien rival de cette maison une alliance défensive (?) avec la République, dont l'existence rendue publique devrait, selon le premier consul, contribuer à éloigner la guerre du continent par les difficultés que présenterait à la cour de Vienne le projet de la faire aux deux alliés à la fois avec quelque espérance de succès.

L'adhésion projetée de la Bavière et la coopération volontaire ou forcée des nouveaux électeurs de Bade, de Wurtem-

[1]) c. a. d. pour la faire telle qu'on la voulait après une guerre heureuse.

berg et Cassel aux projets arrêtés entre les cabinets de Berlin et de Saint-Cloud semblent ajouter un nouveau poids aux forces que les deux puissances principales consacreraient au maintien de la paix continentale.

Telle est l'interprétation donnée par le sieur de Talleyrand aux motifs qu'a le général Bonaparte d'insister sur la conclusion de cette alliance. Ce ministre n'en parle depuis quelque temps que comme du plus sûr moyen, l'unique peut-être, d'éviter de très grands embarras que la guerre actuelle pourrait aisément attirer sur la Prusse, si elle conservait une attitude absolument indécise [1]) dans une situation si critique.

Les longs entretiens que le conseiller privé Lombard a eus à Bruxelles avec le premier consul sur ce point, ont fourni des preuves incontestables que les opinions du ministre étaient l'expression fidèle de celles du chef du gouvernement français.

Mais les motifs qui ont fait concevoir au premier consul le projet de cette alliance et ceux qui lui en font presser la conclusion, sont-ils également pressants pour Sa Majesté et présentent-ils à la sagesse de ses délibérations la même perspective d'avantages dans le but qu'elle devrait se proposer en l'acceptant? Pourrait-on s'attendre à Saint-Cloud que le roi prît directement ou indirectement part en faveur de la France dans les querelles que le gouvernement britannique lui a suscitées et auxquelles l'Allemagne et le nord de l'Europe sont absolument étrangers? Quelque invraisemblable qu'en paraisse la supposition, on en retrouve des traces dans presque toutes les communications du ministre des relations extérieures, ainsi que dans tous les discours du premier consul sur les causes et les suites de la guerre actuelle entre la France et l'Angleterre. Selon le gouvernement français, les puissances neutres, et la Prusse surtout, ont dans le gouvernement britannique

---

[1]) La plus mauvaise de toutes et qui, sans contredit, a entraîné tous nos malheurs.

un ennemi constant et naturel de leur indépendance et de leur prospérité commerciale et industrielle[1]). Ces principes qui ont empêché que l'on n'admît dans le cabinet de Saint-Cloud les propositions de celui de Berlin contre l'occupation de l'électorat de Hanovre, ont produit celle de Cuxhaven, l'exclusion des navires et des marchandises anglaises des rivières de l'Elbe et du Weser, en dépit de la neutralité reconnue de la ville de Hambourg et de ces deux fleuves.

Le refus absolu et constant d'avoir aucun égard, soit aux représentations pressantes et directes de Sa Majesté[2]), soit au tort irréparable que ces mesures produisent au commerce tant des sujets prussiens que des citoyens français, et le désir manifesté plus d'une fois par le général Bonaparte que les puissances maritimes du nord se déterminassent même à fermer l'entrée du Sund à l'Angleterre, ne laissent aucun doute sur la nature des complaisances que la France exigerait de son nouvel Allié[3]). Le but qu'elle se proposerait d'atteindre en signant une alliance avec la Prusse serait moins de s'assurer un appui contre des vues hostiles de la cour de Vienne et de maintenir ainsi la paix sur le continent, que: 1° d'ôter aux amis de l'Angleterre l'espoir d'employer la puissance prussienne contre la France, 2° de faire sanctionner par Sa Majesté ce qu'il y a d'arbitraire et d'injuste dans la conduite du général Bonaparte envers les neutres au nord de l'Allemagne et au midi de l'Italie, et 3° de tâcher d'employer l'influence de la Prusse à Pétersbourg et son appui à Copenhague pour contre-

---

[1]) L'Angleterre n'est pas tant l'ennemie naturelle des autres puissances à l'égard de leur commerce et de leur industrie, qu'on l'insinue partout, et moins de la Prusse que de toute autre. Sûrement elle ne l'est pas de leur indépendance, comme la France, et sans indépendance on ne jouit pas des fruits du commerce et de l'industrie.

[2]) Toutes ces représentations après coup ne pouvaient avoir d'autre effet.

[3]) Il faudrait sans doute se préparer à seconder franchement les vues de Bonaparte et faire ses affaires en le laissant faire les siennes.

carrer dans ces deux cabinets les vues et les intérêts de l'Angleterre et parvenir même, s'il était possible, à cette clôture du Sund dont le premier consul se montre si avide.

Et quel serait le but de la nouvelle alliance que la sagesse du Roi lui conseillerait, qu'approuveraient ses intentions pacifiques, et que la loyauté ne rougirait pas d'avouer à ses anciens alliés et à l'Europe entière? Celui d'éloigner de toute l'Allemagne, par la garantie réciproque entre la Prusse et la France de la neutralité absolue de tous ses états, rivières, côtes et ports de mer, le théâtre de la guerre et ses funestes suites, en obtenant l'évacuation de l'électorat de Hanovre qui en serait une condition et une conséquence, à la charge de prendre des engagements positifs pour le cas d'une provocation de guerre de la part de la cour de Vienne, soit contre les états neutres de l'Allemagne, ou contre la République française [1]).

En examinant les deux questions suivantes, on pourra juger d'une manière moins abstraite de la convenance et de l'utilité de ce projet pour une alliance.

Troisième Question. Quel est le caractère de la personne et la nature du gouvernement qui proposent l'alliance?

L'importance et la délicatesse de cette question s'annonce d'elle-même. Les transactions qui ont lieu entre des particuliers trouvent la garantie de leur stabilité dans l'autorité des lois qui y ont présidé. Celles qui lient les intérêts des peuples et fixent les rapports des états entre eux, ou n'ont d'autre sûreté que la force, ou elles doivent la chercher dans le caractère des chefs des nations et dans la nature des gouvernements. En effet, qui oserait se fier à un Louis XI, quand même on croirait avoir trouvé dans leur propre intérêt une sauvegarde contre leur perfidie? Par contre, quel ennemi n'eût confié son secret à la bonté chevaleresque de Henri IV ou la garde de

---

[1]) On pourrait souscrire sans hésiter à ces stipulations, mais il en faudrait bien d'autres qui seraient éventuelles.

sa personne à la valeur téméraire de Charles XII, ou ne se reposerait aujourd'hui de l'un et de l'autre sur la probité de Frédéric-Guillaume III?

La diversité de gouvernements n'offre pas moins de variétés dans les chances de la durée des relations politiques que le caractère des gouvernements. Il est humiliant pour les nations policées que les gouvernements les plus barbares et les moins civilisés ne soient pas les moins religieux observateurs de leur parole. Les monarchies absolues, à mesure qu'elles s'éloignent de leur origine, sentent davantage l'utilité d'inspirer de la confiance en remplissant d'autant plus sévèrement leurs engagements qu'elles pourraient y manquer avec plus d'impunité. Mais dans une constitution comme celle de l'Angleterre, où la responsabilité qui pèse sur la tête des ministres leur soumet nécessairement les principes de la politique du gouvernement, un changement de ministère peut renverser d'un moment à l'autre toutes les relations diplomatiques du cabinet. Aussi dans l'espace de cinquante ans, depuis 1713 jusqu'à 1763, l'histoire politique de l'Angleterre offre deux fois l'exemple instructif de deux guerres contre la France couronnées des plus éclatants succès et que des changements opérés par des intrigues subalternes dans le ministère achevèrent, par les traités de paix d'Utrecht et de Paris, presque plus à l'avantage des vaincus qu'à celui des vainqueurs [1]).

Les changements qu'a subis le gouvernement français depuis la destruction de la monarchie jusqu'à la proclamation du consulat à vie du général Bonaparte, ont été si rapides et si variés, que la pensée a pu à peine en suivre toutes les phases, et la réflexion se méfie encore d'en calculer toutes les suites. Les puissances de l'Europe, appelées à rétablir des rapports politiques avec la République française, frappées de la nou-

---

[1]) Vrai — mais nous avons vu des exemples de perfidies de la même nature de la part des souverains les plus absolus.

veauté du phénomène, ne peuvent invoquer ni les conseils de l'expérience ni la direction de l'exemple pour règle de leur conduite. Cependant, de même que les principes de l'ancienne tactique des armées n'ont pu résister aux changements que la révolution a introduits dans celles de la République, de même on pourrait prévoir que les vieilles maximes des cabinets seraient aisément déjouées par la hardiesse des conceptions politiques du premier consul. Et il ne sera pas hors de propos de remarquer que si ailleurs les constitutions républicaines sont la sauvegarde du pouvoir exécutif, ici la puissance personnelle du général Bonaparte est la véritable égide du gouvernement consulaire. Ainsi des deux éléments de la question que l'on examine actuellement, le caractère de la personne et la nature du gouvernement avec lesquels il s'agirait de contracter l'alliance projetée, se confondent aujourd'hui et se réunissent en un seul et même aperçu.

La mort de celui qui a su concentrer en soi l'autorité et la puissance pourrait à la vérité rendre importantes les considérations sur la nature du gouvernement français; mais, au milieu de toutes les variations qu'un tel événement pourrait amener en France, si quelque chose offre la perspective d'une stabilité constante par le sentiment presque unanime de la nation qui la provoque de toutes parts, ce serait sans contredit l'existence d'un système de liaisons politiques entre la Prusse et la France. Il ne faut donc plus s'occuper que du général Bonaparte lorsqu'il s'agit d'un projet d'alliance avec le gouvernement français.

Pour porter sur son caractère un jugement dépouillé de prévention, il ne conviendrait pas de s'arrêter à la manière dont le premier consul s'explique au sujet de la Prusse, du souverain qui l'illustre par une administration éclairée et paternelle, du ministère qui veille à sa sûreté, et de cette célèbre armée qui, depuis Frédéric le Grand, assure sa gloire et son repos. Il y a longtemps que l'expérience a défendu

à l'homme d'État d'asseoir ses calculs sur d'aussi vagues données et de déduire ses conclusions de prémisses aussi incertaines. Les faits sont de plus fidèles interprètes des sentiments des chefs des nations. La vie publique du général Bonaparte en est déjà si riche, et le caractère de sa politique est si prononcé, que ses contemporains peuvent anticiper à son égard sur le jugement de la postérité. Le premier consul trouva l'Espagne et la Batavie unies par des traités de soumission plutôt que d'alliance au gouvernement français. La victoire de Marengo lui fit réorganiser la République italienne, à laquelle il a prescrit de même un traité d'alliance avec la France. L'Helvétie nouvellement constituée attend de lui la même charge ou le même bienfait. Ces engagements dictés par la force à la faiblesse sont un sujet intarissable de récriminations et de plaintes. L'Espagne, malgré son impuissance, devient récalcitrante au joug sous lequel elle gémit; la violation de l'article important du traité de cession de la Louisiane, qui ne permettait pas à la France d'aliéner cette province sans le consentement de l'Espagne, est un exemple alarmant de l'instabilité des transactions les plus solennelles. Les Bataves, forcés à prolonger la coûteuse et humiliante obligation de solder des troupes françaises qui offusquent leur souveraineté, les Bataves, qui n'ont ni recouvré Flessingue, ni obtenu les indemnités consenties par le traité de la Haye, eux qui pouvaient jouir des bienfaits de la neutralité si l'alliance de la France ne les eût exposés aux dangers de la guerre ou aux menaces d'une entière soumission, ne rendent guères digne d'envie la qualité d'allié de la République française. La République italienne porte aussi en murmurant le fardeau de son alliance. Mais ces deux états limitrophes ne se doutent probablement pas que leur existence est donnée par le général Bonaparte comme un exemple à l'Europe des bornes qu'il sait mettre à son ambition; plusieurs membres du corps diplomatique ont recueilli de sa bouche une aussi franche déclaration.

D'autres principes et d'autres vues lui font sans doute rechercher l'alliance de la Prusse: la position de cette monarchie, ses grands moyens, l'esprit de la nation, et surtout le caractère de son souverain actuel sont connus, jugés et justement appréciés par le général Bonaparte. Il paraît hors de doute que la préférence marquée qu'il témoigne pour des liaisons intimes avec cette puissance sur celles que l'Autriche lui offre peut-être, ou qu'assurément elle ne refuserait point, est autant le résultat d'une politique profonde, que l'effet de sa considération personnelle pour Sa Majesté, de son estime sincère pour l'armée prussienne et de son véritable désir de contribuer à l'agrandissement futur de cette monarchie [1]. Ces dispositions sont sans doute d'un très grand prix. Elles se sont déjà manifestées d'une manière efficace dans les négociations relatives aux indemnités de la Prusse. C'est aussi à des disposition semblables que la maison de Bade doit l'accroissement de puissance que ses relations avec la Russie ne lui eussent pas procuré. Lorsqu'à de pareilles dispositions se joint la puissance que donne la qualité de chef du gouvernement français, on serait tenté de se livrer sans réserve aux belles espérances qu'une alliance proposée par lui offre à un État tel que la Prusse; mais l'exemple de la Bavière ne donnerait-il pas quelque motif de méfiance? Le premier consul lui accorde volontairement, au nom de la République française, le 5 septembre 1802 la garantie inespérée de toutes les possessions que le traité d'indemnités venait de lui adjuger, et lui obtient presque de vive force celle de la Prusse. Trois mois et demi après, sans consulter le cabinet de Berlin et sans prévenir celui de Munich, dans une convention parti-

---

[1]) Rien de plus douteux, car il voudrait tout abaisser, et les misérables indemnités et la manière dont elles ont été réglées prouvent le contraire, mais il s'agirait d'acquérir assez de force pour être toujours indépendant et redoutable même à notre allié.

culière avec l'empereur d'Allemagne, le premier consul renverse une partie de son propre ouvrage et donne pour excuse de l'infraction de l'acte du 5 septembre l'existence antérieure de son intention secrète d'y apporter les changements qu'il stipula ensuite dans la convention du 26 décembre! Par ce procédé, que ne saurait excuser la sincérité de l'aveu dont on l'accompagne, les principes les plus solennellement avoués d'une politique constante sont sacrifiés à des considérations d'un intérêt momentané, les promesses du chef d'une grande nation renoncent volontairement au droit qu'elles avaient à la confiance des états auxquels elles étaient données, et les puissances invitées par lui-même à partager la garantie de ces promesses voient leur dignité compromise par un bienfait qui s'évanouit et par une offense qui reste.

En résumant donc toutes les considérations que l'examen du caractère personnel du général Bonaparte mis à l'épreuve des événements offre à la méditation de l'homme d'État, on peut en conclure qu'une puissance comme la Prusse risquerait moins que toute autre à se livrer de confiance [1]) aux propositions d'alliance qu'il lui a faites, surtont si elle ne balance point à le suivre dans les vastes et hasardeuses combinaisons qu'il formera [2]) autant pour l'avantage de la France, que pour l'agrandissement de la Prusse, qu'il faudrait cependant courir la chance d'un changement imprévu de directions dans les vues du premier consul, ou prendre dans les bases et la rédaction du traité les plus grandes précautions [3]) pour se prémunir contre l'inconvénient des prétentions inadmissibles et contre le danger d'un abandon inattendu.

---

[1]) Avec méfiance plutôt, en se prémunissant contre les infractions et en se préparant à s'y opposer avec succès en cas de besoin.

[2]) Voilà à quoi il faudra se résoudre.

[3]) Fariboles! Il faut prendre ses précautions en s'agrandissant et se fortifiant, sans quoi point de salut.

Quatrième Question. Quels peuvent être pour la Prusse les résultats de l'acceptation ou du refus de cette alliance?

La thèse générale de la convenance des liaisons politiques entre la Prusse et la France est depuis longtemps décidée. Frédéric et l'opinion publique en ont fait un axiome [1]). En acceptant la proposition que le général Bonaparte vient d'en renouveler au roi, le premier avantage que Sa Majesté en retirera sera d'avoir satisfait un des plus vifs désirs et réalisé le projet favori du chef absolu du plus puissant État de l'Europe. Associant sa puissance [2]) à celle de la République française, la Prusse n'a plus d'ennemis à craindre, et demeurant à la tête du système prussien en Allemagne, le roi peut être presque aussi utile à la France que celle-ci le serait à sa monarchie. L'une de ces deux puissances peut recevoir des secours de l'autre. Mais aucune ne peut se trouver réduite à mendier des bienfaits de son allié, lesquels, bannissant l'égalité politique entre l'État qui les accorde et celui qui les reçoit, détruisent le caractère de l'alliance et y substituent une espèce de patronage. Par un autre effet de l'acceptation de l'alliance projetée, Sa Majesté pourrait influer plus puissamment sur la continuation de la paix du continent, que si elle demeurait entièrement étrangère aux nouveaux rapports politiques que le premier consul a besoin de former avec l'une des deux puissances prépondérantes de l'Allemagne. Demeurant maîtresse des conditions d'un pacte qu'elle n'a pas provoqué, Sa Majesté pourrait essayer (et non sans probabilité de succès) le projet d'engagements indiqué à la fin du second chapitre de ce mémoire. La neutralité effective de tout le nord de l'Allemagne et de tous les états de l'Empire germanique qui s'associeraient à la Prusse pour l'exiger et la défendre, ce serait la condition essentielle que Sa Majesté impo-

---

[1]) Ceci ne prouve rien sous des circonstances absolument différentes.

[2]) Mais sa puissance, et avant toute chose sa puissance!

serait à son nouvel allié [1]). Elle se chargerait à son tour de la garantie de ces pays contre les puissances qui voudraient enfreindre cette neutralité, et des stipulations de secours militaires contre la maison d'Autriche, dont le premier consul semble redouter en temps utile une levée de bouclier, et qui seule pourrait effectivement dans une occasion favorable rallumer la guerre sur le continent. Les indemnités de ces secours ne seraient ni difficiles à trouver ni à obtenir. D'ailleurs les résultats que pourrait avoir pour la monarchie prussienne l'alliance projetée, si la guerre allait de nouveau embraser le continent, sont aussi incalculables que les succès des deux meilleures armées de l'univers. Certes, une pareille réunion de forces sous deux chefs qui les feraient agir par eux-mêmes aurait de quoi inspirer un sentiment d'envie jusqu'aux cendres inanimées du Grand Frédéric dans son cercueil.

Mais tous ces avantages dont le premier consul a fait briller plus d'une fois l'éclat aux yeux des ministres prussiens, balanceraient-ils le danger et la crainte d'attirer sur la Prusse l'accablant fardeau de l'inimitié de la Russie? [2]) Quiconque a médité les œuvres de Frédéric, et ceux qui ont eu le bonheur de puiser dans ses entretiens quelques leçons de conduite politique pour ses successeurs et leurs ministres, ont profondément gravé dans leur mémoire l'extrême importance que ce roi, général et ministre à la fois, mettait à la conservation de l'amitié de la Russie. Frédéric-Guillaume III, qui a hérité de son trône et de ses principes, joint à la raison d'État des motifs de bienveillance personnelle pour ne point s'écarter de cette maxime de son grand oncle. Mais les conditions de l'alliance projetée pourraient être posées de manière à ne point

---

[1]) But ostensible peut-être pour quelques moments, mais vouloir espérer de le poursuivre, ce serait se faire illusion. Il ne faut point de demi-mesures.

[2]) Inévitable.

alarmer le cabinet de Pétersbourg [1]) et à le rapprocher plutôt de nouveau de celui de Saint-Cloud, dont l'occupation des provinces orientales du royaume de Naples et des rives du Weser et de l'Elbe par des troupes françaises l'a sensiblement éloigné. Avec beaucoup de sagacité à Paris et avec autant d'adresse [2]) à Pétersbourg, on parviendrait peut-être à faire servir la nouvelle alliance de moyen de conciliation dans les discussions existantes entre la France et la Russie. Au reste peut-on se flatter que, dans l'état actuel des choses et sans aucune garantie écrite des bornes que le premier consul veut mettre à la transgression arbitraire des droits des neutres, le cabinet de Pétersbourg veuille souscrire au dangereux exemple de transiger entre le droit et la force? Et la cour de Berlin ne risquera-t-elle pas de déplaire de même à l'empereur Alexandre sans s'assurer d'un autre côté d'un nouvel ami? [3])

Les résultats que pourrait avoir le refus absolu de cette alliance sont plus aisés à indiquer qu'à apprécier dans toute leur étendue. Après la mission du conseiller Lombard à Bruxelles, il ne restera plus de doute à Berlin sur la volonté expresse du général Bonaparte d'y engager Sa Majesté, et l'on ne saurait raisonnablement en conserver aucun sur l'effet immédiat du refus du roi en faveur de la cour de Vienne. C'est ici qu'il faut de nouveau reporter un regard attentif sur le caractère du premier consul.

Pénétré de sa propre grandeur, mettant un haut prix à l'estime et à l'amitié qu'il a vouées au roi, connaissant toute l'étendue des moyens que possède la France pour récompenser la fidélité de ses alliés, croyant mériter par ses offres libérales l'affection et la reconnaissance de la Prusse, le général Bonaparte se croira offensé de voir balancés tant d'avantages et

---

[1]) Il faut s'y attendre et s'y préparer.
[2]) L'adresse ne nous a guères bien servi jusqu'à présent.
[3]) C'est le rôle que nous jouons toujours.

tant d'avances par l'unique considération de la Russie. Dans un homme tel que lui, tous les sentiments sortent de la mesure commune, et ceux que ferait naître en lui le refus du projet d'alliance ne se renfermeront probablement pas dans les bornes d'un refroidissement momentané. Combien de fois n'a-t-il pas répété aux ministres prussiens que les conditions tolérables de l'armistice accordé au général St. Julien après la bataille de Marengo, et les ménagements qu'il avait prescrits au plénipotentiaire français à Lunéville en faveur de la cour de Vienne, lui avaient été inspirés par le souvenir du peu d'accueil qu'on avait fait à Berlin aux premières ouvertures par lesquelles il avait signalé son avénement à la dignité consulaire! N'a-t-il pas prévenu lui-même le conseiller Lombard que le premier effet du refus de l'alliance qu'il propose à la Prusse serait la perte d'une partie de la considération et de l'influence que le gouvernement français a souhaité d'assurer à cette puissance en Empire, à condition qu'elle se liât étroitement à la France? Et l'état où les ministres français ont laissé les négociations de Ratisbonne, le retard qu'éprouve l'envoi du sieur Otto à Munich, la conduite du sieur Champagny à Vienne, la correspondance confidentielle de l'empereur, de l'archiduc Charles et de l'électeur de Salzbourg avec le premier consul, et les dispositions que l'on aperçoit depuis quelque temps à favoriser même l'érection d'un nouvel électorat en faveur du grand-maître de l'Ordre teutonique, et l'augmentation des votes virils dans des états catholiques entièrement dépendants de la cour de Vienne, semblent être les avant-coureurs ou l'épouvantail des nouveaux rapports entre la cour de Vienne et la République [1]). Ces rapports, s'ils s'établissent effectivement, menaceraient l'Europe d'un résultat auquel la Prusse ne saurait demeurer indifférente. L'impossibilité d'accorder à la maison d'Autriche la moindre extension d'influence ou de territoire en

[1]) Tout cela ne sont que des leurres dont il nous amuse tour à tour.

Italie, et la difficulté de lui en procurer de bien considérables en Allemagne, feraient naturellement tourner l'ambition de cette puissance vers les états de la Turquie européenne. La situation précaire de cet empire décrépite, le mépris qu'il inspire au général Bonaparte, ses vues sur l'ancienne Grèce, tout pourrait lui faire agréer de semblables projets.

Qui pourrait dans ce cas être entièrement tranquille sur les résolutions de la Russie? Le souvenir des anciens plans, réveillé par la nécessité de s'opposer ou de prendre part au partage que d'autres puissances auraient résolu, n'engagerait-il pas le pacifique empereur Alexandre à devenir aussi conquérant? Dans une telle supposition qui paraît mériter quelques instants d'attention, la France et les deux cours impériales, à l'exclusion de la Prusse demeurée étrangère à tous les mouvements guerriers et à tous les calculs de l'ambition, acquerraient une augmentation de puissance non indifférente à l'indépendance du reste du continent. On ne se dissimule pas toute l'incertitude de ce résultat purement conjectural. Pour approcher de la vérité dans ses résultats, le calcul des probabilités embrasse un grand nombre d'événements ou de phénomènes, dont le fréquent retour semble faire une loi constante de la nature.

Mais les grands écarts que le génie de Bonaparte a imprimés à la politique de son siècle obligent ses contemporains à juger de ce qu'il pourrait entreprendre par d'autres règles que celles de la prudence ordinaire.

Cependant la situation actuelle de l'Europe n'admettrait-elle pas une combinaison politique tout aussi utile à la Prusse, et beaucoup moins hasardeuse que le choix entre l'acceptation ou le refus de l'alliance française? L'union de la cour de Berlin aux deux cours impériales et aux deux puissances maritimes du nord pour le maintien du repos du continent et de la liberté du commerce des neutres sur mer, conviendrait également à la dignité et aux intérêts de toutes ces puissances,

et les rendrait arbitres des conditions de la paix entre la France et l'Angleterre. Ce plan, qui présente en projet le plus haut degré de simplicité, serait, ainsi que toutes les choses humaines, d'une exécution d'autant plus difficile qu'il approcherait davantage de la perfection.

Car supposé même qu'il pût être généralement adopté des puissances appelées à l'exécuter, qui garantira à la Prusse l'impartialité de la Russie dans les discussions que la première puissance pourrait avoir avec l'Autriche? Le souvenir du troisième partage de la Pologne donne au ministère prussien un juste droit de se méfier de l'équité de celui de Pétersbourg. Et la cour de Vienne, qui a tant d'anciens et de nouveaux griefs à venger et qui espérerait peut-être d'en trouver l'occasion en abandonnant à propos l'union projetée, quelle sûreté suffisante pourrait-elle donner aux autres puissances de sa constance et de sa loyauté? Il paraît donc que ce projet, conçu par les ministres de Russie, restera à côté de l'association des souverains de Henri IV et du projet de la paix perpétuelle de l'abbé de St. Pierre. Lucchesini.

Denkschrift des Grafen Haugwitz[1]).

(Vergl. Bd. II, S. 44.)

La Prusse, dès le commencement de la guerre, a comme la Russie donné toute son attention aux affaires du nord. Par les raisons plus d'une fois développées, elle n'a pas cru pouvoir s'opposer à l'occupation du pays de Hanovre; mais il fallait en limiter les suites et empêcher que l'envahissement ne s'étendît et ne menaçât ou la prospérité de la monarchie ou la sûreté de ses voisins.

Le cabinet de Pétersbourg a été informé dans son temps de la mission de Lombard à Bruxelles, des assurances solen-

---

[1]) König Friedrich Wilhelm übersendete diese Denkschrift am 23. Februar 1804 an Kaiser Alexander.

nelles qu'il en rapporte, mais du refus absolu fait par le premier consul à nos demandes touchant l'évacuation de Cuxhaven et la liberté du commerce des fleuves. Ce fut alors que Bonaparte reproduisit avec force les ouvertures restées si longtemps sans réponse sur des relations plus étroites entre la Prusse et la France; aux arguments qu'on lui opposa sur ce qu'une alliance aurait d'impolitique pour la Prusse, il répondit par l'assurance qu'il s'agissait seulement d'obtenir à la République la certitude qu'elle ne serait point attaquée sur le continent pendant sa lutte avec l'Angleterre. Si, au prix d'un pareil engagement, on avait pu mettre positivement un terme à toutes les usurpations possibles encore, certes, ç'aurait été acheter des avantages réels par des sacrifices illusoires; des avantages réels, puisqu'au fond toutes les puissances ne veulent que la conservation de la paix; des sacrifices illusoires, puisque par là même le casus fœderis n'eût jamais eu lieu pour celles de ces puissances qui se seraient chargées d'une telle garantie.

Mais la Prusse, en s'occupant de cette idée, l'associa d'abord à l'idée favorite de ses relations précieuses avec la Russie; elle offrit au cabinet de Pétersbourg d'entrer dans le concert proposé. Réduite par le refus de son alliée ou plutôt encouragée par ses conseils à poursuivre ce concert toute seule, elle essaya de mettre à profit ce refus en demandant plus d'avantages et en offrant en retour des engagements plus limités; elle exigea que la France évacuât l'Allemagne et que la garantie de la Prusse se bornât à la conservation de la paix dans l'enceinte de l'Empire. Ces propositions furent rejetées haut à la main par le premier consul, qui, dans un entretien de deux heures avec le marquis de Lucchesini, prétendit lui démontrer qu'un tel arrangement serait tout à l'avantage de l'Autriche si celle-ci voulait attaquer la France. Il insista sur un concert général avec la Prusse. Alliance ou non, disait-il, c'était la chose qui importait, et non le mot. Le seul but de l'acte serait la conservation de la paix. Dans le

nord de l'Allemagne tout serait mis sur le pied que la Prusse avait désiré, et la République ne se réserverait que le droit de conserver six mille hommes dans l'électorat pour s'assurer d'un objet de compensation lors de la conclusion de la paix. Cet entretien où Bonaparte déploya de la manière la plus solennelle des vues utiles et des intentions qui n'avaient rien que de sage, décida la Prusse à faire pour la cause commune de l'Europe le dernier sacrifice que son intérêt lui permit. Partant toujours du principe que c'était servir toutes les puissances que de fixer la ligne au delà de laquelle la politique française ne devait plus passer, et qu'une garantie générale accordée à la République, au lieu de traverser aucun plan, mettrait fin à toutes les sollicitudes, le roi fit passer à Paris l'esquisse d'une convention qui stipulait: 1° que si l'une des deux parties contractantes était menacée pendant le cours de la présente guerre, elles épuiseraient toutes deux les moyens de conciliation pour empêcher que la paix du continent ne fût troublée; 2° qu'alors seulement, et si, malgré l'observation la plus religieuse des droits d'autrui et en particulier des stipulations de la paix de Lunéville, l'une ou l'autre des deux puissances était attaquée sur le continent, elles s'accorderaient mutuellement des secours efficaces; 3° que la France évacuerait Cuxhaven, réduirait à six mille hommes les garnisons de l'électorat, soulagerait éminemment le poids sous lequel les Hanovriens gémissent et retirerait ses troupes du bord des deux fleuves pour ôter à l'Angleterre le prétexte de les bloquer; 4° que la France s'engagerait dès à présent à n'étendre, sous quelque prétexte que ce fût, les frontières de la République au delà des bornes fixées à Lunéville.

On devait d'autant plus s'attendre à conclure incessamment sur ces bases, que, dans son dernier entretien avec le marquis de Lucchesini, le premier consul les avait toutes consenties déjà. Quelle fut la surprise du cabinet de Berlin lorsqu'au lieu de l'acte qu'il attendait, il ne reçut de Paris qu'un nou-

veau refus et des propositions d'une tendance absolument neuve. Le premier consul demandait non plus une convention qui portât sur la durée de la guerre, mais une alliance qui embrassât tout l'avenir; il voulait que la Prusse garantît, non plus que la France ne serait pas attaquée, mais 1° l'exécution entière du dernier recès d'Empire, en y comprenant même les parties de cet acte que la cour de Vienne n'a pas ratifiées; 2° l'intégrité de la Porte ottomane; 3° le statu quo en Italie, y compris les occupations militaires auxquelles les Français s'y sont portés depuis la rupture avec la Grande-Bretagne.

Enfin ce qui ajouta à la surprise que durent produire ces étranges propositions, le premier consul n'offrait à la Prusse, en retour des engagements qu'il prétendait lui dicter, aucun des avantages qui en auraient adouci le poids; il prétendait ne se lier en rien sur l'occupation du Hanovre, il déclarait que jamais pendant cette occupation le pavillon britannique ne flotterait sur les fleuves, et soutenait que l'évacuation de Cuxhaven ôtant aux Anglais le seul prétexte plausible de la bloquade, il satisferait suffisamment à nos demandes en s'offrant à retirer de ce port les troupes qui l'avaient occupé.

De ce moment les propositions françaises n'offrirent plus matière à délibérer, et la Prusse, qui dans les siennes avait été jusqu'aux dernières bornes de la condescendance pour obtenir à ses voisins et à elle-même une garantie nécessaire, dut être précise et ferme dans son langage. Elle ramena la question à son état primitif, elle rappela au premier consul que lui-même jusqu'à ce moment n'avait voulu autre chose que la certitude de n'être point attaqué; elle lui prouva sans peine que des objets aussi vastes étaient étrangers à nos négociations; que pour les affaires d'Empire en particulier, qui ne devaient leur décision qu'aux deux médiateurs, il lui convenait très peu de prétendre dicter la loi à l'insu de l'un de ces médiateurs, peut-être contre ses intentions, et lorsque la France elle-même, par un silence d'un an, semblait avoir sanctionné

les réserves de la cour de Vienne; que le but de la convention ayant dû être la conservation de la paix du continent, il serait étrange d'y faire entrer des stipulations plus faites pour la troubler que pour la maintenir; que quant à une alliance formelle, jamais il ne s'en était stipulé entre deux états indépendants au moment où l'un avait été en guerre et l'autre dans une paix profonde; que s'il était un système fédératif dont on pût se promettre le bonheur de l'Europe, il fallait s'en occuper dans un temps de calme, non pas dans une époque où l'intérêt momentané d'une puissance ne lui permettait pas d'envisager les choses sous un point de vue général; que d'ailleurs la Prusse pacifique et neutre n'avait d'autre motif pour s'imposer des engagements dangereux que l'état des choses dans le nord de l'Allemagne; que là seulement la France pouvait lui payer ses sacrifices, et qu'enfin, soit pour l'étendue de ses obligations, soit pour celle des avantages qu'elle réclame en retour, la Prusse ne pouvait que s'en tenir purement et strictement à l'esquisse de convention récemment transmise à Paris.

Ces arguments, qu'il n'avait pas été difficile de développer d'une manière victorieuse, n'ont fait aucune impression sur le premier consul. Ne pouvant nier que ses premières demandes avaient porté seulement sur la durée de la guerre présente et sur le cas qu'il en fût résulté une attaque continentale contre la République, il n'a su justifier cette contradiction qu'en mettant en opposition le moment de ses premières offres et celui des dernières. „A l'époque de la rupture," a-t-il dit, „je pouvais craindre une attaque, parce que je n'étais pas en mesure et que les dispositions des autres puissances étaient équivoques. Aujourd'hui j'ai cinq cent mille hommes sur pied, et je sais que partout on veut la paix. Le présent n'a donc plus rien qui m'alarme, et c'est de l'avenir que ma politique doit s'occuper." Bonaparte fonde sur cet étrange raisonnement la demande réitérée de ses dernières ouvertures, et a fait déclarer en même temps aux députés hanovriens qu'il resterait vingt-

cinq mille hommes dans leur pays jusqu'à la conclusion de la paix, mais que, pour peu qu'on craignît pour la tranquillité du nord, cette armée serait augmentée jusqu'à cinquante mille hommes. Tel est le point où en sont les choses. Haugwitz.

Instruktion für den General von Zastrow bei seiner Sendung nach Petersburg

(Vergl. Bd. II, S. 154).

Potsdam, 12 avril 1805.

Sa Majesté l'empereur de Russie m'ayant envoyé le général de Wintzingerode avec une lettre toute pleine de témoignages de son amitié, mais relative aussi à des objets sur lesquels nous avions besoin de mieux nous entendre, j'ai fait choix de vous, pour répondre à cette marque de confiance et mettre le sceau aux explications des deux cours.

Vous serez porteur d'une lettre autographe à Sa Majesté. Vous demanderez à la remettre dans une audience particulière, et vous l'accompagnerez de tout ce que mes entretiens avec vous vous ont d'avance prescrit relativement à mes rapports personnels avec ce monarque. C'est un des buts essentiels de votre mission. Rien ne m'importe davantage que de le voir convaincu de mon amitié, parce que rien à mes yeux n'a plus de prix que la sienne.

S'il vous fait l'honneur, soit dans la première audience, soit dans telle autre occasion où vous aurez celui de l'entretenir, de vous suivre dans le détail des affaires, vous emploierez tous vos soins à lui faire apprécier, comme il doit l'être, le point de vue d'où je pars pour les juger. Vous vous expliquerez de même envers son ministère avec toute la confiance que je dois à nos rapports. Quoique mes ordres de bouche et les instructions de mon ministère vous aient mis au fait des principes, je vais vous les rappeler avec précision.

Une guerre impolitique, étrangère au continent, a menacé son repos, ou l'a en partie troublé. Elle a précipité les résul-

tats qu'on avait craints dès longtemps en voyant une puissance colossale s'élever de jour en jour sur les débris de ses voisins. Les puissances de l'Europe, assez fortes encore pour faire respecter leur opinion, ont calculé leurs dangers et leurs ressources, et ont dû régler sur ces dernières l'étendue des mesures que leur conseillaient les premiers. La Russie, forte de sa position, de sa double puissance continentale et maritime, a calqué sa politique protectrice sur ses moyens. J'en ai fait autant qu'elle dans le principe, les résultats seuls ont dû différer.

Avec quelle conviction je serais revenu au système qui, dans les quatres premières années de mon règne, a sauvé une partie considérable de l'Europe des fléaux qui pesaient sur l'autre! Il est inutile de rappeler les raisons qui m'ont empêché de défendre l'électorat de Hanovre en l'occupant. L'Angleterre a rejeté la condition simple et juste que j'avais mise à ma protection. L'empereur, jaloux, disait-il, de ma gloire, m'a déconseillé la mesure. Il a fallu resserrer ma politique dans des limites plus étroites.

Des déclarations échangées l'année dernière entre l'empereur et moi en ont fait la base. Tout le nord de l'Allemagne a été mis sous la protection de la Prusse et de la Russie, et toute tentative contre sa neutralité doit être le signal de leurs efforts communs pour la repousser. Tandis que, d'un côté, je combinais avec mon allié les cas et le mode d'une intervention salutaire, de l'autre, je déclarais à la France quelles étaient les conditions sous lesquelles elle devait compter de ma part sur une attitude paisible, et ces déclarations étaient acceptées.

Ainsi je croyais mon système fixé sans retour quand la mission de M. de Wintzingerode non-seulement m'invita à en étendre les bornes, mais me prouva même que, tel qu'il avait existé jusqu'à ce moment, il avait été mal jugé.

La Poméranie suédoise est dans l'enceinte que nous avons promis de défendre. Un état d'hostilité entre la Suède et la France exposait cette province à une agression et en donnait

le droit aux Français. Je n'en avais qu'un moi-même de leur en interdire l'entrée, c'était celui que donne à toute grande puissance le double sentiment de sa force et d'un intérêt de sûreté bien prouvé. Mais pour le faire valoir, il fallait agir en grande puissance, dicter également la loi aux deux états, suivre un système conséquent dans toutes ses parties, sévère également pour tous les perturbateurs du repos du nord et qui n'attestât pas moins mon impartialité que ma force, prévenir en un mot le mal qui, fait une fois, devenait irréparable et ne pas répéter l'erreur qui avait perdu l'électorat.

En conséquence, j'avais déclaré au roi de Suède que si sa relation avec la France menaçait de troubler le repos du nord, je ferais incessamment occuper la Poméranie.

Cette démarche n'a point eu le suffrage de l'empereur. J'ai même trouvé dans sa lettre la pénible déclaration qu'une mesure hostile contre la Suède le mettrait dans le cas de marcher à son secours. Peu accoutumé à ce langage de la part de mon ami, j'en aurais été affecté plus douloureusement sans la certitude qu'il devait suffire d'une explication pour l'écarter. Le seul but de ma convention avec la Russie, il est essentiel de s'en souvenir, était la sûreté du nord et la conservation de la tranquillité. Qui veut le but, doit vouloir les moyens. Il n'y en a qu'un dans l'hypothèse de la déclaration faite d'ici au roi de Suède. Lui seul prévient et les questions de droit que les Français pourraient élever, et les embarras où pourrait nous jeter sans retour la rapidité de leurs mouvements militaires. Occuper la Poméranie, c'était la défendre, c'était servir la Suède seule, c'était remplir mes engagements envers la Russie. A Paris on eût pu m'en faire un reproche; de Stockholm j'attendis tôt ou tard des remercîments, et de Pétersbourg, des suffrages. Ce seul exposé de mon objet écarte l'objection tirée du traité d'alliance qui assure à la Suède attaquée le secours de la Russie. Certainement ce serait rendre un triste service à la cour de Stockholm, que d'ouvrir aux

Français l'une de ses provinces, faute d'y appeler à temps ses défenseurs naturels.

Le mésentendu tient peut-être à deux causes. Répandre du jour sur l'une et sur l'autre est le seul moyen d'en écarter un pareil à l'avenir, et ce sera là surtout l'objet de vos soins.

D'abord l'on a méconnu ma véritable intention, je ne puis plus en douter. Quand je rapproche et les conseils de la Russie à l'époque où je voulus occuper l'électorat et la manière dont elle juge ma déclaration à la Suède et les inquiétudes qu'elle a conçues récemment sur de prétendus préparatifs aux frontières de la Prusse, dans le moment où je voyais sans alarmes et sans l'ombre d'un apprêt ses propres armées se grossir, je dois croire qu'on suppose à ma politique une tendance cachée. J'ai donné, je pense, assez de preuves d'une marche toujours loyale, et j'ai personnellement assez de droits à être jugé par l'empereur Alexandre mieux qu'on ne l'est communément, pour que l'ombre d'un soupçon pareil ait dû profondément me blesser. Les réponses de mon ministère aux offices russes, dont l'arrivée de M. de Wintzingerode a été l'occasion, ont réussi peut-être à détromper ce négociateur. Mais c'est dans l'âme de mon ami que je ne me consolerais pas d'en retrouver tôt ou tard des traces; c'est en présence de sa Majesté Impériale que je me féliciterai de vous savoir en peu de semaines, me flattant que, privé du bonheur d'épancher mon cœur dans le sien, je pourrai par l'organe d'un homme de votre caractère, investi depuis longtemps de ma confiance particulière [1]), instruit par moi-même de tous mes secrets, reprendre dans sa pensée la place qui convient à nos rapports, en appeler avec succès à tant d'heureux souvenirs, et rendre cet allié chéri inaccessible enfin à des interprétations affligeantes. Je n'ai aucune vue d'ambition, aucune liaison qui soit un secret pour lui. Je suis prêt même à prendre à cet égard des engage-

[1]) Depuis longtemps und particulière sind eigenhändige Zusätze Friedrich Wilhelms III.

ments pour l'avenir, si la réciprocité n'a rien qui lui pèse. Mes résolutions relatives à la Poméranie suédoise avaient l'intention la plus pure, j'ose le dire, la plus noble. Vous ne pouvez mettre dans vos assurances à cet égard trop d'épanchement, ni trop vous rappeler que quand il s'agit de la confiance de l'empereur, il s'agit pour moi d'un des intérêts les plus chers que je connaisse dans le monde.

Mais si des doutes sur quelque arrière-vue dans ma politique ont motivé peut-être en partie la manière dont on envisage à Pétersbourg mes dernières déclarations, je vois en même temps avec chagrin, par les entraves qu'on prétend y mettre, que l'esprit de la convention de l'année 1804 semble méconnu. Il est pour moi de la plus haute importance qu'on ne s'en écarte pas. Cet acte a pour but la sûreté et la neutralité du nord de l'Allemagne. Il détermine exactement la ligne dans laquelle il doit avoir force. Cette ligne embrasse un ensemble d'états dont la convention assure la défense, mais surtout la neutralité, et qui par conséquent, tant que la convention dure ou que de nouveaux traités n'en ont pas étendu les bornes, restent étrangers à toutes les autres querelles. Il en résulte deux choses: d'abord que les grandes puissances qui, dans cet espace, ont pris sur elles la défense des plus faibles, doivent veiller à ce que le système de celles-ci n'entrave pas le leur et ne confonde pas les querelles; c'est-à-dire en d'autres mots, que j'ai agi dans l'esprit de mes engagements avec l'empereur en appliquant ce principe à la Poméranie suédoise; secondement que si la Russie elle-même entrait en guerre avec la France pour des objets étrangers au nord de l'Allemagne et au but de la convention, elle pourrait chercher son ennemi partout ailleurs, mais n'aurait pas le droit de porter le théâtre de la guerre dans les provinces dont la neutralité a été mise solennellement sous sa sauvegarde et sous la mienne. Le sens de l'acte en question est trop clair, pour que je doive craindre deux interprétations; mais j'ai vu avec trop de douleur qu'avec

l'amitié la plus vraie, on peut sur la question la plus simple différer encore, pour n'aller pas au-devant de tous les doutes. Tous les principes seraient confondus et tous mes devoirs douteux, s'il restait à cet égard l'ombre d'une incertitude. Vous présenterez sans réserve cette observation. L'amitié de Sa Majesté Impériale en justifiera la franchise, et son équité en reconnaîtra l'importance.

Ce serait autre chose si les engagements que j'ai pris avec elle sur les affaires du temps, allaient un jour au delà de leur premier objet et obtenaient un caractère plus général. Ceci me mène aux propositions transmises par M. de Wintzingerode tendant à établir entre la Russie, l'Autriche et la Prusse un concert universel sur les affaires de l'Europe. Le but en serait d'élever une digue au delà de laquelle l'ambition de la France n'irait pas et de faire pour l'Europe entière ce que l'empereur et moi nous avons fait déjà pour le nord. Rien n'honore davantage que l'objet d'un tel plan un souverain qui, comme mon auguste allié, investi d'une puissance formidable, se dépouille de toute ambition particulière et ne consacre ses moyens qu'à la cause de l'humanité. Mais c'est ici que les moyens sont tout, c'est ici qu'avec des principes également sages et nobles, la position individuelle dicte une application différente et modifie le devoir. L'Autriche, intéressée particulièrement aux affaires du midi, ne veut autre chose, en réclamant des engagements communs, que ce que j'ai voulu moi-même pour la partie de l'Europe, liée d'intérêts à ma monarchie, lorsque j'ai conclu la convention de l'année dernière. La Russie se livre sans danger aux élans d'un sentiment grand et généreux en prenant sous sa tutelle une cause qui n'est pas immédiatement la sienne, ou, s'il n'est pas d'objet en Europe qui lui soit totalement étranger, l'étendue de ses relations tient à l'étendue de sa puissance, et le devoir même suppose ici les moyens. Et quand des chances malheureuses feraient un pour échouer ses vues, quels sont les dangers qu'elle court? Il n'y va pour

elle que d'un peu plus ou d'un peu moins de gloire. A l'abri d'un rempart inattaquable, elle braverait pour elle l'ambition qu'elle aurait vainement combattue pour autrui et d'une époque à l'autre, elle reprendrait son beau rôle. Il n'en est pas ainsi d'un État qui, comme le mien, résultat de chances rapides, sans concentration, sans frontières sûres, n'a d'autre garant de sa durée que son armée, son économie et sa sagesse, et qui doit borner ses moyens à sa défense et sa politique à ses relations essentielles. Je les ai fondées, ces relations, sur des bases qui, j'espère, sont inébranlables. Mon alliance avec la Russie pour tous les temps, la convention de 1804 pour les besoins d'une position passagère, l'amitié personnelle de l'empereur pour mettre l'un et l'autre de ces rapports à l'abri du sort ordinaire des institutions humaines, — voilà les besoins de ma monarchie, voilà les miens. Je suis bien loin de penser qu'au delà de la ligne marquée par la convention, l'indifférence soit mon devoir. Je sais combien les intérêts se lient. Mais il en est de particulièrement sacrés auxquels la sagesse doit subordonner les autres. Telle est la considération de ma position géographique, du besoin que j'aurais de toutes mes ressources pour le cas où elle serait menacée des suites incalculables d'un système plus vaste, au danger des précautions mêmes qu'on désire de prendre contre l'ambition de la France. Il est sans doute un ordre de choses extrême, subversif de toute sûreté pour mes voisins, alarmant à un haut degré pour la mienne, qui, indépendamment des obligations positives que j'ai contractées déjà, me jetterait malgré moi hors de mon système. Mais cet ordre de choses n'existe pas encore, et je dois en attendant à mes peuples de ne point compromettre leur tranquillité, leur bonheur, pour des intérêts qui ne sont à leurs yeux, ni les plus pressants, ni les plus chers. Jusqu'à l'instant malheureux, qui, j'espère, n'arrivera point, où il ne resterait à l'Europe d'autre ressource que de se lever tout entière et de périr ou d'écraser, il est

un accord sans doute qui convient dès à présent aux trois puissances. C'est celui de la pensée et du langage, c'est cette uniformité de jugement sur les événements politiques, cette absence de vues particulières, cette confiance de communications, cette intention ferme de ne pas former de liaisons à l'insu l'une de l'autre, qui, à l'ambition d'une seule puissance, opposerait l'opinion de toutes, et préparerait d'avance leur réunion dès qu'un intérêt commun les y aurait sollicitées. Je désirerais, je l'avoue, me rapprocher toujours plus de mes deux voisins; c'est pour cela qu'en réponse aux ouvertures du général de Wintzingerode, je les ai invités à ne pas me laisser ignorer celles de leurs relations politiques que je ne connais pas encore; c'est pour cela que j'ai été prêt à me lier les mains envers eux sur mes liaisons futures; mais à moins d'événements qui dans l'entre-deux me prescrivissent d'autres devoirs, j'ai peine à croire que je pusse me justifier à mes propres yeux si je donnais aux miens une plus grande étendue dans ce moment-ci.

Vous n'êtes pas appelé à discuter cette matière si l'on ne vous y invite; mais dans ce cas, vous vous expliquerez là-dessus avec la même franchise que sur tout le reste, et vous vous référerez, pour le développement dont mes idées seraient susceptibles un jour, aux communications qui se poursuivent entre les deux ministères. Ainsi votre mission a quatre objets distincts:

1° Pénétrer l'empereur de la conviction que mon vœu le plus cher est sa confiance, et ma seule relation positive la sienne; que sans arrière-pensée, sans autre but que le bien, je m'associe par préférence et par choix à ses intentions généreuses.

2° Présenter sous leur vrai jour mes déclarations au roi de Suède et leur obtenir le suffrage de la Russie.

3° Ramener à cette occasion les stipulations de l'année dernière à leur véritable esprit, en assurant la neutralité du nord pour tous les cas différents de ceux qu'elles fixent, comme la condition essentielle des devoirs que je me suis imposés.

4° Justifier enfin, s'il le faut, les difficultés que ma posi-

tion particulière me fait prévoir encore contre l'établissement d'un concert positif plus vaste.

Vous m'avez donné tant de preuves de votre zèle pour ma personne et mon service, que je me repose entièrement sur celui que vous mettrez dans l'exécution de la commission importante dont je viens de vous charger.

Frédéric-Guillaume.

Hardenberg.

Französische Denkschrift, welche Laforest am 8. August 1805 Hardenberg überreichte[1]).

(Vergl. Bd. II, S. 178).

L'empereur Napoléon n'a donné aucune attention aux diverses tentatives faites pour entraîner Sa Majesté Prussienne dans une ligue contre la France. Il se repose toujours avec une entière confiance sur les sentiments d'amitié du roi, sur sa parole, sur ses intérêts. Il s'est dit que le souverain qui, dans la vue d'enchaîner plus sûrement les passions brouillones, avait déclaré sa neutralité et la ferme résolution de ne pas souffrir, ne fût-ce qu' à cause de la convenance de ses propres états, qu'aucune partie du nord de l'Allemagne devînt un champ de bataille, saurait démêler les piéges tendus à sa bonne foi.

L'empereur a considéré dans un jour plus sérieux les pratiques qui ont eu lieu pour induire le roi à restreindre son système de neutralité aux provinces prussiennes. Ce n'est pas qu'il ne fût bien sûr que ces pratiques échoueraient; car le cabinet de Berlin a constamment assuré celui de Paris que le roi ne voulait la guerre ni chez lui ni autour de lui. Mais connaître ce que l'ennemi ose demander lorsque les circonstances ne sont pas en sa faveur, c'est connaître ce qu'il osera

[1]) Laforest erhielt diese Denkschrift, vielleicht ein Werk Talleyrands, am 7. August von Paris zugesendet. Die Angaben Lefebvres, Histoire des cabinets, II², 99 sind in dieser Beziehung irrthümlich.

faire lorsqu'il croira le pouvoir. Quels ont dû être les sentiments de l'empereur lorsqu'il a eu connaissance que le cabinet de Berlin venait récemment d'excepter les côtes de l'électorat de Hanovre des points que la Prusse fermait à toute attaque? Il a pu d'autant moins se défendre d'une certaine surprise que jusqu'ici il avait été dit, dans les termes les plus clairs et les moins susceptibles de conduire à cette exception, que le théâtre de la guerre ne pourrait être établi dans aucune partie du nord de l'Allemagne. L'empereur avait promis que ses troupes s'y borneraient à occuper paisiblement le Hanovre, et le roi avait promis de les couvrir de toute attaque. C'est par une suite de sa confiance absolue dans la garantie de la Prusse que l'empereur a retiré près de 12 mille hommes de l'électorat depuis un an. Il est évident qu'il n'avait d'autre motif que de donner au roi un gage de la foi qu'il mettait en lui.

L'empereur ne regarde pas une attaque comme un objet d'inquiétude, dès que l'action de sa prévoyance est libre, et même, s'il ne consultait que l'intérêt de sa gloire, il souhaiterait plutôt l'arrivée de 40 mille Russes, Anglais et Suédois dans l'électorat, sûr de leur donner une leçon dont ils garderaient un long souvenir. Mais lorsqu'il apprend inopinément que la Prusse a entendu laisser une porte ouverte aux Russes, aux Anglais et à leurs alliés, il regrette d'avoir affaibli son armée dans l'intime persuasion que, pour prix de l'inactivité où il la tenait, le roi garantissait cette inactivité. Pourquoi l'armée et les rivages du Hanovre ne concourraient-ils pas à la grande expédition préparée contre l'Angleterre, si ce n'est par égard pour les paroles reçues?

Ce qui afflige l'empereur, c'est d'apercevoir un changement dans des dispositions qu'il devait croire invariables; c'est en un mot de pressentir que la Prusse, au lieu de suivre avec une fermeté inaltérable un système qu'elle se serait fait d'après un sentiment exact et profond de sa position particulière et

de la position générale de l'Europe, semble attendre les événements pour en faire la règle de sa politique; qu'elle commence à fléchir; que la distinction qu'elle fait aujourd'hui a quelque chose de rétrograde; et surtout qu'elle en soit venue à supposer qu'une demi-garantie pourrait suffire dans les circonstances présentes, circonstances si graves, qui exigent les mesures les plus complètes, qui ne souffrent pas que rien soit fait à demi. L'empereur peut-il concevoir autrement que le sens explicite des assurances si souvent réitérées de la part du roi ait admis soudainement l'interprétation qui vient de leur être donnée? devait-il le prévoir en rappelant une partie de ses troupes?

S'il est vrai qu'en effet la garantie de la Prusse n'est plus que partielle et par conséquent illusoire, le devoir de l'empereur sera de se garantir lui-même. Tel est l'esprit et tel est le droit de la guerre. Pourvoir à sa propre sûreté, est la première loi. Ainsi, dans le cas où la Russie déclarerait la guerre à la France, l'armée de Hanovre se trouvant exposée faute de cette garantie entière de la part de la Prusse que l'empereur avait cru avoir jusqu'ici, il n'aurait qu'à choisir entre deux partis: ou d'évacuer l'électorat, renonçant à en faire son champ de bataille et l'abandonnant aux Anglais, aux Russes et aux Suédois, ou d'y envoyer 30 mille hommes et de s'emparer dès les premiers moments de Brême, Hambourg, Lübeck et de la Poméranie suédoise, points dont l'ennemi ne manquerait pas de faire ses entrepôts. Or, entre ces deux partis dont l'honneur et l'intérêt conseillent l'un et repoussent l'autre, le choix de l'empereur ne serait pas incertain.

Et qu'on n'objecte pas que, tandis qu'une partie de ses forces ferait ainsi tête aux extrémités de l'Allemagne, ses ennemis rassembleraient les leures pour opérer un débarquement en Hollande. Car ce débarquement serait une folie. Quand bien même il y aurait 100 mille Russes, ils y subiraient le même sort que leurs compatriotes y subirent il y a cinq

ans. On sait ce que la France a de forces sur toute la côte du Texel à la Somme. Ce n'est pas une puissance que l'on puisse venir insulter sur ses frontières et à sa proximité. Les Russes en général ne peuvent rien contre la France, soit au nord, soit au midi, s'ils n'ont au nord la Prusse pour auxiliaire, et au midi, l'Autriche. Tout ce qu'ils tenteraient seuls, ou en conjonction avec les Anglais, ne tournerait qu'à leur confusion ou à leur ruine. C'est une vérité dont eux-mêmes sont convaincus. Rien ne le prouve autant comme leurs essais pour attirer le roi dans leurs passions vaniteuses, pour obtenir, à défaut de mieux, qu'il restreigne au moins sa neutralité, sauf à la violenter quand sa position sera empirée, pour se ménager en dernière ressource une entrée que la Prusse ne tiendrait plus fermée, sachant très bien qu'un pas mène à l'autre.

L'empereur pénètre toutes les vues de ses ennemis et en embrasse d'un coup d'œil rapide les conséquences les plus éloignées. Ce qui ne lui arrivera plus, c'est de se laisser surprendre au sein de la paix, ainsi qu'il l'a été par l'Angleterre; et il a montré alors qu'on pouvait rompre avec lui les traités, mais non échapper à l'activité des combinaisons militaires auxquelles on le force. Il calcule, pour lui et pour le roi, l'effet des pensées que l'Angleterre et la Russie ont laissé échapper, et de la latitude que la Prusse a permise récemment à leurs opérations. Il compte sur la fortune de ses armes, et il se demande ce que deviendrait la guerre portée dans le Hanovre? Il doit, sans doute, faire poursuivre l'ennemi à travers les états que la Prusse n'a pas encore exceptés de sa neutralité. Dans cette confusion, inévitable à celui qui recule, à celui qui avance, où en est le système du roi? C'est ainsi qu'une seule déviation des premières déclarations faites par la Prusse aurait entraîné la chute de son système, sans qu'il y eût un reproche à faire à la France.

Mais dans la double hypothèse, ou d'un abandon volontaire des provinces hanovriennes aux Russes, aux Anglais, aux

Suédois, ou d'un revers de fortune qui jetterait toutes ces possessions dans leurs mains, quelle serait alors la situation de la Prusse? Cernée dans tous les sens par les forces de la Russie, qui ne se livrera qu'avec la coopération actuelle ou promise de l'Autriche, la Prusse verra contester sa propre neutralité et sera réduite contre ses plus chers intérêts à combattre la France ou à se declarer pour elle avec un immense désavantage de position militaire. Il appartient donc à l'empereur d'avoir l'œil sur les premiers pas hostiles de la Russie, et de ne pas souffrir que ses ennemis soient en mesure d'exécuter des desseins dont le rétrécissement inattendu de la garantie du roi leur donne la facilité, et qui aboutiraient aux plus fâcheux résultats pour la Prusse elle-même.

Le roi aurait-il l'injustice de taxer l'empereur d'une déviation de ses engagements? Ils reposaient sur une garantie entière. C'est la Russie et l'Angleterre qui ont suggéré sans doute une distinction subtile dont jamais l'idée n'avait été élevée entre la France et la Prusse, et ils n'ont pu le faire que dans des vues sinistres.

Le roi sait assez si c'est la cause des Russes qu'il doit embrasser. Là sont des dangers évidents, sans aucun avantage même possible. Une union étroite avec la France offre au contraire des avantages certains, nombreux, présents, sans aucun danger possible qui les contrebalance. Il faut peu de réflexions pour s'en convaincre. Que la Prusse compare ses ressources en tout genre à celles de ses deux voisins, l'Autriche et la Russie, et qu'elle juge si elle a, au même degré que l'une ou l'autre, les éléments actuels de grandeur et de puissance et les facilités futures de les accroître. Il est évident qu'elle ne les a pas. L'Autriche est sortie de la dernière guerre, non-seulement sans diminution, mais avec un très haut accroissement de puissance. Elle a cessé de posséder le Milanais et la Belgique. Mais à peine peut-on dire qu'elle les ait perdus; elle en est plutôt débarrassée. Des provinces séparées

du corps de sa monarchie, la Belgique surtout, cause perpétuelle de guerre pour la maison d'Autriche depuis Charles-Quint, et qu'il lui a été si difficile de défendre, étaient des possessions plus onéreuses qu'utiles. Elles ne sont restées à l'Autriche un demi-siècle de plus qu'il n'était probable en 1748, qu'au moyen de l'adroite séduction qui a fait contracter à la France l'alliance de 1756. Elles sont tombées au moment où cette alliance a été rompue. Et quel ample dédommagement l'Autriche n'a-t-elle pas reçu dans les provinces vénitiennes de l'Adige aux bouches du Cattaro, sans parler de la valeur ni de la position contiguë des indemnités qu'elle s'est procurées en Allemagne? Ce n'est pas tout de ce gain positif. Rien ne peut empêcher l'Autriche de gagner encore beaucoup à la chute de l'Empire ottoman, et même, par rapport à elle, cet empire est déjà presque nul. Les Serviens, en chassant les Turcs, détachent de la Turquie et entraînent après eux la Croatie, la Bosnie, l'Herzégowine et le reste de la Dalmatie. Ils couvront la frontière autrichienne en attendant une réunion plus intime, ce qui dispense déjà l'Autriche d'employer à cet usage des forces qu'elle peut tourner contre les autres puissances.

Où la Russie n'a-t-elle pas gagné, à ne parler que des quinze dernières années? Courlande, Pologne, petite Tartarie, Crimée, Caucase, bords de la Mer Caspienne, de tous côtés elle s'est agrandie. La voilà nouvellement établie aux bouches du Phase; elle s'avance vers le cœur de la Perse; elle cerne l'Empire ottoman; elle domine dans la Moldavie et la Walachie, et à moins d'être aveugle, il est impossible de ne pas voir ce que la possession des îles ioniennes lui fait gagner encore en Morée.

Si, au milieu de ce mouvement continu, progressif et depuis un temps accéléré, par lequel les grands états ne cessent de s'agrandir davantage, la monarchie prussienne reste stationnaire et comme immobile, il est de toute nécessité que sa puissance relative devienne de plus en plus petite, et qu'elle

ne se trouve enfin au point de n'être plus comptée parmi les puissances du premier ordre. Il n'y a rien autour d'elle qui puisse entrer en compensation avec ce que l'Autriche et la Russie ont déjà recueilli et peuvent recueillir à toute minute. Et encore, si l'on songe à ceux des moyens qu'elle aurait de prévenir son déclin par un agrandissement proportionnel à celui de ses voisins, on reconnaît qu'elle ne peut y parvenir par elle-même et seule. Elle en serait empêchée par la jalousie de ces mêmes voisins qu'elle sait bien être ses rivaux et ses ennemis naturels. Les difficultés qu'il a fallu surmonter avec les Russes et les Autrichiens pour lui procurer un lot avantageux, au moins sous le rapport pécuniaire, en font assez foi. Bien moins doit-elle attendre qu'ils se porteront d'eux-mêmes, par esprit de justice, à rapprocher même de loin sa puissance de la leure. Aussi n'a-t-elle qu'un moyen de l'accroître, et ce moyen est dans son union intime avec la France.

Ce que les autres ne voudraient point et ce qu'ils ne pourraient même pas, l'empereur le peut, et il dépend de la Prusse qu'il le veuille. Car dans le moment encore où la distinction récemment faite encore le surprend, l'afflige et lui donnerait le droit de se plaindre, fidèle à ses prédilections, il n'a rien de plus à cœur que de donner au roi des preuves de son amitié, et surtout du vif intérêt qu'il prend à la conservation du rang que la Prusse tient parmi les puissances.

L'occasion, à la vérité, est unique; des siècles s'écouleront peut-être avant qu'il s'en présente une semblable. Dût-elle naître plus tard d'une combinaison de guerre, il est impossible qu'elle se retrouve intimement liée à une combinaison de paix, et c'est surtout au moment où un concours rare de circonstances en fait l'instrument le plus efficace du retour vers la tranquillité générale, que la Prusse doit la saisir.

Le roi a désiré depuis deux ans que le pays de Hanovre soit remis en dépôt dans ses mains, et paraît le désirer encore. Mais cette remise n'eût contribué en rien à la pacification.

Elle avait à l'égard du roi d'Angleterre personnellement l'inconvénient de le soulager d'une inquiétude et de prolonger son obstination. Elle eût à peine donné un prétexte de moins à la Russie, qui s'habitue à l'exigeance et a graduellement parlé d'autant plus haut, qu'elle a cru qu'on lui accordait plus d'attention. Elle ne servirait encore qu'à faire perdre à la France une position qui au moins en impose, et qu'à attirer plus près d'elle les armes qu'elle voit préparer au loin. Elle serait même une source continuelle de plaintes, sous le rapport des marchandises anglaises, des enrôlements, des expéditions d'instruments de guerre. Ce ne serait point d'ailleurs couper par la racine un mal sans cesse renaissant.

Le pays de Hanovre est convoité par tout le monde, et son sort sera une source continuelle de guerre jusqu'à ce qu'il soit autrement fixé. Si Paul I[er] avait vécu, et si depuis il y avait eu jour pour la Russie, on n'a pas été sans soupçonner que ce pays était convoité pour la branche d'Oldenbourg. Le duc administrateur a montré à Ratisbonne d'excessives prétentions. Il est difficile de croire que la Prusse ait ignoré que l'Autriche avait tout simplement demandé à la France cet électorat pour un des archiducs. On sait qu'un projet formé est la chose qui s'oublie le moins à Vienne, et que cette cour, à l'affût des circonstances, revient constamment avec une extrême adresse aux vœux qu'elle a une fois émis. Sait-on ce qu'elle oserait demander à une coalition dont elle serait partie, si une armée russe, anglaise et suédoise réussissait à s'emparer de ces provinces? La Prusse entend le langage que les Anglais de Londres et les Anglo-Russes de Pétersbourg tiennent sur sa neutralité, et combien ils voudraient trouver jour à l'en faire repentir, puisqu'ils ne peuvent la forcer encore à y renoncer en leur faveur. Si l'Autriche avait atteint son but il y a quatre ans, ou si elle devait l'atteindre un jour, la Prusse n'éviterait pas la guerre, car elle serait nécessaire pour son honneur et son indépendance.

D'un autre côté, si, à force d'occuper le pays de Hanovre et d'y avoir contracté de longues et fréquentes habitudes, il arrivait un jour que la France voulût y rester pendant la paix, voilà encore une guerre inévitable, car la France ne se dissimule pas qu'il y a entre la Prusse et elle un point où les intérêts sont incompatibles, et c'est celui-là. Aussi le roi d'Angleterre et son ministère n'ont manqué depuis deux ans aucune occasion de protester que le Hanovre ne sera jamais reçu en compensation, dans le dessein sans doute de porter la France à prononcer qu'en pareil cas elle le garderait, et par là, à se compromettre avec la Prusse. Et combien de fois encore la France sera-t-elle forcée à chercher dans l'occupation temporaire du Hanovre un moyen de rendre des dispositions pacifiques à la famille régnante en Angleterre? Il ne faut point se faire d'illusion. Jusqu'à ce que le cabinet de Londres ait eu preuve sur preuve de l'impossibilité de réaliser ses vastes projets de domination maritime, coloniale et commerciale, la France ne pourra compter sur la durée d'aucune des paix qu'elle aura signées avec l'Angleterre. Le maintien d'une marine respectable sera son seul gage. La politique anglaise saisira toujours tous les moments de troubles sur le continent pour essayer de détruire cette marine, et la France recourra toujours aux mêmes expédients.

Ainsi la destinée du Hanovre présente de tous côtés à la Prusse un avenir menaçant. La Prusse a seule le plus grand de tous les intérêts à réunir ce pays à sa monarchie, et on la voit mettre ses espérances dans des projets d'échanges, dans des revirements qui seront constamment repoussés par des voisins qui la surveillent. Il faut qu'elle ose aujourd'hui prendre un parti habile, et qu'en paraissant accepter cet électorat en dépôt, elle convienne avec la France de le garder.

L'empereur est prêt à le remettre sur-le-champ au roi en toute propriété. C'est une conquête dont il dispose. Il lui en garantira la possession, et il fera de la cession de cet

électorat à la Prusse une condition sine qua non de sa paix avec l'Angleterre.

La Prusse approchera pour lors de la situation où elle doit désirer d'être. Elle n'aura pas sans doute réparé l'inégalité relative que les progrès de l'Autriche et de la Russie ont mise entre les trois états. Mais elle aura accepté tout ce que la fortune et l'amitié peuvent lui offrir jusqu'ici, et accru les moyens de tourner à son avantage les chances ultérieures. Elle aura fait contribuer à sa force des provinces dont la destination future peut l'embarrasser beaucoup et la plongerait au moins dans des guerres dispendieuses. Les Anglais n'auront plus sur le continent un point d'appui dont ils se servent pour l'agiter. Les Français qui tant de fois ont porté leurs armes dans le Hanovre et qui y ont contracté tant de liens en seront éloignés pour jamais. Tous les germes de division entre la France et la Prusse qui pourraient éclater un jour seront étouffés sans retour, pour faire place à une communauté complète d'intérêts. Enfin la paix du continent sera le fruit des mesures que la France et la Prusse devront employer de concert. Il suffirait en effet que la Prusse dise qu'elle fera cause commune avec la France dans toute guerre qui aura pour objet de changer son état présent en Italie.

Juger du temps présent par les temps qui l'ont précédé serait une grande erreur. Un sentiment général d'inquiétude agite l'Europe; il semble que, mécontent de sa position, chacun aspire à la changer. Une fermentation sourde annonce un orage, et l'Angleterre le souffle. S'il éclate, les suites en seront impossibles à prévoir. Il a déjà été observé que la Prusse ne doit point espérer de pouvoir alors rester spectatrice paisible des événements. Entraînée par le tourbillon, obligée de combattre sur le terrain que le hasard lui aura assigné parce qu'elle ne sera plus à temps de choisir, elle regrettera vainement de n'avoir point prévenu des maux qu'il ne sera plus en son pouvoir d'empêcher. Elle peut cependant contribuer

à les prévenir. Mais ce n'est point par un système de temporisation, en se montrant toujours prête à attendre, jamais à agir, c'est par des démarches dignes de la gravité des circonstances, c'est en présentant aux passions furieuses une masse qui les contienne par la crainte; c'est en établissant enfin un concert tel que la France le propose aujourd'hui, et ce n'est que dans un pareil concert qu'une foule d'états peuvent trouver leur salut.

Aux premiers symptômes d'agitation que les intrigues de l'Angleterre firent paraître sur le continent, peu après sa déclaration de guerre contre la France, le roi crut que l'exemple d'une neutralité fortement prononcée de sa part maintiendrait dans la même ligne d'impartialité la Russie et à plus forte raison l'Autriche. Il a réussi longtemps à prévenir des éclats. Mais les Anglais ne seront point découragés. On a vu mettre en question à Londres et à Pétersbourg si on ne pouvait point se passer de la Prusse, pourvu qu'on s'assurât qu'elle n'avait point de liens secrets avec la France. C'est vers l'Autriche qui ne demanderait qu'à respirer, si on ne présentait point des subsides à sa faiblesse et des conquêtes à son ambition, que tous les efforts se réunissent. Le roi doute-t-il que, la partie nouée, on ne profite des premières faveurs qu'on espère de la fortune, pour maîtriser ses résolutions? S'il était au rang des choses possibles que cette coalition eût des succès, le roi ne craint-il point qu'on ne le laisse pas même maître de suivre le torrent? Il peut lire tous les jours dans vingt pamphlets et dans les gazettes anglaises, il peut savoir par des rapports sur le langage très commun à Pétersbourg, qu'on y parle d'affaiblir une puissance aussi gênante que la sienne. Tout démontre donc la nécessité d'une attitude nouvelle pour épargner à l'Europe de très grands malheurs, sur lesquels l'Angleterre, qui ne pense qu'à sauver dans le tumulte le trident des mers, cherche à fermer les yeux de la Russie et de l'Autriche. Et plus le roi rassemblera en

faisceau les idées précédentes, plus il se convaincra que l'empereur lui suggère les uniques voies de paix.

Il faut commencer par adopter le principe de la cession actuelle du pays de Hanovre à la Prusse, en échange de sa garantie pure et simple du status præsens de l'Italie pour la France, c'est-à-dire de l'établissement du royaume d'Italie tel qu'il est, et du maintien de la réunion de Gênes, de Parme, de Plaisance et du Piémont à l'Empire français. L'empereur et le roi seraient bientôt d'accord sur les détails. Le traité d'ailleurs pourrait être tenu secret aussi longtemps qu'on le voudra; on prendrait, pour y habituer l'Europe, tous les tempéraments jugés nécessaires. Un aperçu superficiel peut conduire à craindre la guerre de la démarche publique dirigée vaguement contre ceux qui auraient dessein de troubler la paix continentale. Eh bien, dans l'hypothèse même de la guerre, où serait le danger pour la Prusse, lorsque l'empereur s'engagerait à lui fournir, s'il le faut, 80 mille hommes contre les Russes, lorsqu'elle aura encore pour auxiliaires la Saxe, la Hesse, la Bavière et l'électeur de Bade, l'empereur leur garantissant le recès de l'Empire, et au roi, la possession de l'électorat de Hanovre, tandis que ses alliés garantiront uniquement le statu quo actuel de l'Italie.

Ce n'est plus le temps d'ailleurs où Frédéric le Grand, allié de Louis XV et ensuite de George II, avait à se plaindre du peu d'énergie des deux cours et se trouvait seul un héros. La France, gouvernée par l'empereur actuel, offre au roi un plus solide appui. Que ne peut-il consulter son immortel grand-oncle?

Mais l'importance du doute sur le maintien de la paix exige un examen approfondi. Il faut considérer sur toutes choses que la continuation de la guerre maritime est essentiellement fondée par l'Angleterre sur l'espérance de la guerre du continent. Cette base une fois détruite, la guerre maritime ne repose plus sur rien, car il est aujourd'hui démontré au

cabinet de Londres lui-même qu'il ne peut plus atteindre les objets qu'il avait en vue en renouvelant les hostilités contre la France. Or comme il est également démontré qu'on n'osera point en Autriche, et par conséquent, qu'on ne saurait en Russie, déclarer une guerre continentale dès que la Prusse aura dit qu'elle y prendrait part de concert avec la France, le roi aura la gloire de déterminer à son profit la paix entre la France et l'Angleterre. Ce serait peu connaître l'esprit d'un ministère anglais, que de supposer qu'il romprait les négociations et ferait un nouvel appel aux passions continentales, lorsque le temps sera venu de lui notifier qu'il faut céder le Hanovre à la Prusse.

1° La Russie et l'Autriche respecteront, avant comme après la déclaration du roi, une union de forces continentales qu'il serait téméraire d'attaquer.

2° La paix entre la France et l'Angleterre ne sera jamais faite par Sa Majesté Britannique, mais par la nation, comme le fut celle d'Amérique. Toutes les tendresses de ce souverain pour le pays de Hanovre ne font rien au Parlement. Tout bon Anglais sera bien aise d'être politiquement séparé du continent, et de n'avoir point à participer aux querelles dans lesquelles la position allemande de son monarque engage sans cesse la Grande-Bretagne.

3° Au pis-aller, il n'y a pas de combinaison de ministère à Londres qui n'aspire à la très grande majorité à céder un pays dont, au premier coup de canon sur les mers, la France peut toujours se nantir, et qu'il faut toujours racheter par des sacrifices maritimes.

4° Le prix du Hanovre devra, sans doute, être compensé d'une manière quelconque par la France, et ne pouvant l'être que par plus de condescendance dans les arrangements relatifs aux deux Indes, toute administration anglaise croira gagner pour la Grande-Bretagne ce que le souverain perdra personnellement.

Ainsi la difficulté de la paix avec l'Angleterre n'augmente nullement; la paix continentale cesse d'être un problème. Par son raffermissement l'Angleterre se trouve dans l'obligation de répondre aux ouvertures de la France, l'empereur est sûr du consentement qu'il exigera, et la Prusse acquiert au plus léger risque possible, si toutefois il y a même l'apparence d'un risque, des provinces dont la réunion est nécessaire au soutien de sa puissance. Ces heureux résultats sont en entier dans la réunion singulière des circonstances fugitives que l'habileté sait sauver.

Le roi appréciera sans doute le désintéressement parfait de l'empereur, qui, dans cette occurrence, n'est déterminé par aucune vue d'agrandissement pour lui et surtout par aucune appréhension personnelle. Car d'un côté l'empereur ne croit point pour le moment à la guerre. Il lui semble qu'il y a loin de l'intrigue, du bavardage et de l'insulte, à des faits de guerre, quand on est aussi loin de l'autre que le sont la France et la Russie. Dût la guerre éclater, il est prêt; il a calculé toutes les chances, il n'en redoute aucune, même dans l'hypothèse d'une union entre l'Autriche et la Russie. D'un autre côté, l'empereur ne demande que la garantie de ce qui ne peut lui être ôté par personne; il présente au roi à titre d'acquisition ce dont le roi ne lui a parlé qu'à titre de dépôt; c'est la France enfin qui en tiendra compte à l'Angleterre. Quels motifs pourraient arrêter le roi? Serait-ce esprit de modération? Mais l'esprit de ses aïeux, la gloire de ses enfants, l'intérêt de ses peuples, l'assiette géographique de sa monarchie, la nécessité de maintenir un certain équilibre avec ses voisins, le danger évident de tomber dans une situation relativement inférieure, tout l'invite à analyser la nature de la modération d'un souverain. Elle ne consiste point à rester stationnaire lorsque tout grossit autour de soi. Ce n'est plus conserver que négliger les moyens de tenir son État au niveau des autres. On a dit souvent qu'un État qui ne croît

plus, décroît; or jamais maxime n'a été plus rigoureusement vraie que dans le siècle présent. La modération proscrit, sans doute, des guerres d'ambition. Elle empêche de brouiller l'Europe pour dépouiller quelque voisin. Or, il s'agit de calmer l'Europe, et après tout, ce n'est point un voisin qui en fait les frais; l'Empire britannique n'en reste pas moins grand, et il tarde aux Anglais d'être débarrassés du Hanovre, où leur orgueil est trop souvent humilié. Serait-ce l'espèce de point d'honneur, attaché à la conservation d'une neutralité dont le roi a renouvelé récemment partout l'assurance? mais lorsque la guerre a recommencé entre la France et l'Angleterre, la Russie et l'Autriche ont déclaré leur neutralité comme la Prusse. Aux préparatifs que l'on remarque chez elles, il semblerait que l'une veut faire la guerre, et que l'autre se défend avec peine des instigations hostiles. Que dirait le roi, si non: qu'il cessera d'être neutre si les autres se départent de leur neutralité? Son caractère recevrait un nouveau lustre d'une explication aussi naturelle, aussi salutaire pour l'humanité, aussi conforme aux sentiments qu'il a manifestés dès l'origine de la guerre maritime. Que voulait-il alors? éloigner du continent la fureur belligérante. Que ferait-il aujourd'hui? il montrerait qu'il marche toujours au même but, quoique par un chemin différent. Ce n'est pas un médiocre honneur que de pouvoir dire le quos ego aux puissances qui dévieraient de ses vœux pacifiques. Serait-ce répugnance à recevoir d'un tiers l'héritage allemand des Brunswick-Lunebourg et à frustrer les droits de réversion des Brunswick-Wolfenbüttel? Ici se présentent une foule de considérations. Le roi peut avoir la noble émulation de servir d'exemple et d'oublier que l'histoire, même la plus moderne, lui en fournit mille. Mais la famille régnante en Angleterre serait-elle donc dépouillée? N'a-t-elle pas une des belles couronnes de l'Europe et de vastes possessions dans toutes les parties du monde? Aurait-il été injuste de la faire contribuer à la masse des indemnités germaniques pour tout

ce que son ambition a coûté au continent dans la dernière guerre? Est-il injuste aujourd'hui de lui faire payer le dommage de l'inexcusable blocus de l'Elbe et du Weser et tout l'or que le monopole de sa nation tire du continent? C'est moins un tort qui serait fait à la maison de Brunswick-Luneboug, qu'un service rendu à une portion malheureuse de l'Allemagne qui ne doit pas souffrir plus longtemps d'une liaison que la nature des choses réprouve. Enfin Sa Majesté Britannique ne devra-t-elle pas donner un entier consentement à la possession du roi avant de signer la paix? Il semble que rien ne manque à la légitimité du titre que le roi aura reçu du conquérant. Quant à la maison de Brunswick-Wolfenbüttel, il faut convenir que son droit éventuel peut à peine être évalué, tant il est éloigné; tant il y a de différence entre le grand nombre des héritiers de la ligne possessionnée et le petit nombre des héritiers de la ligne substituée; tant il y a d'incertitude sur la destination future du Hanovre, si le roi hésite à la fixer. L'arrangement des indemnités aurait été interminable sans l'appréciation courageuse des droits de ce genre; et le roi au surplus sera le maître de faire tout ce que sa probité lui suggérera envers la maison de Brunswick-Wolfenbüttel.

Peut-être y aurait-il lieu à entrer dans de plus amples développements sur les couleurs honorables que le cabinet de Berlin ne pourrait manquer de donner au parti que l'empereur propose au roi, sur la manière de le faire servir à la satisfaction de la plupart des cours électorales, sur les facilités que la réunion du Hanovre à la Prusse apporterait à l'aplanissement des questions qui restent en suspens à la Diète, sur les arrangements agréables pour l'Autriche et pour la Russie même qui pourraient en découler. Mais ce sont des détails subordonnés. L'empereur offre le Hanovre purement et simplement, et le roi jugera lui-même de ce qui serait généreux envers ses co-états germaniques.

Erlaß an den Marquis Lucchesini.

(Vergl. Bd. II. S. 195.)

Berlin, 17 août 1805.

J'ai reçu vos dépêches du 2, du 5 et du 6 août, et le sieur Laforest s'est acquitté de la commission importante dont vous m'aviez prévenu. Vous savez déjà en détail, par les communications du ministre d'État baron de Hardenberg, de quelle manière il s'en est acquitté et ce que je lui ai fait répondre. Mon système a été jusqu'ici de conserver à ma monarchie et aux états voisins les bienfaits de la paix, j'y ai voué tous mes soins, et il fait encore l'objet constant de ma sollicitude. Mais je ne me dissimule pas que si la guerre éclatait entre la Russie et la France, et si la première, sans avoir égard à l'esprit des engagements qui existent entre elle et moi, la portait dans le nord de l'Allemagne, il serait impossible que je restasse neutre sans compromettre mes intérêts et mettre mes états en danger. Il paraît sûr qu'on prépare à Pétersbourg une expédition pour la Poméranie suédoise, afin de tenter de là, conjointement avec l'Angleterre et la Suède, une entreprise sur le pays de Hanovre. On se flatte toujours de m'engager à prendre part à une coalition contre la France, ou de m'y entraîner contre mon gré. On ne cesse de pousser la cour de Vienne au parti des armes. En attendant celle-ci cherche à gagner du temps, soit pour pouvoir conserver la paix, qu'elle désire parce qu'elle en a grand besoin, soit pour achever ses préparatifs si les circonstances la forçaient à la guerre, et alors elle paraît espérer aussi de m'y voir prendre une part active. Vous connaissez la déclaration qu'elle a envoyée à Paris, Londres, Pétersbourg et Berlin. Depuis, il y a eu des explications entre le comte de Cobenzl et le sieur de la Rochefoucauld à la suite du courrier dont vous m'avez annoncé l'envoi. Cet ambassadeur a déclaré que son souverain ne se croyait point dans le cas de donner à la

cour de Vienne des éclaircissements sur les affaires d'Italie, celle-ci ayant fait et faisant encore des armements qui menaçaient la France; il a reproché à l'Autriche ses arrondissements en Souabe, et s'est plaint d'une prétendue défense faite aux sujets de l'empereur des Romains d'entrer dans les ports de l'Italie bloqués par les Anglais. Il a fini par demander des explications catégoriques sur les intentions du cabinet de Vienne, mais il n'a pas été question, comme vous l'avez cru, d'exiger la reconnaissance immédiate de la royauté de l'Italie et de la réunion de la Ligurie. Le sieur de la Rochefoucauld s'en est tenu du reste à des expressions très polies et mesurées, en observant que la déclaration susmentionnée ferait voir sans doute les choses dans un jour différent à Paris. Afin de ne laisser rien manquer à votre information, je vous fait part de la réponse que la cour de Vienne vient de donner à ces ouvertures; mais vous aurez soin de cacher la communication de cette pièce tant au ministre Talleyrand, que surtout au comte Ph. Cobenzl.

Ma détermination d'entrer dans les propositions que l'empereur Napoléon vient de me faire est guidée en première ligne par le vœu de conserver par là la paix du continent et surtout celle du nord de l'Europe. Pour atteindre ce but, il est souverainement essentiel d'accélérer le plus que possible la conclusion du traité avec la France et les démarches qui s'en suivront pour l'occupation du pays de Hanovre par mes troupes, afin d'ôter par là à la Russie le prétexte d'y attaquer les troupes françaises et d'empêcher par une déclaration relativement à l'Italie aux cours intéressées, et dans le sens que l'empereur Napoléon le désire, que la guerre n'éclate de ce côté-là. Nous pouvons l'espérer si la cour de Vienne voit ses propres états, l'indépendance du reste de cette péninsule non compris dans la garantie dont je me chargerais envers la France, et celle de la Suisse, assurées. Si je parviens à faire stipuler celle de la République batave, je croirai avoir mérité

la reconnaissance de ce pays et de l'Europe entière. Je compte avec raison que l'intégrité de l'Empire germanique d'après la paix de Lunéville et les transactions de Ratisbonne reste intacte. La guerre continentale enfin, si malheureusement elle avait lieu, ne devra pas l'altérer, ni rien changer à l'égard de l'indépendance des deux Républiques susmentionnées.

Vous vous concilierez de nouveaux titres à ma bienveillance, si vous pouvez porter l'empereur à donner, dès que nous serons d'accord sur ces bases, les ordres nécessaires au maréchal Bernadotte de se concerter avec l'officier que je lui enverrais sur la prompte évacuation du pays de Hanovre par les troupes françaises et leur remplacement par les miennes, afin que l'un et l'autre puisse avoir lieu incessamment après la ratification du traité.

Il sera facile de s'arranger sur les détails et sur les articles qu'on jugerait encore à propos d'ajouter. Pour peu qu'il soit possible, je désirerais que la convention fût conclue à Berlin, ce qui semble aussi être l'intention de l'empereur; mais je vous aurai beaucoup d'obligation, si vous pouvez influer sur le projet de traité que le sieur de Talleyrand enverra sans doute au sieur Laforest, afin qu'il mette surtout au grand jour mes intentions de conserver la paix au continent et d'assurer l'indépendance des états de l'Europe qui ne sont pas encore soumis à la domination française. Ce traité devra être ostensible et contenir toutes les stipulations, excepté celles qui regarderont la cession en propriété et la garantie des états allemands de Sa Majesté Britannique, qu'on réserverait à une convention séparée et secrète. En attendant je vais faire faire les préparatifs pour mettre les troupes nécessaires en état d'agir et de surveiller celles qui pourraient débarquer en Poméranie, ce que je vous mande pour en faire part au sieur de Talleyrand, afin qu'on ne se porte pas à quelque mesure militaire de la

part de la France, au cas que ce débarquement eût lieu avant la conclusion de notre arrangement.

Me reposant avec confiance sur votre zèle accoutumé et sur votre sagacité, j'attendrai avec impatience vos rapports sur l'objet important de cette dépêche. Hardenberg.

Schreiben des Geh. Kabinetsraths Beyme an den Marquis Lucchesini.

(Vergl. Bd. II, S. 195.)

Charlottenburg, 17. August 1805.

Ew. Hochfreiherrliche Excellenz werden es meiner Ihnen bekannten Schwäche in der französischen Sprache verzeihen, daß ich mich der deutschen bediene, um auf Befehl Seiner Majestät des Königs Ihnen einige erhebliche Bemerkungen über die wichtigste Angelegenheit, die je das Nachdenken des Königs beschäftigt hat, mitzutheilen.

Der König ist wirklich nach der reiflichsten Ueberlegung entschlossen, auf die jetzt vom Kabinet zu St. Cloud gemachten Propositionen näher einzugehen. Aber der angebotene immerwährende Besitz von Hannover ist nicht das Haupt-Motiv zu diesem Entschluß. Es ist ein ausgesogenes, auf viele Jahre ruinirtes Land, welches, ehe es nach Jahren wieder in den Stand kommt, zur Vergrößerung der Macht des Königs einen wesentlichen Beitrag zu leisten, einen großen Aufwand an Geld und Kräften erfordern wird. Der Gewinn für den preußischen Staat besteht also zunächst nur darin, daß die Gefahr, bei jedem Ausbruche eines Krieges zwischen England und Frankreich mit darin verwickelt zu werden, dadurch aufgehoben wird [1]). Frankreich scheint aber auf dieses Opfer, welches ihm wenig kostet, ein sehr großes Gewicht zu legen,

---

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Als wenn dies nicht die Hauptsache und der temporäre Ruin des Landes eine Nebenbetrachtung wäre.

und dies ist es, was Sie bei schicklicher Gelegenheit zu schwächen sich bemühen sollen. Preußen bringt dagegen durch die verlangte Garantie des Status praesentis von Italien ein sehr großes Opfer. Es ist nur möglich, daß dem Ausbruche eines Kontinental-Krieges durch diese Garantie vorgebeugt werde. Dies und weil Seine Majestät zugleich kein anderes Mittel, den Frieden zu erhalten, absehen, kann den König allein bewegen, darauf einzugehen[1]). Es ist aber auch sehr möglich, daß die Verbindungen der beiden erstern Mächte mit England es ihnen nicht mehr erlauben, in Frieden zu bleiben[2]). Wenn auch Oesterreich, indem es durch diese Garantie und die Stipulation der Unabhängigkeit der Schweiz, der batavischen Republik, des Ueberrestes von Italien und der Integrität des deutschen Reichs, über seine größten Besorgnisse beruhigt wird, in Frieden bleibt, so kann doch Rußland allein den Krieg machen. Auf beide Fälle wird Preußen der Gefahr eines Krieges mit Rußland ausgesetzt, die für Preußen bei weitem größer ist, als das Opfer, welches Frankreich durch die Abtretung von Hannover, das es doch nicht behalten kann, und durch die Anerkennung der Unabhängigkeit jener beiden Republiken und des Ueberrestes von Italien, gegen welche es jetzt so nichts im Schilde zu führen behauptet, bringt. Diese Gefahr wird für Preußen in dem Falle, daß es mit Rußland allein ohne Oesterreich zum Kriege kommt, in eben dem Grade stärker, als die Besorgnisse Frankreichs, das in Italien von den Russen allein nichts zu befürchten hat, sich vermindern, indem es die Folge haben kann, daß Preußen die ganze Last des Kriegs mit Rußland allein auf sich ladet[3]). Dagegen gewinnt Frankreich, dessen Lage in Italien gegen Rußland und Oesterreich sehr bedenklich ist, durch die preußische Garantie seiner Besitzungen in Italien

---

[1]) Das ist allerdings des Königs Ansicht, ohne die Seine Majestät die Unterhandlung nicht angehen würde.

[2]) Allerdings.

[3]) Ohne Gefahr ist allerdings die Sache nicht, aber wo ist jetzt die geringere und wo wird sie binnen kurzem sein? Hierauf kommt es an.

unendlich, es möge nun Friede bleiben oder zum Kriege kommen. Auf den ersten Fall schwinden alle seine Besorgnisse und im letzteren Falle muß Oesterreich wenigstens seine Macht theilen. Auch dieses sollen Ew. Excellenz geltend machen.

Das Resultat dieser Bemerkungen ist also, dem Kabinet von St Cloud bemerklich zu machen:

1. daß die Acquisition von Hannover für Preußen so ungeheuer wichtig nicht sei, als es französischer Seits vorgestellt werde[1]);

2. daß die Gefahr eines Krieges mit Rußland, der sich Preußen aussetze, ein bei weitem größeres Opfer sei, welches Preußen zu dem Zwecke bringe, den Frieden auf dem Kontinente zu erhalten und Frankreich von der Gefahr zu befreien, die demselben in Italien droht.

Dies ist um so wichtiger, als Frankreich, wenn wir uns den Werth seiner Anerkennungen zu hoch anschlagen lassen, wie es schon öfter gethan, wieder zurückzuziehen und seine Forderungen höher zu spannen veranlaßt werden könnte[2]).

Mich bringt diese Ansicht der Dinge auf den Gedanken, daß es für die Absichten Frankreichs genug wäre, wenn die Garantie, die es von uns in Italien verlangt, in ihren Wirkungen gegen Oesterreich beschränkt würde[3]), da es von Rußland nur in Verbindung mit Oesterreich etwas zu besorgen hat, welches durch unsere Garantie in Schranken gehalten und zugleich durch die Bedingungen, an welche wir sie knüpfen, beruhigt wird. Diese Einschränkung hätte für uns den Vortheil, daß wir mit Rußland nicht direkte brouillirt würden. Aber dies ist nur noch mein Gedanke. Ew. Excellenz werden ihn zu würdigen und, wenn es zuläßig ist, auch zu benutzen wissen.

---

[1]) Das ist nicht gegründet. sie ist sehr wichtig und diese Einwendung wird keinen Effekt machen.

[2]) Das kann man freilich in jedem Fall erwarten.

[3]) Wird Napoleon nie eingehen, und würde sehr gehässig gegen Oesterreich sein.

Außerdem sind Seine Majestät der Meinung, daß es in Absicht auf ihre Verhältnisse gegen Rußland sehr wünschenswerth und wichtig sein würde, wenn zwar alles zwischen ihnen und dem Kaiser Napoleon zur Besitznahme des Hannoverschen aufs Schleunigste berichtigt und vorbereitet, die Vollziehung aber so lange ausgesetzt würde, bis wirklich Russen debarquirt wären[1]). Es ist zwar sehr zu besorgen, daß das russische Debarquement früher statt haben wird, als die Konvention zu Stande gebracht werden kann, und auf diesen Fall bleibt es bei dem, was Seine Majestät in der heutigen Depesche Ew. Hochfreiherrlichen Excellenz darüber gesagt haben; aber es wäre doch auch das Gegentheil möglich, und auf diesen Fall wollen Seine Majestät sich es vorbehalten, nach ihrem Ermessen die Vollziehung so lange auszusetzen, bis russischer Seits wirklich so etwas gegen den Geist der bisherigen Verbindungen zu Erhaltung der Ruhe im Norden unternommen worden ist. Der Vortheil, der uns dadurch erwachsen würde, besteht darin, daß es alsdann einleuchtet, daß wir zu diesem Schritt nur durch Rußland selbst genöthigt werden. Ew. Excellenz soll ich es empfehlen, auch von dieser Seite das Interesse Seiner Majestät zu befördern. Beyme.

Protokoll über die Konferenz zu Halberstadt am 22. August 1805.[2])

(Vergl. Bd. II, S. 195.)

Nachdem ich auf Befehl Seiner Königl. Majestät mit des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht und des Herrn Generals und Staats-

[1]) Ist auch ganz unthunlich, wird von Napoleon nicht angenommen werden, und wird uns entstehenden Falls nur noch in einem feindseligeren Lichte gegen Rußland erscheinen machen.

Soll der Schritt wirken, so muß er äußerst beschleunigt werden, wie reimt sich das mit diesem Aufschube?

[2]) Dies Schriftstück hat Hardenberg erst am 25. August 1805 in Berlin aufgesetzt, am 26. dem König vorgelegt, am 27. dem Herzog von Braunschweig und Graf Schulenburg zugeschickt.

ministers Grafen von der Schulenburg Excellenz den 22. d. M. in Halberstadt zusammengekommen war, und beide mit Durchgehung aller zur Sache gehörigen Akten von der gegenwärtigen politischen Lage und den Anträgen des Kaisers Napoleon ganz vollständig unterrichtet hatte, fiel ihr Gutachten nach reiflicher Erwägung der Umstände und der möglichen Folgen übereinstimmend mit dem meinigen dahin aus: „daß es allerdings räthlich sei, diese Anträge, unter den in der Antwort an den französischen Gesandten und in der Depesche vom 17. d. M. an den Marquis de Lucchesini enthaltenen Bestimmungen, anzunehmen"; weil

A. abgesehen von den künftigen Vortheilen des beständigen Besitzes von Hannover, ohne welchen bei jedem Kriege zwischen Frankreich und England Preußens Ruhe und Sicherheit kompromittirt sei,

B. vorjetzt die Annahme jener Anträge das einzige Mittel zu sein scheine,

1. den Kontinentalfrieden zu erhalten, da Oesterreich ohne dringende Noth keinen Krieg führen, und durch die Sicherung des übrigen noch nicht unter französischer Botmäßigkeit stehenden Theils von Italien, der Schweiz und Deutschlands nach dem Lüneviller Frieden, mithin auch seiner eigenen Staaten, beruhigt wird; Rußland aber sich schwerlich entschließen dürfte, ganz gegen sein eigenes Interesse und mit so mißlicher Aussicht eines guten Erfolgs ohne Oesterreich oder Preußen wirklich die Waffen zu ergreifen, zumal da der größte Theil der Gegenstände, weswegen es mit Frankreich im Streit ist, durch die gedachten Bestimmungen nach der russischen Intention festgestellt werden würden;

2. insonderheit den Krieg im nördlichen Deutschland gewiß zu verhüten, da den Engländern, Russen und Schweden der Vorwand genommen wird, es sei, daß sie a. entweder die Franzosen im Hannoverschen angreifen, oder b. vorerst nur unter dem Schein der Vertheidigung von Schwedisch-Pommern gegen einen vermuth-

lichen Angriff der Franzosen russische und schwedische Truppen nach dieser Provinz senden wollten; — weil

3. der Friede zwischen Frankreich und England dadurch wahrscheinlich befördert wird, da die letztere Macht, sobald sie die Aussicht verliert, einen Kontinental-Krieg zu bewirken, ernstlich die Hände dazu bieten wird, worüber des Herzogs Durchlaucht mehrere Notionen zu haben versicherten;

4. die Sicherung der Independenz der zu 1. erwähnten Staaten und Hollands eine große Wohlthat für ganz Europa und in diesem Betracht höchst ehrenvoll für des Königs Majestät ist, wogegen der Ausbruch eines Kontinental-Kriegs alles aufs Spiel setzt und Europa mit einer noch weit größeren Uebermacht Frankreichs bedrohet;

5. weil dadurch die großen Nachtheile und Inkonvenienzen gehoben werden, welche die Anwesenheit der Franzosen im Hannoverschen in militärischer und politischer Hinsicht mit sich führt, und alsdann erst die westfälischen und niedersächsischen Provinzen und Truppen dem Staate wieder gesichert, auch die Verlegenheiten entfernt sein würden, welche aus diesem Zustande immer von Neuem entstehen;

6. das hannoversche Land aus seiner traurigen Lage errettet, mithin die Sache von dieser Seite selbst in England vorerst als vortheilhaft dargestellt werden kann;

7. vermuthlich dadurch die Aufhebung der Blokade der Elbe und Weser bewirkt wird;

8. selbst auf den unglücklichen Fall, daß der Krieg nicht zu verhüten stehe, Preußens Lage dadurch beträchtlich verbessert und ein jeder Krieg unter weit minder gefährlichen Umständen geführt werden würde.

Uebrigens verkannte man nicht, daß Rußland diese Maßregeln und insonderheit die Garantie des gegenwärtigen Zustandes von Italien sehr übel empfinden werde, hielt es aber für sehr unwahrscheinlich, daß es deshalb mit Preußen einen Krieg

anfangen werde, da ein solcher Streit gegen die vereinigten Kräfte Preußens und Frankreichs, zumal wenn Oesterreich ruhig bliebe, seinem Interesse und selbst dem englischen entgegen sein würde. Indessen glaubte man dennoch, daß Parteisucht, Leidenschaft oder gereizter Stolz einen solchen Krieg veranlassen könnte, und war daher einverstanden, daß man sich allerdings seine Möglichkeit denken und auf Mittel bedacht sein müsse, solchen allenfalls zu führen, wozu alsdann zwei Armeen in Preußen erforderlich sein würden.

Für sehr wichtig hielt man:

I. sich so nahe als möglich an den Wiener Hof anzuschließen, um diesen bei seinem friedlichen System zu erhalten und von der Wohlthätigkeit der getroffenen Maßregeln zu überzeugen;

II. den Abschluß der Sache, wenn anders Napoleon die diesseitigen Bedingungen eingehet, nicht aufzuschieben, oder die Vollziehung der Maßregeln an ein Debarquement russischer Truppen in Schwedisch-Pommern zu binden, weil dadurch alle oben erwähnten Vortheile offenbar vereitelt würden und überdem die Sache alsdann in Petersburg in einem noch gehässigeren Lichte und als feindselig gegen Rußland erscheinen dürfte. Man glaubte auch nicht, daß der Kaiser Napoleon sich diesen Vorbehalt werde gefallen lassen, weil er seinen Zweck geradezu aufheben würde.

III. Eben so wenig schmeichelte man sich, daß er auf eine Beschränkung der Garantie gegen Oesterreich allein hineingehen werde; es schien am räthlichsten, solche ohne Benennung irgend einer Macht allgemein zu fassen, jedoch sehr wünschenswerth, wenn durch einen geheimen Separat-Artikel mit Frankreich festgesetzt werden könnte: daß Preußen nur dann verpflichtet sein solle, die Garantie mit den Waffen geltend zu machen, wenn der Angriff österreichischer Seits in Italien erfolge, da allerdings ein Offensiv-Krieg gegen Rußland mit sehr großen Schwierigkeiten verbunden sein würde [1]).

---

[1]) Ich halte einen Offensiv Krieg mit Erfolg zu führen, beinahe unmöglich. Schulenburg.

Des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht sind sehr gern erbötig, das Kommando über die Armee, welche Hannover besetzen würde, zu übernehmen, welches auch gewiß in manchem Betracht gut sein wird. Se. Durchlaucht geben nur die Hoffnung zu erkennen, daß des Königs Majestät auf den unerwarteten Fall eines Krieges mit Rußland, Sie nicht in Hannover lassen, sondern hiebei zu gebrauchen geruhen würden.

Des Herrn Grafen von der Schulenburg Excellenz äußerte zuletzt den Gedanken: ob es nicht möglich sei, sich den künftigen Besitz von Hannover zu sichern, ohne jetzt förmlich die Cession desselben zu stipuliren, wenn blos festgesetzt würde, daß Frankreich bei dem allgemeinen Frieden ohne Preußens Bewilligung nicht darüber disponiren wolle, wodurch Preußen in einem generöseren Lichte erscheinen und sich das allgemeine Vertrauen desto besser erhalten würde. Das Gewicht der Einwendungen konnte aber nicht verkannt werden, daß 1. die französische Garantie alsdann wegfiele; 2. der Vortheil, daß Frankreich die Sache zu negociiren und eine Kompensation für Hannover bei den Friedens-Unterhandlungen zu bewilligen verpflichtet sein würde, verloren ginge, wodurch dieser für Preußen so wichtige Gegenstand ganz ungewiß bliebe. Des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht bezeigten für das Königliche Vertrauen die lebhafteste Dankbarkeit und erklärten, daß auch Sie es als das einzige und wünschenswertheste Mittel, Preußen und den benachbarten Ländern Ruhe und Sicherheit zu gewähren, ansehen, daß Hannover mit der preußischen Monarchie vereinigt werde, wobei Sie Ihr Interesse mit Zuversicht in die Hände des Königs legten.

Karl Wilhelm Ferdinand, Herzog von Braunschweig.
Schulenburg. Hardenberg.

Nachtrag.

(Vergl. Bd. II, S. 196.)

Am anderen Morgen nach der Konferenz vom 22. d. M. unterredeten sich des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht noch

mit mir allein über die Gegenstände dieser Konferenz, bestätigten nochmals Ihre geäußerte Meinung, sagten, wie Sie nicht dafür hielten, daß es räthlich sei, den künftigen Besitz von Hannover nach der zuletzt vorgekommenen Idee des Herrn Grafen von der Schulenburg aufs Ungewisse zu stellen, und setzten für Sich noch den Wunsch hinzu, daß dem Hause Braunschweig-Wolfenbüttel ein Theil des Lüneburgischen abgetreten werden möchte, um die Kommunikation zwischen Braunschweig und Hamburg wegen des Handels zu erhalten. Seine Durchlaucht erklärten, daß Sie gern bereit wären, eine Uebereinkunft mit Preußen zu schließen, wodurch dieses die Militär-Gewalt in Seiner Durchlaucht ganzem Lande und den nöthigen Beitrag zur Unterhaltung des darin anzustellenden Militärs erhielte, mithin dieses auf die Weise einen Theil der Monarchie ausmachen würde. Sollte der Besitz von Hannover einst wirklich stattfinden, so würde ein Tausch des braunschweigischen Harz- und Weser-Distrikts gegen einen großen Theil des Fürstenthums Lüneburg nebst einigen andern Arrondissements für beide Theile vortheilhaft sein. Die Succession in dem hannoverschen Theil der braunschweigischen Linie, nach Abgang des Hauses Brandenburg, könnte dem wolfenbüttelschen Hause unbedenklich zugesichert werden, so wie vielleicht auch die braunschweigische Kur auf dieses Haus übergehen könnte.

Hardenberg.

Schreiben des Geh. Kabinetsraths Lombard an Hardenberg.

(Vergl. Bd. II, S. 215.)

Berlin, 17 septembre 1805.

J'avais suspendu hier l'envoi de l'incluse, parce qu'ayant appris qu'il était arrivé un courrier de Pétersbourg, j'avais craint qu'il n'y eût dans sa dépêche des données nouvelles pour le grand objet. On m'assure aujourd'hui que non, et j'ai l'honneur d'adresser à V. E. la note qu'elle m'a fait celui de me demander. Elle doit sans doute être accompagnée d'une

lettre à l'empereur de Russie, où les moyens pris de l'amitié des deux souverains devront se développer davantage. Mais pour la faire, les nuances prescrites par les nouvelles d'hier m'ont manqué, et j'attendrai le rapport d'aujourd'hui et les instructions de V. E. La note est calculée uniquement pour nos rapports avec la Russie, car, quant aux autres cours, je crois que moins on se sera avancé, et plus on restera maître de l'avenir, et qu'une communication verbale et courte, faite par V. E. aux autres ministres sur le fait et sur le motif, est ce qui convient le plus à notre situation. J'abandonne à V. E. à me juger. Lombard.

Note Lombards.

Le roi n'a jamais méconnu l'importance des événements qui depuis treize ans ont changé la face de l'Europe et menacent de la changer encore. Contribuer autant qu'il le pouvait dans ses principes à y rétablir des rapports qui ramenassent la sécurité, voilà quel a été de tout temps l'objet de ses vœux et le but de ses efforts. Mais, pressé entre des considérations de tout genre, il a dû se guider surtout par celles que le devoir lui a présentées comme les plus graves, et la première loi qu'il s'impose est de conserver à ses peuples le bienfait de la paix jusqu'au moment où on le forcera de s'armer pour leur défense.

Il se gardera bien de juger la façon de voir des puissances indépendantes qui ont un autre système. Plus éclairé sur les intérêts de la Prusse que sur le leur, il doit croire que des résolutions aussi graves dans leurs résultats que le sont celles de la Russie, ne seraient point émanées d'un souverain tel que l'empereur Alexandre, si l'honneur et la nécessité ne les avaient commandées; mais en payant ce tribut au caractère de son auguste allié, il croit avoir mérité par huit ans d'une marche toujours égale, marquée seulement par l'amour de la justice et de la paix, que ses propres résolutions ne soient pas autrement préjugées.

Non pas qu'il se flatte encore que, dans un moment aussi pénible, il lui suffise de cette attitude, imposante par son calme même, qui depuis deux ans dans le rapport le plus difficile a fait la sûreté de la Prusse et de ses faibles voisins. A la veille d'une guerre continentale, il a dû se prémunir contre les suites des succès et contre celles des revers et mettre la neutralité de la Prusse sous la sauvegarde d'une force toujours prête. Sa Majesté Impériale de toutes les Russies est instruite déjà des armements auxquels il s'est décidé. Une seconde mesure, aussi nécessaire que la première si celle-ci devait n'être pas illusoire, dès lors devenait inévitable. Il fallait faire partager le bienfait de cette nouvelle attitude aux états d'Empire que leur position géographique place d'elle-même sous la protection de la Prusse, et on ne le pouvait qu'en les occupant.

Le roi se serait cru heureux d'étendre sur tous l'heureuse influence de ce système. Mais détourné par les conseils de la Russie et par les refus de l'Angleterre d'occuper le pays de Hanovre lorsque l'occuper c'était le défendre, il se retire dans le cercle étroit des principes qu'un heureux concert avec la Russie a depuis deux ans consacrés, et c'est entre l'Elbe et la Baltique qu'il vient de placer les troupes destinées à les soutenir. Trop de considérations justifient cette mesure, ou plutôt en prouvent la nécessité, pour qu'en la communiquant à Sa Majesté Impériale, le roi puisse craindre un instant de voir ses intentions méconnues. Il n'ose plus compter sur les engagements que la France a pris envers lui, lorsque la guerre du continent va renverser l'ordre des choses que ces engagements supposaient. Des prétextes nouveaux vont naître, les avantages d'une diversion inattendue peuvent tenter l'impétuosité française, et il importait de lui présenter à temps une digue qui la contînt. Car comment le roi serait-il neutre si jamais il pouvait permettre que le théâtre de la guerre s'établît à ses portes et pour ainsi dire dans le cœur de ses états! Sa dignité, sa sûreté lui prescrivent d'embrasser ses

faibles voisins dans les mesures de défense adoptés pour sa propre monarchie. Ou plutôt c'est à ceux qu'il le doit plus encore qu'il ne se le doit à lui-même. Outre ce que sa position et sa grandeur eussent dans tous les temps dû lui prescrire en leur faveur, le souvenir du système de neutralité qui dans la dernière guerre les a préservés de ses fléaux, et qui, en leur assurant de grands avantages, leur a coûté aussi de longs sacrifices, impose au roi des devoirs qu'ils ont le droit de réclamer. Sauvés longtemps pour s'être rangés sous ses drapeaux, ils ont le droit de damander à l'être toujours. Aussi, lorsque le roi, jaloux de n'être point accusé d'une protection oppressive, a invité les ducs de Mecklenbourg à s'associer au système de la Prusse, leur premier mouvement a été de reconnaissance.

Il y a plus. C'est pour la garantie de la neutralité de ces états que la convention de 1804 a été conclue. Le roi remplit envers son allié lui-même un engagement sacré, et si la Russie blessée dans d'autres rapports a depuis étendu son système, Sa Majesté n'aurait été ni conséquente dans sa marche, ni fidèle à ses promesses, en différant le seul moyen de les remplir avec énergie.

Enfin, s'il avait pu rester au roi l'ombre d'un scrupule sur ce qu'il s'est dû dans cette occasion, l'exemple du chef de l'Empire aurait suffi pour la dissiper. L'Autriche vient d'occuper la Bavière, parce que, dans la guerre à laquelle elle se prépare, cette mesure lui a paru essentielle à sa sûreté. Elle force, par un motif d'intérêt propre, un prince faible, étranger à la nouvelle lutte, à choisir entre des dangers égaux. Le roi place sous la protection de ses troupes des états trop heureux de l'accepter, non pas pour les contraindre à un système qui n'est pas le leur, mais pour leur conserver toutes les bénédictions de la paix. Le parallèle est facile à poursuivre, et la Prusse, en usant sous des auspices aussi différents du droit qu'aucune grande puissance menacée dans un intérêt

essentiel ne se laissera contester, est bien sûre au moins qu'applaudir aux mesures de l'Autriche, c'est imprimer doublement sur les siennes le sceau de l'approbation.

Le roi aurait désiré de rendre son système plus utile à la conservation de la paix générale. Mais surpris par la rapidité des événements qui vont précipiter la rupture, il n'a pas eu le choix des combinaisons. Voisin, allié, ami et partie contractante de la convention de 1804, qui demeure la règle inébranlable de sa conduite, c'était à Sa Majesté Impériale surtout qu'il avait le besoin d'en développer les motifs. Si sa première récompense est dans le sentiment d'avoir rempli ses devoirs, il a pris l'habitude d'en chercher une aussi douce dans l'opinion de son auguste allié. Lombard.

Protokoll über die Konferenz zu Berlin am 19. September 1805.[1])

(S. Bd. II, S. 221.)

Nach dem umständlich vorgetragenen und reiflich erwogenen Stande der Dinge waren die Endesunterschriebenen einmüthig der Meinung:

1. daß alle Kräfte aufgeboten und angewendet werden müßten, um die Neutralität, Würde und Selbständigkeit Preußens gegen Jedermann, mithin auch gegen Rußland, durch Gewalt der Waffen zu behaupten, wenn es solche angreifen und wider Willen den Durchmarsch seiner Truppen durchsetzen wolle;

2. daß ohne den mindesten Zeitverlust die dazu erforderlichen militärischen Mittel vorzukehren wären;

3. da die Gefahr aber sehr nahe sei und jetzt der Widerstand nicht ohne großen Nachtheil stattfinden könne, so sei es äußerst

---

[1]) Das Original dieses Protokolls wie des vorigen ist von Hardenbergs eigener Hand.

wichtig, Zeit zu gewinnen. Zu dem Ende halte man dafür, daß dem Kaiser Alexander weder die Aussicht zu einer Uebereinkunft zu benehmen, noch die vorgeschlagene Zusammenkunft abzulehnen sei; daß dagegen der Durchmarsch bis zu einer Uebereinkunft verbeten werden müße. Habe man unterdessen armirt und die nöthigen Korps zusammengezogen, so könne mit desto mehr Zuverlässigkeit auf der Neutralität bestanden und die Kooperation auf eine Vermittelung beschränkt werden, die alsdann, an der Spitze der gegen jeden zu agiren fertigen Armee, um desto kräftiger wirken und in jedem Fall dazu dienen werde, die Partien zu ergreifen, welche dem System und dem Interesse Seiner Königlichen Majestät gemäß sind. Mit einem hiernach abzufassenden Antwortsschreiben Seiner Majestät sei räthlich sogleich einen Offizier an den Kaiser zu schicken. Gehe der Kaiser nicht in die Anträge des Königs hinein, so finde auch die Zusammenkunft nicht statt. Seine Majestät würden also in keinem Fall kompromittirt.

4. Bei der gegenwärtigen Wehrlosigkeit Böhmens, sei es sehr wichtig, so schnell als möglich durch den Wiener Hof auf Rußland zu wirken und ersterem zu Gemüthe zu führen, daß man, wenn die Neutralität Preußens nicht respektirt würde, sich an die österreichischen Staaten zu halten und nach dem so eben in Bayern gegebenen Beispiele die benachbarten deutschen Höfe, deren mehrere ohnehin mit Preußen gehen würden, nöthigenfalls durch ähnliche Maßregeln dazu zu bringen.

5. Die Besorgniß, den König mit seiner ganzen fertig stehenden Macht auf Frankreichs Seite übergehen zu sehen, wenn man ihn dazu zwingen wolle, die Neutralität zu verlassen, müsse auf Rußland sowohl wie Oesterreich stark wirken und daher lebhaft unterhalten werden.

6. Unter den jetzigen Umständen sei die Besetzung von Mecklenburg und der Hanse-Städte keineswegs mehr räthlich, dagegen aber die Konzentrirung der bereits unter dem Kommando des

Herrn Generals der Kavallerie Grafen von Kalckreuth Excellenz an der Peene und in die Priegnitz bestimmten Korps.

Berlin, den 19. September 1805.

Karl Wilhelm Ferdinand, Herzog von Braunschweig. Moellendorf. Kalckreuth. Hardenberg. Haugwitz. Geusau. Rüchel. Köckritz. v. Kleist.

Mémoire relatif à l'acquisition du pays de Hanovre, à la suite du traité de Potsdam du 3 novembre 1805[1]).

(Vergl. Bd. II, S. 332).

Afin de donner à l'article 9 du traité et à l'article Ier séparé et secret tous les développements nécessaires, il s'agit de s'expliquer clairement sur les vues de la Prusse. Un coup d'œil sur la carte fait voir l'urgence de procurer à la monarchie prussienne des arrondissements et des frontières plus sûres, surtout du côté de la France. Si la guerre éclate, si ses chances sont heureuses, si ce sont les armées du roi qui y contribueront par leurs efforts, rien de plus juste sans doute que la participation de la Prusse aux conquêtes qu'on aura faites; mais ceci dépend des événements et des arrangements qui auront lieu entre les cours alliées; il ne peut donc par conséquent en être question encore. C'est un arrangement convenable à toutes les parties que le roi désire et dont l'exécution peut avoir lieu sous toutes les circonstances. Sa Majesté est trop juste et trop désintéressée pour exiger un sacrifice sans compensation; mais persuadée de la grande importance de son plan pour sa monarchie, convaincue que, loin de demander quelque chose qui fût contraire aux intérêts de Sa Majesté Britannique et à ceux de son auguste maison, elle ne veut rien qui n'y soit parfaitement conforme et ne tourne même à son profit; considérant enfin les avantages qui en

---

[1]) Diese Denkschrift wurde, wie aus dem Berichte Metternichs hervorgeht (S. 205), erst gegen Ende November fertig.

résulteront indubitablement pour le bien général, le roi n'a pu se dispenser de faire de l'arrangement indiqué dans l'article séparé et du payement des subsides pour la totalité des troupes qu'elle fera agir, les conditions sine qua non de l'étendue et de la durée de sa coopération à la guerre contre la France. Il dépend absolument de Sa Majesté Britannique de se l'assurer de la manière la plus illimitée, non-seulement sans aucune perte, mais en procurant des avantages très essentiels à ses états, tandis que, sans pouvoir atteindre d'une manière permanente un but utile pour la Prusse, les devoirs du roi envers ses peuples lui prescriraient de se borner strictement à ce que l'honneur et les propres intérêts de sa monarchie exigeront, et à ce qui lui sera possible sans épuiser ses moyens. Selon toute apparence, on conviendra facilement sur l'article des subsides, d'autant plus qu'il est évident que le roi ne peut et ne veut pas gagner par ce qui sera stipulé, et qu'en accordant tout, l'Angleterre ne subviendra toujours qu'en partie aux frais considérables que la guerre entraînera. C'est donc l'arrangement touchant le Hanovre qu'il s'agit d'exposer et d'examiner sous ses différents rapports.

Voici ce que la Prusse propose:

Sa Majesté Britannique comme électeur de Brunswick-Lunebourg céderait à Sa Majesté le roi de Prusse toute la partie de ses provinces allemandes située sur la rive droite du Weser avec un rayon sur la rive gauche, afin de pouvoir fortifier Nienbourg, et les parcelles appartenantes sur cette rive à la principauté de Calenberg, entre Lachem et Heinsen. Sa Majesté Britannique conserverait, à l'exception des objets susmentionnés, tout ce qui est situé sur la rive gauche de ce fleuve, nommément la plus grande partie du pays de Hoya, le comté de Diepholz et la principauté d'Osnabrück. Sa Majesté le roi de Prusse, en se réservant la principauté de Minden et le comté de Ravensberg, aurait, dans le reste de ses possessions en Westphalie, de quoi offrir un équivalent complet à

Sa Majesté Britannique, Le tableau ci-joint[1]) en contient la preuve dans un aperçu général. Les détails sur lesquels celui des provinces prussiennes repose pourront être fournis avec la plus grande exactitude. Il faut observer que le revenu effectif surpasse ce qui est porté sur le tableau, les sommes qu'il contient étant celles des états qui servent de bases à l'administration, assez modérées pour pouvoir compter avec la plus grande certitude sur leur rentrée, et admettent presque toujours des excédents considérables, Le calcul relatif au pays de Hanovre n'est fondé que sur des notions tirées des livres imprimés. Quand on sera d'accord sur les principes, il s'agira de les vérifier et d'avoir égard aux dettes dont les provinces respectives des deux souverains sont chargées.

La dignité électorale avec tout ce qui en dépend serait transportée sur les nouvelles possessions de Sa Majesté Britannique. Le roi se charge de négocier le consentement de Sa Majesté Impériale et celui de la maison ducale de Brunswick.

Le troc qu'on propose offre de grands avantages, tant à l'Angleterre qu'à la maison de Brunswick-Lunebourg. La possession du port d'Emden, qui a une profondeur de 3 toises et qui dans son état actuel peut contenir 80 vaisseaux de 250 lasts, serait sans doute infiniment intéressante pour la Grande-Bretagne, tant à l'égard de la situation en général, que particulièrement à la communication facile avec le continent et à la proximité de ce port de la Hollande; il deviendrait sans contredit un entrepôt sûr et considérable pour le commerce britannique, et le local serait très propre pour l'établissement d'un port militaire. L'objet important de contenir à la fois la Hollande et de lui prêter les mains pour assurer son indépendance, ne peut être mieux atteint que par ce troc. Sans

[1]) Le tableau est resté entre les mains de S. E. M. le comte de Haugwitz.

compter sur le cas possible qu'une guerre heureuse permît à la maison électorale des acquisitions vers la Meuse, sur les anciennes provinces prussiennes au delà du Rhin, le duché de Juliers etc. Le Rhin avec Wesel forment une première défense, et des forteresses construites sur l'Ems établiraient une barrière formidable qui serait appuyée par celle que la Prusse établirait sur le Weser et enfin par celle de l'Elbe. On objectera peut-être que la Prusse, en conservant ses provinces en Westphalie, pourrait faire les mêmes acquisitions et former elle-même la barrière susmentionnée; mais il est aisé de prouver que le véritable intérêt de la Prusse ne peut admettre ni ces acquisitions lointaines et détachées du corps de la monarchie, ni dans des provinces, séparées d'elle par des pays étrangers et ne formant même aucun ensemble, des mesures dont les frais seraient absolument hors de proportion avec l'utilité que ces mesures auraient dans l'état présent des choses. Sous la domination de Sa Majesté Britannique au contraire, qui déjà possède en Westphalie le pays d'Osnabrück, Bentheim, Diepholz et Hoya, l'acquisition des provinces prussiennes qui y seraient jointes formera une grande masse qu'il sera facile de mieux consolider encore en troquant l'évêché de Paderborn en tout on en partie contre Recklinghausen, Dortmund, et ce qui a été assigné du pays de Münster aux ducs de Croy et d'Aremberg etc.

Si la population n'est pas encore égale dans le pays de Hanovre et dans les états prussiens en Westphalie, cela est compensé par un revenu plus considérable et d'autres avantages, et quant à la surface, il faut considérer que la plus grande partie du pays de Lunebourg, ainsi qu'une partie des autres provinces septentrionales du Hanovre, ne consiste que de bruyères incultes. Des provinces florissantes et susceptibles encore de grandes améliorations passent sous la domination de la maison de Brunswick-Lunebourg contre un pays ruiné pour le moment par la guerre. Le comté de Mark et l'Ost-

frise sont surtout des provinces intéressantes pour leur commerce, leurs fabrications et le revenu qu'elles fournissent.

Par l'arrangement proposé, des liens indissolubles d'un intérêt commun seront formés entre l'Angleterre et la Prusse, et particulièrement entre celle-ci et les états électoraux de Sa Majesté Britannique. La Prusse deviendra leur appui le plus sûr, et quoique plus rapprochés de la France, leur sort sera beaucoup moins précaire que celui de la masse qui forme actuellement les états hanovriens. Au premier coup de canon tiré entre l'Angleterre et la France, le pays de Hanovre retomberait infailliblement dans tous les malheurs qu'il vient d'essuyer; la Hollande resterait beaucoup plus abandonnée à l'influence française; les forces que le roi peut entretenir dans ses provinces en Westphalie n'opposeraient toujours qu'une digue insuffisante aux desseins de la France; la politique de la Prusse resterait gênée, et la méfiance et les collisions d'intérêt ne pourraient jamais être évitées, comme c'est le désir sincère du roi. Il paraît evident que tous les soins paternels de Sa Majesté Britannique pour ses sujets allemands ne parviendraient pas à les garantir des maux toujours renaissants qui les attendent, et s'il en coûte à son cœur de céder d'anciens sujets qui sans doute lui sont sincèrement attachés, qu'elle veuille bien se dire que ce sacrifice n'en coûte pas moins à Sa Majesté Prussienne. Les deux monarques ne peuvent avoir en vue que le bien-être de ces mêmes sujets, qui, sans contredit, résultera de cet arrangement; ils suivront d'autant plus tranquillement ce que les grands intérêts d'État exigent, persuadés, comme ils peuvent l'être, qu'une administration douce et sage continuera de faire le bonheur des peuples qu'ils se cèdent réciproquement.

On ne disconvient nullement que l'intérêt de la Prusse exige impérieusement le plan dont il est question. Le Hanovre coupe ses possessions et compromet sa sûreté; mais le Hanovre aussi est coupé et entremêlé par les provinces prussiennes, et

en examinant impartialement la chose, rien ne paraît plus désirable pour son souverain actuel que l'exécution du plan susmentionné.

Il serait superflu de détailler exactement tout ce que l'intérêt général y gagnera. On n'a qu'à réfléchir à l'article de la Hollande, à la force qu'il donnera à la défense du nord de l'Allemagne, pour s'en persuader. Il serait bien à désirer que par des arrangements semblables, et en consolidant également de grandes masses, on puisse parvenir à opposer dans le reste de l'Allemagne une force tout aussi efficace aux envahissements de la France.

Hardenberg.

Proklamation des Königs von England[1]).

(Vergl. Bd. II, S. 338.)

Hannover, vom 3. Dezember 1805.

Wir Georg der Dritte, von Gottes Gnaden König des vereinigten Reiches Großbritannien und Irland, Beschützer des Glaubens, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg, des heil. röm. Reiches Erzschatzmeister und Kurfürst 2c.

Es ist Unsern sehnlichen Wünschen für die Befreiung Unserer geliebten deutschen Lande endlich gelungen, den Feind durch die Anstrengungen Unserer hohen Alliirten zur Räumung derselben zu nöthigen. Wir hätten zwar gehofft, solches vorlängst durch Unsere eigenen Truppen bewerkstelligen zu können; es ward aber die Ausführung solcher Absicht durch widrige Winde verzögert, und inzwischen haben des Königs von Preußen Majestät während der Vorrückung der deßhalb von Uns requirirten russisch-kaiserl. Armee Sich unter der freundschaftlichsten Versicherung der Besetzung Unserer vom Feinde verlassenen Residenzstadt Hannover angenommen.

Wir lassen es bei wieder eingetretener ordentlicher Verfassung Unser erstes Geschäft sein, hierdurch öffentlich dem Lande Unsere Freude über diese glückliche Veränderung zu erkennen zu geben,

[1]) Nach einem gleichzeitigen Abdruck.

und Unserer Dienerschaft, so wie Unsern gesammten treuen Unterthanen zu bezeugen, daß die vielen Beweise der unwandelbaren Treue und Anhänglichkeit, die einem langen feindlichen Drucke Troß gebothen haben, von Uns nicht unbemerkt geblieben sind; sondern daß Wir sie vielmehr mit Rührung und gnädigstem Wohlgefallen beobachtet und erkannt haben. Unser nächstes Augenwerk wird itzt darauf gerichtet sein, die dem Lande geschlagenen Wunden nach Möglichkeit wieder zu heilen, und was in Unsrer Macht liegt, dazu beizutragen, daß über dem neuen Guten das überstandene Böse vergessen werde. Wir erwarten aber auch zuversichtlich, daß von Unsern getreuen Unterthanen, und zwar von jedem nach dem Maße seiner Kräfte dazu werde mitgewirkt und die Rücksicht nie aus den Augen gelassen werden, daß das Land auf die ungerechteste Weise von einem Feinde in einen Krieg verwickelt worden ist, der die größte Anstrengung erfordert, um den guten Erfolg zu sichern, wenn Wir gleich dessen Last nach Möglichkeit von dem Lande abzuwälzen bemüht sein werden.

Wir halten Uns davon überzeugt, daß es dem Lande angenehm und erwünscht zu vernehmen sein wird, daß Wir die Absicht haben, Unserm Prinzen, dem Herzoge von Cambridge, sobald Er von hier dorthin wird abgehen können, die Direction alles desjenigen zu übertragen, was zum Militär in Unsern dortigen Landen gehört, und wie Wir hierdurch vorläufig alle dahin einschlagende Behörden an Denselben verweisen; also haben Wir auch in Ansehung der Civil-Angelegenheiten für nöthig gefunden, Unsern Staats- und Cabinetsminister, Grafen von Münster, sofort mit mehrern Aufträgen dorthin eigens abzusenden, welche besonders die genaue Erforschung der Bedürfnisse des Landes, und der Mittel, solchen abzuhelfen, zum Gegenstande haben, und verordnen Wir hiermit, daß von allen Behörden im Lande ihm in solcher Absicht alle Folge und mögliche Hülfe geleistet werden soll.

Gegeben auf Unserm Palais zu St. James's, den 14ten November des 1805ten Jahrs, Unsers Reichs im Sechs und Vierzigsten.

George Rex. G. Best.

Mémoire du Comte de Haugwitz pour lui servir d'instruction lors de son voyage à Vienne en novembre 1805.

(Vergl. Bd. II, S. 343.)

Ce n'est pas que je m'en flatte, ce n'est pas que j'imagine qu'il soit facile d'inspirer à Napoléon des sentiments propres à rendre la paix à l'Europe et à la maintenir à la Prusse, mais tant que nous reste l'espoir de réunir ces deux genres de gloire, la Prusse trouvera encore la sienne dans la dernière tentative à laquelle elle se prête maintenant, et si même il n'en résulte pour elle que la triste conviction d'avoir épuisé tous les moyens pour la conservation de la paix, le monarque magnanime qui veille sur ses destinées aura payé au moins un nouveau tribut à son système, à l'amour de ses peuples et à son propre cœur.

Chargé de la négociation, je pense qu'un des premiers devoirs à remplir est celui de tracer la marche que j'aurai à suivre.

Je commence par le calcul du temps.

1° Pour le cas de la trêve. C'est celui où Napoléon accepte nos propositions et le congrès. Le mémoire du duc de Brunswick indique au 6 décembre l'époque où nos troupes auront atteint les positions qui leur conviennent pour le cas de la trêve; mais il observe qu'à cette époque les troupes russes sous les ordres du général Bennigsen se trouveraient dans les états du Roi, et il propose de faire avancer ces troupes durant la trêve en Bohême; mais puisqu'il est à prévoir qu'une telle proposition ne sera jamais acceptée, il convient de reculer le terme où la trêve commencera bien au delà du 6. Un autre motif s'y joint: c'est qu'à cette date, nos troupes n'auront pas atteint encore nos provinces de Franconie (art. 3 du mémoire), et puisqu'il sera également

impossible d'obtenir que durant la trêve il soit permis à nos troupes d'avancer de ce côté, il convient également par cette raison de reculer le terme de l'armistice.

2° Pour le cas de la rupture. Le mémoire du duc de Brunswick indique le 15 décembre. C'est l'époque où nos troupes auront atteint les positions qui leur serviront tant pour la défensive que pour l'offensive. Il serait dangereux de s'exposer à la rupture avant cette date.

3° Moyens pour parvenir à l'atteindre. En partant le 13 et en employant 12 jours pour le voyage, j'arriverai près de Napoléon le 25. Avec lui il est peu permis de compter sur les délais, il n'en admettra guères pour la négociation: je mets 4 jours. S'il refuse d'accepter les propositions, il ne reste d'autre moyen pour empêcher que la rupture ne s'en suive sur-le-champ que d'écouter les idées que l'empereur présentera à son tour, et de me charger de les porter moi-même à la connaissance du roi.

En ce cas, et en employant de nouveau 10 jours pour le voyage, je pourrais être de retour le 9 décembre, et s'il réussit de suivre cette marche, il en résultera le double avantage que Napoléon n'apprendra la détermination du roi pour la guerre qu'après le 15 décembre, et que Sa Majesté saura le 10 décembre qu'elle est inévitable. Dans ce calcul il ne s'agit que des intérêts de la Prusse; mais il se peut que les succès ou bien les revers des armées autrichiennes et russes en commanderont une autre. Les événements en décideront, et c'est sur les lieux qu'il faudra en juger.

J'en viens maintenant à l'objet de la négociation même.

Si Napoléon accepte les propositions dont le roi s'est chargé, la négociation pour l'armistice et le lieu du congrès devra s'ouvrir incessamment, et puisque l'armistice se rapporte dans le moment présent surtout aux armées qui se combattent, mon premier soin serait de prévenir le cabinet de Vienne des dispositions de Napoléon en faveur de l'armistice, afin que les

plénipotentiaires autrichiens et russes se rendent à l'endroit convenu, pour ouvrir la négociation sur l'armistice. J'y paraîtrais dans ma qualité de médiateur pour le double but de l'armistice et d'un arrangement par rapport au lieu du congrès et de son ouverture.

Ce premier devoir rempli, quels sont ceux qui me restent encore? Sa Majesté ordonne-t-elle que je me charge de la négociation durant le congrès? ou bien veut-elle que je n'y assiste que pour son ouverture? ou enfin son intention est-elle que pour le cas où, à cause des distances qui séparent les cours de Pétersbourg et de Berlin, l'ouverture du congrès fût reculée au delà de plusieurs semaines, que pour ce cas je retourne à Berlin d'abord après la signature de la convention sur l'armistice et le lieu du congrès? Mais si Napoléon se refuse d'accepter les bases pour la paix qui lui seront présentées par la Prusse, il ne me restera d'autres soins à remplir que de gagner du temps pour prévenir que la rupture entre la Prusse et la France n'ait lieu qu'après le 15 décembre. Mais si, contre toute attente, Napoléon lui-même cherchait à prolonger la négociation, je dois m'en tenir au terme de 4 semaines, stipulé par le traité de Potsdam du 3, et en ce cas, je quitterais son quartier général le 11 décembre. Je ne m'étendrai pas sur les raisons que j'alléguerai pour motifs de mon départ. Les circonstances et les dispositions où je trouverai les hommes avec lesquels j'aurai à faire, en décideront. Mais si en attendant Bonaparte est informé du traité conclu entre la Prusse et les deux cours impériales. ou qu'il s'alarme de l'arrivée du lord Harrowby à Berlin, et qu'il y trouve un motif de m'arrêter dans son quartier général ou de m'envoyer à Paris, je pense que dès lors rien n'empêcherait le roi de se regarder en état de guerre avec la France, au moment où les troupes de Sa Majesté auront atteint les positions d'où elles pourront la commencer avec succès.

L'article 2 du traité stipulant que le roi consentirait pour

sa part à tel sacrifice encore que la cour de Vienne jugerait admissible pour le retour de la paix, et cette stipulation ne pouvant se rapporter qu'à ses limites en Italie, je garde les mains libres, si l'intérêt de la Prusse ou celui de la cause commune l'exige, de traîner la négociation, en me mettant sur cet article directement en rapport avec la cour de Vienne, soit par correspondance, ou en m'abouchant avec le ministre de cette cour, ou bien en me rendant moi-même dans la capitale. Encore pour cet objet je ne pourrais prendre conseil que des circonstances.

Mais le retard qu'éprouve la marche des troupes russes, la saison avancée, et la position critique où se trouve déjà l'Autriche et qui, vers le temps où je serai rendu à ma destination, pourra devenir bien plus désastreuse encore, sont autant de raisons qui feront peut-être désirer à nos alliés mêmes d'obtenir un armistice qui leur laisse la faculté de se refaire, et dans lequel la Prusse à son tour serait comprise; bien entendu qu'elle aurait atteint les positions indiquées dans le mémoire du duc de Brunswick, et que l'Angleterre commence dès lors à lui payer les subsides. Il s'entend qu'il s'agit ici du cas où Napoléon aurait refusé d'accepter nos propositions, et qu'un tel arrangement fût fait du gré des deux cours impériales, ou peut-être même sollicité par elles. C'est aux puissances réunies contre la France à calculer si l'avantage qui leur revient d'un tel arrangement balance le désavantage qui en résulte, en laissant à Napoléon la faculté de rassembler à son tour plus de moyens durant l'hiver.

Mais il reste à prévoir encore que, réduite aux abois, la cour de Vienne fasse sa paix particulière avec la France, soit qu'un tel arrangement ait eu lieu ou qu'il fût acheminé au moment de mon arrivée, soit qu'on le prenne durant mon séjour au quartier général de Napoléon. Dans un tel cas il conviendrait, je pense, de redoubler de soin afin de calmer l'humeur que l'empereur des Français aura conçue de l'arme-

ment de la Prusse et qu'il ferait doublement éclater alors. Il faudrait surtout s'appliquer à gagner du temps.

Je me dispense de parler ici des motifs à présenter à Napoléon pour l'engager à la paix. Je m'en occupe, je m'en occuperai chemin faisant, et je m'y attacherai surtout dans la négociation même.

Les dispositions dans lesquelles je trouverai l'homme avec lequel j'ai à traiter, me guideront plus particulièrement, et il ne tiendra pas à mon zèle d'obtenir le but que le roi se propose, tant pour le cas de la paix, que pour celui où la guerre est inévitable.

Denkschrift Lombards.

(Vergl. Bd. II, S. 343.)

L'honneur de la paix serait à Napoléon lui seul, puisque c'est du sein de la victoire qu'il en aurait consenti ou plutôt dicté les conditions.

Ces conditions sont celles qu'il a lui-même proposées toujours lorsqu'il a invité la Prusse à se charger avec lui de la garantie de la paix du continent. Les traités, a-t-il dit toujours, tous les traités, rien que les traités.

Si, à cette première base, on a ajouté quelques modifications, ou la France n'y perd rien, ou tout l'avantage en est pour elle.

Le roi de Sardaigne avait un établissement dans l'Italie supérieure. Mais quelle serait son existence, pressé entre la France et un État qui dépend d'elle essentiellement? Bientôt il rangerait parmi ses vassaux utiles. Car c'est d'elle seule qu'il aurait tout à espérer ou tout à craindre, et la France, en cas de guerre, tirerait de ce nouvel État tout le parti qu'elle a tiré de la Ligurie.

Mais la Porte ottomane, pour laquelle l'emperenr Napoléon éprouve de si longues sollicitudes, serait mise sous la garantie formelle de la France et de la Prusse et à l'abri de

toutes les cupidités futures. Mais Corfou, ce moyen puissant de tenir la Porte dans la dépendance, serait délivré de ses redoutables hôtes, et la côte d'Italie, d'un sujet de jalousie continuel. Mais l'empire de France et le royaume d'Italie seraient reconnus par toutes les puissances, et la dernière trace d'un ordre de choses dont le souvenir même reste dangereux serait effacée sans retour. Mais Napoléon, délivré désormais de toute inquiétude du côté du continent, pourrait tourner toutes les forces contre sa rivale maritime, se donner la marine à laquelle il aspire, et forcer à la paix l'Angleterre, réduite pour jamais à ses seules forces. Et si les traités les plus solennels pouvaient un jour n'être pas pour les puissances un frein suffisant, la Prusse serait là pour en répondre à la France.

Lombard.

Bericht des Grafen Haugwitz an König Friedrich Wilhelm III.

(Vergl. Bd. II, S. 355.)

Vienne, 2 décember 1805.

Il ne dépendait pas de moi de prendre plus tôt la plume pour rendre compte à Votre Majesté de la poursuite de mon voyage de Prague, et elle daignera s'en convaincre par le récit que je suis en état aujourd'hui de lui adresser.

En quittant la capitale de la Bohême, je m'étais fait précéder par un chasseur chargé d'une lettre pour le comte Finkenstein pour l'engager de se rendre à Czaslau, afin d'être informé par lui de l'état actuel des affaires. Au moment où je l'attendais, je vis arriver le sieur Nowosiltzow, qui avait reçu ordre de l'empereur, son maître, de se rendre près de moi dans le même but [1]. Il m'apprit le résultat des négociations sur l'armistice dont le général Giulay avait été chargé,

---

Spätere Bemerkungen Hardenbergs.

[1] Nowosiltzow a entièrement nié d'avoir parlé dans ce sens.

l'envoi du comte Stadion près l'empereur Napoléon [1]), et tout en déclarant que l'empereur, son maître, n'était nullement disposé à se départir de ses principes connus à nous, il finit cependant par faire entendre qu'il n'était pas éloigné non plus à accéder à ce que l'Autriche, dans les circonstances pénibles où elle se trouve, jugerait de plus conforme à ses intérêts. Je vis ensuite le comte de Finkenstein, qui cependant ne se trouvait pas en état de rien ajouter aux informations que je venais de recevoir.

L'archiduc Ferdinand, qui était à Czaslau avec son corps d'armée, me donna une escorte jusqu'aux avant-postes des troupes françaises, avec lesquelles il était aux prises à peu de distance de l'endroit où je passais la nuit. A deux postes d'Iglau, je trouvai l'escorte bavaroise que le général de Wrede, qui commandait dans ces cantons, avait envoyée à ma rencontre. Près de la ville même, je rencontrai son aide de camp, qui m'invita de descendre chez le général et d'y prendre mon dîner. En arrivant, je pris aussitôt des mesures pour repartir dans une heure, et malgré les instances de politesse qu'on me fit pour me retenir, j'étais décidé à poursuivre ma route, mais un moment après, je vis entrer un courrier français porteur de lettres du quartier général de l'empereur et d'autres du maréchal Bernadotte sous les ordres duquel se trouve le général Wrede. Elles annonçaient l'arrivée de Napoléon pour le lendemain, et celle du maréchal pour le jour même. „Ces lettres apporteront," me dit le genéral de Wrede, „quelque changement dans votre plan de voyage, puisque vous risquez de rencontrer l'empereur en chemin." J'attendis, avant de me décider, l'arrivée de M. de Bernadotte. Il ne tarda pas et me dit être persuadé que l'empereur préférerait me trouver à Iglau. J'y restai donc, et il me fallut y demeurer deux jours, parce qu'on y annonçait pour chaque instant l'arrivée de l'empereur, jusqu'à

[1]) Stadion avait été envoyé pour surveiller Haugwitz dont on se défiait.

ce qu'enfin il vint un courrier de sa part qui m'invitait à me rendre à Brünn. J'y arrivai le 28 au matin, et à peine étais-je descendu à l'hôtel du baron de Rotenhan, chargé de l'administration du pays, et chez qui on avait préparé mon appartement, que le gouverneur de la ville se rendit chez moi pour m'offrir ses services et me dire qu'il était prêt à me conduire chez l'empereur. Je lui remis le billet que je venais d'écrire au maréchal Duroc, et je reçus un quart d'heure après, par le grand écuyer Caulincourt, l'invitation de me rendre chez Sa Majesté Impériale. Introduit sur-le-champ à son audience, j'y restai depuis trois jusqu'à sept heures du soir. Sa Majesté me congédia, en me faisant espérer de pouvoir lui faire le lendemain encore ma cour, et comme Votre Majesté daignera s'en persuader elle-même par la suite de ce très humble rapport, j'étais fondé de croire que mon séjour à Brünn serait prolongé. A mon retour dans mon logement, je trouvai la garnison en plein mouvement, et étant à pied j'aurais eu quelque peine à rentrer chez moi, si Sa Majesté Impériale n'avait eu l'attention de me faire précéder par un de ses chambellans, qui prit soin d'écarter les troupes qui se rendaient en grand nombre sur la route d'Olmütz.

Je n'étais pas 10 minutes encore de retour chez moi qu'on m'annonça M. de Caulincourt. Il me proposa au nom de l'empereur de me rendre à Vienne. „Il y aura incessamment,“ me dit-il, „un engagement, et sa Majesté pense que, dans la bagarre qui pourrait en résulter, la sûreté de votre personne pouvant être compromise, elle désire vous procurer un séjour moins exposé que celui où elle-même se trouve maintenant.“ On prit sur-le-champ des mesures pour me faire avoir des chevaux, et la garde de l'empereur m'escorta jusqu'à Vienne, où je suis arrivé dans la nuit d'avant-hier.

Je demande pardon à Votre Majesté des détails fastidieux sur mon voyage dans lesquels je suis entré, mais j'ai trop à cœur, Sire, de vous convaincre qu'il était moralement et phy-

siquement impossible de vous adresser plus tôt ce très humble rapport. J'en viendrai maintenant à ce qui s'est passé à l'audience de l'empereur, à l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. de Talleyrand, et au jugement que je porte de ce que, dans le moment décisif, il y a de plus important à faire pour remplir les idées bienfaisantes de Votre Majesté, tant à l'égard de l'Autriche, que pour ce qui concerne le bien général.

L'empereur me reçut d'abord avec un air glaçant. J'ai appris du depuis qu'il s'attendait, si non à des menaces, du moins à des conditions dictées par un médiateur qui d'avance était convenu avec les puissances en guerre contre lui de les lui faire accepter ou de l'y contraindre par la force des armes. Son parti était pris, et il aurait suffi de laisser échapper une parole qui l'eût convaincu qu'il ne s'était pas trompé dans son attente, pour précipiter sa paix particulière avec l'Autriche, et pour porter toute la masse de sa puissance contre la Prusse. Le comte de Stadion, muni de pleins pouvoirs pour traiter de la paix avec la France, venait de le quitter, et avait été envoyé pour cet objet à Vienne, afin de donner suite à la négociation entamée à cet effet. Votre Majesté avait fait connaître à l'empereur Napoléon qu'elle avait fait choix de moi, parce que j'avais lu dans son cœur et que je connaissais ses pensées les plus secrètes; elle avait même daigné parler de ma conduite précédente dans les affaires et de mes principes. Muni de sa confiance, j'abordai la question, en me pliant aux circonstances, et je fis usage de l'observation approuvée par Votre Majesté à la suite de la dernière chance que j'avais prévue dans mes instructions, et il m'est réussi d'amortir les premiers élans d'humeur qui s'étaient manifestés [1]), au point que l'empereur, dans la première heure de notre entretien, commença à entrer dans l'idée de la médiation et écouta surtout avec complaisance l'article de la garantie générale [2]), dont le but est

[1]) Comment et par quels arguments?

[2]) Que veut dire ce sourtout? Il n'a donc pas été question dans

d'assurer la paix à l'Europe, ou, si celle avec l'Angleterre doit être reculée encore, une tranquillité non interrompue tant que durera la querelle entre les deux puissances maritimes rivales.

L'empereur Napoléon n'a attaché qu'une condition à l'admission de votre médiation, Sire, mais elle est péremptoire et faite pour mériter toute l'attention de Votre Majesté. Je la réclame, Sire, et je vous supplie de daigner ordonner que l'on apporte les soins les plus assidus afin que l'exécution réponde entièrement à l'attente de Sa Majesté Impériale. C'est que, dans l'intervalle de la négociation dont je suis chargé, il ne soit permis à aucunes troupes, soit russes, hanovriennes ou suédoises, de dépasser les frontières de la Hollande et d'y porter la guerre en partant du nord de l'Allemagne. Il est dans ma propre conviction que l'attente dans laquelle Sa Majesté Impériale est à cet égard se trouve fondée dans la plus stricte justice, et que si jamais l'on se permettait de s'abandonner à d'autres conseils, on porterait un coup funeste à l'Autriche et on détruirait, de propos délibéré, l'ouvrage salutaire de la paix, pour lequel je ne cesse de nourrir un espoir fondé sur la position dans laquelle se trouvent les puissances belligérantes et sur les dispositions pacifiques de Napoléon.

En partant de ce point de vue, il est un autre objet que je dois soumettre à votre considération, Sire, et sur lequel je me permets d'écrire par le présent courrier au duc de Brunswick. La forteresse de Hameln est cernée par vos troupes, et exposée à manquer de vivres. On désire de lui assurer un rayon un peu plus étendu, afin d'obvier à cet embarras. Daignez-y consentir, Sire, et daignez considérer que ces objets n'étant dans la balance de ceux qui nous occupent que d'un intérêt secondaire, en les négligeant, on aurait à se reprocher un jour d'avoir compromis les intérêts les plus importants intimement liés au sort futur de l'Europe.

---

quatre heures d'entretien des autres conditions ou plutôt d'autres objets mis sur le tapis par le comte Haugwitz?

Persuadé que Votre Majesté ne se refusera pas d'écouter ma voix et voudra se convaincre qu'ici sur les lieux, et jugeant les choses de près, je suis mieux que personne en état de décider l'influence que vos résolutions auront sur le bien de votre propre monarchie et sur celui des puissances même pour lesquelles elle s'intéresse de préférence, je n'ai pas balancé un moment de donner les assurances les plus positives: que dès que ce très humble rapport lui serait parvenu, elle daignerait se décider sur-le-champ à empêcher, par toute son influence, que les troupes étrangères placées dans le nord du Hanovre, n'avancent pas davantage vers les frontières de la Hollande, que tout contact entre ces troupes et la garnison de Hameln soit évité, et qu'on accorde à la garnison de ladite forteresse les facilités dont elle a besoin pour se procurer les vivres nécessaires. Haugwitz.

Denkschrift von Johannes von Müller.

(S. Bd. II, S. 354.)

Von dem Krieg an die Preußen 1805.

Einleitung.

Uebersicht des Staatenbundes von Europa, seiner Natur, Vortheile, Folgen. Wie er in verschiedenen Kriegen behauptet worden (besonders 1630, 1672). Seine Lage bei dem Ausbruch der französischen Revolution.

Darstellung

der Ursachen des Revolutions-Kriegs, der Theilnahme Preußens, der seine Zurückziehung veranlassenden Umstände (Punkte, wo etwas Kunst wird helfen müssen, und manches nur angedeutet werden kann), des seit dem Baseler Frieden befolgten Systems. Geist desselben, Wahrscheinlichkeitsgründe für guten Erfolg. Ablehnung der Zulage, als wäre man, aus eigennützigen Absichten, über die Zerstörung des Gleichgewichtes von Europa in Collusion getreten.

Wie man im Gegentheil in den Unterhandlungen Erhaltung von Friede und Recht bezweckt und das Interesse Deutschlands und der Welt nie vergessen. Geist der Rechtlichkeit und Mäßigung. Vertrauenswürdigkeit der preußischen Regierung. Mit welcher Redlichkeit man in den schwersten Umständen dem System getreu geblieben, und wie man Vortheile lieber nicht benutzt, wenn hiedurch die Ruhe und der Ruhm der Gerechtigkeit und Mäßigung hätte compromittirt werden können. Warnung vor verderblichen Vorurtheilen, die zu Unterhaltung des Mißtrauens zwischen den Höfen etwa hinterlistig verbreitet werden. Preußens und des Königs Deutschheit; untrennbarer Zusammenhang der Erhaltung seiner Würde und Selbständigkeit mit der Erhaltung des gemeinsamen deutschen Vaterlandes gegen ausländische Einwirkung. Lange Geduld bei manchem Anlaß; endliche Nothwendigkeit eines andern Systems. Wie dieses nach und nach gekommen, und wie man diesseits reluktirt und Friede mit Würde zu behaupten gesucht. Wie diese verletzt, wie jener unmöglich geworden. Von dem Ursprung des gegenwärtigen Kriegs und von seinem offenbar dargelegten Zweck. Wie evidenter und größer Europens gegenwärtige Gefahr als jede vorige wird. Vergebliche Versuche friedlicher Mittel. Umstände, wodurch für Deutschland, für Europa die Gefahr dringender, die Neutralität unhaltbar, und wie unmöglich wurde, länger von dem Interesse der Herstellung eines festen Friedens und sichernden Gleichgewichts sich zu isoliren.

Krieg also, und nach allgemeinem Wunsch, ein möglichst kurzer, daher mit größter Schnelligkeit und Anstrengung der äußersten Kraft.

Resultate.

Alle Völker der preußischen Monarchie möchten ihr mit dem allgemeinen zusammenlaufendes Interesse beherzigen. (Hier würden viele in Umlauf gebrachte falsche Vorstellungen pulverisirt.) An die Armee: von ihrer edlen und hohen Bestimmung, in der großen Sache Europens den Ausschlag zu geben. Alle Augen und Hoffnungen auf sie gerichtet. Erinnerung der vorigen Thaten;

des großen Kurfürsten, der mit weniger Macht Kaiser und Reich und Europa gegen den großen Ludwig zu behaupten sich nicht gescheut; Friedrich, der gegen die halbe Welt einzig mit England gestanden. Charakter eines preußischen Heers. Von der Ehre des Kriegsmanns; von der Größe des Entschlußes zum Heldentod oder zur Rettung der Welt. Gewißheit des Ruhms, in dem letzten größten Kampf der allgemeinen Freiheit ihrer selbst und des preußischen Namens würdig geblieben zu sein, oder (wahrscheinlicher) durch Sieg in demselben sich die allgemeine Verehrung als das erste der europäischen Heere erworben zu haben.

An alle preußischen Völker: von der Nothwendigkeit, für dieses Heer, diese Sache, den besten und gerechtesten König in diesem Augenblick freudig alles zu thun. Hier werden die zu Bedeckung der Kriegskosten nöthig erfundenen außerordentlichen Mittel als die besten, leichtesten, sichersten, dargestellt, und alle mißtrauischen Besorgnisse widerlegt; Aufforderung, durch allgemeine Theilnahme den Ruhm des Heers zu theilen, und den ganz andern, edlen, höhern Sinn und Muth preußischer Völker allen Nationen zur Nacheiferung darzustellen.

Beschluß

mit Aufforderung zum Selbstgefühl und allgemeiner Theilnahme an die ganze deutsche Nation, mit Inbegriff der ihr entrissenen Völker und Länder. An ganz Europa: Erinnerung der alten Zeit; Vorstellung des Schicksals der Nachkommen; Möglichkeit, durch kraftvolle schnelle Benutzung eines kurzen Augenblicks auf lange Geschlechtalter hinaus Ruhe und Wohlstand neu zu begründen.

Alles, so weit es der Verfasser vermag, in der Discussion ruhig und klar, in den Resultaten gewaltig eindringend nach alter Art. Aber letzteres kann er aus sich nehmen; ersteres erfordert Akten, zumal über die Begebenheiten seit 1795 und die letzten Unterhandlungen. Nach der Vollendung, etwa in 3 Wochen oder eher, wird er es vorlegen. Nach erhaltener Genehmigung könnte Ancillon es französisch, Linde oder sonst ein talentvoller Pole

slavisch, frei übersetzen; alles, sobald der König will, zusammen erscheinen.

Alsdann vom neuen Jahre an ein deutsches und ein französisches historisch politisches Journal, nach der Art, aber im Gegensatze des Moniteur; wenn die Redaktion der Verfasser, das übrige der französischen Journale, Fauche-Borel, der deutschen Merckel, besorgen würde, um der öffentichen Meinung endlich einen vaterländischen Umschwung zu geben.

Den 4. November 1805. Johannes von Müller.

Bericht des Grafen Metternich an Graf Colloredo[1]).

Berlin, 22 novembre 1805.

Je n'ai fait jusqu'à présent à Votre Excellence qu'une mention préalable et sommaire des objets de négociation ayant trait à la mission de lord Harrowby. Le but de l'envoi du présent courrier est principalement relatif à ce sujet; et je tâcherai de vous soumettre, monsieur le comte, le plus succinctement possible, la marche d'une affaire aussi délicate qu'importante dans la crise du moment. Je serai très heureux si Sa Majesté Impériale daigne approuver la conduite que j'ai cru devoir tenir. Sans instructions particulières de sa part, je n'ai pu que consulter ma conviction particulière et intime sur les moyens les plus propres à accélérer la conclusion finale de tous les objets relatifs aux stipulations de notre triple convention, et me concerter pas à pas avec M. d'Alopæus sur la marche que nous aurions à suivre.

Le traité du 3 novembre renferme deux questions qui ne

---

[1]) Dieses wichtige Aktenstück kam mir erst zu Händen, als nicht allein der erste, sondern auch der vierte Band meines Werkes bereits vollendet war. Ich theile es nachträglich mit, weil es über die Verhandlungen der Mächte, in Beziehung auf Hannover ein unerwartetes Licht verbreitet. Der Dank dafür gebührt dem Direktor der kaiserlichen Archive zu Wien, Herrn Hofrath A. von Arneth. Meine Darstellung wird durch dasselbe wesentlich ergänzt.

peuvent être décidées que par l'Angleterre. La première est celle des subsides à accorder à la Prusse sur la même échelle que celles qu'en retire l'Autriche et la Russie. Cet article est stipulé comme condition sine qua non de la coopération de la Prusse.

La seconde regarde l'échange du Hanovre, et nous exposerait, en cas de refus de l'Angleterre, à ne pouvoir compter que pour six mois sur les secours du Roi.

Nous craignions de voir l'Angleterre dans l'impossibilité d'accorder des subsides pour un nombre excédant du double le concours attendu de la Prusse, on pouvait néanmoins se flatter que la seule impossibilité empêcherait une des puissances le plus intimement liées au salut de la cause générale de faire le sacrifice exigé; et la présence de lord Harrowby semble jusqu'à présent avoir dissipé toutes les craintes à ce sujet. Ce membre du conseil m'avait été annoncé par M. le comte de Starhemberg comme muni de tous les pleins pouvoirs nécessaires pour la confection de la grande œuvre dont il se trouvait chargé; il a, sous tous les rapports tant personnels que d'étendue de pouvoirs, parfaitement justifié cette annonce, et M. le baron de Hardenberg nous a assurés qu'il ne conservait aucun doute que l'affaire des subsides ne fût arrangée incessamment à l'entière satisfaction de la Prusse. Lord Harrowby, de la prévenance duquel je ne puis que me louer infiniment, m'a tellement protesté qu'il ne s'agissait que d'objets de détail, tels que termes et moyens des remises etc., que je ne saurais avoir de doute, d'après la connaissance que j'ai des dispositions actuelles du ministère prussien, que quelques conférences régleront cet objet, et resserreront par conséquent le dernier nœud de notre triple accord.

Votre Excellence m'a si explicitement transmis ses observations sur les difficultés que pourrait éprouver la négociation relativement à la cession du Hanovre de la part du roi d'Angleterre personnellement, que lui soumettre les réflexions qui ne

nous ont également pas échappé dans nos conférences, serait répéter sa propre dépêche, ou recopier mes réflexions sur le premier article secret, dont j'accompagnai l'envoi de la Convention. La dépêche flatteuse de Votre Excellence me porte à espérer qu'elle a également approuvé mon idée que les deux cours impériales se chargeassent de cette négociation, projet qui, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, monsieur le comte, avait non-seulement été goûté par M. le prince Czartoryski, mais l'a porté sur-le-champ à l'envoi de M. d'Oubril en Angleterre, pour transmettre à M. le comte de Woronzow les instructions nécessaires sur cet important objet.

L'empereur Alexandre n'avait pas encore quitté Weimar, que nous apprîmes ici la prochaine arrivée de lord Harrowby. Le ministre de Russie ayant accompagné son maître, je crus devoir informer directement le prince Czartoryski par une lettre que je lui adressai à Dresde. Je lui mandai „que cet incident imprévu et qui nécessairement devait ouvrir des chances de nouvelles négociations, qui sans doute exigeraient des directions particulières à M. d'Alopæus, me portait à l'assurer que je me conformerais, en attendant que des ordres directs de ma cour pourraient m'être parvenus, à la marche qu'il prescrirait au ministre de Russie, convaincu que dans cette occasion, comme en toute autre, la plus parfaite conformité de langage et de marche, tant vis-à-vis de la Prusse que de l'Angleterre, pouvait seule nous faire arriver au but désiré."

Le prince Czartoryski, informé par un courrier du comte de Woronzow de l'arrivée du lord, avait prescrit de vive voix à M. d'Alopæus la marche la plus lente, en même temps que la plus prudente, dans l'affaire en question, se fiant surtout beaucoup à la négociation qu'il avait établie à Londres même. Il me fit dire de bouche par M. de Crenneville, qu'il me priait d'entamer le moins possible certaine question à Berlin; il ajouta au général qu'en me transmettant ce peu de mots, je le comprendrais suffisamment. Nous convînmes donc, M. d'Alo-

pæus et moi, de ne pas faire mention de la chose vis-à-vis du négociateur anglais, à moins que, par des circonstances imprévues, nous n'y fussions strictement forcés, et que notre silence ne pût directement lui porter préjudice.

Lord Harrowby eut, le lendemain de son arrivée, une longue conférence avec M. le baron de Hardenberg, à l'issue de laquelle ce ministre pria M. d'Alopæus et moi de passer chez lui. Nous le trouvâmes très content de ce premier entretien, et il nous dit d'abord qu'il croyait que l'affaire des subsides serait facile à régler; „mais," ajouta-t-il, „Lord Harrowby m'a mis au pied du mur avec notre article secret; j'ignore s'il sait que le Hanovre est entré dans nos stipulations; mais il est d'autant plus impossible qu'il ne s'en doute, que les feuilles anglaises commencent à en faire mention;" et il nous cita l'article ci-joint en copie tiré du Morning-Post, l'une des feuilles ministérielles. Il nous pria de prendre place, pour entendre dans tous ses détails la conversation qu'ils avaient eue, et pour nous soumettre ensuite la grande question de savoir si ne rien dire sur un objet aussi délicat à toucher qu'il serait peut-être compromettant à être caché à un négociateur muni de toute la confiance de son maître, et dont on ne pouvait s'empêcher de regarder la présence comme celle du cabinet britannique même, ne serait peut-être pas nuire directement au succès de la chose.

Je recueillis les notes suivantes durant le récit de M. de Hardenberg, elles renferment toutes les remarques de lord Harrowby sur le texte du traité et les réponses du ministre du cabinet [1]).

Art. Ier. Lord Harrowby demanda au passage „Sa Majesté Prussienne se charge de la médiation entre les puissances belligérantes etc., si les seules puissances continentales en guerre étaient comprises dans ce sens, et pourquoi l'on n'avait pas stipulé dans ce cas l'accession de

---

[1]) Vergl. für das Folgende Band II, S. 324 flg.

l'Angleterre? — Le baron de Hardenberg lui dit que ce traité n'étant, d'après son essence, que préliminaire et visant à un congrès général, dans le cas que Bonaparte acceptât les conditions sous lesquelles le roi s'était chargé de la médiation, il ne dépendait que de l'Angleterre d'y intervenir de son côté. Il proposa même à lord Harrowby d'accéder d'abord à notre triple convention, ce à quoi aucune des parties contractantes ne trouverait assurément à redire. Lord Harrowby se montra satisfait de cette explication, et dit que, quant à son accession, il ne saurait rien prononcer avant mûre réflexion.

Art. II. Lord Harrowby demanda si les stipulations de l'indépendance de Naples, de la Hollande, de l'Empire et de la Suisse, s'entendaient être obligatoires pour la France d'abord après l'acceptation du présent traité ou après la paix générale. — Le baron de Hardenberg lui fit observer que le sens de cette clause était clair, et devait nécessairement s'appliquer exclusivement au présent traité. Il appuya son raisonnement sur le fait que la paix générale se trouve expliciment désignée dans tous les articles ayant trait à cette époque. Lord Harrowby persista à trouver que la rédaction de l'article offrant prise à la chicane, M. de Haugwitz pourrait peut-être ne pas se tenir au véritable sens de la lettre. Le baron de Hardenberg répliqua que M. de Haugwitz ne saurait jamais se tromper sur cet objet, et lord Harrowby ne trouva plus d'objection que relativement à la fameuse clause insérée à la fin de l'Article II par la Prusse. Il demanda des éclaircissements, et M. de Hardenberg répliqua par tous les raisonnements que contient mon rapport du 5 novembre. Votre Excellence se convaincra, par le précis ci-joint de la conversation que j'ai eue avec lord Harrowby, combien peu il s'est trouvé rassuré par cette explication.

Art. V. Lord Harrowby crut devoir s'informer quelles étaient les bases sous-entendues par la première phrase de cet article. Le baron de Hardenberg lui dit qu'il ne saurait

être relatif à d'autres qu'à celles établies par le traité, et le négociateur anglais ne fit plus d'objection.

Art. VI. Cet article fut dans toute sa teneur approuvé par lord Harrowby.

Art. VII. Lord Harrowby se fit expliquer les stipulations des quatre semaines et ne fit point d'objections ultérieures.

Art. VIII. Lord Harrowby assura que l'Angleterre ferait tout ce qui dépendrait d'elle. Il ne contredit point le fond de la question des subsides à accorder à la Prusse et parla seulement de modifications dans la manière des remises, des termes etc. Le baron de Hardenberg déclara être on ne peut pas plus content des facilités que ce négociateur avait l'air de vouloir porter dans toute cette transaction, et ne pas conserver de doute sur sa réussite.

Art. IX, 3°. Lord Harrowby observa au ministre du cabinet que cet article présentait un tel vague, qu'il était clair qu'il devait se rapporter à des stipulations séparées. Il fit entrevoir que l'Angleterre n'aurait aucune objection à faire à de nouveaux agrandissements de la Prusse, et invita beaucoup le baron de Hardenberg à s'expliquer clairement. „Vous connaissez la loyauté du roi et de la nation anglaise", dit-il, „le langage le plus clair et le plus franc est le seul qui leur convienne; ainsi expliquez-vous sans détour." — Le baron de Hardenberg, fidèle à ses engagements, éluda, par tous les faux-fuyants à sa portée, une réponse compromettante ou même pouvant faire supposer quelque stipulation secrète. Lord Harrowby néanmoins ne lâchant pas prise, et le ministre du cabinet ne voyant plus d'autre moyen de se tirer d'affaire prit un prétexte pour finir la conférence.

Le baron de Hardenberg nous soumit à la suite de ce récit la question si nous ne croyions pas gâter la marche de toute la négociation en biaisant avec un négociateur muni de toute la confiance de son maître, de pleins pouvoirs et de lettres de créance pour toutes les puissances continentales;

que l'on ne saurait regarder, vu même ses entours, que comme le cabinet britannique qui se serait établi ici, qui, à ce qu'on ne saurait se cacher, devait savoir ou que la Prusse avait demandé le Hanovre ou le demanderait, et qui enfin avait déclaré positivement ne pas pouvoir entrer en négociation sans connaître tout le fond de la question. Il nous fit entrevoir qu'il serait disposé, en cas de refus de notre part, d'entamer lui-même la question et de rompre la glace.

N'ayant point d'ordres directs de Votre Excellence, j'ai cru ne pas pouvoir mieux faire qu'en me tenant strictement au sens de ma lettre susmentionnée adressée au prince Czartoryski à Dresde, et par conséquent au parti que prendrait M. d'Alopæus. Nous ne pouvions nous refuser à l'évidence que le silence qu'on affecterait vis-à-vis de lord Harrowby, et dont il retrouverait des traces chaque fois qu'il serait question d'explications et d'éclaircissements quelconques, serait autant fait pour l'indisposer, que son alliance serait forte dans le cas que nous pussions le gagner pour notre cause. Nous ne pouvions également que prévoir le cas que lord Harrowby demandât catégoriquement à un de nous deux, si telles étaient toutes les stipulations, demande à laquelle je m'étais individuellement déjà trouvé exposé de la part de M. Jackson, le jour même de mon retour de Potsdam, et à laquelle je répondis affirmativement. Assurément la question présente est une de celles où des ministres se trouvent dans le cas de puiser dans leur propre fond, faute de pouvoir gagner le temps nécessaire de réclamer des instructions particulières. Il fallut se décider à livrer la négociation au ministère prussien, ce qui était contraire au sens de nos stipulations, ou à se charger de l'entamer nous-mêmes. Les premières démarches de M. d'Oubril devaient d'ailleurs être faites bien avant que le premier rapport de lord Harrowby pouvait arriver en Angleterre. Nous convînmes donc avec le baron de Hardenberg que nous ne nous refuserions pas à parler vrai au négociateur anglais, s'il nous mettait

dans l'impossibilité de lui rien cacher plus longtemps, et le baron de Hardenberg lui-même nous prouva qu'il avait un intérêt direct à ce que nous gagnassions du temps, son mémoire n'étant pas prêt.

J'eus, le jour de cette conférence même, un entretien avec lord Harrowby, dont j'ai l'honneur d'envoyer le récit ci-joint à Votre Excellence. Nous éludâmes tous deux la grande question, et une indisposition de ce négociateur nous sauva deux jours. Ce n'est qu'hier que lord Harrowby ayant fait prier M. d'Alopæus également incommodé de le recevoir, que nous prévîmes, la négociation d'ailleurs n'avançant pas, que le but de cette visite serait de forcer le secret. M. d'Alopæus m'ayant d'abord averti de ce qui l'attendait, je me rendis chez lui, et nous convînmes des termes que nous emploierions, convaincus tous deux que la plus parfaite conformité de langage servirait seule la cause.

Le billet ci-joint de M. d'Alopæus prouvera à Votre Excellence quelle a été sur lord Harrowby l'impression du premier moment. Son rapport au prince Czartoryski renfermant les détails de son entretien, j'ai l'honneur d'en envoyer ci-joint la copie à Votre Excellence, prévoyant la possibilité que l'empereur Alexandre ne fût plus avec notre auguste maître au moment de l'arrivée du présent courrier.

Lord Harrowby, qui dîna chez moi avant-hier, saisit le premier moment qu'il put trouver, pour me faire le récit de sa conversation avec mon collègue. Il se servit des mêmes phrases que contient son rapport; et ne voulant pas me compromettre par une demi-explication, nous convînmes d'une heure dans la matinée d'hier où nous causerions à notre aise.

M'étant rendu chez lui, il me fit mot à mot les objections de la veille. Je commençai par le prévenir que la demande que M. d'Alopæus et moi ferions vis-à-vis de lui, nous paraissait dictée par le haut degré de confiance qu'il méritait quant à son caractère public, et par celle qu'il avait su nous inspirer

en particulier et que nous n'y étions nullement autorisés. Vous concevez, milord, lui dis-je, que toutes les objections que vous pouvez nous faire, ont été pesées bien avant par les négociateurs du traité. Croyez qu'elles ont toutes été soumises à la Prusse, elle n'en a pas moins fait une condition pour sa coopération. Mais, me dit-il, comment voulez-vous qu'un ministre anglais écoute seulement pareille proposition? Elle ne nous regarde pas, elle est uniquement relative à l'électeur de Hanovre, et le ministère anglais n'a jamais articulé le mot de Hanovre vis-à-vis du roi. Je ne puis rien dire, je ne devrais même rien entendre. Je lui répondis en souriant, que cette parité de condition était faite pour nous mettre à l'aise, mon collègue de Russie et moi; nous sommes donc à trois de jeu, dont l'un n'est pas autorisé à écouter ce que les deux autres ne sont pas autorrisés à lui dire. Nous respectons assurément tous l'indépendance de l'électeur de Hanovre; plût au ciel que la France en eût fait autant, et la question actuelle n'eût probablement pas été agitée. Mais voyons si nous ne pourrions peut-être pas convenir des premiers éléments d'une alliance qui tendrait à interposer les bons offices de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre près de l'électeur dans un moment de crise qui menace de ruiner l'Europe entière. Je touchai sommairement la corde du port d'Emden et de cinq autres de moindre valeur sur les côtes de l'Ostfrise; de la possibilité d'assurer l'indépendance de la Hollande, par le fait seul qu'elle se trouverait sous la garantie de l'Angleterre du côté de la mer du Nord et de sa frontiere orientale; de lignes militaires qu'offrirait le cours de l'Ems; de la possibilité qu'on prétend exister de fortifier Emden de manière à le rendre inexpugnable pour quiconque tient la mer; de celle d'agrandir et arrondir par des échanges et des acquisitions les nouvelles possessions de la maison de Luneburg, qui, d'ailleurs, garderait une partie de son ancien patrimoine; de plusieurs points de vue enfin qui s'offrirent à mon idée.

Lord Harrowby me demanda, si je ne croyais pas qu'il y eût moyen de faire revenir le roi de ce projet, qui, me dit-il. offre des difficultés incalculables relatvement au roi d'Angleterre, je ne dis pas des impossibilités, reprit-il après une courte pause, voyant la valeur que je fis semblant d'attacher à l'expression dont il venait de se servir. Il parla de modifications à ajouter, de stipulations qui n'arrêteraient pas la marche de la coopération de la Prusse, de moyens termes, (phrase à laquelle il s'attache principalement et à laquelle il revient souvent) qui nécessairement devraient se trouver entre un oui et un non etc. Je lui répondis, que le seul moyen de servir une même cause me paraissait celui de s'expliquer le plus franchement possible; que n'étant, ainsi que je lui avais dit, nullement autorisé à discuter le fond de questions qui devaient se traiter à Londres, le seul désir de ne pas voir échouer contre le premier écueil qui se trouve dans son cours une barque à peine mise à flot, pouvait me porter à m'expliquer vis-à-vis de lui comme je le faisais. Soyez sûr, lui dis-je, qu'un non que vous prononceriez, serait avidement saisi par une foule de malveillants qui calculent toutes les chances de détourner le roi du parti qu'il a embrassé; voyez, avisez aux moyens, regardez-nous, M. d'Alopæus et moi, comme deux corps auxiliaires qui connaissent le terrain où vous vous trouvez et qui se trouveront toujours heureux de vous seconder dans tous les efforts que vous croirez propres à accélérer la coopération de la Prusse.

Lord Harrowby revint, durant cette conversation, souvent sur l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de rien dire; il ne me cacha aucune des difficultés que présente cette négociation relativement au roi d'Angleterre personnellement, et entra, d'un autre côté, avec complaisance dans des détails et évaluations de compensations. Je ne saurais en un mot me refuser à l'évidence que le ministre anglais n'a pas rejeté ce que le serviteur de l'électeur de Hanovre n'a pas

osé écouter, et que le premier reculait plus à l'idée des difficultés qu'offrirait cette négociation, qu'il ne trouvait d'objections à faire au fond de la question.

Il me paraît que la marche de l'affaire ne peut qu'avoir gagné par les relations confidentielles que nous avons établies avec lord Harrowby. Elles nous ont mis à même de surveiller les négociations directes dans lesquelles le ministère prussien va lui soumettre les évaluations qui n'étaient pas prêtes encore hier soir, et que je m'empresserai d'envoyer à Votre Excellence par la première occasion. J'ai du moins la certitude que lord Harrowby ne mettra aucune mauvaise volonté personnelle dans la marche de cette affaire.

J'ai été bien aise de saisir une occasion favorable que m'a fournie ma conversation d'hier matin, pour détruire une opinion que lord Harrowby avait effleurée dernièrement; ce qui ne m'eût peut-être pas frappé si, dans une courte lettre que m'écrivit par le dernier courrier le comte de Starhemberg pour me prévenir de l'arrivée du négociateur anglais, je n'avais trouvé la phrase: „mettons de côté notre jalousie naturelle à chaque acquisition prussienne.“ Je prouvais à lord Harrowby, par la marche de toutes les négociations dont j'avais été chargé depuis mon arrivée à Berlin, que non-seulement il n'existait aucune trace d'ancienne jalousie et rivalité entre les deux cours, mais que j'avais de tout temps été chargé d'offrir des acquisitions à la Prusse en cas de guerre heureuse. Il me parut se complaire à cette idée, et je crois ne lui avoir laissé aucun doute sur le peu de fondement d'une opinion qui paraît plus enracinée encore à Londres que nulle autre part, et que la position générale des questions politiques en Europe devrait depuis longtemps avoir détruite partout.

Metternich.

P. S. Nous aurons demain une première conférence militaire composée du baron de Hardenberg, de MM. d'Alopæus, Harrowby, Jackson, du général Crenneville, du général de

Kalckreuth, des colonels de Scharnhorst, de Kleist, de Phull, Anstruther et moi. Monsieur le général de Crenneville, dont je ne peux assez louer l'activité et les soins éclairés, s'empressera ainsi que moi d'avoir l'honneur d'informer le plus tôt possible V. E. des décisions qui y seront prises. — Je crois cependant que cette conférence arrangée par le baron de Hardenberg, tend à l'accélération de toutes les mesures prussiennes et à leur direction vers le point le plus favorable à la cause.

M. d'Alopæus envoyant au prince Czartoryski copie d'un mémoire du duc de Brunswick sur l'invasion de la Hollande et n'ayant pas eu le temps de le faire copier, de mon côté je me borne à prévenir V. E. qu'il lui sera ou remis ou envoyé par le prince Czartoryski. Il respire un si mauvais esprit, s'appuie sur des données tellement fausses et ouvertement controuvées, que M. le baron de Hardenberg nous l'a communiqué comme preuve du détestable entourage de ce prince. On ne saurait effectivement s'empêcher, le mémoire ayant été écrit de la main de M. de Gallatin, premier ministre du duc, et Genevois de naissance, d'avoir de forts soupçons contre la loyauté des principes de cet homme. M. de Hardenberg ne nous a pas caché qu'il préférait que le duc se fût montré tout à fait à nu; notre conférence de ce jour résulte en grande partie de cette démarche, qui pour sûr tournera de nouveau au détriment des malintentionnés. Metternich.

Schreiben des Grafen Schulenburg an Hardenberg.

(Vergl. Bd. II, S. 366.)

Berlin, den 10. December 1805.

Ich habe geglaubt, ich hätte meine Pflicht nicht ganz erfüllt, wenn ich, nachdem Seine Königliche Majestät mich gestern zur Konferenz über die gegenwärtigen Angelegenheiten, um meine Meinung zu sagen, haben befehligen lassen, wenn ich, sage ich, nicht Allerhöchstdenenselben meine Ansicht der Sache vollständig vorgelegt hätte. Dieses habe ich in anliegendem Memorial

gethan, und ein Exemplar davon dem Herrn General von Köckritz, mit der Bitte, es Seiner Königlichen Majestät zu überreichen, übersandt, nachdem ich es heute des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht, in Gegenwart des Herrn General-Lieutenants von Geusau, des Herrn Obersten von Kleist, Adjutanten des Herzogs, der Herren Obersten von Phull und von Massenbach, des Herrn Oberst-Lieutenants und General-Adjutanten von Kleist und des Herrn Major von Rauch vom General-Stabe vorgelesen habe.

Beigehendes zweites Exemplar bitte ich Eure Exellenz zu den Akten des Departements der auswärtigen Angelegenheiten nehmen zu lassen, damit künftig, wohin ich meine Meinung geäußert habe, aus denselben konstire.

Schulenburg.

Memorial des Grafen Schulenburg.

Die Angelegenheit, über welche gestern auf Seiner Königlichen Majestät Befehl bei des Herzogs von Braunschweig Durchlaucht konferiret worden, ist für den preußischen Staat von solcher Wichtigkeit, und kann so nachtheilige Folgen bringen, wenn nicht mit Konsequenz gehandelt wird, daß es mir äußerst wichtig scheint, daß in Absicht der geäußerten Meinung keine Zweideutigkeit herrsche; ich wünsche wenigstens, daß Seine Königliche Majestät die meinige bestimmt kenne, damit sie auch in der Zukunft gegen oder für mich beweise.

Mehrere Urtheile scheinen die Lage der Dinge so zu beurtheilen, als wenn Seine Königliche Majestät noch frei Hände hätten, zu thun, was Ihnen am besten dünkte. Das ist aber nicht der Fall; der Allianz-Traktat ist geschlossen, und daher ist nach meiner Ueberzeugung die Art, mit welcher der Graf von Haugwitz die Negociation betreibt, der Absicht der kontrahirenden Mächte geradezu entgegen, und wenn sie in dieser Art fortgesetzt wird, muß sie den höchsten Nachtheil bringen. Man mag die Sache mit noch so vielen Sophistereien einkleiden, als man will: Seine Königliche Majestät versichern, den Traktat erfüllen zu

wollen, erfüllen ihn aber durch die Fortsetzung der Negociation in dieser Art nicht. Mit dem 11. December tritt der wirkliche Krieges-Zustand zwischen Seiner Königlichen Majestät und dem französischen Kaiser ein; das heißt: Seine Königliche Majestät sind verpflichtet, mit 180,000 Mann alles dasjenige zu thun, was militärisch möglich ist, um Ihren Alliirten zu helfen; was geschehen muß, ist keine politische Frage; ich muß mich aber deutlicher erklären: wenn der Traktat offen und ehrlich erfüllt werden soll, so muß militärisch alles dasjenige geschehen, was nach richtigen militärischen Grundsätzen geschehen würde, wenn Oesterreich, Mähren und Böhmen preußische Provinzen, die kombinirten Armeen ein Theil der preußischen Macht wäre, der übrige Theil sich aber da befände, wo er jetzt wirklich ist. Ein entgegengesetztes Benehmen, ein nager entre deux eaux, würde für die Ehre Seiner Königlichen Majestät und für den Staat unausbleiblich die nachtheiligsten Folgen haben; das Mißtrauen der Alliirten würde bald geweckt werden und der heftigste Haß aller theilnehmenden Mächte folgen, mit dem Willen, uns aller Orten zu schaden, wo sie könnten. Aber auch der Kaiser Napoleon würde dadurch für unser Interesse nicht gewonnen werden; der geschlossene Traktat ist ihm so genau bekannt, als uns selbst; er wird also unser Benehmen nicht für Freundschaft, sondern für Schwäche halten, und wie er denkt, ist bekannt genug. Vor der Hand wird er uns in Ruhe lassen, weil er seine Kräfte auf einem andern Fleck gebraucht, wird sich freundlich stellen, den Traktat selbst aber uns nie vergeben; denn er ist innigst überzeugt, daß ohne denselben er Oesterreich den Frieden vor den Thoren von Wien diktiret hätte. Hat er aber mit den Alliirten Frieden, er sei mehr oder weniger vortheilhaft für ihn, oder erlaubt ihm des Krieges Glück, hinreichende Kräfte gegen uns verwenden zu können, so wird er unserer nicht vergessen; inzwischen haben wir unsere Kräfte an Menschen zum Theil, am Getreide und Geld ganz aufgezehrt; die Folgen lassen sich alsdann leicht berechnen. Es kann sein, er verschont uns mit Krieg,

so bleibt doch die absolute Dependenz unausbleiblich; alle unsere großen und kleineren Nachbarn begeben sich unter seinen Schutz, und die Art, wie er ihre Forderungen, die täglich wachsen, unterstützen wird, ist nicht zweifelhaft; ein jeder reisende Franzose wird sich zu Insolenzen berechtigt halten und Unterstützung finden: die anderen Mächte werden sich über unsere Demüthigung freuen, und wenn dann endlich die Arroganz nicht mehr auszustehen sein sollte, so würden wir es mit dieser großen Macht allein zu thun haben. Wir dürfen unsere Blicke nur nach Spanien wenden, um dieses Bild nicht übertrieben zu finden.

Dieses ist der Gesichtspunkt, aus welchem ich die Sache ansehe, und dem gestern übergebenen alleruntertertänigsten Gutachten beigetreten bin.

Ich weiß wohl, daß die Geschichte Beispiele gebrochner Allianzen kennt, und daß König Friedrich II. selbst geschrieben hat, daß höhere Staats-Rücksichten dazu berechtigen können; dann müßte aber nach einem solchen Entschluß auch die Allianz mit Frankreich und der Krieg mit den Alliirten die augenblickliche Folge sein. Große Thaten und Successe haben zuweilen das Unmoralische der Sache verlöscht. Wanken und Zweideutigkeit bringt aber unausbleibliches Verderben.

Was der Graf Haugwitz von einem Separat-Frieden sagt, gründet sich auf keine Fakta; denn sonst würde er sie angeführt haben: es ist die Sprache, so die französische Gesandschaft und die französisch Gesinnten schon vor sechs Wochen führten — und die bekannte französische Taktik, ihren Feinden gegenseitiges Mißtrauen einzuflößen: Divide et impera. Schulenburg.

Bericht Laforest's an Talleyrand.

(Vergl. Bd. II, S. 373).

Berlin, 27 frimaire an XIV. (18 décembre 1805).

J'ai reçu avant-hier la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire de Vienne le 12 de ce mois (3 décembre),

pour m'annoncer l'éclatante victoire d'Austerlitz. J'ai devancé vos instructions, et il serait superflu de vous exprimer de nouveau mes regrets sur la tardive arrivée de tout ce que vous avez bien voulu me communiquer par la poste depuis cinq à six semaines.

La lettre de M. de Cobenzl à M. de Metternich dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dernière dépêche, a fourni matière à un bulletin imprimé, qui a circulé avec profusion pendant quelques jours en opposition avec la version que M. Bacher m'a fournie; et même encore à l'heure qu'il est, V. E. peut voir par les gazettes de Berlin avec quel mauvais esprit on continue à dérober au public la connaissance des faits les plus authentiques. Les gazettes de Vienne, celles de l'Allemagne méridionale, sont retenues aux postes. Rien de tout cela n'est assurément dans les intentions du roi. C'est un reste de la mauvaise volonté de quelques autorités ministérielles, dont je me flatte que bientôt je n'aurai plus à me plaindre[1]).

Mais la vérité a percé petit à petit depuis samedi dernier. Si les glorieux détails de la journée du 11 (2 décembre) n'ont pas encore été consignés dans les gazettes prussiennes, ils ne sont plus au moins révoqués en doute par personne. L'armistice a été connu textuellement par le gouvernement, qui est également instruit de l'ouverture et des progrès des négociations de paix entre la France et l'Autriche. M. de Stutterheim, envoyé au roi par l'empereur François, est arrivé ici, et a communiqué l'état des choses. Cet officier autrichien, instrument dont s'est servie sa cour pendant longtemps pour gagner le grand-duc Constantin, et qui doit sa fortune au rôle qu'il a joué à Pétersbourg, a, même à la table du

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Ceci ne pouvait viser qu'à moi et prouve les insinuations que M. Laforest faisait sur mon compte et celles qu'on lui faisait.

roi, parlé des Russes avec mépris. Ses rapports sur tout ce qui s'est passé font ressortir la modestie des rapports français et détruisent les préventions qui régnaient à Berlin en faveur des armées russes.

Le prince Dolgorouky est arrivé peu après. Il s'était fait précéder par un courrier qui chargeait M. d'Alopæus de se mettre en quatre pour que M. de Stutterheim ne fût pas entendu avant lui[1]). Il était porteur d'une lettre de l'empereur Alexandre remise avant-hier soir au roi.

L'empereur de Russie avoue sa défaite et annonce sa retraite. Il récrimine avec la dernière amertume contre les Autrichiens. Il les accuse de l'avoir doublement trahi, avant la bataille, par leurs négociations séparées et la communication de ses plans, pendant la bataille, par leurs fausses manœuvres[2]). Il déclare les abandonner à leur sort, mais il conseille au roi d'être sur ses gardes contre les vues de la France. Il met à sa disposition toutes les troupes russes qui sont en Allemagne. Il l'invite à ne pas se décourager, et lui offre de puissants secours s'il en a besoin. Il le délie au surplus de tous ses engagements. Cet abandon des troupes russes au roi, conforme à l'avis reçu de M. de Hoym le 23 (14 décembre), est embarrassant au plus haut degré pour Sa Majesté, qui n'en veut profiter que pour les renvoyer aussi promptement que la saison et la décence le permettent[3]).

Je presse chaudement leur départ des états prussiens. On m'objecte la difficulté de passer la Vistule et de trouver des provisions. Je représente qu'il sera plus malaisé de subvenir à leur subsistance en les laissant cantonner, et qu'il y a d'autres ponts que celui de Varsovie. Je vois qu'on désire ne pas

---

[1]) Ceci est absolument faux.

[2]) Mensonges.

[3]) Par qui M. Laforest savait-il tous ces détails, si ce n'est par M. Lombard ou par d'autres adhérents du système français autour du roi, peut-être indirectement par le chevalier de Bray, ministre de Bavière?

se brouiller en montrant trop d'empressement à congédier des hôtes incommodes; et puis il reste toujours un fond de doute sur les sentiments de la France que la correspondance de M. de Haugwitz n'a pas dissipé. D'un autre côté, le parti coalitionnaire n'est pas tellement abattu qu'il ne sache encore trouver des prétextes pour faire retenir les Russes, en dépit des vœux du roi et de la clameur publique.

Le grand-duc Constantin sera ici aujourd'hui. Cet ancien admirateur des Autrichiens arrive en ennemi juré. On ne préjuge ce qu'il vient faire que par la teneur de la lettre de l'empereur son frère. On n'est pas sans soupçonner que la Russie voudrait renouer par la Prusse la partie qu'elle vient de perdre. Le langage de la légation russe et les offres de l'empereur Alexandre appuient cette conjecture. Mais on ne surprendra pas deux fois le roi [1]).

Le second projet qu'il est naturel d'attribuer à la Russie cet celui d'exciter la Prusse à jeter des entraves dans la négociation entre la France et l'Autriche.

(Six pages et demie en chiffres.)

M. de Hardenberg m'a enfin prié de passer chez lui. Il m'a annoncé que Sa Majesté l'empereur n'étant pas arrivé le 17 de ce mois (8 décembre) à Schönbrunn, M. de Haugwitz avait écrit le 19 (10 décembre), qu'il ne savait encore quand il aurait l'honneur de s'entretenir avec lui, et que le roi en conséquence avait voulu, sans attendre davantage, que je fusse instruit de ses résolutions. Sa Majesté, a-t-il continué, est autant que jamais occupée à écarter la guerre du nord de l'Allemagne, et à cet effet est disposée à faire occuper totalement les provinces hanovriennes par les troupes qu'elle en avait retirées, dans l'intention que cet électorat, en dépôt dans ses mains, entrât dans le futur traité de paix entre la France

[1]) Ceci est très remarquable. Cf. une autre dépêche interceptée de M. Laforest du 26 janvier 1806 et sa lettre à Duroc du 4 février (Band II, S. 439).

et l'Angleterre. Mais comme il faut s'arranger avant tout et qu'une négociation est à cet égard indispensable, cette question doit être momentanément écartée jusqu'à ce que les conditions soient réglées. Dans l'intervalle, le roi répond, à compter de ce jour, de couvrir la Hollande de toute attaque de la part des alliés par le nord de l'Allemagne pendant la durée de la négociation qu'il s'agit d'ouvrir immédiatement. Le roi répond également que Hameln sera respecté et aura un rayon pour ses subsistances pendant le même espace de temps. Le roi met pour condition à ce double arrangement qu'il ne sera rien entrepris contre le Hanovre de la part de la France, jusqu'à l'issue de la négociation, c'est-à-dire qu'aucun corps de troupes françaises ne sera porté de ce côté sur le territoire germanique. Sa Majesté l'empereur a dit à Brünn au comte de Haugwitz qu'il accepterait la médiation de la Prusse, sous la double condition de la fermeture du passage en Hollande et de la sûreté de Hameln. Le roi prend provisoirement ces deux engagements, et demande à traiter définitivement sur l'occupation du Hanovre. Si ses bons offices peuvent être utiles à la conclusion de la paix entre la France et l'Autriche, il est toujours prêt à en être le médiateur. Il espère d'ailleurs que l'Autriche sera traitée avec ménagement, et se repose avec confiance sur la générosité de l'empereur Napoléon. Sa Majesté Impériale considérera sans doute l'avantage de voir intervenir la Prusse comme garante au traité nouveau à conclure entre l'Autriche et la France. Elle considérera aussi que la conciliation entre la France et la Russie peut être effectuée par le même canal et sous la même garantie. Elle considérera enfin que l'Angleterre même sera très vraisemblablement bien aise de traiter de la paix par cette voie, quoique lord Harrowby n'ait pas encore fait d'ouvertures positives de la part de son gouvernement.

J'ai observé à M. de Hardenberg que, me bornant à la question principale, il me semblait qu'il n'y avait pas de parité

dans les termes. L'imprudence des alliés les livre aux armes françaises dans une saison où ils ne peuvent facilement s'échapper par la mer. On n'ignore plus que, d'un instant à l'autre, Sa Majesté Impériale peut les faire envelopper, et cependant, en différant de leur faire évacuer le Hanovre et de prendre le dépôt de cet électorat sur le principe établi, Sa Majesté Prussienne les couvre réellement plus qu'elle ne couvre la Hollande. Ce ministre m'a répondu que pour ne point confondre les idées, il fallait distinguer les diverses époques des événements relatifs au Hanovre. La France a retiré son armée et par conséquent livré l'électorat, sauf un point où le général Barbou pouvait se concentrer, aux tentatives que le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, jugerait à propos de faire. Sa Majesté Prussienne y a fait entrer ses troupes lorsqu'elle a vu les Russes et les Suédois commencer leur invasion. Elle a retiré ces mêmes troupes lorsque le gouvernement électoral s'étant ré-installé, a été appuyé d'une force anglo-hanovrienne, dont les Russes et les Suédois n'ont plus été que les auxiliaires, et a réclamé ses droits légitimes. Les Prussiens ne pouvaient rester à titre d'auxiliaires, tant qu'ils étaient neutres. Ils ne peuvent rentrer comme neutres et comme gardiens qu'en s'arrangeant d'un côté avec la France pour la dispenser d'une seconde conquête, et en s'arrangeant d'un autre côté avec les occupants actuels pour les sauver d'une attaque. La Prusse pose pour base vis-à-vis des deux partis qu'elle ne peut souffrir la guerre dans le nord de l'Allemagne. Elle risquerait également par trop de précipitation d'effaroucher les alliés et de ne pas tomber d'accord avec la France sur les condition du dépôt.

(Une page en chiffres).

Il a été convenu avec M. de Hardenberg que j'aurais l'honneur de transmettre cette dépêche à V. E. par un courrier que le roi veut faire expédier immédiatement à M. de Haugwitz. On présume que ce ministre est toujours près de Sa Majesté Impériale. Mais il se pourrait aussi qu'il fût parti,

et, dans le doute, je suis prié de vous faire connaître les engagements et les offres du roi.

(Six pages en chiffres).

Je prie V. E. d'agréer l'assurance de ma haute et respectueuse considération. Laforest.

Postcriptum du 27 au soir.

Pendant que l'on chiffrait ma dépêche de ce matin, M. de Hardenberg a demandé à me voir et à relire avec moi le brouillon que j'avais pris sous ses yeux de ce qu'il m'avait dit au nom du roi. Il a paru regretter de s'être trop vaguement expliqué sur quelques points et trop positivement sur quelques autres.

Il m'a prié instamment de recommencer ma dépêche ou de me concerter avec lui pour modifier ce qui devait l'être. Par exemple, il a trouvé qu'il avait mélangé ce qu'il avait à me dire officiellement et ce qu'il avait pu y ajouter confidentiellement sur la future mise en compensation du Hanovre[1]. Le roi, a-t-il ajouté, n'a pas entendu déclarer à l'avance qu'il ferait occuper le Hanovre sur ce pied. Son cabinet n'entend pas dire non plus que Sa Majesté s'y refuse. Cet article en particulier, et en général la rentrée des troupes prussiennes en Hanovre, est dans la réalité remis en négociation, et le roi ne veut point donner d'avance la mesure de ce qu'il pourra faire. Il y a d'ailleurs dans la question une extrême délicatesse relativement aux cours de Londres et de Pétersbourg. Le roi se refuse à leur donner matière à des reproches qui affecteraient son honneur, et se tient provisoirement dans un principe qui ne peut choquer d'aucun côté, celui de sa détermination à ne point souffrir que les puissances belligérantes s'attaquent par le nord de l'Allemagne. M. de Hardenberg a trouvé quelques nuances à changer à ce qu'il m'avait dit de la mé-

[1]) Il est difficile de comprendre ce verbiage que M. Laforest me prête d'une manière fort insidieuse.

diation et des garanties du roi. Nous avons beaucoup discuté, sans parvenir à nous entendre, sur le droit incontestable de la France à revendiquer le Hanovre pour objet futur de compensation avec l'Angleterre et sur l'équité parfaite du désir qu'elle montre de n'en abandonner l'occupation à la Prusse que pour le même but. Nous avons reconnu que je puisais mon opinion dans ce que V. E. m'avait écrit le 23 novembre, et que le cabinet de Berlin puisait la sienne dans ce que Sa Majesté l'empereur a dit, cinq jours après, à M. de Haugwitz. M. de Hardenberg a pris le temps de méditer de nouveau sur cette matière, et nous nous sommes ajournés à ce soir. Il a consulté dans l'intervalle. Il y avait eu déjà le matin une conférence, en présence du roi, entre M. de duc de Brunswick, M. Lombard et lui, au sujet de ce qu'il m'avait déclaré. Il m'a remis la pièce que je joins ici en original [1]). Il m'a prié de la substituer à sa précédente déclaration verbale et de regarder celle-ci comme non avenue. C'est presque la même chose au fond, m'a-t-il dit, sauf que le roi se réfère purement et simplement, pour ce qui touche le Hanovre, à la négociation à ouvrir, et explique mieux le sens qu'il attache à ses offres de médiation et de garanties [2]).

(Deux pages en chiffres.)

M. de Hardenberg m'a dit ce soir qu'en relisant les dernières lettres de M. de Haugwitz, et en calculant sa situation, le roi était de plus en plus fondé à penser que ce ministre sera parti, aussitôt qu'il aura été honoré de l'audience de Sa Majesté Impériale. Le roi incline en conséquence à envoyer demain un homme de marque, qui, dans le cas où M. de Haugwitz serait parti, amoncerait que la Prusse a fait ce qui a été demandé à Brünn.

L'électeur de Cassel arrive demain. Le grand-duc Con-

---

[1]) Vergl. Bd. II, S. 371.

[2]) Avec un homme qui donne une explication si insidieuse aux paroles, il valait sans doute mieux de s'expliquer par écrit.

stantin n'est plus attendu que pour après-demain. On sait à présent qu'il n'est chargé d'aucune affaire. C'est le prince Dolgorouky qui avait les instructions de l'empereur Alexandre. Le grand-duc, qui détestait la Prusse et qui s'en est engoué parce qu'il est extrême en tout, vient exhaler sa rage contre les Autrichiens et son enthousiasme actuel pour les Prussiens.

L'empereur Alexandre a dépêché un courrier qui porte à ses troupes débarquées à Naples l'ordre de retourner immédiatement à Corfou. Laforest.

Bericht des Grafen Haugwitz über seine Sendung an Napoleon.

(Vergl. Bd. II, S. 388).

Berlin, 26 décember 1805.

A la suite de la convention de Potsdam du 3 novembre, Sa Majesté le roi me chargea de la commission de me rendre au quartier général de l'empereur des Français et de lui proposer sa médiation sur les bases dont on était convenu avec les cours de Vienne et de Pétersbourg. Ces bases acceptées par l'empereur Napoléon, je devais ouvrir une double négociation, d'abord pour l'armistice entre les puissances belligérantes, et ensuite celle de la paix entre l'Autriche et la Russie d'un côté et la France de l'autre.

A mon passage par Prague, j'appris que déjà le 13 novembre la cour de Vienne avait fait connaître, dans une adresse au peuple, que M. de Giulay avait été envoyé près l'empereur des Français pour négocier un armistice, mais que des conditions trop dures avaient empêché l'empereur François II de l'accepter; on y déclara en même temps l'adhésion de la Prusse à la coalition. Cette dernière déclaration aurait pu être taxée de trahison [1]), si on n'avait dû réfléchir que la

---

Spätere Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) M. de Haugwitz rangeait donc la trahison parmi les mesures permises à un souverain quand son intérêt l'exige. Ceci était sans doute

raison d'État, qui prescrit au souverain d'avoir en vue avant tout son propre intérêt, n'avait obligé celui d'Autriche de sacrifier à cette considération le secret qu'il s'était d'ailleurs engagé de garder encore sur les stipulations de Potsdam. Mais quant à moi, considérant qu'il m'importait de connaître à fond les changements qui seraient survenus dans l'intervalle à la suite de cette première altération de l'état des choses, telles que nous les avions conçues au moment de la conclusion du traité du 3 et sur lequel se fondaient les engagements de la Prusse, je dus me procurer les notions qu'il m'importait d'avoir à cet égard, et sachant qu'une fois rendu au quartier général français, j'étais sans moyens de me les procurer, j'appointais le comte de Finkenstein à ma rencontre à Czaslau.

---

conforme aux principes qu'il n'a pas eu honte de défendre envers moi, en soutenant qu'il fallait bannir toute morale de la politique; mais la cour de Vienne avait encore d'autres excuses bien plus valables que celles que le comte H. allègue; elles étaient dans le traité du 3 novembre, par lequel la Prusse était devenue l'alliée de l'Autriche et s'était chargée comme telle d'une médiation armée, moyennant laquelle elle proposerait des conditions péremptoires à la France, en continuant de faire avancer ses troupes et en promettant d'agir après un terme fixé; elles sont dans la lenteur inexcusable par laquelle la médiation fut rendue impossible, car, le 13 novembre, M. de Haugwitz aurait dû sans contredit l'avoir entamée. Il n'est pas douteux qu'il aurait pu atteindre Napoléon au moins d'abord après son entrée à Vienne et qu'alors une intervention n'eût été beaucoup plus efficace. D'ailleurs il n'y a aucun article dans le traité du 3 novembre qui promette le secret. La publication du 13 novembre dit simplement: „Unter solchen Umständen bleibt seiner Majestät nichts übrig, als mit den großen noch unversiegten Hülfs-Quellen, welche Sie in den Herzen, in dem Wohlstande, in der Treue und der Kraft ihrer Völker finden, an die noch ungeschwächte Macht Ihrer Hohen Verbündeten und Freunde, des Kaisers von Rußland und des Königs von Preußen, sich anzuschließen und in dieser festen und innigen Verbindung auszuharren, bis der Kaiser von Frankreich mit jener Mäßigung, welche in dem Kranze eines Monarchen der schönste Lorbeer ist, Friedensbedingungen eingeht, die nicht mit der Aufopferung der Nationalehre und der Unabhängigkeit eines großen Staats erkauft werden müssen.

M. de Nowosiltzow y arriva avant lui, et m'apprit que la cour de Vienne s'était décidée d'envoyer le comte de Stadion près l'empereur des Français pour négocier sa paix avec la France [1]. Ceci changea totalement l'état de la question. La négociation du ministre autrichien précédant la mienne, il ne me restait, et même dans l'application la plus favorable de la convention de Potsdam pour la cour de Vienne, qne de me joindre au négociateur autrichien afin de faire valoir, en faveur de sa négociation et des stipulations qui regardaient la Russie, la médiation du roi, et c'était effectivement le parti auquel je me décidais.

Il me suffit du reste de l'entretion que j'eus avec Napoléon à Brünn, pour me convaincre qu'une conduite moins mesurée aurait eu pour suite immédiate la rupture entre la France et la Prusse, et mes instructions me prescrivirent de m'appliquer à reculer celle-ci jusqu'à l'époque où nos armées seraient en mesure. Par la convention du 3, l'époque tombait au 12 décembre [2]. J'avais un autre motif plus puissant encore. A mon arrivée à Brünn, je trouvai les deux armées en présence l'une

[1] M. de Nowosiltzow, comme j'ai appris dès lors et depuis avec la plus grande certitude, a été envoyé au comte Haugwitz pour le presser et pour l'informer de l'état des choses; il lui a dit que le comte Stadion était chargé de se concerter avec lui, de soigner les intérêts de l'Autriche et de négocier, s'il était possible, conjointement avec lui la paix que sans doute des malheurs accumulés faisaient plus désirer à l'Autriche, et qui aurait été plus coulante sur les conditions qui la regardaient, conformément à l'art. 2 du traité du 3 novembre. Du reste M. de Stadion, qui a contredit officillement toutes les assertions du comte Haugwitz, devait le surveiller, parce qu'on se défiait de lui avec raison. Les circonstances pouvaient bien admettre des pourparlers directs entre l'Autriche et la France, le médiateur ayant tardé si longtemps à paraître.

[2] Malheureusement! C'était là la cheville dont on avait fait usage pour annuler l'effet du traité du 3 novembre, et le duc de Brunswick qui ne pouvait jamais avoir assez de bataillons, avait donné dans ces machinations.

de l'autre. Un combat décisif semblait inévitable. L'entretien que j'avais eu avec M. de Nowosiltzow au château de Neuhoff, m'avait assez appris pour juger à quel point la mésintelligence avait déjà pris racine entre les coalisés, et j'en jugeais qu'il suffisait d'une bataille perdue pour les séparer [1]).

Je commençai donc par offrir la médiation du roi. L'empereur Napoléon observa qu'il ne concevait pas trop comment la Prusse pourrait se charger du rôle de médiateur, tandis qu'elle avait déjà conclu un traité avec les ennemis de la France, par lequel elle s'était engagée à venir à leur secours avec 180 mille hommes; qu'un médiateur devait être impartial, et que des propositions présentées sur la pointe d'épée ou appuyées seulement par des déclarations comminatoires ne seraient jamais acceptées par lui. C'était le moment où il fallait me rappeler que mes instructions me prescrivaient de calmer et de gagner du temps [2]). Je m'y appliquai, et non sans succès, au point que Napoléon s'entretenait avec moi sur les moyens

---

[1]) Mais si l'on avait pu se reposer sur la Prusse? Si M. de H. avait parlé à Napoléon le 12 à Vienne, au lieu du 28 à Brünn à la veille d'une bataille décisive?

[2]) Qui ne voit pas clairement que ces soi-disantes instructions n'avaient été conçues que dans l'intention d'attendre ce moment sans doute assez probable, lorsque la Prusse resterait dans l'inaction tant à l'égard des opérations que des négociations, lorsque Napoléon, comme il l'a incontestablement été, serait informé par son ministre à Berlin de l'intrigue qui déjouerait la nouvelle alliance avec les cours impériales? Qui ne soupçonnerait pas M. de H. d'avoir dit à Napoléon, pour le calmer, que cette alliance n'avait été qu'un moyen pour se défaire des importunités de l'empereur de Russie; que le roi, toujours attaché à la France, ne ferait jamais la guerre à celle-ci? La dépêche interceptée de M. Laforest du 26 janvier et sa lettre au général Duroc du 4 février (S. Bd. II, 439 flg.) achevant de prouver l'intrigue qui dès le commencement paralysa la Prusse et que le roi, désirant la conservation de la paix, autorisa du moins dans le principe, quoique vraisemblablement il ignorât son étendue. Du reste M. de Haugwitz était sûr, de la manière qu'il s'y prit, de m'éloigner des affaires et de rester seul en place.

d'empêcher que le feu de la guerre n'éclatât au nord de l'Allemagne, et il me fit à cet effet les deux propositions au sujet desquelles je prends la liberté de me référer à mon rapport du 2. Napoléon n'avait alors que des notions vagues sur le traité de Potsdam, et on s'était borné jusqu'alors à lui faire connaître ce que dans les stipulations se rapportait au concours de la Prusse et au nombre des troupes qu'elle y destinait.

Je me rendis à Vienne, et mon premier soin était d'annoncer à M. de Talleyrand le but de ma commission et de me mettre en rapport avec le comte de Stadion [1]). Ce dernier m'apprit qu'il venait d'ouvrir la négociation, mais puisqu'on en était encore à traiter des points préliminaires, il se réservait de m'inviter à y accéder en ma qualité de médiateur au moment qu'on serait parvenu à traiter du fond de la question. Nous convînmes qu'à la suite de chaque conférence, il se rendrait chez moi pour m'informer de son résultat, et il fut le premier d'être d'avis qu'il fallait aller brides en main. Il m'invita en attendant de présenter à M. de Talleyrand mes pleins pouvoirs et de m'annoncer chez lui en ma qualité de médiateur.

Je m'en acquittai, et quoique le ministre des relations extérieures fît quelques observations légères et tournées avec politesse sur le titre de médiateur, il ajouta cependant que partout où la Prusse se trouverait dans le cas d'offrir et d'employer ses bons offices, ils seraient toujours accueillis par l'empereur Napoléon avec empressement. Enfin, le 4 décembre, le comte de Stadion arriva chez moi pour m'avertir qu'il n'attendait qu'un courrier qui devait incessamment lui arriver

[1]) Toutes les assertions relatives au comte de Stadion sont arrangées par le comte de Haugwitz comme il l'a cru nécessaire pour colorer sa conduite. D'après les déclarations officielles des ministres autrichiens, M. de H. a évité de se mettre en rapport avec le comte Stadion, qui s'en est plaint hautement lui-même.

pour se trouver dans le cas, à ce qu'il pensait, d'interpeller les bons offices de la Prusse, et nous nous concertâmes sur le mode et les formes qui nous semblaient les plus propres à nous conduire vers notre but. Mais le 5 au matin, j'appris par M. de Talleyrand l'entrevue des deux empereurs à la suite de la bataille d'Austerlitz, à laquelle ils étaient convenus d'un armistice, des bases de la paix, de la négociation pour la conclure et du retour des troupes russes dans leur patrie. M. de Talleyrand m'apprit en même temps que les deux souverains déclinaient toute intervention étrangère, et que l'empereur Napoléon désirait me trouver à Vienne à sa prochaine arrivée [1]). J'étais toute la journée dans l'attente de voir arriver le comte de Stadion. Il m'avait très positivement promis de se rendre chez moi, mais j'appris qu'il avait quitté Vienne [2]). Je fus donc réduit ainsi aux notions qui me parvenaient par le canal du ministre de France, et le silence de celui d'Autriche suivi de son départ me mit dans l'obligation de m'en tenir uniquement aux premières. J'ai lieu de croire que cette conduite avait été prescrite au comte Stadion par sa cour. Je restai plusieurs jours à Vienne dans l'attente de l'arrivée de l'empereur, et je les employai à me préparer au rôle que j'avais à remplir. Enfin elle eut lieu, et je fus peu après introduit à son audience.

Déjà à celle de Brünn, j'avais éprouvé à quel point l'esprit de Napoléon était monté par le simple soupçon de l'adhésion de la Prusse à la coalition; mais il ne connaissait alors que vaguement les stipulations de Potsdam, et comme je

[1]) Le but était atteint, le traité du 3 novembre annulé, et M. de H. ne traitait désormais que pour la Prusse seule.

[2]) Le comte Stadion a protesté officiellement d'avoir pressé en vain le comte de H. d'entamer la négociation conformément au traité de Potsdam. Il fut rappelé parce que cela n'eut pas lieu plus tôt, et que l'état des choses avait entièrement changé. Son humeur contre M. de H. était bien naturelle.

l'ai dit en son temps, il me réussit à le calmer. Dans le cas contraire, son parti aurait été pris, et une parole inconsidérée [1]) de ma part aurait suffi pour me faire renvoyer, et dès lors la rupture entre la France et la Prusse était inévitable. Après la bataille d'Austerlitz, il ne lui aurait rien coûté, comme il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui, de s'arranger sur-le-champ avec l'Autriche, et seul, ou en jonction avec elle, il allait nous tomber sur le corps. J'ai eu lieu de me convaincre par les différents entretiens que j'ai eus avec l'empereur des Français, qu'une étude profonde des guerres de la Silésie l'avait occupé dans ces derniers temps, et qu'il s'était attaché particulièrement aux plans du général Laudon en 1778, où ce général autrichien aurait envahi la haute Silésie, si les talents supérieurs du héros que Frédéric II lui opposa ne l'avaient arrêté dans sa marche.

Dans mon audience à Vienne, la besogne était plus difficile [2]). J'avais prévu la bourrasque et j'étais préparé. Après

---

[1]) Les paroles inconsidérées sont toujours hors de saison, mais les paroles portées au nom d'un souverain qui se trouvait à la tête de plus de 250 mille hommes (180,000 Prussiens, 20,000 Saxons, 14,000 Hessois, 16,000 Russes sous Tolstoy, 15,000 Hanovriens facilement augmentés à 25,000, 8000 Suédois = 253,000) prêts à combattre, en comptant les auxiliaires, pouvaient commander la considération même de Napoléon, si elles avaient été prononcées avec tout autant de fermeté que de prudence; la rupture avec la Prusse ne lui aurait été rien moins qu'indifférente.

[2]) Il est permis d'en douter. Napoléon avait le plus grand intérêt à calmer la Prusse et à se défaire d'un ennemi qui aurait pu non-seulement lui faire perdre tous ses avantages, mais s'il agissait avec vigueur, le mettre dans un très grand danger. Quoique victorieuse, son armée avait beaucoup souffert, elle était loin de sa base d'opération, elle avait encore l'armée intacte de l'archiduc Charles à combattre, qui n'était pas loin de Vienne et qui s'appuyait sur les Hongrois. L'empereur Alexandre pouvait réunir une nouvelle armée formidable du corps du général Bennigsen en Silésie de 46 milles hommes, de 12 mille de réserve qui n'avaient eu aucune part au combat d'Austerlitz, et de ce qui

quelques moments de silence, — et je pensais que ce n'était pas à moi à le rompre — Napoléon ayant l'air d'un homme qui s'efforce de vaincre son impétuosité, me dit: „Monsieur le comte,

restait des corps qui en avaient été. Si pendant l'armistice on se fût préparé à recommencer la lutte, si pendant ce temps les armées prussiennes eussent commencé leurs opérations, quelles difficultés n'en auraient pas pu résulter pour le vainqueur? Rien de plus important pour lui, par conséquent, que de s'assurer de la Prusse, de la séparer des autres puissances, de l'avilir aux yeux de l'Europe. Un négociateur habile, mais loyal en même temps et ferme, aurait pu tirer un très grand parti de cette situation, agir, sinon d'après la lettre du traité du 3 novembre, au moins dans son sens, et obtenir pour l'Autriche et pour l'Europe des conditions toujours favorables d'après les circonstances. Il aurait couvert le roi de gloire et aurait acquis pour lui-même un honneur immortel. Et en présentant à Napoléon d'un côté les chances d'une nouvelle guerre, de l'autre celles d'un système d'amitié avec la Prusse qui lui aurait laissé et garanti la plupart de ses acquisitions par un commun accord entre les puissances continentales, en opposant le calme de la fermeté à ses jactances, le négociateur prussien n'aurait pas manqué d'obtenir des avantages pour son monarque, d'abord la remise en dépôt du pays de Hanovre jusqu' à la paix avec l'Angleterre, et l'assurance qu'au cas qu'il fût aliéné à cette époque de la maison de Brunswick, il ne pourrait être assigné qu'à la Prusse. Y eut-il jamais un rôle plus bas, ni plus facile, que celui que M. de H. joua, au lieu de suivre la marche que l'honneur et le devoir lui prescrivaient? Abandonner lâchement la cause pour laquelle il avait été envoyé près de l'empereur des Français, accepter servilement et en vil flatteur sans aucune observation le traité qu'il jugea à propos de lui dicter et la dépouille d'une puissance amie avec laquelle on était sur le point de s'allier pour prix de la trahison. Était-ce là négocier et soutenir le caractère de son souverain, sa dignité et celle de sa monarchie? La suite a prouvé jusqu'à l'évidence presque que Napoléon n'avait nullement l'intention de favoriser la Prusse par le traité de Vienne, que son intention n'était que de se servir momentanément du Hanovre pour la détourner de lui faire la guerre, et que dès lors il poursuivait des projets de vengeance. Le consentement tacite aux restrictions que le roi apposa à ce traité, le soin que se donna le ministre de France pour faire renvoyer les troupes russes et anglaises et rentrer les nôtres dans leurs garnisons, la conduite tout à fait étrange de Napoléon quand

je vous ai accueilli à Brünn avec les égards dus au ministre d'un grand souverain, qui autrefois m'avait fait croire que je pouvais compter sur son amitié, et si même nous avions eu réciproquement à nous plaindre l'un de l'autre, il me restait d'anciens souvenirs trop présents à mon esprit, pour ne pas me disposer à ne m'occuper que des obligations que le roi m'a imposées par la conduite qu'il a bien voulu tenir autrefois envers moi. Mais aujourd'hui, aujourd'hui que je connais le traité que vous avez conclu avec les ennemis de la France, sachant que vous êtes convenu avec eux que si je me refuse aux propositions que vous êtes chargé de me dicter, vos 180 mille hommes, et au delà s'il le fallait, allaient me tomber sur le corps; qu'il ne vous suffisait pas de vous déclarer mon ennemi, mais que, dans votre acharnement contre la France, vous alliez entraîner avec vous les états qui sont dans votre dépendance et l'Europe entière, si vous aviez pu y parvenir. Et vous, comte Haugwitz, vous avez signé ce traité!" Il sortit alors un moment du calme auquel il s'était forcé. Il y rentra cependant bientôt après, et continuant de parler, il me dispensa pour lors de prendre la parole.

J'étais pour ma part parfaitement impassible et dans l'attitude d'un homme qui écoute avec attention. Je tirais un avantage réel de cette mesure. Continuant de parler, Napoléon se remit dans un calme véritable, et me raconta ce qui s'était passé depuis mon départ de Brünn jusqu'au jour du

---

nous eûmes remis l'épée dans le fourreau, pendant qu'il avait conservé l'attitude la plus menaçante et repris de nouvelles forces, la manière dont il rompit le traité de Vienne et traita M. de Haugwitz à Paris lors de la conclusion du nouveau traité beaucoup plus onéreux que le précédent, l'offre de rendre le Hanovre à l'Angleterre, et sa façon d'agir envers la Prusse malgré toutes ses déférences, voilà bien assez de preuves. D'ailleurs il dit à Munich à une personne sûre dont je le tiens, d'abord après l'alliance signée avec le comte de Haugwitz: je conserve cependant une petite vendetta pour la Prusse."

combat d'Austerlitz; il s'appesantit particulièrement sur l'entretien qu'il avait eu avec le prince Dolgorouky et me parla des propositions dont il avait été l'organe.

C'était le moment où je devais prendre la parole; s'en apercevant, il répéta encore: „Mais vous, vous l'avez signé, et vous aussi, vous avez signé ce traité.“ „Et s'il était encore à signer aujourd'hui, Sire, je le signerais,“ repris-je, „sûr que jamais la Prusse n'a pu donner un témoignage plus éclatant de son amour de la paix et de son amitié pour la France, que par cette même convention de Potsdam [1]). Puisque Votre Majesté Impériale connaît les propositions de la Russie et celles que j'étais autorisé de lui présenter, il suffit d'un simple rapprochement des unes et des autres pour prouver jusqu'à l'évidence à quel point, dans la querelle qui s'est élevée et pour laquelle vous combattez avec tant de gloire, la Prusse a fait l'avocat de la France. Et si le roi, en se chargeant du beau rôle de pacificateur, s'il avait moins compté sur le nombre ou la nature des conditions que sur vous-même, Sire, sur vos propres dispositions, qu'après vous être couvert de tous les genres de gloire, il vous en restait encore celle de donner au monde un exemple de modération qui porterait à son comble l'admiration qui vous est due.“

L'empereur reprit la parole, et en me ramenant à ses premières guerres avec l'Autriche, il me fit convenir qu'à la paix de Campo Formio, tout comme à celle de Lunéville, cette puissance avait eu lieu d'être contente des conditions qu'on lui avait imposées. „Aujourd'hui elle m'a donné une juste leçon que je n'oublierai pas. Elle a voulu le Mincio, eh bien, elle perdra ses provinces en Italie; elle s'est servie des moyens

---

[1]) Ceci prouve suffisamment la manière dont M. de H. s'est expliqué sur le traité de Potsdam, langage que sans doute on avait déjà tenu à Berlin envers MM. Duroc et Laforest, comme on voit par les dépêches interceptées de celui-ci.

que lui présenta le Tyrol et ses possessions en Souabe, je disposerai de l'un et l'autre, et elle n'aura la paix qu'à ce prix. Quant au roi, par son accession à la coalition, il m'a déclaré la guerre. C'est une chance, il faut la courir. On se plaint de moi, du passage de mes troupes par le pays d'Anspach; j'ai eu tort sans doute, et ce tort retombe seul sur moi, parce que c'est moi qui l'avais ordonné; j'avais peut-être trop compté sur l'amitié de la Prusse et sur les stipulations qui autrefois avaient accordé le passage des troupes françaises par les provinces prussiennes de la Franconie. Si l'erreur dans laquelle je suis tombé à cet égard est un motif pour faire la guerre à la France, il a bien fallu que je prenne mon parti, et entouré de mes troupes, fort de l'amour de mes peuples, je vous dirai que je ne la crains pas. Ce n'est pas que je confonde les armées prussiennes avec celles que je viens de battre; je sais que vos troupes sont braves, que vous avez quelques bons généraux, d'excellents officiers, et que vous avez surtout le grand avantage que le roi sait se mettre à la tête de son armée tout comme moi, qu'il a l'amour de ses soldats tout comme moi[1]; mais enfin, il faut voir, la guerre a ses chances, et la fortune, il faut que j'en convienne, m'a bien traité jusqu'ici."

Je me tus et j'avais l'air d'un homme qui s'attend d'être congédié. Je restais longtemps dans cette attitude, même pendant que Napoléon faisait deux ou trois fois le tour de la chambre. Enfin il s'approcha de moi: „Comte Haugwitz," me dit-il, „mon cœur me dit que la Prusse, en se joignant à mes ennemis, m'a jeté le gant; il faut bien que je le relève, la conduite qu'on a tenue envers mes ambassadeurs m'a avili aux yeux de ma nation; j'ai le cœur ulcéré; mais ma tête y répond et me demande à quoi elle conduirait cette guerre avec

---

[1]) Il est au moins douteux que Napeléon ait fait ces belles comparaisons, que le comte H. a placées ici par flatterie.

la Prusse, pourquoi deux nations, faites pour s'aimer et s'estimer réciproquement, iraient se combattre et travailleraient ainsi dans leurs propres entrailles?" Il continua longtemps dans le même ton, et il s'éleva une lutte assez singulière, dans laquelle je m'employai particulièrement à lui retracer avec vérité et en employant les couleurs les plus vives la conduite que la Prusse avait tenue envers la France, surtout depuis qu'il tenait les rênes du gouvernement. „Oui," disait-il, „le roi a été le premier à reconnaître ma dynastie, c'est un souvenir fait pour effacer celui des derniers temps, mais c'est trop tard — je crains bien que ce ne soit trop tard. Il faut que je vous dise qu'au moment où nous parlons, M. de Talleyrand aura peut-être déjà signé le traité de paix avec l'Autriche, et en ce cas, j'ignore quelles seront nos relations futures." Il resta un moment plongé dans ses réflexions et continua ensuite la conversation sur des objets tout à fait indifférents, et me congédia en me disant: „au plaisir de vous revoir".

A peine étais-je cinq heures de retour chez moi, que M. Duroc vint me voir pour me dire que le courrier de Talleyrand était arrivé, et que l'empereur désirait m'entretenir. J'accompagnai Duroc à Schönbrunn, et je fus conduit sur-le-champ dans le cabinet de Napoléon.

„La paix," me disait-il „n'est pas signée[1]), c'est sur des misères qu'on a élevé des difficultés; c'est un sort", ajouta-t-il, „c'est peut-être le génie de la France et de la Prusse qui a arrêté la plume de messieurs les négociateurs; ils sont cauteleux, ces Autrichiens, et cette fois-ci, ils pourraient s'en repentir; voilà ce que c'est que l'heur; ce matin encore, j'ai cru que la guerre avec la Prusse était inévitable, et maintenant, si vous le voulez, si vous pouvez signer avec moi le traité que

---

[1]) Il voulait la nôtre pour pouvoir imposer des conditions d'autant plus dures à l'Autriche. Toute la marche le l'empereur dans cette négociation avec le comte Haugwitz prouve, ce me semble, ma manière de l'envisager.

je vous proposerai, vous aurez ce qu'au bout du compte doit vous intéresser prodigieusement, et moi, j'aurai un gage de l'amitié du roi, et l'union entre la France et la Prusse sera établie à jamais."

Il me montra alors la lettre de M. de Talleyrand, qui lui rendait compte des difficultés qu'il avait éprouvées pour engager l'Autriche aux cessions qu'on lui demandait, en ajoutant qu'enfin elle s'y était déterminée, et que, prenant sa confiance dans la générosité de Napoléon, elle espérait qu'il voudrait la dédommager au moins en partie par l'incorporation du pays de Salzbourg, en procurant à l'électeur de ce nom, frère de l'empereur, l'électorat de Hanovre[1]). M. de Talleyrand semblait par quelques phrases alambiquées favoriser cette idée. Ce passage se trouvait au bout de la troisième page de la lettre, et voulant la tourner pour poursuivre la lecture, Napoléon reprit la feuille, en me disant: „ce sont là des vues ministérielles, ne vous donnez pas la peine de les lire, ce ne sont pas les miennes." La lettre était écrite de la propre main de M. de Talleyrand, qui, ayant été souvent en correspondance avec ce ministre, m'est parfaitement bien connue.

Alors la discussion s'ouvrit. Avec la vivacité naturelle de Napoléon, la convention fut ébauchée et bientôt après dictée par Napoléon même. Duroc tenait la plume; il avait été présent à cet entretien, se tenant dans un coin de la chambre et jouant un personnage parfaitement muet. J'usai du temps que l'empereur employait à la dictée pour recueillir

---

[1]) Il serait intéressant de vérifier ce fait, qui me paraît fort douteux. Peut-être n'était-ce que l'idée de Talleyrand, mais quand on sait qu'il n'en coûte rien au comte Haugwitz de dire les mensonges les plus insignes, on peut se permettre de croire que ses récits sont plus ou moins des romans. Il savait que cette circonstance pouvait servir d'un argument pour persuader au roi de prendre le Hanovre, malgré la répugnance que devait lui donner la manière dont il en faisait l'acquisition.

mes idées sur les explications des articles que Napoléon se contentait de jeter sur le papier, et je les réservai pour le travail du cabinet de Berlin, lors de la ratification de ce même traité [1]).

Dans l'ésprit de Bonaparte, il n'y a point d'alternative. Il veut la paix du continent, il la veut pour finir avec l'Angleterre et pour avoir une garantie que de si tôt au moins elle ne parviendra plus à troubler le repos de l'Europe continentale [2]). „J'ai le choix," m'avait-il dit peu auparavant, ,,entre l'alliance de l'Autriche, de la Prusse ou de la Russie [3]). Vous pensez bien", ajouta-t-il, „qu'il ne m'en coûterait pas d'avoir celle de l'Autriche. Mais il me répugne de m'allier à une puissance que je viens d'abattre. Pour satisfaire mes alliés en Allemagne, il faut que je ronge plus d'un morceau de ce bel empire; enfin, il reste assez puissant encore, mais après l'avoir traité comme je l'ai fait, après l'avoir déshabillé comme vous le voyez, il me semble indécent de m'allier avec lui. Du reste cette alliance n'est pas du goût de ma nation, et quant à celui-là, je le consulte plus qu'on ne pense. La Russie, je l'aurai, non pas aujourdhui, mais dans un an, dans deux, dans trois ans d'ici. Le temps passe l'eponge sur tous les souvenirs, et ce serait peut-être de toutes les alliances celle qui me conviendrait le plus."

Je saisissais ce moment pour reprendre la parole, et me pliant à sa manière de voir, et me remplissant de l'idée que lui, Napoléon, n'avait d'autre vœu que celui de rendre et de conserver la paix au monde, et surtout celle du continent, je m'attachai à lui faire goûter l'idée d'une alliance entre la Russie, la Prusse et la France, le bien qui en résulterait pour

---

[1]) Et cependant, dans un mémoire postérieur, M. de H. a le front de soutenir que son seul système avait été le traité tel qu'il était, ou la guerre, et que les explications et restrictions avaient été l'ouvrage de ceux qui furent en opposition de sa politique.

[2]) Comme si c'était l'Angleterre qui trouble le repos de l'Europe!

[3]) Langage usé!

l'humanité et celui qui en reviendrait même à son empire. „Eh bien," dit-il, „je ne demande pas mieux que de voir réalisée cette idée. C'est au roi, à la sagesse de ses conseils, de rendre ce service au monde, mais il exige une longue et pénible négociation. Maintenant le temps presse, nos armées se trouveront bientôt en présence l'une de l'autre. Cet état de choses ne peut pas durer. Quant à moi, il faut me résoudre de courir encore une fois les chances de la guerre, ou je dois m'arranger avec la Prusse et m'arranger de manière à avoir un garant que, pour longtemps au moins, le repos du continent ne soit pas troublé[1]). J'aurai bientôt fini avec l'Autriche, et pensez-vous que, sans ce garant, je puisse me déterminer à reconduire mes troupes aux bords de l'Océan? Je suis fermement décidé à n'en rien faire. Eh bien, et dans l'hypothèse même que la guerre entre la France et la Prusse ne vienne pas à éclater sur-le-champ, qu'en arrivera-t-il? Je rependrai ma conquête; je me replacerai dans le pays de Hanovre; mes armées resteront dans l'Empire et en Hollande; et le roi se trouvera dans le cas de prendre également une attitude menaçante contre moi, ne fût-ce que pour couvrir ses propres états. En attendant nous ruinerons nos finances, et d'un jour à l'autre, le feu de la guerre peut éclater [2]). D'ailleurs un tel état de choses ne me convient pas et ne convient nullement au caractère du soldat français."

Enfin Napoléon finit par me laisser le choix, ou de remporter la conviction que la guerre était inévitable [3]), que la

---

[1]) On sait ce qu'on doit croire de tout ce raisonnement. Le repos du continent ne serait plus troublé depuis longtemps, il aurait eu ses garanties, sans l'insatiable ambition de Napoléon.

[2]) Cet état des choses a cependant existé, malgré le beau traité entre la France et la Prusse, à l'exception de l'attitude menaçante de la Prusse qui n'eut lieu que lors de la malheureuse et imprudente levée de bouclier de 1806.

[3]) Elle n'aurait pas eu lieu quand M. de Haugwitz se serait conduit différemment et aurait demandé et attendu les ordres du roi.

paix avec l'Autriche serait conclue sur-le-champ, et que dès lors Napoléon ne tarderait pas de suivre le plan qu'il avait conçu contre la Prusse, ou de signer la convention qu'il me proposait.

Je devais me rappeler alors que mes instructions portaient que pour le cas même où la guerre serait inévitable, il importerait de gagner du temps, afin que le roi fût le premier à savoir qu'elle l'était. Cette sage mesure, que le roi m'avait prescrite dans l'hypothèse même du plan de campagne combiné entre les deux cours impériales et la Prusse[1]), où cette dernière pouvait compter sur le concours des armées autrichiennes et sur celui des russes intactes encore, paraissait bien plus importante au moment où l'Autriche se trouva hors du jeu, où les troupes russes jointes aux Autrichiens rentraient dans leur patrie, où Napoléon avait renforcé ses propres moyens par tous ceux que la monarchie autrichienne lui avait abandonnés, où c'est à la France et à l'Autriche subjuguée par elle qu'il s'agit de faire la guerre; dans un tel moment m'était-il permis encore de balancer? J'aurais cru trahir ma patrie et mon roi[2]). D'ailleurs j'avais un motif qui devait l'emporter sur tout autre. En signant je gagnais du temps; Napoléon m'avait déclaré qu'après la signature, il expédierait un courrier aux généraux qui se trouvaient à la tête de ses troupes, pour leur interdire toute hostilité et pour les tenir en brides, afin que la bonne

---

[1]) Le roi n'avait rien prescrit au comte Haugwitz, au moins pas par écrit. Nous savons ce qu'il lui plaît d'appeler ses instructions, c'est ce mémoire qu'il lut fugitivement au roi en ma présence. Sans doute était-il fort insidieusement arrangé pour le jeu que le comte se proposait de jouer.

[2]) Quel tableau, chargé des couleurs les plus fausses! 60 mille Russes restaient aux ordres du roi, les armées françaises étaient affaiblies, l'Autriche même ne signait pas vraisemblablement la paix si nous nous fussions pressés de lui assurer notre secours; l'archiduc Charles avait encore une belle armée; la nôtre était intacte, les Anglais, les Suédois là etc.

intelligence entre les deux armées ne fût compromise. Ainsi le roi restait et reste effectivement aujourd'hui le maître de puiser dans sa propre conviction et dans la sagesse de ses déterminations les motifs pour prendre celles qui lui paraîtront les plus conformes au salut de sa monarchie.

Le roi reste maître de choisir entre la ratification du traité modifié par les clauses contenues dans le mémoire et la lettre ci-joints, ou la guerre[1]). Dans ce dernier cas, il n'y a que moi de compromis, et quel est le patriote qui ne se ferait pas gloire de porter un tel sacrifice? L'avantage qui en résulte pour les opérations militaires, et qui bien saisi pourrait devenir décisif pour leur résultat, en aurait valu bien d'autres.

Tel est l'historique de ma mission. En résumé, j'en rapporte la conviction que nous n'avons plus que le choix de deux partis: la ratification du traité telle que je la propose, ou la guerre[2]). La suite d'idées qui, dans la tête de Napoléon, exclut une troisième alternative, se conçoit sans peine quand on connaît son caractère et le besoin qu'il a de se replacer dans l'assiette dans laquelle il se trouvait il y a six mois, sans avoir à craindre que le repos du continent soit troublé de si tôt[3]). L'ensemble des observations que j'ai pu faire à cet égard mérite, si je ne me trompe, que mon coup d'œil en soit cru; on aurait tort d'en inférer que nous soyons dans la dépendance, on ne s'y trouve que lorsque le choix n'est pas libre, et le nôtre, rien ne l'entrave[4]). C'est même l'avantage qui,

---

[1]) Voyez combien le caméléon Haugwitz est en contradiction avec soi-même, dans son mémoire du —. Il savait très bien quel parti le roi prendrait.

[2]) Il est très permis d'en douter.

[3]) Comment dans cette assiette? Combien sa situation est-elle différente!

[4]) Nous avons la même liberté de choix qu'aurait un pauvre malheureux auquel un voleur de grand chemin demanderait la bourse, le pistolet sur la gorge. Il lui dirait: la bourse ou la mort, M. de Haug-

dans cette lutte, seul soit resté à la Prusse. Napoléon nous fait ses offres sous des formes qui sont plus faites pour flatter l'honneur [1]) que pour le blesser, et si la guerre est un malheur, nous avons des forces assez redoutables pour ne pas la craindre, si notre intérêt la demande. Quelle est la loi que cet intérêt nous dicte? c'est là la seule question qui nous reste à discuter.

Je commence par l'objection que tout le monde est tenté d'abord d'opposer au nouveau système, parce qu'il en coûte toujours à l'homme de passer subitement à des mesures toutes différentes, et de commander à des inclinations dont il avait pris l'habitude. Où est-elle, se dira-t-on peut-être, cette satisfaction que nous étions si jaloux d'obtenir après la violation de notre territoire? Elle est dans la déclaration remise au ministre de France le 16 du mois d'octobre. Elle est dans l'attitude menaçante où nous nous trouvons encore, dans l'occupation de l'électorat de Hanovre, dans le passage des Russes, mais surtout dans cette lettre de Napoléon où le plus fier de tous les hommes, au moment de braver ou d'asservir l'Europe entière, ne parle qu'à la Prusse seule le langage du respect, oublie, pour la première fois de sa vie, des ressentiments qu'il croit justes, et se venge par des avantages qu'à peine on eût osé espérer après des services. — Où est la conséquence, se dit-on encore, et ce sautillement de principes est-il digne de la sagesse du Roi? La conséquence est dans l'invariabilité du but, et non dans celle des moyens. L'un est dicté par la nature des choses et immuable comme elle. Les autres dépendent des circonstances et doivent changer avec celles-ci [2]).

---

witz nous dit: le traité ou la guerre. Voilà ce que j'observai à M. de Haugwitz en présence du roi.

[1]) Quelle profanation du mot d'honneur?!

[2]) Tout ceci paraît du Lombard, et il est assez probable que M. Lombard ait aidé le comte Haugwitz à faire ce rapport. Du reste ce ne sera pas sans intérêt qu'on comparera celui-ci avec le mémoire du

Nous avous eu deux grands intérêts, l'un durable et depuis deux ans l'objet éternel des sollicitudes du roi, c'était la tranquillité du nord; l'autre passager, c'était celui qu'avaient amené récemment les violences des Français dans nos margraviats. Ce dernier n'existe plus, 1° parce que tout le système qui se fondait là-dessus est renversé par la défection de l'Autriche; 2° parce que la lettre de Napoléon, les regrets qu'il m'a témoignés, et ses offres sont la satisfaction la plus complète qu'on puisse obtenir en politique pour une injure qui ne peut plus se reprendre. Et quant à l'autre intérêt, le seul permanent, le seul essentiel, nous l'emportons d'une manière si honorable, que bien loin de nous donner un démenti, nous nous remettons aujourd'hui à notre place, nous réparons le passé s'il fut malheureux, nous mettons le sceau à tout ce qu'il y a eu de glorieux dans le règne du roi [1]). — Mais l'indépendance de la Prusse, que va-t-elle devenir? Nous savons, par l'exemple des autres puissances, ce qu'est une alliance avec cet empire tout-puissant. La Prusse se résoudra-t-elle à partager un tel sort? Non, un traité ne l'asservit pas. Quand une des deux parties contractantes se trouve dans l'esclavage, ce traité fut l'effet de sa faiblesse, mais n'en est pas la cause. La Prusse conclut d'égal à égal, avec des forces intactes, et plus dans l'attitude de la puissance qui donne que de la puissance qui reçoit. Elle aussi aura son opinion quand il sera question de l'application du traité [2]). Alors ou sa sagesse arrêtera l'impétuosité française et son rapport avec elle sera un bonheur pour l'humanité, ou Bonaparte ne voudra pas nous en croire, et dès

---

comte adressé au roi le 22 août 1805 sur l'alliance avec la France. Quantum distat ab illo!

1) Peut-on lire tout ceci sans la plus grande indignation?

2) L'a-t-elle eue? Peu de semaines après sa signature, Napoléon rejeta hautement et d'une manière offensante les explications et les applications du comte de Haugwitz.

que la justice ne nous liera plus, le traité ne sera plus qu'un vain souvenir. — Que va penser la Russie, se dit-on encore? Que Sa Majesté daigne prendre en mains cette lettre touchante d'Alexandre, de ce prince, emporté sans doute par des idées gigantesques, mais vraiment grand dans le malheur [1]) et qui donne à l'Europe un exemple rare de loyauté. Il sent l'impossibilité de poursuivre ses premiers plans, il ne veut plus sauver de l'Europe que les objets qui peuvent se sauver encore; il s'en remet sans réserve à la sagesse du roi; il lui offre et celle de ses armées qui se trouve encore en Allemagne et toutes les forces de son empire, dans le cas où la guerre serait la suite inévitable de notre attitude. Comment croire qu'après cette déclaration, il puisse nous faire un crime d'un état de choses qui sauve encore tant d'intérêts, et qui est d'un si grand prix à ses yeux, que l'année dernière, à force d'instances, il obtint de nous une convention dont la seule base était celle que nous obtenons aujourd'hui [2])? Il né croit pas sans doute que, plantés là par l'Autriche et en partie par lui-même [3]), nous ayons la démence de nous battre encore pour

---

[1]) Comme M. de Haugwitz se joue de la valeur des termes! Alexandre Ier se montra donc grand après la bataille d'Austerlitz lorsque, au lieu de servir de soutien à son allié, au lieu de rallier ses troupes, de se mettre à la tête de celles qui lui restaient, de se jeter, s'il était nécessaire, dans les forteresses de la Silésie que le Roi lui avait ouvertes, de forcer par là celui-ci à remplir ses engagements et de détruire la cabale qui l'en empêchait, il s'abaissa à parlementer avec le général Savary, et prit la fuite dans une chaise de poste pour s'en retourner à Pétersbourg??

[2]) Et quels intérêts sauvait-on donc? Quelle différence de cet état des choses et de celui que la convention de 1804 devait assurer!

[3]) Celui qui laissait aux ordres du Roi 60 mille hommes à portée de se battre, et qui promettait de l'assister de toutes ses forces, le plantait-il là? Et de quel front M. de Haugwitz osait-il dire que l'Autriche nous avait plantés là? N'était-ce pas celle-ci qui pouvait nous faire ce reproche?

l'Italie. L'arrangement qu'il nous propose ne peut porter que sur les intérêts du nord, et il sera trop heureux que là du moins nous opposions une digue au torrent que l'on a tant craint. Que dira-t-il de l'acquisition de l'électorat de Hanovre? Il faut remarquer d'abord que, quant au principe, il est reconnu déjà par ce souverain lui-même. Son aveu dans le traité de Potsdam prouve qu'il croit cette acquisition nécessaire à la Prusse, heureuse pour le nord, sans danger pour d'autres puissances. Et s'il ne s'agit plus d'un troc [1]), mais d'une cession de la France, observons que de deux choses il doit en arriver une: ou les Français forceront l'Angleterre à ne plus leur disputer leur conquête, et alors l'Europe ne s'armera pas de nouveau pour la leur arracher, et l'empereur de Russie lui-même aimera mieux voir dans le Hanovre des Prussiens que des Français; ou Napoléon compte trop sur sa puissance, et jamais sa rivale ne signera la cession — alors toutes les objections tombent à la fois et ces garanties que l'on croit trop importantes. Le seul avantage du traité sera alors d'avoir éloigné la guerre du nord, mais cet avantage encore, j'en appelle pour l'apprécier à l'expérience de deux ans.

Mais s'il n'est pas de doute raisonnable à opposer au traité, que d'avantages il présente!

1° C'est le seul moyen d'éviter la guerre. Je suis Prussien et fier de ce titre. Je crois à nos armées, à la supériorité de leur tactique, de leur esprit, de leur bravoure; mais les plus beaux triomphes, où pourront-ils nous mener? Chasser les Français de l'Allemagne, rester immobiles devant la barrière du Rhin et de forteresses innombrables, attendre là dans une défensive dangereuse que l'ennemi rassemble ses forces et tombe de tout leur poids sur une ligne trop étendue et reculée pour nous, nous rallier à notre tour, le chasser encore avec les

---

[1]) Différence bien essentielle, ainsi que le consentement du roi d'Angleterre qu'elle supposait.

mêmes pertes et les mêmes perspectives, et puiser en attendant des ressources nécessaires à notre défense, et mourir victorieux mais de consomption, ou rester enfin dépendants de tout le monde, pour avoir voulu poursuivre une vengeance glorieuse[1]; telle sera l'histoire de la guerre qu'on conseille au roi d'entreprendre dans un moment où la Prusse se trouve réduite plus ou moins à ses propres moyens[2]. Car qu'est-ce au fond que le secours que nous offre la Russie? Ses troupes en Allemagne sont les seules qu'on doive compter. Une guerre avec Napoléon ne sera pas de celles où des troupes arrivant du bout du monde puissent influer sur la décision. Il ne portera que de grands coups, et nous aussi, pour ne pas périr, il faudra adopter sa tactique. Quatre semaines les rejetteront au delà du Rhin, ou les conduiront dans le cœur de nos états; et ce serait trop tard qu'Alexandre voudrait les sauver. C'est peu d'éviter la guerre, on nous offre une acquisition brillante, qui nous tentait il y a trois mois, quand la guerre alors aurait été le prix, qui met fin pour toujours à ces questions épineuses, suites inévitables de toute guerre maritime, qui diminue nos contacts, simplifie notre politique, ajoute à nos moyens intérieurs et qui, dans la décadence de l'Empire germanique, est

[1]) Il ne s'agit nullement de vengeance, et les arguments du comte Haugwitz portent contre toute guerre avec la France, en tant qu'ils ont du poids.

[2]) Comment? Tous les alliés, excepté l'Autriche, étaient les siens. Et la guerre était-elle donc indubitable? Je parierais que nous serions parvenus à faire un autre traité, si le roi conservant son armée sur pied et lui ayant fait prendre les positions nécessaires, avait éloigné le comte H. de sa présence pour avoir agi diamétralement contre ses ordres — du moins apparents, — s'il avait envoyé un autre négociateur à Napoléon, qui lui eût porté des paroles de paix, mais différentes de celles dont M. de H. s'était servi. Et cette guerre qu'il peint comme si dangereuse, si impolitique en 1805, lorsque nous étions munis de tant de moyens accessoires, il l'entreprend en 1806, sans ces moyens, dans des circonstances bien plus défavorables!

peut-être le présage d'un ordre de choses plus heureux encore. Ce serait le prix suffisant d'une guerre glorieuse, et nous l'obtenons sans danger, sans injustice, après avoir rempli nos devoirs envers tout le monde[1]), après être restés seuls sur le théâtre avec une volonté ferme et des forces respectées.

Ou je me trompe, ou la crise la plus funeste que la Prusse ait encore traversée ne pouvait avoir un résultat qui la satisfît davantage.

J'ajoute deux observations: l'une, que si l'on accepte, l'on doit une prompte communication à Alexandre. Je crois qu'elle devra se faire par une lettre du roi expédiée sans retard par courrier, pour éviter les premiers propos, les fausses interprétations et le jeu des passions. Comme ce qui frappe le plus dans le traité de Vienne, c'est sa forme, il suffira de confier à l'empereur les engagements pris de part et d'autre, et il ne sera pas difficile de les présenter sous des couleurs qui ne déplaisent pas trop. L'autre observation, c'est qu'avec un homme du caractère de Napoléon, susceptible autant qu'on peut l'être et prompt dans les effets de sa susceptibilité, on évite désormais tout ce qui peut le blesser. On a pris l'habitude dans ces derniers temps de se croire avec lui dans une relation qui permettait bien des choses. L'animosité a eu une cause respectable, puisque le patriotisme l'a produite; mais l'intérêt de l'État exige impérieusement que tout bon Prussien impose silence à ce souvenir, et ne compromette plus un rapport précieux par des sorties imprudentes et désormais inutiles. Enfin, si le roi accepte, il y aura tout plein de mesures de détail à prendre pour la marche de nos troupes, l'occupation du pays de Hanovre, le retour des troupes russes et celui des troupes suédoises et anglaises, la destination et l'évacuation

[1]) Comment sans danger, sans injustice, après avoir rempli notre devoir envers tout le monde? On n'en croit pas à ses yeux en lisant ces assertions déhontées, et la suite n'a que trop prouvé le danger que M. de H. nous a fait courir.

de la forteresse de Hameln par les troupes françaises. Mais l'objet que je viens de traiter étant le plus pressant, je me réserve de présenter les observations que j'ai puisées dans mes entretiens avec Napoléon sur ces différents objets, dès que je connaîtrai la détermination de Sa Majesté sur le fond de la question. Haugwitz.

Erste Denkschrift Hardenbergs über den Vertrag vom 15. December 1805.

(Vergl. Bd. II, S. 388).

Berlin, 30 décembre 1805.

Si je ne me trompe, il y a trois arguments qu'on peut alléguer pour justifier un changement, par lequel la Prusse, en opposition totale avec le système qu'elle venait d'adopter, s'allierait dans le moment actuel avec la France.

1° La Prusse doit s'agrandir pour ne pas rétrograder, elle doit surtout se procurer une frontière plus sûre, et en faisant l'acquisition du pays de Hanovre, écarter l'objet qui, à chaque coup de canon entre la France et l'Angleterre, menace sa tranquillité et rend sa neutralité presque impossible. Or, ce but ne peut être atteint que par la France, et en s'alliant au génie et aux forces de Napoléon.

2° L'Angleterre, par le monopole de son commerce, la seule base de ses immenses dettes qu'elle ne peut abandonner ou même voir considérablement diminuée sans se perdre, est l'ennemie la plus dangereuse du continent, de son industrie et de son bien-être. Il faut donc faciliter plutôt à la France les moyens de l'écraser que l'en garantir.

3° Les dangers d'une guerre avec la France sont tels, surtout dans les circonstances actuelles, qu'il faut se garder de compromettre le salut et l'existence de la monarchie en la faisant. Napoléon, le plus grand général de l'Europe, à la tête d'une armée animée par l'enthousiasme que donne la

victoire et parfaitement aguerrie, commandée sous lui par des généraux jeunes, entreprenants, remplis d'ambition et du désir de faire leur fortune, dirige des forces, sinon supérieures, au moins égales à celles qu'on lui opposerait, avec cette énergie, cette unité, cette célérité, qui caractérise toutes ses mesures. Il est à craindre qu'une armée, aussi composée et conduite, agissant sans magasins et sans bagages, en possession des ressources des plus belles provinces autrichiennes, à même peut-être de faire combattre ce qui reste de troupes à François II à côté des siennes, triomphera des nôtres, quelque braves qu'elles soient, parce qu'elles sont composées d'éléments tout à fait différents.

Je conviens entièrement du poids du premier de ses arguments. Je me dis que la morale politique ne peut être dans tous les cas celle des particuliers; que les souverains dont le premier devoir est de faire ce que le salut de leurs peuples exige, ne peuvent pas toujours être guidés par les maximes prescrites par celle-ci. Cependant je suis loin de me persuader qu'en politique tous les moyens soient bons et permis pour arriver à son but; je crois qu'avant toute chose il faut examiner avec le plus grand soin si en effet le salut public commande impérieusement la déviation des principes de la morale ordinaire, et qu'il n'y a que la nécessité absolue et les grands intérêts de l'Etat bien reconnus pour tels qui peuvent l'autoriser; qu'encore alors, il faut respecter la bonne foi et ne s'écarter des obligations qu'on a prises qu'autant que cette nécessité et ces intérêts l'exigent absolument.

Je n'accorde pas la même importance au second argument. Le monopole de l'Angleterre est un mal sans doute, mais il faut convenir que le commerce des Anglais fait plutôt naître l'industrie et favorise la culture, qu'il les soutient plutôt qu'il ne les réprime. L'Angleterre ressemble à un gros négociant au milieu d'un grand nombre de petits et d'ouvriers qu'il fait travailler. Ce n'est pas que je ne désire de voir rembarré

le despotisme qu'elle exerce sur mer. Je crois même qu'il faut travailler de concert avec la France et les autres nations à atteindre ce but auquel toutes sont intéressées. On n'a qu'à saisir l'occasion de le favoriser et laisser faire la France. Mais la chute entière de l'Angleterre serait cruellement sentie par les contemporains, et encore par les premières générations suivantes, si, à sa place, le despotisme du fer, destructif de toute vraie culture et du bonheur du genre humain, pesait sur le monde. Cette chute entière n'est guères vraisemblable. La lutte sera longue, et si elle produit avec le temps l'abaissement du colosse commercial de la Grande-Bretagne, c'est tout ce qu'on pourra vraisemblablement atteindre.

J'envisagerais avec une vive douleur le troisième argument, qui, en nous attribuant les moyens physiques, nous dispute les moyens moraux. Si nous devions le reconnaître pour fondé, il en serait fait de l'indépendance de la monarchie, et si ce danger était véritablement tel, il faudrait sans doute choisir entre la résignation de la faiblesse et la noble résolution d'essayer ses forces, plutôt que de perdre l'existence d'un grand État libre et indépendant.

Attendant encore le mémoire auquel M. le comte de Haugwitz travaille pour rendre compte au roi de sa commission, je dois borner mes raisonnements au traité signé par lui à Vienne et à ce qu'il a ajouté verbalement.

Les conditions de ce traité soumis à la ratification du roi sont presque toutes tirées du projet de traité apporté à Berlin en septembre dernier par le général Duroc; mais on en a omis de favorables, contenues dans celui-là, on en a ajouté d'autres qui sont entièrement au désavantage de la Prusse et qui peuvent la compromettre.

Du premier genre sont: 1° l'article par lequel la France s'engagerait à négocier elle-même la cession du Hanovre et d'en faire une condition sine qua non de sa paix avec l'Angleterre, à laquelle par conséquent elle donnerait une compensa-

tion par la paix même; 2° les articles sur Naples, la Hollande et l'Helvétie, destinés à garantir leur indépendance.

Du second: 1° la cession de la principauté d'Anspach à la Bavière; 2° celle de Neuchâtel à Napoléon, apparamment pour en faire un apanage tel que Piombino; 3° la reconnaissance de la royauté de la Bavière, et la garantie de tout ce que celle-ci, Bade et Wurtemberg obtiendront des dépouilles de la maison d'Autriche; 4° la garantie enfin de tous les agrandissements que la France pourrait obtenir en Italie.

En septembre, la Prusse avait de justes sujets de mécontentement et d'appréhension contre la Russie; de nouveaux liens n'avaient pas cimenté l'union entre les deux états et leurs souverains. Il est vrai que, de l'autre côté, la guerre avec la Russie, l'Angleterre, la Suède et l'Autriche paraissait sûre alors, au cas qu'on s'alliât à la France; mais à l'Autriche près, on n'a pas plus la certitude de l'éviter à présent, et celle-ci même se joindrait sans doute à nos ennemis au premier instant où elle le pourrait, car ce serait le seul moyen de se refaire de ses énormes pertes. Les chances peuvent être heureuses, elles le seront vraisemblablement, mais d'où viendront les moyens pécuniaires et les subsistances pour l'armée, que, même en évitant la guerre, on sera obligé de laisser exister sur un pied très formidable? Il faudrait donc au moins s'assurer de très grands avantages. Après avoir conclu naguères une nouvelle alliance avec la Russie et l'Autriche, après avoir porté la négociation pour celle avec l'Angleterre jusqu'au terme de la conclusion, après avoir manifesté constamment et de tout temps les mêmes principes sur les usurpations de Napoléon, en ne discutant que les moyens que la position particulière de la Prusse semblait rendre admissibles, elle paraîtra, en s'alliant à la France, forcée à ce parti comme Wurtemberg et Bade, pour aider sous la bannière de son chef à l'asservissement de l'Europe, si, en cédant d'anciennes provinces florissantes et

celle-là même où Napoléon vient d'insulter l'indépendance du roi par le passage forcé de ses troupes, si, en acceptant simplement les conditions qu'il a dictées et les objets peu suffisants qu'il daigne lui assigner, tandis qu'il l'associe à toutes ses querelles, elle s'attache irrévocablement à toutes ses entreprises et à son char de triomphe. Ceux qui accuseraient peut-être la Prusse, en soupçonnant un système de politique raffinée et astucieuse, que son alliance avec l'Autriche et la Russie n'aurait été faite que pour amuser ces deux puissances, afin de laisser tranquillement écraser la première et mettre la seconde hors de combat, que celle qu'on préparait avec l'Angleterre n'aboutissait qu'à lui substituer des liens avec son plus cruel ennemi et à ravir de force à George III le patrimoine de ses ancêtres, trouveraient la réfutation de leurs soupçons dans les conditions qu'elle aurait obtenues, et l'opinion enfin ne se fixerait que sur la faiblesse.

Pour se déterminer, il s'agit d'examiner les relations actuelles de la Prusse et la position dans laquelle l'Europe se trouve.

L'Autriche, presque anéantie, à la merci du vainqueur et affaiblie pour longtemps, a rompu la première l'alliance éphémère qui venait d'être formée. Il n'existe aucune espèce d'obligation envers elle.

C'est le même cas avec l'Angleterre, la première motrice de la coalition, rien n'étant conclu avec elle. Cette puissance soutiendra la lutte, et, s'il le faut, elle en sortira toujours sans essuyer de grandes pertes; mais il lui sera presque impossible d'armer de nouveau et avec effet le continent, si la Prusse ne se prête pas à ses désirs.

La Russie a abandonné au roi de s'arranger avec la France. Il est incontestable qu'on peut regarder la convention du 3 novembre et celle de 1804 comme non existantes; mais la Russie est l'alliée de la Prusse par le traité d'alliance de 1800; elle est toujours en guerre avec la France; une

alliance avec celle-ci, dans cet état des choses, peut mettre la Prusse dans une position hostile envers un ancien allié, qui vient encore de donner au roi des preuves évidentes de sa confiance et de son amitié, en lui abandonnant ses troupes et en lui promettant de l'assister de toutes ses forces. Certes, l'arrangement qu'Alexandre conseille au roi n'est pas une alliance qui, pour ôter le pays de Hanovre à son possesseur légitime, abandonne tous les principes soutenus jusqu'ici et garantisse non-seulement les usurpations et les acquisitions présentes de Napoléon, mais même toutes celles qu'il voudra encore se permettre en Italie.

La France seule domine sur la plus grande partie du continent. Les derniers événements lui ont donné un accroissement de forces et de moyens immenses.

Il n'y a, ce me semble, que trois différents partis entre lesquels la Prusse puisse choisir.

Je vais les examiner avec les arguments pour et contre, mais sans me permettre aucune détermination pour l'un ou pour l'autre. C'est au roi à la prendre.

1° Celui de déclarer, en rejetant l'alliance, qu'elle ne veut rien; qu'elle ne veut pas la guerre avec la France; mais qu'elle ne peut permettre, par les raisons souvent déduites, que le repos du nord de l'Allemagne soit troublé; que, par conséquent, le retour des troupes françaises dans le pays de Hanovre est inadmissible; mais qu'elle occupera ce pays jusqu'au moment où la paix décidera de son sort, qu'elle s'entendra avec la France sur les conditions de la neutralité.

2° Celui de faire offensivement cause commune contre la France avec les autres puissances.

3° Celui de s'allier à la France avec les modifications que les circonstances paraissent exiger.

Le premier parti, de premier abord, paraît le plus désirable; il présente beaucoup d'avantages, s'il est possible de le soutenir, et semble même conforme dans ce moment aux

vues de l'empereur Alexandre. On pourrait compter sur son assistance, sur celle de la Saxe, de la Hesse etc. Mais M. de Haugwitz assure qu'il serait impossible d'y faire souscrire l'empereur Napoléon, qu'il ne se laissera pas empêcher de reconquérir le Hanovre. Dès lors, la sûreté et la dignité de la Prusse seraient cruellement compromises, son indépendance péricliterait, et son poids dans la balance politique, si essentiel dans ces moments de crise, serait réduit à bien peu de chose, si l'on n'opposait pas la force et l'énergie à ces mesures de Napoléon. Il exercerait bien autrement son influence dans le nord que lors de la dernière occupation; le commerce et le bien-être des états prussiens souffriraient d'une manière effrayante. De toutes les situations, celle-ci serait sans doute la plus mauvaise et la plus dangereuse. Il s'agit donc d'examiner si, dans ce cas, on est résolu à la guerre, et s'il y a apparence à la faire, sinon avec de grand succès, du moins sans perte et de trop grands dangers. On ne peut se dissimuler que la mesure de la simple neutralité du nord de l'Allemagne ne laisse aucune perspective à la Prusse d'acquérir quelque avantage ou augmentation de puissance relative. Pour soutenir la neutralité, il faudra des armées, et en laissant à Napoléon la faculté de s'agrandir tout seul et de préparer de plus en plus la monarchie universelle, de laquelle il a l'air de se défendre dans ses propos, mais dont il s'approche à grands pas, en le voyant d'un œil tranquille augmenter ses possessions et celles de ses alliés, les nouveaux rois en Allemagne, et changer à son gré la constitution germanique, la Prusse perdrait tant en forces, qu'à l'égard de l'opinion. De plus, on objectera que les secours de la Russie sont éloignés, ceux de la Saxe et de la Hesse trop faibles, et que le Danemark semble vouloir se borner à sa propre défense. Il faudrait donc, en se décidant pour le parti de la neutralité, se résigner à renoncer à toute augmentation de puissance, et se préparer cependant à le soutenir avec force sans trop compter sur des assistances étrangères.

Le second parti, de faire cause commune offensivement contre la France avec les restes de la coalition, quel espoir de succès peut-il offrir après la défection de l'Autriche et l'anéantissement de ses forces? après la retraite des principales forces russes, qui difficilement reparaîtraient telles sur l'arène? Quand on considère l'état des choses, le peu d'ensemble des mesures anglaises et l'expérience du passé, de quel succès peut-on se flatter? Restreindre la puissance de Napoléon dans de justes bornes, c'était toujours se proposer un objet bien difficile. Il paraît être devenu presque impossible, par les derniers événements, d'y parvenir au moyen d'une coalition. Le torrent s'est tellement accrû, que toutes les digues qu'on pourrait lui opposer ne serviraient qu'à augmenter encore sa force et sa rapidité et à précipiter la ruine dont il menace. Ce n'est qu'en le détournant de nous et en gagnant considérablement du terrain abandonné, qu'on pourra s'en garantir.

L'alliance avec Napoléon, le troisième parti possible, offrirait peut-être ce moyen comme le seul qui puisse assurer l'existence indépendante de la Prusse et par elle l'indépendance du nord de l'Europe. Mais, en le choisissant, il faut s'élever au dessus de toute autre considération. Faciliter à Napoléon les moyens de poursuivre ses plans au sud, et s'agrandir, augmenter sans cesse sa puissance au nord, dominer sur celui-ci, comme la France domine sur l'occident et les parties méridionales de l'Europe, — voilà le système qu'il faudrait que la Prusse choisît en se décidant pour cette alliance; voilà celui qu'il faudrait poursuivre dans ce cas avec une ardeur conséquente et non interrompue, non comme l'enfant d'une ambition démesurée, mais comme la seule défense qui lui resterait pour elle-même et pour les autres puissances qui n'ont pas encore subi le joug du conquérant. Mais comment même justifier un système pareil par la raison d'État et devant la conscience royale, à moins que les avantages résultants d'abord de l'alliance ne soient en effet tels, que la Prusse gagne assez en

force et en opinion pour être et rester véritablement indépendante, et pour pouvoir s'opposer efficacement aux deux colosses qui la pressent, pour pouvoir se défendre avec succès contre celui qui l'attaquerait jusqu'à ce que l'autre fût appelé à son secours? Il ne faut pas accepter une capitulation qui semblerait forcée; il ne faut pas se déclarer satellite de la France, ce qui serait le cas, selon ma conviction, en se bornant à accepter simplement les conditions du traité signé à Vienne. Il y a plus; le roi, en s'alliant à la France, doit avant toute chose fixer l'estime et l'opinion de son chef. Les forces de Sa Majesté sont prêtes à agir, la guerre contre la Prusse n'est rien moins que populaire en France, et pourvu qu'on s'empresse de dire: „j'accepte l'alliance, je contribuerai de bonne foi et avec énergie à vos vues, mais il me faut encore d'autres conditions", il n'est pas possible de croire que Napoléon ne continue pas la négociation. Il faudrait les énoncer et terminer le plus tôt possible, insister que le sieur Laforest soit muni de pleins pouvoirs et d'instructions, à moins que Napoléon ne prononce d'une manière obligatoire son accession à un mémoire qu'on lui enverrait en ratifiant le traité à cette condition. Je ne serai jamais de l'avis qu'on s'abandonne aux belles promesses verbales de Napoléon. Si l'on préfère le parti de l'alliance, qu'on favorise rondement et décidément ses vues sur le sud; qu'on le laisse faire à l'égard de l'Autriche, qui ne semble pas vouloir de l'assistance de la Prusse; qu'on ne s'oppose pas aux cadeaux de couronnes royales qu'il se plaît à distribuer; qu'on entre dans ses idées sur la liberté des mers; mais qu'on insiste alors que de son côté il consente à voir dominer la Prusse dans le nord de l'Europe et surtout de l'Allemagne, à ne rien faire dans cet empire que de son aveu. La Russie est trop loin, a-t-il dit lui-même. A moins de vouloir maîtriser tout, il est de son intérêt de s'entendre avec la Prusse et de partager avec elle l'influence politique.

Que la Prusse donc acquière des augmentations considé-

rables de territoire; qu'elle cesse d'être limitrophe de la France; que par aucune cession elle ne soit affaiblie, ou semble donner une preuve de faiblesse. Je crois, par conséquent, qu'en prenant ce troisième parti, on peut sans hésiter céder le reste du duché de Clève pour éviter tout contact avec la France; que la cession de Neuchâtel n'offre pas de grandes difficultés, quand on considère que son état isolé ne permet pas au roi de protéger cette province, et qu'elle se trouvera mieux étant soumise à la France; mais la cession de la principauté d'Anspach dont il n'a jamais été question dans les négociations antérieures, a quelque chose de véritablement rébutant dans les circonstances actuelles. Au lieu de venger l'insulte qui y a été faite contre l'indépendance de la Prusse, et qui peu importante en elle-même, l'était infiniment par les conjonctions du moment et comme le signal de ce que Napoléon croyait pouvoir se permettre contre une des premières puissances de l'Europe, le roi abandonnerait cette même province, la plus ancienne de sa maison, pour augmenter la puissance déjà assez grande du futur roi de Bavière, de celui qui, sous l'égide de son allié, s'est également permis d'entrer de force dans ses états et d'y exercer des violences révoltantes? Que tout le nord de l'Allemagne depuis la mer jusqu'au Mein soit soumis à la souveraineté de la Prusse ou à son influence décisive. Ce n'est qu'à ce prix qu'une alliance avec Napoléon me paraîtrait justifiable.

L'acquisition du Hanovre va sans dire; c'est une mesure défensive et tôt ou tard absolument nécessaire, quel que soit le moment où elle pourra être effectuée. A présent la Prusse l'achèterait assez cher, c'est un pays ruiné qu'il faudra longtemps disputer peut-être à la maison d'Angleterre. Il faudrait que le roi, en conservant le pays de Baireuth, gardât encore une partie au moins de celui d'Anspach avec la ville de ce nom et acquît Bamberg et de Würzbourg tout ce qui est sur la rive droite du Mein avec ce fleuve, et les rayons nécessaires pour les villes, les banlieues des endroits

situés sur la rive droite y comprises, Nürnberg et la partie de son territoire qui n'est pas dans le haut Palatinat, celle dont on est convenu dans le traité avec la Bavière. La partie du pays d'Anspach qui pourrait être cédée à la Bavière s'étendrait depuis Ochsenfurt sur le Mein jusqu'aux environs de Vorder-Pfeinach, et de là sur la source de l'Altmühl, longeant cette rivière jusqu'à Gunzenhausen, de là sur Spalt et de là suivant la Rezat et la Schwarzach jusqu'aux environs d'Altorf. Tout ce qui est au midi de cette ligne serait cédé à la Bavière. Il en résulterait pour la Prusse une province considérable, offrant des revenus toujours croissants, une population d'habitants industrieux et bien-intentionnés, une puissance militaire capable d'en imposer, de contenir les états de la Saxe et de Hesse et de leur prêter la main. Plus encore qu'à présent ils deviendraient par là les alliés nécessaires de la Prusse. Un double moyen se présente pour donner un équivalent au futur roi de Bavière, soit qu'on joigne à son duché de Berg la principauté de Münster, le comté de Mark, Lingen et Teklenbourg, et Elten et Werden que le roi céderait, soit qu'on veuille transplanter la maison de Wurtemberg en Westphalie et augmenter le lot de la Bavière en Souabe. De plus, un électeur archichancelier étant très inutile, on ferait cesser cette charge à la mort de l'électeur actuel, et son pays pourrait servir à compléter l'équivalent de la Bavière et à contenter d'autres prétendants. Durant sa vie on lui en laisserait la jouissance, ou on lui donnerait une pension proportionnée. Les possessions des ordres teutonique et de St. Jean offrent encore des objets pour des équivalents et des agrandissements pour les protégés de Napoléon sans les prendre sur la Prusse. Au cas d'une guerre avec l'Autriche, qui pourrait bien être la suite de l'alliance, une partie de la Bohême qui établirait une communication entre la Silésie et la Franconie, le reste de la haute Silésie, enfin la ligne de la Vistule en Pologne devraient être le prix de ses efforts à la

suite de l'alliance. Le duché de Clève serait demandé pour le duc de Brunswick, auquel passerait la dignité électorale de la maison, supposé que ce prince voulût lui-même de ces avantages. Les villes de Hambourg, Lübeck et Brême avec leurs territoires et appartenances, passeraient sous la domination prussienne. Les possessions de la noblesse immédiate dans les parties de Bamberg et de Würzbourg qui reviendraient au roi, ainsi que celles des ordres équestres qui y sont enclavées ou contiguës, seraient soumises à la souveraineté prussienne. Elles le seraient de même dans les provinces assignées à la Bavière. La constitution germanique, ébranlée dans ses fondements et presque anéantie par les changements arrivés et à venir, devrait être assise sur des bases toutes nouvelles. La Prusse et la France se promettraient de se concerter sans délai sur cet objet et de le faire régler et passer en loi d'empire d'un commun accord et sous leur médiation. La ville de Francfort et ses dépendances seraient assignées à l'électeur de Hesse avec réversibilité à la branche de Darmstadt, moyennant la cession de la part de l'électeur à celle-ci d'une parcelle de territoire limitrophe de la moitié de la valeur de cette acquisition. Les deux maisons de Hesse et le prince de Fulda obtiendraient la souveraineté sur les enclaves de la noblesse immédiate et des ordres équestres. En cas d'abolition entière de ces ordres, leurs propriétés retomberont partout aux princes dans les états desquels elles sont situées.

Il reste encore à faire quelques observations sur le traité:

1° Le casus fœderis ne me paraît pas bien déterminé. Aura-t-il lieu durant la présente guerre contre toute puissance qui contreviendra aux articles stipulés, ou ne sera-ce qu'après la paix, si on voulait troubler le statu quo qu'elle établira? Il sera difficile de soutenir la dernière alternative.

2° Pourquoi l'alliance est-elle offensive et défensive? Son esprit n'est point offensif.

3° L'article des garanties n'est pas bien clair. Les états

appartenants à la France sont garantis par la Prusse. Celle-ci sera-t-elle obligée à prendre les armes au moment où l'Angleterre enlèvera à la France une île, une colonie, un port de mer en France même?

4° Il est essentiel d'exprimer clairement que ce sera la France qui se chargera de la négociation pour faire donner le Hanovre à la Prusse, et qu'elle en fera une condition sine qua non de la paix.

5° Il faudra convenir sur la manière intermédiaire dont le pays de Hanovre sera occupé par la Prusse et la tranquillité du nord de l'Allemagne assurée jusqu'à la paix.

6° L'indépendance de la Hollande et de l'Helvétie devraient être assurées par un article exprès.

Quelle est enfin la conduite à tenir relativement à la Russie, si le roi se déclare pour l'alliance avec Napoléon? Le traité d'alliance de 1800 admet dans son article 11 la faculté de conclure des traités „avec des puissances dont les principes sont conformes à ceux des contractants, et qui, loin de porter à leur union quelque préjudice, y pourraient donner encore plus de force"; mais il défend expressément „de prendre des engagements contraires au traité et de faire quelque chose qui soit directement ou indirectement préjudiciable de quelque manière que ce soit à l'une des deux cours contractantes ou contraire à leurs engagements". Elles s'y engagent „à se garantir réciproquement leurs états". Le traité conclu à Vienne ne disant pas qu'il n'aura force et vigueur qu'après la guerre actuelle, celle-ci existe encore entre la Russie et la France. Comment concilier les deux alliances? Il me semble qu'il n'y a pas d'autre moyen pour éviter de se mettre en état de guerre avec la Russie, que de l'exclure nommément des obligations qu'on prend avec Napoléon et de lui communiquer sans réserve la démarche et les motifs, en exposant ceux-ci de la manière la plus forte. La défection de l'Autriche, la possibilité qu'elle se joigne à la France, ses ressources entre

les mains de Napoléon, l'éloignement de secours suffisants de la part de la Russie, la neutralité isolée du Danemark, les principes et les craintes de la Saxe et de la Hesse, la désunion avec la Suède, la saison, la disette, le peu de succès des coalitions en général prouvé par de nouvelles expériences amères, il faudrait employer tous ces arguments et ceux qu'on trouverait encore, alléguer surtout que la cause de l'Europe serait entièrement perdue aussi dans le nord si la Prusse était malheureuse, la perspective dans ce cas d'une révolution en Pologne, les dangers et les pertes que risquerait alors même la Russie. On représenterait l'alliance, comme il a été exposé plus haut, comme le seul et meilleur moyen d'établir un contre-poids à la puissance française sans s'exposer à une lutte qui mettrait tout en jeu. Enfin on ne négligerait rien pour adoucir la mesure aux yeux d'Alexandre et pour conserver la bonne foi envers lui et les autres puissances. On reprendrait la médiation entre la France et la Russie et préparerait entre les trois puissances un traité de garantie du statu quo qui naîtrait de la crise actuelle. On assurerait et faciliterait le départ des troupes russes, anglaises et suédoises du nord de l'Allemagne. Hardenberg.

Denkschrift des Grafen Schulenburg.

(Vergl. Bd. II, S. 388.)

Berlin, 31 décembre 1805.

Je suis intimement convaincu que mes moyens en politique ne me permettent point d'avoir une opinion sur le grand objet qui occupe dans ce moment le roi. Ce n'est donc que par obéissance aux ordres de Sa Majesté que je me permets de dire la mienne.

Il me paraît que si le roi prend la résolution de ratifier le traité, même avec le mémoire explicatif (lequel selon moi ne l'est pas assez pour ne laisser aucun doute sur le titre de la possession provisoire du pays de Hanovre), il n'est pas bien

décidé que Sa Majesté évite la guerre par là. Toute autre possession du Hanovre que celle d'un dépôt sacré dont la paix disposera, est dans le fait une hostilité contre le roi d'Angleterre. L'empereur Alexandre est son allié, et le caractère connu de ce prince pourrait bien, malgré son attachement pour le roi, l'engager à prendre fait et cause pour son allié: la Suède, à l'occasion de la Poméranie suédoise, en a fourni l'exemple. L'empereur Alexandre a remis dans les mains du roi les intérêts du nord, mais on ne peut supposer qu'il ait tacitement consenti à voir dépouiller un de ses alliés. Un article par lequel le roi promettrait à l'empereur Napoléon de réaliser les échanges qu'il désire à la paix avec l'Angleterre, si cette (puissance) laisse à la France la disposition du Hanovre, serait justifiable, je crois, aux yeux du seul ami du roi.

Mais comment parvenir à modifier un traité signé et dont le contenu dicté est si péremptoire, que si la ratification n'est pas échangée dans un terme fixé, la guerre en est la suite? Les garanties dont le roi se charge prêtent à des explications littérales que Sa Majesté ne peut jamais avouer et qui l'exposeront à toute la jactance du cabinet français. Si le roi accepte le traité, il n'est pas douteux qu'il s'isole de toutes les autres grandes puissances, qu'avec cela la guerre avec l'Angleterre et la Russie est au moins possible, et qu'en outre Sa Majesté se met dans la dépendance politique absolue de la France, car le moment ne revient pas où Sa Majesté a une armée alliée près d'elle et des subsides à ses ordres. M. le comte de Haugwitz convient lui-même de cette dépendance, quoique indirectement, en prescrivant la conduite que tout bon Prussien doit tenir pour ne pas irriter l'empereur Napoléon.

Si le roi n'accepte pas, la guerre avec la France est d'après M. le comte de Haugwitz instante, et on ne peut se cacher qu'elle peut être malheureuse et amener la même dépendance que le traité d'alliance, tel qu'il est là, fait craindre, et ceci sans agrandissement et peut-être même avec perte.

Toutes les guerres présentent ces chances et sont un fléau, e qui peut se dire contre l'une, peut se dire contre toutes.

Entre ces deux alternatives dures, il n'y a que le sentiment intérieur du roi qui puisse décider, un serviteur n'oserait proposer un choix; mais il lui convient d'indiquer selon sa conscience et d'après ses lumières les différentes chances et leurs conséquences, si Sa Majesté lui fait l'honneur de le consulter.

M. le comte de Haugwitz doit pouvoir instruire le roi s'il y a quelque probabilité que l'empereur Napoléon se contente de l'acceptation générale d'une alliance défensive, et qu'il permette de négocier sur les articles qui exposent la Prusse ou peuvent la compromettre.

Si une négociation pouvait et devait avoir lieu encore, je croirais utile de s'en tenir simplement aux points les plus essentiels, qui sont: la tranquillité du nord, le Hanovre en dépôt jusqu'à la paix qui décidera de son sort, l'article qui promettrait les échanges désirés si la paix met le Hanovre à la disposition de l'empereur Napoléon, et aussi des explications bien précises sur l'article des garanties. Je soumets à des connaissances diplomatiques plus profondes que les miennes, si un mémoire explicatif plus positif que celui qui a été projeté puisse tenir lieu à une nouvelle négociation; j'ai peine à le croire, les objets sont trop nombreux sur lesquels il faut parler clair, si le roi ne veut en entendre l'explication authentique par l'empereur Napoléon quand nous serons isolés.

Schulenbourg.

Apostille. M'étant occupé la nuit passée à composer le mémoire, que je reconnais moi-même très imparfait, sur le grand objet en question, pour pouvoir renvoyer incessamment les pièces à S. A. S. Mgr le duc de Brunswick, qui me les avait fait tenir hier au soir, une considération majeure m'est échappée.

Le traité ne dit nulle part que l'obligation réciproque ne

doit commencer qu'après la fin de la guerre actuelle où la France se trouve: l'obligation commence donc avec la ratification. La France est encore en guerre avec l'Angleterre, la Russie, et même dans ce moment la paix n'étant pas conclue, avec l'Autriche. Dès que le roi a ratifié, le cas existe où la France a le droit de demander des secours au roi contre son ennemi quelconque, car rien n'est excepté. Il me paraît qu'un engagement pareil n'est pas trop compatible avec le traité d'alliance avec la Russie de 1800, mais que surtout Sa Majesté se trouve immédiatement après la ratification dans un état de guerre avec l'Angleterre et peut-être avec la Russie, si celle-ci croit en qualité d'alliée devoir y prendre part, ou directement, si la France veut la forcer d'évacuer les sept-îles.

N'ayant trouvé cette observation, fondée dans le droit des gens, dans aucune des pièces mises sous les yeux du roi, j'ai cru devoir la rappeler pour que Sa Majesté voie les différents côtés, puisse peser le tout dans sa sagesse, et prendre ses résolutions en conséquence. Schulenbourg.

Denkschrift des Herzogs von Braunschweig.

(Vergl. Bd. II. S. 388.)

Berlin, 31 décembre 1805.

Les malheurs inouis, produits par l'inconséquence, l'imprudence, et l'éloignement de toute sagesse dans la conduite des armées russes et autrichiennes, ont amené un ordre de choses qui, tout fâcheux et embarrassant qu'il puisse être, exige cependant une détermination prompte, pour éviter des avanies de la part de l'empereur Napoléon, lesquelles, en les repoussant avec les succès auxquels les armées du roi ont droit de s'attendre, ne conduiraient néanmoins à aucun avantage réel pour la Prusse. Il s'ensuit de là qu'on ne saurait se dispenser d'accepter la convention du 15 décembre, en se ménageant cependant quelques exceptions, propres à prévenir l'isolement de la

Prusse du reste de l'Europe, et nommément de la Russie, et en rejetant tout l'odieux que l'acquisition du pays de Hanovre pourrait produire un jour aux yeux de la malveillance, sur la nécessité d'empêcher que ce pays ne devînt le partage d'un prince de la maison d'Autriche.

D'après ces points de vue, je hasarde de proposer que l'alliance à conclure avec la France ne soit que défensive. Voici, ce me semble, les motifs à alléguer à l'empereur Napoléon. Il n'ignore pas que la Prusse a un traité d'alliance avec la Russie antérieur à la convention du 3 novembre; elle ne saurait ni le rompre, ni exciter un haut degré de méfiance contre elle, si la France, comme elle le désire, veut que la Prusse reste en mesure avec la Russie, pour la ramener à un rapprochement avec la France. D'ailleurs la Prusse doit faire rétrograder les troupes russes d'une manière amicale, opérer par les Russes sur les Anglais et les Suédois dans le pays de Hanovre, par conséquent éloigner tout soupçon qui pourrait causer de l'aigreur contre elle. Or il n'y a sur le continent, après les pertes que l'Autriche essuie, aucune puissance que la Russie contre laquelle un traité offensif pourrait être applicable. Si cependant, malgré toutes ces raisons, l'empereur Napoléon devait insister sur l'expression du terme offensif, je soumets à peser si on ne pourrait avoir recours à l'expédient de dresser un article séparé et secret, par lequel les cas particuliers qui pourraient obliger la Prusse à l'offensive fussent explicitement énoncés. D'un autre côté on pourrait rappeler à la Russie que l'empereur Alexandre proposa lui-même une convention, dans laquelle la France devait entrer, pour servir de garantie mutuelle à la sûreté des possessions respectives. Un autre motif qui pourrait servir à rapprocher la Russie de la France serait celui de lui donner à connaître, selon l'opinion de Laforest, que le roi de Naples pourrait être sauvé par son intervention.

J'ignore si, relativement à la prise de possession du pays

de Hanovre après la paix avec l'Angleterre, on ne pourrait glisser dans l'art. 2 du mémoire explicatif: „Sa Majesté accepte cette cession que Sa Majesté l'empereur Napoléon compte lui faire, d'autant plus que l'établissement d'un prince étranger dans le nord de l'Allemagne n'aurait offert qu'une source nouvelle aux inconvénients auxquels on s'occupait de remédier." On ne saurait, ce me semble, donner assez à connaître que le roi n'accepte le pays de Hanovre, sans compensation pour le roi d'Angleterre, que pour prévenir que la France ne l'assigne à la paix à quelqu'autre, et qu'en conséquence c'est devenu plus une mesure de nécessité que de simple convenance. Si au reste le but de cette alliance, que je ne puis regarder que comme périlleuse pour la Prusse, vu qu'il n'est que trop à appréhender que l'arrière-pensée de l'empereur Napoléon ne soit de nous isoler, de nous employer à ses propres vues lorsqu'il le jugera à propos, de forcer la Prusse à faire la guerre pour la France à ses propres frais et dépens, si, dis-je, cette alliance peut servir à calmer pour le moment les maux qu'une imprudence vraiment criminelle a attirés sur l'Allemagne et l'Italie, nous conserver des rapports d'amitié avec la Russie, et éloigner de la Prusse les impressions fâcheuses que la privation du roi d'Angleterre de son patrimoine peut faire naître, je crois qu'on pourra se féliciter d'avoir empêché des maux plus considérables de ceux qui existent déjà, et de devenir pour ainsi dire, le modérateur des effervescences politiques intarissables de cet homme extraordinaire, que les fautes inépuisables de ses adversaires, autant que son habileté, son intelligence et son audace, ont élevé à la puissance démesurée dont il jouit en Europe.

Charles duc de Brunswick.

Nachtrag zu der Denkschrift des Grafen Haugwitz.

(Vergl. Bd. II, S. 388).

Ein Gegenstand, von allen Seiten und durch mehrere Augen betrachtet, erscheint deswegen schon, wenigstens ist es oft der Fall, wenig klar. Ich halte es daher für meine Pflicht, den jetzt in Rede stehenden nochmals kurz vorzutragen.

Napoleon will Sicherheit haben, daß wenigstens in den nächsten Jahren er von Seiten des Kontinents keinen Krieg zu besorgen habe. Ohne diese Sicherheit gehen seine Truppen nicht nach Frankreich zurück. Von Seiten Oesterreichs hat er sich diese Sicherheit selbst gegeben, indem er diese Macht dergestalt geschwächt hat, daß sie nach seiner Ansicht unter zwanzig Jahren nicht fähig ist, sich zu regen. Von Preußen erwartet er diese Sicherheit durch den von ihm vorgeschlagenen Traktat, und von Rußland liegt nach seiner Ansicht diese Sicherheit in der Natur der Sache, d. h. in der Unmöglichkeit, daß Rußland ohne Preußen oder Oesterreich an Frankreich den Krieg machen könne. Es folgt hieraus, daß der Traktat vom 15. December mit den in dem Mémoire explicatif hinzugefügten Einschränkungen und Ansichten ratificiret werde, oder daß die französischen Truppen in Deutschland entweder in ihren Positionen stehen bleiben oder selbst vorwärts gehen; daß von einem Tage zum andern, auf uns unbekannten Basen, der Friede mit Oesterreich abgeschlossen werden kann, und daß Preußen in eine schlimmere Lage kommt, als wenn es sich selbst heute zum Kriege entschlösse, und das zwar darum, weil es in dem letztern Fall Meister seiner Operationen bleibt, in dem erstern aber von denen des Feindes abhängt.

Haugwitz.

Zweite Denkschrift Hardenbergs über den Vertrag vom 15. December 1805.

(Vergl. Bd. II. S. 389).

Berlin, 1er janvier 1806.

Dans mon mémoire du 30 décembre, j'ai tâché d'exposer les différents partis que, selon moi, la Prusse peut prendre dans la crise importante et dangereuse du moment; je me suis appliqué à détailler les considérations que chacun d'eux a fait naître dans mon esprit; je ne me suis pas permis de décider pour aucun, mais j'ai manifesté l'opinion qu'une fois déterminé à l'alliance avec Napoléon, il ne faudrait pas de demi-mesure; que pour conserver l'indépendance, pour servir de boulevard au reste de l'Europe pas encore asservi, il serait indispensablement nécessaire que la Prusse eût assez de puissance relative; que laisser faire Napoléon au sud, y favoriser ses vues et agrandir considérablement la Prusse au nord, y exercer ou la souveraineté, ou une influence tout à fait décisive, serait en ce cas le système à suivre avec ardeur et une conséquence non interrompue. J'ai manifesté mes doutes contre l'admissibilité du traité signé le 15 décembre à Vienne, et j'ai indiqué quelques modifications qui m'ont paru essentielles.

Depuis, j'ai eu connaissance du mémoire de M. le comte de Haugwitz; l'objet a été discuté en présense du roi, et Sa Majesté ayant fait demander l'opinion de M. le duc de Brunswick et de M. le comte de Schulenbourg, celle-ci se trouve aussi sous mes yeux.

La plus mûre réflexion ne me laisse que la conviction:

1° Que le roi ne peut pas ratifier le traité tel qu'il est là; 1° parce qu'il l'isolera des autres grandes puissances, 2° brouillera surtout Sa Majesté avec l'empereur de Russie, son allié et ami, qui indubitablement verra d'un très mauvais œil l'alliance avec un État avec lequel il est encore en guerre et diffère

tant en principes, tout comme le plan de dépouiller son autre allié, le roi d'Angleterre de son patrimoine, sans compensation quelconque, qu'il trouvera dans ces nouveaux liens avec son ennemi, une mesure hostile contre lui-même et contraire à l'alliance de 1800 entre la Russie et la Prusse; 3° parce que nous ne sommes rien moins que sûrs d'éviter la guerre par ce traité, que nous pourrions bien nous trouver au premier jour dans la nécessité de combattre à côté des Français, d'autant plus qu'il n'est exprimé nulle part que les stipulations convenues de l'alliance, des garanties, des cessions etc. n'auront force qu'après la paix; 4° parce qu'il met le roi dans la dépendance de l'empereur des Français, qui, ayant réussi à nous isoler, nous emploiera à ses propres vues et forcera la Prusse à faire la guerre pour la France à ses propres frais et dépens; 5° parce que même après la ratification et l'occupation du Hanovre, le roi ne pourrait démobiliser son armée, dans l'incertitude où Sa Majesté se trouverait sur les intentions des autres puissances; que supposé qu'on trouvât les moyens pécuniaires dont on aura besoin, l'article des subsistances, pour lequel on compte sur la Russie, sera sujet aux plus grandes difficultés. Qu'on ne se flatte pas d'entretenir la bonne harmonie entre les deux cours, si ces liens sont formés tels que le traité du 15 décembre les contient! Alexandre, en abandonnant à la sagesse du roi de s'arranger avec la France, n'a certainement eu qu'un état de paix entre cette puissance et la Prusse, que la neutralité du nord de l'Allemagne, tout au plus la prise en dépôt du pays de Hanovre en vue, peut-être momentanément. L'idée d'une alliance avec son ennemi, de l'acquisition du Hanovre contre des compensations en faveur de la Bavière et de la France, n'entre sans doute nullement dans son esprit. Il en sera révolté.

2° Qu'il sera très difficile de remédier à tous ces inconvénients par un mémoire explicatif auquel l'acte de ratification se rapporterait, vu que ce mémoire, pour remplir le but, devrait

contenir des modifications et des additions équivalentes à un nouveau traité.

3° Que le mémoire explicatif minuté par M. le comte de Haugwitz ne me semble pas contenir avec assez de précision les points essentiels dont il s'agit et qu'il faudrait en ajouter encore quelques-uns.

Si j'ai bien saisi le sentiment de Mgr le duc de Brunswick et de M. le comte de Schulenbourg, il est conforme à ce que je viens d'énoncer. Ce que M. le comte a ajouté dans l'apostille a aussi été observé par moi dans mon premier mémoire et dans la conférence en présence du roi.

C'est à Sa Majesté à prendre les déterminations qu'elle jugera convenables à son caractère, à sa dignité et à l'intérêt de sa monarchie. Toutefois je crois de mon devoir de soumettre les réflexions suivantes à sa haute décision.

Si l'alliance avec la France est jugée nécesssaire pour éviter dans ce moment de grands dangers et se procurer des avantages pour l'avenir, qu'elle se fasse de manière à éviter les maux que j'ai detaillés plus haut!

La marche la plus propre à ce but serait à mon avis: 1° de conclure un traité patent sur la neutralité du nord de l'Allemagne et la prise en dépôt du pays de Hanovre; 2° un traité secret d'alliance qui n'aurait force et valeur qu'après la paix (je prends la liberté d'ajouter ici les projets de ces deux traités); 3° le roi écrirait à l'empereur Napoléon pour l'informer de ses intentions.

Ou bien M. le comte de Haugwitz retournerait le plus promptement possible à Vienne pour y finir, ou l'empereur serait invité à envoyer des pleins pouvoirs à M. de Laforest. M. de Haugwitz lui-même pourra mieux que tout autre fixer la décision du roi sur cette alternative.

Je ne puis imaginer que Napoléon, irrité de ne pas rencontrer une soumission entière à ses volontés, trop peu intéressé à former des liens avec la Prusse et trop indifférent de courir

les chances d'une nouvelle guerre avec elle et ses alliés actuels, pût ne pas même vouloir l'écouter sur des modifications, lorsque sur les bases elle accède à ses plans. Je m'y suis plus conformé dans le projet du traité d'alliance, que je ne l'aurais voulu en ne suivant que ma propre conviction. Napoléon poursuivra et terminera la négociation. Une conduite contraire ne confirmerait que trop que dominer sur la Prusse, au lieu d'en faire son alliée, serait sa maxime, et que le traité de Vienne n'aurait été qu'une loi imposée, au lieu du résultat de la volonté libre et indépendante des deux contractants.

Le dilemme: „Le traité tel qu'il est, ou la guerre", et la signature de ce traité sans des modifications claires et précises, ce serait une confession de dépendance dont les suites, si je vois bien, ne pourraient qu'être funestes. Mais si l'on croit mieux faire en ratifiant le traité du 15 décembre et en consignant tous les changements nécessaires dans un mémoire explicatif, je suis loin de m'y opposer, pourvu que toutes les modifications entrent dans ce mémoire de la manière la plus précise, et que son contenu ne laisse aucun doute sur les stipulations.

Ce sera encore à M. le comte de Haugwitz à décider quelle des deux méthodes il croira préférable, mais quoi qu'il en soit, je suis de sentiment que pour l'essentiel rien ne doit être omis de ce que le changement des traités admettrait.

Hardenberg.

Projet d'un traité patent.

Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'empereur des Français voulant assurer jusqu'au rétablissement de la paix le repos du nord de l'Allemagne et cimenter par là la bonne harmonie entre leurs états, ont nommé les plénipotentiaires suivants etc., lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus de ce qui suit:

Art. 1er. Sa Majesté le roi de Prusse fera, incessamment après la ratification du présent traité, occuper l'électorat de Hanovre et le pays d'Osnabrück par ses troupes et les prendra en dépôt jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur sort par la paix entre la France et l'Angleterre.

Art. 2. Sa Majesté l'empereur des Français fera remettre aux troupes de Sa Majesté le roi de Prusse la ville et forteresse de Hameln avec le fort George. La garnison française se rendra là où Sa Majesté Impériale le jugera à propos hors le nord de l'Allemagne [1]).

Art. 3. Les pays de Hanovre et d'Osnabrück seront régis jusqu'à la paix sous la direction suprême de Sa Majesté le roi de Prusse. Les revenus seront appliqués aux frais d'administration, aux besoins du pays, au payement de ses dettes et de leur intérêt. Sa Majesté le roi de Prusse déclare vouloir se contenter du remboursement des dépenses extraordinaires que l'occupation par ses troupes rendra nécessaires.

Art. 4. Sa Majesté le roi de Prusse engagera les troupes russes, suédoises et anglo-hanovriennes à quitter le pays de Hanovre aussitôt que possible. En attendant elles n'en sortiront pas pour attaquer les troupes françaises ou bataves au delà du Rhin. Sa Majesté l'empereur des Français promet qu'à cette condition ces troupes ne seront pas inquiétées pendant qu'elles resteront encore dans le Hanovre.

Art. 5. La stricte neutralité du nord de l'Allemagne sera maintenue par la Prusse et la France. Sa Majeste Impériale s'engage à ne pas faire entrer des troupes françaises ou alliées à la France dans l'intérieur d'une ligne qui renfermera les cercles de Westphalie, de haute et de basse Saxe en entier, avec tous les pays et états situés sur la rive droite de la Lahn et de la Wetter et le pays de Fulda.

---

[1]) Il faudrait bien déterminer dans cet art. 2 tout ce qui concerne le départ des troupes françaises, les prétentions qui seraient admises, les objets qu'ils pourraient enlever, la manière de les transporter.

Art. 6. Sa Majesté le roi de Prusse garantit que ni les troupes mentionnées à l'art. 4, ni d'autres troupes étrangères appartenantes à des puissances en guerre avec la France, ne pourront rentrer dans le Hanovre ou sortir du nord de l'Allemagne déterminé par la ligne ci-dessus fixée, pour combattre les troupes françaises ou celles des alliés de la France. Aucun recrutement, ni passage de troupes, ni embarquement, ne sera permis dans l'intérieur de cette ligne, excepté l'embarquement des troupes anglaises ou russes qui sont actuellement dans l'électorat de Hanovre.

Art. 7. Quant aux provinces de Sa Majesté le roi de Prusse en Franconie, Sa Majesté accordera le passage dans la principauté d'Anspach et dans le bas pays de Baireuth aux troupes des puissances en guerre, et nommément aux troupes françaises, à condition qu'elles payent comptant tous les frais de subsistance et de transport et dommages, que de plus, elles se bornent au passage seul, sans prendre de positions et y transférer le théâtre de la guerre. Sa Majesté l'empereur des Français accordera la même neutralité et sous les mêmes conditions aux états situés entre la Lahn et la Wetter et le Mein, ainsi qu'aux pays appartenants au landgrave de Darmstadt sur la rive gauche du Mein. Le haut pays de Baireuth jouira de la stricte neutralité, ainsi qu'elle a été déterminée à l'art. 5[1]).

Art. 8. Si, en haine de ce traité, une des puissances contractantes était attaquée, elles feront cause commune et s'opposeront avec des forces suffisantes, sur l'emploi desquelles on se concertera ultérieurement, à quiconque voudrait troubler la neutralité telle qu'elle se trouve ici stipulée.

---

[1]) La guerre avec l'Autriche étant terminée, cet article tombe. Il conviendrait peut-être de lui substituer ce qui suit: Tous les états et pays appartenants à Sa Majesté le roi de Prusse jouiront d'une entière et stricte neutralité.

Art. 9. Les ratifications seront échangées à dans l'espace de ou plus tôt si faire se pourra.

Traité secret d'Alliance.

Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'empereur des Français voulant fonder sur une base solide une éternelle union entre les deux nations ont nommé les plénipotentiaires suivants, savoir, Sa Majesté le roi de Prusse, son ministre d'État, de guerre et du cabinet, le comte de Haugwitz, et Sa Majesté l'empereur des Français, son grand maréchal du palais, le général Duroc; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus de ce qui suit:

Art. 1er. D'abord après la conclusion de la paix qui terminera la présente guerre, il y aura une alliance offensive et défensive entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'empereur des Français, qui feront cause commune et emploieront toutes leurs forces, si cela devient nécessaire, dans une guerre qui surviendrait à l'une des parties contractantes en conséquence des cas ci-dessous: 1° pour la garantie du statu quo que la paix établira sur le continent de l'Europe; spécialement 2° pour la défense de l'Empire ottoman, dont les deux parties contractantes garantissent l'indépendance et l'intégrité; 3° pour la garantie des états de la Prusse tels qu'ils seront réglés à ladite paix; 4° pour la garantie des états de la France également tels que cette paix les déterminera; 5° pour la garantie du royaume de Bavière, que Sa Majesté le roi de Prusse reconnaîtra avec les limites comme elles seront fixées par la paix.

Art. 2. Si, par les arrangements que la France prendra avec l'Angleterre, le pays de Hanovre reste à la disposition de la France, ce pays avec la principauté d'Osnabrück sera remis à Sa Majesté le roi de Prusse, qui en prendra possession et les conservera en toute souveraineté. Sa Majesté cependant ne pourra pas prétendre avoir une voix de plus au collége

des électeurs. La dignité électorale sera dévolue à la branche de Brunswick-Wolfenbüttel.

Art. 3. En échange contre le Hanovre, Sa Majesté le roi de Prusse cédera dans ce cas au roi de Bavière la principauté d'Anspach, avec la modification que le bas pays de Baireuth restant à la Prusse soit échangé et cédé à la Bavière contre la haute partie des pays de Bamberg et de Würzbourg, afin de réunir celles-ci au haut pays de Baireuth. On conviendra sous la médiation de la France d'une limite entre la Prusse et la Bavière, et celle-ci cédera un territoire à la première propre à arrondir la province qui restera à la Prusse en Franconie, qui lui donnera une partie du Mein avec la ville de Bamberg et établira une communication avec le pays de Fulda.

Art. 4. Sa Majesté le roi de Prusse cédera de plus, dans le cas susmentionné, en toute propriété et souveraineté, et au même titre qu'elle le possède elle-même, le duché de Clève au prince du St. Empire romain qui sera désigné par Sa Majesté l'empereur Napoléon.

Art. 5. Sa Majesté le roi de Prusse cédera enfin dans ce cas à Sa Majesté l'empereur Napoléon la principauté de Neuchâtel.

Art. 6. Sa Majesté le roi de Prusse garantira aux électeurs de Wurtemberg et de Bade ce qui leur sera cédé par la paix, avec la souveraineté entière et absolue de leurs états sur leurs enclaves, somme en jouissent l'Autriche et la Prusse. La même souveraineté sera accordée aux maisons de Saxe, de Hesse et de Fulda dans leurs états respectifs.

Art. 7. Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'empereur des Français se concerteront sur les affaires de l'Empire germanique, et sa constitution ayant été tout à fait ébranlée, Leurs dites Majestés prendront d'un commun accord les mesures nécessaires pour l'asseoir sur de nouvelles bases adaptées aux circonstauces (et pour les faire sanctionner à la Diète).

Art. 8. Si l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 a lieu, Sa Majesté Impériale s'emploiera à faire céder en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté le roi de Prusse les villes de Hambourg, Brême et Lübeck avec leurs territoires et appartenances.

Art. 9. La ville de Francfort sera assignée, dans le cas où les autres villes impériales subiraient un changement, à la maison de Hesse, de manière que celle de Cassel en obtienne la souveraineté et possession, à la charge de céder à celle de Darmstadt une portion limitrophe de territoire de la valeur de la moitié de la ville et de ses dépendances.

Art. 10. Les deux parties contractantes s'engagent à tenir secrète la présente convention, et elles s'entendront sur le temps où elle cessera de l'être. Les ratifications seront échangées à Berlin dans l'espace de trois semaines, ou plus tôt si faire se pourra.

Erlaß König Friedrich Wilhelms III an Graf Goltz.

(Vergl. Bd. II. S. 434.)

Berlin, 8 janvier 1806.

La présente expédition étant destinée à faire connaître à Sa Majesté l'empereur de Russie le résultat des arrangements que je viens d'arrêter avec la France pour acheminer le rétablissement et le maintien de la paix continentale, je commencerai par vous tracer ici dans tous ses détails la marche et l'histoire de cette négociation importante.

Vous savez, qu'en vertu des conventions signées à Potsdam le 3 novembre, mon ministre d'État et de cabinet, le comte de Haugwitz, fut chargé de la commission de se rendre au quartier général de l'empereur Napoléon pour lui proposer ma médiation, et pour traiter graduellement, d'abord d'un armistice, et ensuite de la paix. A peine arrivé à Prague, il y

apprit que, dès le 13 novembre, la cour de Vienne avait publié à Brünn une proclamation portant: „que le lieutenant général comte de Guilay avait été envoyé près l'empereur Napoléon pour négocier un armistice, mais que des conditions trop dures ayant empêché l'empereur François II de l'accepter, il devait opter la continuation de la guerre“; et à cette occasion il annonça publiquement l'adhésion de la Prusse à la coalition.

L'état des choses n'étant donc plus exactement tel que les puissances contractantes l'avaient conçu lors de la signature des traités de Potsdam, il importait au comte de Haugwitz de connaître à fond les changements qui pouvaient être survenus dans l'intervalle. Il manda en conséquence le comte de Finkenstein sur son passage à Czaslau, et près de cet endroit, au château de Neuhoff, il rencontra le sieur de Nowositzow, qui avait ordre de s'aboucher avec lui. Ce ministre l'informa, „que la cour de Vienne s'était décidée à envoyer le comte de Stadion à Brünn, dans l'intention de traiter d'une paix séparée avec la France“; mais quoique l'empereur Alexandre n'entrât pour rien dans cette négociation, cependant Sa Majesté Impériale ne s'y opposait pas. Déjà alors on semblait prévoir la prochaine défection de l'Autriche. Ces nouvelles découvertes embarrassaient de plus en plus la marche du comte de Haugwitz. Il se voyait devancé dans sa négociation par celle de l'Autriche, et il ne lui restait d'autre parti à prendre que de se joindre au comte de Stadion, afin de se mettre sur les voies de faire valoir ma médiation non-seulement en faveur de la cour de Vienne, mais simultanément aussi en faveur des stipulations qui regardaient la Russie.

Ce fut là son premier soin dans l'entretien qu'il eut avec l'empereur des Français à Brünn; mais il essuya des difficultés dès son début. Napoléon lui objecta l'engagement que j'avais contracté de secourir les ennemis de la France avec une armée de 180 mille hommes. Il avait été mis dans le

secret. Cependant l'empereur, sans rejeter la médiation, proposa pour première condition qu'on ne commettrait point d'hostilités de ce côté-là (du nord de l'Allemagne), et qu'on accorderait à la forteresse de Hameln un rayon un peu plus étendu pour subvenir à ses approvisionnements. Mon ministre me fit son rapport de cette entrevue, et il se rendit à Vienne, où ses négociations devaient être reprises. Il y trouva le prince de Talleyrand et le comte de Stadion, occupés de celle de l'Autriche. Ce dernier lui avoua qu'il venait de l'ouvrir, mais qu'il n'en était encore qu'aux points préliminaires, et qu'il se réservait d'inviter le comte de Haugwitz à y accéder en sa qualité de médiateur, dès qu'on aborderait le fond de la question. Ils convinrent qu'à l'issue de chaque conférence, le comte de Stadion le mettrait au fait du résultat, et ce ministre énonça l'opinion qu'il fallait aller bride en main, et que les circonstances exigeaient sans doute de tenir une conduite très mesurée. Il le pria néanmoins de présenter ses pleins pouvoirs au prince de Talleyrand et de le préparer à ma médiation. Mon ministre y consentit sur-le-champ, et il n'eut pas à regretter sa démarche, puisque le prince de Talleyrand, après avoir effleuré quelques observations sur le titre de médiateur, lui répondit, „que partout où la Prusse voudrait offrir ou employer ses bons offices, ils seraient toujours accueillis par l'empereur Napoléon avec empressement.“ Enfin, le 4 décembre, le comte de Stadion vint trouver le comte de Haugwitz pour l'avertir qu'il attendait incessamment un courrier qui le mettrait, à ce qu'il pensait, dans le cas d'interpeller les bons offices de la Prusse, et les deux ministres se concertèrent d'avance sur le mode et sur les formes qu'ils adopteraient. Mais le 5 au matin, le comte de Haugwitz apprit du sieur de Talleyrand qu'à la suite de la bataille d'Austerlitz, François II et Napoléon avaient eu une entrevue dans laquelle ils étaient convenus d'un armistice, des bases de la paix, de la négociation pour la conclure, et du retour des

troupes russes dans leur patrie. Le ministre des relations extérieures lui fit entendre en même temps que les deux souverains déclinaient toute intervention étrangère, et que l'empereur Napoléon désirait le trouver, lui comte de Haugwitz, à Vienne. Sur ces entrefaites, lè comte de Stadion partit sans revoir mon ministre, sans en venir à la moindre explication avec lui, sans lui donner signe de vie. Ainsi il fut réduit aux notions qui lui étaient parvenues par le canal du ministre de France, et le silence de celui d'Autriche suivi de son départ le mit dans la situation fâcheuse de s'en tenir uniquement aux premières. Le comte de Haugwitz resta plusieurs jours dans l'inactivité, jusqu'à l'arrivée de Napoléon qui fut différée jusqu'au 14 décembre.

Le premier entretien fut des plus orageux. L'empereur connaissait maintenant dans toute son étendue le traité de Potsdam. Il en était ulcéré, il regardait la guerre avec la Prusse comme absolument décidée. Le comte de Haugwitz n'en essaya pas moins de se rapprocher du premier but de sa mission. Il alla jusqu'à prononcer encore une fois mon vœu de voir sortir l'Autriche sans perte de cette guerre, et de lui procurer même, par mon entremise, des frontières qui pussent la tranquilliser davantage [1]). Peines perdues, et l'appel qu'il fit à la modération de Sa Majesté Impériale ne produisit autre chose que la déclaration catégorique: „qu'après la rude leçon que cette puissance venait de lui donner, elle n'achèterait sa paix que par le sacrifice de l'Etat vénitien, du Tyrol et des possessions de la Souabe.“ Le comte de Haugwitz ne tarda point à se convaincre par des notions authentiques et positives que Napoléon tournait présentement toutes ses

Spätere Bemerkungen Hardenbergs.

[1]) Le comte de Haugwitz ne fera accroire à personne qu'effectivement il ait tenu un langage pareil. Aussi n'en fait-il pas mention dans son mémoire du 26 décembre.

pensées à la guerre contre la Prusse. Il en dressait les plans, il en préparait les moyens, il se proposait d'y déployer toute l'énergie de son caractère. Ses premiers coups devaient porter sur la Silésie. Prêt à terminer avec l'Autriche, il allait lui promettre le recouvrement et la garantie de cette province, lui offrir pour cet effet son alliance et se joindre à elle [1]). Que restait-il à faire à mon ministre dans une telle position? Le traité de Potsdam était annulé, ma médiation éludée et écartée. L'Autriche avait quitté la coalition, fini la guerre, et engagé la négociation d'une paix séparée. L'armée russe se retirait, il n'existait plus ni accord, ni ensemble. Devait-il mettre en jeu le sort et le salut de sa patrie? ou plutôt, ne devait-il pas se conformer aux circonstances et se décider d'après elles? Une seconde entrevue avec l'empereur des Français amena de nouvelles discussions et de nouvelles explications, et tandis que les plénipotentiaires continuaient avec le sieur de Talleyrand leur négociation isolée, Napoléon proposa le traité qui fut signé le 15 décembre entre le comte de Haugwitz et je général Duroc, et dont je ferai incessamment la communication à Sa Majesté l'empereur de Russie.

Je m'attends qu'au premier abord le cabinet de Pétersbourg pourra être frappé et de la teneur et des formes de cette transaction. Mais il s'agit de commencer par en examiner le fond, et je leur demanderai alors si, après tout ce qui s'était passé, et dans l'état désespéré où les affaires de la coalition se trouvaient réduites, j'aurais dû m'engager dans une lutte inégale dont les chances étaient incalculables? Quelle que soit ma confiance dans la valeur de mon armée et dans les secours de l'empereur Alexandre, on ne saurait se dissimuler pourtant que tout au moins le premier choc aurait été terrible et qu'il aurait pu devenir décisif. Mes troupes

---

[1]) Toutes ces assertions sont fausses sans doute. Il n'existe aucune autre donnée qui vînt à leur appui.

n'étaient pas encore rassemblées, et celles de la Russie qui restaient à ma disposition n'étaient qu'en petit nombre[1]). Napoléon avait à la sienne une armée ivre de ses succès[2]), il était maître des provinces qui commandent celle dont il voulait faire son point d'attaque; et quand même l'empereur François II eût répugné à tourner ses armées contre une puissance avec laquelle il avait contracté peu auparavent des relations étroites, était-il libre encore dans son choix, et n'était-il pas à craindre que ses ministres et toute sa nation auraient cédé à l'appât de la Silésie, et en ce cas j'aurais eu à soutenir le poids des forces françaises réunies aux restes de l'armée autrichienne, et probablement aussi à l'insurrection hongroise, qu'il aurait été facile alors d'électriser pour une telle cause[3]). La partie aurait été difficile à gagner, et supposé que je l'eusse perdue, quelles en étaient les suites? La Prusse entraînait dans sa chute tout le nord de l'Empire germanique, le feu de la rébellion s'allumait dans les provinces de l'ancienne Pologne sans épargner celles de la Russie, le bouleversement s'étendait de proche en proche, — et cette monarchie universelle n'était peut-être plus un projet chimérique.

Cependant je me suis bien gardé de souscrire indistinctement aux stipulations du traité conclu à Vienne le 15 décembre. Rédigé à la hâte dans le cabinet militaire de l'empereur des Français, le comte de Haugwitz n'était pas le maître d'y apporter sur-le-champ les modifications convenables, mais il prévoyait que ma ratification m'en fournirait l'occasion[4]), et je viens en effet de la restreindre aux conditions énoncées dans

[1]) Encore deux assertions dont la fausseté était palpable..

[2]) L'état de cette armée malgré ses succès était très mauvais alors.

[3]) Toutes ces suppositions ne sont guères fondées. La Russie était en tout cas à dos de l'Autriche.

[4]) Encore une preuve, s'il en fallait plus, que le comte de Haugwitz ne voulait pas la ratification pure et simple, comme lui et M. Lombard ont eu l'effronterie de le soutenir dans la suite.

les explications qui y ont été ajoutées D'ailleurs ce n'est certainement pas l'empereur de Russie qui voudra me faire un crime d'avoir passé sur les mots quand il s'agissait du bien de la chose. Je puis m'en flatter d'autant plus, qu'il m'a laissé le choix des moyens que je croirais les plus propres à sauver nos intérêts. Je me borne pour le moment à la communication présente, mais je me propose de vous mettre en peu entièrement au fait de nos transactions avec la France. Le duc régnant de Brunswick, consultant son attachement et son amitié pour ma personne et pour la monarchie prussienne, consent à se rendre lui-même à Pétersbourg pour mettre le sceau à nos explications, et rassurer complétement l'empereur Alexandre sur la durée inviolable des liaisons qui nous unissent. La juste confiance que le duc a inspirée à Sa Majesté Impériale, et le rôle prépondérant qu'il a joué dans nos délibérations politiques et militaires, lui promettent l'accueil le plus distingué à la cour de Russie, et c'est dans cette persuasion que je vous charge d'annoncer sa visite.

Il s'entend que je vais poursuivre avec l'empereur Alexandre le concert le plus intime sur tous les objets qui restent encore à régler. J'avise dès à présent aux mesures qu'exige la retraite des troupes étrangères du nord de l'Allemagne et l'entrée des miennes dans le pays de Hanovre. Les troupes russes stationnées dans ces contrées auront un premier droit à mes soins. Je me constitue le garant de leur sûreté. Je leur donnerai dans cette vue mes directions provisoires, jusqu'à ce qu'elles aient le temps de recevoir les ordres de leur souverain, et je leur garantis aussi dans tous les cas le passage de l'Elbe et la communication avec leurs magasins. Voilà ce que mon ministère vient de déclarer officiellement au prince Dolgorouky.

J'ajoute une dernière réflexion. Il n'est que trop probable que l'Autriche, aigrie par ses malheurs, portera des plaintes contre la Prusse à la cour de Russie. Il faut vous

y préparer, mais il suffira de consulter les faits pour les repousser, et voilà pourquoi je me suis pressé de vous munir de bonnes instructions. C'est à vous à juger de l'usage que vous devez en faire auprès du prince de Czartoryski. Je vous laisse à cet égard pleine et entière liberté.

Frédéric-Guillaume.
Hardenberg. Haugwitz.

Denkschrift Renfners für den Herzog von Braunschweig bei seiner Sendung nach Petersburg.

(Vergl. Bd. II, S. 434.)

Berlin, 17 janvier 1806.

Le présent mémoire est destiné à rassembler et à mettre sous les yeux de S. A. S. le duc de Brunswick les explications dont il serait nécessaire d'accompagner les communications que le roi se propose de faire passer à la cour de Pétersbourg sur les résultats de la négociation de S. E. M. le ministre d'État et de cabinet, comte de Haugwitz.

Ces explications doivent avoir pour but de prouver à la Russie:

1° que les négociations séparées de l'Autriche ont annulé le traité de Potsdam, et dissous la coalition, sans qu'il ait été possible à la Prusse d'interposer sa médiation avec succès, et avant qu'il pût être question de sa coopération effective;

2° que dans ces circonstances la Prusse risquait d'avoir à supporter seule le poids d'une guerre ruineuse;

3° que pour l'éviter, il ne lui restait qu'à en venir à un arrangement à l'amiable avec la France;

4° que cet arrangement, même dans sa forme actuelle, ne tend absolument qu'à rétablir et à raffermir le système d'une sûreté générale, que c'est là l'esprit des modifications qui ont été apportées au traité de Vienne;

5° que l'occupation et l'acquisition de l'électorat de Hanovre sont des suites nécessaires des conjonctures actuelles, et des nouveaux revirements que subit l'Allemagne;

6° que le roi, dans ses négociations subséquentes avec l'empereur Napoléon, est prêt à se charger des intérêts de la Russie, et que ses relations politiques avec la France ne l'empêcheront point d'entretenir avec Sa Majesté l'empereur Alexandre ses relations de confiance sur tout ce qui concerne les affaires générales de l'Europe.

1° Pour remplir l'objet du premier point, il suffira de participer à Mgr le duc la copie ci-jointe d'une dépêche, en quelque sorte ostensible, qui a été adressée au comte de Goltz en date du 8 janvier. (Vgl. das vorhergehende Aktenstück.) Elle renferme un précis historique de la négociation de M. le comte de Haugwitz, et cet exposé des faits met en évidence qu'avant son arrivée à Brünn, où il a eu sa première entrevue avec l'empereur Napoléon, la cour de Vienne avait déjà recherché un armistice; que rendu à Vienne, il y trouva la négociation de paix complétement engagée entre M. de Talleyrand et le comte de Stadion; que ni l'un ni l'autre ne jugèrent à propos de l'y initier, le plénipotentiaire autrichien s'étant borné à l'inviter de préparer sa médiation; que sur ces entrefaites l'armistice fut conclu à la suite de la bataille d'Austerlitz; qu'on déclina du depuis toute intervention étrangère; et que le comte de Stadion quitta Vienne sans revoir le ministre de Prusse, sans l'informer de rien. On ne manquera pas de reprocher à celui-ci, et on y a déjà préludé dans des correspondances officielles, que le plénipotentiaire autrichien l'a pressé inutilement à Vienne de déployer son caractère de médiateur et de se porter à des démarches actives. Ces plaintes pourront être colorées d'un certain air de vérité, quoique M. le comte de Haugwitz ne se soit pas refusé à présenter ses pleins pouvoirs à M. de Talleyrand, plusieurs jours avant la nouvelle de l'armistice, et qu'il en ait obtenu

alors l'assurance obligeante que les bons offices du roi seraient bien accueillis. Mais devait-il aller plus loin? et n'eût-ce pas été le comble de la maladresse de tôper aveuglément aux sommations du comte de Stadion? Il importait à celui-ci d'arracher au ministre de Prusse les déclarations catégoriques dont on était convenu à Potsdam dans des circonstances tout à fait différentes, et il espérait, comme de raison, de mettre l'incident à profit dans sa négociation. Ce n'était pas là notre compte. L'Autriche, en séparant sa cause de la cause commune, avait enfreint une des stipulations essentielles du traité du 3 novembre. Elle avait déjà rompu ce traité, et nous n'étions plus dans le cas de tenir un langage menaçant, qui ne cadrait plus avec l'ordre actuel des choses, qui n'aurait plus servi qu'à nous compromettre.

2° L'événement l'a suffisamment démontré. Lorsque M. le comte de Haugwitz revit l'empereur des Français à Vienne le 13 décembre, ce monarque connaissait notre traité dans tous ses détails. Il n'était pas difficile à deviner dans quelle source il avait puisé ses découvertes. L'effet en fut prompt. Napoléon voulait se venger; il ne s'en cacha pas. Indépendamment des résolutions qu'il annonçait lui-même, ses plans n'échappèrent point aux perquisitions de notre ministre. Il ne s'agissait pas moins que de porter les premiers coups sur la Silésie, d'y intéresser, d'y associer la cour de Vienne. On peut se dispenser de rappeler à un prince qui a immortalisé son nom dans la guerre de sept ans de quel attrait devait être pour l'Autriche la perspective de regagner une province dont la perte lui laisse encore à l'heure qu'il est des souvenirs amers. Il n'en aurait pas fallu davantage pour effacer jusqu'à leur dernière trace les obligations du traité de Potsdam. Elle aurait consenti à tout, trop heureuse de se refaire à ce prix de ses malheurs actuels. Où en étions-nous alors? Dans l'origine de la coalition, on comptait environ 300 mille Autrichiens, et entre 200 et 300 mille Russes. Aujourd'hui l'Au-

triche était rayée, et son armée encore existante allait peut-être se tourner contre nous. Au lieu de la masse imposante des forces russes qui nous étaient destinées, il n'en restait que 60 mille hommes, partagés en deux corps éloignés l'un de l'autre. Et Napoléon se trouvait à la tête de son armée victorieuse, libre de disposer de tous ses puissants moyens. Il les rassemblait de tous côtés, et on peut s'en fier à lui que son entreprise contre la Silésie aurait été exécutée avec la rapidité de l'éclair [1]. Y étions-nous suffisamment préparés? étions-nous sûrs de repousser l'attaque sur ce point-là? Si-non, quelles auraient pu être les suites d'un premier revers? les suites d'une insurrection qui se serait allumée infailliblement bientôt après dans les provinces de l'ancienne Pologne?

3° Il était permis à M. le comte de Haugwitz d'arrêter ses regards et ses appréhensions sur une chance aussi funeste, et de préférer un arrangement à l'amiable comme un expédient d'autant plus naturel qu'il n'existait plus de coalition. Il accepta donc sub spe rati [2]) les propositions que lui fit l'empereur des Français, et on ne devrait pas en être surpris à Pétersbourg, puisque déjà dans une dépêche adressée par M. le prince de Czartoryski à M. d'Alopéus en date de Holitsch du 24 novembre (6 décembre), Sa Majesté l'empereur Alexandre reconnaissait lui-même: „que dans le moment présent, où l'une des principales puissances de la coalition venait à nous manquer, il ne restait rien de mieux à faire pour le repos de l'Europe que de se tenir tranquille, de se fortifier chez soi, et d'attendre ensuite le cours des événements."

Spätere Bemerkungen Hardenbergs.

[1]) Dans cette Silésie hérissée de forteresses il y avait 25 mille Prussiens et 46 mille Russes. La grande armée était à portée. On était beaucoup mieux préparé à la guerre qu'en 1806.

[2]) Il n'accepta pas sub spe rati, il signa en vertu de pleins pouvoirs très amples, mais sans instructions, et dans un sens tout à fait contraire à ses instructions, sans aucune clause restrictive.

Ce sage aveu a sanctionné d'avance le principe et la nécessité d'un accord à conclure entre la Prusse et la France, sur lequel d'ailleurs le roi ne demande pas mieux que de s'entendre avec son ancien et intime allié.

4° Sa Majesté lui communique dans cette vue la convention signée à Vienne entre M. le comte de Haugwitz et le maréchal Duroc le 15 décembre 1805. On l'a déjà dit au comte de Goltz, et on le répète ici encore, le cabinet de Pétersbourg pourra être frappé au premier abord des formes de ce traité; mais il faut considérer que le ministre prussien, négociant directement avec l'empereur des Français, n'était pas le maître de les choisir à son gré, ni de les éplucher diplomatiquement, et qu'ignorant alors les résolutions ultérieures que le roi pourrait prendre, il était pressé de conclure, sauf à réserver à Sa Majesté d'apporter dans la suite aux stipulations arrêtées tels changements et telles modifications qui seraient de sa convenance. Et en effet on vient d'y aviser, et au lieu d'accepter le traité dans toute son étendue, on l'a soumis à plusieurs restrictions importantes, qui ont été consignées dans le mémoire explicatif (vgl. Bd. II, S. 392), auquel on a donné toute la force et la valeur d'un acte public, en l'insérant mot à mot dans celui de la ratification (vgl. Bd. II, S. 389); les deux pièces, combinées avec le protocole de l'échange (vgl. Bd. II, S. 399), indiquent à la cour de Russie le véritable sens qu'elle doit attacher aux engagements dont le roi se charge envers la France. Il a dégagé l'alliance de ses qualités offensives et défensives, et au moyen de cette réduction, elle n'équivaut plus qu'à une simple garantie générale de la tranquillité et de la sûreté de l'Europe, telle que la Russie l'avait en vue elle-même dans les négociations qu'elle se proposait d'entamer avec la France. Ce système salutaire est encore toujours celui du roi. Il n'en aura pas d'autre. Le nom n'y fait rien; il a fallu s'y prêter pour opérer le bien de la chose,

et ce ne sera pas l'empereur Alexandre qui soupçonnera la loyauté de son ami, de vouloir abuser des mots, ni aux dépens d'un ancien allié auquel il a fait ses preuves, ni aux dépens de l'Autriche, dont il respecte les malheurs. On a eu soin d'ailleurs, dans l'art. 1er du mémoire explicatif, de subordonner très expressément les garanties particulières aux seuls rapports que les puissances belligérantes établiront par leurs traités de paix respectifs, et cette restriction doit être envisagée comme une pierre de touche de l'impartialité du roi envers les puissances qui ont encore des démêlés à vider avec la France. Il faut y revenir encore une fois, et on ne saurait le redire assez souvent, le rapprochement actuel entre la Prusse et la France ne doit avoir d'autre but que le repos futur de l'Europe. Si le roi n'a pu atteindre ce but que sous la forme d'une alliance, pourrait-on lui en vouloir? et lui aurait-on conseillé de rejeter les avances conciliatoires de l'empereur Napoléon dans l'état critique où les choses en étaient venues? Qu'on pèse le pour et le contre! La défection de l'Autriche, la possibilité de sa réunion avec la France, les ressources qu'elle offrait à celle-ci, l'éloignement de secours suffisants et assez prompts de la part de la Russie, l'inconsistance de ceux que l'Angleterre a fournis au continent, la neutralité isolée du Danemark, les appréhensions et les indécisions de la Saxe et de la Hesse, une saison défavorable, un manque général de subsistances, des incidents fâcheux de différents genres, — tout contribuait à détourner la Prusse d'une guerre inégale et qui pouvait exposer son existence. C'en était fait du nord de l'Allemagne si Napoléon avait remporté de nouveaux succès, et le bouleversement s'étendait de proche en proche aux puissances voisines, sans en excepter entièrement la Russie, n'eût-ce été que par ses provinces polonaises. Ne vaut-il donc pas mieux que la Prusse se constitue le boulevard du nord, qu'elle s'y renforce et qu'elle y fixe une ligne de démarcation que les Français ne puissent

plus franchir? Tous les états de l'Europe qui ont conservé encore leur indépendance y sont intéressés.

5° Sous ce point de vue, l'occupation de l'électorat de Hanovre par les troupes prussiennes devenait indispensable. De tous les terme-moyens qui ont été proposés à l'empereur des Français pour neutraliser ce pays jusqu'à sa paix définitive avec l'Angleterre, il n'en a pas accepté un seul[1]. Il le regardait comme sa conquête; il voulait y rentrer en force; et le rassemblement de son armée du nord prouve assez que ses intentions étaient sérieuses. Fallait-il laisser retourner paisiblement les Français dans l'Allemagne septentrionale, avec la certitude qu'ils y exerceraient, bien plus qu'auparavant, une influence despotique; qu'ils achèveraient d'y ruiner les petits états, et d'y porter le coup de grâce à notre commerce? Ou bien fallait-il faire la guerre pour cet objet seul? Ce n'était pas là du moins l'idée de Sa Majesté l'empereur de Russie, puisque, dans le même instant où il a abandonné à la disposition du roi les corps de Tolstoy et de Bennigsen, il a invité Sa Majesté: „d'aviser aux moyens les plus propres de mettre hors de danger les troupes alliées qui étaient destinées à agir dans le Hanovre etc." Il a fait dépendre dès lors le retour des siennes uniquement de la détermination du roi. L'Angleterre n'avait pas envie non plus de soutenir la gageure à la pointe de l'épée, témoin l'envoi pressé des vaisseaux de transport, qui viennent reprendre les troupes anglo-hanovriennes[2]. Donc c'était la Prusse seule qui aurait dû s'opposer au retour des Français. Ç'eut été trop prétendre, et puisqu'elle avait le choix de l'alternative, il était bien plus naturel qu'elle préférât de se charger elle-même de l'occupation du pays de Hanovre. Elle y procédera incessamment, et

---

[1]) M. de Haugwitz lui en avait-il proposé?

[2]) Mais il est bien sûr que ses troupes ne seraient pas parties, si la Prusse s'était opposée aux Français.

par conséquent elle va préparer aux autres troupes les voies de la retraite. Ce premier pas a conduit au second. On était déjà convenu dans les conférences de Potsdam qu'en bonne politique le roi d'Angleterre ne pouvait plus conserver une possession qui, au premier coup de canon tiré sur mer contre la France, exposait infailliblement le nord de l'Allemagne à une invasion hostile. La question préalable avait été décidée ainsi quant au principe. Elle a trouvé sa solution définitive dans les événements de la guerre, Napoléon ayant pris irrévocablement son parti de ne plus restituer à Sa Majesté Britannique ses états allemands [1]. Si nous les avions refusés, il allait en disposer, soit en faveur d'un des princes de l'Empire, soit peut-être en faveur d'un protégé de sa propre famille. Les concurrents n'auraient pas manqué, et Sa Majesté l'empereur de Russie voudra bien se rappeler entre autres que, lors de la première répartition des indemnités de l'Allemagne, l'Autriche s'est mise sur les rangs pour établir un de ses archiducs dans l'électorat de Hanovre; elle l'a redemandé encore dans les négociations de la paix de Presbourg pour servir de dédommagement à l'électeur de Salzbourg [2]. Or, puisqu'il était décidé que la maison d'Angleterre serait obligée de faire le sacrifice de ces possessions, la Prusse ne devait-elle pas les acquérir de préférence, et toutes les puissances qui ont avec elle le même intérêt, ne doivent-elles pas consentir et souhaiter qu'elle obtienne une augmentation de forces et de moyens pour soutenir d'autant plus efficacement la défense du nord et tout le système qui y appartient?

6° En attendant, les changements apportés au traité de Vienne ayant encore besoin d'être éclaircis et consolidés davantage, le roi a trouvé bon de faire retourner M. le comte de

[1] Voilà cependant ce qu'il voulait en 1806.

[2] Ces faits, extrêmement douteux au moins, sont cités ici, avec une assurance assez singulière, comme incontestables.

Haugwitz auprès de l'empereur Napoléon, afin de renouer le fil des négociations et d'y mettre la dernière main. Sa Majesté s'estimerait heureuse si elle pouvait les faire tourner en même temps à la satisfaction de l'empereur Alexandre, et elle n'en désespère nullement, si elle doit en juger, soit par les dispositions que ce monarque a témoignées récemment au comte de Goltz, soit par les sentiments conciliatoires que Napoléon a manifestés de son côté dans ses entretiens avec M. le comte de Haugwitz à Vienne. Fidèle à ses attachements, le roi a prévenu l'empereur des Français que ses transactions actuelles ne feraient jamais tort à ses relations avec la Russie, et qu'incapable de trahir ses devoirs envers son ami et son ancien allié, il lui communiquerait tout avec franchise. Il remplit maintenant cette tâche, persuadé que ses confidences, en passant par l'organe de S. A. S. le duc de Brunswick, n'en seront que mieux reçues. Il lui importe après cela de connaître si l'empereur de Russie est réellement intentionné de terminer ses différends avec la France, d'aborder pour cet effet une négociation, et d'en remettre les premiers soins au roi? Le moment serait d'autant mieux choisi, que le traité de paix conclu avec l'Autriche a déjà réglé plusieurs points qui de tout temps ont intéressé la Russie, tels p. e. que la séparation de la couronne d'Italie, et l'indépendance des Républiques batave et helvétique [3]). Il ne pourra plus être question sans doute, ni des conditions péremptoires énoncées dans le traité de Potsdam, ni de celles qui ont servi de base aux premières instructions de M. de Nowosiltzow; mais il est assurément encore plus d'un objet sur lequel il y aura moyen de s'entendre. On peut ranger nommément dans cette catégorie le royaume de Naples, qui semble péricliter éminemment depuis la dernière levée de bouclier, et qui, selon l'opinion de M. Laforest, ne peut plus être sauvé que par un rapprochement entre la

[3]) Voyez les articles illusoires 5 et 18 de la paix de Presbourg.

Russie et la France. S'il a lieu, il pourra nous conduire à un autre résultat infiniment essentiel au bonheur et à la tranquillité de l'Europe. Ce serait une garantie mutuelle entre la Russie, la Prusse et la France, pour assurer l'ordre de choses qui naîtra de la crise présente. Hardenberg.

Denkschrift Lombards für den Herzog von Braunschweig bei seiner Sendung nach Petersburg[1]).

(Vergl. Bd. II, S. 434.)

Pour juger les motifs qui ont fait éviter la guerre à la Prusse après la paix séparée de l'Autriche, il faut remonter à l'époque du 3 novembre. Par la convention signée ce jour-là avec la Russie, il fut arrêté que Sa Majesté Prussienne enverrait une personne de confiance à Napoléon, pour lui porter les propositions de paix dont les trois puissances étaient convenues, et servir de médiateur entre les deux cours impériales et la France. Quatre semaines après le départ de ce ministre, les armées prussiennes devaient entrer en campagne. Ce délai fut jugé indispensable pour faire arriver les armées et ne combattre qu'avec des forces suffisantes un ennemi aussi formidable par son nombre que par ses victoires.

Le comte de Haugwitz partit le 14 novembre de Berlin, et par cette même raison il ne hâta point son voyage; mais l'armée se mit en marche de toute part, et dès le 2 décembre, les troupes cantonnées dans les pays de Hanovre et de Hildesheim se trouvaient en mouvement pour s'approcher des frontières de la Bohême. Ce fut là qu'on apprit la nouvelle de l'armistice du 4, dont la clause la plus funeste fut la séparation de l'armée russe et celle d'Autriche. Les nouvelles du comte de Haugwitz nous apprirent que, déjà avant cette époque, la cour de Vienne avait entamé des négociations pour une paix séparée; que le comte de Stadion s'était rendu dès le 25 no-

---

[1]) Die Denkschrift ist nicht datirt.

vembre au quartier général français, et qu'à la suite de la trêve, une négociation définitive allait s'entamer à Nickolsbourg. Sur ces nouvelles contrariantes, l'armée reçut ordre de faire halte. Toute idée de médiation de la part de la Prusse tombait dès lors d'elle-même. L'Autriche s'était isolée volontairement, et les conditions de paix que Napoléon lui dicta le 26 décembre en furent la suite inévitable.

Le but de la convention de Potsdam était perdu. L'Autriche ne pouvait plus être sauvée, ni le système de l'Europe rétabli par la voie des armes La Prusse ne devait plus s'occuper que de sa propre défense, de la sûreté de ses voisins, de la conservation des objets qui pouvaient se sauver encore. Quel moyen devait conduire à ce but? La guerre? ou un accord avec la France?

Les suites du premier parti n'étaient que trop calculables. La défection de l'Autriche avait transféré les ressources de cette monarchie entre les mains de Napoléon. On ne pouvait plus, sans achever de la perdre, ou sans la combattre elle-même, opérer par la Bohême. En s'avançant, selon le premier projet, soit par le haut Palatinat sur Ratisbonne, soit par Nördlingue sur Donauwerth, on s'éloignait de la Silésie, qui n'était plus, comme dans les hypothèses de Potsdam, couverte par les armées principales des deux alliés de la Prusse. Cette province, avec laquelle toute communication directe nous était dès lors interdite, restait abandonnée à ses propres forces et à toutes les entreprises que, de son camp de Moravie, le génie de Napoléon eût promptement dirigées sur elle. Une armée française s'assemblait en Hollande. Nous lui opposions des Russes, des Anglais, des Suédois et des Prussiens, tous, excepté les Russes et nous, marchant sous des étendards différents, sans un chef commun qui les commandât, sans que le temps nous permît d'organiser ces moyens de défense hétérogènes, ou même avec la certitude de trouver dans les dispositions du roi de Suède des contrariétés dont notre cause

devait souffrir éminemment [1]). D'ailleurs on ne prévoyait que trop quelle serait la différence entre les suites d'un succès et celles d'une campagne malheureuse. Des victoires brillantes n'aboutissaient qu'à rejeter l'armée française sur la rive gauche du Rhin, où elle se serait ralliée sans péril, et d'où elle pouvait, à chaque instant, recommencer en masse ses opérations contre une armée qui dès lors avait une ligne immense à défendre. Un échec, au contraire, aurait produit sur l'opinion un effet funeste, et, dans la réalité, il aurait privé l'Allemagne de son dernier boulevard, en entamant les ressources de la seule puissance que les Français y craignent encore.

Tels sont les motifs qui ont déterminé le roi à signer l'accord du 15. Cet accord, s'il ne sauve pas l'Europe, lui épargne du moins de nouveaux revers. Il laisse au temps la faculté de guérir les blessures publiques et n'éloigne aucune des chances favorables qui peuvent ramener pour l'Europe un état de choses plus heureux et établir sa tranquillité sur des bases plus solides. Car enfin voilà ce que la Russie et la Prusse ont voulu. Voilà ce qu'elles auraient obtenu peut-être d'une manière plus heureuse et plus sûre, si leur volonté ferme et sage avait été partout secondée. Quelques jours plus tard, et nous aussi, nous aurions porté les premiers coups. Sans doute un rassemblement de moyens pareils, bien combinés, bien soutenus, offrait une perspective toute différente. Mais après l'expérience qu'on a faite de la faiblesse de l'Autriche, il est heureux, on doit se le dire, il est heureux que nous en ayons eu à temps le secret, lorsque la Russie n'était pas encore la seule puissance qui restât debout en Europe, et avant que nos moyens compromis eussent mis le dernier sceau à la su-

---

Bemerkungen Hardenbergs.

[1]) Il n'aurait pas été difficile de lever toutes ces difficultés, pourvu qu'on se fût prononcé décidément. Les forces anglaises auraient été soumises aux ordres du roi.

périorité de la France. Une politique sage ne varie pas dans le but qu'elle se propose, mais elle ne commande pas aux événements, et les moyens dont elle fait choix peuvent varier avec eux. La Prusse est-elle restée fidèle aux principes en ratifiant le traité de Vienne? Quels sont les inconvénients de ce traité? Quels sont ses avantages?

Et d'abord, peut-on dire qu'il soit une relation de la Prusse envers laquelle cet acte l'ait fait manquer?

L'Autriche? Elle avait renoncé aux obligations positives que le traité de Potsdam nous imposait. Mais sans doute elle avait à notre intérêt des droits, devenus plus saints par son malheur même. C'est à ces droits que notre nouveau système satisfait encore, autant qu'une catastrophe aussi terrible l'a permis. L'Autriche aurait été la première victime de la guerre, car sa paix garantit à Napoléon qu'aucunes troupes étrangères ne traverseraient ses provinces. Mais ce n'était qu'en les traversant qu'on pouvait marcher à l'ennemi, et la suite en aurait été que le vaincu se serait vu contraint tôt ou tard à marcher sous les drapeaux du vainqueur, ou qu'en s'y refusant il aurait consommé sa perte. De plus, le roi a subordonné toutes ses garanties à la volonté même de son malheureux allié, puisqu'il ne s'en est chargé que dans l'hypothèse où l'Autriche, par sa paix particulière, aurait sanctionné les sacrifices exigés d'elle. Enfin on s'est servi heureusement du prix que la France attachait à notre aveu, pour fixer à ses prétentions des bornes, bornes sans doute bien désastreuses encore, mais que le vainqueur eût dépassées sans résistance, si l'appât de la sanction de la Prusse n'eût balancé à ses yeux les avantages d'une plus grande extension [1]).

L'Angleterre? Nos engagements touchant le sort futur du

---

[1]) Voilà une assertion très bien placée ici dans une apologie; mais M. de Haugwitz peut-il sérieusement se vanter que l'Autriche doive des conditions moins dures à son intervention?

pays de Hanovre sont tellement hypothétiques[1]), que certainement elle n'a pas à s'en plaindre. Elle ne pouvait pas exiger que la Prusse se sacrifiât uniquement à ses intérêts. Tout ce que nous pouvions pour elle, c'était d'empêcher que l'ordre de choses insupportable dont l'électorat et tout le nord ont souffert n'y renaquît encore une fois. Nous l'avons fait. Quant au pays de Hanovre, ou la France ne sera pas assez forte pour en obtenir le sacrifice, ou elle voudra à tout prix disposer de sa conquête. Dans le premier cas, nos projets tombent. Dans le second, l'Europe entière sans doute préférera un ordre de choses qui mette à jamais ce malheureux pays sous la protection de son défenseur naturel, à telle combinaison trop possible et plus révoltante qui placerait quelque créature du nouvel empire jusqu'aux bouches de l'Elbe et jusqu'aux bords de la Baltique. Ce dernier arrangement d'ailleurs ouvre un vaste champ aux modifications de la politique et ne prouve pour le moment autre chose, sinon qu'il est un principe dont tous les partis en Europe sont également convaincus. Ce principe est qu'il n'est plus pour elle de paix sur laquelle elle puisse compter, tant qu'on pourra confondre les intérêts de l'Angleterre et du continent, et qu'à chaque dispute avec la première, la France trouvera sur l'autre un objet de vengeance qui tente sa cupidité.

La Russie? Non, le roi ne croira jamais que, sous le point de vue de cette relation précieuse, il ait besoin d'une justification. Rien au monde n'eût pu l'ébranler dans les déterminations dont le traité de Potsdam lui imposait le devoir, si ce n'est la volonté de l'empereur Alexandre lui-même. Sa Majesté Impériale a déclaré qu'elle était contente dès que l'Autriche l'était. Elle a invité le roi à pourvoir à sa sûreté

[1]) Tout ce qui suit n'est vrai qu'en tant que le traité de Vienne eût été accepté avec les restrictions du mémoire explicatif.

par un arrangement qui convînt aux circonstances[1]. Sa loyauté généreuse nous a promis son assistance dans le cas où un tel accord fût impossible. Cet accord ne stipule rien qui soit en collision avec aucun des intérêts de la Russie, car il ne touche aux intérêts de l'Autriche qu'autant que l'Autriche l'a voulu; il laisse la Prusse étrangère aux autres querelles de l'Italie; il a fait naître une alliance que nous étions bien loin de prévoir il y a deux mois, mais cette alliance était la condition irrémissible de la conservation de la paix, et elle seule pouvait engager Napoléon à nous faire le sacrifice de ses projets sur le nord. Enfin nous lui avons déclaré, en la concluant[2], de la manière la plus solennelle que nous ne pouvions avoir ni une pensée secrète pour Alexandre, ni un intérêt qui ne fût pas le sien. Quels que soient nos rapports actuels, quels que doivent être ceux auxquels les circonstances peuvent nous inviter un jour, ils restent subordonnés à jamais au premier devoir, à la première affection du roi, et l'alliance avec la Russie est le principe de la politique prussienne, auquel d'autres considérations peuvent s'attacher, mais qui doit les faire disparaître toutes, si l'ombre d'un doute pouvait s'élever.

En attendant, les avantages du traité de Vienne sont instants et clairs. La guerre est éloignée du nord de l'Allemagne. L'électorat de Hanovre respirera sous une administration intérimistique, dont la façon de penser libérale de Sa Majesté répond d'avance à l'Europe. Les troupes anglaises et suédoises, auxquelles le roi ne devait rien encore, sont sauvées d'une perte sûre. Toutes les ressources de la Prusse demeurent intactes. Napoléon, sur des points essentiels, se trouve lié par des engagements positifs. Ou il comte les res-

---

[1] M. de Haugwitz ignorait parfaitement cette invitation lorsqu'il signa son traité, et certes elle ne tendait point à une alliance avec la France.

[2] C'est-à-dire lors de la ratification et après coup.

pecter, et dès lors ses engagements sont un bien, ou ce lien ne sera rien à ses yeux, et dès lors il n'est rien pour nous, et nous conservons tous nos moyens contre lui, avec l'avantage en attendant de les avoir renforcés par l'occupation de l'électorat. Sans doute c'est la moindre partie de l'ouvrage qui restait à faire. Sans doute d'après la conviction intime du roi, l'Europe ne pourra compter sur un système que quand la Russie en sera le garant, et quand elle et la France, les deux seules puissances en Europe qui, avec des moyens immenses, ne peuvent guères vouloir ensemble que le bien, s'accorderont pour le faire. Mais si les malheurs passés doivent nous laisser l'espérance de voir ce vœu se remplir un jour, si Alexandre, quitte envers l'honneur et qui jusqu'au dernier moment a prodigué à tous ses alliés les preuves de sa loyauté et de sa constance, se résoud un jour au dernier sacrifice, à celui de ses justes ressentiments, s'il veut faire un usage heureux du prix extrême que la France mettra toujours à le voir se rapprocher d'elle, s'il veut se ressaisir de tous les moyens qu'un tel rapprochement pourrait lui donner pour sauver les restes de l'Italie et faciliter enfin le retour de la paix maritime, le traité de Vienne encore est le premier pas vers ce but. La France ne méconnaît pas que, vu les liens de la Prusse et de la Russie, sa relation avec la première est incomplète tant que l'aveu de l'autre n'y met pas le sceau. Le roi peut devenir tous les jours un interprète imposant pour elle des conditions du retour de la Russie, et sans préjuger les intentions de son auguste allié ni ce que l'honneur lui commande, il sera fier de son rôle, s'il parle au nom d'Alexandre.

Telles sont les considérations qui ont fait préférer à une guerre désastreuse ou tout au moins inutile le seul ordre de choses qui sauvait, sans recourir aux armes, l'indépendance et la sûreté du nord. Les réserves sous lesquelles on a ratifié le traité de Vienne l'ont mis à l'abri de toutes les interprétations odieuses. Le roi se flatte d'avoir rempli les devoirs

du souverain, sans manquer à ceux de l'ami, et s'il avait le suffrage d'Alexandre comme celui de sa conscience, ce serait d'un œil plus tranquille qu'il envisagerait enfin l'avenir.

Lombard.

Hardenbergs Entwurf zu einer neuen Verfassung des deutschen Reichs.

(Vergl. Bd. II, S 453).

Berlin, 5 février 1806.

Parmi les objets les plus pressants qui restent à régler, il faut ranger sans contredit les arrangements nécessaires pour établir un nouvel ordre des choses en Allemagne. L'ancien édifice de la constitution germanique, ébranlé dans tous ses fondements, écroulé pour la plus grande partie, n'offre plus que quelques ruines, qui aussi menacent une chute prochaine. En attendant les actes arbitraires et l'anarchie augmentent de jour en jour, et si quelque volonté sage ne prend pas l'initiative pour établir promptement un système adapté aux circonstances, les suites du désordre actuel peuvent devenir très funestes. C'est à la Prusse à se charger de cette besogne, elle ne souffrira pas qu'elle se fasse sans sa concurrence, ce qui entraînerait des arrangements nuisibles à ses intérêts et serait contraire à sa dignité.

Il est évident que l'empereur Napoléon veut assurer à la France une influence décisive dans le midi de l'Allemagne, où celle de l'Autriche vient d'être détruite. Vouloir opposer des entraves à ce plan serait peine perdue et impolitique; mais il faut que la Prusse s'applique avec d'autant plus de soin à acquérir de son côté la même influence dans le nord et dans le voisinage de ses possessions. Si, d'après le vœu du roi, nous conservons le pays d'Anspach, si nous formons une province considérable en Franconie, cette influence devra s'étendre dans ces contrées, et ce sera autant de gagné.

Voici, ce me semble, les premières lignes de la nouvelle constitution à donner à l'Empire germanique.

1° Il formerait un système fédératif, dont un empereur, élu par les princes électeurs, serait le chef, et le but: la défense commune, la sûreté et garantie des membres de la fédération entre eux, et les avantages qui peuvent résulter d'un concert d'opinions et de mesures.

2° L'empereur présiderait à la Diète de l'Empire, il ratifierait ses actes et jouirait des droits et prérogatives qu'il a eus jusqu'ici, en tant qu'elles sont compatibles avec le nouvel ordre des choses. Il faudrait les soumettre à une révision et les déterminer ensuite.

3° On conserverait la Diète de l'Empire pour les objets de la fédération et pour les fonctions judiciaires dont il est parlé plus bas.

4° L'Empire serait divisé en cercles, dont chacun aurait pour directeur le membre le plus puissant. Il n'y aurait qu'un directeur pour chaque cercle.

5° Ces cercles seraient:

A. Le cercle d'Autriche, qui comprendrait tous les pays et états appartenants à la primogéniture et aux autres branches de cette maison.

B. Le cercle de Brandebourg, qui renfermerait en deux sections: 1° tous les pays appartenants à Sa Majesté le roi de Prusse dans le nord de l'Allemagne, tous les états de la maison de Brunswick, le Mecklenbourg, la Poméranie suédoise, Oldenbourg, Delmenhorst et Jever, les états de la maison d'Anhalt, de celle de Lippe, Rietberg, Rheda, le comté de Schaumbourg, Corvey et Pirmont, enfin les villes de Hambourg, Brême et Lübeck avec leurs territoires qui seraient incorporées dans les états prussiens. Le Holstein resterait séparé et combiné avec le Danemark; on tâcherait de faire l'acquisition de la Poméranie suédoise moyennant un

achat; 2° les états du roi en Franconie avec Nürnberg qui leur serait incorporé, ainsi que la partie de son territoire indiquée dans mon mémoire du 11 janvier [1]), Fulda, Schwarzenberg, Castel, Hohenlohe, Linange, Oettingen et Pappenheim.

C. Le cercle de Bavière également en deux sections: 1° la Bavière même et le haut Palatinat avec le Tyrol, Eichstedt, la partie du territoire de Nürnberg qui serait assignée au roi de Bavière, les états de ce prince en Souabe, enfin les possessions des princes et seigneurs dans cette partie de l'Allemagne enclavées par les pays bavarois ou voisins; 2° les états du roi de Bavière en Westphalie, savoir tous ceux qu'il y acquerrait par l'arrangement proposé avec les pays enclavés et voisins, Bentheim, Recklinghausen, Dortmund etc.

D. Le cercle de Saxe, dont l'électeur de Saxe serait le directeur, et auquel on joindrait toutes les possessions des maisons ducales de Saxe et de celles de Schwarzbourg et de Reuss.

E. Le cercle de Hesse, directeur l'électeur de Hesse. Membres le landgrave de Darmstadt, les princes de la maison de Nassau, excepté Fulda, tous les princes et comtes de la Wetteravie sur la rive droite du Mein, les Wittgenstein, Isembourg, Solms etc.

F. Le cercle de Souabe comprendrait: 1° les états du roi de Würtemberg; 2° ceux de l'électeur de Bade; 3° les petits pays adjacents ou voisins, et tous ceux sur la rive gauche du Mein non assignés aux cercles d'Autriche, de Brandebourg et de Bavière. Le roi de Würtemberg et l'électeur de Bade seraient alternativement directeurs de ce cercle, de règne à règne. Si cet arrangement paraissait offrir des difficultés, on pourrait aussi faire

[1]) Vergl. Bd. II, S. 417 flg.

deux cercles au lieu d'un, nommer celui du roi de Würtemberg, cercle de Souabe ou de Würtemberg, celui de l'électeur de Bade, de Bade ou du Rhin.

6° Ces cercles formeraient trois confédérations: 1° celle d'Autriche, bornée aux états de cette maison, le chef serait celui de la maison; 2° celle du midi de l'Allemagne, composée des cercles de Bavière et de Souabe ou Bade-Würtemberg, le chef serait le roi de Bavière; 3° celle du nord de l'Allemagne, qui renfermerait les cercles de Brandebourg, de Saxe et de Hesse, et dont le roi serait le chef.

7° Il y aurait trois colléges de l'Empire: 1° celui des trois confédérations représentées par leurs chefs; 2° celui des électeurs de Bohême, de Bavière, de Saxe, de Brandebourg, de Brunswick, de Würtemberg, de Hesse, de Bade, de Würzbourg; on pourrait y ajouter, si on voulait, Mecklenbourg et Holstein; 3° celui des princes, formé d'après le recès de députation. Les comtes et seigneurs y siégeraient par vota curiata. Les villes impériales seraient rayées; il ne reste à disposer que de Francfort en faveur de l'électeur de Hesse.

8° Les directeurs des cercles exerceraient une souveraineté entière dans leurs propres états; elle ne serait limitée que par les articles de la fédération.

9° Les autres princes, comtes et seigneurs exerceraient la même souveraineté, mais elle serait de plus limitée par leurs obligations envers le cercle et son directeur. Tout ce qui tient 1° à la défense extérieure; 2° à la police générale, par exemple les défenses d'exportation etc.; 3° à la haute justice, serait réservé au directeur du cercle et à l'assemblée de ses membres présidée par lui; chaque membre serait obligé d'entretenir un nombre proportionné de troupes, équipées et exercées entièrement d'après le système militaire du directeur; en temps de paix, elles serviraient à la police intérieure et resteraient aux ordres de chaque état; mais elles seraient soumises à l'inspection et à la revue du directeur, qui aurait

le droit de tenir la main à ce qu'elles soient au complet et en bon ordre avec tout l'attirail nécessaire. En temps de guerre, elles seraient obligées de suivre les ordres du directeur, les frais seraient répartis dans une juste proportion dont on conviendrait d'avance, en fixant une matricule de cercle pour les dépenses communes. Ce qui regarde la police générale serait déterminé par les assemblées du cercle et exécuté sous l'autorité du directeur. Dans chaque cercle on établirait un tribunal dans les états du directeur, qui jugerait en dernier ressort les causes litigieuses qui y seraient portées par appel de tous les pays faisant partie du cercle, n'ayant pas le privilége de non appellando. Le directeur aurait l'obligation de faire exécuter les sentences. Les tribunaux de l'Empire seraient supprimés.

10° Les trois confédérations n'auraient pour objet que la politique et la défense commune. Leurs membres se concerteraient surtout sur ce qui regarde ces objets. Ils formeraient une alliance perpétuelle sous les auspices du chef, qui aurait l'obligation de protéger les membres de la confédération, d'interposer pour eux ses bons offices et, en cas de besoin, de leur prêter assistance les armes à la main. Toutefois les objets et arrangements internes et d'un intérêt commun ne seraient pas exclus du concert entre les membres de la confédération. Ce qui les intéresse pourrait être d'abord discuté et réglé dans les assemblées des cercles à la pluralité, et ce serait aux directeurs à correspondre ou à conférer sur ce qui serait du ressort de la confédération.

11° L'empereur et la Diète réuniraient les trois confédérations pour un but commun, p. e. pour une guerre d'Empire.

12° La juridiction pour les souverains mêmes serait austrégale dans les deux premières instances, la dernière pourrait être combinée avec la Diète de l'Empire.

13° Les fiefs de l'Empire seraient abolis.

14° Les possessions de la noblesse immédiate et des ordres

teutoniques et de Saint-Jean enclavées dans les différents territoires seraient soumises à la souveraineté des princes auxquels ces territoires appartiennent; la principauté de Mergentheim resterait en souveraineté à l'ordre teutonique, dont un prince de la maison d'Autriche serait le grand-maître héréditaire; elle appartiendrait au cercle d'Autriche. Toutes les autres possessions de l'ordre situées dans d'autres pays lui resteraient en propriété, mais non en souveraineté. Les membres de la noblesse immédiate conserveraient tous les droits et revenus qui ne sont pas essentiellement attachés à la souveraineté. Il faudrait établir un comité qui veillât sur cet article et sur les abus qu'on se permet. Ce serait à la Prusse et à la France à le former. Il ne serait permis à aucun prince de s'emparer de la souveraineté de possessions situées hors de son territoire. Les possesseurs de terres situées entre deux ou plusieurs états auraient le choix de se soumettre à celui qu'ils préféreraient. Il faudrait accorder en général le droit de se soumettre à un autre état à tous ceux qui voudraient en user. Ceux des membres de la noblesse immédiate qui auraient des possessions de 10 mille âmes pour le moins et ne seraient point enclavés dans un seul territoire pourraient obtenir la dignité et les prérogatives de comtes de l'Empire avec un votum curiatum à la Diète.

15° L'archichancelier et son chapitre étant parfaitement inutiles et en contradiction avec l'esprit de la constitution actuelle de l'Allemagne, on pourrait disposer de ses états et des biens assignés au chapitre, soit après sa mort, soit en lui assignant l'équivalent des revenus. Les fonctions de sa charge seraient attribuées à l'électeur de Saxe comme archi-maréchal de l'Empire.

16° La souveraineté n'excluant pas les obligations particulières des souverains envers leurs sujets et les pactes convenus entre eux, elle ne devra pas servir de prétexte pour les enfreindre, comme l'a fait le roi de Würtemberg envers ses

états, dont la constitution est garantie par la Prusse, le Danemark et l'Angleterre. Ce serait à la Diète de l'Empire à juger sur ces différends et à restreindre le prince et les états dans de justes bornes.

17° Les postes d'Empire ayant été supprimées dans les pays les plus considérables, elles ne peuvent subsister là où elles restent encore. Il paraît que le mieux serait de les faire cesser partout, et d'accorder un équivalent suffisant en bien-fonds à fournir par les princes intéressés à la maison de Taxis.

18° Il serait nécessaire enfin de soumettre à une révision les anciennes lois fondamentales de l'Empire et d'en tirer ce qui est encore applicable d'après les nouveaux arrangements, de rédiger un acte constitutionnel et d'abolir ceux qui ne sont plus conformes, ni aux besoins et à l'esprit de nos jours, ni aux changements qui sont arrivés.

Tout ce que je viens d'exposer n'est qu'une esquisse imparfaite. Il sera essentiel de bien peser et de régler les détails avec une connaissance entière des objets qui doivent y entrer. Deux moyens se présentent pour y parvenir: le premier, d'en charger une députation d'Empire ou la Diète, le second, de fixer le plan à Paris sous les auspices de la France et de la Prusse, et de le présenter ensuite tout fait à la sanction de la Diète. Le premier n'offre que des difficultés et des lenteurs; le second me paraît beaucoup plus désirable et conduira plus facilement au but. Je proposerais que M. le président de Hænlein, sans doute le plus propre au travail de détail dans cette affaire et qui a fait ses preuves à Ratisbonne, fût envoyé à Paris pour s'en occuper sous la direction et aux ordres de S. E. M. le comte de Haugwitz, qui commencerait par faire adopter nos idées en général par l'empereur des Français.

Hardenberg.

Schreiben König Friedrich Wilhelms III an den Herzog von Braunschweig.

(Vergl. Bd. II, S. 501.)

Berlin, 28 février 1806.

Monsieur mon Cousin. Vous ne vous attendez pas aux nouvelles que je vous transmets aujourd'hui. A l'instant de votre départ, tout semblait réglé entre la France et moi. J'avais apporté au traité de Vienne des modifications qui, dans mon idée, devaient concilier tous mes rapports. Aucun acte formel ne constatait, il est vrai, l'acceptation de nos réserves par Napoléon, mais les dépêches communiquées par son ministre portaient le caractère de la réconciliation, et ce qu'il n'avait pas rejeté, j'avais d'autant plus dû le croire admis, que ses armées étaient en pleine retraite et que l'attitude des miennes devenait de plus en plus onéreuse à ma monarchie. Telle a été ici l'opinion générale, telle a été la vôtre même. L'erreur était complète. La première déclaration qui fut faite au comte de Haugwitz à son arrivée à Paris fut que ce que j'appelais des modifications au traité de Vienne le renversait dans sa base, et que les engagements pris par Napoléon lui faisaient la loi ou d'obtenir son exécution plénière, ou de le regarder comme non avenu et de rentrer dans l'électorat.

Ainsi la première question qui nous avait occupés lors du retour de mon ministre de Vienne devait tout entière se discuter une nouvelle fois. Mais sous quels auspices! et combien la face des affaires avait changé! Napoléon, avec cette rapidité qui est propre aux armées françaises, avait dans l'intervalle reporté les siennes sur des points d'où peu de marches les séparaient du pays de Hanovre et de mes provinces. Cent dix mille Français étaient en Empire. D'autres troupes devaient les suivre, et grâce à l'illusion où il avait su m'entretenir, le boulevard qui avait existé quatre semaines auparavant, Napoléon ne le trouvait plus. Mes troupes étaient rentrées

dans leurs garnisons, les Anglais partis, les Russes en pleine marche, la paix de l'Autriche consolidée. On ne pouvait plus compter sur les mêmes moyens ni de la Saxe ni de la Hesse, désarmées l'une et l'autre, et toutes deux exposées au premier choc. Dans ces circonstances, la guerre, ses premiers résultats du moins, devenaient plus que jamais une calamité, et des victoires tardives elles-mêmes ne conduisaient qu'à un but précaire.

Il n'y avait que trois partis à prendre, ou laisser rentrer les Français dans le pays de Hanovre, ou y rester sous les conditions du traité de Vienne et en leur abandonnant d'abord les objets de compensation, ou la guerre.

De ces trois partis, le premier n'admettait aucune discussion. C'était le plus funeste de tous. Napoléon ne se cachait plus de ses plans, s'il était rentré. Quitte envers la Prusse qui, par sa déclaration du 14 octobre, avait annulé les anciennes stipulations, il ne serait revenu sur l'Elbe et au delà de l'Elbe que pour soumettre le nord tout entier à ses violences, pour inonder le Mecklenbourg même et chercher à Stralsund une vengeance sans moi trop aisée. Je n'aurais pu le souffrir. J'aurais eu la guerre plus tard, mais quand tous les avantages auraient été pour lui et plusieurs de mes ressources les siennes.

La guerre? Sous des auspices pareils, il fallait plus que jamais pour la faire qu'elle fût absolument indispensable pour sauver l'existence et le salut de ma monarchie.

Mais si c'est un devoir pour moi de ne permettre jamais la rentrée des Français dans le pays de Hanovre, ce n'est que l'intérêt du nord en général et de mes sujets en particulier qui me l'impose. Je n'ai aucune obligation envers l'Angleterre, et rien ne m'appellerait à courir des dangers immenses pour un intérêt étranger. Hanovre est perdu pour l'Angleterre qui n'a aucun moyen de le reconquérir. La question est de savoir, entre quelles mains l'Europe se consolera le

plus aisément de le voir, le prince Murat ou la Prusse? tel était le choix qui restait à faire, car là-dessus, on ne nous laissait plus aucun doute.

Envers mes provinces cédées? Là sans doute le devoir est clair, et le cœur me saigne en y pensant. Mais je dois à l'ensemble avant de devoir à la partie, et d'ailleurs la guerre était l'arrêt de leur ruine. Plus tard, je pouvais les reconquérir. Pour le moment, elles étaient perdues et exposées à toutes les dévastations d'un ennemi dont l'animosité aurait été à son comble. Déjà l'on affamait Neuchâtel qui ne tire ses subsistances que de la France. Déjà l'on cernait de toutes parts le pays d'Anspach, et, dans l'hypothèse la plus favorable, cette province eût payé cruellement les chances tardives d'une guerre heureuse.

Le choix du moindre mal, c'était là ce qui me restait. Malgré mes répugnances, il ne pouvait être douteux. Les suites de la guerre étaient: 1° si je la faisais avec bonheur, de rejeter les Français au delà du Rhin, de les voir le repasser plus tard et plus forts, de les repousser encore et de détruire, dans une lutte inégale et renaissante toujours, les derniers moyens de ma monarchie; 2° si j'avais des revers, d'assurer à jamais à la France une suprématie qu'alors il serait trop tard de lui contester; et 3° dans tous les cas, la perte de la Hesse avec laquelle on s'est ménagé une querelle, et des désastres partiels horribles, jusqu'au moment où mes armées disséminées auraient pu reprendre l'offensive.

Et les avantages du parti contraire? Il assure la tranquillité du nord, il sauve la Poméranie suédoise, il amène l'évacuation de l'Empire par les troupes françaises, il laisse mes moyens intacts et même plus forts, il m'épargne la douleur de voir mes entours victimes, pour un temps du moins, de leur fidélité, et dans la supposition d'une guerre qui eût été malheureuse, il est la condition du salut commun.

La prépondérance de la France? Elle est grande sans

doute, et la preuve la plus frappante qu'elle l'est, c'est qu'avec les principes que vous me connaissez, elle ne m'a laissé que le choix du parti que je viens de prendre. Mais j'ai la conviction que, s'il est une chose encore qui puisse mettre des bornes au mal, c'est ce parti même.

Avec une telle conviction, je devrais me mettre au-dessus du reste, et mes ordres qui viennent de partir pour l'extradition des objets d'échange auraient pour le moment fixé mes idées. Je pourrais même prévoir avec calme les interprétations fausses que la malveillance ou l'erreur peuvent imaginer encore. Je n'ai pas eu de secret pour vous. Vous savez combien mes intentions étaient pures, et que là où d'autres à ma place n'auraient songé qu'à leur agrandissement, je me suis occupé de modifications dont le résultat, il ne faut pas se le taire, eût vraisemblablement rendu la chose même illusoire. Mais l'empereur de Russie se mettra-t-il à ma place? Dans ce passage d'un ordre de choses si différent à un ordre de choses nécessaire, jugera-t-il la marche de mes idées, et comment des intérêts opposés ont dû me dicter des devoirs contraires? Je n'ai pas besoin de vous le dire. C'est avec une amertume inexprimable que je me verrais méconnu par lui. L'opinion du souverain m'est d'un prix extrême, celle de l'ami est indispensable pour ma tranquillité. C'est sur vous que je compte pour me procurer à cet égard la conviction dont j'ai besoin. Car, au fond, toute la question se réduit à bien juger les suites d'une guerre. Et qui saura les apprécier comme vous, et à quel témoignage en croira-t-on si le vôtre n'est plus péremptoire? Du reste j'ai réussi à écarter de mon traité avec la France le terme d'offensif, et vous savez que l'indépendance et l'intégrité de la Porte ottomane, auxquelles on attache tant de prix à Pétersbourg, sont assurées. J'annonce à Sa Majesté Impériale par la lettre ci-jointe, que vous lui rendriez compte de la position des choses[1]). J'attends de votre amitié ce nouveau

---

[1]) Das Schreiben des Königs an Kaiser Alexander ist abgedruckt Bd. II, S. 501.

service. Vous avez le tableau du passé si complet devant vos yeux, que je n'ai pas besoin d'y rien ajouter, si ce n'est l'expression de la vive impatience avec laquelle j'attends vos lettres et de mon attachement sincère.

Frédéric-Guillaume.

Erlaß des Kaisers Alexander an Alopaeus.

(Vergl. Bd. II, S. 532.)

Saint-Pétersbourg, 22 janvier (3 février) 1806.

Monsieur le conseiller privé d'Alopéus. Lorsque les malheurs de la guerre forcèrent Sa Majesté l'empereur d'Allemagne de songer à faire une paix séparée, et que je consentis à retirer mes troupes des états autrichiens, je portai mes principaux regards vers Sa Majesté Prussienne, et connaissant ce souverain personnellement et plein de confiance dans ses lumières, je lui remis mes forces disponibles, et j'abandonnai à sa sagesse de déterminer quel serait le rôle que la Prusse jouerait dans un moment aussi décisif. Je l'assurai en même temps que toutes mes forces seraient prêtes à le secourir, s'il venait à être attaqué par la France ou forcé à lui faire la guerre. Un degré d'abandon semblable entre souverains, fondé sur leur amitié mutuelle, leur donne la certitude que plus ils ont de condescendance l'un envers l'autre, et plus toutes leurs démarches seront calculées sur ce qu'exige l'intérêt commun, et ce sont les principes qui ont constamment présidé à leurs engagements réciproques, qui, faute d'explications plus amples, doivent indiquer ce que cet intérêt commun requiert. Je n'ai pu voir qu'avec une peine sensible que le ministère prussien n'agit pas envers moi avec cette confiance que j'ai tant à cœur de voir régner entre les deux états. Ils se sont réciproquement engagés à se communiquer les ouvertures qui leur seraient faites par la France; non-seulement ces ouvertures ont eu lieu sans que j'en aie été prévenu, mais elles ont été suivies

de transactions, d'actes de confirmation et de garantie, sans toutefois que je fusse instruit de leur nature et de leur teneur. Je voudrais combiner toute la conduite de la Prusse en ce moment avec ce que les sentiments qui m'attachent au roi et nos engagements réciproques auraient dû me faire espérer; mais plus j'examine ce qui est déjà parvenu à ma connaissance sur les négociations du comte de Haugwitz, et moins je puis me les expliquer. Le 15 décembre, ce ministre a signé à Vienne la reconnaissance et la garantie d'un ordre de choses qui n'a été réglé que le 26 décembre à Presbourg. Il a donné cette garantie à Bonaparte, qui, par une suite de ses avantages, pouvait commander à Presbourg et non y concerter un arrangement pour l'Europe. Il pouvait exiger des engagements ouvertement dirigés contre moi et mon empire, et ces stipulations se seraient trouvées comprises dans la garantie donnée par le comte de Haugwitz. Le roi m'assure qu'il n'a ratifié qu'avec des modifications telles que sa loyauté les lui a prescrites. Il ne me reste qu'à attendre des explications détaillées pour me faire une idée de la nature de ces modifications, qui paraissent n'avoir pu être qu'éventuelles, vu qu'elles portaient sur un ordre de choses qui n'était point encore connu, ni arrêté. Si je ne puis me défendre de faire des observations à ce sujet, le ministère prussien ne doit pas s'en prendre à moi. Je crois avoir trop de titres à l'amitié et à la confiance du roi, pour ne pas avoir dû être sensible aux retards qu'éprouve la communication de ce qui a été arrêté entre lui et la France. Peut-être toute mon incertitude sera-t-elle bientôt dissipée, et que je ne devrai que des remerciements au roi; mais aussi, si maintenant je crois avoir droit d'exprimer ma sensibilité, alors je n'en serai que plus empressé à témoigner ma reconnaissance. J'attache le plus grand prix au système d'union intime avec la Prusse, et je suis prêt à y faire tous les sacrifices compatibles avec ma sûreté et mon honneur. Mais je dois aussi m'attendre à une semblable résolution de

la part de Sa Majesté Prussienne. Des circonstances impérieuses, qui ne sont pas parvenues à ma connaissance, ont pu forcer Sa Majesté Prussienne à se séparer momentanément de moi; mais si elle persiste dans le désir qu'elle m'a manifesté de maintenir avec moi son système d'union intime, et si la marche que son ministère adopte est de nature à le rendre possible, nous serons bientôt d'accord sur un ensemble de mesures essentiellement défensives, adaptées aux circonstances et propres à mettre les deux états à l'abri de tout danger. Je vous charge de vous en expliquer dans ce sens avec le ministre d'État et de cabinet baron de Hardenberg, auquel je vous autorise à parler, par l'estime que je lui porte, en toute confiance sur ma manière d'envisager les rapports des deux états; vous l'assurerez, afin qu'il puisse en rendre compte au roi, que je n'attends que les communications qui m'ont été promises, pour vous faire parvenir des instructions détaillées sur l'ensemble de mes vues. C'est avec une véritable satisfaction que j'ai appris l'intention qu'avait S. A. S. le duc de Brunswick de venir ici, et je vous charge de lui en témoigner ma sensibilité, s'il se trouve encore à Berlin.

Alexandre.

Czartoryski.

Vier Erlasse Czartoryskis an Alopaeus.

(Vergl. Bd. II, S. 532.)

Saint-Pétersbourg, 22 janvier (3 février) 1806.

I. Sa Majesté Impériale en me chargeant de vous transmettre, monsieur, le rescrit ci-joint, m'a ordonné de l'accompagner de quelques détails relatifs aux objets qui y sont traités.

Le comte de Goltz a reçu par courrier un rescrit de son ministère dont vous trouverez ici copie. Cette pièce ne renferme aucune notion quelconque sur les engagements pris par la Prusse à l'égard de la France, quoiqu'il soit dit dès son

début qu'elle est destinée à faire connaître à Sa Majesté le résultat de l'arrangement qui a été fait entre les deux états. Mais indépendamment de cette première observation qu'il m'est impossible de passer sous silence, je dois en faire plusieurs sur le contenu de ce rescrit et sur l'objet qui l'a motivé.

On sait déjà maintenant à Berlin combien les assertions de M. le comte de Haugwitz sur la conduite que le comte de Stadion a tenue à Vienne sont dénuées de fondement; s'il a cru par là justifier la manière dont il s'est acquitté de sa commission, il aurait dû du moins donner de la vraisemblance à son récit et le faire cadrer avec les rapports qu'il a adressés lui-même à sa cour. A-t-il jamais rendu compte de la réponse qui lui a été faite par Talleyrand lorsqu'il lui a produit ses pleins pouvoirs? du moins ne nous l'a-t-on pas communiquée dans le temps, et dans quel but le comte de Stadion l'aurait-il engagé à se légitimer en qualité de médiateur, s'il eût voulu ou eût eu ordre d'écarter l'intervention de Sa Majesté Prussienne? Mais si le peu d'exactitude de ces faits pouvait ne nous être pas démontrée, il n'en serait pas de même à l'égard de ce que M. le comte de Haugwitz avance au sujet de M. de Nowosiltzow. Non-seulement ce ministre n'a point dit, mais il ne pouvait dire, que le comte de Stadion était allé à Vienne négocier une paix séparée, parce qu'il savait parfaitement le contraire, et que ce voyage n'avait été décidé que pour accélérer une discussion que les retards apportés au départ du comte de Haugwitz pouvaient éloigner à l'infini, et rendre par là seul sans effet les engagements que la Prusse avait contractés. Mais il paraît que c'était le moindre des soucis de M. le comte de Haugwitz, et que mettant son système à la place de celui de son maître (car l'empereur connaît trop bien la façon de voir du roi, pour ne point être sûr que dans le fond il a désapprouvé la conduite de son plénipotentiaire), il n'a songé qu'à rétablir entre la Prusse et la France les rapports qu'il a toujours si soigneusement cultivés, sans égard

aux reproches que toute l'Europe pouvait adresser au cabinet de Berlin sur l'indifférence avec laquelle il voyait les progrès de Bonaparte. Ces progrès sont arrivés à leur comble, et il paraît par le même rescrit que toutes les conséquences en ont été senties à Berlin; on y a même vu l'Europe exposée au danger d'une monarchie universelle, et ce danger n'a produit d'autre résolution que celle de rétablir avec la France des liens qui avaient fourni à Bonaparte les moyens de consommer son ouvrage. Le comte de Haugwitz n'est pas embarrassé si dans d'autres temps, où la Prusse serait menacée et où elle ne pourrait plus se libérer par des complaisances, si alors la Russie ne serait point arrêtée, par le souvenir de la conduite tenue par ce ministre, de donner à la Prusse une assistance vigoureuse. Il est difficile d'un autre côté de combiner la manière affectueuse dont M. Talleyrand a parlé au comte de Haugwitz et celle modérée de Bonaparte à la conférence de Brünn avec la véhémence de celles de Schönbrunn. On cherche à l'expliquer dans le rescrit par une communication détaillée qui aurait été faite à Bonaparte des engagements pris par la Prusse, et on paraît en jeter l'odieux sur l'Autriche. Nous n'avons pas eu occasion de nous expliquer à ce sujet avec le comte de Stadion, mais nous n'avons pas oublié que M. le baron de Hardenberg a su depuis longtemps par un rapport du baron de Schladen que les dépêches trouvées sur un courrier interrupté avaient mis Bonaparte dans la confidence des engagements concertés entre les trois cours.

Si les arguments renfermés dans le rescrit et fondés sur une narration très peu véridique de M. le comte de Haugwitz n'autorisaient pas ce ministre à prendre les engagements qu'il a contractés avec Bonaparte, certainement il n'a pu en trouver le motif ni dans les rapports de la Russie et de la Prusse, ni dans les déterminations que Sa Majesté Impériale a prises après la bataille d'Austerlitz. Mais ce dernier point concerne plus la confirmation de l'acte signé par M. le comte de Haug-

witz que sa confection même, et Sa Majesté Impériale ne m'a donné aucun ordre de discuter le fond de la question. Elle ne veut le faire que quand elle aura eu connaissance de la transaction primitive signée par M. le comte de Haugwitz et des modifications qu'elle a subies avant d'être ratifiée. Il est cependant impossible de ne point observer que cette confirmation d'un ordre de choses qui n'était point encore connu, expose la Prusse à garantir des objets encore plus opposés aux intérêts de la Russie que la cession à Bonaparte de l'Istrie et de la Dalmatie. L'Autriche vaincue par Bonaparte pouvait être amenée à consentir au rétablissement de la Pologne et à y prêter même les mains. Nous l'avons craint, et nous devons de la reconnaissance à cette puissance de n'avoir pas transigé sur un point pareil, par lequel elle aurait peut-être pu se racheter de sacrifices essentiels. Czartoryski.

Saint-Pétersbourg, 26 janvier (7 février) 1806.

II. Il nous est impossible de ne point attendre avec impatience la nouvelle de l'arrivée du courrier expédié par le ministre de France à Berlin. Elle doit faire cesser notre incertitude sous deux rapports; savoir: quelles sont les conditions de l'arrangement fait par la Prusse, ou bien, si la guerre se renouvellera ou non. Je n'ai plus rien à dire sur le premier point, mais pour le second, il est essentiel que vous représentiez au baron de Hardenberg que la Prusse ne saurait, sans se compromettre entièrement vis-à-vis de nous et de toute l'Europe, augmenter la mesure de ses complaisances pour Bonaparte, et que vous lui réitériez l'assurance bien positive que si la guerre devenait nécessaire, l'empereur tiendrait tous les engagements qu'il a contractés envers le roi, et qu'il y mettrait la plus grande énergie, mais qu'il était indispensable de se concerter sans le moindre délai sur les mesures qu'on adopterait, pour ne point retomber dans les inconvénients de la dernière guerre. Czartoryski.

Saint-Pétersbourg, 26 janvier (7 février) 1806.

III. Dans la dépêche de V. E. sous n° —, elle a rendu compte de ce que S. A. S. le duc de Brunswick lui a dit relativement au royaume de Naples à la suite d'une conversation que ce prince a eue avec le ministre de France. L'intérêt marqué et constant que Sa Majesté prend au sort de LL. MM. le roi et la reine des deux Siciles, n'a pu lui faire envisager avec indifférence des ouvertures qui tendaient à améliorer leur sort, et c'est un objet pour lequel l'empereur serait prêt à faire de véritables sacrifices. Le chef du gouvernement français ne peut en douter, et ce que son ministre a dit au duc le prouve; mais nous n'avons point assez compris le sens de ses expressions, pour pouvoir prendre sur cet objet quelque détermination. Il serait donc convenable que vous en parliez confidentiellement à M. le baron de Hardenberg, et que vous lui insinuiez que si Bonaparte voulait ménager le roi des deux Siciles, il ferait quelque chose de bien agréable à Sa Majesté et qui la disposerait à écouter ensuite favorablement des ouvertures qui viendraient de sa part. Que quant à ce que M. Laforest avait dit du rétablissement des formes diplomatiques, nous ne savions pas en quoi cela devait consister. Au reste nous nous flattons encore que Bonaparte, pour son intérêt même, ne voudra pas anéantir le royaume de Naples, parce que la première conséquence en serait que les Anglais s'établiraient dans la Sicile et ne la quitteraient pas avant que les troupes françaises ne se fussent retirées du territoire napolitain, et Bonaparte n'aurait pas de moyens de les en déloger, pas plus que les Anglais de faire quitter aux Français l'Italie. Cette considération donc peut aussi bien concourir à dicter à Bonaparte des ménagements à l'égard du royaume de Naples, et s'il a le désir de faire quelque chose d'agréable à la Russie, il peut en trouver là un moyen certain. J'ai dû, monsieur, vous communiquer la manière dont l'empereur en-

visage ce qui a été dit à Mgr le duc de Brunswick, pour que vous puissiez dans l'occasion en faire un usage convenable.

Czartoryski.

Saint-Pétersbourg, 26 janvier (7 février) 1806.

IV. Le ministère impérial ayant eu des nouvelles que les propriétés russes avaient été arrêtées en France, Sa Majesté a ordonné qu'il fût déclaré au sieur Lesseps, agent général des relations commerciales de cette nation en Russie, que cette conduite avait dû nous surprendre d'autant plus, que le traité de commerce existant entre les deux états stipule qu'en cas de guerre les sujets respectifs pourront jouir pendant une année de la liberté de leurs propriétés; que cette stipulation ayant été scrupuleusement observée de notre part, nous nous attendions à un prompt redressement du tort fait aux sujets russes; mais que s'il ne leur était pas accordé promptement justice, nous userions de représailles et envisagerions le traité de commerce comme annulé. M. Lesseps a attribué ce qui s'était passé en France à un mal-entendu, et il a expédié sur-le-champ son beau-frère, le sieur Ruffin, pour demander à son gouvernement des explications à ce sujet. Je n'ai pas voulu manquer, monsieur, de vous communiquer le motif de ce voyage, parce que je ne doute pas qu'on ne lui en attribue de tout à fait opposés à ceux qu'il a effectivement, et qu'il est convenable que vous soyez à même de réfuter avec connaissance de cause les notions fausses qu'on en répandrait. Czartoryski.

Erlaß König Friedrich Wilhelms III an den Grafen Goltz.

(Vergl. Bd. II, S. 545).

Berlin, 19 mars 1806.

Je vous adresse la présente à l'occasion d'un courrier du sieur Alopéus, avec l'incluse au duc de Brunswick [1]), de la-

[1]) Das Schreiben des Königs an den Herzog von Braunschweig ist mitgetheilt Bd. II, S. 542.

quelle j'ajoute pour plus de précaution la copie, afin que dans le cas où ce prince fût déjà parti de Pétersbourg, vous puissiez vous acquitter à sa place des nouvelles communications que j'ai à faire à Sa Majesté l'empereur de Russie. Votre zèle et votre sagacité y pourvoiraient, et comme vous avez obtenu du duc une communication plénière des instructions que je lui ai envoyées par le courrier du 28 février, vous devez posséder la matière à fond, et vous ne serez pas embarrassé de la traiter. Je l'ai déjà observé au duc, et je le répète encore ici: dans la position malheureuse où les choses ont été réduites à l'issue de la dernière guerre, il ne reste d'autre parti à prendre que de céder au torrent, et de se réunir pour accélérer la paix générale, une résistance ouverte étant devenue en quelque sorte impossible dans le moment présent. Il m'est revenu, et c'est une découverte dont je m'empresse de vous informer, que cette opinion gagne aussi le dessus dans le cabinet de Saint-James. C'est surtout celle du sieur Fox. Il sent et il convient que Bonaparte s'est fait un système de venger sur le continent les succès maritimes de la Grande-Bretagne; il reconnaît qu'après les derniers revers, personne n'est plus en mesure à présent de s'opposer avec succès aux efforts prépondérants de la France; il est persuadé que c'est plutôt pendant la paix que pendant la guerre qu'on pourra s'occuper des moyens les plus propres à faire rentrer cette puissance dans de justes bornes, et qu'il faudra commencer alors par établir un concert bien entendu qui n'ait d'abord d'autre but que de consolider l'indépendance et la sûreté de chaque État. Enfin le sieur Fox avoue qu'il veut la paix et que ses collègues la veulent comme lui, mais qu'on diffère encore sur les conditions, et qu'il s'agit aussi de trouver un mode honorable pour entamer les négociations. Je ne serais donc pas surpris, comme je vous l'ai mandé en son temps, que la lettre accidentelle du sieur Fox au ministre de Talleyrand amenât peut-être une initiative quelconque. On m'écrit de Paris qu'elle

venait d'y arriver, et j'en apprendrai vraisemblablement sous peu des nouvelles. Comme il importe en attendant que le cabinet de Pétersbourg connaisse de près les dispositions de celui de Saint-James, vous ferez bien de participer au prince de Czartoryski les notions que je vous ai confiées ci-dessus, et dont je puis garantir l'authenticité. Il serait difficile de se refuser à l'évidence des principes et des raisonnements du sieur Fox, et puisqu'il est à supposer que la cour d'Angleterre continue encore à suivre ses relations et ses communications avec la Russie, il ne tiendra qu'à Sa Majesté l'empereur d'interposer des conseils salutaires à Londres et d'y contribuer de son côté à l'ouvrage si désirable de la pacification générale.

Frédéric-Guillaume.
Hardenberg.

Note des Herzogs von Braunschweig über Oesterreich[1]).

(Vergl. Bd. II, S. 577).

L'opinion de l'empereur Alexandre et de son ministre est que l'empereur d'Autriche et les ministres n'ont pas voulu la paix séparée, et que c'est l'influence de l'archiduc palatin de Hongrie appuyé par le prince Liechtenstein, qui a opéré ce changement soudain et précipité pour le malheur de la monarchie autrichienne. La retraite des comtes de Cobenzl et de Colloredo, qui ont hautement désapprouvé cette funeste démarche, en est considérée comme la conséquence immédiate. M. le comte Merveldt, avec lequel j'ai eu plusieurs conversations en particulier, m'a confirmé cette opinion de la cour de Saint-Pétersbourg, en y ajoutant que c'était également le palatin de Hongrie qui avait empêché qu'on ne prît les mesures nécessaires pour former l'insurrection en Hongrie, profondément

---

[1]) Diese Note, die kein besonderes Datum trägt, wurde vorgelegt in der Konferenz vom 24. März 1806.

pénétré de l'idée philanthropique qu'on obtiendrait de meilleures conditions du vainqueur, en ne lui opposant pas tous les moyens de défense, et en ne se roidissant pas contre les revers de fortune.

La mission du comte de Merveldt à Saint-Pétersbourg a trois objets pour but: 1° celui de porter des assurances d'amitié et l'assurance positive qu'on n'avait point de vues hostiles contre la Porte; 2° d'obtenir la permission d'acheter pour un million de florins des grains en Russie; 3° d'informer l'empereur de Russie que l'armée autrichienne restait encore sur le pied de guerre. Charles duc de Brunswick.

Kabinetsordre König Friedrich Wilhelms III an den Geheimen Legationsrath Nagler.

(Vergl. Bd. II, S. 590).

Berlin, 9 avril 1806.

J'ai vu par vos rapports que le ministre d'État baron de Hardenberg a mis sous mes yeux, que vous avez pris toutes les mesures possibles pour remplir les instructions que je vous avais données relativement à la cession de la principauté d'Anspach, et je vous en témoigne avec plaisir ma satisfaction. Cependant la note du maréchal Bernadotte change la face de l'affaire. D'après le texte du traité, je ne pouvais envisager l'occupation du pays par les troupes françaises que comme purement militaire, et je devais me préparer à régler tout ce qui concerne la cession civile avec le roi de Bavière, au nom duquel cette occupation avait lieu. Cette marche était la plus naturelle; mais je me prêterai d'autant plus volontiers à traiter et à conclure avec le commissaire de Sa Majesté l'empereur des Français, que c'est le maréchal Bernadotte qui est chargé de cette besogne. Il s'est acquis par sa conduite à Anspach de nouveaux titres à mon estime et à ma reconnaissance, et je vous enjoins de le lui assurer de ma part. J'accorderai

volontiers au colonel de Gaston, pour lequel le maréchal s'intéresse, la patente qu'il désire et la permission de manger la pension de 456 écus que je lui assignerai sur mes caisses partout où il le jugera convenable.

Quant aux objets de la note que le maréchal vous a remise d'après les ordres qui lui sont parvenus de Paris, il est certain qu'en établissant les mêmes principes pour le Hanovre et les provinces que je viens de céder, on s'écarte de la réciprocité qu'on veut établir et fait tomber tout le poids sur moi. Le pays de Hanovre est ruiné, infiniment plus endetté que les provinces que je cède, sans magasins et fonds en caisses, sans revenus arriérés exigibles. Je serai obligé d'y verser des sommes considérables pour le rétablir, comme déjà j'ai payé de mes caisses la solde arriérée de la garnison française de Hameln. Les provinces cédées, et surtout la principauté d'Anspach, sont au contraire dans un état florissant, fournies des fonds et des magasins nécessaires et pleines de ressources de tout genre.

Quant aux propriétés personnelles, la comparaison est extrêmement injuste. Le roi d'Angleterre n'en a plus dans le pays de Hanovre. Tous les effets précieux ont été enlevés, et les domaines appartiennent au pays. Je ne suis nullement intentionné d'étendre ma réserve aux domaines du pays d'Anspach; mais il s'agit des bien-fonds que vous connaissez, et que j'ai achetés à des titres particuliers, qui jamais n'ont été ajoutés aux domaines, ni même soumis à la chambre chargée de leur administration. Il s'agit d'objets qui évidemment n'appartiennent pas à la province cédée. Pour lever les difficultés, je vous autorise toutefois à acquiescer au premier point qui regarde les revenus, les fonds des caisses publiques appartenantes à la province, et les magasins. Il s'entend de suite que les dettes, pensions et charges publiques doivent tomber à la charge du nouveau souverain. Mais vous insisterez sur les arguments irréfutables qui appuient la réserve

de mes propriétés personnelles. Il n'est pas possible que le roi de Bavière en méconnaisse la justice, et je suis persuadé qu'on ne pourra pas s'y refuser non plus à Paris, dès qu'on y sera informé des circonstances. Je vous renvoie du reste aux ordres ultérieurs qui vous parviendront de ma part par mon ministère. Il restera toujours plusieurs objets à régler avec la Bavière, après que la cession civile aura été terminée, par la connexion compliquée entre les principautés d'Anspach et de Baireuth, et ceux qui concernent exclusivement cette dernière doivent vous occuper avec le commissaire du roi de Bavière. Je désire de voir toutes mes relations avec ce prince fixées le plus tôt possible et à l'amiable, et m'en rapporte à cet égard à votre zèle et à vos soins assidus.

Frédéric-Guillaume.

Hardenberg.

Auszüge Hardenbergs aus den Berichten aus Petersburg.

(Vergl. Bd. III, S. 4).

1° L'empereur a adopté le plan de négociation concerté, et il y apportera toute la confiance et toute la franchise qu'il a constamment mise dans ses relations avec la Prusse. Alopéus reçoit l'autorisation de quitter Berlin, et Louis Krüdener y remplira les fonctions de chargé d'affaires. L'empereur a cru qu'il vaut mieux de laisser Stackelberg à Berlin, mais il s'en remet à Alopéus et à moi.

Le prince Czartoryski ne peut rien dire encore sur les articles qu'il sera nécessaire qu'Alopéus signe avec moi, parce que le mémoire ne fait qu'arriver et qu'il n'a pas encore pu être mis en délibération. (Vergl. Bd. II, S. 577). La nouvelle transaction signée par le comte Haugwitz pourra aussi par ses suites apporter des modifications aux vues et aux démarches du cabinet de Pétersbourg. La lettre ostensible fera voir combien la fermeture des ports a été inattendue. Quoiqu'on y

jette l'idée, pour mieux cacher l'intelligence secrète avec la Prusse, que la Russie puisse engager le ministère britannique à agir avec modération, cependant on recommande aux employés russes à Londres de tâcher à y disposer le gouvernement anglais. En retour on s'attend que, comme toute mesure qui serait prise par le cabinet de Saint-James ne sera qu'une représaille de celles de la Prusse, celle-ci n'aggravera point dans ce cas le mal par de nouvelles atteintes au commerce anglais, parce que la Russie, quand elle sera munie de l'engagement précis de la Prusse, pourra engager avec beaucoup plus d'assurance la cour de Londres à se désister des mesures contre la Prusse.

2° Le prince Czartoryski ne peut encore dire rien d'officiel sur les objets de la négociation, parce qu'ils exigent une mûre délibération et que tous les jours les affaires s'embrouillent davantage. Les demandes de la Russie étaient calculées sur le traité de Vienne avec les modifications, et quant au Hanovre, sur l'occupation provisoire. Elle se proposait d'employer les arguments: 1° que l'Angleterre devait arracher ce pays à la France, et non à la Prusse; 2° qu'elle trouvait son avantage dans cette mutation temporaire, parce que son commerce n'en serait point interrompu. Ces deux considérations doivent agir maintenant dans un sens opposé, car 1° la prise de possession du Hanovre est définitive; 2° les ports du pays sont fermés aux Anglais. Le prince Czartoryski communique la note de lord Gower, par laquelle celui-ci a réclamé l'assistance de la cour de Pétersbourg relativement à la prise de possession du Hanovre, effectuée par la Prusse malgré ses promesses réitérées à la cour de Pétersbourg de ne pas s'emparer définitivement de l'électorat sans le consentement de son souverain légitime, et dit que la dernière note verbale de la Prusse met le sceau aux injustices dictées par la France, exige des mesures promptes et vigoureuses de la part de ceux qui s'intéressent à l'indépendance de l'Europe, le roi de Prusse n'ayant pas rougi d'annoncer

ses prétentions à la souveraineté du Hanovre et reconnu son dévouement au chef du gouvernement français en déclarant la clôture des ports de l'Allemagne au pavillon britannique; que le comble de ce système spoliateur est encore éloigné, et que le Danemark n'osera pas résister aux menaces de la France, à moins qu'il ne voie la Russie prendre dans la crise actuelle une attitude imposante envers la Prusse. Ne pouvant point avouer l'espoir que donne la négociation secrète, la Russie ne sera-t-elle pas obligée de convenir que si une guerre de l'Angleterre contre la Prusse est une mesure peut-être trop violente, le blocus des rivières fermées n'est qu'une représaille permise? Mais l'Angleterre voudra envoyer une escadre dans la Baltique; l'intérêt de la Russie est de ne point voir de bâtiments étrangers dans la mer Baltique. Que répondre au dilemme: vous ne voulez pas souffrir que je ferme un port de la Baltique, et vous souffrez qu'il me soit fermé? Ce point seul vaut à Bonaparte quelques campagnes heureuses. L'Angleterre ou bien déclarera la guerre à la Prusse, ou bien prendra tout son commerce en dépôt; car pour le blocus des rivières fermées, il paraît que rien ne pourra l'engager à ne pas y procéder immédiatement. Dans le premier cas, et peut-être dans le second, Bonaparte représentera cette action comme inouie et comme attentatoire aux droits de toutes les nations, et finira par menacer la Prusse d'aller fermer le Sund, les ports du Danemark sur la mer d'Allemagne, ceux du pays de Mecklenbourg et de la Poméranie suédoise, si la Prusse ne veut se charger elle-même de cette besogne. Dans une semblable alternative, le roi se décidera-t-il pour l'opposition à toute demande péremptoire qui lui sera faite dans ce sens par la France, et la conviction qu'il est impossible à la Russie de laisser toucher au Danemark, à la Poméranie suédoise et au Mecklenbourg, sera-t-elle assez intime et assez puissante pour faire préférer au roi de secouer le joug qui lui est imposé, à faire naître des sujets de contestation avec la Russie?

Le sieur Ruffin n'a été chargé que d'une phrase pour dire, que quoique la querelle avec la France fût injuste et sans but comme sans utilité, que cependant Napoléon désirait en voir la fin, sans désirer toutefois des liens avec un cabinet qui semblait s'être fait une habitude de n'envisager dans les engagements mutuels qu'il contractait que ce que les autres ont à exécuter. Cependant on annonce que le traité de commerce serait exécuté à l'avenir.

Alopéus ne doit envisager cette lettre que comme préalable, parce que le prince Czartoryski n'a pas encore fait rapport de toutes ces considérations à l'empereur; mais il doit se presser de m'en parler, parce que je pourrais peut-être trouver moyen de prévenir les embarras qui naîtraient si la Russie n'avait pas d'arguments suffisants pour arrêter les mesures de l'Angleterre. Czartoryski croit qu'il n'y en a qu'un moyen pour éviter une guerre, sur la naissance et sur les graves conséquences de laquelle la Prusse ne doit pas se faire illusion: 1° que le roi ajoute aux assurances renfermées dans le mémoire envoyé par le duc à l'empereur une clause par laquelle il dirait: que si la France restituait à la paix générale le Hanovre à l'Angleterre, que le roi ne s'y opposerait pas, pourvu qu'on lui rendît aussi ses anciennes possessions; 2° qu'il représenterait à la France la nécessité indispensable de ne pas gêner le commerce de Lübeck, parce que ce port est dans une mer fermée dont la navigation devait dépendre de la Suède, de la Russie, du Danemark et de la Prusse; et enfin 3° que tout ce qui concerne la négociation secrète soit lu à M. Fox pour sa seule connaissance, et pour n'en faire jamais usage vis-à-vis de qui que ce soit, en abandonnant à la Russie le soin de terminer cette affaire comme elle l'avait commencée. Alors M. Fox verrait réunir le bien général les égards dus à la propriété de son souverain et l'intérêt commercial de l'Angleterre. Si j'adopte l'opinion du prince Czartoryski et que j'obtienne le consentement du roi pour faire la démarche, Alopéus

doit envoyer tout de suite au comte Stroganoff, qui est à Londres, la copie de tout ce qui concerne la négociation secrète, en disant qu'il la lise à M. Fox seul, sans en parler d'ailleurs à qui que ce soit et sans en donner copie.

3° Transmission de la copie de ma première lettre à Goltz du 20 mars (vergl. Bd. II, S. 565), et surprise de ce qu'Alopéus avait parlé d'une adhésion entière du roi, et moi, d'un plan auquel on accédait, sauf à en bien expliquer et régler les détails. Ces expressions avec un autre que moi auraient pu être envisagées comme un jeu pour maintenir la Russie dans le calme sur la manière peu honorable dont la Prusse se soumet par degrés aux volontés de la France. Alopéus doit cependant relever toute expression vague que je voudrais employer dans les engagements à prendre.

Transmission de la copie de la lettre adressée par le roi à l'empereur le 19 mars, dans laquelle on se réserve une porte de derrière par les expressions: „je ne voudrai jamais que ce que je vous aurai confié, et j'ose ajouter, je ne voudrai jamais que ce qui sera juste ou nécessaire par la force des circonstances" etc. On y reconnaît trop l'ouvrier pour pouvoir en être surpris etc. [1]).

Schreiben von Alopaeus an Hardenberg.

(Vergl. Bd. III, S. 10.)

Friedrichsfelde, 3 juin 1806.

Un courrier arrivé hier, très cher ami, m'a apporté la lettre ci-incluse de l'empereur mon maître au roi [2]). Comme

[1]) Vergl. Bd. II, S. 546, wo statt 9 mars 19 mars zu lesen ist. Uebrigens scheint die obige Stelle zu beweisen, daß der König vor der Absendung noch andere Aenderungen an dem Schreiben vornahm, als dort verzeichnet sind.

[2]) Cette lettre a été remise au roi. Je ne l'ai pas vue. S. M. m'a dit qu'elle n'était qu'en termes généraux. (Hardenberg.)

elle ne peut passer à Sa Majesté que par votre entremise, je m'empresse de vous la transmettre par la voie convenue. J'y joins le paquet du comte Goltz, dont les rapports doivent être relatifs à notre négociation secrète. Dès que vous serez de retour, je m'empresserai de vous faire les importantes communications dont je suis chargé.

Le prince Czartoryski m'a instruit d'une conférence qu'a eue avec lui le comte de Goltz, motivée par un rescrit adressé à ce ministre. Il a parlé de la peine que ressent Sa Majesté Prussienne de la manière dont est traité le comte de Haugwitz, et particulièrement de mes procédés. Le prince a répondu que les raisons que j'ai d'en agir ainsi sont généralement connues; que ne dérivant point de quelque motif personnel, elles sont fondées sur des considérations liées aux affaires publiques, et que dès lors on ne saurait me faire un crime de ce que je me refuse à avoir pour le comte Haugwitz tous les égards que lui assurerait d'ailleurs le poste qu'il occupe. Alors le comte Goltz a proposé mon rappel, en nommant le comte Stackelberg comme celui qui pourrait me remplacer. Il lui a été répondu que cela ne produirait aucun changement à l'avantage de M. de Haugwitz, vu que tout envoyé de Russie à Berlin aura de la répugnance à traiter avec un ministre dont les dispositions malveillantes envers la cour impériale sont si peu équivoques; mais que pour éviter cet inconvénient, on pourrait adopter pour règle que le ministre de Russie traitera dorénavant avec le comte de Keller. A la remarque du comte Goltz que cela produirait peu d'effet, vu que le comte Haugwitz n'en resterait pas moins à la tête du ministère, le prince a répondu que sans doute le comte Haugwitz n'ignorerait rien de ce qui se traiterait avec le comte Keller, mais que l'essentiel serait de ne rien avoir à faire avec le premier, et que lorsque M. Laforest avait refusé à traiter avec le baron de Hardenberg, la cour de Berlin n'avait ni manifesté un mécontentement décidé à cet égard, ni moins consenti qu'il

négociât avec M. Lombard, qui n'est pas même ministre. Cette remarque toutefois n'a pas été faite dans l'intention de se prévaloir de cet exemple, ni de faire le moindre esclandre, mais que cependant l'empereur, comptant toujours sur l'amitié du roi, se flattait que Sa Majesté ne serait point éloignée d'accéder au vœu de Sa Majesté Impériale.

Voilà ce que me marque le prince Czartoryski. Permettez-moi, très cher ami, d'y ajouter que je n'ai jamais manqué d'égards au comte Haugwitz, comme l'a fait Laforest vis-à-vis de vous. Je lui ai annoncé et présenté le chargé d'affaires Krüdener; mais je ne pouvais traiter avec lui, parce que je savais qu'il a perdu totalement la confiance de ma cour par sa conduite à l'occasion de la mission dont il se trouvait chargé à son départ pour Vienne. Il ne fallait pas beaucoup d'expérience dans les affaires pour pressentir que sa conduite à Vienne mettrait sa cour dans des embarras inextricables et attirerait des malheurs à la monarchie prussienne, comme déjà on le voit aujourd'hui. Dès lors l'honneur, les sentiments de loyauté que j'ai toujours professés, j'ose dire encore, ma rectitude et le zèle avec lequel j'ai travaillé à cimenter une intime union et amitié entre nos augustes souverains, me prescrivaient la conduite que je devais tenir. Si le roi m'en fait un crime, je ne pourrai que laisser tomber les bras et supplier l'empereur mon maître de ne point me conserver plus longtemps dans mon poste. En le quittant, j'emporterai le souvenir des bontés de Sa Majesté, ainsi que de celles dont feu son auguste père et j'ose ajouter Frédéric II m'honorèrent, parce qu'ils étaient convaincus que j'avais travaillé en honnête homme à cimenter les liens qui unissent les deux monarchies. Tant que ces liens ne furent point ébranlés, tant la Prusse était heureuse. Puisse-t-elle l'être toujours.

Pardon, cher ami, de cette longue épître. Mon cœur avait besoin de s'épancher. Mes principes, ma façon d'agir et mes sentiments seront toujours les mêmes. Vous connaissez de

longue main ceux que je vous ai consacrés; ils vont m'accompagner au tombeau. Alopéus.

Protokolle zweier Konferenzen zwischen Fürst Czartoryski und Graf Goltz.

(Vergl. Bd. III, S. 10 flg.)

Saint-Pétersbourg, 27 avril (9 mai) 1806.

Le ministre de Prusse ayant demandé à voir le prince de Czartoryski, fut invité à se rendre chez lui le 27 avril à une heure.

Il rencontra sur l'escalier le baron de Stedingk qui partait, et en entrant chez le prince de Czartoryski, le comte de Goltz y fit allusion pour parler de l'événement du Lauenbourg, paraissant envisager la chose comme à peu près terminée; mais lorsqu'il apprit la résolution du roi de bloquer les ports prussiens de la Baltique et d'arrêter les bâtiments de cette nation, il ne put contenir la peine qu'il éprouvait de ce nouvel embarras dans lequel la Prusse venait d'être jetée. Il demanda au prince de Czartoryski si Sa Majesté avait connaissance des hostilités qui avaient eu lieu et comment elle les envisagerait. Le prince répondit qu'il sortait de chez l'empereur dont il avait pris les ordres sur cet événement, et qu'il se voyait en état de les rendre avec précision à M. le comte de Goltz; que l'empereur avait toujours employé ses soins pour persuader à Sa Majesté Suédoise de ne point laisser venir les choses à des extrémités fâcheuses avec la Prusse, et que d'après cela, il était peiné de voir que cependant le roi eût voulu se maintenir dans le Lauenbourg; mais que cela ne lui semblait aucunement justifier la conduite de la Prusse, qui, connaissant et l'intérêt que l'empereur prend au maintien de la tranquillité du nord de l'Allemagne, et les liens qui l'attachent à Sa Majesté Suédoise, n'avait pas même voulu faire l'essai de son intervention pour régler cet objet à

l'amiable; que certainement le désir de Sa Majesté Impériale de se voir en bonne intelligence avec la Prusse était bien avéré; que même jamais l'empereur ne songerait à donner lieu à une rupture entre les deux états; que la Prusse ne devait pas le forcer à la guerre; que sa parole était sacrée, et qu'il était généralement connu qu'il ne manquait jamais à ses engagements.

Le comte de Goltz parut très frappé de cette remarque, et voulut représenter la persévérance du roi de Suède à rester dans le Lauenbourg comme un acte d'hostilité contre une possession prussienne. Le prince Czartoryski observa que ni la Russie ni la Suède n'avaient reconnu son titre à cette acquisition, et par conséquent, qu'il aurait complétement tort s'il voulait entamer cette discussion sous le rapport du droit; qu'il paraissait d'après cela préférable pour la Prusse même de ne la considérer que sous le point de vue des troubles qu'elle présage dans le nord de l'Allemagne. et des inconvénients qu'elle présente à la Prusse même, qu'on paraissait vouloir brouiller avec tous ses véritables alliés; qu'on avait commencé par l'Angleterre; que maintenant c'était la Suède; que bientôt ce serait le Danemark, et enfin la Russie à son tour. Le comte de Goltz dit qu'à cet égard la négociation secrète devait rassurer. Le prince Czartoryski n'en disconvint pas, mais remarqua que pendant qu'on s'expliquait avec le ministère secret, celui officiel allait toujours son train; qu'il entraînait la Prusse de faux pas en faux pas, et qu'à la fin les deux espèces sous lesquelles la Prusse paraissait alternativement s'embrouilleraient tellement, que ni la Russie, ni la Prusse ne sauraient en dernière analyse où elles en sont l'une envers l'autre. Le comte de Goltz dit qu'il avait tout de suite prévu que cela arriverait immanquablement, et que c'était pour cela qu'il désirait qu'on finît au plus tôt. Le prince Czartoryski assura partager ce désir, et demanda au ministre de Prusse s'il ne se croirait pas autorisé à signer immédiate-

ment, et lui montra comme preuve de la bonne volonté de la Russie à terminer cette affaire les modifications qui avaient été faites au premier projet d'après ses observations. Mais le comte de Goltz se déclara manquer entièrement de pouvoirs à cet effet, désirant cependant prendre le projet pour y faire de son côté des observations. Le prince Czartoryski dit que du moment où il n'avait point d'autorisations, que ce serait un travail inutile et qu'il faudrait abandonner ce soin à M. d'Alopéus et au baron de Hardenberg.

Le ministre de Prusse alors changeant et le sujet et le ton de la conversation, dit qu'il allait s'acquitter auprès du prince Czartoryski d'un office formel de sa cour; qu'il était chargé par le comte de Haugwitz au nom du roi de réclamer les soins du ministère impérial pour faire cesser la rupture entre l'Angleterre et la Prusse; que l'on sentait combien cet état de choses était préjudiciable au pays, et par conséquent aux affaires générales de l'Europe, et qu'on désirait infiniment le faire cesser. Le prince Czartoryski dit qu'il sentait que la Prusse pût former des vœux pour cet objet, surtout le gouvernement français lui-même annonçant que la prise de possession du Hanovre n'était pas une mesure définitive, et il cita le passage du Moniteur qui parle de cet objet dont le comte de Goltz parut très surpris; le prince Czartoryski ajouta qu'il ne pouvait rien dire de plus à M. le comte de Goltz que ce qui se trouvait dans ses dépêches précédentes relativement à la rupture survenue avec l'Angleterre avant d'avoir pris les ordres de l'empereur; mais qu'en tout cas on ne serait aucunement empressé d'entrer en matière sur cette affaire avec le comte de Haugwitz, parce que ce ministre aurait dû prévoir la position dans laquelle il mettrait son maître, et que si maintenant la Russie consentait à faire des démarches pour complaire au roi, ce serait par le baron de Hardenberg de préférence à tout autre qu'on l'annoncerait. Le comte de Goltz répliqua qu'il désirerait avoir quelque chose de satis-

faisant à dire à ce sujet au comte de Haugwitz, parce qu'on ne pouvait pas répondre qu'il ne fît encore quelque nouveau plan dans le genre de ceux qu'il a déjà exécutés sous prétexte que la continuation de la guerre avec l'Angleterre forçait la Prusse à prendre des mesures plus vigoureuses, tandis que maintenant peut-être elle pourrait mettre en avant, comme cela avait été indiqué dans une dépêche du prince de Czartoryski, quelque arrangement pour le Hanovre et des facilités pour le commerce de Lübeck. Le prince Czartoryski dit que, pour ce dernier objet, il lui aurait semblé que la Prusse aurait pu et dû le régler tout de suite par égard pour la Russie seule; que quant aux mesures qu'on pourrait encore prendre en Prusse, il désirerait connaître sur quoi elles seraient motivées et en quoi elles consisteraient; qu'il semblait qu'on n'avait jamais dû s'attendre que l'Angleterre agirait autrement qu'elle ne l'a fait, en sachant qu'on prenait au roi le Hanovre et qu'on en fermait les ports au commerce britannique.

Le comte de Czartoryski, en promettant toutefois de prendre les ordres de l'empereur sur l'office dont il venait de s'acquitter, lui demanda, en indiquant que c'était une idée qui venait de naître à son esprit dans le moment, si le comte de Goltz ne se croirait pas autorisé à donner quelque déclaration satisfaisante sur les intentions du roi à l'égard de la Suède, qui pourrait être échangée contre une du baron de Stedingk, qu'il faudrait sonder à ce sujet. Le comte de Goltz déclina de donner aucune déclaration de cette nature, et dit que les dépêches et les rescrits qu'il avait communiqués suffisaient pour rassurer sur les intentions de son maître. Le prince de Czartoryski lui observa que ces pièces n'avaient jamais eu par elles-mêmes cette valeur, et qu'il faudrait, d'après son opinion, une déclaration un peu précise pour terminer tout de suite le différend, et pour écarter même des souverains de Prusse et de Suède l'embarras et les discussions d'un raccommodement. Le comte de Goltz témoigna encore

ses craintes de souscrire à cette proposition, et assura qu'avec le baron de Hardenberg il l'aurait fait, mais qu'il ne savait pas quels étaient les plans du comte de Haugwitz, que cependant il désirait encore y réfléchir et qu'il reverrait le prince Czartoryski pour lui en parler.

Saint-Pétersbourg, 6 (18) mai 1806.

Le comte de Goltz, ministre de Prusse, ayant demandé une conférence au prince de Czartoryski, a été invité de passer chez ce ministre le 6 à midi.

Il a paru désespéré de la fatalité qui embrouille de plus en plus les affaires, et surtout de la malheureuse tournure qu'ont prise les démêlés entre la Prusse et la Suède. Il a témoigné à cet égard que le roi consentirait à tout, si Sa Majesté l'empereur voulait interposer ses bons offices entre les deux puissances, et qu'il s'abandonnerait avec une pleine confiance à la médiation de Sa Majesté Impériale. Il ajouta que si la cour impériale était disposée à prendre quelque détermination décisive à cet égard, il était autorisé à envoyer un courrier pour en informer son gouvernement. Le prince Czartoryski lui répondit que Sa Majesté Impériale persistait toujours dans son vif désir d'aplanir les difficultés survenues; mais il observa en même temps que la Prusse aurait pu s'épargner ce surcroît d'embarras, si, ayant quelque égard à la déclaration connue du roi de Suède, savoir qu'il regarderait comme une mesure hostile toute tentative ayant pour but de le déloger du Lauenbourg, elle avait eu recours plus tôt à l'intervention de l'empereur; que ce n'était pas la première fois que la cour de Berlin s'embarquait dans des entreprises dont elle ne tardait pas à se repentir, et que ce n'est qu'après coup qu'elle s'adresse à la cour impériale pour se faire tirer d'embarras; que du reste, comme M. de Goltz aurait occasion de se présenter aujourd'hui à l'empereur, il serait possible que Sa Majesté Impériale lui fît connaître plus précisément ses intentions sur ce qu'elle compte faire à cet égard.

M. de Goltz revint ensuite sur les démêlés entre sa cour et celle de Londres, en réitérant que l'on espérait toujours à Berlin que Sa Majesté Impériale voudra bien également ne point refuser ses bons offices pour l'arrangement de cette affaire. Il ajouta que, dans cette occasion encore, le roi s'empresserait d'adhérer à telle condition raisonnable qui serait proposée par la Russie, pourvu qu'il puisse espérer de parvenir au but désiré. Le prince Czartoryski, après avoir répété à ce sujet ce qu'il lui avait déjà dit dans la conférence du 1er (13) mai [1]), ajouta qu'il serait difficile d'espérer quelque succès tant que le comte de Haugwitz serait à la tête des affaires; que certainement le roi même ne doutait pas de l'empressement avec lequel Sa Majesté Impériale s'emploierait pour rétablir la bonne intelligence entre les cours de Berlin et de Londres; mais que la répugnance du cabinet de Saint-Pétersbourg de se trouver en relation avec ce ministre était trop motivée pour ne pas faire du tort aux affaires. Ici M. de Goltz interrompit le prince Czartoryski en disant qu'il était charmé de ce que la conversation s'était dirigée sur le comte de Haugwitz, vu qu'il venait de recevoir une lettre de cabinet relative à cet objet, signée par le roi sans aucune contresignature et écrite de la main de M. Lombard, ce qui lui faisait présumer qu'elle avait été expédiée à l'insu du ministère actuel. Cette lettre, ajouta M. de Goltz, renferme l'expression de la peine que ressent Sa Majesté Prussienne de la manière dont on traite le comte de Haugwitz en général et particulièrement des procédés de M. d'Alopéus envers ce ministre.

Le prince Czartoryski observa à cette occasion, que les raisons qu'a M. d'Alopéus d'en agir ainsi sont généralement connues; qu'elles ne dérivent pas uniquement de quelque motif personnel; mais qu'elles étaient fondées en même temps

[1]) Von dieser Konferenz ist kein Protokoll vorhanden.

sur des considérations liées aux affaires publiques, et que dès lors on ne saurait faire un crime à M. d'Alopéus de ce qu'il se refuse à avoir pour M. de Haugwitz tous les égards que lui assurerait d'ailleurs le poste qu'il occupe. Le comte de Goltz ne put se défendre de la justesse de ce raisonnement; cependant, continua-t-il, puisque M. de Haugwitz est une fois à la tête du ministère, il faut bien traiter avec lui, et si des motifs quelconques ne permettaient pas à M. d'Alopéus d'être en relation avec lui, il serait à désirer qu'il pût être rappelé. D'ailleurs, ajouta-t-il, le comte Stackelberg étant muni d'une autorisation auprès du roi, ce serait lui qui pourrait en attendant remplir les fonctions de ministre de Russie. Le prince Czartoryski lui ayant rappelé à ce sujet que le comte de Stackelberg ne fera aucun usage de cette autorisation si MM. d'Alopéus et de Hardenberg ne le jugent point à propos, le comte de Goltz revint avec quelque chaleur sur ce qu'il avait déjà avancé, en faisant même sentir que le rappel de M. d'Alopéus ne serait point désagréable, surtout s'il était remplacé par le comte de Stackelberg. Le prince Czartoryski répondit à ce sujet que cela ne produirait aucun changement à l'avantage de M. de Haugwitz, vu que, quel que soit l'envoyé de Russie à Berlin, il aura toujours de la répugnance de traiter avec un ministre dont les dispositions malveillantes envers la cour impériale sont si peu équivoques; mais que pour éviter cet inconvénient, on pourrait adopter pour règle que le ministre de Russie traitera dorénavant avec le comte de Keller. M. de Goltz répliqua qu'un pareil expédient, qui donnerait une espèce de publicité au peu de confiance qu'a le cabinet de Saint-Pétersbourg en M. de Haugwitz, ne produirait que peu d'effet, puisque le comte de Haugwitz n'en resterait pas moins à la tête du ministère. Le prince Czartoryski dit que sans doute M. de Haugwitz n'ignorerait rien de ce qui se traiterait avec le comte de Keller; mais que ceci ne nous regardait pas, puisque l'essentiel serait de ne

point avoir à faire directement avec le comte de Haugwitz; il observa à ce sujet que lorsque M. Laforest avait refusé de traiter avec le baron de Hardenberg, la cour de Berlin n'avait point manifesté un mécontentement décidé à cet égard, et que le ministre a eu la liberté de conférer avec Lombard; qu'à la vérité nous n'avons aucune intention de nous prévaloir de cet exemple, ni de faire le moindre esclandre pour cet objet, mais que cependant l'empereur comptant toujours sur l'amitié du roi, se flattait que Sa Majesté ne serait point éloignée d'accéder au vœu de Sa Majesté Impériale.

Erlaß des Fürsten Czartoryski an Baron Alopaeus.

(Vergl. Bd. III, S. 10 flg.)

Saint-Pétersbourg, 12 (24) mai 1806.

Monsieur! Au premier avis qu'eut l'empereur notre maître des hostilités qui ont eu lieu dans le pays de Lauenbourg, Sa Majesté Impériale prévoyant les suites funestes que pourrait avoir la tournure sérieuse que prenaient les démêlés entre les deux puissances, désira tout naturellement y mettre fin au plus tôt. Parmi les moyens qui furent proposés pour remplir ce but, Sa Majesté choisit de préférence celui d'engager l'ambassadeur de Suède et le ministre de Prusse résidant ici à signer une déclaration qui aurait pu servir d'acheminement à une transaction plus authentique. Par ordre de l'empereur, j'en fis d'abord la proposition au comte de Goltz; mais ne se trouvant point muni d'autorisations à cet égard, et assurant ne pas assez connaître les dispositions de sa cour, il s'est excusé de ne pouvoir en cette occasion concourir aux intentions magnanimes de Sa Majesté Impériale.

Malgré cet incident notre auguste souverain n'a point abandonné son projet, et pour lui donner suite, l'empereur a spécialement chargé M. le conseiller privé comte de Stackelberg de réunir tous les soins afin d'amener un arrangement

préalable entre les cours de Berlin et de Stockholm. Dans cette occasion, Sa Majesté Impériale a de préférence jeté les yeux sur M. de Stackelberg, pour ne point vous distraire de la négociation secrète qui est confiée à vos soins; et ce d'autant plus, que M. de Stackelberg pourra aisément se trouver dans le cas de se rendre momentanément auprès de Sa Majesté Suédoise. Si la disposition des esprits promettait quelque succès à la commission dont est chargé le comte de Stackelberg, il faudra qu'il s'accrédite en quelque façon auprès du roi. A cet effet, je lui transmets une lettre de l'empereur à Sa Majesté Prussienne, et V. E. voudra bien lui procurer l'occasion de la remettre en mains propres, si vous êtes encore à Berlin; sinon, M. de Stackelberg se servira de l'entremise de M. le comte de Keller pour être présenté. Il serait superflu d'ajouter que Sa Majesté ne doute pas que si vous trouviez quelque moyen de contribuer au succès de la commission confiée à M. de Stackelberg, vous ne le négligerez pas.

Czartoryski.

Aktenstücke über die Verhandlungen Preußens mit Schweden.

(Vergl. Bd. III, S. 42.)

Projet de déclaration à échanger entre la Prusse et la Suède.

Berlin, 5 juin 1806.

1° Leurs Majestés Prussienne et Suédoise ayant un égal désir de voir la tranquillité maintenue dans le nord, promettent de ne permettre à leurs troupes ni aucunes hostilités, ni attitude hostile, les unes envers les autres.

2° En conséquence, les troupes prussiennes rassemblées dans la Poméranie à la suite des discussions entre les deux

puissances rentreront dans les garnisons qu'elles occupent en temps de paix.

3° Celles même qui se trouvent dans le duché de Lauenbourg en sortiront, vu que leur séjour dans les provinces prussiennes voisines de ce pays suffit pour y assurer le maintien de la police et de l'administration civile.

4° D'abord après l'échange de cette déclaration, l'embargo sera levé de part et d'autre, le blocus des ports prussiens révoqué, et tous les objets saisis restitués par les deux puissances.

5° Les deux souverains aviseront aux moyens de rétablir entre eux et leurs sujets les liens de bonne harmonie qui ont si longtemps subsisté entre eux.

6° La présente déclaration est mise sous la garantie de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russes.

En vertu des autorisations respectives de Leurs Majestés Impériale et Royale, Nous soussignés sommes convenus des articles ci-dessus; en foi de quoi Nous avons signé le présent acte, en le munissant du sceau de Nos armes.

(signé) Chrétien-Henri-Curce comte de Haugwitz.

(signé) Gustave comte de Stackelberg.

Weisungen König Friedrich Wilhelms für den General Grafen Kalckreuth.

Berlin, 12 juin 1806.

Le roi de Suède, comme vous le saurez déjà, a paru répugner à la médiation de la Russie, et il persiste à ne vouloir s'entendre que directement avec moi. J'ai été trop loin dans mes ménagements, pour ne pas les épuiser tous, et c'est de vous que j'ai fait choix pour les communications auxquelles ce prince m'invite.

Voici une lettre dans laquelle je lui annonce que je vous ai chargé de vous rendre auprès de sa personne. Vous la lui ferez passer incessamment avec quelques mots de votre

main, pour lui demander le jour où il comptera vous recevoir. Car il faut tout prévoir avec un prince dont les procédés sont si extraordinaires, et ne pas exposer votre personne à la possibilité d'un accueil qui ne me conviendrait pas.

Je passe à l'objet qui vous occupera à Greifswald. D'abord vous recevez pour votre instruction la copie des lettres que j'ai écrites au roi de Suède, et celle de ses réponses. La dernière semblait ne plus laisser de choix que celui des mesures fortes, lorsque des lettres pressantes de l'empereur de Russie suspendirent encore mes résolutions. Ce souverain a des devoirs envers moi, mais il s'en croyait également envers la Suède, et, dans ce conflit bizarre d'intérêts qui lui tenaient à cœur, il m'a conjuré avec instance de ne pas augmenter les malheurs publics par un éclat prématuré et d'abandonner à sa médiation l'arrangement de cette querelle. Ces instances devaient l'emporter sur toutes les considérations, d'autant plus que je me souciais très peu d'une vengeance facile, et que ma supériorité même parlait assez haut pour mes motifs. J'ai donc accepté avec reconnaissance la médiation qui m'était offerte. Vous recevez ci-contre le projet de convention signé par les comtes de Haugwitz et de Stackelberg qui en a été le résultat. Vous verrez s'il est possible d'aller plus loin dans ses condescendances, et si même il ne faut pas, pour me justifier, que la différence des forces soit aussi prouvée qu'elle l'est. Le roi de Suède s'étant refusé à cet acte, il n'en est plus question aujourd'hui, mais il en résulte pour moi le grand avantage que le roi de Suède a fermé les yeux sur les droits que lui donnait son alliance, tandis que je sens tout le prix des miens, et que l'empereur Alexandre, dont je connais l'équité, pourra moins que jamais méconnaître mes intentions et me refuser son suffrage.

Ce grand point gagné, il faudra voir ce que votre présence à Greifswald pourra opérer pour un arrangement direct. Il va sans dire que, pour le moment, les données pour le

conclure ne peuvent plus se prendre de la convention de Berlin que le roi de Suède a décliné, ayant, dans son entretien avec M. d'Alopéus, écarté l'idée d'une médiation, rendue superflue à son avis par les communications directes existantes entre nous. Vous ne ferez donc aucun usage de cette pièce, d'autant plus qu'il y a des choses sur lesquelles je pouvais m'entendre avec l'empereur Alexandre, et qu'il ne me conviendrait plus de toucher dans un autre rapport que celui-là. L'arrangement qui semble naturel et juste serait que les deux partis se promissent l'oubli du passé, et que toutes les mesures hostiles ou comminatoires fussent reprises des deux côtés. Pour cet effet, il faudrait réussir à convaincre le roi de Suède que c'est moi qui ai des torts à oublier et moi qui les sacrifie. Il a cru voir des mesures hostiles dans la marche de mes troupes sur le pays de Lauenbourg. Que le sort du pays de Hanovre fixe les yeux de l'Europe, c'est une discussion plus vaste, c'est un objet dont le développement demanderait un retour sur tous les détails de l'histoire des derniers temps. Mais quelque sûr que je fusse de justifier, même sous le rapport de l'intérêt des nations, les résolutions que j'ai prises, la matière est étrangère à mes démêlés avec la Suède, et il suffit de se dire que le sort de ce petit coin de terre était inséparable de celui de l'électorat; que Sa Majesté Suédoise n'était appelée par aucun devoir à le défendre; que d'après la déclaration formelle faite par le sieur Fox à mes ministres, l'Angleterre même depuis plusieurs mois avait dégagé le roi de toute obligation à cet égard; que les troupes étrangères avaient toutes évacué le pays, parce que toutes les questions avaient changé; qu'enfin dans l'ordre de choses une fois établi et garanti par la France, les troupes suédoises, quand même je les aurais laissées tranquilles dans le pays de Lauenbourg, ou risquaient de s'y voir menacées par un ennemi qui aurait poussé plus loin sa vengeance, ou m'auraient exposé, et tout le nord avec moi, à des discussions dont elles auraient

encore fini par devenir les victimes. J'ai éprouvé dans le temps un chagrin véritable des ordres que le roi de Suède m'a forcé de donner enfin. Je les ai suspendus le plus longtemps que j'ai pu, toujours dans l'espérance que Sa Majesté rappellerait ses troupes, et dans le moment de la décision, les égards et la patience de mes généraux ont attesté les ménagements que j'avais à cœur. Ces considérations seules devraient suffire pour faire rentrer ce prince en lui-même, quand même il ne se dirait pas que ses procédés antérieurs, que je rougis de rappeler, et les démarches violentes auxquelles il s'est porté depuis, mettent au moins de la parité entre nous. Je vous répète donc qu'il y aurait plus que justice selon moi à regarder tous nos démêlés comme finis et à borner la dernière discussion dont vous allez être l'organe à une promesse mutuelle d'ensevelir le passé dans l'oubli. Tel sera du moins le but vers lequel vous dirigerez vos efforts. Vous emploierez tout votre art à faire envisager au roi nos intérêts communs et nos torts, s'il le veut, sous leur véritable point de vue. Vous l'éclairerez sur ces notions exaltées d'honneur qui seules l'arrêtent encore, et en vérité, s'il se rappelle que j'ai fait les premières démarches par mes lettres immédiates; que j'ai rétabli, uniquement pour l'amour de la paix, un rapport que ses anciens procédés semblaient avoir rompu sans retour; que j'ai accepté sans balancer toutes les propositions de l'empereur Alexandre; qu'aujourd'hui encore, sur sa répugnance d'y entrer, j'envoie un de mes généraux les plus distingués dans son quartier général; qu'enfin mes troupes sont immobiles, quand depuis longtemps les hostilités ont commencé de sa part, — il trouvera sans doute que j'ai fait l'impossible pour mettre sa religion à son aise.

Vous saurez faire usage de toutes ces réflexions, sans compromettre ma dignité, et je m'en fie à votre tact du soin de les faire servir au succès de l'ouvrage, sans suggérer à l'orgueil du jeune monarque des idées qui pourraient l'exalter

encore. Si cependant Sa Majesté s'obstinait à croire qu'il existe entre nous des discussions, et qu'il s'agit de plus que de rétablir purement et simplement la paix, il n'en resterait pas moins essentiel de commencer par un acte qui, en ajournant ces discussions, suspendît toutes les hostilités. Car remarquez bien qu'il y a entre ma position et celle du roi une différence essentielle. Il est dans ce moment, par le blocus de mes ports, en pleine possession de tous ses moyens de me nuire, et moi, par l'acceptation de ses offres d'une négociation directe, je me prive de tous les miens. Rétablir à cet égard la parité, est donc une condition provisoire irrémissible, et la levée réciproque de l'embargo, la suspension du blocus, celle de tous mes préparatifs, seront dans tous les cas les premiers points que vous aurez à conclure, si, comme je le désire de préférence, vous ne parvenez pas à couler à fond toute la querelle. Mais je me flatte encore qu'il ne sera pas impossible de lui faire goûter la première idée, surtout en y intéressant adroitement son amour-propre, en lui faisant sentir tout ce que dans ces temps d'orage les souverains gagnent à se respecter l'un dans l'autre, et en lui montrant une espèce de grandeur à finir d'un mot entre nous.

J'attendrai avec impatience vos premiers rapports et prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Frédéric-Guillaume.

Erster Bericht des General Grafen Kalckreuth an König Friedrich Wilhelm.

Anclam, 20 juin 1806.

Sire. C'est avec un grand regret que j'ai l'honneur de marquer à Votre Majesté que mon entrevue avec le roi de Suède a été inutile. J'arrivai hier vers les huit heures du soir, et j'appris d'abord qu'au faubourg suédois il avait été ordonné dans la maison d'un bâtelier deux chambres pour une personne distinguée; je me rendis ce matin à la dernière

maison de la porte qui n'est qu'à une petite portée de fusil de la barrière suédoise. Vers les huit heures arriva à cette porte un escadron des dragons de Scanie très galamment habillé, assez détestablement monté, qui n'était posté là que pour me faire les honneurs à mon arrivée.

Le roi arriva vers les onze heures et m'envoya le capitaine Toll pour me mener chez lui. La conversation a duré au delà de deux heures. Le roi resta toujours d'une grande honnêteté, et il me fit itérativement des compliments sur la façon de m'y prendre. Mais malheureusement ce prince a des idées si incompatibles avec une négociation, qu'à la fin il fallut abréger, et sa suite a pu s'apercevoir que je ne partais pas de la meilleure humeur. Le roi parut un moment se repentir, pour me faire demander que je lui présentasse ceux qui m'accompagnaient; c'étaient le général major de Pelet, le colonel de Massenbach, mes aides de camp, le major de Zieten et le capitaine comte Kalckreuth, le lieutenant de Raven. Après avoir dit un mot à chacun, il nous congédia.

Il ne se désiste pas de l'alternative ou de la liberté de l'Elbe ou de réoccuper le pays de Lauenbourg, restant roide à toutes mes objections. Il prend les Français pour non-existants, que Votre Majesté ne souffrira pas qu'ils avancent; il m'avoua que si quelqu'un devait occuper le pays de Hanovre, il préférerait que ce fussent les Français que les troupes de Votre Majesté; que même les premiers avançant sur la Poméranie suédoise ne seraient pas un objet nouveau pour lui, puisqu'il s'y attendait depuis longtemps. Il s'est imaginé que j'avais des instructions pour céder le point de l'Elbe; je lui dis que j'étais autorisé de conclure la paix ou au moins une trêve pour l'arranger. A celle-ci il consentit pour huit jours sur terre, mais pas sur mer; c'est se moquer des gens. Je consentis que ses vaisseaux resteraient bloquant, pourvu que durant la trêve le commerce fût libre. Je jetais dans la conversation, sans m'y engager formellement, que les troupes

de Votre Majesté pourraient désoccuper le pays de Lauenbourg, pourvu que les Suédois n'y entreraient pas; mais il resta roide sur ces deux articles, et le refrain continuel de ce prince était qu'il dépendait absolument de Votre Majesté de finir en rendant la liberté à l'Elbe, quoique je lui en démontrasse dix fois et davantage l'impossibilité. Je lui opposais en vain toutes les suites dangereuses pour lui et pour l'Allemagne, à laquelle il parut s'intéresser, mais il restait toujours là que sa conscience ne lui permettait pas d'en agir autrement. Vers mon départ, le roi même, j'ose dire, appuya si singulièrement, que je devais bien penser au refus d'une trêve de huit jours sur terre jusqu'au retour du courrier que j'enverrai à Votre Majesté. Je répondis que jusqu'à cette époque je ne serai pas l'agresseur, et que si Sa Majesté voulait l'être, mon devoir serait de l'attendre. Certainement mes postes seront sur leurs gardes. Il fit apporter sa correspondance avec Votre Majesté, analysa et commenta toutes les lettres et ses réponses, ne cacha pas la peine qu'il avait eue que sur toutes les lettres de Votre Majesté, hormis la dernière, le titre „Monsieur mon Frère et Cousin" ne s'était pas trouvé. Me confiant qu'il avait communiqué cette correspondance à la cour de Londres et que le mot de mesure de police passagère, qui se trouvait dans la lettre de Votre Majesté que lui avait apportée le major Chapman, avait singulièrement frappé à Londres, ainsi que la phrase de la même lettre: „après ces explications que je désirerais sincèrement de pouvoir rendre plus satisfaisantes encore", lui avait donné l'espoir de la conciliation. Le roi m'expliqua que l'article de l'ouverture de l'Elbe venait de lui, qu'il l'avait proposé à la cour de Londres comme l'alternative de l'évacuation du pays de Lauenbourg, qu'il en avait reçu de grands compliments; mais il persistait à vouloir ignorer ce que M. Fox pouvait avoir dit au ministre de Votre Majesté.

Au moment que je citais le désir de l'empereur de Russie

que le roi s'arrangeât à l'amiable avec Votre Majesté, son visage toujours affable et amical me semblait prendre un vernis d'humeur, et le colonel Morian a montré, dans une conversation particulière avec le major de Zieten, une mine d'humeur au seul nom de l'empereur de Russie. On prétend que le comte de Fersen a fait remarquer au roi de Suède que la sollicitation de l'empereur Alexandre de s'arranger avec Votre Majesté était très sérieuse; le roi doit avoir répondu: dans ce cas j'ai la guerre avec la Russie, et vous retournerez incessamment à Stockholm.

C'est tout ce dont je puis me souvenir à la suite de cette longue conversation; si j'ai oublié quelques choses, je ne manquerai pas de les mettre aux pieds de Votre Majesté. Du moins je n'ai aucun reproche à me faire de ne pas avoir tenté l'impossible pour changer les idées du roi de Suède nullement convenables à l'époque présente.

Kalckreuth.

Zweiter Bericht des General Grafen Kalckreuth an König Friedrich Wilhelm.

Ferdinandshoff, 20 juin 1806, à dix heures du soir.

Votre Majesté permettra gracieusement que ne pouvant expédier le courrier que d'ici, j'ajoute encore quelques objets que je me suis rappelés en route.

Le roi de Suède avait de la difficulté à cacher l'envie qu'il avait d'exciter Votre Majesté à une guerre contre les Français, à laquelle il prendrait part; il me parla d'une coalition; je répondis que je n'en connaissais pas. Il soutint qu'elle existait entre la Russie, lui et l'Angleterre; il ajouta qu'il se rendrait ridicule en cédant après avoir avoué si décidément ses intentions; je répétais qu'il pouvait céder sans inconvénient, sans s'exposer à la critique, puisque même ma mission était un motif. Il me croyait autorisé à céder l'article de l'Elbe; je lui répondis que s'il ne s'agissait que de ça, une

lettre aurait pu faire autant; mais que j'étais là pour lui expliquer que cette affaire ne regardait pas la Suède, et que c'était pour lui en démontrer l'impossibilité. En me lisant avec importance la correspondance avec Votre Majesté que j'avais répété connaître, il s'arrêta sur toutes ses lettres avec une tendresse paternelle. Dans la lettre de Votre Majesté n° 1 il remarqua qu'il n'avait pu comprendre les mots: „de rétablir entre nous le seul rapport que nos souvenirs nous permettent", je répondis les avoir compris comme les liens de parentages.

Le curé du Pun Dom a conté que, d'abord après mon départ, le roi marchant dans sa chambre avait trépigné et gesticulé avec violence. Notre conversation était, j'ose dire, toujours amicale, jusqu'à sa menace déplacée d'une offensive; alors mon visage s'allongea. Comme je le crois capable de tout et qu'il me disait qu'il fallait périr dans son devoir, je rapproche le régiment de Katte de Naugarten près de Stettin, et je double le poste des chasseurs à Anclam.. J'opposais au zèle du roi que, quant à son devoir, on périssait mal à propos; qu'on anéantissait les moyens d'être utile et ferait bien plus de mal que de bien. Dans sa conversation, la logique n'était pas suivie, les sauts d'un chapitre à l'autre étaient fréquents.

Kalckreuth.

Erlaß König Friedrich Wilhelms an den General Grafen Kalckreuth.

Charlottenbourg, 24 juin 1806.

J'ai reçu les deux rapports que vous m'avez adressés en date d'Anclam et de Ferdinandshoff du 20 juin, et j'accorde toute mon approbation à la manière intelligente et sage dont vous vous êtes acquitté de la commission que je vous avais donnée. Il n'y a pas de votre faute qu'elle n'ait pas amené des résultats plus satisfaisants. Si j'avais été entièrement libre dans mes résolutions, et si je n'avais écouté que les impres-

sions qu'ont dû produire nécessairement à la longue les torts et les refus accumulés du roi de Suède, j'aurais regardé à présent la voie des négociations comme fermée et recouru à la décision des armes; mais dans les relations étroites où je me trouve avec l'empereur de Russie, et en considération de l'intérêt direct qu'il a pris à cette querelle en y interposant sa médiation, j'ai cru devoir lui continuer encore mes communications et m'assurer par là de plus en plus du concours que je puis attendre de sa part. Je viens en conséquence de faire partir pour Pétersbourg le lieutenant colonel de Krusemarck avec une lettre à mon auguste allié, par laquelle je le mets au fait de ce qui s'est passé dans votre entrevue. Comme les deux propositions que Sa Majesté Suédoise a trouvé bon de vous reproduire sont absolument inacceptables et inadmissibles à tous égards, et que j'ai épuisé maintenant tous les moyens de conciliation imaginables, j'en appelle, comme j'en ai le droit et comme je l'avais déjà fait dans une lettre précédente, aux secours stipulés dans notre traité d'alliance. Cependant, et puisqu'il est à présumer que Sa Majesté Impériale désirera toujours encore d'obvier à une rupture complète entre la Prusse et la Suède, je lui propose comme un dernier expédient de terminer l'affaire en y employant sa marine, et de faire mettre à la voile dans le plus court espace de temps possible un nombre de vaisseaux suffisant qui seraient destinés à débloquer mes ports et à maintenir la liberté du commerce dans la Baltique. Une telle intervention active est la seule qui puisse remédier à d'autres maux et suspendre ou détourner encore l'explosion d'une guerre de terre dans le nord de l'Allemagne. Je saurai bientôt si l'empereur de Russie veut entrer dans ces idées, et sa réponse fixera ensuite mes déterminations finales.

Dans ce court intervalle votre position me paraît présenter une triple chance possible: 1° ou le roi de Suède se tiendra entièrement passif et tranquille dans sa Poméranie, et alors vous en ferez autant là où vous êtes, jusqu'à ce que je vous munisse

ultérieurement de mes ordres; 2° ou bien il voudra renouer ses pourparlers avec vous, et en ce cas vous pourrez vous y prêter, bien entendu que ce n'est pas vous qui ferez pour cet effet les premières démarches, ni rien en général qui provoque les siennes. Et supposé même que ce soit lui qui vous invite à reprendre le fil des négociations, il faut vous en tenir littéralement à l'instruction écrite que vous avez en main, sans vous en écarter le moins du monde, et sans admettre d'autres bases que l'un des deux projets qui s'y trouvent annexés; 3° enfin si, par une troisième hypothèse, le roi de Suède pouvait en venir aux dernières extrémités et se porter à une agression hostile avant que nous eussions reçu nos nouvelles de Pétersbourg, tout serait dit et la guerre déclarée par le fait. Il ne vous resterait alors qu'à prendre conseil du moment, et non content de repousser la force par la force, vous serez obligé de vous mettre vous-même sur l'offensive avec l'armée que j'ai confiée à votre commandement, et de poursuivre vos avantages et vos succès aussi loin que possible, sans autre ménagement ou considération quelconque.

Tout ce que je viens de vous marquer ici n'est que pour votre seule information particulière, et vous garderez par conséquent aussi le secret sur les ouvertures que je viens d'adresser à l'empereur de Russie. Frédéric-Guillaume.

Vier Denkschriften des Grafen Haugwitz an König Friedrich Wilhelm III.

(Vergl. Bd. III, S. 81.)

Erste Denkschrift.

Berlin, 19 mai 1806.

Dans l'entretien dont Votre Majesté m'honora jeudi passé à Potsdam, elle daigna me confier ses appréhensions au sujet

de la sûreté future de la possession du pays de Hanovre. en observant qu'il paraissait fort douteux, suivant les dépêches de Londres, que jamais l'Angleterre consentît à s'en désister; qu'elle pourrait bien au contraire faire de sa restitution le premier objet de ses demandes à la paix future, et que l'incertitude qui en résultait causait une gêne extrême pour l'administration intérieure de ce pays.

Je me crois appelé, Sire, à saisir cette occasion pour soumettre de nouveau au jugement de Votre Majesté les observations que j'ai eu l'honneur de lui faire parvenir pendant mon séjour à Paris, que je n'ai pas cessé de reproduire depuis mon retour, et qui se trouvent également consignés dans les rapports du marquis de Lucchesini, à la suite de l'entretien qu'il eut avec l'empereur Napoléon après mon départ de Paris.

L'Angleterre, en guerre avec la France, ne peut sans doute considérer comme obligatoire pour elle la transaction de la Prusse avec cette dernière puissance par rapport aux états héréditaires de Sa Majesté Britannique. Il est dans la nature des choses qu'elle en agisse à cet égard comme elle fait, en cherchant à intimider la Prusse par la déclaration que jamais elle n'y renoncera de bon gré. La conséquence en est que cette acquisition ne pourra en effet être regardée comme dûment consolidée qu'après la paix générale, qui seule peut l'assurer d'une manière permanente à Votre Majesté, en lui fournissant, par le consentement auquel l'Angleterre serait forcée ou engagée alors, un titre légal et formel sur lequel elle serait fondée pour l'avenir. Mais il en est d'elle à cet égard comme de toute acquisition qu'une puissance fait en temps de guerre. Le roi Frédéric II n'attendit pas la paix de Breslau pour traiter la Silésie comme province prussienne, et chacun sait que, malgré les anciens droits qu'il prétendait avoir sur une partie de ce pays, cette paix en consolida si peu la possession, que la guerre recommença peu d'années après, qu'il en fut presque de même de la paix de Dresde, et qu'à proprement parler, ce

ne fut qu'après la paix de Hubertsbourg qu'elle put être envisagée comme solidement acquise à la monarchie prussienne. A l'égard du pays de Hanovre, c'est sur l'alliance et la garantie de la France que se fonde uniquement l'attente de cette consolidation future. On a objecté que, par l'attribution du pays de Hanovre, la France fournirait éventuellement des armes à la Prusse contre elle-même, et qu'il serait étonnant que l'empereur Napoléon voulût sérieusement s'y résoudre. Qu'il me soit donc permis de retracer ici ma conviction sur les sentiments de ce souverain sur ce sujet, non certainement que je prétende en garantir la durée, ni même la sincérité absolue, ce que ne pourrait pas même aucun de ceux qui l'entourent journellement.

Je connais trop bien les hommes et l'ensemble des choses, pour me permettre un de ces jugements tranchants auxquels des personnes mal informées se portent souvent avec une espèce d'assurance qui a lieu de frapper sans doute. Quant à moi, je me borne à juger les choses, ou par les données que je suis en état de me procurer, ou faute de mieux, je me règle d'après les plus grandes vraisemblances.

Sans doute personne n'est mieux éclairé sur les moyens que doit acquérir la Prusse par la possession du pays de Hanovre et surtout vis-à-vis de la France, que Napoléon. Je ne puis me dispenser de rappeler à cette occasion un de ses propos. C'était après le traité de Paris. Me voyant entrer au cercle, il dit à une personne à côté de lui: „voilà l'homme qui deux fois de suite m'a engagé à faire une chose que je ne voulais pas"; „mais", ajouta-t-il, „j'espère que je n'aurai pas à le regretter". Le commentaire de ce propos se fit sur-le-champ, et il se trouve dans ce qu'il me dit avant mon départ et ce qu'il a répété au marquis de Lucchesini: „que jamais il ne pourrait justifier aux yeux de sa nation la garantie du Hanovre à la Prusse et l'obligation qui pouvait en résulter pour lui de prolonger la guerre, si à son tour il n'attendait de son

union avec elle un avantage qui compenserait ce sacrifice, c'est-à-dire celui d'être à l'abri de toute entreprise dangereuse du continent et de pouvoir dès lors réduire une grande partie de ses forces de terre et en consacrer les frais à l'exécution de ses grands projets d'augmentation de la marine. Il regarde toute nouvelle coalition sur le continent comme impossible sans le concours de la Prusse. „Si je m'aperçois", me dit-il, „que je puis compter avec une assurance entière sur l'amitié et l'appui de cette puissance, je continuerai la guerre pour lui assurer la nouvelle acquisition que je lui ai garantie; mais sans doute, si j'ai lieu de me convaincre que tout ce qu'on a fait avec moi n'est qu'un jeu, qu'on persiste à Berlin que la Prusse n'a signé son traité d'alliance avec moi que parce qu'on lui a mis le couteau sur la gorge, et qu'à la première occasion elle tournera casaque, il ne me reste que de faire ma paix avec la cour de Londres dès que je le pourrai, fût-ce au prix de la restitution du pays de Hanovre, sauf à rendre alors à la Prusse les provinces par elle cédées, ce qui ne serait que juste". — La conclusion naturelle de ce que je viens d'exposer est donc, que ce ne sera qu'en lui inspirant de plus en plus une confiance illimitée dans la persévérance de la Prusse dans le système d'union avec lui, qu'on pourra se flatter de rendre efficace pour le cas de la paix la garantie de la possession du Hanovre dont il s'est chargé et de laquelle seule cette possession dépend pour l'avenir.

Votre Majesté m'ayant aussi marqués quelque doutes sur la nécessité ou l'utilité de ses dernières démarches vis-à-vis de l'Angleterre, je prends encore la liberté de lui présenter en raccourci ma manière de voir sur ses discussions actuelles avec cette puissance, qu'il serait si désirable d'aplanir, en autant qu'on le pourra sans porter préjudice à ses relations essentielles avec la France.

J'y distingue trois objets différents: 1° la prise de possession du pays de Hanovre au nom de Votre Majesté. Ce

point-là n'admet aucune explication. Aussi n'y en a-t-il eu aucune sur ce sujet, et en me référant à ce que j'ai eu l'honneur d'exposer ci-dessus, je pense qu'il faut de toute manière tâcher de l'écarter jusqu'à la paix.

2° Le mésentendu au sujet de la prétendue clôture du port de Lübeck. L'erreur dans laquelle on est tombé sur l'exécution de cette mesure, — qui n'a été alléguée dans le traité de Paris que telle qu'elle était du temps de l'occupation française du Hanovre, où en effet elle n'existait pas, — cette erreur, dis-je, eût pu avoir les suites les plus funestes, puisque l'exclusion du commerce britannique de ce port eût engagé l'Angleterre à bloquer la Trave et à ruiner ainsi le commerce prussien dans la Baltique, et que difficilement la Russie, qui avec le Danemark prend un si grand intérêt à la libre navigation de cette mer, eût pu se dispenser de prendre dans cette occasion fait et cause pour la Grande-Bretagne, la Prusse étant regardée comme la seule cause de ces troubles par la fermeture du port en question. Il est connu que, dans toutes les guerres maritimes, les puissances du nord ont cherché de tous leurs moyens à maintenir cette libre navigation. Elle importe essentiellement aux sujets prussiens et, par conséquent, sa conservation doit faire le premier objet de nos soins dans les différends actuels. Heureusement l'erreur au sujet de Lübeck est levée. J'espère qu'elle l'aura été à temps et que le ministère britannique ne songera plus au blocus de la Trave; d'où résultera donc le double avantage inappréciable que, dans tous les cas, le commerce prussien dans la Baltique demeurera intact, et que la Russie n'aura plus de vrai motif politique de se joindre à l'Angleterre pour le reste de ses discussions avec la Prusse.

3° La fermeture des rivières qui coulent dans la mer du nord. Je ne puis m'empêcher de regretter chaque jour davantage la précipitation avec laquelle on s'y est porté avant mon retour. Il est très à désirer que l'Angleterre puisse encore

être tranquillisée sur ce point par des modifications convenables et disposée à se relâcher, ne fût-ce même qu'en partie, de ses mesures agressives contre le commerce prussien. Mais à cet égard, il ne reste qu'à attendre sa réponse probablement peu éloignée, et à voir ensuite si et de quelle manière il y aurait moyen de se rapprocher sans porter atteinte aux rapports avec la France? Il pourra donc en résulter une double négociation, qui marchera de pair; savoir, avec le gouvernement britannique et avec la France même. Et quant à celle-ci, il ne faut pas oublier que le but fondamental de notre alliance avec elle et le grand intérêt que Napoléon y attache ne gît point dans la fermeture des ports, mais dans l'assurance qu'il y cherche contre de nouvelles réunions continentales, et qu'à mesure qu'il se convaincra de la persévérance de la Prusse dans ce système, il est à espérer qu'il sera moins difficile sur des objets accessoires. Il y a sur ce sujet un motif à lui alléguer lorsqu'on en sera là, qui, j'espère, ne laissera pas de le frapper. Dans ces derniers temps, où les passions ont si souvent dirigé la conduite des cabinets et où elles ont permis à l'opinion publique de se prononcer plus librement qu'il n'eût été à désirer, il porte surtout une grande attention sur celle qui règne dans les états prussiens. Il ne lui est point échappé, et il en a fait hautement l'observation, à quel point on était parvenu à y élever cette opinion contre une alliance avec la France. Ce mal même offrira un moyen utile, si l'on réussit à faire comprendre à l'empereur Napoléon que tout le premier il parviendra facilement à y remédier et à ramener les esprits au système actuel de la Prusse, si, content d'avoir atteint son grand but et sûr de pouvoir compter pour l'essentiel sur son union avec elle, il se montre coulant sur des points auxquels il ne peut attacher qu'un moindre prix, mais dont dépendent cependant les fortunes individuelles d'un grand nombre de particuliers et qui ne laissent pas d'intéresser beaucoup aussi celles des commerçants français.

Je crois, en dernier résultat, pouvoir tirer de tout ce que je viens de soumettre à la considération de Votre Majesté la conclusion, qu'il n'y a, pour le présent, rien à changer à la marche adoptée dans les grandes affaires, et qu'il faut maintenant en attendre les premiers effets. Mais qu'elle me permette de terminer ce rapport, dont je la supplie de pardonner la prolixité inévitable, par une réflexion générale qui ne cesse de me frapper! Les germes d'événements majeurs sont répandus et convent de tous côtés. Tous les états sont plus ou moins exposés à leurs secousses. Quiconque croirait qu'une affaire importante terminée, on peut comme autrefois se livrer à une sécurité entière, se ferait la plus étrange et la plus dangereuse illusion et méconnaîtrait entièrement le terrain volcanique sur lequel nous marchons. Il n'y a qu'une vigilance non interrompue, une combinaison constante de toutes les circonstances qui forment le tableau de l'ensemble, une grande prudence dans le choix des partis et une grande fermeté dans l'exécution de ceux qu'elle prescrit, dont on puisse dans ces moments critiques attendre encore le salut et, s'il se peut, la tranquillité des états. Haugwitz.

Zweite Denkschrift.

Berlin, 10 juillet 1806.

L'empereur des Français s'est appliqué, et s'applique probablement encore, par toute sorte d'insinuations, de promesses et de menaces, à lier l'électeur de Hesse à son système fédératif pour le midi de l'Allemagne et à le détacher entièrement de la Prusse. Cette circonstance suffit pour ne laisser plus aucun doute sur la réalité du plan que, d'après plusieurs indices, on pouvait lui supposer déjà, d'isoler et de cerner de plus en plus cette puissance, et d'écarter ainsi, en la minant petit à petit, le seul boulevard qui puisse arrêter ses progrès vers une suprématie absolue en Allemagne et plus loin peut-être, après que l'Italie entière, la Hollande et la partie méri-

dionale de l'Empire ont subi sa loi et que l'Autriche est mise hors d'état de s'opposer, seule du moins, à ses entreprises ultérieures. Il est trop clairvoyant pour s'arrêter aux petits états dont la réunion n'offre aucun accroissement réel à son influence; mais les deux états prépondérants du nord de l'Allemagne, qui sont comme la barrière de la Prusse et communiquent au cœur de sa monarchie, la Hesse et la Saxe, il fallait les séparer d'elle pour atteindre son but, et après avoir gagné la première, la seconde aurait bien vite eu son tour.

Heureusement ce plan paraît décidément échouer, grâce à la sagesse et au caractère loyal de l'électeur de Hesse, qui s'est acquis dans cette occasion les plus justes titres à notre vive reconnaissance. Il reste à engager l'électeur de Saxe à entrer également avec la Prusse dans l'union étroite et formelle, qui, pour la défense et l'avantage de tous les trois, doit les lier d'une manière désormais indissoluble, et dans laquelle, pour en former un système complet ayant pour objet la sûreté du nord de l'Allemagne, il s'agira de comprendre ensuite les moindres états qui en font partie, les ducs de Brunswick, de Mecklenbourg et d'Oldenbourg, le prince de Fulda et les maisons d'Anhalt [1]). Il n'est pas de sacrifices qu'il faille redouter pour assurer et soutenir ce système, qui fait suite à celui de la neutralité du nord, jadis si glorieusement maintenu par la Prusse, ou plutôt qui n'en fera qu'un avec lui, s'il n'est exposé à aucune attaque étrangère. En effet, porter atteinte à la Prusse dans le nord de l'Allemagne, c'est-à-dire par les états désignés ci-dessus, c'est aller au cœur, c'est menacer, non plus

---

Bemerkungen Hardenbergs.

[1]) Pourquoi n'a-t-on pas travaillé dès lors à exécuter ce plan avec la plus grande activité? Il ne fallait pas perdre un seul instant, et la confédération du nord devait paraître dans le même instant que celle du Rhin. Il fallait, sans arborer des vues d'ambition, se plier aux désirs de la Saxe, de la Hesse etc.

sa prospérité et son bien-être, mais son existence; et cette limite une fois franchie, on n'imagine plus où les progrès de la puissance attaquante devraient nécessairement s'arrêter. Quelque grand intérêt que la Prusse ait incontestablement à conserver la paix avec la France, à ce prix-là ce serait l'acheter trop cher, puisque même une guerre malheureuse ne lui ferait pas plus de mal que ce système d'attaques indirectes, qui, en la privant de ses moyens, la ferait succomber ensuite sans ressources et sans honneur, tandis que, dans une lutte vigoureuse, si elle y était forcée pour défendre l'indépendance du nord de l'Allemagne, elle aurait pour elle, outre ses forces imposantes et celles de ses confédérés, le puissant secours de la Russie, probablement la Suède et le Danemark, peut-être même l'Autriche et les moyens de l'Angleterre[1]).

Toutefois ce cas, toujours extrême, doit sans doute être évité s'il est possible[2]); et pour suivre avec constance le fond du plan, il faut d'autant plus se garder de répandre l'alarme par des entreprises sur les petits états, trop faibles pour ajouter à notre système, et dont on disposerait aisément en cas de besoin, tels que ceux dans le pays de Münster et en Westphalie en général. Il est à conseiller de les laisser entièrement tranquilles, dans l'espérance qu'on en fera autant de la part de la France, du duc de Clèves et de la Hollande. Que si, de quelque côté que ce fût, ils étaient exposés à des envahissements, les plus sérieuses réclamations seraient à leur place, et il s'agirait dès lors de tenir le langage dont on parlera ci-après, pour fixer enfin nos rapports avec l'empereur Napoléon, et savoir s'il veut de bonne foi conserver un système d'union avec la Prusse, qui sera son alliée, mais une

---

[1]) Pourquoi donc ne pas se presser de bien lier la partie avant de faire aucune démarche hostile?

[2]) Male! Il fallait encore, ou se jeter tête baissée dans le parti de la France, ou vice versa.

alliée indépendante, maîtresse chez elle et dans la sphère d'influence que sa position et sa puissance lui assignent. Il serait fort à désirer qu'on n'eût besoin d'en venir à de pareilles explications qu'après la retraite au moins d'une grande partie de l'armée française de l'Allemagne; mais quelle qu'en soit l'époque, il est certain que le moment décisif arrivera, et il est même possible qu'il soit hâté par Napoléon lui-même, par quelque nouvelle entreprise, à laquelle on ne pourrait rester indifférent. Le succès de ces explications est infiniment douteux, et avec un homme d'une impétuosité comme la sienne, il importe sur toutes choses d'être préparé à tout événement. Non qu'il s'agisse pour le présent de prendre aucune nouvelle mesure réelle; mais tout doit être prévu, conçu, préparé sur le papier, de manière que le danger existant, il n'y ait qu'à mettre la main à l'œuvre pour l'exécution du plan combiné, au moyen duquel la Prusse, d'accord surtout avec la Hesse et la Saxe, pourvoira à leur défense commune [1]).

Voici la situation militaire. La Prusse a 80 mille hommes sous les armes et en état de mobilité effective. Une armée de 40 mille hommes pourrait avancer, dès que le besoin l'exigerait, vers la Hesse et agir conjointement avec elle. Une autre de la même force en ferait autant pour la Saxe. En ne comptant qu'à 20 mille hommes les troupes disponibles de chacune, il y aurait de chaque côté une armée de 60 mille d'excellentes troupes, qui, bien conduites, en imposeraient certainement aux Français ou repousseraient le premier choc. Qu'on n'objecte pas qu'une partie des troupes mobiles de la Prusse est employée actuellement contre les Suédois. Dans l'état de choses que nous supposons ici, il sera très facile de s'entendre avec le roi de Suède, avec lequel dès ce moment nous aurions un même intérêt contre la France, et probablement il ne dépendrait même que du roi de s'en

[1]) Bien dit, mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

servir pour concourir à la défense commune. Il ne s'agirait donc que de donner une autre direction aux troupes mobiles de la Poméranie et de la Marche, destinées à agir contre lui et de les faire marcher en Saxe. La sagesse et la volonté ferme et prononcée du roi effectuera l'accélération de cette marche, en ordonnant de laisser en arrière tout ce qui n'est pas d'une nécessité indispensable en fait de charroi et de bagage, dont le superflu, dangereux en toute guerre, l'est surtout vis-à-vis des armées françaises, qu'on sait devoir une grande partie de leurs succès à leur légèreté et à la rapidité de mouvements qui en résulte.

Selon toute apparence, c'est la Hollande qui fournira la première occasion à des explications précises entre la Prusse et la France. Il faut s'attendre que Napoléon proposera bientôt au roi la reconnaissance, peut-être la garantie du nouveau gouvernement hollandais; car il est trop prudent pour laisser ce nouvel ouvrage exposé au risque des événements futurs, dans le voisinage d'une puissance qui, plus que toute autre, pourrait être quelque jour à portée de le renverser. Accorder sans autre condition cette reconnaissance à laquelle le roi n'est tenu par aucun engagement, ce serait perdre l'occasion la plus naturelle de se mettre enfin vis-à-vis de la France dans une position fixe et assurée. Il s'agit donc de se préparer au langage qu'on aurait dans ce cas à tenir envers elle. Il semble qu'il faudrait lui témoigner: „que, par le traité de Paris, le roi avait donné à l'empereur Napoléon la plus forte preuve de son désir sincère de cultiver avec lui les relations de la plus étroite union, et qu'il l'avait donnée au prix même de sacrifices extrêmement sensibles, et en s'exposant aux risques d'une rupture dangereuse avec l'Angleterre; que sa fidélité scrupuleuse à en remplir les stipulations avait amené en effet, de la part de cette puissance, des mesures hostiles qui menaçaient de ruiner entièrement le commerce prussien et lui causaient chaque jour de nouvelles pertes; qu'en général,

le roi s'était plu à manifester partout où il avait dépendu de lui, et de la manière la moins équivoque, sa persévérance invariable dans le système d'alliance fondé sur ledit traité; qu'il serait disposé à ajouter encore à toutes ces preuves celle qu'on lui demandait; mais que la première loi entre alliés devant être la franchise, et le principe de vie de leurs rapports étant la confiance réciproque, le roi devait à Sa Majesté Impériale de s'expliquer envers elle sans réserve; qu'il ne pouvait dissimuler que dans les derniers temps les empiétements du duc de Clèves sur le territoire prussien et sur les possessions de quelques princes qu'elle protége, l'appui inattendu qu'ils avaient trouvé en France, le retard et la teneur des réponses faites aux réclamations les plus justes et les plus pressantes sur ce sujet, le silence absolu gardé par la cour de France sur l'état des choses en Allemagne et les arrangements qu'elle semblait y méditer, surtout l'intention assez hautement manifestée par elle d'éloigner et de détacher de la Prusse un prince que sa situation locale, ses rapports de parentage, et d'anciens traités ont de tout temps uni à son système; que toutes ces circonstances réunies avaient dû élever dans l'esprit du roi des doutes pénibles sur les intentions amicales dont il avait tant aimé à se flatter et sur lesquelles il avait espéré pouvoir compter de la part de l'empereur Napoléon; qu'il rendait la plus parfaite justice à la sagesse profonde du système fédératif que ce monarque établissait à l'entour de son vaste empire; mais que la Prusse, de son côté, en avait un aussi qui lui était assigné par sa position géographique au nord de l'Allemagne, et qui était tellement lié à ses intérêts les plus essentiels, que l'empereur Napoléon lui-même avait toujours paru le regarder comme la base de la politique de la Prusse, et qu'elle ne pourrait en effet s'en départir sans sacrifier ce qu'elle a de plus cher, et se rendre coupable aux yeux de la nation et de la postérité; que ce système fédératif, tendant uniquement à maintenir la paix et la sûreté du nord de

l'Allemagne, comprenait le petit nombre d'états qui le composent, et très essentiellement les électeurs de Hesse et de Saxe, auxquels la Prusse se trouvait étroitement liée dans ce but; que si, comme le roi aimait à s'en flatter, l'empereur attachait quelque prix à son alliance, Sa Majesté Impériale jugerait elle-même que la France est fortement intéressée à maintenir et à favoriser ce système du nord, dont la Prusse est le centre, et par lequel seul elle peut y garantir la tranquillité et demeurer ainsi une alliée vraiment utile de l'empire français; qu'on ne saurait donc douter que, pour écarter toute espèce d'incertitude et de défiance à ce sujet et établir les rapports mutuels sur une base inébranlable, Sa Majesté ne soit disposé à donner au roi, comme on le propose, au moyen d'une déclaration réciproque ou de tel acte dont on conviendrait facilement, l'assurance formelle, qu'elle reconnaît le système fédératif fondé par la Prusse pour le maintien de la paix et de la défense du nord de l'Allemagne, et garantit aux états qui le composent, spécialement aux électeurs de Hesse et de Saxe, l'intégrité de leurs états; que dès ce moment, le roi ne balancerait plus d'accorder la même reconnaissance et garantie à la nouvelle monarchie hollandaise, sous la seule stipulation naturelle que celle-ci prenne part aussi aux engagements contractés par la France pour la garantie du pays de Hanovre à la Prusse; enfin que le roi se félicitera d'avoir cimenté par cet heureux accord les relations intimes qu'il désire ardemment de voir subsister toujours et s'affermir de plus par des services réciproques entre les deux empires.“ L'accueil que cette ouverture recevra fera juger bientôt de ce qui pourra en résulter, et l'acceptation ou le refus de la proposition décidera des mesures à prendre ultérieurement.

Du reste, il s'agira aussi de saisir la première occasion qui pourra se présenter, pour exiger des rois de Bavière et de Würtemberg et de l'électeur de Bade la garantie du pays de Hanovre à la Prusse, quoique celle-ci résulte déjà du traité

de Paris, qui garantit à ces trois princes leurs états et qui ne repose lui-même que sur la base de l'attribution de ce pays à la monarchie prussienne. Haugwitz.

Dritte Denkschrift.

(juillet 1806.)

La dernière lettre du ministre Talleyrand au sieur de Laforest présente trois objets distincts: une assurance de ne consentir jamais à la restitution du Hanovre à l'Angleterre; une expression de surprise — quoique manifestée seulement par forme d'apostille et comme accessoirement — de la longue patience du roi envers la Suède; enfin et surtout, une proposition de concert pour le système de guerre à suivre par la Prusse dans le nord. Ce dernier article ne paraît pas bien clair à la première lecture, et le sieur de Laforest lui-même dit n'en pas comprendre le vrai sens. Cependant il ne paraît pas douteux que l'intention de la France n'ait été de mettre en vigueur l'art. 9 du traité du 15 février qui porte: „que le cas d'alliance survenant, on réglera, par une convention spéciale, le nombre des troupes à fournir de part et d'autre et tout ce qui s'y rapporte"; afin de s'en prévaloir dans ses propres vues, soit qu'elle veuille engager la Prusse, au moyen du concert qu'elle propose, à fermer encore ses ports de la Baltique à l'Angleterre, comme l'unique mesure de guerre possible de sa part contre cette puissance maritime, ou que plutôt elle tende à s'assurer du concours de la Prusse contre la Russie et à en constater l'obligation, prévoyant, comme elle fait, que la négociation du sieur d'Oubril, non plus que celle du lord Yarmouth, n'aboutira à rien.

En effet, il faut s'attendre à voir cette négociation rompue peut-être bientôt, et la guerre poursuivie avec plus de vivacité et même d'acharnement que jamais. La France réclamera la coopération stipulée par le traité, et dès lors le moment sera venu où la Prusse devra se montrer ouvertement, soit pour elle, soit pour la Russie. Quelque peine qu'on puisse et qu'on

doive se donner pour éloigner ou pour éviter entièrement ce parti extrême, il n'est que trop à prévoir que les événements de tout genre, les instances, les démonstrations, peut-être des mesures de provocation, forceront enfin la Prusse à le prendre de manière ou d'autre. Rien de plus malheureux, ni de plus dangereux, que ce cas-là, lorsqu'on ne s'en est pas consulté, qu'on ne s'y est pas préparé d'avance. En général, dans des conjonctures aussi souverainement critiques que celles du moment présent, où il y va de l'intérêt le plus précieux, de l'existence même des états, le pire de tous les partis serait de n'en prendre aucun; de se laisser aller au flot des événements qui entraînent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon l'impulsion que donnent souvent de petites affaires, qu'il faudrait cependant subordonner au système général, afin d'y rester conséquent et de ne pas déranger pour de moindres objets le grand but qu'on veut atteindre. D'ailleurs, ce n'est qu'après avoir arrêté d'avance son parti que l'on peut y ramener les circonstances particulières et agir avec unité, dans l'intention d'éviter, s'il se peut, les éclats fâcheux. Il est donc de la plus haute nécessité que Sa Majesté, dans le secret de son cœur et sans s'en ouvrir encore, ni le faire paraître le moins du monde, daigne fixer dès à présent sa résolution ferme et inébranlable sur l'alternative qui se présente à son choix: ou de rester fidèle à son alliance avec la France et de faire, lorsque le moment décisif sera arrivé, cause commune avec elle, ou de s'y refuser en tant qu'il faudrait agir contre la Russie, et par conséquent, de se tenir exclusivement attaché au système de celle-ci.

Tout dépend à cet égard d'une première question: le roi regarde-t-il l'acquisition du pays de Hanovre comme tellement précieuse pour la consolidation de sa monarchie, qu'il veuille y subordonner son système de conduite? Si cela est, celui de la France est le seul qui puisse lui convenir; car ce n'est que par elle qu'il peut espérer d'obtenir à la paix future la cession

effective de ce pays par l'Angleterre, sans laquelle sa possession manque de titre réel et ne sera toujours que précaire. Jamais, quoi qu'on fasse et quelque objet d'échange qu'on propose, la maison royale d'Angleterre n'y consentira de bon gré. L'expérience ne l'a que trop prouvé. D'un autre côté, d'après les dernières assurances positives de l'empereur Napoléon, il paraît bien sérieusement résolu d'assurer cette possession à la Prusse, non par un sentiment d'amitié ou de fidélité scrupuleuse à ses engagements, — ce serait une étrange illusion que de le lui supposer — mais parce qu'il trouve son intérêt à se mettre à l'abri pour l'avenir par l'attachement exclusif de la Prusse, qu'il sent bien dépendre de la conservation du Hanovre, contre de nouvelles tentatives de coalition sur le continent, et à pouvoir consacrer à sa marine les frais qu'il épargnerait par la réduction d'une partie de ses troupes de terre. On peut donc admettre avec une haute probabilité qu'il tiendra ferme à ce principe, et qu'avec ses moyens et son bonheur inoui, il pourra parvenir à forcer finalement la cour de Londres à souscrire à l'acquisition de ce pays en faveur de la Prusse. Mais ce ne sera qu'au prix d'un concours actif et réel de celle-ci à ses plans de guerre, s'il est dans le cas d'y recourir. Sans doute, il faut se dire que ce concours entraînera probablement la Prusse dans une rupture ouverte avec la Russie, et qui ne gémirait du funeste enchaînement de causes qui la conduirait à rompre avec un ami loyal et fidèle, auquel d'anciens engagements la liaient, qui lui avait offert tous ses moyens et qui avait reçu d'elle, il n'y a pas six mois, l'assurance solennelle de ne jamais suivre ses nouvelles relations contre lui! Mais s'il s'agit de convenance, on ne saurait se cacher que la France réussissant, comme il est assez probable, à ameuter les Turcs et à entraîner par la force l'Autriche même contre la Russie, les liaisons actuelles de l'électeur de Hesse avec le roi pouvant aussi amener son accession à celles avec la France et par conséquent sa concurrence aux mesures communes, la Russie très cer-

tainement aurait à faire à forte partie, et que selon le calcul des probabilités militaires, les chances d'une guerre avec elle ne paraissent pas infiniment à redouter. Ce serait bien plutôt, dans le cas qu'on suppose, l'acharnement redoublé que l'Angleterre mettrait dès lors dans la sienne, qu'on aurait lieu de craindre, par la perspective de destruction qu'elle présenterait au commerce de la Prusse, tout en faisant un tort infini au sien même.

Si le roi veut résoudre négativement la question posée ci-dessus, et croit pouvoir à la paix future se désister du pays de Hanovre, Sa Majesté est la maîtresse de préférer le système de la Russie, et dès lors tout notre langage envers le gouvernement français doit se régler en conséquence, puisqu'il s'agit alors d'écarter ou de décliner le plus doucement possible ses demandes de concours contre cette puissance. On a dit: jusqu'à la paix; car jusques là, il n'est pas douteux que la Russie et même l'Angleterre n'abandonne volontiers la possession temporaire et la défense de ce pays à la Prusse, pourvu qu'elle déclare ne le posséder qu'intérimistiquement et à charge de restitution à la paix. Mais, outre la perte future du Hanovre, le parti qu'on suppose offre encore, vu l'abandon de l'alliance française, la possibilité d'une guerre avec la France, dangereuse toujours, mais surtout tant que ses armées sont dans leur position actuelle en Allemagne, où elles ne demandent qu'à s'étendre et à envahir. Il est vrai cependant aussi que, pour ce cas, la confédération actuelle du roi avec la Hesse et la Saxe lui présente un superbe surcroît de moyens de défense vigoureuse. Il pourrait compter sur le secours de la Russie. L'Autriche resterait probablement neutre, si même elle ne se joignait à nous. Les titres du roi aux provinces cédées par le traité de Paris revivraient. Enfin l'Angleterre ne refuserait apparemment pas ses moyens pécuniaires, moyens toutefois qu'elle devrait accorder alors d'après des principes bien différents de ceux que le lord

Harrowby voulait prendre pour base du traité de subside qu'il devait négocier, et qui n'aurait pàs offert, à beaucoup près, les avantages de celui conclu avec elle en 1794.

La sagesse du roi peut seule décider sur cette grande alternative. Son ministère seul aussi doit connaître le secret de ses pensées à cet égard. Toute la conduite des affaires et le langage à tenir doivent se modifier en conséquence, et ce ne sera qu'en autant qu'il les connaîtra, qu'il pourra aviser d'avance aux moyens d'éviter peut-être les extrêmes, et qu'il sera possible en général de préparer les ressources de tout genre dont on aura besoin le cas existant; car le parti pris ne serait rien sans la célérité et la vigueur de l'exécution[1], si le moment arrive et lorsqu'il sera arrivé. Jamais certainement il n'y eut de circonstances où la force de volonté et la persévérance fussent un besoin plus impérieux qu'aujourd'hui, et quelque parti qu'on prenne, sans elle on n'en éprouve que les difficultés et les embarras sans en recueillir les avantages.

A la tête des affaires, en elles-mêmes de moindre importance, sur la conduite desquelles cette décision secrète doit influer, se trouve celle d'Essen et Werden. Il faut de toute manière chercher à la couler à fond; mais, selon que le roi sera déterminé à maintenir on non son union intime avec la France, le langage qu'on y tiendra sera plus ou moins prononcé. Sa Majesté ayant consenti à suspendre l'exercice de ses droits de souveraineté dans ces trois pays, après la retraite des troupes respectives et jusqu'à ce qu'on se soit entendu sur le fond de la question, il s'agira d'abord de proposer un arrangement intérimistique par lequel il y soit pourvu à la sûreté publique. Et à cet égard, c'est une idée très heureuse que celle de proposer à leur administration intérieure le conseiller privé de

---

Bemerkungen Hardenbergs.

[1]) Elle est bien ici sur le papier, mais elle n'a été malheureusement ni dans les mesures diplomatiques, ni militaires.

Rappard, ancien serviteur du roi, actuellement au service du duc de Clèves, mais connu pour homme de probité et très attaché à sa patrie. Il aurait sous lui tous les revenus et les réserverait jusqu'à l'issue de la discussion. Il est à espérer que la France ne fera pas difficulté d'accepter une proposition aussi impartiale. Immédiatement après, on ouvrirait la négociation en répondant au volumineux mémoire du duc de Clèves. En même temps, on rappellerait de nouveau au cabinet de Saint-Cloud les propres paroles de l'empereur et les propositions faites au comte de Haugwitz, à la dernière conférence qu'il eut à Paris avec le sieur de Talleyrand, tendant à sonsidérer les trois petits districts en question comme des matériaux pour un arrangement futur à la convenance mutuelle des deux partis. On ajouterait que, puisqu'il était question de mesures à prendre pour consolider l'état politique de l'Allemagne, on se réservait de s'arranger aussi à cette occasion, et de gré à gré, sur l'affaire des abbayes; de manière qu'elles fussent cédées au duc de Clèves moyennant certaines clauses et réserves indispensablement nécessaires au bien-être et à l'administration du comté de la Mark et la certitude de quelques avantages que la Prusse obtiendrait dans l'organisation du nord de l'Empire, pour lui servir de dédommagement du sacrifice qu'elle était disposée à faire au prince Murat. A cette occasion cependant, ou à toute autre, il faudra déclarer d'une manière très positive et décidée, pour couper court enfin à des empiétements ultérieurs, qu'après la cession d'Essen, Elten et Werden, le roi était fermement résolu à ne plus se désister d'une partie quelconque de ses états, et que c'est là un principe dont rien au monde ne l'engagerait à s'écarter.

La confédération du nord de l'Allemagne, qu'il est question d'établir sur la base d'une réunion étroite de la Prusse avec la Hesse et la Saxe, doit être considérée comme tout à fait indépendante du double parti dont on vient de présenter l'alternative. Ce n'est essentiellement qu'une mesure de sûreté

et de défense, juste et sage dans son principe, souverainement salutaire dans ses effets, imitant dans le nord, pour servir de sauve-garde à l'indépendance de celui-ci, le système fédératif despotiquement établi par l'empereur Napoléon dans le sud, et donnant en même temps à la puissance prussienne, comme centre de cette association, les entours affidés et le supplément de moyens absolument nécessaires pour soutenir et défendre un système à elle. On peut supposer que si le roi se décide pour rester attaché à la France, cette confédération ne sera pas de sitôt dans le cas d'exercer ses moyens, puisque ce n'est pas de la Russie que le nord de l'Allemagne aura des atteintes à craindre; mais, dans l'autre alternative, elle y serait peut-être bientôt appelée, et pour tous les cas, qui pourrait répondre des entreprises de Napoléon au moment même où on s'en défierait le moins? Cette belle association demeurera donc toujours le boulevard du nord de l'Allemagne et de chacun des états qui le composent. Parmi ceux-ci, les villes anséatiques, Hambourg, Brême et Lübeck, doivent tenir leur place. Il n'est pas probable à la vérité, malgré ce que des bulletinistes mal instruits ou malintentionnés en ont écrit de Paris, que la France prétende les prendre sous sa protection spéciale[1]; mais en tout cas, jamais on ne pourrait permettre de les séparer de la confédération du nord. Celle-ci, on le répète, doit comprendre sans exception tout ce qui est situé dans ce vaste arrondissement. A la moindre brêche qu'on ferait à l'édifice, il s'écroulerait peu à peu par des brêches semblables, et le défaut d'ensemble le ferait bientôt cesser d'être ce qu'il doit être: la digue opposée au torrent. Il n'est pas de sacrifices, pas de risques auxquels la Prusse ne doive s'exposer plutôt que de laisser enfreindre ce principe fondamental.

L'affaire de la Suède est également indépendante et hors de rapport avec la grande question exposée ci-dessus. On

[1]) Cependant ce fut le cas.

aurait tort de penser que si le roi se décidait pour le système de la Russie, cette affaire tomberait ou s'aplanirait d'elle-même. D'abord le parti ne doit être pris encore que dans le cœur de Sa Majesté, et, de côté ou d'autre, il serait infiniment dangereux d'en laisser pour le présent percer la moindre chose. De plus, et pour tous les cas, Sa Majesté veut et elle doit conserver tout le pays de Hanovre dans sa possession, du moins jusqu'à la paix, et le roi de Suède s'obstine à vouloir occuper le Lauenbourg. Enfin ce jeune prince a comblé la mesure! Sans nul sujet réel, il fait depuis trois mois aux sujets de la Prusse tout le mal qu'il peut et un mal très réel et très considérable. Le roi a épuisé la patience, la modération, des prévenances même, véritablement humiliantes s'il ne s'agissait ici du fort contre le faible. Mais tout doit avoir ses bornes. L'empereur de Russie a déclaré vouloir demeurer neutre si le roi de Suède n'acquiesce pas aux propositions qu'il vient de lui répéter par courrier. Le résultat doit en être connu incessamment, et ce serait se faire illusion sur l'opiniâtreté chevaleresque de ce prince, que de s'imaginer qu'il cédera. Dès ce refus donc, la chose doit être décidée. Le roi aime la vérité; il est digne de l'entendre; il ne faut pas la lui cacher. A moins de vouloir exposer l'antique honneur prussien à la risée publique, décourager le militaire, et encourir au dehors la perte de toute considération et le renom d'une patience que nul outrage ne saurait lasser, — il ne peut dès lors plus différer de tirer raison d'un ennemi auquel sa faiblesse ne saurait assurer une impunité éternelle. Mais, à Paris comme à Pétersbourg, la nouvelle de la conquête de la Poméranie suédoise et de la destruction ou plutôt de la prise des 10 mille Suédois, doit arriver en même temps que l'avis de l'entrée des troupes prussiennes dans ce pays. Il est impossible, on ose le dire, de mettre à cette expédition trop de célérité et de vigueur. Ce serait un malheur incalculable qu'elle vînt à traîner. Tout concourrait dès lors à augmenter les embarras,

au lieu que cette épine radicalement tirée, le roi, ceint d'un laurier que la justice aura consacré, et nanti d'un assez bel objet d'indemnisation pour le tort que la Suède a fait et pourra faire encore à ses sujets, sera libre d'employer en toute assurance ses moyens et de se montrer, s'il le juge à propos, généreux envers le roi de Suède, selon que les circonstances et le parti adopté sur le présent mémoire l'exigeront.

Haugwitz.

Vierte Denkschrift.

(Vergl. Bd. III, S. 171.)

Berlin, 16 septembre 1806.

Il y a cinq semaines que la Prusse, livrée encore à ses seules forces qui se trouvaient disséminées sur une vaste étendue, sûre par des avis authentiques et surtout par des faits incontestables des projets destructeurs de Napoléon, malgré les rapports que la nécessité des circonstances l'avait forcée de contracter avec lui, n'espérait de salut que du délai que pourrait trouver l'exécution des desseins que tout annonçait de sa part. Il y allait de son existence d'obtenir ce délai par tous les moyens qui dépendaient d'elle et d'en profiter.

Aujourd'hui elle est à la tête d'une armée de 180 mille Prussiens, Saxons et Hessois, c'est-à-dire des meilleures troupes de l'Allemagne, brûlant d'ardeur de venger l'honneur national, de combattre pour la plus juste des causes, l'existence, la sûreté, l'indépendance commune, et convaincue jusqu'au dernier soldat que ce n'est plus que par la force que ce but peut être obtenu et un repos honorable conquis pour l'avenir. Elle est sûre du concours de la Russie, et de l'Autriche en autant que par une conduite sage et énergique on saura lui inspirer une véritable confiance, et elle le sera incessamment de celui de l'Angleterre. Elle a pour elle, non pas seulement l'opinion de la nation, unanime à sentir la nécessité de mettre enfin une digue au torrent qui se prépare à engloutir ce qu'elle

a de plus cher, unanime à se sacrifier tout entière à ce but, mais l'opinion de tout ce qu'il y a, même en France, en Italie, en Hollande, dans l'Europe entière, d'hommes que l'injustice révolte, et qui sentent le prix de l'indépendance. Elle est, elle sera plus encore, le chef, le centre de réunion de tous les états, de tous les peuples qui désirent de se soustraire au joug ou qui redoutent l'esprit de domination universelle, qu'on ne peut plus méconnaître de la part du souverain de la France. La considération, le crédit de la Prusse, si elle prend le rôle que ces conjonctures lui assignent, s'élèveront à proportion de l'injuste dépréciation même dont elle avait été l'objet; déjà l'observateur impartial reconnaît que le moment actuel est beaucoup plus favorable pour agir que ne l'était la fin de l'année précédente, surtout à cause de la récolte abondante, et de l'opinion maintenant unanime en faveur des mesures vigoureuses; enfin, on peut dire que partout où elle portera ses armes en Allemagne, la Prusse trouvera autant de défenseurs qu'elle voudra rassembler d'habitants sous ses drapeaux.

Ne pas laisser échapper cette position précieuse sans avoir mis une bonne fois à l'abri de toute atteinte future son indépendance et celle des états qui la touchent de plus près, voilà sans doute ce qu'elle doit à sa dignité, à son honneur, à ses intérêts les plus essentiels. Mais dès ce moment elle n'est plus isolée et réduite à ne songer qu'à elle-même. Au milieu des rapports dans lesquels elle avait été obligée de se placer avec la France, elle avait eu le bonheur de maintenir une certaine intimité avec la Russie et de rester sur un pied d'amitié et de bonne intelligence avec l'Autriche. Envers l'Angleterre même, elle avait gardé tous les ménagements possibles. Les explications dans lesquelles la certitude des desseins de la France contre elle l'a obligée d'entrer avec les deux premières de ces puissances, ont été accueillies avec empressement. Elle a obtenu l'assurance de leur coopération au but de la sûreté commune, moyennant qu'à leur tour elles soient sûres

aussi de n'être point abandonnées par la Prusse. Ainsi elle ne peut plus, sans se couvrir de déshonneur, séparer sa cause de celle de la Russie et de l'Autriche. Mais de plus, son intérêt le plus incontestable le lui défend, l'expérience lui a appris ce qu'elle peut se promettre d'un arrangement particulier avec les Français. Eussent-ils repassé le Rhin, à peine l'armée prussienne serait-elle rentrée chez elle, qu'ils reviendraient sur leurs pas. Après une séparation de sa cause, tout espoir de secours de la Russie et de l'Autriche serait à jamais perdu. Elle demeurerait donc infailliblement la proie de la vengeance de Napoléon, qui déjà n'a pu lui pardonner les événements de l'année passée, et qui jamais à coup sûr ne lui pardonnera sa résistance actuelle, et que désormais elle ne peut plus contenir que par la réunion d'une masse de forces proportionnée à la sienne, et unie pour le juste et légitime but de la défense commune.

Il résulte donc de là que désormais un arrangement entre la Prusse et la France ne saurait avoir lieu que de concert avec la Russie et l'Autriche; c'est-à-dire que la paix de la Prusse est indissolublement unie au moins à celle du continent. Ce principe doit dès ce moment être envisagé comme certain. Peut-être même, ne pourra-t-elle avoir lieu qu'avec la paix générale; ce qui dépendra toutefois du concours de l'Angleterre et de la manière dont on s'entendra avec elle. Un autre principe également incontestable, c'est que cette paix doit contenir des arrangements, qui garantissent suffisamment et la Prusse et les autres états indépendants de nouvelles entreprises contre leur indépendance et leur sûreté, tout comme, d'un autre côté, elle garantirait la France contre toute attaque de la part de ces puissances.

Mais supposé que la France entende ou feigne d'entendre à une négociation commune pour ce but, la distance des lieux, la complication des intérêts, amèneront des délais inévitables. Pendant ces délais, l'armée prussienne restera-t-elle immobile

aux frontières? Rien de plus funeste pour elle, et rien par conséquent que Napoléon doive désirer davantage! Sans parler même des maladies, suites ordinaires d'un long campement dans l'arrière-saison, qui peut répondre que son ardeur trompée n'amène le découragement et n'altère l'excellent esprit dont elle est animée? Elle se consumerait et se ruinerait elle-même et les contrées qu'elle occupe. Les moments s'envolent. L'opinion publique même, quelque prononcée qu'elle soit, peut changer et serait du moins égarée par de longues incertitudes, que la France saurait bien mettre à profit pour obtenir cet effet. D'ailleurs les frais de l'entretien de cette armée sont énormes, et Napoléon ne vise, selon tout plein d'avis, qu'à miner la Prusse aussi par ce moyen. Enfin, plus on attend, plus les Français auront de temps pour rassembler les moyens les plus formidables et pour attaquer avec avantage. Or voilà ce qu'il faudrait sur toutes choses éviter. L'armée du roi ne demande qu'à aller en avant. Ses troupes sont regardées partout comme des libérateurs. Réduites à la défense, leur ardeur se ralentirait bientôt, tandis que les Français, comme on sait, valent eux-mêmes mieux pour l'attaque et craignent toujours d'être réduits à la défensive.

On voit donc qu'il est impossible de prolonger l'incertitude actuelle et que, pour tirer parti d'un moment si précieux, il faut, sans attendre davantage, insister sur les points que la Prusse, sûre à cet égard de l'acquiescement de la Russie et de l'Autriche, demande à la France comme préliminaires de la négociation commune future et dont le refus de sa part déciderait tout de suite l'ouverture des opérations. Car il faut observer que le général de Knobelsdorff, quoique instruit en général des intentions du roi à cet égard, n'est pas chargé cependant encore de les articuler par une déclaration péremptoire.

Ces points préliminaires ne peuvent être que les suivants:
1° la retraite immédiate des troupes françaises

au delà du Rhin, pour donner à celles de la Prusse le temps et la faculté de prendre des positions plus étendues;

2° l'engagement de la part de la France de ne point entraver la formation de l'association du nord, qui doit comprendre tous les états germaniques sans exception qui ne sont pas nommés dans l'acte de la confédération du Rhin comme prenant part à celle-ci;

3° son acquiescement à l'ouverture immédiate de la négociation destinée à rétablir et à assurer la paix du continent.

Les nouvelles du général de Knobelsdorff et du marquis de Lucchesini du 5 préparent déjà aux lenteurs et aux tergiversations auxquelles il faut s'attendre dans la marche politique de Napoléon, tandis que ses troupes en Allemagne paraissent s'approcher par le haut Palatinat des frontières de la Bohême. Il n'y a donc véritablement pas un moment à perdre, pour faire à la France une déclaration catégorique relativement aux articles susmentionnés, en fixant, comme l'unique moyen de couper court aux délais, un terme où le défaut de réponse serait regardé comme un refus. Si le courrier annoncé par le général de Knobelsdorff n'arrive pas en deux jours au plus tard, c'est un nouvel indice du dangereux dessein de la France de nous faire perdre un temps qui ne reviendra plus et un nouveau motif d'expédier, sans attendre davantage, le courrier porteur de cette déclaration.

Il s'entend du reste que les communications les plus franches et les plus étendues seront faites aux cours de Pétersbourg et de Vienne.

Haugwitz.

Denkschrift des Freiherrn von Stein.

(Vergl. Bd. III, S. 105.)

Berlin, im Monat May 1806.

Zu der Untersuchung des Zustandes der Angelegenheiten dieser Monarchie wird jeder bedeutende öffentliche

Beamte aufgefordert, durch die Gefahr, die sie bedroht, ihre Selbständigkeit und die ergiebigste Quellen ihres National-Reichthums zu verliehren, und durch den allgemeinen Unwillen der Nation über den Zustand der Erniedrigung, in dem sie sich befindet, über den Verlust ihres alten wohlerworbenen Ruhms.

Der Staatsmann soll sich aber nicht begnügen mit dem Erforschen der Ursachen dieses unglücklichen Zustandes, sondern er muß sich ernsthaft bestreben, diese Ursachen zu entfernen, und solche Verhältnisse und Lagen zu veranlassen, die ihn in Stande setzen, die von ihm erkante Wahrheiten auch zur Würklichkeit zu bringen.

Dieses zu unterlassen ist eben so tadelhaft als die Sache des Edlen und Guten zu verrathen, die Folgen bleiben dieselben, die Vernachlässigung der Pflicht, für jenes sich aufzuopfern, entstehe aus Lauigkeit, Furchtsamkeit oder Vorsatz.

Der Preußische Staat hat keine Staatsverfassung, die oberste Gewalt ist nicht zwischen dem Oberhaupt und den Stellvertrettern der Nation getheilt. Er ist ein sehr neues Aggregat vieler einzelnen durch Erbschaft, Kauf, Eroberung zusammengebrachter Provinzen. Die Stände einiger dieser Provinzen sind oertliche Corporationen, denen eine Mitwürkung bey der Provinzialverwaltung anvertraut ist, die aber nur oertliche und nicht allgemeine Verhältnisse zu beurtheilen und darauf Einfluß zu haben im Stande sind, wenn nicht der Gang der allgemeinen Angelegenheiten gelähmt und irregeleitet werden soll.

Da der Preußische Staat keine Staatsverfassung hat, so ist es um so wichtiger, daß seine Regierungsverfassung nach richtigen Grundsätzen gebildet sei, und da er eine solche besitzt, da sie nur durch die Zeit untergraben worden, so muß sie in einer dem gegenwärtigen Zustand der Dinge angemessenen Form wieder hergestellt werden.

Nach der gesetzlich bestehenden Regierungsverfassung ist der Inbegriff der ganzen Staatsverwaltung vertheilt zwischen der

Militairbehoerde, dem Cabinets-Ministerium, dem General-Directorium, dem Justiz-Ministerium; die Finanz- und Polizei-Verwaltung von Schlesien ist für sich bestehend.

Der Vereinigungspunkt sämtlicher Hauptdepartements und des Schlesischen Ministeriums ist der Staatsrath, der gegenwärtig aus 15 Mitgliedern besteht.

Er ist aber jetzt nur auf wenige und unbedeutende Geschäfte eingeschränkt, versamlet sich nur bey einzelnen Veranlassungen, und kann in Hinsicht auf Würksamkeit und Ansehen als nicht existirend betrachtet werden.

Friedrich Wilhelm I. herrschte selbständig, berathschlagte, beschloß und führte aus durch und mit seinen versamleten Ministern.

Er bildete die noch vorhandene Verwaltungsbehoerden und regierte mit Weisheit, Kraft und Erfolg.

Friedrich der Große regierte selbständig, verhandelte und berathschlagte mit seinen Ministern schriftlich und durch Unterredung, führte durch sie aus, seine Cabinets-Räthe schrieben seinen Willen, und waren ohne Einfluß.

Er besaß die Liebe der Nation, die Achtung seiner Nachbaren, das Zutrauen seiner Bundesgenossen.

Friedrich Wilhelm II. regierte unter Influenz eines Günstlings, seiner mänlichen und weiblichen Umgebungen, sie traten zwischen den Trohn und seine ordentliche Rathgeber.

Hätten diese mit Kraft, Einheit und Würde ihr Ansehen behauptet, der sich bildenden Cabale entgegengewürkt, so wäre ihr Einfluß gewiß sehr eingeschränkt worden. Sie beugten sich aber vor dem Götzen, jeder einzelne suchte ihn, und durch ihn sich zu erheben, und so gerieth der Staat in einen der Auflösung sich nähernden Zustand.

Friedrich Wilhelm III. regiert unter der Influenz seines Cabinets, des mit diesem affiliirten und von ihm abhängigen Cabinets-Ministers Graf Haugwitz und seines Freundes des Generals Koeckritz, mit diesen verhandelt, berathschlagt,

beschließt der Regent, seine Minister machen Anträge, und führen die Beschlüsse dieses Cabinets aus.

Es hat sich also unter Friedrich Wilhelm III. eine neue Staatsbehoerde gebildet, und es entsteht die Frage: ist diese Anstalt nützlich, und ersetzt

ihre subjective Zusammensetzung das fehlerhafte ihrer Einrichtung?

Diese neue Staatsbehoerde hat kein gesetzliches und oeffentlich anerkantes Daseyn — sie verhandelt, beschließt, fertigt aus in der Gegenwart des Königs, und im Nahmen des Königs.

Sie hat alle Gewalt, die endliche Entscheidung aller Angelegenheiten, die Besetzung aller Stellen, aber keine Verantwortlichkeit, da die Persohn des Königs ihre Handlungen sanktionirt.

Denen obersten Staatsbeamten bleibt die Verantwortlichkeit der Anträge, der Ausführung, die Unterwerfung unter die oeffentliche Meynung, während dem daß die Mitglieder des Cabinets aller Gefahr entrückt sind.

Alle Einheit im Handeln unter denen Ministern ist aufgelöst, da sie unnütz ist, da die Resultate aller ihrer gemeinschaftlichen Ueberlegungen, die Gültigkeit ihrer gemeinschaftlichen Beschlüsse von der Zustimmung des Cabinets abhängt und es auf deren Erhaltung allein ankömmt.

Diese Abhängigkeit von Subalternen, die das Gefühl ihrer Selbständigkeit zu einem übermütigen Betragen reizt, kränkt das Ehrgefühl der obersten Staatsbeamten, und man schämt sich einer Stelle, deren Schatten man nur besitzt, da die Gewalt der Raub einer untergeordneten Influenz geworden ist. Wird der Unwille des beleidigten Ehrgefühls unterdrückt, so wird mit ihm das Pflichtgefühl abgestumpft, und diese beide kräftige Triebfedern der Thätigkeit des Staatsbeamten gelähmt.

Der Geist des Dienstgehorsams verliehrt sich bey denen Untergebenen der Vorgesetzten der Departements, da ihre Ohnmacht bekant ist, und jeder, der dem Götzen des Tages sich nähern kann, versucht sein Heil bey ihm und vernachlässigt seine Vorgesetzte.

Der König selbst lebt in einer gänzlichen Abgeschiedenheit von seinen Ministern, er steht mit ihnen weder in Geschäftsverbindung, noch in der des Umgangs, noch in der der eignen Correspondenz; eine Folge dieser Lage ist Einseitigkeit in den Eindrücken, die er erhält, in den Beschlüssen, die er faßt, und gänzliche Abhängigkeit von seinen Umgebungen.

Diese Einseitigkeit in den Ansichten und Beschlüßen ist eine nothwendige Folge der gegenwärtigen Einrichtung des Cabinets, wo alle innre Geschäfte nur durch einen und denselben Rath vorgetragen werden, der mit denen verwaltenden Behoerden in keiner fortdauernden Verbindung steht, und dem die Geschäfte nur bey einzelnen Veranlassungen, und sehr oft nur durch einzelne Berichte der einzelnen Minister ueber die wichtigste innere Provincial-Angelegenheiten zukommen.

Man vermißt bey der neuen Cabinets-Behoerde gesetzliche Verfassung, Verantwortlichkeit, genaue Verbindung mit den Verwaltungsbehoerden, und Theilnahme an der Ausführung.

Da sich nun aus diesen Betrachtungen das fehlerhafte der neuen Staatsbehoerde des Cabinets ergiebt, so entsteht die Frage:

mildert ihre subjective Zusammensetzung das fehlerhafte der Einrichtung?

Das Cabinet, insofern es sich nicht auf die Militairverwaltung bezieht, besteht aus denen beiden Cabinets-Räthen Beyme und Lombard, einem mit ihnen affiliirten und von ihnen abhängigen Minister, dem Grafen Haugwitz, und dem Freund des Königs, dem General Koeckritz.

Der Geheime Rath Beyme besaß als Cammer-Gerichts-Rath Achtung wegen seines geraden offenen Betragens, seiner gründlichen und gesunden Beurtheilung, seiner Arbeitsamkeit, und seiner Rechtskenntniß. Ihm fehlt aber die zur Leitung der inneren Angelegenheit nöthige Bekantschaft mit den staatswirtschaftlichen Grundsätzen.

Das neue Verhältniß, in welches er als Cabinets-Rath kam,

machte ihn uebermüthig und absprechend, die gemeine Aufgeblasenheit seiner Frau war ihm nachtheilig, seine genaue Verbindung mit Lombard und dessen Familie untergrub seine Sittlichkeit, seine Liebe zum Guten und seine Arbeitsamkeit.

Der Geheime Cabinets-Rath Lombard ist physisch und moralisch gelähmt und abgestumpft, seine Kenntnisse schränken sich ein auf französische Schoengeisterey; die ernsthafte Wissenschaften, die die Aufmerksamkeit des Staatsmanns oder des Gelehrten an sich ziehen, haben diesen frivolen Menschen nie beschäftigt. Seine frühzeitige Theilnahme an den Orgien des Rietz, der Gräfin Lichtenau, an denen Ränken und Abscheulichkeiten dieser Menschen, haben sein moralisches Gefühl erstickt und an dessen Stelle eine vollkommene Gleichgültigkeit gegen das Gute und Böse bey ihm gesetzt.

In den unreinen und schwachen Händen eines französischen Dichterlings von niedrer Herkunft, der mit der moralischen Verderbtheit eine physische Lähmung und Hinfälligkeit verbindet, der seine Zeit in dem Umgang leerer und erbärmlicher Menschen mit Spiel und Polissonnerien vergeudet, ist die Leitung der diplomatischen Verhältnisse dieses Staats, in einer Periode, die in der neueren Staatengeschichte nicht ihres Gleichen findet.

Das Leben des mit dem Cabinet affiliirten Grafen von Haugwitz ist eine ununterbrochene Folge von Verschobenheiten oder von Verworfenheiten.

In seinen Academischen Jahren behandelte er die Wissenschaften seicht und unkräftig, sein Betragen war süßlich und geschmeidig.

Er folgte dann den Thoren, die in Deutschland vor dreißig Jahren das Geniewesen trieben, strebte nach dem Nimbus der Heiligkeit, die Lavater umgab, ward Theosoph, Geisterseher, und endigte mit der Theilnahme an den Gelagen und Intriguen der Lichtenau, ward ihr geschmeidiger Gesellschafter, verschwendete die dem Staat gehörige Zeit am Lomber-Tisch und seine Kräfte in thierisch sinnlichen Genüssen jeder Art. Er ist gebrandmarkt

mit dem Nahmen eines ränkevollen Verräthers seiner täglichen Gesellschafterin, eines schamloosen Lügners, und eines abgestumpften Wollüstlings.

Der General Koeckritz ist ein eingeschränkter ungebildeter Kopf, von einem gemeinen Charakter und Denkungsart, die ihm einen unwiderstehlichen Hang zur Plattheit in Ansichten, Beschlüssen und in der Auswahl seiner Umgebungen giebt, und womit er eine höchst schädliche und unverständige Geschwätzigkeit verbindet.

Die subjective Zusammensetzung des Cabinets hebt also nicht das fehlerhafte der Einrichtung selbst auf, und eine nothwendige Folge des Unvollkommenen in der Einrichtung und der fehlerhaften Auswahl der Persohnen ist

das Mißvergnügen der Bewohner dieses Staats ueber die gegenwärtige Verwaltung der oeffentlichen Angelegenheiten;

das Sinken der Achtung des Monarchen in der oeffentlichen Meinung;

und die Nothwendigkeit einer Abänderung des gegenwärtigen Zustandes der Dinge.

Es ist demnach nothwendig, daß eine unmittelbare Verbindung zwischen dem König und den obersten Staatsbeamten wieder hergestellt werde,

daß die Persohnen, welche den Vortrag der Staatsgeschäfte zur endlichen Entscheidung bey dem König haben, gesetzlich und oeffentlich hiezu berufen, ihre Versamlungen zweckmäßig organisirt, und mit Verantwortlichkeit versehen werden.

Die Staatsgeschäfte lassen sich in folgende Abtheilungen bringen

1) Kriegswesen;
2) auswärtige Verhältnisse;
3) allgemeine Landespolyzey im ausgedähntesten Sinn des Worts;
4) oeffentliches Einkommen;
5) Rechtspflege.

Jeder dieser Geschäftszweige würde *einem* Minister *anvertraut* werden, der in dem versamleten Rath die zu seinem Geschäftscrayß gehörige Angelegenheiten dem König vorträgt, und nach erfolgter Abstimmung sämtlicher Mitglieder des Geheimen innern Staatsraths entscheidet der König.

Die Minister müssen selbst vortragen, die Beschlüsse angeben, und jeder läßt die Angaben von denen vom *Vortrag ausgeschlossenen Cabinetsräthen* aussertigen, dem König zur Vollziehung vorlegen, nachdem die Concepte der Cabinetsordre von sämtlichen Ministern gezeichnet worden.

Der Großcanzler braucht denen Versamlungen nur bey einzelnen auf die Rechtspflege sich beziehenden Veranlassungen beyzuwohnen.

Die Cabinetsräthe arbeiten in einem auf dem Schlosse befindlichen gemeinschaftlichen Bureau, hier versamlen sich die Minister täglich, um ueber die zum Vortrag kommende Sachen zu deliberiren, und die Concepte zu zeichnen. Das regelmäßige und oeftere Versamlen der Ministers ist nöthig, damit die Geschäfte gemeinschaftlich und nicht einseitig, nach uebereinstimmenden Grundsätzen, und nicht nach zufälligen momentanen Ansichten und Einfällen bearbeitet werden.

Der *Geschäftscrayß* des geheimen innern Staatsraths würde sämtliche bisher zur königlichen unmittelbaren Entscheidung gebrachte Angelegenheiten umfassen, die Erfahrung würde aber Materialien zu einer genauern und zweckmäßigeren Bestimmung der Gränzen verschaffen.

Eine gänzliche Umschmelzung der Geschäftsformen, eine Veränderung der Grundsätze erfordert eine Veränderung mit denen *verwaltenden Persohnen*.

Die gegenwärtige Mitglieder des Cabinets werden sich das untergeordnete Verhältniß, welches ihnen bestimmt ist, entweder nicht gefallen lassen, oder es untergraben, und hiezu den Einfluß, den Gewohnheit, genaue Kenntniß der Individualität und Geschäftsführung giebt, benutzen.

Die neuern Ereignisse, wo wir feyerlich sanctionirte Verträge im Augenblick der Erfüllung umgangen, und bald darauf umgestoßen sahen, sind ein fürchterlich belehrendes Beyspiel zu der Bestätigung des Grundsatzes, daß es nothwendig ist Persohnen zu ändern, wenn man Maasregeln ändern will.

Die neue Verwaltung kann auch nur durch die Entfernung der Mitglieder der alten Zutrauen erlangen, da diese in der oeffentlichen Meynung sehr tief gesunken und zum Theil mit Verachtung gebrandmarkt sind.

Andere Mittel, diese Veränderung herbeizuführen, weiß ich nicht vorzuschlagen, als die

Vereinigung mehrerer angesehener Staatsbeamten, die dem König die Nothwendigkeit der Veränderung vortragen, und sich erklären, im Fall der Nichtannahme des Vorschlags ihre Stellen niederzulegen.

Zur Theilnahme an einer solchen Maasregel bin ich bereit.

Sollte der König die vorgeschlagene Veränderung nicht beschließen, sollte er fortfahren, unter dem Einfluß eines fehlerhaft eingerichteten und verwerflich zusammengesetzten Cabinets zu regieren, so ist es zu erwarten daß der Staat entweder sich auflöst oder seine Unabhängigkeit verliehrt, und daß der Monarch die Liebe und Achtung seiner Unterthanen nie wieder erhält.

Die Ursachen und die Menschen, die uns auf den Rand des Abgrundes gebracht, werden uns ganz hereinstoßen, und sie werden Lagen und Verhältnisse veranlassen, wo dem redlichen Staatsbeamten nichts übrig bleibt, als seine Stelle mit ohnverdienter Schande bedeckt zu verlassen, ohne helfen zu können, oder an denen alsdann sich ereignenden Verworfenheiten Theil zu nehmen.

Stein.

Schreiben des Generals von Rüchel an Hardenberg.

(Vergl. Bd. III, S. 116.)

Berlin, 15. August 1806.

Die Abschrift des Memoirs, welches ich während meinem kurzen hiesigen Aufenthalt und dem Wirrwarr in dieser Nacht

schrieb, und heute dem Könige selber vorlas und darauf übergab, vertraue ich Ihrer Hand, meine würdigste Excellenz, da ich höre, Sie sind eben angekommen, und meine Extra-Pferde schon seit 2 Stunden parat stehen, um per Potsdam à Hannover zur Armee abzureisen. Sie ersehen daraus alles mit einem Blicke. Höfliche affirmative Antworten in genere, jedoch ohne einen freundlichen Blick, habe ich erhalten, und bin einigermaßen getröstet, wenn die Tendenz bleibt, die ich verlasse. Haben Sie die Güte und nehmen, aber eigenhändig, von diesem fehlerhaften Exemplare eine Abschrift, die zeigen Sie Stein, wenn er kömmt, damit er sieht, daß ich mein Wort hielt. Dann aber zerreißen Sie ihr Exemplar, und schicken mir das neue durch sichere Gelegenheit. Ich denke, wir meinen es wahrlich gut. Adieu.

Ihr Freund Rüchel.

Skizze des Augenblicks am 14. August 1806.

Der Vorhang ist aufgezogen. Schneller als man glaubte, doch sichtbar genug, um jedem Denkenden aller entgegengesetzten Parteien die überklare Ueberzeugung nur zu deutlich aufzudrängen, daß die jetzige Regierung von Frankreich keines Systems fähig ist, welches sich eine gewisse Grenze steckt, die da endlich einmal, sei es auch nur auf einen mäßigen Zeitraum, die Ruhe der Völker sichert, sondern daß solches mit seinen vasten Bahnen bis ad indefinitum fortschreitet, wenn nicht ein anderes Schicksal oder die Gewalt ihnen Grenzen setzt. Frankreichs jetzige Tendenz ist nicht blos die, bei der Despotie über das südliche Deutschland stehen zu bleiben, so unangenehm, so völkerrechtswidrig, so nachtheilig und gefährlich diese Despotie an und für sich auch schon ist; sondern Frankreich greift Preußen an das Herz, es bedroht Hessen und Sachsen, wider die heiligsten seiner Versicherungen. Es bedroht das nördliche Deutschland, um Preußen von jeder deutschen Mitkraft völlig zu isoliren, um ganz Deutschland in eine französische Provinz zu verwandeln, die da als Sklaven in seinem Dienste für die fernere Ausbreitung seiner Universal-

Monarchie arbeiten sollen, auf die Art sich mit seinen Kriegesheeren in der Mitte des Friedens Preußens Herzen, seiner Residenz-Stadt zu nähern, wo es dann, mit und ohne Pretext, in jedem Augenblicke Preußen überfallen und gleichfalls unterjochen kann, zu gleichem Zweck, damit auch dieses Reich, dessen Heere ansonst das Schrecken von Europa waren, gezwungen würde, endlich selbst wider seine letzten ihm übrig bleibenden Freunde für den Willen Frankreichs zu fechten, zu unserem eigenen Untergange.

Dies sind die traurigen, ob zwar von manchen Staatsmännern vorhergesagten, in unterschiedenen meiner eigenen Memoirs erörterten Folgen der Unterlassung unserer thätlichen Theilnahme an dem Schicksal Europens, dem Preußen allerdings zu seiner Zeit eine glücklichere Wendung geben konnte, wenn es die Augenblicke benutzte, welche ihm das Schicksal verlieh, und durch seine aktive Kraft sich in Europa Vertrauen, Ansehen und Freunde erwarb. So wahr dies ist, so isolirt wir auch jetzt stehen, so entsteht dennoch die Frage: kann und darf Preußen diesen letzten Verlust des ganzen nördlichen Deutschlands überhaupt, in specie aber den von Sachsen und Hessen, wenn wir unsere Existenz lieben, dulden oder nicht? Unsere geographische Lage, gesunde Vernunft, die Kenntniß von dem jetzigen ewig fortschreitenden französischen Systeme sagt mit aller Bestimmtheit: Nein! Wir können es nicht, ohne unseren gewissen gänzlichen Ruin für immer, ohne daß Preußens Name gebrandmarkt werde bei der Welt und Nachwelt.

Also den Krieg, den alle Vorsicht nicht vermieden, sondern vielmehr also herbeigeführt hat, Energie, und männliche Entschlossenheit, ohne Rücksicht auf Folge? Die einzige Möglichkeit, den nördlichen Krieg vielleicht für jetzt in einen Waffenstillstand von einigen Jahren zu verwandeln, könnte sein, wenn Frankreich sich mit dem Kaiserthum des südlichen Deutschlands begnügte, eine reinere Demarkation zwischen sich und Preußen zöge, Preußen effektive das Protektorat über dies nördliche Deutschland einräumte, und für allen Dingen seine Truppen aus Deutschland

gänzlich in das Innere von Frankreich zurückzöge: dann würde dennoch das Bild einer neuen stillen Rüstung entstehen, und unsere Verkettungen vielleicht mehr begründet werden können, mit Rußland, Oesterreich, Dänemark, Sachsen, Hessen, England und auch vielleicht Schweden. Aber die Frage entsteht nur, ist dieses von einer Regierung der Art zu erwarten, oder überhaupt zu hoffen, durch bloße Worte oder diplomatischen Wust? Die Vernunft zweifelt! Vielleicht sind wir schon in diesem Augenblicke zu nachtheilig surprenirt für eine erste glückliche Kampagne, und nur die ernsten kriegerischen Maasregeln können einzig beschützen unseren Heerd und unsere Ehre.

Hiezu sind nun die ersten Schritte militärisch geschehen, so wie meinem einseitigen Urtheile es scheint, mit vieler Vernunft und Zweckmäßigkeit.

Die ferneren Schritte können nur geleitet werden durch das Gesetz der Nothwendigkeit, durch scharfe Beobachtung und Schnelligkeit, und durch die Zeit, die uns ein so schneller Gegner zu unserer Versammlung übrig läßt. Sachsen und Hessen festhalten, in so weit eine menschliche Kraft solches überzeugend diplomatisch und militärisch vermag, dies bleibt ein Gegenstand der allergrößten Wichtigkeit.

Außer den festen Ueberzeugungen, die ihnen Ew. Königliche Majestät auf das Allerbündigste für ihre Erhaltung und Vertheidigung, selbst mit aller Ihrer eigenen Aufopferung geben, wird ein verständiger Offizier als Militär-Gesandter, und das Approchement unserer Truppen zu dieser für uns günstigen Stimmung das ihrige beitragen. Das Approchement für Sachsen geschieht durch das Heranrücken unserer schlesischen Truppen und das Vertrauen, welches der Kurfürst setzt in die Person des Fürsten von Hohenlohe, der sie kommandirt hat. Der Major Graf Götzen und der preußische Gesandte würden diese gute Stimmung bis zu der Vereinigung mit unseren Kriegsheeren möglichst zu unterstützen suchen. Mit Hessen ist das schwieriger wegen seiner exponirten Lage und dem schwankenden Charakter seines Kurfürsten. Vor-

läufig hätte er den General von Blücher à portée in Paderborn, wenn er glücklich nach dort hinkömmt, sich mit ihm zu vereinigen, und zur Reserve die hannoversche Armee. Weil es aber in dem Laufe des Krieges nicht möglich ist, ewig Hessen unter allen Umständen zu decken, so wenig als sein eigenes Land, so würde der dort hinzusendende Offizier z. B. der Major von Knesebeck alle ersinnlichen vernünftigen Vorstellungen dieses Begriffs in seine Verhandlungen legen.

Zu dem Vertrauen von Sachsen und Hessen, von Europa wird beitragen, wenn die Berliner und Potsdamer Garnison so schleunig als möglich vorrücken, um interimistisch eine Kurtine zu bilden zwischen Hannover und Sachsen, welches Corps dann seine Wirkung vereinigt nach derjenigen Seite, wo solches die Operation nothwendig macht. Für allen Dingen aber, daß Ew. Majestät mit Ihrer Person mit diesem Heere gehen, vorläufig bis auf den Centralpunkt von Magdeburg mit denjenigen Personen, die zu der Führung der Geschäfte von Nöthen sind; denn in der Entfernung von der Armee sind schlechterdings nie zweckmäßige Befehle zu ertheilen. So wird in einer leider späteren Zukunft die westpreußische Reserve von Cüstrin nach den nöthigsten Punkten wohl geleitet werden.

Der Charakter unserer Operationen, wenn nur erst einiges Tableau da ist, muß sein ein wirksamer Bewegungskrieg: mit Corps zu observiren, en masse angreifen und entscheidend schlagen zu können. Giebt die Vorsicht Glück, so können noch Evenements für uns eintreten durch ernste Theilnahme anderer Puissancen, die für uns günstig und glücklich sind; denn das Glück pretirt sich nur dem Kühnen. Sind wir anfangs bei zu schwachen Kräften unglücklich, so ist die Ehre doch gerettet, und wahrscheinlich noch Rußland, so spät es auch noch ankommen kann und mag, unser letzter mächtiger Freund. Auf jeden Fall ist Rußland à portée, den König von Schweden zu zügeln, falls er sich nicht besinnt; oder auch Oesterreich im Zaume zu halten, falls wider alles menschliche Denken auch von ihm ein heimtückischer Streich sich

entspinnen könnte. Von England bedürfen wir wohl eine Geldunterstützung, deren Neigung vielleicht herbeizuführen bei alle dem noch in dem Reiche der Möglichkeit liegt.

Alle diese Presumtionen der Theilnahme der anderen Mächte, solche mag früher oder später, oder von einigen auch gar nicht erscheinen, und mit ihr ein fester Bund zu einer stärkeren Sicherheit, muß von uns und zwar schleunig herbeigeführt werden. Wir müssen nicht ruhen und rasten, nicht einen einzigen Augenblick verlieren, geschweige denn Stunden und Tage, damit wir uns selber sagen können, wir haben unsere Schuldigkeit gethan. Nach einem mit der äußersten Klugheit und Wärme abgefaßten Publikando, müßte schleunig an diese alle eine Meldung geschehen, an die übrigen Höfe von Petersburg, von Wien, von Kopenhagen, von London; sie eingeladen werden zum Beistande und sie ersucht werden, kriegeserfahrene Offiziere in das Hauptquartier des Königs zu senden, um sich von dem ganzen Gange der Operation selbst zu überzeugen; so zum Beweis könnte sich österreichischer Seits dazu der General von Stutterheim vorzüglich eignen.

Das Geschütz aus dem Berliner Arsenal wird wohl schon so ziemlich bei der Armee und in den Festungen sein; indessen ob wir solches zwar nicht hoffen wollen, können in dem Fortgange der Sachen, weil jetzt schon die Sensation nachtheilig sein würde, zur schicklichen Fortbringung der nützlichsten Staats-Theile einige Reserve-Dispositionen ganz im Stillen durch einen sachkundigen patriotischen Mann vorbereitet werden.

Aber so nothwendig, so unumgänglich nothwendig alle diese Gegenstände auch zu der allgemeinen Kette der Konsiderationen gehören, wenn das große Hazardspiel keine Lücke behalten soll; soll ich die Wahrheit zu dem Könige meinem Herrn reden, oder aus Menschenfurcht schweigen? Doch die Wahrheit in einem so wichtigen Momente nicht reden wollen, wo die Erhaltung oder Unterjochung des Staats auf dem Spiel steht, wäre Hochverrath gegen den König und das Vaterland; sie sei also gesagt, diese unangenehme Wahrheit! — Einige der nächsten Staatsdiener um

Militairbehoerde, dem Cabinets-Ministerium, dem General-Directorium, dem Justiz-Ministerium; die Finanz- und Polizei-Verwaltung von Schlesien ist für sich bestehend.

Der Vereinigungspunkt sämtlicher Hauptdepartements und des Schlesischen Ministeriums ist der Staatsrath, der gegenwärtig aus 15 Mitgliedern besteht.

Er ist aber jetzt nur auf wenige und unbedeutende Geschäfte eingeschränkt, versamlet sich nur bey einzelnen Veranlassungen, und kann in Hinsicht auf Würksamkeit und Ansehen als nicht existirend betrachtet werden.

Friedrich Wilhelm I. herrschte selbständig, berathschlagte, beschloß und führte aus durch und mit seinen versamleten Ministern.

Er bildete die noch vorhandene Verwaltungsbehoerden und regierte mit Weisheit, Kraft und Erfolg.

Friedrich der Große regierte selbständig, verhandelte und berathschlagte mit seinen Ministern schriftlich und durch Unterredung, führte durch sie aus, seine Cabinets-Räthe schrieben seinen Willen, und waren ohne Einfluß.

Er besaß die Liebe der Nation, die Achtung seiner Nachbaren, das Zutrauen seiner Bundesgenossen.

Friedrich Wilhelm II. regierte unter Influenz eines Günstlings, seiner mänlichen und weiblichen Umgebungen, sie traten zwischen den Trohn und seine ordentliche Rathgeber.

Hätten diese mit Kraft, Einheit und Würde ihr Ansehen behauptet, der sich bildenden Cabale entgegengewürkt, so wäre ihr Einfluß gewiß sehr eingeschränkt worden. Sie beugten sich aber vor dem Götzen, jeder einzelne suchte ihn, und durch ihn sich zu erheben, und so gerieth der Staat in einen der Auflösung sich nähernden Zustand.

Friedrich Wilhelm III. regiert unter der Influenz seines Cabinets, des mit diesem affiliirten und von ihm abhängigen Cabinets-Ministers Graf Haugwitz und seines Freundes des Generals Koeckritz, mit diesen verhandelt, berathschlagt,

beschließt der Regent, seine Minister machen Anträge, und führen die Beschlüsse dieses Cabinets aus.

Es hat sich also unter Friedrich Wilhelm III. eine neue Staatsbehoerde gebildet, und es entsteht die Frage: ist diese Anstalt nützlich, und ersetzt

ihre subjective Zusammensetzung das fehlerhafte ihrer Einrichtung?

Diese neue Staatsbehoerde hat kein gesetzliches und oeffentlich anerkantes Daseyn — sie verhandelt, beschließt, fertigt aus in der Gegenwart des Königs, und im Nahmen des Königs.

Sie hat alle Gewalt, die endliche Entscheidung aller Angelegenheiten, die Besetzung aller Stellen, aber keine Verantwortlichkeit, da die Persohn des Königs ihre Handlungen sanktionirt.

Denen obersten Staatsbeamten bleibt die Verantwortlichkeit der Anträge, der Ausführung, die Unterwerfung unter die oeffentliche Meynung, während dem daß die Mitglieder des Cabinets aller Gefahr entrückt sind.

Alle Einheit im Handeln unter denen Ministern ist aufgelöst, da sie unnütz ist, da die Resultate aller ihrer gemeinschaftlichen Ueberlegungen, die Gültigkeit ihrer gemeinschaftlichen Beschlüsse von der Zustimmung des Cabinets abhängt und es auf deren Erhaltung allein ankömmt.

Diese Abhängigkeit von Subalternen, die das Gefühl ihrer Selbständigkeit zu einem übermütigen Betragen reizt, kränkt das Ehrgefühl der obersten Staatsbeamten, und man schämt sich einer Stelle, deren Schatten man nur besitzt, da die Gewalt der Raub einer untergeordneten Influenz geworden ist. Wird der Unwille des beleidigten Ehrgefühls unterdrückt, so wird mit ihm das Pflichtgefühl abgestumpft, und diese beide kräftige Triebfedern der Thätigkeit des Staatsbeamten gelähmt.

Der Geist des Dienstgehorsams verliehrt sich bey denen Untergebenen der Vorgesetzten der Departements, da ihre Ohnmacht bekant ist, und jeder, der dem Götzen des Tages sich nähern kann, versucht sein Heil bey ihm und vernachlässigt seine Vorgesetzte.

Der König selbst lebt in einer gänzlichen Abgeschiedenheit von seinen Ministern, er steht mit ihnen weder in Geschäftsverbindung, noch in der des Umgangs, noch in der der eignen Correspondenz; eine Folge dieser Lage ist Einseitigkeit in den Eindrücken, die er erhält, in den Beschlüssen, die er faßt, und gänzliche Abhängigkeit von seinen Umgebungen.

Diese Einseitigkeit in den Ansichten und Beschlüßen ist eine nothwendige Folge der gegenwärtigen Einrichtung des Cabinets, wo alle innre Geschäfte nur durch einen und denselben Rath vorgetragen werden, der mit denen verwaltenden Behoerden in keiner fortdauernden Verbindung steht, und dem die Geschäfte nur bey einzelnen Veranlassungen, und sehr oft nur durch einzelne Berichte der einzelnen Minister ueber die wichtigste innere Provincial-Angelegenheiten zukommen.

Man vermißt bey der neuen Cabinets-Behoerde gesetzliche Verfassung, Verantwortlichkeit, genaue Verbindung mit den Verwaltungsbehoerden, und Theilnahme an der Ausführung.

Da sich nun aus diesen Betrachtungen das fehlerhafte der neuen Staatsbehoerde des Cabinets ergiebt, so entsteht die Frage:

milbert ihre subjective Zusammensetzung das fehlerhafte der Einrichtung?

Das Cabinet, insofern es sich nicht auf die Militairverwaltung bezieht, besteht aus denen beiden Cabinets-Räthen Beyme und Lombard, einem mit ihnen affiliirten und von ihnen abhängigen Minister, dem Grafen Haugwitz, und dem Freund des Königs, dem General Koeckritz.

Der Geheime Rath Beyme besaß als Cammer-Gerichts Rath Achtung wegen seines geraden offenen Betragens, seiner gründlichen und gesunden Beurtheilung, seiner Arbeitsamkeit, und seiner Rechtskenntniß. Ihm fehlt aber die zur Leitung der inneren Angelegenheit nöthige Bekantschaft mit den staatswirtschaftlichen Grundsätzen.

Das neue Verhältniß, in welches er als Cabinets-Rath kam,

machte ihn uebermüthig und absprechend, die gemeine Aufgeblasenheit seiner Frau war ihm nachtheilig, seine genaue Verbindung mit Lombard und dessen Familie untergrub seine Sittlichkeit, seine Liebe zum Guten und seine Arbeitsamkeit.

Der Geheime Cabinets-Rath Lombard ist physisch und moralisch gelähmt und abgestumpft, seine Kenntnisse schränken sich ein auf französische Schoengeisterey; die ernsthafte Wissenschaften, die die Aufmerksamkeit des Staatsmanns oder des Gelehrten an sich ziehen, haben diesen frivolen Menschen nie beschäftigt. Seine frühzeitige Theilnahme an den Orgien des Rietz, der Gräfin Lichtenau, an denen Ränken und Abscheulichkeiten dieser Menschen, haben sein moralisches Gefühl erstickt und an dessen Stelle eine vollkommene Gleichgültigkeit gegen das Gute und Böse bey ihm gesetzt.

In den unreinen und schwachen Händen eines französischen Dichterlings von niedrer Herkunft, der mit der moralischen Verderbtheit eine physische Lähmung und Hinfälligkeit verbindet, der seine Zeit in dem Umgang leerer und erbärmlicher Menschen mit Spiel und Polissonnerien vergeudet, ist die Leitung der diplomatischen Verhältnisse dieses Staats, in einer Periode, die in der neueren Staatengeschichte nicht ihres Gleichen findet.

Das Leben des mit dem Cabinet affiliirten Grafen von Haugwitz ist eine ununterbrochene Folge von Verschobenheiten oder von Verworfenheiten.

In seinen Academischen Jahren behandelte er die Wissenschaften seicht und unkräftig, sein Betragen war süßlich und geschmeidig.

Er folgte dann den Thoren, die in Deutschland vor dreißig Jahren das Geniewesen trieben, strebte nach dem Nimbus der Heiligkeit, die Lavater umgab, ward Theosoph, Geisterseher, und endigte mit der Theilnahme an den Gelagen und Intriguen der Lichtenau, ward ihr geschmeidiger Gesellschafter, verschwendete die dem Staat gehörige Zeit am Lomber-Tisch und seine Kräfte in thierisch sinnlichen Genüssen jeder Art. Er ist gebrandmarkt

mit dem Nahmen eines ränkevollen Verräthers seiner täglichen Gesellschafterin, eines schamloosen Lügners, und eines abgestumpften Wollüstlings.

Der General Koeckritz ist ein eingeschränkter ungebildeter Kopf, von einem gemeinen Charakter und Denkungsart, die ihm einen unwiderstehlichen Hang zur Plattheit in Ansichten, Beschlüssen und in der Auswahl seiner Umgebungen giebt, und womit er eine höchst schädliche und unverständige Geschwätzigkeit verbindet.

Die subjective Zusammensetzung des Cabinets hebt also nicht das fehlerhafte der Einrichtung selbst auf, und eine nothwendige Folge des Unvollkommenen in der Einrichtung und der fehlerhaften Auswahl der Persohnen ist

das Mißvergnügen der Bewohner dieses Staats ueber die gegenwärtige Verwaltung der oeffentlichen Angelegenheiten;

das Sinken der Achtung des Monarchen in der oeffentlichen Meinung;

und die Nothwendigkeit einer Abänderung des gegenwärtigen Zustandes der Dinge.

Es ist demnach nothwendig, daß eine unmittelbare Verbindung zwischen dem König und den obersten Staatsbeamten wieder hergestellt werde,

daß die Persohnen, welche den Vortrag der Staatsgeschäfte zur endlichen Entscheidung bey dem König haben, gesetzlich und oeffentlich hiezu berufen, ihre Versamlungen zweckmäßig organisirt, und mit Verantwortlichkeit versehen werden.

Die Staatsgeschäfte lassen sich in folgende Abtheilungen bringen

1) Kriegswesen;
2) auswärtige Verhältnisse;
3) allgemeine Landespolyzey im ausgedähntesten Sinn des Worts;
4) oeffentliches Einkommen;
5) Rechtspflege.

Jeder dieser Geschäftszweige würde einem Minister anvertraut werden, der in dem versamleten Rath die zu seinem Geschäftscrayß gehörige Angelegenheiten dem König vorträgt, und nach erfolgter Abstimmung sämtlicher Mitglieder des Geheimen innern Staatsraths entscheidet der König.

Die Minister müssen selbst vortragen, die Beschlüsse angeben, und jeder läßt die Angaben von denen vom Vortrag ausgeschlossenen Cabinetsräthen ausfertigen, dem König zur Vollziehung vorlegen, nachdem die Concepte der Cabinetsordre von sämtlichen Ministern gezeichnet worden.

Der Groscanzler braucht denen Versamlungen nur bey einzelnen auf die Rechtspflege sich beziehenden Veranlassungen beyzuwohnen.

Die Cabinetsräthe arbeiten in einem auf dem Schlosse befindlichen gemeinschaftlichen Bureau, hier versamlen sich die Minister täglich, um ueber die zum Vortrag kommende Sachen zu deliberiren, und die Concepte zu zeichnen. Das regelmäßige und oeftere Versamlen der Ministers ist nöthig, damit die Geschäfte gemeinschaftlich und nicht einseitig, nach uebereinstimmenden Grundsätzen, und nicht nach zufälligen momentanen Ansichten und Einfällen bearbeitet werden.

Der Geschäftscrayß des geheimen innern Staatsraths würde sämtliche bisher zur königlichen unmittelbaren Entscheidung gebrachte Angelegenheiten umfassen, die Erfahrung würde aber Materialien zu einer genauern und zweckmäßigeren Bestimmung der Gränzen verschaffen.

Eine gänzliche Umschmelzung der Geschäftsformen, eine Veränderung der Grundsätze erfordert eine Veränderung mit denen verwaltenden Persohnen.

Die gegenwärtige Mitglieder des Cabinets werden sich das untergeordnete Verhältniß, welches ihnen bestimmt ist, entweder nicht gefallen lassen, oder es untergraben, und hiezu den Einfluß, den Gewohnheit, genaue Kenntniß der Individualität und Geschäftsführung giebt, benutzen.

Die neuern Ereignisse, wo wir feyerlich sanctionirte Verträge im Augenblick der Erfüllung umgangen, und bald darauf umgestoßen sahen, sind ein fürchterlich belehrendes Beyspiel zu der Bestätigung des Grundsatzes, daß es nothwendig ist Persohnen zu ändern, wenn man Maasregeln ändern will.

Die neue Verwaltung kann auch nur durch die Entfernung der Mitglieder der alten Zutrauen erlangen, da diese in der oeffentlichen Meynung sehr tief gesunken und zum Theil mit Verachtung gebrandmarkt sind.

Andere Mittel, diese Veränderung herbeizuführen, weiß ich nicht vorzuschlagen, als die

Vereinigung mehrerer angesehener Staatsbeamten, die dem König die Nothwendigkeit der Veränderung vortragen, und sich erklären, im Fall der Nichtannahme des Vorschlags ihre Stellen niederzulegen.

Zur Theilnahme an einer solchen Maasregel bin ich bereit.

Sollte der König die vorgeschlagene Veränderung nicht beschließen, sollte er fortfahren, unter dem Einfluß eines fehlerhaft eingerichteten und verwerflich zusammengesetzten Cabinets zu regieren, so ist es zu erwarten daß der Staat entweder sich auflöst oder seine Unabhängigkeit verliehrt, und daß der Monarch die Liebe und Achtung seiner Unterthanen nie wieder erhält.

Die Ursachen und die Menschen, die uns auf den Rand des Abgrundes gebracht, werden uns ganz hereinstoßen, und sie werden Lagen und Verhältnisse veranlassen, wo dem redlichen Staatsbeamten nichts übrig bleibt, als seine Stelle mit ohnverdienter Schande bedeckt zu verlassen, ohne helfen zu können, oder an denen alsdann sich ereignenden Verworfenheiten Theil zu nehmen.

Stein.

Schreiben des Generals von Rüchel an Hardenberg.

(Vergl. Bd. III, S. 116.)

Berlin, 15. August 1806.

Die Abschrift des Memoirs, welches ich während meinem kurzen hiesigen Aufenthalt und dem Wirrwarr in dieser Nacht

schrieb, und heute dem Könige selber vorlas und darauf übergab, vertraue ich Ihrer Hand, meine würdigste Excellenz, da ich höre, Sie sind eben angekommen, und meine Extra-Pferde schon seit 2 Stunden parat stehen, um per Potsdam à Hannover zur Armee abzureisen. Sie ersehen daraus alles mit einem Blicke. Höfliche affirmative Antworten in genere, jedoch ohne einen freundlichen Blick, habe ich erhalten, und bin einigermaßen getröstet, wenn die Tendenz bleibt, die ich verlasse. Haben Sie die Güte und nehmen, aber eigenhändig, von diesem fehlerhaften Exemplare eine Abschrift, die zeigen Sie Stein, wenn er kömmt, damit er sieht, daß ich mein Wort hielt. Dann aber zerreißen Sie ihr Exemplar, und schicken mir das neue durch sichere Gelegenheit. Ich denke, wir meinen es wahrlich gut. Adieu.

Ihr Freund Rüchel.

Skizze des Augenblicks am 14. August 1806.

Der Vorhang ist aufgezogen. Schneller als man glaubte, doch sichtbar genug, um jedem Denkenden aller entgegengesetzten Parteien die überklare Ueberzeugung nur zu deutlich aufzudrängen, daß die jetzige Regierung von Frankreich keines Systems fähig ist, welches sich eine gewisse Grenze steckt, die da endlich einmal, sei es auch nur auf einen mäßigen Zeitraum, die Ruhe der Völker sichert, sondern daß solches mit seinen vasten Bahnen bis ad indefinitum fortschreitet, wenn nicht ein anderes Schicksal oder die Gewalt ihnen Grenzen setzt. Frankreichs jetzige Tendenz ist nicht blos die, bei der Despotie über das südliche Deutschland stehen zu bleiben, so unangenehm, so völkerrechtswidrig, so nachtheilig und gefährlich diese Despotie an und für sich auch schon ist; sondern Frankreich greift Preußen an das Herz, es bedroht Hessen und Sachsen, wider die heiligsten seiner Versicherungen. Es bedroht das nördliche Deutschland, um Preußen von jeder deutschen Mitkraft völlig zu isoliren, um ganz Deutschland in eine französische Provinz zu verwandeln, die da als Sklaven in seinem Dienste für die fernere Ausbreitung seiner Universal-

Monarchie arbeiten sollen, auf die Art sich mit seinen Kriegesheeren in der Mitte des Friedens Preußens Herzen, seiner Residenz-Stadt zu nähern, wo es dann, mit und ohne Pretext, in jedem Augenblicke Preußen überfallen und gleichfalls unterjochen kann, zu gleichem Zweck, damit auch dieses Reich, dessen Heere ansonst das Schrecken von Europa waren, gezwungen würde, endlich selbst wider seine letzten ihm übrig bleibenden Freunde für den Willen Frankreichs zu fechten, zu unserem eigenen Untergange.

Dies sind die traurigen, ob zwar von manchen Staatsmännern vorhergesagten, in unterschiedenen meiner eigenen Memoirs erörterten Folgen der Unterlassung unserer thätlichen Theilnahme an dem Schicksal Europens, dem Preußen allerdings zu seiner Zeit eine glücklichere Wendung geben konnte, wenn es die Augenblicke benutzte, welche ihm das Schicksal verlieh, und durch seine aktive Kraft sich in Europa Vertrauen, Ansehen und Freunde erwarb. So wahr dies ist, so isolirt wir auch jetzt stehen, so entsteht dennoch die Frage: kann und darf Preußen diesen letzten Verlust des ganzen nördlichen Deutschlands überhaupt, in specie aber den von Sachsen und Hessen, wenn wir unsere Existenz lieben, dulden oder nicht? Unsere geographische Lage, gesunde Vernunft, die Kenntniß von dem jetzigen ewig fortschreitenden französischen Systeme sagt mit aller Bestimmtheit: Nein! Wir können es nicht, ohne unseren gewissen gänzlichen Ruin für immer, ohne daß Preußens Name gebrandmarkt werde bei der Welt und Nachwelt.

Also den Krieg, den alle Vorsicht nicht vermieden, sondern vielmehr also herbeigeführt hat, Energie, und männliche Entschlossenheit, ohne Rücksicht auf Folge? Die einzige Möglichkeit, den nördlichen Krieg vielleicht für jetzt in einen Waffenstillstand von einigen Jahren zu verwandeln, könnte sein, wenn Frankreich sich mit dem Kaiserthum des südlichen Deutschlands begnügte, eine reinere Demarkation zwischen sich und Preußen zöge, Preußen effektive das Protektorat über dies nördliche Deutschland einräumte, und für allen Dingen seine Truppen aus Deutschland

gänzlich in das Innere von Frankreich zurückzöge: dann würde dennoch das Bild einer neuen stillen Rüstung entstehen, und unsere Verkettungen vielleicht mehr begründet werden können, mit Rußland, Oesterreich, Dänemark, Sachsen, Hessen, England und auch vielleicht Schweden. Aber die Frage entsteht nur, ist dieses von einer Regierung der Art zu erwarten, oder überhaupt zu hoffen, durch bloße Worte oder diplomatischen Wust? Die Vernunft zweifelt! Vielleicht sind wir schon in diesem Augenblicke zu nachtheilig surprenirt für eine erste glückliche Kampagne, und nur die ernsten kriegerischen Maasregeln können einzig beschützen unseren Heerd und unsere Ehre.

Hiezu sind nun die ersten Schritte militärisch geschehen, so wie meinem einseitigen Urtheile es scheint, mit vieler Vernunft und Zweckmäßigkeit.

Die ferneren Schritte können nur geleitet werden durch das Gesetz der Nothwendigkeit, durch scharfe Beobachtung und Schnelligkeit, und durch die Zeit, die uns ein so schneller Gegner zu unserer Versammlung übrig läßt. Sachsen und Hessen festhalten, in so weit eine menschliche Kraft solches überzeugend diplomatisch und militärisch vermag, dies bleibt ein Gegenstand der allergrößten Wichtigkeit.

Außer den festen Ueberzeugungen, die ihnen Ew. Königliche Majestät auf das Allerbündigste für ihre Erhaltung und Vertheidigung, selbst mit aller Ihrer eigenen Aufopferung geben, wird ein verständiger Offizier als Militär-Gesandter, und das Approchement unserer Truppen zu dieser für uns günstigen Stimmung das ihrige beitragen. Das Approchement für Sachsen geschieht durch das Heranrücken unserer schlesischen Truppen und das Vertrauen, welches der Kurfürst setzt in die Person des Fürsten von Hohenlohe, der sie kommandirt hat. Der Major Graf Götzen und der preußische Gesandte würden diese gute Stimmung bis zu der Vereinigung mit unseren Kriegsheeren möglichst zu unterstützen suchen. Mit Hessen ist das schwieriger wegen seiner exponirten Lage und dem schwankenden Charakter seines Kurfürsten. Vor-

läufig hätte er den General von Blücher à portée in Paderborn, wenn er glücklich nach dort hinkömmt, sich mit ihm zu vereinigen, und zur Reserve die hannoversche Armee. Weil es aber in dem Laufe des Krieges nicht möglich ist, ewig Hessen unter allen Umständen zu decken, so wenig als sein eigenes Land, so würde der dort hinzusendende Offizier z. B. der Major von Knesebeck alle ersinnlichen vernünftigen Vorstellungen dieses Begriffs in seine Verhandlungen legen.

Zu dem Vertrauen von Sachsen und Hessen, von Europa wird beitragen, wenn die Berliner und Potsdamer Garnison so schleunig als möglich vorrücken, um interimistisch eine Kurtine zu bilden zwischen Hannover und Sachsen, welches Corps dann seine Wirkung vereinigt nach derjenigen Seite, wo solches die Operation nothwendig macht. Für allen Dingen aber, daß Ew. Majestät mit Ihrer Person mit diesem Heere gehen, vorläufig bis auf den Centralpunkt von Magdeburg mit denjenigen Personen, die zu der Führung der Geschäfte von Nöthen sind; denn in der Entfernung von der Armee sind schlechterdings nie zweckmäßige Befehle zu ertheilen. So wird in einer leider späteren Zukunft die westpreußische Reserve von Cüstrin nach den nöthigsten Punkten wohl geleitet werden.

Der Charakter unserer Operationen, wenn nur erst einiges Tableau da ist, muß sein ein wirksamer Bewegungskrieg: mit Corps zu observiren, en masse angreifen und entscheidend schlagen zu können. Giebt die Vorsicht Glück, so können noch Evenements für uns eintreten durch ernste Theilnahme anderer Puissancen, die für uns günstig und glücklich sind; denn das Glück pretirt sich nur dem Kühnen. Sind wir anfangs bei zu schwachen Kräften unglücklich, so ist die Ehre doch gerettet, und wahrscheinlich noch Rußland, so spät es auch noch ankommen kann und mag, unser letzter mächtiger Freund. Auf jeden Fall ist Rußland à portée, den König von Schweden zu zügeln, falls er sich nicht besinnt; oder auch Oesterreich im Zaume zu halten, falls wider alles menschliche Denken auch von ihm ein heimtückischer Streich sich

entspinnen könnte. Von England bedürfen wir wohl eine Geldunterstützung, deren Neigung vielleicht herbeizuführen bei alle dem noch in dem Reiche der Möglichkeit liegt.

Alle diese Presumtionen der Theilnahme der anderen Mächte, solche mag früher oder später, oder von einigen auch gar nicht erscheinen, und mit ihr ein fester Bund zu einer stärkeren Sicherheit, muß von uns und zwar schleunig herbeigeführt werden. Wir müssen nicht ruhen und rasten, nicht einen einzigen Augenblick verlieren, geschweige denn Stunden und Tage, damit wir uns selber sagen können, wir haben unsere Schuldigkeit gethan. Nach einem mit der äußersten Klugheit und Wärme abgefaßten Publikando, müßte schleunig an diese alle eine Meldung geschehen, an die übrigen Höfe von Petersburg, von Wien, von Kopenhagen, von London; sie eingeladen werden zum Beistande und sie ersucht werden, kriegeserfahrene Offiziere in das Hauptquartier des Königs zu senden, um sich von dem ganzen Gange der Operation selbst zu überzeugen; so zum Beweis könnte sich österreichischer Seits dazu der General von Stutterheim vorzüglich eignen.

Das Geschütz aus dem Berliner Arsenal wird wohl schon so ziemlich bei der Armee und in den Festungen sein; indessen ob wir solches zwar nicht hoffen wollen, können in dem Fortgange der Sachen, weil jetzt schon die Sensation nachtheilig sein würde, zur schicklichen Fortbringung der nützlichsten Staats-Theile einige Reserve-Dispositionen ganz im Stillen durch einen sachkundigen patriotischen Mann vorbereitet werden.

Aber so nothwendig, so unumgänglich nothwendig alle diese Gegenstände auch zu der allgemeinen Kette der Konsiderationen gehören, wenn das große Hazardspiel keine Lücke behalten soll; soll ich die Wahrheit zu dem Könige meinem Herrn reden, oder aus Menschenfurcht schweigen? Doch die Wahrheit in einem so wichtigen Momente nicht reden wollen, wo die Erhaltung oder Unterjochung des Staats auf dem Spiel steht, wäre Hochverrath gegen den König und das Vaterland; sie sei also gesagt, diese unangenehme Wahrheit! — Einige der nächsten Staatsdiener um

Ew. Königlichen Majestät höchste Person besitzen nicht das Vertrauen der Nation, sondern das Mißtrauen, die Verachtung von den Unterthanen, von Deutschland, von Europa. Ohne die Wirkung auf den Geist, auf die Gemüther der Menschen, auf das allgemeine Vertrauen, reift keine Handlung je zu einer großen That. Der Graf Haugwitz besitzt dieses Vertrauen nicht, dies weiß die Welt, so wenig als der Geheime Kabinetsrath Lombard, so schön er auch schreibt und so angenehm er auch witzelt. Ich bitte, ich beschwöre Ew. Königliche Majestät aus reinem Herzen, verachten Sie nicht die Stimme des Publikums, die Sie sonst ehrten, und die in diesem Theile durch mich lediglich zu Ihnen redet, um Ihres eigenen Ruhms und Ihrer eigenen Glückseligkeit, ja Erhaltung willen, und wählen sich zwei Minister der auswärtigen Angelegenheiten, die das Vertrauen der Nation und der Welt haben, so wie sie der Staat von Anbeginnen her und selbst unter Friedrich dem Großen gehabt hat. — Hardenberg und Keller würden diese Männer sein; und deklariren Allerhöchstdieselben auch diese Wahl nicht sofort in diesem Moment, so haben Sie doch die Gnade solches von dem Augenblick an zu thun, wo der Krieg mit Frankreich ernstlich losbricht und beginnt. Ein französischer Sekretär findet sich in jedem Augenblicke. Ein einziger Kabinetsrath, Beyme oder wer es sei, ist durchaus bei aller Arbeitsamkeit zu wenig für das große Geschäft, muß stets passiren für einen über seine Gebühr Einfluß habenden Mann, und die Ehre Ew. Königlichen Majestät leidet dabei so unumstößlich wahr, als ich zu Ihnen rede, und jeder redliche, einsichtsvolle Mann stimmt meiner Aussage, meinen Wünschen bei. In den jetzigen Zeiten ist das nicht genug; es muß auf den niedergeschlagenen Geist, auf das sinkende Vertrauen der Nation mächtig gewirkt werden. Herr Beyme selbst hat diesen Vorschlag einmal gewünscht; ziehen Ew. Königliche Majestät einen Mann von Rang, Ansehen, Ehre, Festigkeit und Vertrauen anjetzt mit in Ihren Rath. Schulenburg hat leider das Schicksal, sich mehrmals zu entfernen, wenn der Wirbel der Zeiten droht. Minister von Stein ist dieser Mann,

von großen Ressourcen und männlicher Kraft. Ew. Königliche Majestät wecken Ihre brave Nation auf und verleihen ihr neues Leben. An dem General von Phull haben Ew. Majestät einen vortrefflichen Analytiker zur Mithülfe der großen Operation.

Dieses alles wollte ich schärfer zergliedern in meiner Einsamkeit; allein Krankheit und Chagrin versagten mir die Kräfte. Jetzt ist der Fall der Noth vorhanden und die Sache leidet keinen Aufschub. Meine gute redliche Absicht übrigens werden Ew. Königliche Majestät, ich hoffe es, niemals verkennen.

von Ruechel.

Entwurf eines Bündniß=Vertrags zwischen Preußen und den Kurfürstenthümern Sachsen und Hessen.

(Vergl. Bd. III, S. 150).

Seine Königliche Majestät von Preußen als Kurfürst zu Brandenburg, Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Sachsen und Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Hessen, veranlaßt durch den Drang der neuesten Ereignisse und der gegenwärtigen Umstände in Deutschland, haben, eingedenk der engen und brüderlichen, auf steten Frieden, Ruhe und Eintracht unter einander, auch Rath, Hülfe und Beistand in Widerwärtigkeiten und Nöthen abzweckenden Einigung, wozu Sie durch die Vorältern, Ahnherrn und Vorfahren Ihrer Höchsten Häuser seit Jahrhunderten verbunden sind, und geleitet durch die eignen aufrichtigen Empfindungen Ihrer innigen Freundschaft und Ihres gegenseitigen Zutrauens, es für verträglich und nothwendig zu sein erachtet, auf den Grund jener Einigung, welche übrigens bis auf gleichmäßige nähere Bestimmung, insoweit deren Vorschriften noch anwendbar sind, ihre Kraft behält, eine neue, vorläufige, den Zeitumständen angemessene vertrauliche Uebereinkunft zu treffen, welche zu Niemandes Beleidigung gereichen, sondern lediglich die Sicherung Ihrer künftigen Selbsterhaltung und Unabhängigkeit, so wie die

Beschützung Ihrer wohlerworbenen Lande und Gerechtsame, auch die Abwendung aller äußern und innern Gefahren beabsichtigen soll.

Zu dem Ende sind von Ihnen dazu bevollmächtigte Minister ernannt worden, und zwar von Seiten u. s. w., welche nach Auswechselung ihrer Vollmachten über nachstehende Erneuerungen und Erläuterungen der in gedachter, zuletzt im Jahre 1614 abgeschlossenen, Erbeinigung enthaltenen Hauptpunkte sich verstanden und vereinigt haben.

Art. 1. Es wollen Seine Königliche Majestät von Preußen und J. J. K. K. D. D. zu Sachsen und Hessen, Ihre Erben und Nachkommen, stets in wahrer und genauer Freundschaft und Einigung leben, in solcher Sich die Aufrechthaltung und Unabhängigkeit, die Beförderung des Andern, seiner Staaten und Unterthanen Nutzens, Ehre und Wohls, gleich Ihrer eigenen, so viel in Ihren Kräften stehen wird, und die Entfernung alles dessen, was einem oder dem andern Theile Schaden bringen könnte, zum unverrückten, sorgfältigsten Augenmerke nehmen, deshalb ein vollkommenes Einverständniß und vertrauliche Korrespondenz über die darauf Bezug habenden Angelegenheiten unter Sich, durch Briefwechsel und Gesandte an den Höfen, unterhalten, und Sich alles, was einem Jeden schädlich oder nützlich sein kann, im Vertrauen eröffnen, mittheilen und darüber berathschlagen; zu welcher vertraulichen Kommunikation die obgedachten Gesandten besonders angewiesen werden sollen.

Art. 2. Insonderheit sichern die Höchsten Paciscenten für Sich, Ihre Erben und Nachkommen, einander gegenseitig die ausdrückliche Garantie Ihrer sämmtlichen in der Erbvereinigung begriffenen Staaten und Lande zu, in deren ruhigem, zugestandenem und unbestrittenem Besitze Dieselben bei dem Abschlusse dieser Vereinigung Sich befinden, oder welche Sie künftig auf eine beständige Art erwerben möchten, und wollen dieselbe und deren Integrität gegen alle Angriffe vertheidigen.

Art. 3. Nicht minder wollen Dieselben einander gegenseitig bei Ihren hergebrachten Gerechtigkeiten, Freiheiten und Gewohn-

heiten handhaben, schützen, schirmen und vertheidigen, so oft es nöthig, auch nichts gestatten, noch weniger selbst verhängen, was zu Abbruch derselben gereichen könnte.

Art. 4. Wenn in irgend einem Stücke eine gemeinsame oder einen der Höchsten kontrahirenden Theile insbesondere angehende Gefahr oder Beeinträchtigung zu besorgen sein oder auch einer derselben bemerken und in Erfahrung bringen sollte, daß etwas dergleichen vorgenommen oder beabsichtigt werde, so wollen Dieselben einander sofort davon benachrichtigen und nach vertraulicher Koncertirung gemeinschaftlich Ihre Verwendung und Vermittelung, auch alle thunlichen, rechtmäßigen und nachdrücklichen Maßregeln anwenden, um solches zu verhindern und abzuwenden.

Art. 5. Im Falle aber diese gütlichen Mittel nicht zureichend sein würden und einer der kontrahirenden Höchsten Theile in seinen Landen dennoch feindlich angegriffen oder vergewaltiget werden sollte, so daß zu Anwendung thätiger Kräfte unumgänglich geschritten werden müßte, um einen Jeden bei dem Seinigen zu schützen und zu erhalten, so versprechen die andern Höchsten Paciscenten, ohnverweilt und sobald es nur immer möglich ist, auch längstens binnen zwei oder höchstens drei Monaten nach der Ihnen von dem angegriffenen oder vergewaltigten Theile deshalb geschehenen Requisition, zü der wechselseitigen Vertheidigung Ihrer Lande, insofern es die Beschützung der eigenen Grenzen und das davon zugleich abhängende gemeinsame Wohl der übrigen gestattet, Sich einander auf Ihre, der hülfsleistenden Theile, Kosten folgende thätige Hülfe zu geben, als: Seine Königliche Majestät von Preußen — Mann, Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Sachsen — Mann, und Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Hessen — Mann, auch nach Befinden diese Hülfe noch weiter zu vermehren und im Nothfalle nach einem, den jedesmaligen Zeitumständen und der Lage Ihrer Lande gemäßen, in möglichster Geschwindigkeit sodann näher zu koncertirenden und auszuführenden Operationsplan, mit allen ihren Kräften und vereinigter Macht Sich einander beizustehen, die Truppen auch nie anders als

im genauesten Einverständnisse, nach erreichter Absicht, und bevor von dem Beleidiger dem angegriffenen Theile völlige Erstattung und Genugthuung verschafft worden, zurückzuziehen.

Art. 6. In Erhaltung der innern Ordnung und bis jetzt bestandenen innern Verfassung eines jeden Landes wollen die Höchsten kontrahirenden Theile einander ebenfalls beholfen sein, und die von Seiten der Unterthanen und Angehörigen etwa vorkommenden Widersetzlichkeiten und Gewaltthätigkeiten, oder daraus gar entstehenden Unruhen nöthigen Falles auf Erfordern sofort mit vereinten Kräften unterdrücken.

Art. 7. Die zwischen den Paciscenten selbst sich hervorthuenden Streitigkeiten sollen wo möglich durch gütliche Vermittelung beigelegt, oder in deren Entstehung durch gewillkürte Austragsrichter von den beiderseitigen Räthen oder andern Fürsten, nach Anleitung der bisherigen Reichsverfassung entschieden werden, von deren Ausspruch aber keine weitere Appellation stattfinden.

Art. 8. Privat-Ansprüche gegen einen der Höchsten kontrahirenden Theile oder dessen Unterthanen und Angehörige werden durch schleunige Justiz-Pflege von den herkömmlichen Gerichten und Instanzen des Landes, wohin der Beklagte nach der bisherigen Verfassung oder künftig zu treffenden Einrichtung gehörig ist, und mit Beibehaltung der hergebrachten Appellations-Freiheiten ferner entschieden.

Art. 9. Da die Höchsten Paciscenten bei dieser Vereinigung keine andern als die Eingangs erwähnte — hauptsächlich auf Sicherung der Selbsterhaltung und Unabhängigkeit gerichtete Absicht haben, und es allerdings zu wünschen ist, daß dadurch zugleich so viel möglich Ruhe und Friede im nördlichen Deutschland bewirkt und Niemand im Besitze des Seinigen gestört werde, so bleibt jedem der kontrahirenden Theile überlassen, auch andere dazu gehörige, besonders der Lage und sonstigen Beziehungen nach mit ihm in Verbindung stehende Reichsmitglieder durch ihren Beitritt näher an Sich zu schließen, mit ihnen auf eine ihren bisherigen Verhältnissen und den Grundsätzen des Rechts

und der Billigkeit angemessene Art in ein verbündetes Ganze zusammenzutreten, und dadurch Seiner Macht zum gemeinsamen Besten mehrere Festigkeit, einen größern Umfang und desto stärkeren Nachdruck zu verschaffen; jedoch hat derselbe den übrigen von dem erfolgten Beitritt Nachricht zu geben. So wie die Beigetretenen alsdann auf die Beihülfe der sämmtlichen Vereinigten zu der bedungenen Sicherung ihrer Besitzungen und Verfassungen Anspruch zu machen haben, so sind dieselben auch in dem nach Beschaffenheit ihrer Kräfte zu regulirenden Maße zu der gemeinsamen Vertheidigung gegen innere und äußere Angriffe und Gefahren beizutragen verbunden. Für die Erfüllung der von ihnen übernommenen Verbindlichkeiten hat der kontrahirende Hauptheil nöthigen Falles mit Beiwirkung der übrigen Paciscenten zu sorgen. Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Sachsen, welche als Familien-Haupt des Beitritts sämmtlicher Herzoglich Sächsischer Häuser Sich zu versehen haben, bedingen vorläufig die Einschließung derselben in die gegenwärtige Vereinigung nebst allen davon abhängenden Folgen.

Art. 10. Keiner der Höchsten kontrahirenden oder beitretenden Theile hat jedoch das Befugniß, mit einem fremden Staate und überhaupt eine Verbindung einzugehen, welche dieser Vereinigung nachtheilig oder gefährlich werden könnte, oder im Widerspruch mit seinen deshalb übernommenen Pflichten stehen möchte.

Art. 11. Diese Verabredung ist von allen kontrahirenden Theilen zu ratificiren und sollen die Ratifikationen darüber binnen . . . . von dem Tage der Unterzeichnung an, oder womöglich noch früher, gegen einander ausgewechselt werden.

Entwurf eines Bündniß-Vertrags zwischen Preußen und dem Kurfürstenthum Hessen.

(Vergl. Bd. III, S. 150.)

Seine Königliche Majestät von Preußen und Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Hessen haben jederzeit aufrichtigst gewünscht,

die Verfassung des Deutschen Reichs und die Vereinigung der Stände desselben zu seiner Vertheidigung und Integrität aufrecht erhalten zu sehen, und besonders in den letztern gefahrvollen zwölf Jahren Ihre vorzügliche Aufmerksamkeit unverrückt auf diesen Gegenstand gewendet; wie denn auch Ihnen nebst Seiner Kurfürstlichen Durchlaucht von Sachsen das nördliche Deutschland eine vollkommene Ruhe zu verdanken hatte. So wünschenswerth Ihnen indessen diese Erhaltung auch noch jetzt erscheinet, so ist es doch keinem Zweifel mehr unterworfen, daß die völlige Auflösung der Verfassung und des Reichsverbandes in Deutschland schon wirklich erfolgt ist, indem bekanntlich im südlichen Deutschland der Kurfürst-Erzkanzler, Bayern, Würtemberg, Baden und Darmstadt, auch Cleve und Berg nebst mehreren kleinen Staaten sich unter dem Protektorat Seiner Majestät des Kaisers von Frankreich in ein föderatives System vereinigt haben, wodurch alle Bande desselben mit dem Deutschen Reiche und alle Verbindlichkeiten gegen dessen Oberhaupt und übrige Stände aufgehoben, und dagegen von Ihnen verhältnißmäßige Truppen-Kontingente zur Disposition Seiner Kaiserlichen Majestät von Frankreich als Protektor in steter Bereitschaft zu halten übernommen worden; ein Vorgang, durch welchen Seine Römisch-Kaiserliche Majestät Sich bewogen gefunden haben, vermittelst einer Staatsakte vom 6. August c. Ihr reichsoberhauptliches Amt und Würde für erloschen zu erklären, die Kaiserliche Reichs-Regierung feierlich niederzulegen und sämmtliche Kurfürsten, Fürsten, Stände und übrige Angehörige des Deutschen Reichs von allen Pflichten, womit sie an das bisherige gesetzliche Oberhaupt desselben durch die Konstitution gebunden waren, loszuzählen und zu entbinden. Es ist daher sicher vorauszusetzen, daß, wenn bei solchen Umständen der nördliche Theil Deutschlands isolirt, ohne Stütze und Vereinigungspunkt dastehen müsse, dasselbe einer allgemeinen Zerrüttung unausweichlich entgegen gehen würde. Durch diese dringende Betrachtung und zugleich durch die aufrichtige Empfindung Ihrer innigen Freundschaft und Ihres gegenseitigen Zu-

trauens geleitet, haben Seine Königliche Majestät von Preußen und Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Hessen beschlossen: im nördlichen Deutschland eine auf die Erhaltung und Vertheidigung des Ruhestandes und der Sicherheit desselben gegen jede äußere Gefahr abzweckende föderative Verbindung zu bilden, und als erste Grundlage dazu die Bande, welche seit so langen Zeiten beide Hohe Häuser vereinigt haben, durch Abschließung eines besondern Allianz-Traktats noch enger und unauflöslich zu knüpfen. In dieser Absicht haben beide Hohe Paciscenten mit Ihren Vollmachten versehen, nämlich: Seine Königliche Majestät von Preußen den Geheimen Etats-, Kriegs- und Kabinets-Minister, Grafen von Haugwitz, und Seine Kurfürstliche Durchlaucht zu Hessen Dero Geheimen Staats-Minister, Freiherrn Waitz von Eschen, welche nach gehöriger Auswechselung derselben Folgendes verabredet und festgesetzet haben:

Art. 1. Zwischen Seiner Königlichen Majestät von Preußen und Seiner Kurfürstlichen Durchlaucht von Hessen besteht von nun an und auf immer eine feste und unauflösliche Allianz, deren Hauptzweck die gegenseitige förmliche Garantie der sämmtlichen Staaten und Besitzungen beider Souveräns sein wird, ohne Ausnahme, und so, wie selbige sich gegenwärtig in Ihrem Besitz befinden. Da aber die Erhaltung des Ruhestandes und der Sicherheit im Nördlichen Deutschland beiden Hohen Kontrahenten vorzüglich am Herzen liegt, so versprechen Sich Dieselben im besondern, darauf Ihre Aufmerksamkeit zu richten, auch in diesem Falle sich nicht nur gegenseitig von jeder dem besagten Ruhestand drohenden Gefahr zu benachrichtigen, und zu deren Abwendung mit aller Offenheit und im engsten Vertrauen zu koncertiren, sondern auch, sobald die anzuwendenden Vorstellungs- und Unterhandlungs-Mittel dagegen unwirksam bleiben sollten, Ihre Macht nach einem zur Vertheidigung des nördlichen Deutschland abzufassenden Plan auftreten zu lassen; selbige auch nie anders, als im genauesten Einverständniß nach erreichter Absicht zurückzuziehen. Höchstdieselben verbinden Sich zugleich und überhaupt, Ihr und

Ihrer Staaten und Unterthanen Wohl und Vortheil gegenseitig und so viel immer in Ihren Kräften stehen wird, zu befördern und zu vermehren, und Einer des Andern Nutzen stets als seinen eigenen zu betrachten.

Art. 2. Unter dem nördlichen Deutschland verstehen beide Theile sämmtliche Länder Deutschlands, die innerhalb der Linie: von der böhmischen Grenze an längs der südlichen sächsischen Grenze, Bayreuth, die fürstlich sächsischen Länder, die kurhessischen Länder, Fulda und Hanau mit inbegriffen, ferner längs der oberhessischen, paderbornischen, minden-ravensbergischen, märkischen und münsterischen Grenze bis an die äußerste preußisch-holländische Grenze, begriffen sind, mit allen dahinter liegenden deutschen Ländern bis an die Nord- und Ostsee.

Art. 3. Seine Kurfürstliche Durchlaucht von Sachsen werden sofort von beiden Theilen eingeladen werden, der gegenwärtigen Vereinigung in gleicher Absicht durch Schließung eines gleichmäßigen Traktats, oder wie Sie es sonst gut finden werden, beizutreten.

Art. 4. Demnächst werden die durch gegenwärtigen Allianztraktat und die unter Ihnen bestehende Erbverbrüderung vereinigten Höfe durch Bevollmächtigte in Berlin zusammentreten, um gemeinschaftlich für das nördliche Deutschland einen föderativen Bund unter preußischem Schutz zur Verstärkung der politischen, so wie der militärischen Kräfte, auch so viel es hiernach immer geschehen kann zur Erhaltung der innern Ordnung und bis jetzt bestandenen inneren Verfassung jedes Landes und dessen Vertheidigung zu verabreden und festzusetzen. Zu dieser Konföderation des nördlichen Deutschlands sollen hierauf alle Stände desselben eingeladen werden; namentlich: die fürstlich sächsischen Häuser, die herzoglich mecklenburgischen Häuser, die anhaltischen Häuser, Braunschweig-Wolfenbüttel, Fulda, die Hanse-Städte Hamburg, Lübeck und Bremen, Holstein, Schwedisch-Pommern, insofern die gegenwärtigen Irrungen zwischen Preußen und Schweden bis dahin beseitigt sein werden.

Obgleich dabei, daß das föderative System im Norden nur auf Veranlassung und als nothwendige Folge des südlichen eingerichtet wird, die Trennung von dem nun wirklich aufgelösten Reichsverbande mit allem Fug zum Grunde gelegt werden kann, so behalten Sich doch die Hohen Kontrahenten vor, Sich über die möglichste Annäherung an die Formen der Reichsverfassung, insofern sie auf die gegenwärtigen Zeitumstände und auf die Absicht einer wirksamen Vertheidigung noch passen dürfte, desgleichen über die etwa dienlich erachtete Annahme höherer Titel und Würden bei der obgedachten Zusammentretung näher zu berathen.

Dieser Traktat wird von den beiderseitigen Souveräns ratificirt, und sollen die Ratifikations-Urkunden innerhalb vierzehn Tagen oder früher gegen einander ausgewechselt werden.

Denkschrift des Fürsten Radziwill[1]).

(Vergl. Bd. III, S. 200.)

Dans le cas où la guerre qui se prépare aurait lieu, le roi se propose de former des corps polonais et se promet beaucoup de cette mesure. En effet cette mesure serait belle et grande, elle prouverait que le gouvernement a de la confiance dans les nouvelles provinces, et elle serait faite pour leur en inspirer. Elle procurerait à la Prusse de nouvelles forces disponibles, et en occupant au dehors l'activité de ses nouveaux sujets d'une manière honorable, le gouvernement pourrait être sans inquiétude sur la tranquillité intérieure. Mais cette mesure pourrait facilement devenir inutile ou même dangereuse, si l'on ne prend toutes les précautions nécessaires pour la faire réussir et lui assurer un succès complet.

Elle serait inutile si les Polonais se rendaient sans ardeur à l'invitation du gouvernement et si les cadres des régiments restaient vides; alors la formation de ces cadres et l'appel

[1]) Diese Denkschrift ist undatirt.

fait au patriotisme des nouvelles provinces ne servirait qu'à trahir et à mettre au grand jour de mauvaises dispositions dont il aurait convenu de faire un secret à l'Europe. Elle serait dangereuse, (je mets ici les choses au pis, car je crois que c'est ainsi qu'il faut discuter sur une mesure à prendre) elle serait dangereuse, dis-je, si l'on mettait les armes en main à des sujets mécontents qui ne paraîtraient peut-être s'attacher à la cause de l'État que pour se ménager les moyens de lui nuire et de lui porter des coups d'autant plus funestes qu'ils seraient déguisés.

Je porte en principe que si la guerre éclate, ce ne sera pas une guerre ordinaire, mais une guerre d'existence, une lutte prononcée d'opinions pour ce qu'il y a de plus sacré dans le monde, les liens des princes et des peuples, et qu'on y déploiera toutes les ressources et les forces de l'État. Quand Bonaparte porte la guerre même dans la paix, peut-on croire qu'il puisse jamais être utile de le combattre à demi et de porter en quelque sorte la paix dans la guerre? En partant de ce principe, je demande: que faut-il faire pour assurer le succès de la mesure projetée? Afin de répondre à cette question, examinons quel est actuellement l'état des esprits en Pologne.

Deux souverains justes dont l'Europe admire le caractère personnel, qui se sont toujours montrés amis de leurs peuples et contraires à tout système d'envahissement, sont aujourd'hui en grande partie maîtres de l'ancienne Pologne. Quand ils sont montés sur le trône, le coup était porté, la plaie saignait encore; ils ont tout fait pour la fermer, et leurs intentions paternelles n'ont point été méconnues [1]).

Dans la partie prussienne, des abus redressés depuis ce dernier règne, des établissements utiles, des villes plus floris-

[1]) La partie russe de l'ancienne Pologne a conservé ses privilèges, ses juridictions. Sa langue, ses usages, la mettent dans des rapports plus intimes avec la Russie. Et n'aurait-elle même pas ces avantages, comment ne se trouverait-elle pas heureuse sous un prince comme Alexandre?

santes, des campagnes mieux cultivées, des revenus doublés, enfin la vraie liberté assise sur des lois sages et stables, sont des bienfaits dont jouissent avec reconnaissance les habitants des rives de la Vistule. Cependant le génie fatal qui dirige tous les événements, auquel tous les moyens sont égaux, qui n'en néglige aucun, ne manquera pas d'allumer le feu de la discorde dont il nourrit depuis longtemps la flamme par les légions polonaises dont il s'est toujours entouré dans l'occasion. Il les avait sacrifiées lors de la première paix avec l'Autriche à un intérêt majeur, il les a fait reparaître à la dernière coalition, les a rapprochées de lui, et déjà ses journaux et ses gazettes, qu'il met toujours en avant, préparaient un grand changement dans le nord. Il n'avait encore fait que faire conjecturer sur ses plans, et déjà, dès le berceau même de sa fortune, des milliers de têtes inquiètes et crédules se rassemblaient autour de lui dans un climat étranger et prodiguaient leur sang à un espoir mal fondé. Qu'est-il devenu depuis, cet homme, heureux parce qu'il ose tout, et que sera-ce quand, n'ayant plus la Prusse à ménager, il déclarera un plan quelconque, qu'il soutiendra avec toute la vigueur et la suite qu'on lui connaît? Ce ne sont point les gens éclairés et sages, les possesseurs riches, toujours amis de l'ordre, qu'on aurait à craindre et qui se laisseraient éblouir, c'est d'abord une foule de jeunes gens instruits et aisés, qu'on a laissé réfléchir pendant dix ans au néant de leur existence, dont l'inaction a corrompu les mœurs, gâté l'esprit, échauffé l'imagination. C'est surtout cette nombreuse noblesse pauvre, accoutumée à être employée, et qu'une inquiétude vague et longtemps sans aliment jettera facilement dans un parti. C'est le bon qu'il faut leur faire embrasser et bien se garder de se laisser prévenir, comme on ne l'a malheureusement déjà que trop fait. On me dira peut-être, qu'importent ces esprits malveillants, quand même ils feraient le grand nombre? dispersés, ils ne seront point redoutables, quelques régiments suffiront pour les tenir

en respect. J'en conviens, surtout si la guerre va bien; cependant il est clair qu'on y perd doublement, ceux qui gardent et ceux qu'on fait garder, et c'est le moindre inconvénient, c'est l'esprit qu'il faut conserver bon, c'est les cœurs qu'il faut gagner, c'est l'enthousiasme qu'il faut enflammer, en donnant soi-même l'impulsion pour la défense de la plus belle cause qui ait jamais existé et dont aucun souvenir de méfiance ni d'animosité ne doit ternir l'éclat.

Qu'il serait grand et même conséquent, en y ralliant les esprits, d'attaquer le mal dans son principe par une mesure généreuse qui indiquerait à l'Europe la devise du bouclier qu'on va lever. Les Polonais tiennent à leur nom, ils le regrettent, ils ne l'oublieront jamais. Oublie-t-on un nom qu'on a porté pendant des siècles et qu'on a longtemps porté avec gloire? Il faut des générations pour l'engloutir, et celle qui l'a perdu existe encore dans sa force. Que le roi de Prusse prenne le titre de roi de Pologne, comme Frédéric a pris celui de duc de Silésie après la conquête de cette province. Que l'empereur de Russie ajoute aux siens celui de roi de Lithuanie. La mesure serait faite dans un moment où les deux souverains dont elle dépend principalement, réunis par les mêmes grands intérêts, vont combattre dans la même cause[1]. — Ces deux titres suffiront pour électriser deux peuples qui, également séparés autrefois, respectant déjà aujourd'hui les autorités sous la garde desquelles le destin les a placés,

[1] L'empereur d'Autriche (qui vient de faire des pertes si sensibles, qui dans ses plus belles provinces vient de perdre le berceau de sa maison) après les chances heureuses d'une guerre qui sauverait l'Allemagne, base de la sûreté politique de l'Europe, de l'influence de Napoléon, changerait facilement, pour ce qu'il a perdu en Allemagne et en Italie, les palatinats de Sendomir, Lublin, et Cracovie entre la Vistule et le Bug, et réunirait par cet échange la grande et petite Pologne sous le sceptre des rois de Prusse. Il lui resterait à prendre le titre de roi de Galicie et de Lodomérie.

y resteront éternellement attachés. Ce titre de roi de Pologne effacera tout autre sentiment, étouffera toute autre idée; c'est alors que le roi se verrait vraiment entouré de ses nouveaux sujets, et il n'y a pas d'offre, pas de sacrifices qu'il ne pourrait en attendre. Qu'on leur annonce ce bienfait, en les invitant à former des corps, et ils s'empresseront à y entrer, et pour soutenir l'honneur de ce nom sous lequel ils combattront de nouveau, il n'y a point de dévouement, point d'efforts au-dessus de leur ardeur.

C'est ainsi que, par le rétablissement d'anciens souvenirs, on combattrait pour le maintien des souvenirs antiques et respectables sur lesquels l'arbitraire usurpation ose porter une main sacrilége. C'est ainsi qu'on déjouerait des plans qui germent depuis longtemps dans la tête féconde de Bonaparte, et par lesquels ils se flatte de bouleverser le reste de l'Europe. C'est ainsi que le nord marcherait victorieusement contre le midi et que quelques succès rallieraient bientôt sur les mêmes intérêts. Je l'ai déjà dit, et on ne saurait assez le répéter, si l'on engage cette dernière lutte, c'est surtout l'opinion qui doit la diriger. Il faut, avec toutes les forces morales et physiques réunies, attaquer ce système affreux qui se fait un jeu de la fidélité et de l'attachement des peuples, sanctionne les rappines, dégrade les autorités et leur est bien plus dangereux que tout ce que la révolution française a jamais tramé contre elles. Nous avons vu dans les premiers temps de cette révolution un peuple mutiné, féroce dans ses excès — c'était un spectacle dégoûtant. Nous avons vu la famille d'un roi dans les fers, — c'était un objet intéressant. Mais la guerre qu'on fait aujourd'hui à l'autorité légitime est bien plus implacable. Nous ne la voyons qu'avilie par ceux qui l'usurpent, et écrasée dans ceux à qui elle avait été de tout temps légitimement confiée. Les rois et les peuples également menacés doivent se relever l'un par l'autre, il faut que chaque combattant qui se rallie aux étendards des autorités encore res-

pectées porte, avec le sentiment de sa bonne cause, la conviction de l'union la plus parfaite, et c'est alors qu'on sera vraiment invincible. Radziwill.

Protokoll der Konferenz, abgehalten in Graudenz am 6. November 1806.

(Vergl. Bd. III, S. 222.)

Praesentes auf Befehl Seiner Majestät des Königs:

Se. K. H. Prinz Heinrich von Preußen; Se. K. H. Prinz Wilhelm von Preußen; Se. Exc. der General der Kavallerie Graf von Kalckreuth; Se. Exc. der General der Kavallerie Graf von der Schulenburg; Se. Exc. der Staatsminister von Voß; Se. Exc. der Staatsminister Graf von Haugwitz; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Schroetter; Sr. Exc. der General-Lieutenant von Geusau; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Stein; der General-Major von Köckritz; der General-Major von Phull; der General-Major von Laurens; der Oberst von Kleist, mit Bezug auf sein anliegendes schriftliches Votum.

Nebenstehende Versammlung hat die Lage der Monarchie nach dem Exposé des Grafen von Haugwitz und den darin angeführten Staatsschriften, die in der Versammlung verlesen worden, reiflich erwogen, in sämmtlichen Punkten ausführlich diskutirt, und dann sich einmüthig über folgende Meinung geeinigt:

1) daß Preußen den Krieg mit Frankreich nicht fortsetzen könne, sondern

2) den Frieden unter den am 30. v. M. zwischen den Bevollmächtigten beider Mächte als Basis verabredeten Bedingungen schließen müsse, dafern nicht solche Stipulationen hinzukämen, die den Zweck des Friedens vereiteln würden;

3) daß jede Bedingung, die Preußen verpflichten würde, die Waffen gegen Rußland zu ergreifen, selbst auf den Fall, wenn Rußland die Pforte attaquiren sollte, eben so wie der Beitritt

Preußens zum Rheinbunde, für eine solche zu achten, wodurch der Zweck des Friedens vereitelt werde;

4) daß dagegen nicht zu besorgen sei, daß Rußland einen solchen Frieden nicht zulassen, sondern dessen ungeachtet seine Armeen gegen Frankreich durch die Staaten des Königs marschiren lassen werde, aber auch selbst in diesem von Preußen nicht zu verhindernden Falle, dasselbe nicht gegen Rußland die Waffen ergreifen müsse.

Blos der Staatsminister Graf von Haugwitz äußerte seine abweichende Meinung ad 3 über den Beitritt zum Rheinbunde dahin: Wenn bei der Rückkehr des Major von Rauch nach Charlottenburg der Friede noch nicht abgeschlossen ist, sondern der Abschluß daran sich accrochiret, daß Kaiser Napoleon die inzwischen erhaltenen weiteren Vortheile ferner benutzen und Preußen, wie er sich geäußert, noch mehr schwächen wollte, so bin ich der Meinung, daß Preußen, um den Gefahren, die bei längerer Verzögerung des Abschlusses seine ganze Existenz bedrohen, zu entgehen, sich zum Beitritt des Rheinbundes entschließen müsse, so wie es in dem Exposé von mir näher bestimmt ist.

Der General Graf von der Schulenburg äußerte sich hierauf, daß, wenn der Friede auf der jetzt feststehenden Basis gar nicht zu erhalten stände, lediglich zu diesem Zweck der Beitritt zum Rheinbunde, jedoch nur unter der Bedingung zu offeriren sei, daß derselbe Preußen zu keiner Offensive gegen Rußland verpflichte, oder vielmehr, um deutlicher und bestimmter zu sagen, unter der Bedingung als conditio sine qua non, daß der Rheinbund auf solche Grundsätzen zu Stande komme, die blos die Erhaltung des Friedens auf dem Kontinente bezwecken und zu keiner Offensive gegen irgend eine Macht führen. Diese so bestimmte Meinung des Grafen Schulenburg ist hiernächst von der ganzen Versammlung einmüthig beschlossen.

(gez.) Heinrich Prinz von Preußen; Wilhelm Prinz von Preußen; General der Kavallerie Graf von Kalckreuth; General der Kavallerie Graf von der Schulenburg;

von Voß, Haugwitz, Schroetter, Geusau, Stein, von Köckritz, Phull, Laurens.

In fidem der Verhandlung Beyme.

Beilage zum Protokoll.

Votum des Obersten von Kleist.

Die seit einigen Jahren stattgefundenen Ereignisse erheischten meines Erachtens, daß Preußen sich an eine der beiden großen Mächte Rußland oder Frankreich fest anschloß. Unter den mancherlei Ursachen, welche die jetzige unglückliche Lage herbeigeführt haben, dürfte wohl die Unterlassung dieser Anschließung die Hauptursache sein. Es bleibet also meiner Meinung nach, um den Staat vom gänzlichen Untergange zu retten, nur die Alternative übrig, sich mit dem Reste der Armee an die Russen anzuschließen, um mit ihnen vereint das Verlorne wieder zu gewinnen, oder die Bedingungen Napoleons einzugehen und dabei zugleich dem südlichen Bunde beizutreten. Im Falle man nun nicht mit Wahrscheinlichkeit auf eine Mitwirkung Oesterreichs rechnen kann, so würde ich für letzteres stimmen. Eine unbestimmte Handlungsweise aber muß den gewissen Untergang der Monarchie herbeiführen. von Kleist.

Protokoll der Konferenz, abgehalten in Osterode am 21. November 1806.

(Vergl. Bd. III, S. 232.)

Praesentes:

Se. K. H. der Prinz Heinrich von Preußen; Se. Exc. der General der Kavallerie Graf von Kalckreuth; Se. Exc. der Staatsminister von Voß; Se. Exc. der Staatsminister Graf von Haugwitz; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Schroetter; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Stein; Se. Exc. der General-Lieutenant von Geusau; der General-Major von Köckritz; der General-Major von Laurens; der Oberst von Kleist.

Das Konseil hat in der heutigen Versammlung, nachdem es für die gestern abwesend gewesenen Mitglieder, die gestern verlesenen Piecen nochmals in Erinnerung gebracht, 1) den von dem Major von Rauch mitgebrachten Waffenstillstand d. d. Charlottenburg, 16. November, 2) den Bericht der Friedensunterhändler vom 16. November nebst Beilagen, verlesen, und den Major von Rauch um Aufschluß über die Motive vernommen, die die Unterhändler der Depesche anzuvertrauen Bedenken getragen, welchen derselbe dahin gab, daß mehrere für den Frieden wohlgesinnte angesehene Franzosen den Friedensunterhändlern zu erkennen gegeben, daß es für die Erhaltung Preußens von der höchsten Wichtigkeit sei, daß Napoleon nur erst irgend eine diplomatische Akte mit Preußen unterschreibe, weil, wenn dieses nicht erfolge, die Vernichtung dieser Macht von ihm beschlossen werden würde.

Hiernächst hat dasselbe sich über folgendes Sentiment vereinigt:

Seine Königliche Hoheit der Prinz Heinrich stimmen für die Annahme des Waffenstillstands pro forma, und daß dem Hofe zu St. Petersburg zu eröffnen, daß Preußen Rußland nicht geniren wolle.

Seine Exc. der General der Kavallerie Graf von Kalckreuth stimmen für die Annahme des Waffenstillstands, weil der König dadurch um 20,000 Mann seine Armee verstärkt, und diese mehr werth wären, als die Festungen, die übergeben werden müßten.

Se. Exc. der General-Lieutenant von Geusau sind derselben Meinung, weil die Russen jetzt zurückgehen müßten, das Land dadurch verloren ginge, durch den Waffenstillstand aber erhalten würde.

Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Schroetter treten dieser Meinung gleichfalls bei und fügen noch hinzu, daß die Festungen, die nach dem Waffenstillstand herausgegeben werden sollen, die Operationen der Russen weder erschweren noch erleichtern könnten, wir aber dadurch Zeit gewönnen, eine Armee von wenigstens 40,000 Mann zu organisiren.

Se. Exc. der Staatsminister von Voß stimmt für die Verwerfung des Waffenstillstands, weil durch Abtretung der Festungen an der Weichsel die Operationen Rußlands erschweret, Preußen dadurch von Rußland getrennt und seines einzigen Beistandes gegen die Uebermacht Frankreichs beraubt, in der Zwischenzeit aber Südpreußen revolutionirt und dadurch die preußische Macht doch auf immer vernichtet würde.

Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Stein stimmt für die Verwerfung des Waffenstillstandes, weil derselbe Preußen gar keine Versicherung für die Fortdauer seiner Existenz giebt, sondern Napoleon durch die Note des Staatsminister von Talleyrand deutlich und bestimmt zu erkennen giebt, daß es seine Absicht sei, über die preußischen Staaten zu Erhaltung eines Friedens mit England und Rußland zu disponiren; weil ferner die Bedingung des Waffenstillstandes, daß Rußland seine Truppen aus den Königlichen Staaten ziehen soll, nicht von Preußen abhänge, und wenn Rußland sich solche nicht gefallen ließe, der Krieg wieder angehe, Preußen aber in der Zwischenzeit seine Festungen verloren, die Mittel der Franzosen, den Krieg gegen Rußland zu führen, dadurch verstärkt und beschleunigt, die der Russen aber zum Widerstande oder Angriff gelähmt habe.

Der General-Major von Köckritz tritt dieser Meinung des Staatsministers Freiherrn von Stein vollkommen bei.

Der General-Major von Laurens würde für die Verwerfung des Waffenstillstandes stimmen, weil der Minister von Talleyrand offiziell erklärt hat, daß Preußen nur durch den Frieden mit Rußland und England erhalten werden könne, beide Mächte aber durch Annahme des Waffenstillstandes von Preußen entfernt werden würden. Da aber von der Verwerfung zu besorgen, daß Bonaparte die gänzliche Vernichtung der Monarchie beschließen dürfte, so stimme er für die Annahme desselben.

Der Oberst von Kleist stimmt für die Annahme des Waffenstillstandes, weil derselbe allein zum Frieden führen und nur durch diesen die Existenz der Monarchie gesichert werden könne, indem

das Unzusammenhängende der russischen Operationen nur Unglücksfälle besorgen läßt, die den Ruin der Monarchie unfehlbar nach sich ziehen würden, und er überzeugt sei, daß ohne den Zutritt Oesterreichs die Operationen der Russen uns nie von dem versprochenen Nutzen sein könnten.

Se. Exc. der Staatsminister Graf von Haugwitz erklärt, daß, da die Vorfrage eigentlich rein militärisch sei, und die militärischen Mitglieder des Konseils dafür hielten, daß die Uebergabe der Festungen nicht so nachtheilig sei, um den Vortheil, der aus der Verstärkung der Armee durch die Garnisonen erwachse, aufzuwiegen, er ebenfalls für die Annahme des Waffenstillstandes stimme.

Nachdem solchergestalt die einzelnen Stimmen verschrieben worden, so hat der unterschriebene Beyme sich blos verpflichtet gehalten, auf den Inhalt des Waffenstillstands genau aufmerksam zu machen: 1) daß darnach die Anwesenheit der russischen Truppen in Südpreußen nicht einmal geahnet werde und es dahin stehe, ob Napoleon nicht um dieser willen den Waffenstillstand sogleich annulliren werde; 2) daß dagegen die Festungen sämmtlich, sogleich wie die Ratifikation geschehen, übergeben werden müßten, und also ohne allen Zweck ganz verloren wären; 3) daß in Neu-Ostpreußen gar keine Truppen sich aufhalten sollten, welches wahrscheinlich die Insurrektion in dieser Provinz, also den Verlust derselben mitten im Waffenstillstande, zur Folge haben würde.

Aus diesen Bemerkungen und den Gründen Sr. Exc. von Stein stimmt Beyme für die unbedingte Verwerfung des Waffenstillstandes, die engste Anschließung an Rußland, verbunden mit den dringendsten Instanzen bei des Russischen Kaisers Majestät, sogleich über die Eröffnung von Friedens-Negociationen sich mit Preußen zu verstehen, einen Negociateur zu ernennen und zu des Königs Majestät zu senden, um des abgebrochenen Waffenstillstands ungeachtet einen gemeinschaftlichen Frieden zu negociiren.

Nachdem die einzeln verzeichneten Stimmen wieder verlesen worden, ist jedes Mitglied bei seiner Meinung verblieben, außer

daß diejenigen, die für die Verwerfung des Waffenstillstandes gestimmt haben, die von Beyme vorgeschlagenen Modifikationen annehmen.

Heinrich Prinz von Preußen. General von der Kavallerie Graf Kalckreuth. von Voß. Haugwitz. Schroetter. Stein. Geusau. von Köckritz. Laurens. von Kleist.

Zur Beglaubigung der Verhandlung Beyme.

Denkschrift des Geheimen Kabinetsraths Beyme.

(Vergl. Bd. III, S. 240.)

Wehlau, den 10. December 1806.

Es ist über die Regierung des Königs aus dem Kabinet, die eine Eigenthümlichkeit des preußischen Staats ist [1]) und seinen raschen Fortschritt aus einem beschränkten Kurstaat zu einer bedeutenden Monarchie begleitet hat, schon lange viel gestritten worden. Sie hat, wie jede Regierungsform, ihre gute und ihre schwache Seite. Der Form nach verspricht keine mehr Einheit und Kraft als diese, weil alle Geschäfte, die nach gewissen Grundsätzen geführt werden können, den verschiedenen Departements nach festgestellten Maximen anvertraut sind, deren unwandelbare Beobachtung durch freien Zutritt [2]) jedes auch des geringsten Unter-

---

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Regierung aus dem Kabinet ist keine Eigenthümlichkeit des preußischen Staats, sondern aller Staaten, wo ein kräftiger Monarch selbst regiert, die Organe, deren er sich bedient, seien, welche sie wollen. Ein Kabinetsrath ohne Verantwortlichkeit, ein unsichtbarer Kabinets- und Premier-Minister, der alles leitet, befehlend, ohne Antheil an der Ausführung, steht mit der Regierung des Königs aus dem Kabinet im offenbarsten Widerspruch. Einer solchen Kabinets-Regierung verdankte der Staat sein Fortschreiten nicht, sondern der Weisheit und Kraft der erwähnten Regenten. Nur über jene Regierung der Kabinetsräthe ist gestritten worden. Entweder der Monarch muß selbständig regieren, oder er muß verantwortliche und öffentliche Organe haben.

[2]) Dieser freie Zutritt kann ohne Kabinetrath bestehen — oder soll er

thanen zur Person des Monarchen im Kabinet kontrolirt werden kann, alle übrigen Regierungsgeschäfte aber der unmittelbaren Entscheidung des Monarchen vorbehalten sind, und also ebenfalls immer nach einem und demselben Willen des Regenten geleitet werden. Die sprechendsten Beweise, daß diese Regierung auch in der That leiste, was ihre Form verspricht, liefert die Regierungsgeschichte Friedrich Wilhelms I und Friedrichs II.[1]) Wer die Regierung des jetzigen Herrn zum Beweise des Gegentheils anführen wollte, der würde vergessen, in welchem Zustande derselbe die Regierung bei seiner Thronbesteigung gefunden, mit welchen Unglücksfällen derselbe von innen und außen zu kämpfen gehabt[2]), und was der König dennoch leistete, bis die jetzige Katastrophe, nicht die Wirkung der Regierung aus dem Kabinet, sondern die Folge widerstrebender Einwirkungen von innen und außen[3]), gegen welche der Wille des Königs allein nichts vermochte, alle Früchte seiner Arbeit und Sorgen auf einmal verwüstete. Der Zeitgeist erheischte einen Sulla auf dem Throne, wie konnte ein Titus glücklich sein?[4]) Ich fordere alle Staatsminister, keinen

etwa bei diesem stattfinden? soll dieser der Kontroleur sein? Wenn es der König selbst sein will, wie es zu wünschen ist, so muß er die Minister selbst sprechen, mit ihnen verhandeln, sie hören; er muß nicht den Kabinetsrath regieren lassen.

[1]) Keinesweges! — Diese Regierungs-Geschichte weist keine Regierung der Kabinetsräthe auf.

[2]) Wo sind diese Unglücksfälle, die letzten ausgenommen? die Theuerung gehört nicht hieher, da es uns an Mitteln nicht fehlte, ihr abzuhelfen. Sonst hat der König, bis auf die letzte Epoche, ein seltenes Glück gehabt.

[3]) Widerstrebende Einwirkungen im Innern hatte wohl kein Regent weniger — oder ist jede Abweichung von der Meinung des Kabinetsraths eine schädliche, widerstrebende Einwirkung im Innern? Alle wirkenden Kräfte waren isolirt, der König war nicht zweckmäßig berathen und die Leitung schlecht, weil man den Kabinetsrath für hinreichend hielt, ihn, der weder die nöthigen Kenntnisse, noch das Vertrauen des Volks, noch der Dienerschaft besaß.

[4]) Gott bewahre! Heischte denn der Zeitgeist im Preußischen einen Wütherich?

einzigen ausgenommen, aber jeden in seinem Departement [1]) auf, einen einzigen Fall anzuführen, wo die Regierung des Königs aus dem Kabinet ihm hinderlich gewesen wäre, so viel Gutes zu wirken, als den Umständen nach möglich war, oder wo dieselbe einen sich dargebotenen Anlaß Gutes zu wirken außer Acht gelassen, oder endlich wo dieselbe auf eine entgegengesetzte Weise gewirkt hätte. Jeden Tag der Regierung des Königs bezeichnet das rastlose Streben [2]), eingeschlichene Mißbräuche einzustellen, Moralität, Geisteskultur und den Flor des Landes zu befördern, die Finanzen durch weise Sparsamkeit zu ordnen, jeden Zweig des Dienstes zu verbessern und die Armee auf einen vollkommnern Fuß zu setzen, und über alles, die strengste Gerechtigkeit zu üben. Ich zweifle, daß ein Staatsminister werde auftreten können und sagen [3]), daß, wenn der König mit ihm im Konseil gearbeitet hätte, irgend etwas Ersprießlicheres in seinem Departement würde haben geleistet werden können, das blos durch die Regierung aus dem Kabinet verhindert worden. Mit Recht werden zwar mehrere

---

[1]) Warum nur jeden in seinem Departement? etwa wegen des divide et impera? ist nicht jeder Einzelne dennoch gelähmt worden? Wer sich nicht vor dem Kabinetsrath beugte, wer seine Unzufriedenheit auf sich lud, wurde chikanirt, konnte die besten Zwecke gar nicht, oder doch mit Mühe erreichen. Wurde man nicht durch kleinliche Schwierigkeiten und Anfragen gehindert? Mußten nicht die besten Operationen, davon oft der Kabinetsrath keinen Begriff hatte, obgleich er über alle Zweige menschlichen Wissens höchst anmaßend abspricht, gleichsam durch eine Intrigue bei ihm vorbereitet werden? Und wie oft griff er nicht in das Detail der Ausführung ein, störte die Operation und kompromittirte die Autoritäten u. s. w.

[2]) Des Königs guten und edlen Willen bezweifelt Niemand, aber es fehlte ihm an Kraft und an guten Organen. Noch jetzt will der Kabinetsrath diejenigen, welche er nothgedrungen als zuträglich einräumt, nur neben sich, als eine temporäre Kommission zugeben, die er aus einander sprengen kann, wenn er will, in der er selbst die Leitung behalten würde.

[3]) Der Minister, der dieses nicht nachweisen kann, theilt die schwere Responsabilität des jetzigen Kabinets, wenn es anders responsabel gemacht werden könnte.

Mißbräuche angeführt werden können [1]), die auch noch hätten abgestellt werden sollen. Aber schwerlich wird man dem Könige vorwerfen, daß er in acht Jahren nicht so viel gethan, als nur in einem Menschenalter oder am Ende gar nicht möglich ist. Denn wo trifft man in dieser Welt etwas Vollkommenes an? Mir würde es dagegen nicht schwer werden, zu beweisen, daß manche wesentliche Reform blos darum noch nicht durchgesetzt werden konnte, weil in den betreffenden Departements aus Vorurtheil auf alten, ehemals unter andren Verhältnissen als gut bewährten Einrichtungen bestanden wurde, deren steife Beibehaltung vielleicht grade jetzt der Monarchie am verderblichsten gewesen ist. Würden die Chefs dieser Departements im Konseil des Königs weniger darauf bestanden sein?

Dessen allem ungeachtet, kann ich der Regierung blos aus dem Kabinet [2]) nicht das Wort reden, weil ihre Form die wandelbarste ist, und sie, die unter einer Regierung das Beste leistete, unter einer andern die verderblichsten Wirkungen haben kann. Letztres kann alsdann der Fall sein, wenn der König diese Regierung nicht selbst führt [3]), sondern sie denen überläßt, die er nur als Werkzeuge brauchen sollte.

Diese Werkzeuge, ohne Verantwortlichkeit und ohne Namen,

[1]) Mißbräuche haben allerdings stattgefunden, aber davon ist die Rede nicht, sondern von einer Verfassung, die in keinem Staat besteht und auch im preußischen vorher nicht bestand, wodurch so manche Mißbräuche und Begünstigungen entstanden sind. Uebrigens gebe ich gern zu, daß manche wesentliche Reform blos der alten Vorurtheile — oder auch wohl der Privat-Interessen wegen — unterblieb. Aber spricht dieses nicht laut gegen die gerühmte Kabinetsrath-Regierung, welche nicht vermochte, den Vereinigungspunkt zu fassen und durch energische Maßregeln diese Vorurtheile und Privatrücksichten zu überwältigen, die nöthigen Reformen hervorzubringen, und die eingetretenen ungeheuren Unglücksfälle zu verhüten?

[2]) Dieser Ausdruck ist absichtlich dunkel. Indeß ist es klar, daß der Verfasser blos ein Konseil neben dem bisherigen Kabinet haben will, welches von diesem zersprengt werden kann, sobald er es gut findet.

[3]) Dann würde er ganz aufhören zu regieren.

pectées porte, avec le sentiment de sa bonne cause, la conviction de l'union la plus parfaite, et c'est alors qu'on sera vraiment invincible. Radziwill.

Protokoll der Konferenz, abgehalten in Graudenz am 6. November 1806.

(Vergl. Bd. III, S. 222.)

Praesentes auf Befehl Seiner Majestät des Königs:

Se. K. H. Prinz Heinrich von Preußen; Se. K. H. Prinz Wilhelm von Preußen; Se. Exc. der General der Kavallerie Graf von Kalckreuth; Se. Exc. der General der Kavallerie Graf von der Schulenburg; Se. Exc. der Staatsminister von Voß; Se. Exc. der Staatsminister Graf von Haugwitz; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Schroetter; Sr. Exc. der General-Lieutenant von Geusau; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Stein; der General-Major von Köckritz; der General-Major von Phull; der General-Major von Laurens; der Oberst von Kleist, mit Bezug auf sein anliegendes schriftliches Votum.

Nebenstehende Versammlung hat die Lage der Monarchie nach dem Exposé des Grafen von Haugwitz und den darin angeführten Staatsschriften, die in der Versammlung verlesen worden, reiflich erwogen, in sämmtlichen Punkten ausführlich diskutirt, und dann sich einmüthig über folgende Meinung geeinigt:

1) daß Preußen den Krieg mit Frankreich nicht fortsetzen könne, sondern

2) den Frieden unter den am 30. v. M. zwischen den Bevollmächtigten beider Mächte als Basis verabredeten Bedingungen schließen müsse, dafern nicht solche Stipulationen hinzukämen, die den Zweck des Friedens vereiteln würden;

3) daß jede Bedingung, die Preußen verpflichten würde, die Waffen gegen Rußland zu ergreifen, selbst auf den Fall, wenn Rußland die Pforte attaquiren sollte, eben so wie der Beitritt

Preußens zum Rheinbunde, für eine solche zu achten, wodurch der Zweck des Friedens vereitelt werde;

4) daß dagegen nicht zu besorgen sei, daß Rußland einen solchen Frieden nicht zulassen, sondern dessen ungeachtet seine Armeen gegen Frankreich durch die Staaten des Königs marschiren lassen werde, aber auch selbst in diesem von Preußen nicht zu verhindernden Falle, dasselbe nicht gegen Rußland die Waffen ergreifen müsse.

Blos der Staatsminister Graf von Haugwitz äußerte seine abweichende Meinung ad 3 über den Beitritt zum Rheinbunde dahin: Wenn bei der Rückkehr des Major von Rauch nach Charlottenburg der Friede noch nicht abgeschlossen ist, sondern der Abschluß daran sich accrochiret, daß Kaiser Napoleon die inzwischen erhaltenen weiteren Vortheile ferner benutzen und Preußen, wie er sich geäußert, noch mehr schwächen wollte, so bin ich der Meinung, daß Preußen, um den Gefahren, die bei längerer Verzögerung des Abschlusses seine ganze Existenz bedrohen, zu entgehen, sich zum Beitritt des Rheinbundes entschließen müsse, so wie es in dem Exposé von mir näher bestimmt ist.

Der General Graf von der Schulenburg äußerte sich hierauf, daß, wenn der Friede auf der jetzt feststehenden Basis gar nicht zu erhalten stände, lediglich zu diesem Zweck der Beitritt zum Rheinbunde, jedoch nur unter der Bedingung zu offeriren sei, daß derselbe Preußen zu keiner Offensive gegen Rußland verpflichte, oder vielmehr, um deutlicher und bestimmter zu sagen, unter der Bedingung als conditio sine qua non, daß der Rheinbund auf solche Grundsätzen zu Stande komme, die blos die Erhaltung des Friedens auf dem Kontinente bezwecken und zu keiner Offensive gegen irgend eine Macht führen. Diese so bestimmte Meinung des Grafen Schulenburg ist hiernächst von der ganzen Versammlung einmüthig beschlossen.

(gez.) Heinrich Prinz von Preußen; Wilhelm Prinz von Preußen; General der Kavallerie Graf von Kalckreuth; General der Kavallerie Graf von der Schulenburg;

von Voß, Haugwitz, Schroetter, Geusau, Stein, von Köckritz, Phull, Laurens.

In fidem der Verhandlung Beyme.

Beilage zum Protokoll.

Votum des Obersten von Kleist.

Die seit einigen Jahren stattgefundenen Ereignisse erheischten meines Erachtens, daß Preußen sich an eine der beiden großen Mächte Rußland oder Frankreich fest anschloß. Unter den mancherlei Ursachen, welche die jetzige unglückliche Lage herbeigeführt haben, dürfte wohl die Unterlassung dieser Anschließung die Hauptursache sein. Es bleibet also meiner Meinung nach, um den Staat vom gänzlichen Untergange zu retten, nur die Alternative übrig, sich mit dem Reste der Armee an die Russen anzuschließen, um mit ihnen vereint das Verlorne wieder zu gewinnen, oder die Bedingungen Napoleons einzugehen und dabei zugleich dem südlichen Bunde beizutreten. Im Falle man nun nicht mit Wahrscheinlichkeit auf eine Mitwirkung Oesterreichs rechnen kann, so würde ich für letzteres stimmen. Eine unbestimmte Handlungsweise aber muß den gewissen Untergang der Monarchie herbeiführen. von Kleist.

Protokoll der Konferenz, abgehalten in Osterode am 21. November 1806.

(Vergl. Bd. III, S. 232.)

Praesentes:

Se. K. H. der Prinz Heinrich von Preußen; Se. Exc. der General der Kavallerie Graf von Kalckreuth; Se. Exc. der Staatsminister von Voß; Se. Exc. der Staatsminister Graf von Haugwitz; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Schroetter; Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Stein; Se. Exc. der General-Lieutenant von Geusau; der General-Major von Köckritz; der General-Major von Laurens; der Oberst von Kleist.

Das Konseil hat in der heutigen Versammlung, nachdem es für die gestern abwesend gewesenen Mitglieder, die gestern verlesenen Piecen nochmals in Erinnerung gebracht, 1) den von dem Major von Rauch mitgebrachten Waffenstillstand d. d. Charlottenburg, 16. November, 2) den Bericht der Friedensunterhändler vom 16. November nebst Beilagen, verlesen, und den Major von Rauch um Aufschluß über die Motive vernommen, die die Unterhändler der Depesche anzuvertrauen Bedenken getragen, welchen derselbe dahin gab, daß mehrere für den Frieden wohlgesinnte angesehene Franzosen den Friedensunterhändlern zu erkennen gegeben, daß es für die Erhaltung Preußens von der höchsten Wichtigkeit sei, daß Napoleon nur erst irgend eine diplomatische Akte mit Preußen unterschreibe, weil, wenn dieses nicht erfolge, die Vernichtung dieser Macht von ihm beschlossen werden würde.

Hiernächst hat dasselbe sich über folgendes Sentiment vereinigt:

Seine Königliche Hoheit der Prinz Heinrich stimmen für die Annahme des Waffenstillstands pro forma, und daß dem Hofe zu St. Petersburg zu eröffnen, daß Preußen Rußland nicht geniren wolle.

Seine Exc. der General der Kavallerie Graf von Kalckreuth stimmen für die Annahme des Waffenstillstands, weil der König dadurch um 20,000 Mann seine Armee verstärkt, und diese mehr werth wären, als die Festungen, die übergeben werden müßten.

Se. Exc. der General-Lieutenant von Geusau sind derselben Meinung, weil die Russen jetzt zurückgehen müßten, das Land dadurch verloren ginge, durch den Waffenstillstand aber erhalten würde.

Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Schroetter treten dieser Meinung gleichfalls bei und fügen noch hinzu, daß die Festungen, die nach dem Waffenstillstand herausgegeben werden sollen, die Operationen der Russen weder erschweren noch erleichtern könnten, wir aber dadurch Zeit gewönnen, eine Armee von wenigstens 40,000 Mann zu organisiren.

Se. Exc. der Staatsminister von Voß stimmt für die Verwerfung des Waffenstillstands, weil durch Abtretung der Festungen an der Weichsel die Operationen Rußlands erschweret, Preußen dadurch von Rußland getrennt und seines einzigen Beistandes gegen die Uebermacht Frankreichs beraubt, in der Zwischenzeit aber Südpreußen revolutionirt und dadurch die preußische Macht doch auf immer vernichtet würde.

Se. Exc. der Staatsminister Freiherr von Stein stimmt für die Verwerfung des Waffenstillstandes, weil derselbe Preußen gar keine Versicherung für die Fortdauer seiner Existenz giebt, sondern Napoleon durch die Note des Staatsminister von Talleyrand deutlich und bestimmt zu erkennen giebt, daß es seine Absicht sei, über die preußischen Staaten zu Erhaltung eines Friedens mit England und Rußland zu disponiren; weil ferner die Bedingung des Waffenstillstandes, daß Rußland seine Truppen aus den Königlichen Staaten ziehen soll, nicht von Preußen abhänge, und wenn Rußland sich solche nicht gefallen ließe, der Krieg wieder angehe, Preußen aber in der Zwischenzeit seine Festungen verloren, die Mittel der Franzosen, den Krieg gegen Rußland zu führen, dadurch verstärkt und beschleunigt, die der Russen aber zum Widerstande oder Angriff gelähmt habe.

Der General-Major von Köckritz tritt dieser Meinung des Staatsministers Freiherrn von Stein vollkommen bei.

Der General-Major von Laurens würde für die Verwerfung des Waffenstillstandes stimmen, weil der Minister von Talleyrand offiziell erklärt hat, daß Preußen nur durch den Frieden mit Rußland und England erhalten werden könne, beide Mächte aber durch Annahme des Waffenstillstandes von Preußen entfernt werden würden. Da aber von der Verwerfung zu besorgen, daß Bonaparte die gänzliche Vernichtung der Monarchie beschließen dürfte, so stimme er für die Annahme desselben.

Der Oberst von Kleist stimmt für die Annahme des Waffenstillstandes, weil derselbe allein zum Frieden führen und nur durch diesen die Existenz der Monarchie gesichert werden könne, indem

das Unzusammenhängende der russischen Operationen nur Unglücksfälle besorgen läßt, die den Ruin der Monarchie unfehlbar nach sich ziehen würden, und er überzeugt sei, daß ohne den Zutritt Oesterreichs die Operationen der Russen uns nie von dem versprochenen Nutzen sein könnten.

Se. Exc. der Staatsminister Graf von Haugwitz erklärt, daß, da die Vorfrage eigentlich rein militärisch sei, und die militärischen Mitglieder des Konseils dafür hielten, daß die Uebergabe der Festungen nicht so nachtheilig sei, um den Vortheil, der aus der Verstärkung der Armee durch die Garnisonen erwachse, aufzuwiegen, er ebenfalls für die Annahme des Waffenstillstandes stimme.

Nachdem solchergestalt die einzelnen Stimmen verschrieben worden, so hat der unterschriebene Beyme sich blos verpflichtet gehalten, auf den Inhalt des Waffenstillstands genau aufmerksam zu machen: 1) daß darnach die Anwesenheit der russischen Truppen in Südpreußen nicht einmal geahnet werde und es dahin stehe, ob Napoleon nicht um dieser willen den Waffenstillstand sogleich annulliren werde; 2) daß dagegen die Festungen sämmtlich, sogleich wie die Ratifikation geschehen, übergeben werden müßten, und also ohne allen Zweck ganz verloren wären; 3) daß in Neu-Ostpreußen gar keine Truppen sich aufhalten sollten, welches wahrscheinlich die Insurrektion in dieser Provinz, also den Verlust derselben mitten im Waffenstillstande, zur Folge haben würde.

Aus diesen Bemerkungen und den Gründen Sr. Exc. von Stein stimmt Beyme für die unbedingte Verwerfung des Waffenstillstandes, die engste Anschließung an Rußland, verbunden mit den dringendsten Instanzen bei des Russischen Kaisers Majestät, sogleich über die Eröffnung von Friedens-Negociationen sich mit Preußen zu verstehen, einen Negociateur zu ernennen und zu des Königs Majestät zu senden, um des abgebrochenen Waffenstillstands ungeachtet einen gemeinschaftlichen Frieden zu negociiren.

Nachdem die einzeln verzeichneten Stimmen wieder verlesen worden, ist jedes Mitglied bei seiner Meinung verblieben, außer

daß diejenigen, die für die Verwerfung des Waffenstillstandes gestimmt haben, die von Beyme vorgeschlagenen Modifikationen annehmen.

Heinrich Prinz von Preußen. General von der Kavallerie Graf Kalckreuth. von Voß. Haugwitz. Schroetter. Stein. Geusau. von Köckritz. Laurens. von Kleist.

Zur Beglaubigung der Verhandlung Beyme.

Denkschrift des Geheimen Kabinetsraths Beyme.

(Vergl. Bd. III, S. 240.)

Wehlau, den 10. December 1806.

Es ist über die Regierung des Königs aus dem Kabinet, die eine Eigenthümlichkeit des preußischen Staats ist [1]) und seinen raschen Fortschritt aus einem beschränkten Kurstaat zu einer bedeutenden Monarchie begleitet hat, schon lange viel gestritten worden. Sie hat, wie jede Regierungsform, ihre gute und ihre schwache Seite. Der Form nach verspricht keine mehr Einheit und Kraft als diese, weil alle Geschäfte, die nach gewissen Grundsätzen geführt werden können, den verschiedenen Departements nach festgestellten Maximen anvertraut sind, deren unwandelbare Beobachtung durch freien Zutritt [2]) jedes auch des geringsten Unter-

---

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Regierung aus dem Kabinet ist keine Eigenthümlichkeit des preußischen Staats, sondern aller Staaten, wo ein kräftiger Monarch selbst regiert, die Organe, deren er sich bedient, seien, welche sie wollen. Ein Kabinetsrath ohne Verantwortlichkeit, ein unsichtbarer Kabinets- und Premier-Minister, der alles leitet, befehlend, ohne Antheil an der Ausführung, steht mit der Regierung des Königs aus dem Kabinet im offenbarsten Widerspruch. Einer solchen Kabinets-Regierung verdankte der Staat sein Fortschreiten nicht, sondern der Weisheit und Kraft der erwähnten Regenten. Nur über jene Regierung der Kabinetsräthe ist gestritten worden. Entweder der Monarch muß selbständig regieren, oder er muß verantwortliche und öffentliche Organe haben.

[2]) Dieser freie Zutritt kann ohne Kabinetrath bestehen — oder soll er

thanen zur Person des Monarchen im Kabinet kontrolirt werden kann, alle übrigen Regierungsgeschäfte aber der unmittelbaren Entscheidung des Monarchen vorbehalten sind, und also ebenfalls immer nach einem und demselben Willen des Regenten geleitet werden. Die sprechendsten Beweise, daß diese Regierung auch in der That leiste, was ihre Form verspricht, liefert die Regierungsgeschichte Friedrich Wilhelms I und Friedrichs II. [1]) Wer die Regierung des jetzigen Herrn zum Beweise des Gegentheils anführen wollte, der würde vergessen, in welchem Zustande derselbe die Regierung bei seiner Thronbesteigung gefunden, mit welchen Unglücksfällen derselbe von innen und außen zu kämpfen gehabt [2]), und was der König dennoch leistete, bis die jetzige Katastrophe, nicht die Wirkung der Regierung aus dem Kabinet, sondern die Folge widerstrebender Einwirkungen von innen und außen [3]), gegen welche der Wille des Königs allein nichts vermochte, alle Früchte seiner Arbeit und Sorgen auf einmal verwüstete. Der Zeitgeist erheischte einen Sulla auf dem Throne, wie konnte ein Titus glücklich sein? [4]) Ich fordere alle Staatsminister, keinen

---

etwa bei diesem stattfinden? soll dieser der Kontroleur sein? Wenn es der König selbst sein will, wie es zu wünschen ist, so muß er die Minister selbst sprechen, mit ihnen verhandeln, sie hören; er muß nicht den Kabinetsrath regieren lassen.

[1]) Keineswegs! — Diese Regierungs-Geschichte weist keine Regierung der Kabinetsräthe auf.

[2]) Wo sind diese Unglücksfälle, die letzten ausgenommen? die Theuerung gehört nicht hieher, da es uns an Mitteln nicht fehlte, ihr abzuhelfen. Sonst hat der König, bis auf die letzte Epoche, ein seltenes Glück gehabt.

[3]) Widerstrebende Einwirkungen im Innern hatte wohl kein Regent weniger — oder ist jede Abweichung von der Meinung des Kabinetsraths eine schädliche, widerstrebende Einwirkung im Innern? Alle wirkenden Kräfte waren isolirt, der König war nicht zweckmäßig berathen und die Leitung schlecht, weil man den Kabinetsrath für hinreichend hielt, ihn, der weder die nöthigen Kenntnisse, noch das Vertrauen des Volks, noch der Dienerschaft besaß.

[4]) Gott bewahre! Heischte denn der Zeitgeist im Preußischen einen Wütherich?

einzigen ausgenommen, aber jeden in seinem Departement [1]) auf, einen einzigen Fall anzuführen, wo die Regierung des Königs aus dem Kabinet ihm hinderlich gewesen wäre, so viel Gutes zu wirken, als den Umständen nach möglich war, oder wo dieselbe einen sich dargebotenen Anlaß Gutes zu wirken außer Acht gelassen, oder endlich wo dieselbe auf eine entgegengesetzte Weise gewirkt hätte. Jeden Tag der Regierung des Königs bezeichnet das rastlose Streben [2]), eingeschlichene Mißbräuche einzustellen, Moralität, Geisteskultur und den Flor des Landes zu befördern, die Finanzen durch weise Sparsamkeit zu ordnen, jeden Zweig des Dienstes zu verbessern und die Armee auf einen vollkommnern Fuß zu setzen; und über alles, die strengste Gerechtigkeit zu üben. Ich zweifle, daß ein Staatsminister werde auftreten können und sagen [3]), daß, wenn der König mit ihm im Konseil gearbeitet hätte, irgend etwas Ersprießlicheres in seinem Departement würde haben geleistet werden können, das blos durch die Regierung aus dem Kabinet verhindert worden. Mit Recht werden zwar mehrere

---

[1]) Warum nur jeden in seinem Departement? etwa wegen des divide et impera? ist nicht jeder Einzelne dennoch gelähmt worden? Wer sich nicht vor dem Kabinetsrath beugte, wer seine Unzufriedenheit auf sich lud, wurde chikanirt, konnte die besten Zwecke gar nicht, oder doch mit Mühe erreichen. Wurde man nicht durch kleinliche Schwierigkeiten und Anfragen gehindert? Mußten nicht die besten Operationen, davon oft der Kabinetsrath keinen Begriff hatte, obgleich er über alle Zweige menschlichen Wissens höchst anmaßend abspricht, gleichsam durch eine Intrigue bei ihm vorbereitet werden? Und wie oft griff er nicht in das Detail der Ausführung ein, störte die Operation und kompromittirte die Autoritäten u. s. w.

[2]) Des Königs guten und edlen Willen bezweifelt Niemand, aber es fehlte ihm an Kraft und an guten Organen. Noch jetzt will der Kabinetsrath diejenigen, welche er nothgedrungen als zuträglich einräumt, nur neben sich, als eine temporäre Kommission zugeben, die er aus einander sprengen kann, wenn er will, in der er selbst die Leitung behalten würde.

[3]) Der Minister, der dieses nicht nachweisen kann, theilt die schwere Responsabilität des jetzigen Kabinets, wenn es anders responsabel gemacht werden könnte.

Mißbräuche angeführt werden können [1]), die auch noch hätten abgestellt werden sollen. Aber schwerlich wird man dem Könige vorwerfen, daß er in acht Jahren nicht so viel gethan, als nur in einem Menschenalter oder am Ende gar nicht möglich ist. Denn wo trifft man in dieser Welt etwas Vollkommenes an? Mir würde es dagegen nicht schwer werden, zu beweisen, daß manche wesentliche Reform blos darum noch nicht durchgesetzt werden konnte, weil in den betreffenden Departements aus Vorurtheil auf alten, ehemals unter andren Verhältnissen als gut bewährten Einrichtungen bestanden wurde, deren steife Beibehaltung vielleicht grade jetzt der Monarchie am verderblichsten gewesen ist. Würden die Chefs dieser Departements im Konseil des Königs weniger darauf bestanden sein?

Dessen allem ungeachtet, kann ich der Regierung blos aus dem Kabinet [2]) nicht das Wort reden, weil ihre Form die wandelbarste ist, und sie, die unter einer Regierung das Beste leistete, unter einer andern die verderblichsten Wirkungen haben kann. Letztres kann alsdann der Fall sein, wenn der König diese Regierung nicht selbst führt [3]), sondern sie denen überläßt, die er nur als Werkzeuge brauchen sollte.

Diese Werkzeuge, ohne Verantwortlichkeit und ohne Namen,

[1]) Mißbräuche haben allerdings stattgefunden, aber davon ist die Rede nicht, sondern von einer Verfassung, die in keinem Staat besteht und auch im preußischen vorher nicht bestand, wodurch so manche Mißbräuche und Begünstigungen entstanden sind. Uebrigens gebe ich gern zu, daß manche wesentliche Reform blos der alten Vorurtheile — oder auch wohl der Privat-Interessen wegen — unterblieb. Aber spricht dieses nicht laut gegen die gerühmte Kabinetsrath-Regierung, welche nicht vermochte, den Vereinigungspunkt zu fassen und durch energische Maßregeln diese Vorurtheile und Privatrücksichten zu überwältigen, die nöthigen Reformen hervorzubringen, und die eingetretenen ungeheuren Unglücksfälle zu verhüten?

[2]) Dieser Ausdruck ist absichtlich dunkel. Indeß ist es klar, daß der Verfasser blos ein Konseil neben dem bisherigen Kabinet haben will, welches von diesem zersprengt werden kann, sobald er es gut findet.

[3]) Dann würde er ganz aufhören zu regieren.

leisten dem Volke keine Bürgschaft für seine Wohlfahrt [1]), wie sie ihm die Minister gewähren. Doch ich habe nicht nöthig, dieses Gemälde weiter fortzuführen, da wir das Glück haben, einen Herrn zu besitzen, der eifersüchtig darauf ist, die Sorge für das Glück seiner Völker nicht zu theilen [2]). Ich berühre es nur, weil aus der Möglichkeit des Uebels für andre Zeiten die Pflicht entsteht, demselben einen Damm für die Zukunft entgegen zu setzen [3]). Aber auch die Gegenwart scheint mir eine andre Modifikation der Regierung aus dem Kabinet zu fordern. Die Monarchie ist nicht, wie andere Staaten, durch die Zeit zur Macht gereift [4]). Sie ist durch die genialischen Anstrengungen dreier großen, beinahe ununterbrochen auf einander gefolgten Regenten, mit einer in der Geschichte fast beispiellosen Schnelligkeit, aus einem beschränkten Reichslande zu einem bedeutenden Staat angewachsen und vereinigt an Sitten, Religion und Kulturzustand die verschiedenartigsten Länder und Völker, die unter einander kein andres Band als das eines gemeinschaftlichen Oberhaupts verbindet, welches mehrere Provinzen nur noch als ihren Eroberer betrachten [5]).

---

[1]) Dieses paßt ganz auf die bisherige Kabinetsraths-Regierung. Konnte Jemand in inneren Angelegenheiten anders an den König kommen, als durch Herrn Beyme, und wer kontrolirte diesen?

[2]) Woher kommt es denn, daß man im In- und Auslande dafür hält, Herr Beyme regiere den König? Denkt der König wirklich so, so hat sich jener um desto schwerer versündigt.

[3]) Viel Selbstliebe! Aber warum so spät diesen Damm? fast nach der Sündfluth?

[4]) Die Zeit giebt nicht die Reife. In Lappland reift nach Jahren keine Ananas. In Staaten giebt gesunde Reife nur weise Anordnung, Einheit, Kraft. Sonst ist's pourriture avant maturité.

[5]) Einer kräftigen Regierung ist es leicht, den Nationalgeist zu wecken und zu erhalten, ihn auf einen Punkt zu richten, nach der Verschiedenheit des Charakters, der Sitten u. s. w. Aber nicht nach dem blinden Nivellirungssystem, oder nach Vorurtheilen, die aus Unwissenheit und Mangel an Menschenkenntniß entstehen.

Eine kurze Regierung, die an der Kraft, womit diese schnelle Schöpfung zu Stande gebracht war, etwas nachließ, mußte eine Stockung bewirken [1]), die hier schädlichere Folgen als in einem alten Staate, dessen Einwohner eine Nation bilden, hervorbringen mußte. Nur durch die moralische Kraft seiner großen Schöpfer war der Staat mächtig geworden. Es waren aber auch alle Kräfte desselben, die anderwärts schlummern und für widrige Zeiten Hülfsmittel aufsparen, aufs Höchste angespannt worden [2]). Um dies zu können, mußten allmählich die Zweige der Regierung immer mehr und mehr vervielfältigt werden, damit ja keine schlummernde Kraft unentdeckt bliebe [3]). Wenn der Zweck erreicht war, so vergaß man den Beweggrund zu der gemachten Einrichtung und ließ sie bestehen. Dies erzeugte einen Geist, der alles kontroliren wollte, und selbst für die Kontrole wieder eine Kontrole zu verschaffen suchte. Er setzte Mißtrauen an die Stelle des Vertrauens als Basis des öffentlichen Dienstes. Mißtrauen, wenn es zur Maxime wird, erregt Schlechtigkeit und lähmt auf alle Fälle die zum Handeln nöthige Kraft; daher ist es kein Wunder, daß man im Zersplittern der Geschäftszweige bis ins Unendliche fortging, so daß am Ende die unzähligen Departements

[1]) Soll dieses, wie ich vermuthe, auf die Regierung des vorigen Königs gehen? Stockung ist Zurückgang — Gang zur Fäulniß — Bei der jetzigen Regierung entstand sie aus Mangel an Charakter, aus halben Maßregeln, aus Eigendünkel und Egoismus der Kabinetsräthe und einzelner ihnen frohnender Minister, aus der ersteren Infallibilitäts-Wahn.

[2]) Dies glaubt Keiner, der die Provinzen mit Aufmerksamkeit und Einsicht untersucht hat. Einzeln waren Ueberspannungen genug da, aber auch große Ressourcen in einem besser eingerichteten Kultur- und Finanz-System, in Unterstützung des Ackerbaues — mehr als mancher krüppelhaften Fabrikation, in besserer Benutzung der Domänen, Abschaffung von Mißbräuchen, hemmenden Lasten u. s. w.

[3]) Um dem Uebel abzuhelfen, war wohl nicht Vervielfältigung, sondern Vereinfachung das Mittel. Erstere fand dennoch aus Mangel an Einsicht und aus persönlichen Rücksichten statt. Vid. ein besonderes Hoheits-, ein Kriminal-, ein Familien-, zwei geistliche Departements u. s. w.

und Behörden erwachsen sind, die jedes nur nach einem einzigen Ziele streben und nicht zu einem und demselben Zwecke zusammen wirken. Wäre die Regierung aus dem Kabinet nicht noch beibehalten[1]), so wäre die Regierung durch einen innern Krieg aller Behörden unter sich, im tiefsten Frieden von außen, zusammengestürzt.

Es war die höchste Zeit daran zu denken, wieder Einheit und Kraft in die Regierungsmaschine zu bringen[2]). Was der König dafür gethan hat, liegt am Tage. Es übersteigt aber die Kräfte eines Mannes, nur einmal das Uebel in seinem ganzen Umfange kennen zu lernen[3]). Die kräftige Unterstützung des Königs durch mehrere Minister, die an der Spitze der wichtigsten Geschäfte stehen und von einem und demselben Geiste beseelt werden, ist dem Könige wesentlich nöthig[4]), besonders in dem jetzigen kritischen Momente. Alle Minister in diesem Konseil zu versammeln, würde ganz dem Zwecke entgegen sein[5]). Jeder würde das unabhängige Bestehen seines Departements vertheidigen, und also der Vereinigung widernatürlich getrennter Gewaltszweige entgegen arbeiten. Alle Regierungsgeschäfte an das Konseil verweisen, würde dasselbe viel zu sehr zerstreuen und dessen Kraft, auf das erste und wesentlichste Ziel, die Erhaltung der Monarchie in dem jetzigen gefahrvollen Sturme, vereinigt zu wirken, lähmen. Es würde überdem unmöglich sein, mit allen Ministern alle bisher dem Regenten in seinem Kabinet vorbehal-

[1]) Warum änderte aber diese Regierung die Mängel nicht?

[2]) Geht aus dem Zweck und Inhalt des vorliegenden Aufsatzes nicht hervor. Der König hatte gewiß den besten Willen, das zu thun, was hernach die höchste Zeit war, aber thaten es seine bisherigen Rathgeber??

[3]) Wer that denn dieses alles und warum?

[4]) Also doch dieses Geständniß! — Doppelt strafbar also, daß man dem bisher entgegen arbeitete.

[5]) Allerdings — ebenso schädlich als keinen, und doch bei weitem nicht so nachtheilig, als ein Kabinetsrath hinter der Gardine.

tenen Regierungsgeschäfte, wofern diese auch, wie allerdings geschehen könnte und sollte, vermindert würden; zu machen, da bei vielen Gelegenheiten die Staatsminister geklagt haben [1]), daß sie kaum zu den Geschäften in ihren besonderen Departements die nöthige Zeit haben, und daher alles Zusammenwirken mit andern Departements zu dekliniren suchen. Ueberdem würde das Eine wie das Andre eine gänzliche Reform der Geschäftsführung erfordern, die weder nöthig noch nützlich, wohl aber, zumal unter den jetzigen Umständen, sehr schädlich werden könnte(?). Jetzt kömmt es vor allen Dingen darauf an, die getrennten Verwaltungszweige, deren kraftvolles Zusammenwirken erforderlich ist [2]), um dem Feinde die Spitze zu bieten, ihn aus den eroberten Provinzen wieder zu vertreiben und dadurch die Monarchie von dem Untergange durch feindliche Unterjochung zu retten, zu vereinigen.

Zu diesem großen Zwecke scheint es hinlänglich, aber auch erforderlich, einen Direktorial-Minister, dessen eigenes Departement die reichhaltigsten Hülfsquellen für die Kriegskosten eröffnen kann [3]), einen talent-, einsichts- und kraftvollen General, der als Präsident des Ober-Kriegskollegii [4]) alle getrennten auf die Kriegführung Bezug habenden Geschäftszweige als wirklicher Kriegsminister unter sich vereinigte, den Minister der auswärtigen Angelegen-

---

[1]) Allerdings haben sie mit Recht darüber geklagt, daß sie die Zeit auf Kleinigkeiten wenden mußten, daß man ihnen die Hände band, die nöthigen Mittel zum Zweck zu verwenden, daß man sich mit ihren Unterbedienten verband, blos um den Kabinetsraths-Despotismus zu verstärken.

[2]) Vorbedingung ist, den König an das Volk, das Volk an den König durch Vertrauen wieder zu knüpfen, alles zu entfernen, was Schwäche verräth, und den schon tief gewurzelten Glauben auszurotten, daß der König lieber Partikulier als König sei, und daß Herr Beyme den größten Theil an der Regierung habe. Daher würde auch eine temporelle, nicht öffentlich sanktionirte Behörde gar nichts fruchten.

[3]) D. i. die inneren — sehr wichtig — indeß müssen auswärtige Hülfen die Hauptsache machen.

[4]) Als Minister des neuen Konseils, oder Kabinetsminister?

heiten [1]), sowohl unter sich, als mit dem Könige in nähere unmittelbare Verbindung zu setzen.

Mit diesen drei Staatsministern hätte der König alle großen Staatsangelegenheiten, die auf den Krieg oder die äußern Verhältnisse des Staats Beziehung haben, ferner alle erheblichen neuen Einrichtungen im Civil- oder Militärfach, unmittelbar in seinem Konseil zu erwägen und einen Kabinetsrath zu Führung des Protokolls [2]) und schleuniger Ausfertigung der etwa unmittelbar zu vollziehenden Königlichen Befehle zuzuziehen. Sie müssen sämmtlich sammt und sonders jederzeit freien Zutritt zur Person des Monarchen haben und des Endes sich immer in seiner Nähe aufhalten. Sie müssen auch unter sich Konferenzen haben, sowohl um sich vorher über die dem Könige zu haltenden Vorträge zu berathen, als um die schnellste und sicherste Ausführung der Königlichen Beschlüsse zu überlegen und gemeinsam oder jeder seines Ressorts zu leiten. Zu dem Ende müßten alle Kammern und Kassen, ohne Unterschied des Departements, auf die Befolgung ihrer Befehle angewiesen werden. Von den Kassen würde blos die Dispositions-Kasse und der Tresor ausgenommen. Sie haben endlich die Obliegenheit und die Befugniß, von allen bestehenden Einrichtungen im Staate die vollständigste Kenntniß zu nehmen, ihre Zweckmäßigkeit zu prüfen und über die ihnen nöthig oder nützlich scheinenden Aenderungen dem Könige Vortrag zu thun. Wenn sie zu diesen Vorträgen schriftliche Ausarbeitungen nöthig haben, so haben sie solche selbst und eigenhändig aufzusetzen. Ueber dieser Geschäftseinrichtung behielten alle übrigen

---

[1]) Dieser muß auch die großen Staatsausfertigungen, großen Gnadensachen, die vorhin zum Kabinets-Ministerium gehörten, haben, auch die Konkurrenz bei der Postpolizei und ebenso bei der geheimen Polizei mit dem Gouvernement u. s. w.

[2]) Ist ganz unnöthig. Ist ein Protokoll erforderlich, so sei der Protokollführer ein Subaltern. Jeder Minister notire die Königlichen Befehle und lasse sie ausfertigen. Das Nachfolgende beantwortet mein Plan zu dem einzurichtenden Kabinets-Ministerium.

Geschäfte, sowohl im Kabinet als bei den Departements, ihren bisherigen Gang [1]). Es scheint nicht einmal nöthig, oder auch nur rathsam, dieses Konseil etwa als ein Konferenz-Ministerium besonders zu installiren, vielmehr zu Vermeidung alles Aufsehens und der Eifersucht der nicht zugezogenen Staatsminister am angemessensten, es gleichsam durch die That einzuführen, wie solches durch die jetzige Lage des Staatsraths begünstigt wird. Die Zeit und die Erfahrung wird alsdann am besten lehren, wie dieser Einrichtung ein fester Bestand zu geben und deren Wirksamkeit genauer zu bestimmen. Der König hätte sich übrigens vorzubehalten, den Umständen nach auch noch einen oder den andren Staatsminister in das Konseil zu berufen. Beyme.

Erlaß des Ministers General von Budberg an Herrn von Italinsky.

(Vergl. Bd. III, S. 253.)

Saint-Pétersbourg, novembre 1806.

Lorsque, par ordre de Sa Majesté Impériale, je vous expédiai le courrier Koutilschkowsky, on a dû nécessairement calculer ici le temps qui serait nécessaire pour recevoir votre réponse, et préparer simultanément les moyens d'obtenir par d'autres voies les résultats que les représentations de notre auguste cour auprès de la Sublime Porte ne vous auraient point offerts.

Ce courrier aurait pu être de retour vers le 1er octobre, et comme nous n'en avions aucune nouvelle à cette époque,

---

[1]) Also hier ist es deutlich gesagt, daß das Kabinet als Nebenbehörde bleiben soll. Alle übrigen Geschäfte sind entweder erheblich, und dann müssen sie durchaus dem Konseil verbleiben, oder sie sind unerheblich und gehören zur Ausführung und vor die Unterbehörden. Das Kabinet ist nicht nur ganz unnütz, sondern höchst schädlich.

Sa Majesté était fondée à conclure que la Porte ne vous avait point donné de réponse satisfaisante, ou du moins qu'elle tâchait de tirer la négociation en longueur et de préparer ses moyens de résistance de concert avec l'ennemi commun. Quoique ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne pût convenir aux intérêts les plus essentiels de Sa Majesté Impériale, elle ne voulut cependant rien précipiter, et se flattant toujours que le sultan Sélim apprécierait enfin d'un côté les preuves réitérées de sa modération et de sa loyauté, de l'autre, les piéges que lui tendaient des ministres peu dignes de la confiance de leur souverain, Sa Majesté voulut bien remettre jusqu'au 15 octobre toute détermination ultérieure, convaincue que si, vers ce temps, il ne nous arrivait encore rien de votre part, on ne saurait plus douter de l'existence de l'un des deux cas présupposés.

Ce ne fut point sans un sentiment bien pénible que Sa Majesté vit approcher le jour fixé, sans qu'un avis quelconque sur le résultat de vos démarches auprès de la Sublime Porte vînt éclairor la marche que dorénavant la cour impériale aurait à suivre à son égard. Dans cet état d'incertitude, il ne restait à l'empereur d'autre parti à prendre que de suivre avec persévérance et fermeté le plan que Sa Majesté Impériale s'était tracé d'avance pour le maintien de sa dignité et de ses droits, autant que pour ramener la Porte par une commotion extraordinaire au seul principe que ses intérêts les plus positifs lui commandent de suivre invariablement. En conséquence, le général de Michelson, commandant en chef l'armée du Dniester, reçut ordre d'entrer en Moldavie, non en ennemi, comme la malveillance ne manquera pas de le faire envisager, mais dans l'unique but de rétablir les anciens rapports qui ont si longtemps subsisté entre les deux empires d'après les traités, de prévenir les effets pernicieux de la domination française qui s'établit à Constantinople, et qui menaça la Porte d'un asservissement total, et enfin de paralyser le dessein

hautement annoncé par l'ambassadeur Sebastiani de faire traverser les états ottomans à une armée française pour venir nous attaquer sur le Dniester.

Tels étaient les motifs pressants des ordres donnés au général de Michelson en date du 16 octobre; tel était aussi le sens et l'esprit de ces ordres que ce général a dû manifester dans toutes les communications qu'il a pu avoir à son entrée en Moldavie, tant avec le gouvernement de cette principauté et avec celui de Valachie, qu'avec les différents pachas, commandants des places fortes sur le Dniester et le Danube.

Huit jours après l'expédition de ces ordres, savoir le 23 octobre, nous reçûmes vos rapports du 6(18) du même mois, par lesquels vous annonciez la réintégration des princes Mourousi et Ypsilanti, en vous bornant à ce simple avis, sans entrer dans le moindre détail sur tout ce qui aurait pu éclairer l'opinion du ministère impérial dans une circonstance de cette nature. Quel qu'eût été le désir de l'empereur notre auguste maître de révoquer dès lors les ordres donnés au général de Michelson; Sa Majesté Impériale a cru devoir attendre les éclaircissements ultérieurs qu'annonçait votre rapport du 6(18) octobre, pour avoir des données positives et détaillées sur un objet d'une importance si majeure, et afin de pouvoir prendre ses mesures en conséquence.

Sur ces entrefaites, nous reçûmes vos différentes dépêches du 16(28) octobre. Je ne vous cacherai pas, monsieur, que par leur contenu Sa Majesté Impériale n'a pu observer sans peine et sans surprise que, dans une pareille crise, vous avez cru devoir vous borner au seul point de la réintégration des princes de Moldavie et de Valachie. Quel que soit l'intérêt que sous tant de rapports l'empereur a dû prendre à maintenir vis-à-vis de la Porte cette partie de ses droits, vous ne pouviez cependant ignorer, monsieur, que ce ne sont pas les seuls que Sa Majesté est dans le cas de revendiquer, et que d'ailleurs le but principal de la cour impériale étant de s'assurer d'une

manière positive dés dispositions de la Porte, cette démonstration isolée et exécutée avec tant de mauvaise grâce ne pouvait suffire pour nous donner à cet égard toute la garantie qui nous est indispensable. En effet, qui nous répond que cette satisfaction partielle ne nous a été donnée par la Porte que d'après le conseil de nos ennemis communs mêmes? Les différentes conférences qu'a eues l'ambassadeur Sebastiani avec Ibrahim Kehaya et les autres ministres de la Porte dans le cours de cette négociation, ne militent que trop en faveur de cette hypothèse. Supposons toutefois que la réinstallation des hospodars eût été le seul grief que nous ayons eu à la charge de la Porte, comment dans ce cas même pourrait-on compter avec certitude sur l'exécution stricte et plénière de la réparation que la cour impériale vient d'obtenir, après les tergiversations plus qu'équivoques du prince Morousi, et dans le triste état où se trouve la Valachie, dont la plus belle partie se trouve envahie par les troupes de Pasvan-Oglou, sans que la Porte paraisse avoir ni l'intention ni les moyens nécessaires pour réprimer ces désordres? Ne serait-ce donc que sous ce dernier rapport, Sa Majesté ne saurait se contenter de la satisfaction donnée avant de s'assurer qu'elle aura son plein effet, et c'est à cette fin que la présence des troupes russes doit contribuer efficacement à rendre aux deux principautés, et particulièrement à la Valachie, cet état de calme et de sécurité que la cour impériale leur a garanti par les transactions les plus solennelles. Vous avez très bien compris que ce n'est pas la personne des hospodars Mourousi et Ypsilanti qui intéresse essentiellement la cour impériale, mais bien la tranquillité et le bien-être des deux principautés confiées à leur administration; c'est de là que dérive l'obligation où se trouve la Russie de soutenir un ordre des choses qui n'a été établi que par son intervention et sous ses auspices, et elle ne saurait tolérer plus longtemps les vexactions dont Pasvan-Oglou et d'autres agas voisins de la Valachie accablent cette mal-

heureuse province, sans déroger essentiellement à ce qu'elle doit à sa propre considération.

Indépendamment de ces considérations qui se rapportent exclusivement aux deux principautés, il en est d'autres qui ne permettraient pas à Sa Majesté Impériale d'envisager la satisfaction qu'elle vient d'obtenir comme un gage suffisant de la sincérité de la Porte dans son retour au principe qui a motivé nos réclamations. Pour ne pas répéter encore les nombreux griefs exposés dans ma dépêche du 26 août, je me bornerai à en récapituler ici les principaux, sans le redressement desquels Sa Majesté Impériale ne croira jamais pouvoir compter sur les dispositions amicales de la Porte à son égard avec cette sécurité qu'exige la sûreté de ses états combinée avec la situation actuelle des affaires générales.

La prétention de vouloir empêcher le passage des bâtiments de guerre et de transport de Sa Majesté par le canal de Constantinople, et les difficultés réitérées que la Porte s'est permis de manifester dans des occasions récentes, ne démontrent que trop évidemment l'aveugle soumission du gouvernement turc à la volonté de la France, et les écarts incalculables auxquels ces dispositions peuvent l'entraîner, puisqu'il ne respecte déjà plus les traités les plus solennels. Pour obtenir à cet égard une garantie proportionnée à l'importance que nous devons mettre à la conservation de notre droit de passage par le canal, Sa Majesté Impériale croit devoir demander une déclaration solennelle et authentique par laquelle la Porte s'obligera de ne jamais et dans aucun cas y porter la moindre atteinte, sous quelque prétexte que ce soit.

Un autre objet auquel la cour impériale doit attacher une égale importance, c'est le renouvellement du traité d'alliance entre la Porte et la Grande-Bretagne. Les motifs qui font désirer à Sa Majesté Impériale que ce renouvellement ait lieu le plus tôt possible, ne sont encore qu'une suite de ses dispositions constamment amicales envers la Sublime Porte, et de la

sollicitude avec laquelle Sa Majesté tâche de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman, car s'il est évident d'un côté que la despotique influence du gouvernement français (?), il ne l'est pas moins de l'autre, qu'en persistant dans son refus envers le gouvernement britannique, elle pourrait bien provoquer enfin le ressentiment d'une puissance dont les grands moyens maritimes ne laisseraient pas de lui devenir funestes.

En résumant le contenu de cette dépêche que j'ai l'honneur de vous adresser par ordre exprès de notre auguste souverain, vous observerez que Sa Majesté Impériale ne croit pouvoir envisager les rapports existants entre la Russie et l'Empire ottoman comme replacés sur leurs anciennes bases, que:

1° lorsque les droits et prérogatives assurés aux principautés de Moldavie et de Valachie par les différentes stipulations y relatives seront rétablis dans toute leur force et vigueur, et que nommément la dernière de ces provinces sera délivrée des rebelles qui la dévastent par les soins de la Porte, ou bien par les troupes de Sa Majesté, et qu'en même temps sa tranquillité et son bien-être à l'avenir seront suffisamment garantis par l'établissement d'une force nationale capable de défendre la province contre les voisins du Danube;

2° lorsque la Porte aura formellement renoncé à l'intention d'entraver, sous quelque prétexte que ce soit, le passage des bâtiments de guerre et de transport de Sa Majesté par le Bosphore; et

3° lorsqu'elle aura renouvelé son traité d'alliance avec l'Angleterre.

Vous êtes chargé, monsieur, à faire parvenir ces différentes demandes à la connaissance du grand-seigneur par la voie qui vous paraîtra la plus convenable, et de ne pas laisser ignorer à S. H. toute l'importance que notre auguste souverain attache à ce qu'elles soient dûment accueillies par elle. Mais vous aurez soin en même temps d'assurer le sultan Sélim de

la manière la plus positive, que ce n'est que bien à contre-cœur que l'empereur s'est vu dans la nécessité de recourir à l'occupation militaire des deux principautés et que cette détermination, loin de cacher quelque intention hostile contre les états ottomans, n'a d'autre but que ceux annoncés ci-dessus, mais plus particulièrement encore le vif désir de Sa Majesté Impériale d'être d'autant plus à portée de déjouer les projets d'envahissement que le gouvernement français a toujours manifestés aux dépens de la Turquie, et qui, dans la conjoncture actuelle, où Bonaparte se prévaudra sans doute du prétexte de la réinstallation des hospodars, pourraient bien être à la veille d'être mis en exécution.

En général vous n'omettrez rien pour convaincre de plus en plus le sultan Sélim de la constance des sentiments d'amitié et de considération que l'empereur lui a voués, en ajoutant que Sa Majesté n'attendra que l'accession de la Porte aux justes demandes que vous êtes chargé de lui adresser par la présente, pour lui en donner de nouveau les preuves les moins équivoques. Dès lors Sa Majesté apporterait les plus grandes facilités à s'arranger sur les différents autres points en contestation; les relations intimes qui ont si heureusement subsisté depuis tant d'années entre Saint-Pétersbourg et Constantinople se rétabliront sur des bases plus solides que jamais, et certes les deux empires ne pourront qu'y gagner sous tous les rapports. Pour consolider d'autant plus un si heureux état des choses, Sa Majesté sera prête à recevoir le ministre que le sultan Sélim jugera à propos de lui envoyer pour constater aux yeux de l'Europe entière un accommodement qui mettra le comble aux vœux de Sa Majesté Impériale et dont les heureux résultats subsisteront dès lors, sans qu'il paraisse nécessaire que la Porte accrédite ici un ministre en permanence.

Vous voudrez bien, monsieur, vous acquitter des différents offices que vous prescrit la présente dépêche avec le moins

de délai que possible, et m'informer également du résultat de vos démarches, pour que je puisse en rendre un compte exact à Sa Majesté Impériale. Budberg.

Hardenbergs Auszüge aus den dem Oberst-Lieutenant von Krusemarck bei seiner Sendung nach Petersburg mitgegebenen Aktenstücken.

(Vergl. Bd. III, S. 257.)

1° Extrait de l'instruction pour Krusemarck, en date de Königsberg, 22 décembre 1806. Le danger est pressant. Mot de Napoléon qu'après une victoire il n'y aurait plus de roi de Prusse. La retraite forcée des Russes laisserait le champ entièrement libre aux Français dans les provinces ci-devant polonaises. L'emploi des moyens sera indifférent à Napoléon; il l'a dit et les événements le prouvent déjà [1]). Il enfreint la neutralité de tous les pays auxquels il l'avait promise. Il pousse sa pointe contre le Danemark et va fermer le Sund [2]). Il a pris en dépôt les duchés de Mecklenbourg-Schwerin et Strelitz, pour servir de garantie à la destitution des hospodars réinstallés de Valachie et de Moldavie, Ypsilanti et Mourousi. Il oblige les Saxons à joindre leur infanterie à la sienne, ayant fait démonter leur cavalerie. Il dit être sûr de la neutralité de l'Autriche, et donne même à entendre qu'il pourrait compter sur sa coopération [3]). L'empereur Alexandre ne connaissait pas encore le 13 décembre l'effet de ses démarches à Vienne, et une note du baron Budberg du 9 porte qu'on ne pouvait

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Et ne l'a-t-il pas toujours fait?

[2]) Encore il le cajole, mais il a dit à Zastrow qu'il prendrait cette mesure.

[3]) Langage usé et dont il s'est servi souvent.

s'en promettre aucun succès, ni espérer une accession de la part du Danemark.

Napoléon ne sera donc gêné en rien, et ne cessera de propager les maux de l'Europe tant qu'il ne sera pas désarmé par une pacification générale[1]. Il a dit au général Zastrow qu'il regrettait d'en avoir perdu le moment lors de la paix de Presbourg. Il veut revenir sur ses pas et veut: 1° une libre navigation sur toutes les mers[2]; 2° recouvrer les colonies que l'Angleterre a enlevées à la France, l'Espagne et la Hollande[3]; 3° raffermir l'indépendance de l'Empire ottoman, avec laquelle il combine irrévocablement la contre-révolution que la Russie a opérée en Valachie et en Moldavie; 4° Enfin il subordonne à l'arrangement de tous ces différends le sort futur de la Prusse. Ces articles doivent entrer, comme de raison, dans la négociation générale, où on se relâchera de part et d'autre, p. e. sur celui des hospodars, en choisissant des personnes toutes nouvelles.

Il serait infiniment heureux si l'empereur Alexandre goûtait l'idée d'une négociation combinée et simultanée, qui est un point de gagné sur Napoléon, qui jusqu'ici n'a voulu que des paix séparées. Si l'empereur envoyait un plénipotentiaire au quartier général français, s'il y engageait également sans perte de temps l'Angleterre, le roi aura soin des passeports et se concertera sur les objets de la négociation. Il est vrai que la Russie a déclaré ne pouvoir jamais regarder comme

---

[1]) Quelle sera la pacification qui le désarmera? Il n'y aurait que des mesures bien combinées et énergiques qui pourraient faire atteindre ce but.

[2]) Condition difficile à obtenir de l'Angleterre.

[3]) Serait plus facile si, comme le dernier message au sénat le fait croire, Napoléon était encore porté à laisser le Cap, Malte et Ceylan à la Grande-Bretagne.

admissibles les bases énoncées dans la note de Talleyrand du 16 novembre [1]).

Mais il ne faut pas fermer la porte à un raccommodement, et regarder les propositions faites par Napoléon au général Zastrow comme une suite et sorte de modification [2]) de celles qui se trouvent dans cette note. Zastrow prévient Talleyrand qu'en conséquence des ouvertures de Napoléon, le roi propose à la Russie l'établissement d'une négociation générale, dans laquelle l'Angleterre serait comprise. Rien ne détachera le roi de la Russie. Il ne séparera pas sa cause de la sienne, mais dans sa détresse il cherche une prompte issue et attend de l'amitié de l'empereur les sacrifices qui seront compatibles avec les intérêts de sa monarchie, pour arriver à la paix. En attendant, ces propositions ne doivent nuire en aucune façon, ni aux mesures militaires dont le roi ne cesse de s'occuper, ni aux opérations des armées, et si l'on remporte des avantages, Napoléon sera d'autant plus coulant. Krusemarck doit tirer parti des mémoires de Lucchesini et de Zastrow, dont l'un défend l'armistice que ces plénipotentiaires avaient signé, et l'autre tend au même but en exposant la situation militaire. Krusemarck communiquera sur toute chose avec Goltz.

2° Extrait d'un précis ajouté à la lettre à l'empereur, dont Krusemarck est porteur [3]). Humeur de Napoléon sur le refus de l'armistice qui ne tourne qu'à l'avantage de la Russie. Il a dit: „si les Russes sont battus, il n'y aura plus de roi de Prusse, comme le roi ne sépare pas sa cause de celle de la Russie."

---

[1]) Vergl. über diese Bd. III, S. 233.

[2]) Dans le fond il n'y en a aucune, et je ne me promets rien de cette négociation, qu'on peut cependant toujours tenter, en ne se ralentissant sur aucune mesure guerrière.

[3]) Das Schreiben des Königs an Kaiser Alexander ist abgedruckt Bd. III, S. 257.

Cependant il a laissé échapper des paroles de paix; il la veut et la désire générale et solide simultanément avec la Russie et l'Angleterre. Il en fait dépendre le sort de la Prusse, et c'est par l'empereur de Russie qu'il veut agir sur la cour de Londres. Le reste est absolument dans le sens de l'instruction pour le lieutenant-colonel Krusemarck; on ajoute seulement que par l'envoi d'un négociateur la dignité de la Russie n'est compromise en rien, parce que la proposition vient de Napoléon.

3° Le mémoire de Lucchesini cherche à excuser la signature de l'armistice par les arguments suivants[1]): 1° la perte de l'armée et des forteresses; 2° la liberté qu'avait Napoléon de porter toutes ses forces sur la Vistule pour y combattre les Russes, qui peut-être n'y étaient pas encore en force; au moins les négociateurs ne le savaient-ils pas, ayant été tenus comme prisonniers à Charlottenbourg; 3° Napoléon prétendait signer indirectement un armistice avec la Russie et acheminer la paix avec elle; 4° l'insurrection en Pologne aurait été empêchée ou affaiblie par l'armistice, et le danger qui naît du rétablissement de la Pologne amoindrie[2]). Napoléon veut une grande barrière dépendante de lui entre la Russie et la Porte ottomane[3]); 5° les états prussiens étaient condamnés à demeurer le théâtre et l'aliment de la guerre jusqu'à la paix générale, et menaçaient le reste de la monarchie de devenir le prix de la première victoire.

4° Le mémoire de Zastrow est militaire et montre les

[1]) Mauvais arguments, de la plus grande faiblesse et faciles à réfuter.

[2]) Comment donc? ne serait-elle pas allée son train? l'art. 3 livrait même la nouvelle Prusse orientale aux insurrections.

[3]) Et entre la Russie et la Prusse, entre ces deux puissances et l'Autriche; celle-ci, aussi bien que la Prusse et la Porte, sont destinées à être les vassaux du grand empire de Napoléon.

grandes difficultés de vaincre les Français, forts de 211 mille hommes et ayant trois lignes de défense hors la Vistule garnie de têtes de ponts: l'Oder, la Sprée avec la Havel, et l'Elbe. Napoléon semble vouloir faire un mouvement sur la Narew: L'Estoq sera obligé de se replier à Angerbourg, si on ne lui porte très promptement secours. Graudenz et Danzig seront assiégés, et si on est battu et se retire derrière le Niémen, qui n'est défendu par aucune place forte, que cette position fût encore forcée et que l'armée se retirât sur Wilna, la Pologne russe serait dégarnie et les plans de Napoléon s'étendraient jusqu'à la Dwina [1]).

Aufsatz Hardenbergs für den Oberst-Lieutenant von Krusemarck.

(Vergl. Bd. III, S. 259.)

(Memel, 26 décembre 1806.)

La Prusse s'est précipitée dans l'abîme par la guerre désastreuse dans laquelle elle s'est engagée. Elle a mis en même temps dans un très grand danger son seul et plus puissant allié et facilite plus que jamais à Napoléon ses plans ambitieux de domination universelle. Commencée mal à propos et avec une présomption funeste, sans se concerter surtout avec la Russie, sans former le plan d'opérations dont on avait reconnu la nécessité et qui avait été expressément stipulé, sans avoir fait cesser l'état d'hostilité dans lequel on se trouvait encore avec l'Angleterre et la Suède et s'assurer de leur appui, sans chercher d'attacher l'Autriche à l'importante entreprise, cette guerre a été conduite, quoique prémé-

---

[1]) Ce mémoire pose le plus mauvais cas. Si on pouvait réussir à battre une fois Napoléon, les suites funestes pour lui seraient incalculables.

ditée, avec une mollesse et une lenteur étonnantes et sans aucune précaution pour les cas de malheur. La postérité aura de la peine à croire que, par un concours inoui de fautes et de négligences politiques et militaires, la plus belle armée ait été détruite en peu de jours et Napoléon, au delà de tout ce qu'il pouvait espérer, rendu maître de tous les pays entre le Bas-Rhin et la Vistule et des ressources qu'ils contiennent. Ceux qui croyaient la Prusse trop faible en 1805 pour épouser à temps et avec énergie la cause commune de l'Europe, lorsqu'elle pouvait combattre à côté des armées formidables de la Russie et de l'Autriche, lorsqu'elle avait ses propres trésors moins épuisés, l'argent et les forces de l'Angleterre, celles de la Suède et de plusieurs princes allemands à sa disposition, lorsque Napoléon n'avait pas encore réduit la plus grande partie de l'Empire germanique au vasselage le plus complet, ceux qui la croyaient trop faible pour voler au secours de ses alliés lors de leurs désastres, ceux qui finirent par composer avec la France, par forcer le roi à accepter ses dons honteux aux dépens d'une puissance amie et à ratifier un traité conclu contre ses instructions et son système, — ceux-là mêmes ont eu l'inconcevable présomption, ou bien l'ont affectée, de croire la Prusse assez forte pour se mesurer seule avec la France.

On ne peut se dissimuler que le danger serait terrible, si les armées russes essuyaient des malheurs, et il paraît de la plus haute importance qu'on ne se fasse pas illusion là-dessus. L'occupation et l'insurrection des provinces de l'ancienne Pologne seraient inévitables dans ce cas, et Napoléon ferait sans doute tout son possible pour amener la Porte à une levée de bouclier et à se joindre à ses armées. L'intérêt le plus urgent devrait sans doute presser les autres puissances, l'Angleterre, la Suède, le Danemark et surtout l'Autriche, à venir au secours de la Russie et de la Prusse par toutes les diversions possibles et de la manière la plus efficace; mais

supposé même que ces puissances y fussent déterminées, peut-on se flatter que cela aura lieu aussi promptement et d'après un plan sagement conçu et combiné, pour lequel on manque même de temps? La Russie ne pouvait pas calculer sur des chances aussi malheureuses, ses préparatifs ne sont pas achevés; elle ne peut pas déployer de sitôt toutes ses forces.

Dans ces circonstances, il paraît qu'elle ne doive pas rejeter l'idée de négocier; il semble que la paix sous des conditions moins avantageuses serait un moindre mal et le parti préférable, quoiqu'on ne puisse certainement croire Napoléon désarmé ou la tranquillité de l'Europe assurée par cette mesure. Mais le temps peut amener dans la suite des chances plus heureuses. La proposition vient de la part de Napoléon, quoiqu'indirectement; la dignité de l'empereur Alexandre ne paraît pas compromise par l'envoi d'un négociateur, et par l'emploi de ses soins généreux près de la cour de Londres afin de l'engager à concourir aux négociations. Celle-ci désire sans doute elle-même de terminer une lutte qui, à la fin, si Napoléon parvient à se rendre maître absolu du continent, ne peut aboutir qu'à sa propre ruine. Il s'agit de sauver une puissance alliée et amie; la magnanimité de l'empereur l'y appelle et justifie encore une négociation.

Cependant il faut s'avouer qu'il n'y a que peu d'espoir qu'elle réussisse. Quelles difficultés de la part de l'Angleterre dans l'article de la libre navigation sur toutes les mers, quand même on s'arrangerait sur celui des colonies, si Napoléon consentait encore à laisser la Grande-Bretagne en possession de Malte, du Cap et de Ceylan, comme il paraît vraisemblable d'après son dernier message au sénat.

La plus grande énergie, l'activité la plus suivie, n'en sont donc pas moins nécessaires; elles sont de la plus haute urgence dans les mesures militaires et dans tout ce qui y tient, pour la conduite, la célérité et l'unité des opérations, pour les subsistances, pour l'espionnage, pour les précautions contre

celui que Napoléon a organisé avec le plus grand art et qui nous entoure partout, pour se procurer des notions sûres jusque sur les derrières des armées françaises, pour former un parti en Allemagne et s'y assurer des secours en cas de succès, qui alors ne manqueraient pas. La même énergie, la même activité doit être mise dans les mesures politiques, pour ouvrir les yeux aux puissances amies, pour les porter à ne pas perdre un instant à faire des diversions utiles, à joindre leurs forces aux nôtres contre l'ennemi commun qui ne tardera pas de les écrasser à leur tour. Le propos tenu par Napoléon au général Zastrow qu'il marcherait sur le Danemark, que maintenant il cajole, pour faire fermer le Sund, en est une preuve, s'il en fallait encore. C'est le dernier acte du grand et terrible drame; si l'on ne déploie tous les moyens imaginables pour amener un heureux dénouement, il finira par la ruine de tous les gouvernements et par la monarchie universelle de Napoléon, par le plus cruel asservissement. Le commerce et avec lui l'opulence, le bien-être et les ressources des états seront anéantis, toute idée libérale fuira loin de nous et du despotisme. Ce sera le siècle de fer. Il ne faut rien épargner, user de tous les moyens pour prévenir d'aussi grandes calamités.

Les raisons alléguées pour défendre l'armistice signé à Charlottenbourg me paraissent très faibles et mauvaises. S'il avait établi le statu quo sans céder les forteresses sur la Vistule, il aurait pu offrir des utilités, et il aurait été justifiable; mais surtout Graudenz, Danzig, Glogau, et Praga — ces deux dernières malheureusement perdues du depuis — devenaient des points offensifs contre la Russie et contre nous, l'insurrection en Pologne n'en allait pas moins son train, et Napoléon, sur la bonne foi duquel on ne peut jamais compter, restait donc le maître de recommencer la guerre après dix jours de dénonciation lorsqu'il aurait vu le moment de la continuer avec succès. Et les états prussiens, occupés par l'ennemi, étaient-

ils moins exposés aux désastres de la guerre jusqu'à la paix générale, lui servaient-ils moins d'aliment ?

Il peut y avoir beaucoup de vrai dans les calculs contenus dans le mémoire du général Zastrow, mais si on réussissait une fois à bien battre Napoléon, les suites funestes pour ses armées seraient incalculables. Puisse-t-il trouver son Pultawa, et puisse la gloire de sauver l'Europe être réservée à Alexandre, soit en effectuant la paix, soit par la force de ses armes!

Hardenberg.

Note des Ministers Baron von Budberg.

(Vergl. Bd. III, S. 274).

Saint-Pétersbourg, 3 (15) janvier 1807.

Le soussigné ministre des affaires étrangères a reçu la note que M. le comte de Goltz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Prusse, et M. le lieutenant colonel de Krusemarck ont bien voulu lui adresser le 1er (13) de ce mois, et il s'est empressé de la mettre sous les yeux de l'empereur. Après avoir médité le contenu de cet office avec toute l'attention que réclame un objet aussi grand, et avec tout l'intérêt et la sollicitude qu'inspirera toujours à Sa Majesté le désir de prouver de plus en plus à son auguste allié l'amitié inaltérable qu'elle lui porte, Sa Majesté Impériale a chargé le soussigné de faire connaître sans délai à MM. le comte de Goltz et de Krusemarck les déterminations qu'elle a jugé devoir prendre dans cette occasion, en les autorisant à faire de cette communication l'usage qu'ils jugeront le plus analogue aux circonstances.

Les principes qui ont constamment guidé Sa Majesté Impériale sont aussi invariables que son désir bien sincère de mettre enfin un terme aux maux qui désolent l'humanité. N'ambitionnant rien pour lui-même, l'empereur ne cherche

qu'à assurer la tranquillité et la prospérité de ses états en maintenant l'indépendance et l'intégrité des puissances voisines, et Sa Majesté est et sera toujours prête à faire les plus grands efforts pour atteindre ce but, auquel se rattache immédiatement la sûreté de son empire, comme la dignité de sa couronne. Cependant, quelque ferme et à l'épreuve des événements que soit la détermination de l'empereur à cet égard, Sa Majesté est trop avare du sang humain, pour ne pas toujours préférer la voie des négociations, lorsqu'elle peut mener aux mêmes résultats, et ce qui a dû nécessairement fortifier Sa Majesté dans cette disposition, c'est la manière dont Sa Majesté Prussienne envisage les insinuations faites à Posen à M. le général major de Zastrow par le chef du gouvernement français et tendant au rétablissement d'une paix générale et solide, simultanément à traiter avec la Prusse et l'Angleterre. Cette concession préalable jusqu'ici refusée par la France est sans doute de nature à faire espérer de la négociation à entamer des résultats plus satisfaisants que ceux que l'on a pu obtenir jusqu'ici. Mais indépendamment de cette raison, il est une autre qui a dû influer d'une manière décisive sur les résolutions de Sa Majesté Impériale; c'est le vœu de la voir profiter des ouvertures récentes du chef du gouvernement français énoncé par Sa Majesté le roi de Prusse et étayé par les considérations les plus persuasives dérivant de l'intérêt commun de l'Europe et plus particulièrement de la position présente dans laquelle se trouve Sa Majesté Prussienne.

Un motif aussi puissant et aussi cher à son cœur, joint à tous ceux qui résultent de la modération et de l'amour de la paix dont Sa Majesté a de tout temps fait profession, l'a déterminée à se prêter sans hésitation aux ouvertures qui viennent de lui être faites par l'entremise de Sa Majesté Prussienne. L'empereur sera conséquemment disposé à entrer en négociation avec le gouvernement français pour discuter les moyens de mettre fin à la présente guerre et à inviter également le

gouvernement britannique à y prendre part. Sa Majesté Impériale connaît trop les principes qui dirigent le cabinet de Saint-James, pour pouvoir douter de son adhésion à la négociation projetée, aussitôt qu'elle pourra avoir lieu d'une manière honorable pour les puissances alliées. Mais comme il serait parfaitement inutile d'entamer une pareille négociation si elle ne promettait pas jusqu'à un certain point les résultats qu'on serait en droit d'en attendre, l'empereur désire avant tout connaître les bases sur lesquelles le gouvernement français prétend traiter; et comme le siége de la négociation ne saurait également être indifférent, à cause de l'influence que l'une des deux parties pourrait s'arroger par une conséquence de la position des armées respectives, Sa Majesté Impériale désirerait en même temps que l'endroit qui sera désigné pour cette négociation fût en pays neutre, comme par exemple en Galicie. Ces deux points consentis, l'empereur se prêtera d'autant plus volontiers à tout arrangement équitable, conformément aux ouvertures qui viennent de lui être faites par Sa Majesté le roi de Prusse, que les intérêts de ce souverain, de tout temps intimement liés à ceux de la Russie, réclament dans ce moment-ci plus que jamais toute la sollicitude de Sa Majesté Impériale. A. de Budberg.

Entwurf eines Allianz-Vertrags zwischen Preußen und England.

(Vergl. Bd. III, S. 282).

Memel, février 1807.

En suite du traité de paix et de réconciliation conclu à Memel le 28 janvier 1807 entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, leurs plénipotentiaires soussignés ont arrêté les articles séparés et secrets ci-après transcrits.

Art. 1er. Sa Majesté Prussienne et Sa Majesté Britannique voulant étendre le traité patent du 28 janvier 1807 aux relations générales et futures que leur intérêt commun les appelle à suivre, promettent et s'engagent à rester unies et d'agir de concert dans la guerre où chacune d'elles se trouve actuellement engagée contre l'empereur des Français.

Art. 2. Sa Majesté le roi de Prusse s'engage en conséquence à ne point faire de paix séparée et à ne point poser les armes, si ce n'est d'un commun accord avec Sa Majesté Britannique.

Art. 3. Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande contracte réciproquement le même engagement, promettant en outre de prendre sérieusement à cœur dans la négociation future les intérêts de Sa Majesté le roi de Prusse, et de s'employer à lui procurer la paix aux conditions les plus avantageuses possibles.

Art. 4. Pour mettre Sa Majesté le roi de Prusse en état de poursuivre avec d'autant plus de vigueur la guerre dans laquelle il se trouve actuellement engagé contre la France, Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlánde promet de l'assister par des subsides dont on conviendra incessamment dans un traité formel, qui sera calqué sur celui de la Haye de l'année 1794.

Art. 5. Et afin de prévenir en quelque manière les délais inséparables de cette négociation, Sa Majesté Britannique s'oblige à fournir à Sa Majesté Prussienne, à compte des subsides et à titre de prêt ou d'avance, la somme de cinq cent mille livres sterling, qui sera payée le jour même où se fera l'échange des ratifications du traité principal.

Art. 6. Les présents articles séparés et secrets seront ratifiés par les deux souverains et les ratifications échangées dans l'espace de six semaines, ou plus tôt si faire se peut.

Précis relatif aux ouvertures du général Bertrand.

(Vergl. Bd. III, S. 313).

Le roi reçut le 15 février du général de Bennigsen la lettre ci-jointe[1]), par laquelle il annonçait la prochaine arrivée du général français Bertrand. Celui-ci ne tarda pas d'être rendu à Memel. Il remit à Sa Majesté le 16 au matin de la part de Napoléon la courte lettre ci-jointe[2]), et il s'acquitta de bouche des ouvertures dont il se trouvait chargé. Elles ont été fidèlement exposées dans le résumé[3]), et voici mot à mot la réponse qui lui a été donnée. Le roi a dit: „qu'il désirait sans doute la fin d'une guerre funeste, dont le triste fardeau repose sur ses états et sur ses malheureux sujets; mais qu'ayant contracté, après ce qui s'est passé, des obligations qui lient indissolublement sa cause avec celle de la Russie, il devait auparavant consulter son allié, et se réserver de prendre ensuite le parti dont les deux souverains croiraient devoir convenir". C'est avec cette déclaration et avec la lettre banale ci-jointe[4]) que le général Bertrand a été renvoyé le 16 au soir.

Tel est le récit exact de toute sa mission. Le roi a voulu le mettre incessamment sous les yeux du plus cher de ses amis, avec la franchise et la confiance qu'il lui a vouées. Il ne veut avoir d'obligation qu'à lui, ne consulter que lui seul sur les destinées de la Prusse, et il espère par conséquent que Sa Majesté Impériale lui communiquera son opinion sur la démarche actuelle de Napoléon, avec cette même effusion de cœur dont il a déjà reçu tant de preuves touchantes.

Le roi part toujours du principe que son alliance avec la

---

[1]) Mitgetheilt Bd. III, S. 305.

[2]) S. Correspondance de Napoléon Ier, t. XIV, no 11809.

[3]) Mitgetheilt Bd. III, S. 307.

[4]) Mitgetheilt Bd. III, S. 308.

Russie reste immuable et immobile, que nulle considération au monde, que nul appât quelconque ne pourra l'engager à séparer ses intérêts de ceux de son ami.

C'est à l'empereur à connaître et à mesurer l'étendue des moyens qu'il pourra mettre en usage contre l'ennemi commun. Les troupes russes ont beaucoup souffert. Les plus prompts secours en hommes, en vivres et en argent, sont indispensablement nécessaires. La Prusse orientale, déjà dévastée, sera bientôt livrée à toutes les horreurs de la famine, et les armées combinées dussent-elles remporter les plus brillants succès, il y aurait impossibilité de les soutenir sans ces secours, et surtout de les pousser au point de faire reperdre à Napoléon les avantages immenses qu'il a su acquérir aux dépens de la Prusse et à ceux de l'Allemagne. C'est maintenant à Sa Majesté Impériale à juger s'ils seront assez efficaces et assez soutenus, pour décider le grand et difficile ouvrage d'une paix générale et solide, qui non-seulement rétablisse le roi dans la pleine possession de tous ses états, mais qui, en affranchissant l'Allemagne du joug des Français, les repousserait au delà du Rhin. Il ne faudrait pourtant pas moins, pour que les membres de l'ancien Corps germanique regagnassent leur liberté et leur indépendance; et ce but si éloigné, peut-on espérer de l'atteindre sans la coopération de l'Autriche, pour laquelle il reste si peu d'espérance, sans le puissant appui de l'Angleterre, qui n'a fait encore la moindre diversion en faveur de la cause commune, et qui refuse jusqu'ici à la Prusse les secours pécuniaires qu'elle lui avait déjà promis?

Le roi invite de plus Sa Majesté l'empereur de prendre en considération sérieuse les embarras qui résultent pour l'armée du manque prochain des approvisionnements. Le comte de Goltz a ordre de soumettre à Sa Majesté Impériale des mémoires volumineux sur cette matière importante, et le capitaine de Schœler, qui a vu les choses de près sur les lieux, aura l'honneur de lui en rendre, si elle le permet, un compte détaillé.

Le général de Bennigsen croyait entrevoir dans la mission du général Bertrand la proposition d'un armistice. On n'en a pas sonné le mot, et il n'aurait point été accepté.

Les opérations vont leur train, sans que rien ne les arrête. Cependant M. de Bennigsen a désiré de gagner du temps, et que pour cet effet on flattât ici de quelque espoir le général français. Mais celui-ci n'étant chargé que d'un simple message, qui a été coulé à fond dans un seul entretien, on ne pouvait guères prolonger son séjour à Memel. Il s'agissait donc de satisfaire d'une autre manière aux vœux de M. de Bennigsen, et le roi croit en avoir trouvé l'expédient en envoyant son aide de camp général, le colonel de Kleist, au quartier général de Napoléon, pour y traiter de l'échange des prisonniers, sans être muni d'aucun autre plein pouvoir. Il a seulement été chargé en même temps de dire à l'empereur des Français, que le roi s'est empressé de participer à son auguste allié les ouvertures dont le général Bertrand s'est acquitté à Memel; que Sa Majesté attend avec impatience le retour de l'officier qui a été expédié à Pétersbourg, pour savoir de quelle manière l'empereur de Russie les envisage, et que s'il peut tomber d'accord avec lui sur les principes, elle s'en expliquera ultérieurement avec Napoléon. La lettre ci-jointe, que le colonel de Kleist a emportée [1], complétera la présente communication.

Denkschrift Hardenbergs über die Friedensanträge Napoleons im Februar 1807.

(Vergl. Bd. III, S. 315).

Memel, 19 février 1807.

Le roi ayant daigné demander mon opinion sur la proposition d'une paix séparée nouvellement faite par l'empereur

---

[1]) Mitgetheilt bei Bassewitz, Kurmark Brandenburg 1806—1808, S. 385.

Napoléon, j'ai commencé par m'informer des détails de nos négociations et de la situation de notre politique depuis la malheureuse journée du 14 octobre. Leur connaissance, que je n'avais que très superficiellement, m'a confirmé dans ma conviction: que toute démarche pour parvenir à une paix séparée avec la France serait ce que nous pourrions faire de plus nuisible pour les intérêts du roi et de sa monarchie.

Nous désirons tous ardemment la paix, rien ne nous est plus nécessaire; mais nous ne l'aurions pas par cette soi-disante paix séparée, supposé que nous y parvinssions, ce que je crois très peu probable. Elle ne serait qu'une trêve de très courte durée. Elle nous détacherait irrévocablement de la Russie, et détruirait toutes les espérances que nous pouvons placer dans les secours de l'Angleterre et dans l'assistance des autres puissances; elle nous ôterait le dernier reste d'estime et de confiance. La Prusse, rayée à jamais du nombre des puissances indépendantes, deviendrait l'esclave de Napoléon, et elle, qui veut sortir des maux de la guerre, guérir ses plaies profondes, éviter de nouvelles luttes, avant peu s'y verra derechef engagée, soit comme province française sous la bannière de Napoléon, soit, si elle voulait s'opposer à la moindre de ses volontés et le combattre, en succombant tout à fait à ses forces supérieures. Si le système d'une alliance de la Prusse avec la France a pu être fondé autrefois sur des arguments valables ou spécieux, on se fait une illusion aussi funeste que singulière en y cherchant encore un appui, depuis que, abstraction faite du caractère ambitieux et despotique de Napoléon et de l'insigne fausseté de sa politique, la puissance française s'est tellement accrue, qu'elle dicte absolument la loi en Allemagne. Celui qui en dispose a su donner des formes constitutionnelles à la souveraineté qu'il y exerce; la paix avec la Prusse les consoliderait, et comment oserait-elle suivre une autre conduite que celle de la plus aveugle

obéissance, aussi longtemps que les armées françaises la menaceront sur l'Elbe et sur son flanc en Saxe, en Franconie et dans la haute Allemagne?

Mais d'un autre côté, nous serons dans la dépendance de la Russie, objectera-t-on. — Nous ne pouvons nous dissimuler qu'effectivement nous le sommes; nous avons tout perdu jusqu'à l'indépendance, la première base du bonheur des nations. Mais à côté de la Russie, et sous la garantie de son souverain dont la touchante amitié pour le roi et la loyauté est tout aussi rare que digne de servir de modèle, nous pouvons la reconquérir. C'est pour l'indépendance, c'est pour sauver celle de la Prusse et parce que celle-ci est essentielle pour celle de l'Europe, qu'il fait la guerre. L'Angleterre, les autres puissances y sont également intéressées. Leurs secours ne peuvent nous manquer, si nous montrons de la persévérance à atteindre le but commun. Mais soyons justes. Dès le 14 octobre, nous avons négocié séparément paix, armistice, et ce n'est que le 20 novembre et les jours suivants que nous nous sommes prononcés pour la continuation de la guerre, et que nous avons commencé à travailler afin que les autres puissances nous assistent. Calculons les distances et les obstacles qui entravent les communications, et surtout avec l'Angleterre; considérons que les défiances causées par les négociations dont je viens de parler n'ont pu être si promptement détruites, que partout on se rappelle notre conduite passée, à Londres l'affaire du Hanovre, et à Vienne nos lenteurs et notre changement de système en 1805; et nous ne serons plus étonnés de n'avoir pas réussi d'emblée. Les dépêches de nos ministres sont pleines des preuves. Lord Hutchinson a manifesté, il est vrai, de l'apathie dans les négociations, le ministère anglais a tergiversé à l'égard des subsides; mais je suis sûr que nous obtiendrons et celles-ci et des diversions efficaces dès que l'Angleterre sera convaincue de notre persévérance, et l'article du Hanovre ayant été écarté par notre renonciation. Il aurait

été à désirer qu'en même temps on eût pu stipuler les secours pécuniaires et l'assistance pour nous faire recouvrer nos provinces cédées contre le Hanovre ou des dédommagements, de même que quelque indemnité pour les sujets du roi qui ont souffert par notre rixe avec l'Angleterre; mais tout ceci reste encore à faire, et il faudra, à mon avis, conclure un traité d'alliance et de subsides qui détermine le but de la guerre et les avantages pour la Prusse, les moyens tant en hommes qu'en argent, les facilités pour les armements et les subsistances, enfin la manière de la faire, avec la plus grande précision. La clause de ne pas poser les armes que conjointement est indispensable, et il n'y a que celle-ci qui puisse donner de la confiance; il n'y a que son observation religieuse. en s'abstenant de toute négociation séparée, qui puisse l'entretenir. Jamais, selon ma conviction, la Prusse n'aurait dû entrer en lice avec la France, beaucoup plus forte en 1806 qu'en 1805, sans avoir bien lié la partie avec les autres puissances et concerté un plan d'opérations dont elle serait devenue l'âme. Je me féliciterai toujours de n'avoir pas été des conseils qui ont porté Sa Majesté à une levée de bouclier aussi risquante, tandis que les secours de la Russie étaient éloignés et aucun concert établi avec elle, notre seule alliée, sans même avoir fait la paix avec l'Angleterre et la Suède. Dans une parfaite ignorance des motifs d'un changement de système aussi soudain, j'ai cru un moment que le secret couvrait nos relations avec ces deux dernières puissances, ou peut-être avec l'Autriche, et qu'elles étaient unies à la Prusse pour un but commun; mais détrompé à cet égard, je ne puis revenir de l'étonnement que tout observateur calme et impartial partage de ce què ceux qui trouvaient la Prusse trop faible en 1805 pour venir au secours de ses alliés et sauver la cause de l'Europe qui était aussi la sienne, lorsqu'elle avait des armées alliées considérables à sa disposition, ses trésors moins épuisés et des ressources toutes prêtes dans les subsides anglais,

lorsque Napoléon avait une armée très ruinée quoique victorieuse, lorsqu'il n'était pas encore le maître de presque toute l'Allemagne, — que ceux-là mêmes aient pu donner au roi l'inconcevable conseil de se mesurer seul avec la France. En 1805, c'était lui qui pouvait porter le coup décisif, et le théâtre de la guerre était éloigné; en 1806, lui seul s'exposait à le recevoir sur un champ de bataille dont la perte ouvrait le chemin à sa résidence.

Preußens Genius beweint Unentschlossenheit und Entschluß — voilà l'expression dont se sert un journal périodique en faisant le récit de nos malheurs, et il est impossible de mieux caractériser en peu de mots ce qui les a causés. Après le 14 octobre, trop de confiance dans la modération et les sentiments du vainqueur ont encore donné lieu à chercher le salut de la Prusse dans une négociation avec lui; la suite a prouvé que c'était à tort et à quoi l'on peut s'attendre dans celle qu'il propose maintenant. Un temps infiniment précieux a été perdu, où, au lieu de négocier, on aurait pu, avec la plus grande activité et énergie, rassembler tant de ressources qu'un patriotisme universel aurait facilitées, travailler à se procurer des secours étrangers et empêcher vraisemblablement les grands succès de l'ennemi. Je suis persuadé que les commandants de nos places fortes ont puisé un argument décisif pour leur conduite, toujours très répréhensible, dans la certitude où ils croyaient être que leurs efforts étaient superflus, parce que la paix serait immanquablement signée.

Dans la situation où se trouve l'Europe, l'alliance la plus décidée et la plus loyale avec la Russie et avec l'Angleterre, et le soin le plus constant d'y faire accéder d'autres puissances, telles que la Suède et le Danemark, mais surtout l'Autriche, est le seul système qui convienne à ses intérêts et qui puisse lui faire regagner son existence politique et son indépendance.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici que ceux qui déclament contre les liaisons avec la Grande-Bretagne et contre son

monopole de commerce oublient tout à fait que la Prusse et la Russie ont moins que toute autre nation raison de s'en plaindre, parce que la balance de leur commerce avec l'Angleterre est absolument en leur faveur et que nommément la Prusse doit pour la plus grande partie l'excédent en espèces pour les exportations au commerce des Anglais; on le compromet ou le perd par une brouillerie avec eux.

Laisser une porte ouverte pour pouvoir s'arranger séparément avec la France, c'est un soin inutile et nuisible dans les circonstances présentes, pourvu que le but de la guerre soit suffisamment déterminé, parce que, dans cette supposition, l'usage qu'on ferait de cette porte serait contraire à nos intérêts et que se la réserver, c'est tuer la confiance et l'énergie.

Mais la simple proposition d'une paix séparée, faite à l'empereur Alexandre, même en s'en remettant à sa décision, ne peut produire qu'un très mauvais effet tant en Russie qu'en Angleterre, à Vienne etc., où elle ne tardera pas d'être connue. Après avoir pris la résolution de ne pas ratifier l'armistice de Charlottenbourg, le roi écrivit à l'empereur. „Rien de plus invariable que ma résolution, Sire, de n'avoir désormais qu'une même politique avec vous. Car chaque jour donnant un nouveau développement aux vastes projets de l'ambition démesurée de Napoléon, ajoute un nouveau poids aux motifs urgents qu'ont toutes les puissances encore libres de se réunir contre l'ennemi déclaré de leur indépendance. C'en est fait si cette réunion ne s'opère sous vos auspices, avec la plus haute énergie et la plus extrême célérité. — Oui, Sire, tous ces moyens réunis et mis en usage pour l'intérêt commun, avec une persévérance qu'aucun revers même ne puisse ébranler, feront triompher enfin la justice de notre cause [1]"; et l'empereur répondit dans sa lettre du 1er (13) décembre: „Mais il faut que cette union soit à l'épreuve de telle tournure que

[1]) Vergl. Bd. III, S. 236 und 237.

pourront encore prendre les événements, et loin de nous décourager, loin d'affaiblir les liens intimes de notre alliance, de nouveaux revers, quels qu'ils soient, ne doivent servir qu'à les resserrer de plus en plus. Je resterai inébranlablement attaché aux principes etc.[1]".

Il est presque sûr que l'empereur Alexandre rejettera l'idée de notre paix séparée. Voudra-t-il laisser à Napoléon la faculté d'employer ses meilleures forces contre lui sur les frontières de la Turquie ou en Italie, et s'il ne le veut pas, ne sentira-t-il point que, malgré la répugnance qu'il trouvera dans son amitié pour le roi, l'intérêt de son empire exige de continuer à combattre son ennemi dans le nord? Et les états du roi ne seront-ils pas alors exposés à tous les maux de la guerre? Où seraient alors les fruits de la paix séparée?

Napoléon, ivre de ses succès, l'a rejetée au mois de novembre. Plus tard, il se refusait à traiter avec la Prusse; il a dit publiquement, et au sénat de la France, qu'elle devait lui servir de gage pour parvenir à la paix avec l'Angleterre et la Russie. On a eu la plus grande peine à porter celle-ci à se prêter à une négociation; on a demandé que Napoléon s'expliquât sur les bases de la paix et sur le choix d'un endroit neutre pour le congrès. Il n'en a rien fait; mais au lieu de cela, il propose un arrangement séparé auquel il se refusait tantôt. Il saute aux yeux que la situation précaire de son armée a causé ce changement, qu'il veut se débarrasser des Russes d'une manière indirecte, mais sans faire la paix avec eux, et pour pouvoir leur nuire et les combattre avec plus de succès, soit ailleurs, soit après avoir puisé de nouvelles forces dans son génie et ses ressources. Peut-on douter qu'il ne nous trompe encore? S'est-il expliqué rondement et clairement sur les conditions de la paix qu'il nous propose? Et s'il l'avait fait, si le roi pouvait se résoudre à des sacrifices

[1]) Vergl. Bd. III, S. 251.

pénibles, tiendrait-il parole? Retirerait-il ses troupes de tout le pays qu'il laisserait au roi, ou ne les ferait-il pas rentrer sous quelque prétexte, ne les laisserait-il pas dans quelques forteresses? Tout cela, il l'a fait à l'égard de l'Autriche, témoins Braunau, l'Istrie etc. Croit-on que dans son traité de paix il ne ferait entrer aucune clause hostile contre l'Angleterre ou la Russie, la Suède, qui d'abord nous compromettrait de nouveau? Et enfin, je l'ai dit plus haut, dût-il même pour la première fois ne pas tromper notre attente pendant les négociations, ne rompra-t-il pas le traité dès qu'il le croira convenable à ses vues, ne nous entraînera-t-il pas à servir de moyen pour les remplir? La Prusse ne serait-elle pas la victime de sa nouvelle crédulité et du peu de fermeté qu'elle aurait montrée dans le malheur? Celui sous lequel nous gémissons est grand, mais il n'y a qu'une paix générale et solide qui puisse nous en délivrer, remettre le roi sur son trône, et rendre à lui et à son peuple le repos désiré. En persévérant la Prusse peut tout regagner, ses états et son indépendance; elle peut même espérer des dédommagements si la Providence favorise nos armes; dans la paix séparée, je ne puis voir qu'isolement de ses véritables amis. Sans doute le but de Napoléon est son assujettissement immanquable, sa perte certaine. Dans la situation où de cruels désastres ont conduit le roi et sa monarchie, l'émigration même me paraîtrait un moindre mal, car elle n'exclurait nullement nos espérances et la vraisemblance de les voir réalisées. Les armées ont perdu du terrain, mais dussent-elles en perdre encore, dussent-elles abandonner même les provinces qu'elles occupent jusqu'ici, ce serait sans doute un malheur pour elles, mais il ne serait nullement décisif pour le grand but que, tout en déplorant ce malheur, il ne faudrait pas perdre de vue: ruiner les forces de Napoléon, le mettre hors d'état de se refaire, et préparer sur ses derrières des diversions qui lui empêchent la retraite ou la rendent au moins tellement difficile, qu'il soit forcé à

souscrire à une paix solide et équitable. Sauver l'Europe et la Prusse en particulier de l'asservissement — voilà à quoi tous les efforts doivent tendre. Si jamais le moment a existé où l'on pouvait se flatter d'y réussir, c'est celui-ci. Toutes les notions qui nous parviennent et les démarches de Napoléon même le confirment. Le roi ne peut vouloir détruire ces espérances pour obtenir un repos éphémère, qui serait suivi de regrets amers.

„Mais,“ dit-on, „la proposition faite simplement à l'empereur de Russie, à l'ami du roi, en s'en remettant à sa décision, ne peut être nuisible. S'il croit ses moyens suffisants pour terminer la lutte avec succès, il le dira, et le roi alors ne séparera pas sa cause de la sienne“.

Je réponds que pouvant prévoir avec certitude que telle sera sa réponse, la question ne peut faire qu'un très mauvais effet et exciter une défiance nuisible, faire douter de la constance et de la fermeté du roi et ralentir par conséquent les mesures pour lui donner l'assistance si nécessaire, d'autant plus que les armées, bien qu'elles auraient pu mieux profiter de leurs succès, n'ont pas eu de revers, et que les difficultés que nous voyons devant nous ne sont pas insurmontables. On conviendra qu'il faut bien moins d'efforts pour défendre simplement les frontières de la Russie, que pour replacer le roi dans la résidence. Et c'est là cependant ce qu'il faut atteindre. Ces mauvais effets se feraient ressentir doublement en Angleterre, dont les secours nous sont indispensables et où l'on ne manquerait pas d'apprendre la chose, à Vienne, où il est si important d'obtenir la coopération à nos mesures, enfin, partout où celle-ci peut encore être espérée, sans atteindre à un véritable bien, nous serions sûrs de faire un grand mal.

„Mais les autres puissances ne font rien“, poursuit-on, „et sans leur coopération Napoléon ne sera pas forcé à une paix telle qu'on la désire. Les succès les plus décidés ne le repousseront tout au plus que derrière l'Oder, où il se ralliera

et se renforcera facilement à l'aide des forteresses dont il est en possession, des secours qu'il y fera arriver, des subsistances qu'il trouvera dans ces contrées". — Je ne méconnais nullement la haute importance de la coopération des autres puissances, mais aussi suis-je loin de désespérer que nous ne l'obtenions. Celle de l'Angleterre est indubitable. Il ne s'agit que de l'éperonner de toute manière, afin qu'elle ne soit pas trop tardive, et de lui donner la direction qu'on désire et qui nous est la plus utile. Lord Hutchinson m'a assuré de la manière la plus positive qu'un débarquement de 20 mille hommes qui se réuniraient aux Suédois se ferait en Poméranie, si on le demandait. Que le roi daigne oublier les torts du roi de Suède; qu'il rétablisse au plus tôt des liaisons amicales avec ce prince qui peut devenir utile à plusieurs égards dans le moment actuel. Il n'est besoin d'aucune explication; l'envoi de Tarrach, qui même, si je ne me trompe, est à Stockholm, suffit et les circonstances le justifient. Si l'Angleterre pouvait être engagée de plus à envoyer un simple noyau de troupes de la légion hanovrienne dans le Hanovre avec des armes, du canon et de l'argent, dans peu il s'y formerait une armée des débris des anciens régiments hanovriens, de ces Hessois qui viennent de donner des preuves si éclatantes de leur bonne volonté; de nos propres soldats répandus certainement en bon nombre dans les provinces de la Basse-Saxe et de la Westphalie. Ai-je besoin d'exposer ce que ces deux diversions sur l'Oder et entre l'Elbe et le Weser opéreraient? La cour de Vienne est difficile à remuer, mais tous les moyens sont-ils donc épuisés? En réunissant les efforts on y parviendra, surtout après quelque succès; il n'est pas possible que cette cour puisse s'aveugler entièrement sur ses propres intérêts. Je l'ai dit plus haut, jusqu'ici la défiance a été l'empêchement principal qui a arrêté les autres puissances. Si nous ne la détruisons pas entièrement par la plus grande persévérance pour la cause commune, nous ne parviendrons à rien. Et combien

travaillerions-nous contre ce principe incontestable, si nous manifestions seulement l'idée d'un arrangement séparé? Mettons plutôt tout en œuvre, et avec la plus grande activité, pour inspirer celle-ci à ceux auxquels un même intérêt nous lie et dont le nôtre en particulier dépend. Si nous y réussissons, si les diversions de l'Angleterre et de la Suède seulement s'opèrent, combien ne deviendra-t-il pas alors difficile, pour ne pas dire impossible, à Napoléon de se soutenir sur l'Oder et même sur l'Elbe! Du reste, les subsistances ne seront guères faciles non plus à trouver dans ces contrées aussi déjà assez épuisées par les marches de tant de troupes, pour qui n'est pas maître de la mer et des embouchures des rivières. J'en appelle aux difficultés que nous rencontrons même en temps de paix pour approvisionner Berlin.

„Mais nous manquons déjà de subsistances," continue-t-on, „et nous ne pourrions même poursuivre les succès les plus brillants, faute de cet objet de première nécessité." — Encore nous n'en manquons pas, et il est hors de doute que nous avons les moyens de nous procurer ce qu'il faut, aussi longtemps que nous sommes maîtres des ports de mer, et si la Russie tire enfin parti de ses magasins, sur quoi il faut insister avec les arguments victorieux qui sont dans la chose même et qui sans faute feront impression sur l'empereur. Le Danemark, je le sais de science certaine, peut fournir des quantités considérables en orge et avoine. Nous avons encore beaucoup de blé et surtout de froment à Danzig, sans compter ce qu'il y a à Königsberg et à Memel. La navigation va être en pleine activité. Pourvu qu'on se presse de prendre des mesures, chaque jour diminuera les difficultés. On allègue la dévastation causée par les armées; c'est un très grand mal, et y remédier est sans doute un soin nécessaire, quoiqu'on n'y parviendra pas entièrement. Mais ce mal est inséparable de la guerre, et le moindre toutefois, en le comparant à ceux auxquels on s'exposerait en la terminant mal à propos. Et peut-

on donc se flatter de terminer promptement les maux et les dangers auxquels ce fléau expose — par un arrangement séparé avec la France? Je répète que je ne puis y croire. Nous conserverions ces maux, ces dangers, et nous en risquerions de beaucoup plus grands, nous aurions la honte par-dessus le marché.

Voici les mesures auxquelles, d'après mon humble avis, il conviendrait aux intérêts du roi de s'attacher:

1° Communication prompte et franche de tout ce qui regarde la mission du général Bertrand à l'empereur de Russie, et aussi à la cour de Londres par M. de Jacobi et lord Hutchinson, avec l'assurance que le roi restera fermement et loyalement attaché à la cause commune et au système de Sa Majesté Impériale.

2° Les instances les plus pressantes pour obtenir avec célérité les secours dont l'armée a besoin, en hommes, en subsistances et en argent, et pour faire donner au général qui la commande l'ordre de poursuivre chaque succès avec vigueur.

3° L'activité la plus soutenue pour remuer l'Autriche et pour porter la Russie et l'Angleterre à la pousser, à nous procurer des subsides, des armes et les diversions nécessaires de cette dernière et nous assurer de la Suède.

4° Mettre en œuvre les ressources que nous avons encore nous-mêmes, ou en préparer l'usage prompt et efficace pour le moment où on pourra les employer avec succès. Nos troupes en Silésie, nos réserves, les intelligences en Allemagne et dans la ci-devant Pologne, et les plans dont l'exécution deviendra faisable et utile à mesure que nous avancerons. Les notions ne peuvent pas être recueillies trop tôt pour cet effet, ni les plans remis jusqu'au temps où il s'agira de les exécuter. Les intelligences doivent également précéder cette époque. Nous trouverons partout des soldats; de l'argent, des armes avec les munitions, et des subsistances, c'est ce qu'il faut se procurer par tous les moyens imaginables.

5° Avoir toujours la paix générale en vue et ne négliger aucune occasion pour l'obtenir à des conditions qui en fassent espérer la durée et la solidité, et telle qu'elle replace la Prusse dans le rang qu'elle doit occuper, qu'elle lui assure un repos stable et la perspective de se refaire de ses pertes. Veiller et travailler à concilier les intérêts et à faire valoir la modération qui seule peut établir la paix sur des bases durables.

Puisse le roi trouver alors dans celle-ci et dans le bonheur de ses sujets la plus belle consolation des revers qu'il essuie à présent et qui pénètrent de la plus vive douleur tous ceux qui sont attachés à Sa Majesté! Alors le souvenir du malheur perdra son amertume, parce qu'il sera inséparable de celui du courage et de la persévérance et de la satisfaction de l'avoir surmonté.

Hardenberg.

Extrait du rapport de M. le colonel de Kleist.

(Vergl. Bd. III, S. 316).

Ortelsbourg, 2 mars 1807.

M. de Laboissière me présenta au grand écuyer M. de Caulincourt, par lequel je fus introduit sur-le-champ chez l'empereur. Sa Majesté me reçut fort gracieusement, mais il me parut qu'après lecture faite de la lettre de Votre Majesté, il se refroidit un peu. Je lui dis que Votre Majesté avait dû informer l'empereur Alexandre des ouvertures qu'il venait de lui faire; que les relations que Votre Majesté avait contractées avec l'empereur Alexandre étaient de nature à devoir lui donner connaissance et convenir avec lui sur les points à traiter. Il répliqua qu'il l'entrevoyait très bien; que c'était très juste que Votre Majesté attendît la réponse de l'empereur Alexandre; mais qu'il voulait de la confiance de la part de Votre Majesté, puisque lui agissait loyalement envers elle, et qu'une lettre pareille à celle qu'il avait reçue de Votre Majesté

ne montrait aucune confiance. Il se mit à me lire la lettre; après la lecture faite, je lui dis: „que Votre Majesté n'avait guères pu s'étendre plus amplement sur la matière d'une paix à traiter séparément, ce qui, selon moi, devait rencontrer des difficultés presque impossibles à surmonter si Votre Majesté ne s'en était entendue auparavant avec l'empereur Alexandre et n'eût approfondi ses sentiments à ce sujet; que Votre Majesté, par ma mission, n'avait voulu que montrer le désir qu'elle portait de s'aboucher avec lui, dès que l'empereur Alexandre y aurait accédé.“ L'empereur me parla alors des vues de conquête que la Russie pourrait avoir, des difficultés qu'un congrès rencontrerait de la part de l'Angleterre, enfin il parla pendant une heure entière sur ce sujet. Il serait trop ennuyeux pour Votre Majesté de lui répéter, si j'ose le dire, tout ce bavardage dont le résultat fut l'alternative suivante:

1° Que Votre Majesté fît une paix séparée avec la France; qu'alors elle pourrait être remise dans ses états dans l'espace de quatre semaines; qu'il lui rendrait les forteresses, le canon, les fusils; enfin qu'il ferait tout ce qui pourrait aboutir à la rendre une puissance forte; que la Russie certainement, si elle n'avait d'autres vues de conquête, serait charmée de voir recouvrer à son allié son royaume. Qu'elle n'avait alors qu'à retirer ses troupes au delà du Niémen; que la France s'accorderait bientôt avec elle; et que la Prusse pourrait servir de médiatrice; qu'il lui serait seulement impossible de voir d'un œil indifférent les vues que la Russie pourrait avoir sur la Porte. (Je dois cependant faire l'observation que l'empereur, en parlant de rétablir Votre Majesté dans ses états, parut vouloir fixer les limites sur l'Elbe).

2° Que l'empereur voulait se prêter à l'établissement d'un congrès; mais qu'il fallait avant toute chose conclure un armistice, sans quoi on ne pourrait appuyer le congrès sur des bases solides, puisqu'à chaque succès, le parti duquel il se trouverait être voudrait changer les conditions dont on serait déjà con-

venu, et qu'on ne serait jamais à finir; que la Russie, après quelques succès remportés, aurait la tête montée, et que lui-même ignorait ce qu'il ferait si de nouveaux succès devaient couronner ses armes, enfin qu'on ne finirait jamais; qu'il fallait donc absolument un armistice pour pouvoir traiter de la paix; qu'il voulait retirer son armée sur la rive gauche de la Vistule; que l'armée russe n'avait qu'à se retirer sur la rive droite du Niémen, et que l'armée prussienne pourrait rester sur la rive droite de la Prégel, ou qu'il voulait prendre avec son armée des cantonnements sur la rive gauche de la Passarge depuis Braunsberg jusqu'à la source dudit fleuve, et tirant de là vers Ostrolenka, l'armée combinée pourrait prendre alors des cantonnements sur la rive droite de la Prégel; que dans cette position, les armées pourraient rester en attendant que le traité de paix fût conclu.

Cette alternative est le résultat d'une conversation de deux heures et demie que j'eus avec l'empereur, car il était toujours à en revenir à la même chose, et je dois observer à Votre Majesté qu'il avait bien la contenance d'un homme dont l'esprit était inquiété furieusement, ce qui, en le rendant distrait, lui faisait souvent répéter la même chose. Parmi les contestations qui eurent lieu, l'empereur me dit entre autres, que Votre Majesté avait un caractère loyal et qu'il se faisait un devoir de vous remettre, Sire, dans vos états; qu'il ne voulait que de la confiance de la part de Votre Majesté, et qu'il se prêterait à tout ce qui pourrait vous faire plaisir. J'observais: „qu'après la bataille d'Jéna, il n'aurait dépendu que de lui de conclure une paix honorable avec Votre Majesté, s'il n'avait voulu le détriment de la Prusse.“ Il me répondit que peut-être il avait eu d'autres vues politiques, mais qu'il s'était convaincu du contraire, et que la Prusse réintégrée pouvait seule lui servir de puissance intermédiaire entre la Russie et la France. Il ajouta qu'il n'avait dépendu que de Votre Majesté de signer le traité d'armistice, qui, selon lui,

aurait dû amener la paix. J'objectais que les articles en avaient été un peu trop rudes, pour avoir pu y acquiescer, et qu'une paix séparée n'aurait pu s'en suivre, puisque la note annexée au traité avait fait connaître ses intentions de ne traiter que d'une paix générale. Il me répliqua que c'était des choses passées, et qu'il ne parlait maintenant que du présent, objection qu'il me fit plusieurs fois, quoique je lui eusse fait l'observation que le passé devait correspondre avec le présent. —

De plusieurs jactances qu'il se permit, la plus forte était que s'il ne pouvait s'arranger avec Votre Majesté et qu'une seconde victoire remportée sur les Russes décidât du sort de l'Europe, il devrait établir un régime à Berlin analogue à ses vues politiques, et qu'il était décidé à faire encore pendant dix ans la guerre, qu'il n'avait que 37 ans, et avait vieilli sous les armes et dans les affaires.

Denkschrift Hardenbergs an König Friedrich Wilhelm III.

(Vergl. Bd. III, S. 818.)

Memel, 3. März 1807.

Es war nicht ohne die dringendste Veranlassung, daß ich gewünscht habe, Ew. Königliche Majestät zu sprechen. Seitdem Höchstdieselben geruhten, mich bei der Entscheidung der wichtigen Frage wegen der französischen Anträge zu einem Separat-Frieden zuzuziehen, verstummte jede andere Rücksicht in mir; dieser Beweis des höchsten Vertrauens und die genauere Kenntniß der Lage, in der sich der Staat befindet, die Beherzigung der großen Gefahr desselben, und die Prüfung der bisher angeordneten Rettungs-Mittel, erhöhte in mir das Gefühl, daß ich meine Liebe und Anhänglichkeit für Ew. Königliche Majestät und meinen Eifer für das Beste des Staats nicht besser bethätigen kann, als wenn ich über diese wichtigen Gegenstände die Wahrheit zwar

ehrerbietig, aber freimüthig und vollständig vor Höchstdero Thron bringe.

Von den Gesinnungen und dem Verfahren der Personen, welche die Mittel zum Zweck ausfinden und anwenden sollen, von ihrer Fähigkeit und Thätigkeit bei der Anwendung, hängt der Erfolg zu sehr ab, als daß ihre Persönlichkeiten nicht vor allen Dingen mit in Betracht gezogen werden müßten. Diskussionen hierüber in ihrer Gegenwart und vor Ew. Königlichen Majestät würden eher vom Zweck entfernen, als dahin führen, und es würde sehr unschicklich sein, Höchstdieselben zum Zeugen derselben zu machen, obgleich ich es gar nicht scheue, einem Jeden, wenn es nothwendig ist, dasjenige offen zu sagen, was ich gegen Ew. Königliche Majestät äußere. Höchstdieselben also auch auf persönliche Dinge aufmerksam zu machen, die dem Zweck hinderlich sind, ist eine Pflicht, die ich erfüllen muß, ohne dabei gegen die Personen, auf die es ankommt, übelgesinnt zu sein, und da ich mich hievon frei weiß, so fürchte ich auch keineswegs den Verdacht blos persönlicher Absichten. Eben so wenig kann ich es vermeiden von mir selbst zu sprechen, da meine Person einmal zu den Mitteln gehört, die Ew. Königlichen Majestät zu Gebote stehen, um den Zweck zu erreichen. Es soll aber mit der gewissenhaftesten Unparteilichkeit geschehen. — Zuerst will ich meine Ansicht über unsere Lage ehrfurchtsvoll und so kurz als möglich auseinandersetzen [1]).

Ew. Königliche Majestät haben beschlossen, keinen Separat-Frieden mit Frankreich zu machen und unabweichlich das System der Allianz mit Rußland und England beizubehalten. Ich nehme an, daß Höchstdieselben fest dabei bleiben wollen, denn jedes Schwanken zerstört den guten Erfolg. Hierdurch ist das blei-

[1]) Ich bemerke, daß diese bloße Skizze zwar größtentheils auf Data gegründet ist, die ich gewiß weiß und vollständig sind, theils aber auch nur auf das, was ich weiß. Genaue Prüfung dieser letzteren und Beherzigung der Gegenstände will ich veranlassen.

bende Unglück verhütet, was aus dem Separat-Frieden entstanden sein würde, den man beabsichtigte, um sich einem vorübergehenden zu entziehen. Aber es ist nichts geschehen, wenn der Separat-Frieden die Seele bei der Geschäftsführung bleibt, (welches jetzt offenbar der Fall ist, da das System des Generals von Zastrow noch immer darin besteht, so bald als thunlich den Separat-Frieden zu schließen, wie seine Aeußerungen in der letzten Nachmittags-Konferenz beweisen), wenn man nun nicht eilt, den guten Zweck durch kräftige und schnelle Ergreifung der Mittel zu befördern, wovon ich nichts in den seitdem gethanen Schritten gefunden habe. Bleibt es hiebei, so ist ohnerachtet des richtigen Beschlusses nur Unglück die Folge und der Beschluß, auf den man nachher vielleicht die Schuld wird wälzen wollen, wird mit Unrecht angeklagt. Ew. Königliche Majestät haben in dem Höchsteigenhändigen Aufsatz vom 19. Dezember v. J., wodurch Höchstdieselben die beabsichtigte Errichtung eines Konseils befohlen [1]), sehr weise als Grundsatz vorangesetzt, daß bei den jetzigen Umständen Einheit und Schnelligkeit in dem Gange der Geschäfte von größter Wichtigkeit sind; erstere erfordert eine vollständige fortgesetzte Uebersicht, letztere muß verknüpft sein mit unablässiger aufmerksamer Vorbereitung und Verfolgung des Details der Ausführung, in steter Rücksicht auf den Zweck.

Die äußern und innern Verhältnisse müssen aufs Genaueste en rapport gesetzt sein, um mit Einheit behandelt zu werden, sie müssen sich wechselseitig unterstützen. Geschieht nichts, um die oberste Leitung der sämmtlichen Staatsangelegenheiten mit deren Führung in den genauesten Zusammenhang zu bringen, so daß die Räder der Maschine leicht und innig in einander greifen, so sehe ich jetzt die Rettung für höchst ungewiß und als dem Zufall überlassen, in der Folge, wenn Ew. Königliche Majestät auch Ihre sämmtlichen Pro-

[1]) Vergl. Pertz, Leben des Ministers Freiherrn von Stein, I, 387.

vinzen wieder erhielten, die Regeneration derselben und ihren Flor für unmöglich an. Allenthalben wird nach abweichenden Ansichten, theils mit Schlaffheit und Gleichgültigkeit, theils nach unrichtigen schädlichen Grundsätzen, nach dem alten Schlendrian gehandelt. Eins durchkreuzt das Andere, Eins widerspricht nicht selten dem Andern, oder ist dem Andern ganz fremd, als ob beides nicht Einem Staat angehörte. An der Spitze der wichtigsten Verwaltungszweige herrscht nicht die Fähigkeit und der Trieb zu großen Dingen, welche die Zeiten so nothwendig machen. Einzelne Prüfung wird meine Behauptung bestätigen:

A. In Absicht auf die auswärtigen Verhältnisse sind:

1) Die Sprache und das Betragen dem System und den dringenden Umständen nicht gemäß. Die Sprache sollte Muth, Hoffnung, Beharrlichkeit, Wahrheit ausdrücken; anstatt dessen ist sie so, daß sie eher lähmt als Hülfe erweckt, eher Mißtrauen erregt als Zutrauen befördert. (S. Depeschen an Jacobi, Goltz, Schreiben an Bennigsen.) Das Betragen sollte die Gemüther gewinnen und Zutrauen einflößen, bewirkt aber das Gegentheil.

2) Es fehlt an bestimmten Plänen, wozu die Anträge längst hätten von uns kommen sollen, jetzt noch so schnell als möglich zu thun wären. Billig erwartet man sie von uns, wir können sie am besten geben, haben die dringendste Veranlassung dazu. In diesem Stücke ist nichts wesentliches geschehen, wie ich gleich näher zeigen werde.

a. Rußland. Wir klagen immer und beschuldigen, ohne bestimmt vorzuschlagen, wie den Uebeln abzuhelfen sei. — Dieses ist nicht genug — wir müßten selbst thätiger sein und die Mittel angeben — es gilt ja unsere Rettung — alles wohl überdenken und gleich vollständiger und eindringender als bisher auseinandersetzen, sonst müssen wir schreiben und wieder schreiben und die Zeit vergeht. Warum ist kein Operations-Plan bestimmt, wie der Krieg fortgeführt und was jeder leisten soll? Davon hängt die Subsistenz und jede zweck-

mäßige Anstalt ab! Warum ist kein Mann von Gewicht bei Bennigsen? Minister Schroetter sollte ihn nicht verlassen, und den Befehl erhalten, schleunigst hinzugehen. Sind wir glücklich und rücken in Südpreußen, Pommern ꝛc. ein, eben so der Minister Voß. Dieses könnte viele Uebel verhüten und Gutes bewirken, wäre erste Pflicht der Provinzial-Minister. Bennigsen hat guten Willen, müßte aber durch den Chef der Provinz unterstützt und in Absicht auf diese von ihm geleitet werden. Was hilft bloßes Tadeln und Klagen? Präsident Auerswald, der alles thut, was er kann, hat nicht Gewalt genug, muß bei dem Minister anfragen, oder doch berichten, welches Zeit raubt und die Energie hemmt. In Absicht auf Subsistenz schreien wir über den nahen Mangel, und ohnerachtet ich dieses seit mehreren Wochen höre, ist doch noch nichts geschehen, um ihm abzuhelfen. So viel ich weiß, sind noch keine Ankäufe durch das Gouvernement oder durch Partikuliers gemacht; wegen des Ersatzes von Rußland ist das Wo? und Wie? noch unbestimmt, und es sind mir hiezu auch keine wirksamen Schritte bekannt. Die Ressourcen, welche in Schweden, in Dänemark, wie ich gewiß weiß, zu finden wären, sind nicht benutzt. Die höchst kostbare Zeit verstreicht, ohne ernstliche Maßregeln. Wir wissen, daß bei der Verpflegung der russischen Armee große Mängel und Unterschleife existiren. Sie muß einmal in unsern Staaten leider geschehen. Wir sollten uns also derselben so viel als möglich bemächtigen und Einfluß darüber gewinnen, um, wenigstens so weit es das Interesse der Königlichen Provinzen betrifft, dabei zu wirken, weil hiedurch allein das Gute befördert und das Uebel verhütet werden kann. Das Schimpfen auf die Russen muß strenge untersagt und geahndet werden. Sie sind einmal unsere Alliirten, von denen wir Hülfe erwarten müssen. Ihrem Ehrgeiz und dem der Generale muß man mehr Opfer bringen.

b. England. In Absicht auf dieses hat bisher immer höchst nachtheilige Unthätigkeit geherrscht, da uns von

daher doch so kräftige Hülfe durchaus nöthig ist. Der General von Zastrow schiebt die Schuld auf Lord Hutchinson, dieser auf den General von Zastrow. Unsere Friedens- und Waffenstillstands-Negociationen haben das Zutrauen noch immer entkräftet u. s. w. Lord Hutchinson sagt, Krusemarcks Sendung habe sein erstes Zögern veranlaßt. Er hat Apathie gezeigt, desto mehr hätten wir uns bestreben müssen, sie zu überwinden. Er ist ganz unrecht genommen und behandelt worden. Wir haben Frieden geschlossen, ein Projet d'alliance hingeschickt, dann wollen wir erst den Subsidien-Traktat schließen, also drei Traktate! Unterdessen wird der Herbst eintreten. Warum nicht alles auf einmal? Lord Hutchinson sagt, General von Zastrow habe die Artikel der Allianz weggestrichen, es sei nicht seine Schuld; General von Zastrow behauptet das Gegentheil. Warum hat man nicht wenigstens gleich auf eine Diversion in Pommern und zwischen der Elbe und Weser angetragen? Diese Diversionen hätten in dem jetzigen entscheidenden Augenblicke geschehen können, wenn man zeitig genug dahin gearbeitet hätte. Was für ein Unglück, wenn Danzig jetzt verloren ginge, und was für ein kräftigeres Mittel, es zu verhüten, als eine solche Diversion? Aber man wollte absichtlich sich nicht mit England einlassen, weil man nur den Separat-Frieden bezweckte, und hat auch, nachdem dieser verworfen worden, noch gar nichts dieserhalb gethan. Lord Hutchinson erwartete Anträge hierauf. Lord Hutchinson versicherte mir ferner, man werde nicht nur Waffen und Kanonen, sondern auch Munition und Subsistenz außer dem Gelde geben. Man fordere aber nicht, „qu'on ne pouvait nous regarder que comme puissance amie, mais pas comme alliée.“ Auf meine Frage sagte er, man werde uns 40,000 Mann geben, wir möchten nur bestimmen, wo und uns bemühen, selbst Truppen dazu zu stellen, um selbst wieder eine Armee zu bekommen! Warum ich nicht die Geschäfte leitete? „que sa cœur avait une pleine confiance en moi“, ich solle doch handeln und allenfalls nach Petersburg, von da nach London gehen und einen vernünftigen

Plan zu Wege bringen. Dieses würde freilich nichts helfen, wenn hier nicht zweckmäßig verfahren wird. Wie wichtig ist es aber, die guten Dispositionen zu benutzen! Bisher ist eigentlich gar nichts geschehen, denn unsre allgemeinen Eröffnungen konnten zu nichts führen, während das Mißtrauen blieb! Die kostbare Zeit, mehr als ein Vierteljahr, ist auch hiebei verloren! Man hätte, so wie die Fortsetzung des Krieges beschlossen war, ohne mindesten Verzug eilen sollen, detaillirte Anträge zu thun: 1) zu Allianz und Subsidien-Traktat; 2) Kredit-Eröffnung bis zum Abschluß; 3) militärischen Diversionen, die gleich vor Abschluß des Traktats geschehen konnten, weil sie dem gemeinschaftlichen Interesse gemäß waren; 4) auf Waffen, Munition und Lebens-Mittel; erstere sind wie ich höre unterwegs, ob hinlänglich, weiß ich nicht; 5) ein uns nützlicher Operationsplan hätte gemacht und vorgeschlagen werden sollen, wodurch unsern Provinzen jenseits der Weichsel, Oder und Elbe Luft gemacht und den Franzosen im Rücken agirt worden wäre. Es ist dagegen nur sehr allgemein und abseiten des englischen Ministerii von einer Diversion in Holland die Rede gewesen, und wir haben keinen Eifer gezeigt. Durch Mitwirkung unternehmender geschickter Leute wäre noch, sobald man mit England übereingekommen, in Uebereinstimmung mit jenen Operationen innerhalb unsrer Provinzen Anstalt zu treffen, um den Zweck zu befördern und um so schnell als möglich wieder eine eigene selbständige Armee zu erlangen, ohne die wir keine Unabhängigkeit wieder erhalten können. Bis dahin ist alles, was man von Bewahrung unserer Würde und Independenz sagt, leeres Geschwätz.

c. Schweden. Das Einverständniß mit dieser Macht, die uns in Verbindung mit den andern viel nutzen kann, kann nicht rasch genug betrieben werden.

d. Ebenso ist von Dänemark, wenigstens in Absicht auf Subsistenz, viel zu hoffen, wenn man dort Vertrauen hat und die Verhältnisse benutzt.

e. Wegen Deutschland ist ein Plan nöthig, um den Zweck

zu bestimmen, dahin man auch dort sobald als thunlich arbeiten will. Dieses ist nicht zu versparen. Der Plan kann nach den Umständen abgeändert werden, aber ohne Plan zu handeln, führt zum Verderben. So wie wir vorrücken, können wir in Deutschland große Hülfe finden.

f. Oesterreich ist gemeinschaftlich mit den andern Alliirten eifrig und unausgesetzt zu bearbeiten und wird am Ende nicht fehlen. Mißtrauen in Preußens Beharrlichkeit ist ganz zuverlässig die Hauptursache der dortigen Passivität. Das Interesse Oesterreichs ist bei den Plänen für die Zukunft nicht zu vergessen, durch Finkensteins letzte Depeschen wird keineswegs alle Hoffnung benommen.

Nur Thätigkeit und Kraft Napoleon entgegengesetzt, und es wird gelingen, was man bisher unmöglich glaubte. Seine Negociation in China zeigt neuerlich, wie thätig er ist. Man ahme ihn nach!

B. Was die innern Verhältnisse betrifft, so sind folgende Punkte vorzüglich wichtig:

1) Mehr Aufregung von patriotischem Enthusiasmus. Mehr belohnen und auszeichnen, wer sich hervorthut; verachten den Gleichgültigen, schärfer strafen den Pflichtvergessenen; Klagen und Kleinmuth entfernen; jede Anstrengung befördern; die öffentliche Meinung mehr ehren und bearbeiten, durch zweckmäßige Publicität, Nachrichten, Lob und Tadel u. s. w.

2) Die wichtige Geldpartie. Was geschieht? werden alle Hülfsquellen auch außer den Subsidien angespannt? Inländischer und ausländischer Kredit kann noch manches leisten durch Antheil der reichen Partikuliers, den man sogar hindert. Wo sind auch hier die Pläne? Addiren und Subtrahiren ist nicht genug. Mehr als je ist Jemand an der Spitze dieses Verwaltungszweiges nöthig, der gründliche Kenntnisse von Finanzoperationen hat.

3) Die fernere Armee-Verpflegung, wenn wir bei

Successen vorrücken, müßte durchaus vorbereitet werden. Es ist zu spät daran zu denken, wenn der Zeitpunkt da ist.

4) Allgemein versichert man, daß ein wesentlicher Grund vieler Unglücksfälle bei der Operation der Armee selbst in dem Mangel an Nachrichten und einer gehörigen Organisation des Spionirungs-Wesens liege. Hiebei müßten keine Kosten gespart werden.

5) Von den Mängeln, die das Militär selbst betreffen, mache ich hier nur ganz kurze Erwähnung. Ew. Königliche Majestät werden solche am besten beobachten und streben, ihnen abzuhelfen, die Abschaffung schädlicher Vorurtheile und des Schlendrians weise und kräftig bewirken.

6) Die Organisation der neuen Armee, nicht, wie sie in Friedenszeiten etwa bleiben soll, sondern wie man sie aufstellen will, um sie schnell zu benutzen, wenn wir die Provinzen nach und nach wieder bekommen, ist ebenfalls ein Gegenstand, der ohne Zweifel der Fürsorge Ew. Königlichen Majestät nicht entgeht. Werden die Pläne hiezu zweckmäßig bearbeitet? beschäftigt man sich mit vorläufiger Fertigung von Monturen und Bedürfnissen? Die Aufhebung der Exemtionen bei dem Enrolement auf die Zeit des Krieges, aber dagegen auch Avancement ohne Rücksicht auf den Stand, sondern blos nach Verdienst, scheint dabei sehr räthlich.

7) Wie ich höre, wird an Plänen wegen Benutzung der Insurrektions-Truppen in Süd- und Westpreußen und der Behandlung dieser Provinzen gearbeitet. Dieser Gegenstand ist in vielem Betracht wichtig; ich kenne aber die Details nicht.

8) Die Unterstützung und das Retablissement der Provinzen, die durch den Krieg gelitten haben, ist, so wie wir sie wieder erwerben, durchaus nothwendig, damit wenigstens Saatkorn, Vieh, besonders auch Zugpferde, wieder angeschafft werden können. Kredit und schleunige Hülfe dazu sind erforderlich, vor allen Dingen Festsetzung von Grundsätzen und vorläufige

Beruhigung und Tröstung der Unglücklichen. Thätigkeit bei diesem allen, Aufmerksamkeit auf alles dieses, wird dazu führen, bei der künftigen Verfassung eine heilsame Regeneration zu bewirken. Die Wahl der Männer, welchen sogleich die Ausführung anvertraut wird, ist aber sehr wichtig. Der alte Schneckengang, den man noch beobachtet, würde alles verderben.

Aber noch ist es Zeit, noch können Ew. Königliche Majestät Einheit in den Grundsätzen, Kraft und Konsequenz in der Ausführung, Vertrauen, ohne welches nichts glückt und der Muth und der Patriotismus erstickt werden, hervorbringen. Rettung liegt Höchstdenenselben gewiß sehr am Herzen. Aber geruhen Sie mit Festigkeit und ohne Zögern Beschlüsse zu fassen und auszuführen. Sie wollen den Zweck und müssen also auch die Mittel wollen. Ihr Staat ist in der größten Gefahr; blos persönliche Rücksichten dürfen Ew. Königliche Majestät nicht abhalten, das schnell zu wählen und zu thun, was das Beste des Staats erfordert. Jeder Aufschub vergrößert das Uebel und verhindert die Möglichkeit, sich davon zu befreien. Ew. Königliche Majestät Höchstselbst haben dafür gehalten, und in dem obenerwähnten eigenhändigen Aufsatz zu äußern geruht, daß ein Konseil, welches die einzelnen Partien vereinige, darin diejenigen Personen, welche sie führen, gemeinschaftliche Berathungen anstellten, davon Höchstdenenselben vortrügen und demnächst die Ausführung der Beschlüsse leiteten, den Zweck: Einheit und Schnelligkeit, am sichersten bewirken werde. Ich bitte unterthänigst, ja nicht nach den Konferenzen, die bisher stattgehabt haben, zu beurtheilen, was Ihnen ein solches Konseil sein würde, dessen Mitglieder, jedes mit vollständiger Kenntniß seines Faches und mit fortwährender Uebersicht und Theilnahme an der Ausführung, die Sachen nach einem festbestimmten Geschäftsgange vorbereiteten, vortrügen und, ohne Nebeneinfluß, nach Höchstdero Befehlen besorgten. Nur dadurch können Ew. Majestät so viele Unannehmlichkeiten und Schwierigkeiten erspart, und Höchstdieselben in Stand gesetzt werden, die Staatsgeschäfte mit

wahrer Beruhigung und Zufriedenheit zu betreiben, nur dadurch übersehen, beurtheilen und mit Leichtigkeit kontroliren, was geschieht und geschehen muß, und also selbst regieren. In einem solchen Konseil können auch abweichende Meinungen und Abwägung derselben gegen einander vorfallen, sie können sogar heilsam sein, um den richtigen Weg zu bestimmen und Einseitigkeit auszuschließen, aber Ew. Königliche Majestät würden nicht, wie in den bisherigen Konciliabules zum Zeugen unreifer, nicht hinreichend vorbereiteter, verdrießlicher und zweckloser Diskussionen gemacht werden, die Ihnen die Geschäfte zuwider machen müssen. Daß der Nebeneinfluß eines Kabinets mit einem solchen Konseil unverträglich sei, darüber habe ich mich aus wahrer Ueberzeugung erklärt; ich habe dabei gewiß nicht aus Persönlichkeit gehandelt, und hege die Ueberzeugung noch, weil sie auf gar zu starken Gründen und auf Erfahrung beruht. Eine Radikalkur der Mängel unserer Geschäftsführung ist durchaus nothwendig und dringend. Sie ist es in Absicht auf die Form; sie ist es in Absicht auf die Personen, denn wäre erstere auch noch so zweckmäßig hergestellt, so würde doch der Zweck nicht erreicht, wenn die Personen nicht vollkommen in ihren Fächern geschickt wären und wenn sie nicht von Eifer für das System, welches Ew. Königliche Majestät angenommen haben, für das einzige, welches zum Zweck führen kann, beseelt sind, wenn sie kein Vertrauen besitzen, ohne welches alle Schritte im In- und Auslande den guten und schnellen Erfolg nicht haben können, der allein retten kann.

Daß ich ohne wirksamen und vollständigen Antheil an den Geschäften, nur etwa in Fällen, wo ich meine Meinung zum Besten des Staats sagen zu müssen mich gedrungen fühlte, oder wo mir solches befohlen würde, den Vorträgen beiwohnte, könnte wenig Nutzen haben und wäre, ich bekenne es, meinen Verhältnissen und den treuen Diensten, die ich geleistet habe, nicht angemessen. Dieser halbe Antheil würde, wie jeder andere, der nicht das Ganze umfaßte, mich in eine Responsabilität versetzen,

die nicht einmal mit der Aussicht verbunden wäre, das Ziel für Ew. Königliche Majestät zu erreichen. Ew. Königlichen Majestät Zweck könnte doch nur der sein, daß ich meine Meinung unterrichtet abgäbe und dasjenige unterrichtet vortrüge, was ich in Vorschlag bringen zu müssen glaubte. Ich würde dieses nicht können, denn von den inneren Geschäften erfahre ich nichts und von den auswärtigen werde ich nicht dauernd und genau au courant gehalten. In der Lage, darin ich bisher gelassen wurde, und nachdem Höchstdieselben mir meine Entlassung zwar nicht bewilligten, aber doch meine Stelle bald darauf dem General von Zastrow förmlich übertrugen, ohne ihm in Bezug auf mich irgend eine Bedingung zu machen, konnte ich es desto weniger über mich gewinnen, auf die Beobachtung Höchstdero Befehls, daß ich aufs Vollständigste und fortwährend mit den auswärtigen Angelegenheiten bekannt bleiben solle, ferner zu dringen. Ich hätte erwarten können, daß der General von Zastrow, dem solcher nicht fremd ist, ihn von selbst um so lieber befolgt hätte, da ich ihn zuvorkommend und sehr freundschaftlich behandelte. Bei der letzten Gelegenheit kostete es Zeitverlust und Anstrengung, die Akten zu lesen und mich in die Lage der Sachen hinein zu denken. Aber gesetzt, ich würde stets vollständig unterrichtet, was könnte ich nützen, wenn ich nicht an der Ausführung oder der Kontrole derselben Theil hätte, wenn es mir unmöglich wäre, zu verhindern, daß nicht in einem den Beschlüssen entgegengesetzten, oder doch nicht hinlänglich damit harmonirenden Geiste bei der Ausführung gewirkt würde, wie es leider wirklich der Fall ist. Meinen Rath dem General von Zastrow aufzudringen, dazu kann ich mich unmöglich entschließen. Es wäre in jeder Rücksicht an ihm, solchen zu verlangen, und dann würde ich ihn offen und redlich ertheilen, aber sein Benehmen, seitdem ich nicht einerlei Meinung mit ihm war, beweist genug, daß er dieses nicht beabsichtigt; er will ja nicht einmal, daß ich den Vorträgen beiwohne, und überdieß kann ich, ohne fortgesetzte vollständige Kenntniß, gar nicht gründlich rathen. Man wird mich

nicht des Eigendünkels beschuldigen, wenn ich das Gefühl meines eigenen Werths nicht unterdrücke. Der rechtliche Mann muß Achtung seiner selbst bei aller Bescheidenheit haben, um nicht unfähig zu allem Guten und Kräftigen zu sein und um die Achtung und das Vertrauen Anderer zu verdienen. Besondere Umstände müssen jenes Gefühl jetzt bei mir noch lebhafter machen. Entfernt von aller Anmaßung, kann ich doch nicht umhin, mir zu sagen, daß ich gerade in dem Augenblick nicht gebraucht werde, wo ich das Glück haben könnte, Ew. Königlichen Majestät durch die Lage der Umstände und Verhältnisse die wesentlichsten Dienste vor allen Andern zu leisten, nicht etwa weil ich vor allen Andern Vorzüge mir zuschreiben wollte, — so lächerlich eitel bin ich nicht, — aber wegen jener Umstände und Verhältnisse, wegen meines reinen Eifers, und weil ich das schlechterdings nöthige Vertrauen im In- und Auslande einmal habe, welches Andere nicht besitzen und schwer erhalten werden; weil ich insbesondere unter denen, welchen Höchstdieselben die auswärtigen Angelegenheiten übergeben können, derjenige bin, der solche jetzt mit dem besten und schnellsten Erfolg und mit dem Zutrauen derjenigen Höfe, deren Hülfe wir so nothwendig bedürfen, führen würde, ohne welches Energie und hinlänglich schnelle Entschlüsse bei ihnen zu bewirken unmöglich ist; nicht etwa weil diese Höfe mich in ihrem Interesse glauben, sondern weil sie mich für einen ehrlichen Mann halten, auf dessen Worte sie bauen und von dem sie die Beförderung eines festen auf Treue und Glauben beruhenden Systems erwarten können, das dem persönlichen Charakter Ew. Königlichen Majestät angemessener sei, als das bisherige, welches alles Zutrauen geraubt hat. Bei welchem System Preußen sicherer wieder zur Unabhängigkeit gelangen kann, ist für Unbefangene nicht schwer zu zeigen; gewiß darf es nicht, ohne sich länger schrecklich zu täuschen, sein Heil vom Kaiser Napoleon erwarten. Den Gründen, warum man mich nicht brauchte, kann ich, wenn sie

nicht in meiner Person gefunden werden, kein Gewicht beilegen. Was haben Ew. Königliche Majestät dadurch gewonnen, daß Höchstdieselben der veranlaßten und leicht erklärlichen Abneigung des Kaisers Napoleon nachgegeben haben, welche Vortheile könnten wohl jetzt von fernerer Nachgiebigkeit in diesem Punkte erwartet werden? Von der Achtung der Franzosen fehlt es mir indeß auch nicht an Proben.

Mit der bescheidendsten Selbstwürdigung kann ich übrigens mir doch nicht verleugnen, daß ich geschickter zu dem Posten eines Ministers der auswärtigen Angelegenheiten bin, als der General von Zastrow, weil ich von meiner frühesten Jugend an mich bestrebte, die dazu erforderlichen Vorkenntnisse zu erlangen, seit 37 Dienstjahren, unter denen 16 als preußischer Minister sind, auf sehr mannichfaltige Weise auch in diesem Fache gebraucht wurde und häufige Gelegenheit hatte, mir Kunde von Menschen und Staaten und Erfahrung zu erwerben. Dann würde ich der Bescheidenheit zu nahe treten, wenn ich mich vermessen wollte, ein so guter General zu sein als der Herr von Zastrow, dessen wahren Fähigkeiten und Verdiensten ich übrigens sehr gern Gerechtigkeit widerfahren lasse. Wenn er für den Augenblick dazu passen könnte, die auswärtigen Angelegenheiten zu leiten, so erfordert es doch das Interesse Ew. Königlichen Majestät und des Staats, ihn auf einen Standpunkt zu bringen, wo er in Fächern, denen er völlig gewachsen ist, und die ihm nicht weniger Ehre bringen werden, nützen kann.

Da die inneren Angelegenheiten nicht weniger eine kräftige Behandlung aus Einem Gesichtspunkt mit den auswärtigen erfordern und mit diesen in steter Verbindung behandelt werden müssen, so werden Ew. Königliche Majestät auch hierauf Ihre Sorgfalt erstrecken. Höchstdieselben haben in dem mehrerwähnten eigenhändigen Aufsatze einen Minister für die Kriegspartie und einen für die eigentlichen inneren Landesgeschäfte und Finanzen in der Person des Freiherrn von Stein bestimmt. Es ist nicht genug zu bedauern, daß die ganz vorzüglichen Talente

dieses Ministers für den Dienst Ew. Königlichen Majestät und des Staats verloren sind, und ich kann mich des Wunsches nicht erwehren, daß Höchstdieselben, wenn er Schritte thäte, um Ihre Gnade wieder zu erhalten, das Geschehene vergessen, ihm jene wieder schenken und der wichtigen Finanz-Partie in ihm einen nicht so leicht wieder zu findenden geschickten und mit den dazu insbesondere erforderlichen Kenntnissen und Eigenschaften ausgerüsteten Chef wiederzugeben Sich entschließen möchten. Wie wesentlich ist dieses nicht, zumal da es jetzt auf außerordentliche Mittel und Rettung, künftig auf eine gänzliche Regeneration ankommen wird. Unter Ew. Königlichen Majestät übrigen Staatsministern kenne ich keinen, der für diesen Geschäftszweig paßte, so verdienstvoll sie in anderm Betracht sein mögen.

Man hat gegen die Fortdauer der gegenwärtigen Geschäftsführung des Geheimen Kabinetsraths Beyme Ew. Königlichen Majestät aus Gründen Vorstellung gemacht, die theils in der Sache selbst, ohne alle Rücksicht auf die Person desselben, liegen, theils in der wichtigen Betrachtung, daß die öffentliche Meinung im In- und Auslande sich so laut gegen diese Fortdauer erklärt, und Vertrauen ein jetzt doppelt wesentliches Erforderniß ist. Ich wünsche innig, daß Ew. Königliche Majestät den Gedanken nicht hegen, daß ich hiebei irgend eine persönliche Absicht haben könnte, wenigstens bin ich mir bewußt, ganz davon frei zu sein, und ich habe mich über meine Ansicht dieses Punkts gegen den Geheimen Kabinetsrath Beyme in der mit ihm gehabten Korrespondenz, darin er mich um Vergessenheit seines Betragens gegen mich bat, schriftlich und nachher mündlich ganz freimüthig geäußert.

Die persönliche Aussöhnung mit ihm wurde mir nicht schwer, aber er hat meine Ueberzeugung in Absicht auf die Sache nicht einen Augenblick wankend machen können. Dem Inhalt seines letzten Schreibens an mich wollte ich in dieser Rücksicht nichts mehr entgegensetzen, weil ich es für unnütz und für nicht passend hielt, die Diskussion auf diese Art weiter zu

treiben, so leicht die Widerlegung war. Vorzüglich schmeichle ich mir, daß Ew. Königliche Majestät nicht glauben, daß ich irgend dazu hätte beitragen wollen, die persönliche Ausübung Ihrer Regierungsgeschäfte zu schmälern oder Ihnen auf unschickliche Weise Bedingungen vorzuschreiben. Nein, gerade das Gegentheil liegt mir am Herzen. Aber würden mich Höchstdieselben nicht selbst tadeln, mich nicht Ihres Vertrauens selbst unwürdig finden, wenn ich ohne Ueberzeugung meine Meinung in einer Sache änderte, die so innig mit Ihrem und des Staats Besten verwandt ist? Ich halte demnach noch immer dafür, daß es am besten sein würde, wenn dem Geheimen Kabinetsrath Beyme jetzt gleich eine andere ehrenvolle Bestimmung gegeben würde. Die Lage, darin sich der Staat befindet, gestattet keine Palliative. Der Geheime Kabinetsrath Beyme hat einmal die Meinung zu sehr gegen sich. Schuldig oder unschuldig hieran, kann er sie nicht so schnell wieder für sich gewinnen, als es nöthig ist, um ihm ohne großen Nachtheil Mitwirkung an den Geschäften um Ew. Königlichen Majestät Höchste Person zu lassen, Höchstdieselben mögen hierunter Schritte thun, welche Sie wollen. Im Auslande schreibt man ihm einmal einen ganz entschiedenen Einfluß zu und hält diesen für schädlich; wie soll also volles Vertrauen entstehen, wenn er bleibt? und dieses ist uns doch nöthig, damit man in Wien und in London nicht an 1805 denke, gesetzt in Petersburg könne der Nachtheil gehoben werden. Im Inlande wurden durch die Meinung, daß er — Höchstdieselben müssen mir den Ausdruck der Wahrheit halber gnädigst verzeihen — Ew. Königliche Majestät regiere, die größten Uebel hervorgebracht. Ich habe es schon mehrmals gesagt. Sollte ihn dieses allein nicht schon bewegen, unter keiner Bedingung in seiner gegenwärtigen Lage zu bleiben? Ich thäte es in seiner Stelle bei Gott nicht! Für seine eigene Ehre könnte auch nicht besser gesorgt werden, als durch Entfernung mit Rücksicht auf diese.

Je einfacher und kräftiger in der gegenwärtigen Krise die Staatsmaschine eingerichtet wird, desto bessere Wirkung kann man

von ihr erwarten. Ruhigere Zeiten, wo es weniger dringend ist, schnell und doch konsequent zu handeln, können komplicirtere Anordnungen zulassen. Jetzt hemmen selbst Diskussionen über entgegengesetzte Meinungen, zumal unter Männern, die im System verschiedene Ueberzeugungen haben, den raschen Gang auf das Nachtheiligste und können nur zu Verdrießlichkeiten für Ew. Königliche Majestät Anlaß geben, wenn Sie entscheiden müssen. **Nur ein und derselbe Geist** in den Grundsätzen und im Wirken kann jetzt helfen. Wollen Ew. Königliche Majestät diesen und glauben Sie, daß ich Ihnen nützen kann, haben Sie wirklich Vertrauen zu mir — so schenken Sie es mir **ganz. Nur dann** kann ich wirklich nützlich werden. Mein Herz sagt mir, daß ich es verdiene, aber es hängt von Ew. Königlichen Majestät Ueberzeugung, von Ihrem Willen ab. Erhalte ich es, so werde ich keinen Augenblick anstehen, meine entschiedene Neigung, die noch übrigen Tage meines Lebens in anspruchloser Ruhe zuzubringen, deren Aeußerung nicht etwa eine Maske verborgenen Ehrgeizes ist, zu unterdrücken, und mich, so lange ich Kräfte habe und sehe, daß ich sie mit Erfolg verwenden kann, Ew. Königlichen Majestät und dem Staat zu widmen. Der regste Eifer für Höchstdieselben und Ihr Ansehen und Ihre Autorität, Betriebsamkeit und Bescheidenheit werden alle meine Handlungen auszeichnen, und ich werde nichts unterlassen, um Ihrer Erwartung zu entsprechen. Fällt aber Ew. Königlichen Majestät die Wahl zwischen mir und Anderen schwer, können Sie mir nur ein halbes Vertrauen gönnen, dann wird mich dieses zwar tief schmerzen, weil ich die Möglichkeit werde aufgeben müssen, Ihnen und dem Staat nach meinen reinen Absichten diejenigen Dienste zu leisten, dazu ich mich nach der Lage der Umstände fähig fühle; aber ich werde mich mit dem Bewußtsein beruhigen, in dem Augenblick der Noth nach bestem Gewissen alles versucht zu haben, um es zu können, gerathen zu haben, wo guter Rath so theuer ist; ich werde wiederholt bitten, mich zurückziehen zu dürfen, und mich dennoch gewiß nicht minder freuen, wenn es

Anderen glückt, das in sie gesetzte Vertrauen Ew. Königlichen Majestät zu rechtfertigen und wenn Höchstdieselben durch ihre Bemühungen den Zweck erreichen.

Folgende Einrichtung schlage ich Ew. Königlichen Majestät vor:

1) Ew. Königliche Majestät vertrauen mir die Leitung der auswärtigen Angelegenheiten wiederum allein an — dann kann ich ohne Hinderniß nach Ihren Befehlen wirken.

2) Für den Augenblick übertragen Höchstdieselben mir ebenfalls den Vortrag in inneren Angelegenheiten und die Leitung derselben. Da in beiden Ressorts die Geschäfte jetzt nicht von so großem Umfange sind, so werde ich solchen in der gegenwärtigen Krise genügen können, bis entweder der Freiherr von Stein, wenn Ew. Königliche Majestät ihn wieder gnädigst in Dienst aufnehmen, solche besorgt, oder Höchstdieselben, wenn diese Krise sich endigt, solche einem Manne geben, der dem Berufe völlig gewachsen ist, solchen vorzustehen. Jetzt wird der Vortheil der Einheit entstehen, der unter den gegenwärtigen Umständen alles andere überwiegt.

3) Dem General von Zastrow übergeben Ew. Königliche Majestät den Wirkungskreis in Militär-Geschäften, die er versteht, und der ebenfalls in dieser Krise so äußerst wichtig ist, daß er sich zur Ehre schätzen muß, bei der Bearbeitung desselben der erste zu sein, und sich dabei wahre Verdienste um Höchstdieselben und den Staat erwerben kann. Unnachlässig ist es indeß, daß er auch hiebei sehr thätig im Geiste des allgemeinen Systems Ew. Königlichen Majestät handle, sonst würden auch hier die schädlichsten Folgen entstehen. Doch Höchstdieselben werden hierauf unmittelbar am besten wirken und bald sehen, ob er den erforderlichen Eifer für Höchstdero System beweiset, und wenn dieses nicht ist, in Absicht auf ihn eine Veränderung treffen.

4) Dabei lassen Höchstdieselben ihn als Minister Ihres Kabinets allen meinen Vorträgen beiwohnen, von allem Kenntniß nehmen und meine Handlungen kontroliren; ziehen Sie ihn dabei mit mir gemeinschaftlich zu Rathe.

5) Ebenso gestatten Sie mir die Kenntniß, die Kontrole und die Ertheilung meines Raths bei allen seinen Geschäften.

6) Den Obersten von Kleist lassen Ew. Königliche Majestät mit dem General von Zastrow gemeinschaftlich in Militärsachen arbeiten, und weisen ihm etwa ein besonderes Fach, die Specialia, an.

7) Dem Geheimen Kabinetsrath Beyme geben Höchstdieselben öffentliche Beweise Ihrer Zufriedenheit, Versicherung auf ehrenvolle seinen Wünschen gemäße Anstellung, aber entfernen Sie ihn aus den angeführten Gründen von den Geschäften und Ihrer höchsten Person.

8) Mir als dem Aeltesten schicken Ew. Königliche Majestät die eingehenden Sachen zur Vertheilung nach Ihrer Vorschrift zu, und legen mir auch die Pflicht auf, die Verfügungen einzusehen, bevor solche Ihnen zur Vollziehung vorgelegt werden, welches von mir bei den Vorträgen geschähe, blos die Specialia der Militärsachen ausgenommen, die ich zu meiner Kenntniß zu ziehen jedoch das Recht hätte. Dieser Artikel ist nöthig, damit ich die Uebersicht habe und solche bei Höchstdenenselben erhalten könne.

Genehmigen Ew. Königliche Majestät dieses, so werde ich ein Projekt zu der eigenhändig zu vollziehenden Ausfertigung, wenn Sie es befehlen, unterthänigst vorlegen. Niemand kann über diese Einrichtung eine gegründete Beschwerde führen, und am Ende müssen persönliche Rücksichten sich vor dem Besten des Staats beugen. Wie könnte einer Ihrer übrigen Minister klagen? Die größte Zahl ist jünger im Dienst als ich, so auch der Minister Schroetter. Von denen, die in Autorität sind und Ansprüche auf diese machen könnten, ist nur der Minister von Voß da, aber jünger als ich an Lebens- und Erfahrungs- und Dienstjahren, überdies, so sehr ich seine guten Eigenschaften ehre, gar nicht passend zu dieser Bestimmung.

Sollten Höchstdieselben aber zu meinem Bedauern eine zu große Abneigung empfinden, auf diese Anträge, die ich nach der reifsten Ueberlegung für die zweckmäßigsten halte, hinein zu

gehen, so wäre das Aeußerste, was ich für räthlich erachten könnte, folgendes:

1) Ew. Königliche Majestät heben den mir ertheilten Urlaub wieder auf, wonach ich wieder in meine volle Dienst-Aktivität als Kabinetsminister träte. Höchstdieselben verfügten ferner:

2) Die Geschäfte des auswärtigen Departements sollten ohne Ausnahme gemeinschaftlich von mir und dem Kabinetsminister von Zastrow geführt werden, wie es ehedem von mehreren Ministern geschehen sei, wobei die Direktion des Geschäftsganges mir als Aeltestem von selbst gebühre.

3) Außerdem solle ich alle allgemeinen inneren und Finanzsachen und was auf den Krieg Bezug habe, bearbeiten und vortragen.

4) Der Kabinetsminister General von Zastrow aber alle allgemeinen Militärsachen.

5) Die speciellen Militärsachen würden forthin vorerst von dem General-Adjutanten Obersten von Kleist besorgt.

6) Desgleichen die Justiz, auch speciellen inneren und Finanzsachen ebenfalls vorerst von dem Geheimen Kabinetsrath Beyme, der jedoch den übrigen Vorträgen nicht beiwohnen solle.

7) Alle Vorträge ohne Ausnahme sollten in Gegenwart der beiden Kabinetsminister, meiner und des Generals von Zastrow, geschehen, damit Uebersicht und Einheit bewirkt werde.

8) Ein Jeder solle für die Expedition in dem ihm angewiesenen Fache Sorge tragen. Ew. Königlichen Majestät aber sollten die Ausfertigungen, die Specialia des Militärsachs, die keinen Bezug aufs Allgemeine hätten, ausgenommen, bei den Vorträgen von mir als dem Aeltesten vorgelegt werden, und ich solle die Verpflichtung auf mir haben, als solcher von allen Verfügungen, mit der einzigen Ausnahme der obgedachten Special-Militärsachen, Kenntniß zu nehmen, ehe sie zu Höchstdero Unterschrift gelangten. Jene könne ich aber auch zur Notiz nachher anzusehen verlangen.

9) Ew. Königliche Majestät würden die bei Höchstdenenselben einkommenden Sachen mir als dem Aeltesten sämmtlich so schnell

als möglich zusenden, damit ich solche hierauf ohne Verzug einem Jeden nach seinem ihm hier bestimmten Fache zustellen lasse. Nur in sehr eiligen Fällen würden Höchstdieselben das Einkommende geradezu an den Referenten selbst schicken.

10) Ew. Königliche Majestät behielten sich vor, auch die übrigen Minister, als von Voß und von Schroetter, wie auch den General von Rüchel zu den Deliberationen zuzuziehen, wenn Höchstdieselben es nöthig fänden.

11) Ebenso reservirten sich Höchstdieselben, wenn Sie künftig ein bleibendes Konseil statt des bisherigen Kabinets einrichten würden, die Departements-Vertheilung sodann nach den Umständen abzuändern.

Gelangen Höchstdieselben dann wieder zur Ruhe und zum Besitz Ihres Staats, so kann nur ein solches bestimmt konstituirtes Konseil diese Ruhe und den Flor Ihrer Monarchie sichern. Zu dessen zweckmäßiger Einrichtung werden alsdann die besten Gründe die Umstände angeben und ebenso zu der heilsamsten Verfassung der Unterbehörden.

Durchdrungen von der Wichtigkeit der dafür sprechenden Gründe beschwöre ich Ew. Königliche Majestät die erste der oben erwähnten Alternativen zu wählen, und wenn Sie mich nicht für den Fähigsten zum Zweck halten, einen Andern, aber mit eben den Befugnissen und vollem Vertrauen, zu nehmen.

Von der zweiten, einer sehr mangelhaften Alternative, sollten Ew. Königliche Majestät darauf bestehen, wüßte ich auch nicht das Geringste, was wegfallen könnte, wenn der Zweck irgend erreicht werden soll, welches der einzige Fall ist, in dem ich mich einer Theilnahme an den Geschäften wiederum zu unterziehen im Stande bin.

Aber Ew. Königliche Majestät sind allein dazu berufen, zu entscheiden, und dieser Höchsten Entscheidung unterwerfe ich nun nach Erfüllung desjenigen, was für mich Pflicht ist, was ich zu thun vermögend war, Alles ebenso ruhig als ehrfurchtsvoll.

Hardenberg.

Denkschrift des Ministers von Voß[1]).
(Vergl. Bd. III, S. 319).

Unglückliche Erfahrungen führen zur Prüfung ihrer Ursachen, weil sie nie dem Schicksal allein beizumessen sind. Noch mehr Veranlassung dazu entsteht, wenn sie einen Staat treffen, dessen weise Führung so lange allgemein anerkannt war.

Die Muße, welche mir meine gegenwärtigen Verhältnisse gestattet haben, hat auch mich zu einer reiflichen Prüfung der Ursachen, durch welche Erfahrungen dieser Art jetzt den preußischen Staat so hart treffen, geführt.

Gewiß ist es, daß die innere Verwaltung dieses Staats ununterbrochen nach bestimmten Grundsätzen und mit musterhafter Ordnung, Rechtlichkeit und Treue geführt worden ist.

Seine äußeren Verhältnisse sind dagegen von Tage zu Tage verwickelter und kritischer geworden! Die Festigkeit seiner politischen Grundsätze mußte unvermeidlich durch die fortdauernden Umwälzungen, welche die politischen Verhältnisse Europas in wenigen Jahren betroffen haben, erschüttert werden. Bei dem gleichwohl fortgesetzten Bestreben der preußischen Staatsverwaltung, das innere Wohl ihrer Staatsbürger und ihr bisheriges weises inneres Administrations-System nicht aufzuopfern, hätte daher nur das innigste Band der inneren und äußeren Administrations-Behörden die Haltung des Ganzen befestigen können, und hier ist es, wo der Patriot durchaus etwas vermißt!

Die Weisheit politischer Maaßregeln ist, wie ihre Wirksamkeit, von den inneren Kräften des Staats, womit sie unterstützt werden können, und die weise Behandlung dieser Kräfte ist von dem Aufwand derselben, den politische Verhältnisse fordern, nicht weniger abhängig. Die Verwaltung dieser Kräfte ist in dem preußischen Staat in den Händen der oberen Militär- und Finanz-Partie. Aber so wenig der Kriegs-Minister als irgend ein

[1]) Dem Könige am 10. März 1807 übergeben.

Finanz-Minister übersieht beides ganz: selbst keinem der letzteren, den General-Kontroleur ausgenommen, sind die gesammten Einkünfte des Staats, seine Ausgaben und sein Netto-Ueberschuß anders als muthmaßlich bekannt. Die Uebersicht der Militär-Kräfte und der politischen Verhältnisse fehlt den Finanz-Ministern. Diese und die Uebersicht der Finanz-Vermögenheit dem Kriegs-Minister. Der Minister der politischen Angelegenheiten ist unbekannt mit den Kräften der Militär- und Finanz-Partie. Es ist gewiß nicht blos möglich, sondern wahr, daß alle drei Behörden ihre Partien eine jede für sich gut führen, aber aus Mangel der Uebersicht, durch den Eifer, den eine jede in die ihrige legt, dem Ganzen dann schaden, wenn dieses für sein Wohl und seine Erhaltung Zurücksetzung und Opfer von einzelnen Zweigen nothwendig macht.

Also der Geist der Einheit oder eine Central-Vereinigungs-Behörde aller einzelnen Staats-Verwaltungszweige, unmittelbar an die Person des Regenten geknüpft, ist das, was dem preußischen Staat fehlt und was für eine große Monarchie unentbehrlich ist.

Allerdings waren für eine solche Vereinigung aller Minister deren bis jetzt zu viel; diesem kann aber künftig mit großer Zweckmäßigkeit abgeholfen werden, und für den gegenwärtigen Zeitpunkt hebt sich jenes Bedenken von selbst, da nur wenige Staatsminister Seiner Majestät dem König bis in Ost-Preußen gefolgt und noch daselbst anwesend sind. Wenn des Königs Majestät nur jetzt diese um sich vereinigen, ihnen die an Höchstdieselben gelangenden Staatsgeschäfte anvertrauen und ihnen den Vortrag vor Ihrer höchsten Person gestatten, so wird die Central-Vereinigung der ersten Staatsbehörden anheben, welche dem Staat bisher fehlte und von welcher er die glücklichsten Folgen zu erwarten hat. Der Vortrag würde bei des Königs Majestät wöchentlich ein oder zweimal, und außerordentlich, so oft es außerordentliche Fälle erfordern, gehalten. Außerdem würden sich die Mitglieder einmal wöchentlich unter sich versammeln, um über

Gegenstände gemeinschaftlichen Departements-Ressorts den Seiner Königlichen Majestät zu machenden Vortrag vorzubereiten.

Nach wiederhergestellter Ruhe würde diese Behörde als der unmittelbare Rath des Königs von der einen und als administrirende Partie von der anderen Seite nur aus fünf Mitgliedern bestehen dürfen, nämlich: aus dem Kriegs-Minister, dem Minister der auswärtigen Angelegenheiten, zwei Finanz-Ministern und einem Justiz-Minister.

Von den beiden Finanz-Ministern, denn die Ressorts der übrigen ergeben sich von selbst, würde der eine die innere Verwaltung, der andere die Verwaltung der indirekten oder eigentlichen Finanz-Partie führen. Zu der ersteren würden gehören: die Domänen, Polizei, direkte Abgaben, Fabriken, Kommerce, Post, Bergwerks-, Medizinal-, Religions-Partien. Zu der anderen: alle indirekten und Konsumtions-Steuern, die Lotto-, Stempel- und Salzpartien.

Die Staatsschulden-Partie nebst der Banque, Dispositions-Kasse und dem Tresor gehören nothwendig zu keiner dieser beiden Abtheilungen. Es würde von dem besonderen Vertrauen Seiner Königlichen Majestät abhängen, welcher von den beiden Finanz-Ministern solche führen soll.

Diesem würden nun alle Finanz- und Kameral-Partien untergeordnet sein. Der General-Kontrole bedarf es nicht, sie kann, so weit sie nöthig ist, mit dem Bureau der Ober-Rechenkammer verbunden werden. Die gegenwärtigen Departements würden sich in Bureaux der beiden Minister auflösen, die unter diesen untergeordneten Chefs de Bureau die Kontrole der Provinzial-Behörden führen und die Gegenstände vor- und bearbeiten, welche Seiner Königlichen Majestät unmittelbar von den Ministern vorgetragen werden sollen.

Der Wirkungskreis der Kammern würde erweitert, ihrer eigenen Verantwortlichkeit mehr überlassen, und die Zahl der Gegenstände vermindert werden müssen, von welchen ihnen jetzt die Verbindlichkeit zu berichten obgelegen hat.

Von Zeit zu Zeit würden die Provinzial-Kollegia durch Mitglieder des Departements-Bureau an Ort und Stelle recherchirt, ohne deshalb bei sehr wichtigen Ereignissen Bereisungen der Finanz-Minister ganz auszuschließen, von welchen der Anwesende dann die Stelle des Abwesenden vertritt.

Die beiden Finanz- und der Kriegs-Minister würden für ihre gemeinschaftlichen Geschäfte, besonders wenn Gegenstände, wohin auch die Gesetzgebung oder allgemeinen Anordnungen gehören, für den Vortrag bei des Königs Majestät vorbereitet werden müssen, das bisherige Plenum des General-Direktorii konstituiren.

Ich halte mich versichert, daß die auf diese Weise zu einem höchsten Vereinigungs-Punkt gezogenen Geschäfte eben so wohl als die, welche den administrirenden Behörden anvertraut bleiben, ungleich zweckmäßiger, und mit wenigerem Zeit- und Kosten-Aufwand zu führen sind. von Voß.

Denkschrift Hardenbergs an Friedrich Wilhelm III.

(Vergl. Bd. III, S. 326.)

Memel, Ende März 1807.

Ew. Königliche Majestät bitte ich unterthänigst, mir noch einmal zu erlauben, ganz aus dem Herzen zu Höchstdenenselben zu sprechen.

Nach der sorgfältigsten und ruhigsten Prüfung nahm ich mir die Freiheit, Ihnen mündlich und schriftlich bemerklich zu machen, was ich für Mängel in der Staatsverwaltung zu finden glaubte, und schlug die Mittel vor, die ich für nothwendig hielt, um solchen abzuhelfen, um Einheit und Kraft in die Geschäfte zu bringen. Angetrieben von den lautersten Absichten und vom reinsten Eifer, belebt durch das Gefühl, meinem Monarchen das sein zu können, was Monarchen so selten finden: der treue und thätige Staatsdiener mit Aufopferung alles eigenen Interesses, der Freund, — verzeihen Sie gnädigst den Ausdruck — der ohne

Nebenabsicht die Wahrheit sagt, zwar ohne Schminke, aber stets im Ausdruck der Ehrerbietung und Anhänglichkeit, — derjenige endlich, der nach allen Verhältnissen zufällig am wirksamsten zur Rettung aus der Gefahr sein könnte, — gelobte ich Ew. Königlichen Majestät mich ganz zu widmen, wenn auch Sie mir Ihr Vertrauen ganz schenken und mir einen Geschäftskreis anweisen würden, wo ich Ihnen und dem Staat recht kräftig nützen könne. So selten dergleichen Verhältnisse zwischen dem Fürsten und dem Diener sind, so wenig sie ohne wechselseitiges volles Vertrauen entstehen, noch weniger sich erhalten können, so glaubte ich sie dennoch in dem gegenwärtigen Falle möglich, wenn Höchstdieselben mich eines solchen Vertrauens würdigten, und wenn es mir glückte, von Ihnen richtig beurtheilt zu werden.

Im Gefühl der Gefahr und der hohen Pflicht zu retten, der Liebe zu Ew. Königlichen Majestät und zu dem Staat, überwand ich daher nicht ohne Mühe die Abneigung, mich selbst anzutragen und nicht lieber das von Höchstihrem Entschlusse allein zu erwarten, wozu mich meine Dienststelle und alle Umstände berechtigten. Allerhöchstdieselben haben die Mängel, welche ich andeutete, ohne Ausnahme selbst anerkannt, und solche, wie Sie gnädigst äußerten, schon vorhin eingesehen, aber meine Hoffnung, jenes Vertrauen zu finden, ist vereitelt. Sie haben in Absicht auf die Mittel, jenen Mängeln abzuhelfen, meinen Gründen gar kein Gewicht beigelegt; mir allein ist gar kein wirksamer Geschäftskreis angewiesen, und auf die Schonung meines so lange gekränkten gerechten Ehrgefühls ist keine Rücksicht genommen worden. Ohne in meine Anträge hineinzugehen oder mich zu würdigen, weitere Rücksprache mit mir über solche zu halten, haben Ew. Königliche Majestät auf eine Darstellung des Staatsministers von Voß die gegenwärtige interimistische Einrichtung befohlen, wonach ich zwar zugleich mit ihm und den Staatsministern von Schroetter und von Zastrow die von mir nicht verkannte Ehre genieße, allen Vorträgen bei Höchstihrer Person beizuwohnen und da meine Meinung sagen zu können,

aber mit dem sehr wesentlichen Unterschiede, daß ich allein gar keine aktive Wirksamkeit habe, wogegen Ew. Königliche Majestät dem Staatsminister von Voß zu derjenigen, welche ihn bei den ersten Vorschritten erwartet, in eben dem Augenblicke die so wichtige Finanzpartie beilegten, der Minister von Schroetter ein offenes Feld für die nützlichste Thätigkeit hat, und endlich der Minister von Zastrow meine Stelle versieht, von der Ew. Königliche Majestät mich nur beurlaubten und in die mich Höchstdero Interesse so laut zurückruft.

Zwar ließe es sich als nützlich denken, daß Ew. Königliche Majestät einen oder mehrere Minister blos dazu aufstellten, die Anträge derer, welche exekutive Partien hätten, so wie die Exekution selbst zu kontroliren, um Höchstdieselben desto besser in Stand zu setzen, alles von mehreren Seiten zu prüfen und desto richtiger zu entscheiden; aber dann würde durchaus erforderlich sein, daß auch alles ohne Ausnahme vor der Entscheidung zur Kenntniß dieses oder dieser Minister käme, und daß er oder sie in Stand gesetzt würden, die Ausführung wirksam zu kontroliren. Dadurch indessen, daß von den mit der Ausführung in den Hauptfächern der Staatsverwaltung, dem der auswärtigen, der Kriegs- und der inneren, auch Finanz-Angelegenheiten, beauftragten Ministern einer den andern kontrolirt, wird der Zweck vorerst wenigstens noch einfacher erreicht, und je einfacher die Maschine ist, desto schneller und besser wirkt sie. Die Anstellung eines oder mehrerer blos rathgebender Minister kann auch nichts Ersprießliches hervorbringen, wenn nicht die Ausführenden zweckmäßig gewählt werden und ihren Fächern völlig gewachsen sind.

Ich habe durch mein bisheriges Erscheinen bei den Vorträgen Ew. Königlichen Majestät einen neuen Beweis meines Gehorsams und meiner treuen Anhänglichkeit geben und bei der fast gänzlichen Auflösung des Staats ein Beispiel des Gegentheils nicht aufstellen wollen; aber je reiner meine Absicht war, um desto tiefer schmerzt es mich, mißkannt zu werden und vielleicht gar meinen Anträgen eine ehrgeizige persönliche Tendenz beigemessen

zu sehen, welche derjenige doch wahrlich nicht haben konnte, der Männer von so kräftigem Charakter, als die Minister von Stein und von Zastrow sind, als seine Kollegen aufstellte. Indeß betheuere ich es Ew. Königlichen Majestät heilig, daß ich alles, was mir blos persönlich ist, gern vergessen und öffentlichen Reparationen wegen öffentlicher Zurücksetzungen gern entsagen würde, weil ich an dem Bewußtsein genug habe, daß ich jene nicht verdiente und daß ich mich der Achtung Ew. Königlichen Majestät und des Publikums getrösten darf, wenn nur die gute Sache selbst nicht litte. Allein dieses ist offenbar der Fall. Ich beobachtete den Geschäftsgang, seitdem ich den Vorträgen beiwohnte, genau und habe mich nun auch dadurch überzeugt, daß Ew. Königlichen Majestät Zweck: Einheit und Kraft in die Staatsverwaltung zu bringen, durch die getroffene Einrichtung nicht erreicht werden wird, so lange nicht die Gegenstände von den Ministern im Zusammenhange übersehen, reiflich überlegt und vorbereitet werden, bevor Höchstdieselben den Vortrag darüber zu Ihrer Entscheidung anhören. Hiezu ist erforderlich, daß sie Zeit haben, sich davon zu unterrichten und sich unter sich darüber zu berathen. Blos sehr eilige Sachen müßten eine Ausnahme machen. Ferner müssen sie auch die Uebersicht und Kontrole der Ausfertigungen erhalten, welche nach den genommenen Beschlüssen gemacht werden, und endlich muß jeder in seinem Fache die Exekution eifrig und im Detail anhaltend verfolgen und unter seiner Responsabilität die Mittel und die Pflicht haben, darüber zu halten.

Was mich insbesondere anbetrifft, so kann ich bei der jetzigen Einrichtung, ohne vollständig unterrichtet zu sein, ohne irgend einen thätigen Antheil an den Geschäften, aktiv gar nichts nutzen, nur dann etwa, wenn es mir einmal glückte, ein Uebel abzuwenden, oder meine Meinung geltend zu machen, aber immer doch ungewiß, ob sie mit Eifer ausgeführt würde, oder nicht. Ich kann daher auch gar keine Responsabilität übernehmen. Im auswärtigen Departement können zum Beispiel ein paar Federzüge, eine unterlassene oder nicht im Geist des Systems

gethane mündliche Aeußerung des Ministers von Zastrow, der Aufschub oder die Beiseitesetzung nützlicher Maßregeln und Ausfertigungen, unwiederbringlichen Nachtheil bringen, ohne daß ich im Stande sei, es zu verhindern, oder wieder gut zu machen.

Glauben Sie es mir gewiß, Allergnädigster König: so lange der Mann die auswärtigen Geschäfte leitet, welcher den Waffenstillstand von Charlottenburg unterzeichnete, worüber er neuerlich Napoleons Lobsprüche in einer offiziellen Bekanntmachung erhielt, die aller Welt und in allen Zeitungen vor Augen liegt und auffällt, der Mann, welcher laut dem Separat-Frieden das Wort redete und der jetzt noch lau und spät betreibt, was zu kräftiger Fortsetzung des Kriegs und zu Erlangung der uns so nöthigen Hülfe gehört, — so lange wird das Vertrauen der Höfe, von denen wir sie allein erwarten, nicht befestigt werden. Sie werden sich fragen, warum denn Ew. Königliche Majestät, wenn Sie es ernstlich meinen, mir jene Leitung noch immer entziehen, sie werden noch immer den Geist Napoleons in Ihrem Kabinet ahnen. Ich weiß es zuverlässig, daß es so ist, und es kann Höchstihrer Einsicht nicht entgangen sein, daß die erst vor wenig Tagen vorgelegten Aeußerungen in der Depesche nach England und Schweden, daß die Aufträge des Majors von Hünerbein vor drei Monaten hätten geschehen sollen, daß sie noch weit kräftiger hätten ausgedrückt und unterstützt werden müssen. Dann würden sie jetzt schon die ersprießlichste und so hoch nöthige Wirkung haben, vielleicht den entscheidenden Schlag hervorbringen. Das Herz blutet dem Patrioten, wenn er sich dieses und dagegen die bösen Folgen denkt, welche jene Unterlassungen noch haben können. Wie weit aussehend sind noch Allianz mit England und die uns so nöthigen Subsidien? Es ist um desto unverantwortlicher, daß nicht ernstlicher hierauf hingearbeitet wurde, da es gewiß mit Erfolg geschehen wäre, wenn man guten Willen hatte und die Sache nicht absichtlich verschob.

Ist es Rücksicht auf Napoleon, welche Ew. Königliche Majestät abhält, mir die Thätigkeit meiner Stelle wieder zu geben? Wie

kann diese jetzt wichtiger erscheinen, als jene, von der das Heil und die Rettung Höchstihrer Monarchie abhängen? Napoleon ist in diesem Augenblick Ew. Königlichen Majestät Feind, und bei dem Frieden wird er Höchstdenenselben nicht ein einziges Dorf, nicht einen Bach mehr zur Grenze geben, weil dieser oder jener Ihre auswärtigen Angelegenheiten leitete. Er nimmt seine Bewegungsgründe höher. Il ne hait point, il calcule, antwortete Duroc dem General von Köckritz in Osterode, als dieser ihn fragte, warum sein Kaiser denn Preußen so hasse? Er wird thun, was ihm sein Vortheil gebietet und ihm die Lage der Dinge gestattet, und indem Ew. Königliche Majestät durch eine Ihrer Würde nicht angemessene, kleinliche Politik den Zweck bei ihm nicht erreichen, werden Sie den verfehlen, den Sie wirklich beabsichtigen müssen.

Ist es Rücksicht auf den General von Zastrow? Niemand hat Ew. Königlichen Majestät öfter und williger das Opfer jeder Persönlichkeit gebracht, als ich, aber eben darum muß ich es um desto tiefer empfinden, wenn alle Anderen sich einer Schonung zum Nachtheil der guten Sache erfreuen, während ich stets und unverdient zurückgesetzt werde.

Geruhen Ew. Königliche Majestät folgende ehrerbietigsten Anträge wenigstens gnädigst zu beherzigen, auf die ich mich beschränken muß, da meine früheren, wodurch nach meiner Ueberzeugung das Beste Ew. Königlichen Majestät und des Staats sicherer wären befördert worden, keinen Eingang gefunden haben. Sie gehen dahin, Schonung gegen Jedermann mit der Erreichung des Zweckes so viel als möglich zu vereinigen:

1. Es ist schlechterdings nöthig, die englische Kooperation mit größerem Eifer zu betreiben und dazu schleunigst einen sachverständigen Mann nach England zu schicken, der zugleich mit dem Baron von Jacobi und besonders in militärischer Hinsicht wirkt. Der Oberst von Kleist wünscht in eine andere Lage zu kommen; ich weiß von ihm selbst, daß er diesen Auftrag sehr gern übernehmen würde, wo er nach seinen Kenntnissen und nach seiner Bekanntschaft mit dem General-Quartiermeister, General

Anstruther, viel Gutes ausrichten könnte. Haben Ew. Königliche Majestät die Gnade, ihn zum General-Major zu ernennen und ihm jenen Auftrag zu ertheilen.

2. Dann ist das Feld geöffnet, um dem Minister von Zastrow die Kriegsgeschäfte zu übertragen, wenn Ew. Königliche Majestät auch aus Schonung gegen den General von Rüchel ersterem den Titel als Kriegsminister noch nicht geben wollen. Ein General-Adjutant, dem das Verhältniß, in dem er stehen soll, gleich Anfangs bekannt gemacht würde, könnte dem Minister von Zastrow zu den kleinen Details beigegeben werden. Diese Bestimmung des von Zastrow ist so wichtig und ehrenvoll als möglich; um indeß ein Uebriges für seine Schonung zu thun, lassen ihm Höchstdieselben auch noch die Konkurrenz bei dem auswärtigen Departement.

3. Ew. Königliche Majestät heben meinen Urlaub auf, wodurch ich meine Stelle mit allen ihren Rechten und Verpflichtungen wieder antrete.

4. Die auswärtigen und die Kriegsgeschäfte stehen in der nächsten Verwandtschaft, insonderheit zur Zeit eines Krieges. Einheit und Kraft werden sehr befördert werden und es wird mancherlei Nutzen haben, wenn der General von Zastrow neben mir die auswärtigen Geschäfte und ich neben ihm die Kriegsgeschäfte mit versehen, dergestalt, daß die besondere Leitung und der Vortrag bei Höchstdenenselben in ersteren mir, in letzteren dem von Zastrow verbleiben, so daß wir beide die Hauptsachen gemeinschaftlich berathen, beide alle eingehenden Sachen sehen, auch alle Ausfertigungen im Konzept und Mundum unterzeichnen würden. Durch diese Einrichtung erhielten wir völlig gleiche Rechte, und es würde in der That nicht die mindeste Rücksicht verdienen, wenn der Minister von Zastrow hiemit nicht zufrieden wäre. Das Departement der auswärtigen Angelegenheiten und dessen Nachgeordnete, so wie das Ober-Kriegskollegium und die auf das Militär Bezug habenden Behörden müßten die Anweisungen, welche ihnen von uns beiden gegeben werden würden, befolgen. Sind diese Grund-

sätze einmal festgesetzt, so schmeichle ich mir, in Eintracht mit dem General von Zastrow handeln zu können, wenigstens werde ich meinerseits alles Ersinnliche dazu beitragen. Um ganz offen zu verfahren, mache ich es ihm bekannt, was ich Ew. Königlichen Majestät vorschlage. Er muß selbst beipflichten, wenn er sich nicht den Vorwurf des Egoismus und eines übertriebenen Ehrgeizes auf Kosten Anderer, ja des Staats zuziehen will. Und hat er nicht überdies noch die Ehre, General in der Armee, Inhaber eines Regiments zu sein und auch in dieser schönen Laufbahn noch weitere Beweise der Zufriedenheit und Achtung Ew. Königlichen Majestät erwarten zu dürfen?

5. Wollen Ew. Königliche Majestät übrigens die interimistische Einrichtung mit Zuziehung der Minister von Voß und von Schroetter bestehen lassen, so geruhen Sie zu erlauben, daß wir Höchstdenenselben Vorschläge machen dürfen, wie durch einige Modifikationen in dem Geschäftsgange der Zweck besser zu erreichen sei.

Ich bitte nun angelegentlich, Allergnädigster König, durch die obenerwähnten Bestimmungen wenigstens in den Hauptpunkten eine bessere Richtung zu geben und meine billigen gemäßigten Wünsche geneigtest zu erfüllen. Nur dadurch kann ich in Stand gesetzt werden, Hochdenenselben kräftig zu dienen und nur in diesem Falle meine Dienste ferner fortzusetzen. In Ew. Königlichen Majestät Staaten und im Auslande sind die Augen auf mich gerichtet, man erwartet von mir, da ich den Berathungen bei Höchstdenenselben beiwohne und man nicht weiß, wie wenig Einfluß und Wirksamkeit ich in der gegenwärtigen Lage habe, weit mehr als ich leisten kann. In dieser auszuharren, und dann erst, wenn die wichtige Epoche, wo ich nützen konnte, vorüber sein wird, wieder eine aktive Laufbahn zu betreten, dazu kann ich mich unmöglich hingeben. Ew. Königliche Majestät würden weder Vertrauen noch Achtung für mich hegen können, wenn ich dazu fähig wäre.

Höchstdero Willen wird nun mein ferneres Schicksal bestimmen. Hardenberg.

Auszug aus dem Bericht des Hauptmann von Schöler an den General von Zastrow.

(Vergl. Bd. III, S. 337.)

Petersburg, den 4. März 1807.

In Rücksicht der Depesche des Herrn Grafen v. d. Goltz, deren Entwurf er mir mitzutheilen die Güte hatte, so wie meines eigenen allerunterthänigsten Berichts, bleibt mir nur noch übrig, Ew. Excellenz den Geist zu schildern, in welchem der Kaiser Alexander, nachdem er die Depeschen gelesen hatte, über den Inhalt derselben sich äußerte, und das Urtheil, mit welchem er seinen Ideengang beschloß. Ich sehe darin — dies sind ungefähr die eigenen Worte — des Königs Rechtlichkeit, und selbst eine große Festigkeit, die in seiner Lage ihm sehr viele Ehre macht; mitten hindurch scheint der Wunsch, daß der Krieg aufhöre sein Land zu verwüsten, über den ihn wahrlich mein Herz nicht nur völlig rechtfertigt, sondern auch hochschätzt. Aber dieser Wunsch hat das Ansehen, zugleich aus den falschen Vorspieglungen Napoleons Hoffnungen zu schöpfen, die doch gewiß die trügerischsten sind, die je eines Menschen Herz bestrickt haben, und was das Schlimmste ist, diese Hoffnungen aus dem Grunde gegen sich selbst zu rechtfertigen, weil uns die Mittel fehlten, ein glückliches Resultat herbeizuführen. Ich sehe nicht ein, daß das, was bisher geschehen, trotz des Fehlerhaften, welches ich nicht verkenne, dazu berechtige, den guten Erfolg für unmöglich zu halten; aber sei es, daß dieser Ausgang der wahrscheinlichere werde, — was würde dieses ändern?

Kann eine Unterwerfung an Frankreich wohl ein besseres Resultat, als ein Unterliegen im Kriege mit demselben hervorbringen, und ein Frieden, den nicht die Gewalt der Waffen für uns erzeugt, was ist es anders als eine Unterwerfung?

Da aus diesem Grunde ein Separatfrieden Preußens mit Frankreich das politische Verschwinden des erstren aus der Reihe der bedeutenden Mächte zur unfehlbaren Folge haben, und dieses

auf Rußland sehr nachtheilig zurückwirken müßte, so ergiebt es sich aus meiner Pflicht, für Rußlands Interesse zu wachen, daß ich nie in einen Separatfrieden von Preußen, so wie Frankreich ihn zu machen gedenkt, willigen kann. Die feste Entschließung des Königs, die mich von der traurigsten Alternative befreit, ist mir daher eben so angenehm, als ich für die Wandelbarkeit dieses Entschlusses heimlich noch zittern würde, wenn ich den König jetzt nicht von Männern umgeben wüßte, denen die Ehre und ihr Vaterland lieb ist. Sagen Sie dieses, fügte er hinzu, diesen Männern, die Sie kennen werden, sagen Sie es vorzüglich dem General von Zastrow, den ich kenne und schätze, und dem ich es selbst zu sagen mir vorbehalte. Schöler.

Bericht des Hauptmann von Schöler an König Friedrich Wilhelm III.

(Vergl. Bd. III, S. 337).

Petersburg, den 5. März 1807.

Ew. Königliche Majestät erhalten durch den Courier, den heute Allerhöchstdero Gesandte Graf v. d. Goltz absendet, die Antwort Sr. Majestät des Kaisers von Rußland auf Allerhöchstdero eigenhändiges Schreiben, welches hierher zu überbringen mir aufgetragen war.

Se. Majestät der Kaiser haben die Beschleunigung dieser Antwort für nöthig gehalten, und daher die in Betreff der Verpflegungs-Angelegenheit zur ministeriellen Beantwortung erforderlichen Nachforschungen und Auseinandersetzungen, bis zu deren Beendigung ich hier bleiben soll, nicht abwarten wollen. Da aber Se. Majestät der Kaiser zugleich den Wunsch hegen, Ew. Königlichen Majestät von den über diese Angelegenheit genommenen Beschlüssen vorläufig in der Ueberzeugung Kenntniß zu geben, daß der Geist derselben Allerhöchstdero so gerechten Erwartungen vollkommen entspräche, und Ew. Königlichen Majestät

Besorgnisse, sowohl für die Sicherstellung des Erfolgs der guten Sache, als für die Allerhöchstdero Unterthanen drohende Hungersnoth, zu heben geeignet wäre, so haben Allerhöchst Sie Selbst von diesen Beschlüssen mündlich mich zu unterrichten und zu der Mittheilung an Ew. Königliche Majestät zu autorisiren geruhet, von welcher ich mich hiedurch allerunterthänigst entledige:

„Es bleibt als erster Grundsatz unabänderlich stehen, daß Rußland sämmtliche, zum Unterhalt seiner Armee erforderlichen, Unkosten ohne Ausnahme trägt, und daher alle von Preußen für diesen Gegenstand gemachten Geld- und Natural-Vorschüsse mit Dank und Pünktlichkeit erstatten werde.

Daß diese Pünktlichkeit bis jetzt nicht befolgt wurde, liegt lediglich darin, daß Se. Majestät der Kaiser von dem Betrag und der Natur dieser Vorschüsse durchaus keine Kenntniß hatten, und wenn Allerhöchst Sie den kommandirenden General entschuldigen, die Anzeige hiervon seiner Seits verzögert zu haben, so geschieht dies nur, weil ein gleicher Rückstand in der Berechnung der von hier aus ihm zugefertigten Gelder, die monatlich 1 Million Rubel betragen, beweiset, daß die Anstrengung der anhaltenden Operationen ihm zu dem einen, wie zu dem andern, die nöthige Zeit geraubt haben müsse.

In Ansehung des schon geleisteten Geldvorschusses haben Se. Majestät der Kaiser sofort die ungesäumte Erstattung nicht nur des aus den Depeschen konstatirenden Betrages desselben von 642,100 Thalern, sondern sogleich der ganzen Million, welche preußischer Seits als Begrenzung des Vorschusses bestimmt ist, verfügt, und wünschen nun zur Vermeidung künftiger Verzögerungen, daß preußischer Seits von jedem neugeleisteten Vorschuß sogleich Anzeige hierher gemacht werde, worauf dann allemal ohne Verzug die Erstattung folgen solle.

Die Naturalvorschüsse angehend, so ist die Art und Weise zu deren Vergütigung vorzüglich noch der Gegenstand der ministeriellen Erörterungen, indessen wird dabei nicht nur die Anwendung des vorgedachten Grundsatzes völlig stattfinden, sondern

Se. Majestät der Kaiser haben auch die Bemerkung, über die Nähe der Saatzeit in unseren Gegenden ganz besonders in Erwägung zu ziehen befohlen.

In Rücksicht der Verpflegung der russischen Armee für die Zukunft, so ist das Erforderliche dazu in den Magazinen der Grenzörter, wie solches aus den Nachweisungen (die zum Belage mir noch mitgetheilt werden sollen, — diese Beläge sind bis zum Abgang des Couriers nicht fertig geworden, sollen aber ohne Anstand erfolgen) — hervorgeht, hinlänglich und selbst überflüssig vorhanden; leider steht aber die Schwierigkeit des Transports bis zur Eröffnung der Schiffahrt dem lebhaften Wunsche Sr. Majestät des Kaisers, auch hierin die größte Schnelligkeit zu legen, im Wege; und glauben Allerhöchst Sie alsdann nur darin zum Zweck gelangen zu können, wenn einem Auswege, den ich, in Rücksicht der dringenden Nothwendigkeit, vorzuschlagen wagte: daß nämlich der Transport mit preußischem Fuhrwerk gegen eine Vergütigung, über welche sich die Regierungen zu vereinigen hätten, unterstützt würde, nichts entgegenstände. Sobald die Schiffahrt offen ist, wird jede Schwierigkeit wegfallen, da die für eine ganze Kampagne (bis zum November berechnet auf die komplete Armee) hinreichenden Magazine längs dem Niemen etablirt worden sind. Was die Freigebung der Ausfuhr aus den russischen Staaten betrifft, so ist dieselbe bereits befohlen, unter der gewiß billigen Einschränkung, daß die Ankäufer durch eine Beglaubigung von Seiten der preußischen Regierung die Gewähr leisten, daß ihr Ankauf für den Bedarf des Landes bestimmt sei. Zur Wegräumung aller Uebel und Unordnungen in der Verpflegungsart der russischen Armee, deren Darstellung Se. Majestät der Kaiser eben so gnädig aufnahm, als ich sie, der Wahrheit gemäß, freimüthig vortrug, wollen Allerhöchst Sie jedes Mittel in Bewegung setzen, welches die Umstände möglich lassen. Se. Majestät der Kaiser sind zu diesem Endzweck, besonders zur Steuerung des Plünderns und Marodirens, früher schon selbst über die Gesetze

des russischen Staates hinausgegangen, und haben den kommandirenden General mit der Macht bekleidet, die Thäter dieser groben Excesse auf der Stelle mit dem Tode bestrafen zu können. — Durch den Fürsten Bagration haben Allerhöchst Sie ihm die Anwendung dieser Strenge neuerdings empfohlen, und die Ordre hinzugefügt, durch eigene Streifkommandos die Marodeure im ganzen Lande aufgreifen zu lassen.

Den Mängeln in der Lazareth-Einrichtung der russischen Armee, besonders in Rücksicht einer hinreichenden Anzahl von Chirurgen, können Se. Majestät der Kaiser leider nicht mit einer solchen Wirksamkeit begegnen, als sie Allerhöchstderen Wünschen entsprechen würde, indem alle zu diesem Bedürfniß so nothwendigen vorläufigen Einrichtungen hier noch sehr in der Kindheit sind. — Alles, was möglich ist, wird indessen angewendet, und es hat in Petersburg, so wie im ganzen Reich, eine eigentliche Chirurgen-Presse stattgefunden. — Weil aber dieses noch immer nicht hinreichend sein dürfte, so werden Se. Majestät der Kaiser jede Hülfe in dieser Angelegenheit von preußischer Seite mit doppeltem Danke erkennen, deren Leistung Allerhöchst Sie mit der festesten Ueberzeugung gewärtigen, da in der ganzen russischen Armee nur eine Stimme (deren vorzüglichstes Organ Fürst Bagration gewesen ist) über die zuvorkommende Freundschaft herrscht, mit welcher nicht nur von allen Autoritäten, sondern auch von den Unterthanen im Preußischen, ihren Bedürfnissen abgeholfen werde 2c.

von Schöler.

Denkschrift Hardenbergs für Kaiser Alexander.

(Vergl. Bd. III, S. 340.)

Memel, 2 avril 1807.

Je m'estime infiniment heureux de ce que Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies veuille bien prêter quelques moments d'attention à ce qui me regarde personnellement, et certes, il n'y a aucun jugement au monde dont je sois aussi jaloux que du sien.

Les partisans du système français, les hommes faibles ou bornés, enfin ceux qui aiment le repos plus que l'honneur et les devoirs les plus sacrés, ont toujours profité du désir du roi de conserver la paix à ses peuples, pour faire prendre les racines les plus profondes au système de neutralité et d'un isolement tout à fait incompatible avec la situation de la Prusse. Ils n'ont pas cessé de représenter Bonaparte comme invincible, ce sont eux qui ont su entretenir la défiance envers les autres puissances.

Quelquefois le comte de Haugwitz a suivi les bons principes, comme en 1799, mais sa politique toujours subordonnée à des vues personnelles, fondée sur le machiavélisme et guidée par le caractère le plus faux et le plus versatile, lui a fait changer d'opinion et de système aussi souvent qu'il le crut convenable à ses intérêts. Astucieux, mais sans énergie, il n'a jamais su en inspirer au roi.

Lorsque je fus chargé du portefeuille des affaires étrangères, M. de Haugwitz me fit accroire, tout comme au public, qu'il s'en démettait pour toujours, mais il dit au roi en secret qu'il ne se retirait que pour deux ans, et se ménagea en attendant la faculté d'être consulté dans l'occasion. Je fus indignement trompé.

On me ferait grand tort en jugeant mes principes et le système que j'aurais voulu faire adopter à la Prusse par ce qui a été fait durant ma gestion. Il faut connaître les obstacles contre lesquels j'eus à lutter, la répugnance du roi contre tout parti prononcé, l'influence secrète qui s'opposait à mes desseins pour pouvoir fixer son opinion. Depuis longtemps la Prusse n'avait pris que de misérables demi-mesures; cédant tour à tour à la Russie et à la France, mais cajolant surtout celle-ci d'une manière peu digne d'elle, elle avait perdu toute considération et confiance. J'aurais été sûr d'échouer dès le commencement, si j'avais voulu établir d'abord un système fort et décidé, mais je me flattai — hélas, en vain!

— d'y parvenir peu à peu. Mes efforts ne réussirent qu'imparfaitement, et aussi souvent que j'engageai le roi à prendre une résolution énergique, ou que je tendis à ce but, on suivit la tactique de m'opposer le comte de Haugwitz. Voilà ce qui m'arriva dans l'affaire du chevalier Rumboldt, puis, lorsque tout espoir cessa de raccommoder la Russie avec la France, et surtout enfin lors de l'arrivée de Sa Majesté l'empereur de Russie à Berlin. Ce fut la veille que le comte de Haugwitz, d'accord et toujours appuyé par les entours du roi, réussit à rentrer formellement dans le département pour le gérer conjointement avec moi. J'en fus profondément blessé, mais je n'hésitai pas de témoigner au roi devant M. de Haugwitz même et les autres personnes honorées de la confiance de Sa Majesté, que, dans ce moment important, je subordonnais toute considération personnelle au devoir et à mon zèle pour les intérêts de mon souverain, et me bornai à me réserver de lui faire mes très humbles représentations, après que ce moment décisif serait passé. Je mis tout en œuvre pour conduire les négociations de Berlin et de Potsdam au but désiré par tous les partisans de la bonne cause, mais j'envisageai bientôt avec une peine profonde toutes les entraves que la participation du comte de Haugwitz et de ses supports surent y mettre; je prévis, sans pouvoir y porter remède, qu'il n'y avait que des succès bien prononcés des armées russes et autrichiennes qui pourraient bien fixer le système. On y comptait peu, et moins résolu de les assurer, de les favoriser par une coopération aussi prompte qu'efficace, que de traîner et de temporiser pour éviter la guerre, on eût grand soin d'encombrer la négociation et le traité et surtout son exécution de toutes les réserves et de tous les obstacles possibles; on mit une lenteur funeste à la place de l'activité si nécessaire. Je n'ai pas besoin de rappeler la trop fameuse négociation du comte de Haugwitz à Vienne et l'indigne traité qu'il y conclut. Quand il fut ratifié par le roi, je me crus appelé à demander ma

retraite. Sa Majesté ne voulut pas me l'accorder, je suspendis ma résolution; M. de Haugwitz se rendit à Paris, et le résultat de ce voyage fut un second traité, beaucoup plus humiliant et plus funeste que le premier. Alors je réitérai mes instances, qui ne furent plus vaines, parce que M. de Haugwitz avait mandé que Napoléon désirait mon éloignement et que celui-ci avait interdit à ses employés de négocier avec moi. Cependant j'entrevis, dans les négociations dont feu S. A. S. le duc de Brunswick était chargé à Pétersbourg, l'heureuse possibilité d'être encore utile à la cause si glorieusement soutenue par Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et qui tenait toujours encore à cœur à mon souverain. Je me prêtai par conséquent à conserver ma place et à ne m'en éloigner que par un congé illimité. J'eus le bonheur de contribuer encore à resserrer les liens qui les unissent, mais, d'après les ordres du roi, je devais rester exactement au courant des affaires, et je ne le fus nullement. Je le fis connaître à Sa Majesté; mais elle ne donna aucune suite à ces ordres. Une guerre avec la France devait, d'après les nouvelles stipulations, être précédée par un plan d'opérations sagement combiné entre les deux cours; — on ne s'en occupa pas, mais contre toute attente, d'une manière difficile à concevoir, M. de Haugwitz porta le roi à commencer la guerre sous les plus malheureux auspices. Le caractère de ce ministre seul peut expliquer la contradiction apparente dans laquelle il se mit avec soi-même. Les désastres sous lesquels nous gémissons furent la suite de cette mesure, qu'on me laissa entièrement ignorer jusqu'au moment de l'explosion. Dans notre malheureuse fuite, je rencontrai la reine entre Stettin et Custrin. Sa Majesté m'ordonna de l'accompagner, parce qu'elle crut qu'on pourrait vouloir se servir de moi. On n'y avait pas pensé en se déclarant contre les Français; je fus reçu avec beaucoup de froideur, et l'on ne me parla pas d'affaires. J'eus la certitude que, déjà sur le champ de bataille d'Auerstædt, on avait commencé

à négocier la paix, quoiqu'on vînt de provoquer la guerre, que M. de Haugwitz et ses supports allaient arriver. Je pris le parti de poursuivre mon chemin à Danzig et à Königsberg. Plusieurs conférences eurent lieu au quartier général, auxquelles tous les autres ministres présents dans ces deux villes furent appelés, moi seul excepté. Les espérances d'une paix honteuse et qui aurait imposé à jamais le joug à la Prusse évanouies, les émissaires du roi s'étaient occupés de ce funeste armistice, qu'heureusement Sa Majesté rejeta. M. de Haugwitz partit; j'aurais pu m'attendre qu'on me ferait rentrer dans les fonctions de ma place, que le roi avait voulu me conserver lui-même. On l'offrit au baron de Stein, qui la refusa, en observant au roi qu'elle m'appartenait et qu'il me croyait plus fait que lui pour la remplir. Le roi vint à Königsberg et y fut très longtemps sans me voir; je pris enfin le parti de me préparer à partir pour Memel. Oublié, laissé sans aucune occupation utile dans des moments aussi importants, j'étais décidé à demander mon congé. Au moment de monter en voiture, le général de Rüchel me fit part du désir du roi que je restasse; mais Sa Majesté ne me parla point. Il fut question de former un conseil dont auraient été M. de Rüchel comme ministre de la guerre, le baron de Stein de l'intérieur et des finances, moi des affaires étrangères. J'obéis, on discuta pendant plusieurs jours sur cet arrangement et sur la nécessité d'en éloigner l'influence secrète d'un cabinet qui ne pouvait qu'en détruire le but. Sur ces entrefaites, M. de Zastrow arriva du quartier général de Bonaparte avec de nouvelles idées de paix, qui occasionnèrent l'envoi du colonel de Krusemarck à Pétersbourg et avec l'observation rebattue: que ce serait empêcher les succès de la négociation pacifique que de me mettre à la tête des affaires étrangères. Le plan du conseil échoua; M. de Zastrow eut le portefeuille par intérim, le baron de Stein fut congédié, et je partis pour Memel, d'où je suppliai le roi de m'accorder ma retraite, sans

prétendre à aucun avantage, et en exposant à Sa Majesté tous les motifs de cette démarche de la manière la plus respectante et la plus affectueuse. Elle vint à Memel, ne me vit point, et je fus obligé de rappeler une réponse, qu'enfin je reçus dans des termes gracieux, mais absolument évasifs, sans entrer ni dans ma prière, ni dans mes raisons. Le roi m'admit à l'honneur de le voir; mais il ne me parla sur rien. Au retour du colonel Krusemarck, ma place, toujours encore occupée par moi, fut formellement donnée à M. de Zastrow, sans lui prescrire aucune condition à mon égard. J'étais sur le point de réitérer mes instances pour obtenir ma retraite, lorsque le général Bertrand arriva avec ses propositions de paix séparée, et ce fut alors que je fus consulté pour la première fois et que j'eus la satisfaction que mon opinion prévalut et que le roi prit une décision qui lui était entièrement conforme. Depuis, je demandai la permission de m'expliquer verbalement envers Sa Majesté, tant sur les moyens jusqu'alors entièrement négligés pour atteindre au but, que sur un grand nombre d'objets auxquels je crus qu'il convenait d'apporter de prompts remèdes. J'entrai dans les plus grands détails, et j'eus la satisfaction de voir que le roi entrait complétement dans ma façon d'envisager les choses, qu'il renchérit même sur ce que je dus ne lui pas cacher sur les causes de nos maux; mais mes espérances furent vaines d'obtenir cette confiance et ces résolutions qu'il aurait fallu pour adopter mes propositions à l'égard des personnes à employer autour de Sa Majesté. Le vœu de mon cœur est de passer le reste de mes jours éloigné des affaires dans le repos et la retraite, mais j'ai une trop haute idée du devoir, pour ne pas sacrifier ce vœu à la possibilité d'être utile, et surtout dans une époque aussi importante que celle-ci. Peut-être n'ai-je pu échapper, malgré la pureté de mes vues, au soupçon de viser au pouvoir et à un rôle brillant. . . . .

Au lieu d'un arrangement simple et fort que les circon-

stances exigent si impérieusement, le roi a appelé à ses conseils tous ses ministres présents. M. de Zastrow a conservé le portefeuille des affaires étrangères, malgré la défiance générale et son peu d'aptitude pour ce poste; les autres ministres ne remplaceront pas le baron de Stein, mais ils sont tous chargés de parties importantes; M. Beyme continue ses fonctions, quoique exclu des délibérations sur la politique. Moi seul, je suis resté sans aucune part active à la gestion des affaires, sans moyens, je n'ai aucune influence sur l'exécution. On aurait beau dire que, présent à toutes les résolutions royales, je pourrais faire valoir mon sentiment — on se tromperait tout à fait. M. de Zastrow, d'un trait de plume, par une omission, une lenteur, peut amener des malheurs irréparables. Il n'agira jamais dans l'esprit du système, et quoiqu'il fasse semblant à présent d'être très zélé pour la guerre, il a son ancienne opinion dans le cœur. Les démarches qu'il vient de faire à Londres, à Vienne et à Stockholm sont bonnes, mais elles auraient dû être faites il y a trois mois, nous en verrions alors les effets dans ce moment-ci, où cette négligence peut au contraire causer la perte de Danzig et faciliter à Bonaparte les moyens de se soutenir dans sa position actuelle. Mais cette conduite était préméditée, on se flattait toujours de négocier la paix et ne voulait pas se lier avec les autres puissances. M. de Zastrow est mille fois plus dangereux que le comte de Haugwitz, parce qu'avec de mauvaises intentions il combine un caractère très fort.

Il est clair que je ne puis pas rester dans cette situation. Le public, tant en Prusse qu'au dehors, me jugerait d'après les apparences et me donnerait une très grande responsabilité, tandis que je ne serais nullement capable de la remplir. J'ai obéi jusqu'ici pour donner au roi une nouvelle preuve de mon attachement et pour ne pas augmenter, dans ce moment de désorganisation, de faiblesse et de malheur, les mauvais exemples. Mais pourra-t-on me blâmer si je ne m'abandonne pas

plus longtemps à une situation, dans laquelle, sans pouvoir opérer le bien, je ne prévois que la certitude de compromettre mon honneur et mon repos, avec la douleur de voir le roi négliger une partie infiniment essentielle pour sauver sa monarchie. Je sais que Sa Majesté m'accorde son estime, mais elle s'aveugle sur ses vrais intérêts en agissant encore par complaisance pour Napoléon, et en hésitant toujours de faire le choix de personnes que les circonstances appellent à la servir dans le moment présent avec le plus d'utilité.

Hardenberg.

Note des Ministers Baron Budberg.

(Vergl. Bd. III, S. 337.)

Saint-Pétersbourg, (14) 26 mars 1807.

Le soussigné ministre des affaires étrangères n'a pas manqué de mettre sous les yeux de l'empereur, son maître, les différentes communications qui lui ont été adressées par M. le comte de Goltz relativement à la mission du général Bertrand à Memel, ainsi que la lettre dont M. le colonel de Kleist s'est trouvé chargé pour Sa Majesté le roi de Prusse, lors de son retour du quartier général français.

Sa Majesté Impériale s'étant déjà expliquée directement avec son auguste ami et allié sur la manière dont elle a dû envisager les motifs qui ont amené la mission du général Bertrand, ainsi que les propositions dont il était chargé, le soussigné croit pouvoir se dispenser d'entrer en discussion sur cet objet, et il se bornera à communiquer à M. l'envoyé extraordinaire l'impression qu'a faite sur Sa Majesté Impériale la lettre précitée du 26 février, remise au roi par M. de Kleist.

Quelque agréable qu'il ait été à l'empereur de voir les dispositions favorables énoncées dans cette lettre à l'égard de la Prusse, ainsi que celles qui sembleraient présager la possi-

bilité d'une pacification générale, elle n'a pu s'abandonner entièrement à cette apparence, à laquelle il lui eût été si doux de se confier, si les motifs les plus fondés ne l'en eussent empêchée. Sa Majesté Prussienne a trop prouvé qu'elle n'a ni oublié, ni abandonné le but qui lui a fait prendre les armes, pour que l'empereur ait besoin de le lui rappeler ici et de remettre sous ses yeux le tableau de l'état des choses qui a amené la guerre actuelle. Elle le connaît, c'est pour le faire cesser qu'elle a entrepris et soutenu cette guerre avec une fermeté digne d'admiration, malgré les malheurs les plus inouïs.

Après une pareille conduite, ce ne sera point sans doute au moment où d'heureux efforts ont rappelé la victoire, où des succès éclatants portent le plus brillant présage aux espérances des alliés, que le roi voudra renoncer à ce dessein généreux et plein de sagesse que rien n'avait pu lui faire abandonner. Et cependant ce serait y renoncer, ou du moins en compromettre bien gratuitement la réalisation, que d'accepter des propositions aussi vagues que celles que contient la lettre du 26 février, où l'empereur a reconnu avec un regret inexprimable combien les modifications apparentes qui y sont accordées apportent peu de changements aux premières idées, et combien peu surtout le gouvernement français, en annonçant le désir d'une paix générale, laisse voir néanmoins de dispositions réelles pour le véritable et seul moyen d'en faire une qui rétablisse le calme partout et ne laisse plus aucune prise à aucune ambition. Sa Majesté Prussienne connaît trop les conséquences funestes de l'isolement des intérêts, pour ne pas sentir la vérité de ces réflexions. Sans doute le bien-être de la Prusse exige la paix, et si la France annonce le désir de mettre un terme aux malheurs de la maison de Prusse, l'empereur l'éprouve bien plus vivement encore. Mais il ne consulte pas moins l'expérience que son cœur, et voulant également procurer la paix à la Prusse, il veut encore la lui assurer

solide et durable. Mais rien ne permettrait d'en attendre une pareille du mode dont il est évident que le gouvernement français ne s'est point départi jusqu'à présent. A quoi pourrait-elle conduire, sinon à l'état de choses qui a précédé la guerre et qui, l'ayant produite, la ferait renaître de nouveau? Ces réflexions, quelque pénibles qu'elles puissent être pour l'empereur et pour son auguste allié, ne doivent que redoubler leur courage et donner une nouvelle énergie à des efforts dont le prix ne doit point être abandonné et ne peut plus être éloigné. L'empereur est intimement convaincu que cet objet ne peut plus être atteint par aucune autre voie que celle des armes, tant que la France ne consentira pas à traiter simultanément de l'intérêt général avec toutes les puissances qui y participent, à donner des assurances évidentes de sa volonté de rendre à l'Europe le repos dont elle ne peut nier qu'elle seule l'a privée si longtemps, à articuler enfin sans détour les bases sur lesquelles elle prétend entrer en négociation. L'empereur ne saurait à cet égard se départir des principes établis dans la note que le soussigné a eu l'honneur d'adresser à M. le comte de Goltz et à M. de Krusemarck en date du 3 janvier[1]), et Sa Majesté Impériale croit avoir trop fait aujourd'hui dans l'intention d'atteindre ce but pour pouvoir y renoncer; elle voit avec une douleur profonde les flots de sang que coûte la défense des droits et de l'indépendance de l'Europe, mais elle croirait devenir responsable de tout ce sang, s'il était inutilement versé et si elle consentait à en abandonner les fruits si chèrement achetés.

L'empereur communique ces pensées à son auguste ami et allié, avec la ferme persuasion qu'il les partagera, et pénétré de la certitude que l'union de leurs sentiments et de leurs actions les conduira infailliblement au résultat heureux auquel aucune autre marche ne saurait faire parvenir.

---

[1]) Vergl. S. 426.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à M. le comte de Goltz l'assurance de sa considération très distinguée.

A. de Budberg.

Denkschrift des General Phull.

(Vergl. Bd. III; S. 350.)

Kydullen, 11 avril 1807.

Guerre avec la France. But général.

La France ayant acquis un degré de puissance incompatible avec la sûreté des autres états, le but général de la guerre ne saurait être que la réduction de cette puissance à des limites qui puissent tranquilliser les autres états sur leur existence. La possession du Rhin, jointe à la jalousie qui sépara malheureusement les intérêts de la Prusse de ceux de l'Autriche, donnèrent à la France une supériorité décidée sur les deux états.

Nous voyons l'Allemagne subjuguée d'une manière ignominieuse et les Français faire la guerre avec opiniâtreté entre la Vistule et la Memel. Il paraît que le moindre but qu'on puisse se proposer est de forcer les Français à se retirer derrière le Rhin, à ne plus se mêler des affaires de l'Allemagne, et de donner à cet empire une constitution militaire, en organisant une base défensive parallèle au Rhin. En choisissant ce but général, il faut fixer le nombre des puissances dont le concours est nécessaire pour l'obtenir. Ayant déterminé le nombre, il faudra s'entendre sur la manière dont ces puissances doivent concourir. Le nombre des puissances dont on trouve le concours nécessaire n'étant pas complet, les puissances qui se chargent du fardeau de la guerre ne peuvent que vouloir tant que possible s'approcher du but général, de continuer la guerre avec fermeté et sagesse, et d'une manière à ne pas perdre les moyens pour la guerre, afin de parvenir par la vivacité des négociations à obtenir le nombre d'alliés nécessaire.

La Russie et l'Angleterre sont à considérer comme les puissances directrices de la guerre, la première sur le continent, la seconde sur les mers.

L'anéantissement de ses flottes a réduit la France à la nécessité de se dédommager par des conquêtes sur le continent de ses pertes maritimes. Ce n'est que par des opérations heureuses sur le continent qu'on peut espérer de ramener la France à une situation moins inquiétante à l'Europe. L'intérêt de l'Angleterre semble donc exiger de ne se permettre d'autres opérations maritimes que celles qui aient une influence directe sur les opérations des armées du continent. Les opérations des armées russes doivent donc être mises dans un rapport direct avec les opérations maritimes de l'Angleterre.

La Russie, secondée par los forces militaires de la Prusse, ne pourra qu'opposer une digue au torrent, sans oser se flatter de le faire rentrer dans ses bords. La Russie et la Prusse, chargées seules du fardeau de la guerre continentale, tâcheront de faire la guerre de façon à pouvoir la soutenir jusqu'à ce que l'intérêt général de l'Europe leur amène des alliées. Elles se borneront donc à faire la guerre, ou entre la Memel et la Vistule, ou entre la dernière rivière et l'Oder.

Si l'Autriche veut embrasser l'intérêt général, elle opérera d'une manière qui mettra les armées combinées russes et prussiennes en état de s'élancer au delà de la rivière de l'Oder.

La politique déterminera le but général de la guerre analogue aux forces militaires. Pour mettre les armées dans les directions conformes au but général, il sera établi au quartier général de la puissance directrice de la guerre un concert militaire, composé d'officiers de confiance de toutes les puissances coalisées. Ces officiers, se réglant d'après les vues politiques, fixeront des directions dans lesquelles les généraux feront opérer les armées confiées à leurs commandements.

Phull.

Projet de l'office à remettre par le comte de Finkenstein au cabinet de Vienne.

(Vergl. Bd. III, S. 358).

Tilsit, 9 juin 1807.

Sa Majesté le roi de Prusse a été engagé dans la guerre actuelle par le seul besoin de se défendre contre une puissance qui, ayant conquis ou asservi successivement la moitié des états de l'Europe, était parvenue à mettre en péril l'indépendance de tous. Déjà avant que la guerre éclatât entre la Russie et la France, l'Angleterre combattait cette dernière par la même raison; des motifs pareils ont depuis engagé la Russie et la Suède dans cette lutte pour la liberté et l'indépendance.

Fidèle à la pratique de se donner les apparences de la modération afin de se laver aux yeux de sa nation des torts qu'elle est fondée à lui imputer au sujet des guerres éternelles où il l'entraîne, et de chercher à diviser ses adversaires pour les terrasser plus facilement l'un après l'autre, Napoléon a essayé l'un dès les commencements de la guerre en offrant à plusieurs reprises à Sa Majesté Prussienne de faire séparément la paix, et il a eu depuis recours à l'autre expédient en proclamant partout ses intentions soi-disantes pacifiques, et en vantant la modestie de ses vues pour pouvoir rejeter sur les alliés la prolongation de la guerre.

Le roi persiste invariablement dans sa résolution de marcher toujours dans le plus parfait accord avec ses alliés, et c'est de concert avec ceux-ci qu'en acceptant aujourd'hui la médiation que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique lui a offerte, il agrée l'ouverture du congrès entre toutes les puissances en guerre dans la ville de Copenhague, sous l'intervention de l'Autriche [1]).

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Alternatives préférables à mon avis ..... en acceptant l'intervention de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique au congrès entre les

Le roi n'a point fait mystère à ses alliés, ni aux cours intéressées, de sa correspondance avec Napoléon. Si ses premières lettres ont pu faire prévoir ce que l'on en devait attendre, la dernière du 17 mai semble confirmer ce que Sa Majesté en a toujours auguré. Cependant pour mettre Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique à même de juger cette importante question, elle reçoit la copie ci-jointe de ladite correspondance entière et complète. Sa lecture suivie la convaincra, d'abord que la France a toujours cherché à engager le roi à séparer sa cause de celle des autres puissances belligérantes, ensuite que ce n'est qu'avec la plus extrême répugnance que Napoléon a consenti d'admettre une négociation de paix générale; enfin que jusqu'au dernier moment, il a évité d'énoncer clairement et d'une manière satisfaisante les bases sur lesquelles il prétendait la conclure.

Mais le désir d'essayer au moins de procurer le retour de la paix générale a fait passer le roi sur ces considérations, d'autant mieux qu'en se prêtant aux vœux de la cour impériale à l'égard de l'interposition de ses bons offices, et en prouvant ainsi à l'empereur-roi sa condescendance, et à l'Europe entière que si la médiation de Sa Majesté Impériale demeure sans effet, on ne pourra pas en rejeter la faute sur Sa Majesté Prussienne, elle prive en même temps Napoléon des moyens d'accuser [1]) les puissances belligérantes de s'être refusées à entendre ses propositions, et sous ce prétexte dangereux, de rendre nationale une guerre qui ne regarde en aucune manière la nation française, ni aucun des autres peuples qu'il force à combattre sous ses drapeaux, mais dont on doit chercher uniquement les motifs dans son ambition personnelle et dans celle

---

puissances belligérantes, Sa Majesté en agrée l'ouverture dans la ville de Copenhague proposée pour cet effet par l'Angleterre.

[1]) D'autant mieux que Sa Majesté a voulu ôter à Napoléon la possibilité d'accuser....

des individus de sa famille et de ses créatures dont il a besoin de satisfaire l'avidité.

Le roi s'est donc décidé à envoyer ses plénipotentiaires à Copenhague, aussitôt que ceux de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique seront en route pour s'y rendre, et à leur faire entamer, de concert avec ceux des autres puissances en guerre et sous l'intervention de la cour impériale[1]), les négociations de paix avec Napoléon. Mais ne pouvant s'empêcher d'en augurer peu favorablement, par la raison susalléguée du vague des ouvertures qu'il lui a faites et spécialement à cause de l'obscurité de la base énoncée dans sa lettre du 17 mai, Sa Majesté croit devoir déclarer franchement qu'elle n'entrevoit pas la possibilité de s'entendre si, se regardant comme le maître de la partie du continent qu'il occupe, Napoléon voulait établir un système de compensation sur cet état d'occupation.

Le roi se flatte donc que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique daignera prescrire à ses plénipotentiaires de s'appliquer avant tout à éclaircir ce point capital, et qu'elle ne pourra qu'applaudir à la résolution, prise par Sa Majesté Prussienne de concert avec l'empereur Alexandre et les cours de Londres et de Stockholm, de ne pas suspendre en attendant leurs opérations, mais de les poursuivre au contraire avec la plus grande vigueur. Et comme Sa Majesté est persuadée que c'est là le seul moyen de forcer Napoléon à accorder aux puissances belligérantes des conditions justes et honorables, elle aime à penser que l'empereur-roi, se tenant assuré de la pureté des intentions des alliés et du roi en parculier et appréciant le danger[2]) des desseins de Napoléon, donnera à son intervention le poids nécessaire par l'appareil im-

[1]) et avec le concours de l'Autriche.

[2]) . . . . des desseins de la France, se persuadera que le but qu'il s'est flatté d'atteindre par son intervention au congrès en qualité de

posant de toutes ses forces, si toutefois, ce qui serait plus désirable et plus conforme à son propre intérêt, Sa Majesté Impériale ne préférât de les faire agir en faveur de la bonne cause.

Office à remettre mut. mut. aux cours de Londres et de Stockholm.

(Vergl. Bd. III, S. 358.)

Tilsit, 9 juin 1807.

Sa Majesté Britannique connaît déjà la correspondance ci-jointe qui, d'intelligence avec l'empereur Alexandre, a eu lieu entre Sa Majesté le roi de Prusse et le chef du gouvernement français. Elle sait son résultat: l'acceptation d'un congrès entre toutes les puissances en guerre dans la ville de Copenhague sous l'intervention de l'Autriche.

Elle est informée que Napoléon, sommé à différentes reprises de s'expliquer sur les bases de la pacification, a fini par dire: „Je pense que tout est contenu dans ces deux mots — égalité et réciprocité entre les deux masses belligérantes - l'Angleterre et la Russie feront pour mes alliés ce que je fais pour les leurs. Je ferai pour les alliés de l'Angleterre et de la Russie ce qu'elles feront pour les miens."

On ne peut se dissimuler qu'un principe aussi vaguement énoncé et susceptible de plusieurs interprétations ne donne que très peu d'espoir d'atteindre le but que l'on s'est proposé, et que ce ne sera que par la continuation la plus vigoureuse de la guerre, par l'assistance prompte et efficace de l'Autriche

---

médiateur, ne peut être obtenu que par la force des armes, et que Sa Majesté Impériale se résoudra enfin à intervenir dans la pacification future comme partie belligérante, ce qui serait à la fois plus conforme à son propre intérêt et plus désirable pour le succès de la bonne cause en général.

et par les secours à fournir par l'Angleterre aux puissances continentales, qu'on peut se flatter d'y parvenir. Les conséquences que Napoléon tirera peut-être de la base proposée peuvent être telles, que loin de faciliter la paix générale, elles ne feront que l'éloigner de plus en plus, surtout si, se regardant comme le maître de la partie du continent européen qu'il occupe, il prétendait établir un système de compensation sur cet état d'occupation.

Mais comme, d'un autre côté, le seul fondement d'une véritable égalité et réciprocité entre les deux masses belligérantes ne peut exister que dans une balance de pouvoir et dans des sûretés réciproques, tout dépendra des explications que recevra le principe énoncé par Napoléon. De son propre aveu, dans sa lettre du 29 avril, „la solidité réelle de la paix repose sur la nature des stipulations et sur l'harmonie des rapports qu'elle établit."

Se refuser à l'ouverture du congrès, ce serait fournir des armes à Napoléon, qui ne manquerait pas d'annoncer à la France, à ses armées et à ses alliés, qu'il avait voulu la paix, mais que ses adversaires l'avaient rejetée. Il convient donc de se prêter à l'ouverture du congrès, et même de hâter celle-ci autant que possible. Le roi s'empresse de suivre à cet égard l'exemple que lui a donné Sa Majesté Britannique, et ses plénipotentiaires partiront pour Copenhague, aussitôt que ceux du roi d'Angleterre auront l'ordre de s'y rendre. Ce sera alors à Napoléon à s'expliquer clairement, et quelle que soit l'issue du congrès, les puissances en guerre contre la France en retireront toujours l'avantage de mettre au grand jour les motifs généreux et désintéressés qui les animent, ou de dévoiler les sinistres desseins de celui qui jusqu'ici n'a cessé de tout bouleverser pour les accomplir, s'il arrivait qu'il voulût encore aujourd'hui ne prendre conseil que de son ambition.

Mais le roi pense que cette détermination des puissances en guerre contre la France ne doit dispenser aucune d'entre

elles de poursuivre vigoureusement ses opérations contre l'ennemi commun. Sa Majesté y est fermement résolue, ainsi que l'empereur Alexandre; mais c'est de Sa Majesté Britannique seule qu'elle attend[1]) les moyens de rendre sa bonne volonté aussi utile qu'elle peut le devenir, si elle obtient promptement les secours en argent et en munitions qu'elle a demandés[1]).

Le roi, fidèle à ses sentiments de confiance envers Sa Majesté Britannique, s'empresse de lui communiquer la copie de l'office qu'il vient de faire remettre à Vienne sur l'objet de la présente note, se flattant que son contenu paraîtra en tous points conforme au grand but que l'on désire d'atteindre[2]).

Grundlinien zu einem allgemeinen Operationsplan, wenn Oesterreich der Koalition beitritt, und England und Schweden thätigern Antheil an dem Landkriege gegen Bonaparte nehmen.[3])

(Vergl. Bd. III, S. 361.)

Bartenstein, den 16. (28.) April 1807.

1. Die Welt von der Despotie Bonapartes zu befreien ist der Zweck dieses Krieges.

Bemerkungen Hardenbergs:

[1]) Pon. à la Suède au lieu du passage ci-dessus: . . et ne doute pas que Sa Majesté Suédoise ne soit dans les mêmes sentiments. Fidèle à sa confiance sans bornes envers ce monarque, Sa Majesté etc.

[2]) Im Fall der Abänderung des Wiener Office würde zuzusetzen sein nach London:

Au reste Sa Majesté Prussienne se persuadant que la cour de Londres est également convaincue de la nécessité de tout tenter pour engager l'Autriche à faire cause commune avec les alliés contre la France, et qu'aucun cabinet plus que celui de St. James n'est en état d'influer avec succès sur les déterminations de celui de Vienne, elle réitère à Sa Majesté Britannique l'instante prière de faire encore auprès de l'empereur-roi toutes les démarches dont on pourrait espérer un pareil résultat.

[3]) Ich trug dem Oberst-Lieutenant von Knesebeck auf, diese Grundlinien

2. Es kann dieser Zweck nur erreicht werden, wenn die Heeresmacht Bonapartes, als des Mittels, dessen er sich bedient, die Völker zu unterjochen, so verringert wird, daß er seine ehrgeizigen Pläne aufgeben muß.

3. Auf verschiedene Weise kann dies bewirkt werden, nämlich: durch den Gewinn einer entscheidenden Haupt-Schlacht; durch Verhinderung der Rekrutirung seiner Armee; durch Abwendigmachung seines Heeres von seiner Person; durch Abwendigmachung seiner Alliirten. Alle diese Mittel werden in Anwendung gebracht.

4. Den Geist der feindlichen Armee zu bearbeiten, ihre Rekrutirung zu erschweren, sind die sichersten Mittel, erfordern aber, daß man den Krieg auf eine für uns vortheilhafte Art in die Länge zieht, also seine eigenen Streitkräfte zwar mit möglichster Thätigkeit gebraucht, aber eine entscheidende Schlacht zu vermeiden sucht, bis sie unter vortheilhaften Umständen geliefert werden kann.

5. Das Hauptbestreben der Alliirten muß daher dahin gehen, gegen den Zeitpunkt und auf dem Fleck einer entscheidenden Schlacht immer mit einer großen Ueberlegenheit der Streitkräfte auftreten zu können, und in einer vortheilhaften strategischen und örtlichen Lage zu sein. Ohne sich in selbiger zu befinden, muß die Armee der Alliirten, die von dem Feinde gedrängt wird, zurückgehen, und durch ihren Rückzug den Feind in diese nachtheilige Lage zu versetzen suchen.

6. Bei der Ueberlegenheit der Streitkräfte auf Seiten der Alliirten, und bei dem Vortheil für selbige, den Krieg in der Nähe ihrer Hülfsquellen zu führen, während dem der Feind solches entfernt von seinem Mutterlande thun muß, wird obige Bedingung nicht schwer werden zu erreichen. Grundsatz muß es dabei sein, daß nie der ganze Druck der feindlichen Macht auf

---

aus den sämmtlichen Memoires, nachdem man sich über solche vereinigt hatte, zusammen zu tragen. Hardenberg.

einen der Alliirten allein lastet. So wie also eins ihrer Heere genöthigt ist, zurückzuweichen, müssen die andern in gleichem Maße vordringen, dem Feinde Land nehmen, und ihm unmittelbar in Flanken oder Rücken folgen.

7. Die Hauptarmeen der Alliirten müssen deshalb nie zu weit von einander aufgestellt werden, sondern allezeit in solcher Nähe wirken können, daß der Feind weder mit Sicherheit zwischen ihnen eindringen, noch sich mit einer allein beschäftigen kann, ohne gegen die andere mehr als ein blos schwaches Observations-Korps zurückzulassen. Hiernach müssen im voraus die Verpflegungs-Maßregeln getroffen und die Grundsätze der Operationen verabredet werden.

8. Die Lage der Kaiserlich Oesterreichischen Länder gegen den jetzigen Stand der feindlichen Hauptarmee, und das Verhältniß der Streitkräfte der Alliirten gegen die des Feindes, wird es dabei dennoch möglich machen, die feindliche Kommunikationslinie zu beunruhigen und die Verbindung mit dem Mutterlande zu unterbrechen, ohne die Masse von der Hauptarmee Bonapartes wegzuziehen.

9. So lange des Feindes Hauptmacht an der Weichsel ist, muß also die russische Hauptarmee, nach Umständen, entweder am Narew oder der Pilica, die österreichische über Teschen oder Krakau längs der Warta oder der Weichsel operiren können. Russischer Seits müssen also die Operationen damit anfangen, das bisherige von Essen'sche Armee-Korps zur Hauptarmee zu machen, und die Vergütigung der Verpflegung mit dem österreichischen Hofe zu bestimmen, in dem Fall die russische Hauptarmee durch das österreichische Gebiet marschieren müßte.

10. Die Kornvorräthe, so sich noch in Galizien befinden, erleichtern jede Bewegung in dessen Nähe, die schiffbaren Ströme, als der Bug, der Narew, die Weichsel, jede Herbeischaffung und Ersetzung der Vorräthe aus dem Innern der russischen Provinzen, und die Festungen in Schlesien, Böhmen und Mähren gestatten sichere Depots, und eine vielleicht nothwendige Bewegung an der

Oder, oder rückwärts. Die Aufstellung und Ernährung großer Armeen ist also dort keinen Schwierigkeiten unterworfen. Mit Vorsicht müssen aber die Magazin-Punkte in Galizien gewählt werden, das ist, nicht zu weit vor, damit der Feind durch eine rasche Bewegung sich nicht in unsre Verpflegung dort wirft, ehe von beiden alliirten Theilen eine große Heeresmacht daselbst aufgestellt ist, und nicht zu weit zurück, damit bei einer Seitenbewegung der russischen Armee an der Pilica nicht zuviel Fuhrwerk erforderlich ist; die nähere Bestimmung ist hierüber mit dem Kaiserlich Oesterreichischen Hofe zu verabreden. Der Ersatz Kaiserlich Russischer Seits kann durch Brzesc und andere am Bug gelegene und noch näher zu bestimmende Oerter geschehen. Von der äußersten Wichtigkeit ist es, nach selbigen aber gleich ohne Verzug große Vorräthe aus dem Innern des russischen Reichs zu dirigiren.

11. Da für den Augenblick die Kaiserlich Russische Armee wegen Mangel der Verpflegungskräfte nicht auf dem geraden Wege zum Entsatz von Graudenz und Danzig vordringen kann, so steht es zu wünschen, daß die österreichische Operation an der Warte oder Weichsel so schleunig als möglich geschehe, um den Feind zu verhindern sich an der Weichsel festzusetzen, welches der österreichischen Monarchie noch gefährlicher wie der russischen ist; weil, wenn es dem Feinde gelänge, er die Defensive an der Weichsel gegen Rußlands Heere mit Leichtigkeit führen, und während selbiger mit seiner gewohnten Schnelligkeit sich rechts auf den schwächsten Punkt der österreichischen Staaten mit ganzer Macht werfen könnte. Die Aufstellung der Hauptarmeen beider hohen Alliirten in dieser Nähe, um mit aller Kraft dagegen zu wirken, erfordert deshalb die Sicherheit beider, weil ein Hauptschlag, der einen träfe, für beide gleiche Gefahr haben würde.

12. Während dem diese Vorkehrungen gegen eine entscheidende Schlacht getroffen werden, um ihr mit Uebergewicht der Streitkräfte und in einer vortheilhaften Lage entgegenzusehen, wird es gut sein, wenn andere österreichische Korps durch Schlesien, und

in Sachsen und Baiern eindringen, um den Feind in seiner Flanke zu bedrohen, die letzteren beiden Hauptalliirten des Feindes entweder von seinem Bunde abzuziehen, oder durch Eintreibungen von Kontributionen u. s. w. dem Kaiserlich Oesterreichischen Hofe Mittel zur Kriegsführung zu verschaffen, und durch weitere Detachements oder Errichtung von Freikorps die unterdrückten Länder in Franken und Schwaben von dem Joche des Feindes zu befreien und seine Kommunikation zu unterbrechen. Die Bestimmung der Stärke dieser Korps hängt von der Zahl der Streitkräfte ab, mit der Oesterreich überhaupt auf dem Kampfplatz erscheinen wird; Grundsatz aber muß es bleiben, die große Armee nicht dadurch außer Stand zu setzen, den großen Zweck zu verfolgen und einen Hauptschlag pariren zu können.

13. Die Engländer, Schweden und Preußen, welche bestimmt sind an den Küsten des Kontinents zu landen, müssen denselben Zweck der von Oesterreich detachirten Korps verfolgen, nämlich durch Detachements nach Hannover, Hessen und Westfalen seine Kommunikation von dort aus zu unterbrechen, und seine Rekrutirung so wie die Benutzung der Ressourcen dieser Länder für ihn unmöglich zu machen. Im Allgemeinen also muß der Zweck derselbe sein, den Feind auf so wenig Land wie möglich einzuschränken, wenn er nicht detachirt, oder ihn zum Detachiren zu verleiten.

14. Detachirt der Feind gegen sie und schwächt sich, so dringen die Hauptarmeen vor und suchen ihn zu einer Schlacht zu nöthigen. Detachirt er nicht, so wird eine Hauptschlacht so lange als möglich vermieden.

15. Zieht sich der Feind über die Oder, so schiebt sich die ganze Hauptmacht der Alliirten, so schnell als die Verpflegung es nur erlaubt, über Schlesien ihm nach, und nur ein russisches Korps von 20,000 Mann höchstens bleibt zur Dämpfung der Insurrektion in Süd-Preußen zurück, und handelt in Verbindung mit dem preußischen Korps, das über Pommern sich vorschiebt. Es ist nöthig, auf die Operation durch Schlesien im voraus zu

denken, um die Voranstalten der Verpflegung zu treffen, welches die Festungen in Böhmen und die, so noch in Schlesien in den Händen der Alliirten sind, gestatten.

16. Tritt eine Rückbewegung des Feindes von der Weichsel ein, so folgen die russischen Armeen ihm so schnell als thunlich auf dem Fuße nach, und man giebt sich mit den festen Punkten, die derselbe an der Weichsel besitzt oder während dem noch erobert haben sollte, weiter nicht ab, als daß sie durch eben so viel Truppen dagegen beobachtet werden, um der Verfolgung des großen Zwecks so wenig Kräfte als möglich zu rauben, noch seinen Alliirten der Gefahr auszusetzen, ohne Beistand geschlagen zu werden, um eher einen festen Platz einzunehmen, der auf dieser Weite von Frankreichs Grenzen doch fallen wird, wenn man es dahin bringt, die feindliche Armee entscheidend geschlagen zu haben.

17. Aus eben diesem Grunde wird es gut sein, wenn Oesterreich bis zur Entscheidung einer Hauptschlacht gegen Italien nur defensiv geht, und sich begnügt, durch diese Defensive und vielleicht durch Ausfälle in Tyrol die direkte Verbindung zwischen der italienischen Armee und der Armee Bonapartes zu unterbrechen. Ob während dieser Defensive die Belagerung von Braunau unternommen werden kann, ist nur durch die Zahl der Streitkräfte und Mittel zu entscheiden, mit der Oesterreich auftreten kann.

18. Da es Grundsatz ist, die feindliche Armee aufzureiben und mißvergnügt zu machen, so muß der Krieg so geführt werden, daß selbige weder Winter noch Sommer der Ruhe genießt. Die Alliirten müssen also ihre Voranstalten so treffen, daß sie ihre Ersatzmannschaften alle drei Monate erhalten, es ihnen nie an Stiefeln und Schuhen fehlt, gegen den Winter die Truppen Mäntel und neue Kleidungen erhalten. Auch müssen die Depots der Munitionsvorräthe so gelegt und für Munition so gesorgt werden, daß es den Alliirten nie, selbst nach entscheidenden Gefechten nicht, an Munition fehlen kann. Da wir den Krieg in der Nähe des Mutterlandes, Bonapartes Heer aber denselben ent-

fernt von seinem Mutterlande führt, so wird es uns eher möglich sein, dies zu erfüllen als dem Feind.

19. Endlich müssen von allen Seiten öffentliche Schriften und vorzüglich Zeitungen und Proklamationen den Geist der französischen Armee geschickt bearbeiten, und auf den Geist der Zeitgenossen wirken. Bonapartes Gewalt ist durch die öffentliche Meinung größtentheils gegründet: er wird fallen, ist er in ihr gesunken.

von Knesebeck.

Schreiben Hardenbergs an Kaiser Alexander.

(Vergl. Bd. III, S. 377.)

Bartenstein, 17 mai 1807.

Sire. Votre Majesté Impériale a bien voulu m'autoriser et m'encourager plusieurs fois elle-même à lui exposer mon sentiment sur les objets importants qui occupent son attention. Plus je me trouve honoré par cette marque si précieuse de sa confiance, plus je me sens pénétré du plus vif désir d'y répondre. Et quelle serait la ligne que je pourrais suivre à cet égard, si ce n'était celle que me prescrivent votre grand caractère, Sire, votre amour du bien et de la vérité, en même temps que l'attachement le plus pur pour votre auguste personne, celui dont je suis animé pour mon souverain, et le vœu ardent de voir triompher la cause que Votre Majesté Impériale défend si généreusement et dont la réussite ou la perte décidera du sort du monde civilisé?

Daignez permettre, Sire, que je soumette à votre jugement éclairé le résultat des observations suivies et attentives que je n'ai cessé de faire depuis mon séjour à votre armée. Bien éloigné de la présomption de vouloir vous donner des conseils ou d'empiéter sur les devoirs de vos propres serviteurs, j'ose vous supplier de ne regarder tout ce que je prendrai la liberté de vous dire que comme destiné pour vous seul, de pardonner ma hardiesse en faveur des motifs, de peser mes ob-

servations dans votre sagesse et de prendre ensuite les déterminations que celle-ci vous dictera.

Votre Majesté Impériale a pris les armes pour le bien général et pour sauver son ami et son allié, mais les événements ont été tels, que maintenant elle combat de plus pour sa propre gloire et pour son existence. Quiconque connaît le caractère et les plans de Bonaparte, l'esprit de ses opérations politiques et militaires, les moyens qu'il emploie et son activité, ne se permettra aucun doute à cet égard. Il ne faut pas se faire illusion, l'incendie funeste frappera le nord, comme il a frappé le midi, si l'usurpateur sort victorieusement de cette lutte, de la dernière qu'il aura eu à redouter. Quelle jouissance pour son ambition démesurée de détruire la puissance et l'influence de la Russie en Europe! Combien de fois ne s'est-il pas déjà permis de dire qu'elle est une puissance asiatique!

A Dieu ne plaise que cet état des choses arrive! Votre Majesté Impériale a de très grands moyens, elle en trouvera chez ses alliés; la persévérance, même dans le malheur, les multipliera, et ôtera surtout à notre adversaire celui de terminer promptement ses guerres en divisant les siens et en les détachant de la cause commune après des revers. Mais je ne crains pas de le dire — le danger est extrême, et des malheurs incalculables fondront sur nous et amèneront la perte de cette cause sacrée, si Votre Majesté Impériale ne réussit pas à faire introduire un ordre vigoureux:

1° dans la partie financière de l'armée;

2° dans toutes les branches de son entretien et de son approvisionnement;

3° dans plusieurs objets qui regardent l'armée même.

Votre pénétration, Sire, vous a sans doute fait découvrir le mal, mais ce n'est qu'en suivant les détails, comme j'ai été à même de le faire pendant quelques semaines, qu'on en peut connaître toute l'étendue, et je crois remplir le premier de

mes devoirs envers Votre Majesté, en ne lui cachant rien à cet égard. Jusqu'ici toutes les mesures pour l'arrêter et pour réformer les abus n'ont produit presque aucun effet, parce que les causes des désordres subsistent toujours. Si l'on ne parvient pas à les détruire, les ordonnances les plus sévères ne feraient qu'empirer le mal et seraient inexécutables.

1° Quant au premier article, la partie financière, l'armée a toujours manqué d'argent et elle en manque encore; ceux qui ont été chargés des achats, dénués de moyens pour suffire aux payements, n'ont pas acheté des quantités suffisantes ou de la qualité requise; on a eu recours à des expédients contraires au crédit d'ailleurs si bien établi de la Russie et à la dignité de Votre Majesté! Un intérêt énorme de 25 à 30 pour cent a été accordé pour se procurer des sommes peu considérables et par des négoces partiels et conduits de la manière la plus nuisible. Tout ce qui est possible a été fait de la part de la Prusse pour remédier à ces inconvénients. Les caisses du roi et leur crédit ont fourni jusqu'à présent à ce qu'il y avait de plus pressé. Et que ne ferait pas le roi pour un ami et un allié qui épouse si généreusement sa cause? — Mais l'insuffisance des moyens met des bornes au sentiment et au devoir, et certes, rien n'est plus urgent que de mettre les envois pécuniaires à l'armée en règle, afin qu'ils arrivent suffisamment et sans le moindre retard.

Un empire qui possède tant de ressources que le vôtre, Sire, ne peut pas avoir manqué dès la première campagne des fonds nécessaires pour la guerre; il faut donc qu'il y ait eu des défauts très essentiels dans le maniement. Il est impossible qu'on n'ait pas commencé par faire le calcul des frais qu'exige la guerre, qu'on n'ait dressé des états circonstanciés et divisés par époques, p. e. par mois ou quartier pour chaque branche — mais aurait-on peut-être porté trop peu sur ces états, ou bien les sommes destinées pour un objet auraient-elles été détournées à d'autres usages, leur envoi

retardé etc.? Je ne me permets aucune conjecture à cet égard, je ne m'arrêterai qu'aux mesures qui me paraissent indispensables: 1° que Votre Majesté Impériale donne ses ordres, afin que, dans le plus court délai possible, on lui présente des tableaux exacts et circonstanciés d'après les différents objets, des besoins de l'armée en argent, tant pour la paye, que pour l'approvisionnement, les transports, les fournitures, et en portant en compte une somme pour les dépenses extraordinaires; 2° que les termes soient fixés pour les envois de l'argent, et que rien ne puisse les arrêter ou faire diminuer les sommes assignées sous un prétexte quelconque; 3° qu'une caisse de guerre soit établie à l'armée sous la responsabilité d'un homme de confiance; qu'on lui adjoigne un contrôleur, que l'état des dépenses soit communiqué à ces employés pour leur servir de règle, et que le général en chef, trouvant toujours dans cette caisse de quoi faire face aux dépenses que le service exige, ne soit pas du tout mêlé dans son administration. Les administrateurs doivent pouvoir compter avec la plus grande certitude sur l'entrée des fonds; 4° que Votre Majesté se fasse rendre un compte mensuel de l'état de cette caisse, de la récette et de la dépense. Les détails peuvent être réservés à l'examen de la comptabilité, mais vu la grande importance de l'objet, vous devez avoir souvent un tableau sous les yeux, Sire, qui vous fasse juger de la suffisance et de l'emploi des moyens; 5° dans la supposition que les fonds en caisse, surtout en espèces, ne soient pas assez considérables pour pouvoir soutenir les dépenses d'une guerre en pays étranger, que les ressources du pays puissent ne pas suppléer à ce qui manque ou être beaucoup mieux employées, ne serait-il pas convenable d'accepter les subsides que l'Angleterre s'empressera sans doute d'accorder? Chaque allié confère ses moyens et ses forces. L'Angleterre n'en a proprement que dans sa marine et dans son numéraire. Y aurait-il plus de difficultés à en tirer parti pour atteindre le but com-

mun, que de tout autre secours? Il y a une grande différence entre un traité d'alliance et de subsides et une transaction qui met les troupes d'une puissance à la solde de l'autre. D'ailleurs cet état des choses qui rend les petites mesures, nuisibles au crédit de l'empire, indispensables, qui ruine son crédit, ne serait-il pas beaucoup plus contraire à l'honneur et à la dignité qu'une alliance qui procurerait des subsides?

Il n'y a pas une minute à perdre pour ces arrangements. Ils sont la base essentielle sur laquelle toute espérance de succès repose, et je croirais de la plus haute importance que Votre Majesté Impériale appelât près de sa personne un de ses serviteurs capable d'exécuter promptement et efficacement ses commandements sur ce sujet.

2° Le second article, celui de l'entretien et de l'approvisionnement, n'exige pas moins l'attention la plus suivie. Les victoires de Pultusk et d'Eylau sont restées sans cet effet décisif qu'on aurait été en droit de s'en promettre — faute de subsistances et même de munitions. Cette campagne d'hiver, si ruineuse pour les Français, aurait dû décider du sort de la guerre; la belle saison rendra à l'ennemi une force d'action qu'il avait perdue dans un climat tout à fait contraire à ses habitudes et à sa constitution physique. Les premières impressions causées par ces combats sanglants étaient une arme bien dangereuse pour lui; on lui a laissé le temps de se perdre, et elle se perdra tout à fait, si, à la face de la belle et brave armée de Votre Majesté, deux forteresses importantes tombent au pouvoir de l'ennemi. Et tout cela, on l'attribue, et en grande partie avec raison, au défaut de subsistances. Je m'en tiendrai à cette cause seule, quoique peut-être on pourrait en assigner d'autres encore; mais je me permettrai d'ajouter que ce n'est pas faute de subsistances mêmes, mais par le désordre extrême, par la ruine des transports, par la manière dont cette partie a été gérée, sans aucun système, sans aucun plan, que le mal atteint son comble. Voilà

un mois et demi que nous nous occupons d'y porter remède, mais rien d'essentiel n'est fait jusqu'ici, et c'est sans doute avec la plus vive douleur, qu'il faut se dire que le moment où on aurait pu agir efficacement contre l'ennemi et profiter de son dénuement et du mauvais état de son armée est entièrement perdu, et que cette superbe armée reste dans une inaction dangereuse pour son esprit, et qu'elle est même exposée à souffrir de la faim à peu de distance de sa patrie et dans la proximité des ports de mer, où il aurait été facile d'accumuler des vivres de toute espèce. Votre honneur, Sire, et votre cause exigent les mesures les plus promptes et les plus énergiques relativement à ce point. Je crois devoir encore parler franchement sur ce qui le regarde. Il semble y avoir de très grands abus dans votre armée pour la distribution et l'emploi des vivres. Votre Majesté les connaît sans doute mieux que tout autre, mais elle juge apparemment qu'il est impossible de les réprimer à la fois, parce qu'il faudrait, en déployant une sévérité rigoureuse, hausser la paye du militaire. Elle réserve cette mesure de bienfaisance et d'humanité à des temps moins orageux, mais en attendant elle voudra toutefois sévir contre l'excès des abus et en diminuer au moins l'effet par des soins redoublés, afin que l'armée ne manque de rien.

Il faudrait, je pense: 1° faire les plus grands efforts pour transporter, tant par eau que par terre, des vivres de toute espèce dans les magasins sur les frontières et dans les ports de mer; mais comme ces moyens demandent du temps, il faut calculer celui pendant lequel il sera nécessaire de recourir à d'autres expédients, à des achats par des entrepreneurs sûrs etc. Il faut pouvoir les munir d'argent et payer à terme. L'argent ne doit donc pas manquer pendant un instant pour cet article essentiel, et les épargnes ne peuvent être, dans la situation présente et en considérant le grand but qu'on doit atteindre et le grand danger qu'on court, qu'un soin secon-

daire. 2° Se procurer les moyens de transport, c'est l'objet le plus pressant à l'égard de l'approvisionnement. Le train d'ambulance que je me suis chargé d'arranger fournira dans peu de jours entre 5 et 600 voitures. Nous n'avions compté que 200 à peu près. Mais je ne sais pas qu'on ait pris d'autre mesure, et il nous faut pour le moins le double. Il y a longtemps que j'ai présenté les plans, que j'ai donné des renseignements sur des entrepreneurs. Je n'apprends pas qu'on avance, et nous sommes obligés de rester les bras croisés. L'ennemi sans doute se prépare à de grandes opérations. La calme du moment sera suivi, je crains, par de terribles tempêtes. Journellement j'ai eu à lutter contre les désordres qui m'enlevaient même de force les voitures de cette nouvelle ambulance. 3° Votre Majesté Impériale jugera sans doute nécessaire de dispenser entièrement le général en chef de toute espèce de direction et d'administration de la partie de l'approvisionnement. C'est à lui à indiquer les points où le plan d'opération exige l'établissement des magasins, mais il ne faut pas qu'il aille plus loin. Sa vocation l'occupe assez par les grandes conceptions militaires, la connaissance du terrain où il compte agir, et l'exécution même sur le champ de la gloire. Un chef qui rend un compte régulier à Votre Majesté de l'état des choses, à des époques fixes, et de manière à la faire juger de l'ensemble et à ne pas la fatiguer de petits détails, une direction pour l'exécution et la régie spéciale, en permanence près du général en chef, voilà les autorités auxquelles je pense qu'il conviendrait de confier la gestion. Il est essentiel que des employés prussiens y concourent, afin de régler et de surveiller tout ce qui concerne les provinces et les sujets du roi et d'avoir soin qu'il soit donné toute l'assistance possible à votre armée, Sire; il est nécessaire que les employés soient complétement informés de l'état des choses, parce qu'ils se verraient sans cela dans l'impossibilité d'agir. J'ai pris la liberté de donner à M. de Budberg un plan de règlement

pour cet effet, qu'il soumettra à la sanction de Votre Majesté.

3° Il me reste encore à parler du troisième point, Sire, des abus dans l'armée même. On se demande partout comment il est possible que les soldats d'un prince qui est un modèle d'humanité, de magnanimité et de bienfaisance, puissent se permettre des excès sans nombre qui, en ruinant le pays de son allié et de son meilleur ami, compromettent l'existence et l'honneur de l'armée même? Si l'on peut accuser le chef de trop peu de sévérité et de ne pas veiller peut-être avec assez de soin à cet ordre si nécessaire en toute chose et particulièrement dans le militaire, on ne peut pas disconvenir que ce ne soit dans le défaut d'argent et de vivres et de fourages qu'il faut chercher principalement la cause du mal. La progression dans laquelle il augmente est tout aussi affligeante qu'effrayante. L'armée s'ôte à elle-même tous les moyens de sa subsistance future, et quelles seraient les suites funestes que cela entraînerait en cas d'une affaire malheureuse? Et si l'on ne porte pas bientôt remède à cet objet, le désespoir s'emparera des habitants du pays, et quelle mauvaise impression ne doit-on pas attendre du défaut de discipline dans les pays où nous avancerons en cas de succès? Un de nos premiers soins ne doit-il pas être, d'après les vues aussi sages que généreuses de Votre Majesté Impériale, de gagner l'opinion publique et l'attachement des peuples pour notre cause et pour ses défenseurs? Vous trouverez dans votre sentiment et dans votre justice, Sire, les moyens les plus propres pour faire cesser ces excès. Ils n'appartiennent pas à vos braves soldats. Qu'on leur donne de quoi vivre, qu'on les raccoutume à l'ordre et à la discipline, et ils inspireront la confiance et la gratitude qu'on doit au protecteur. Mais la volonté bien décidée de Votre Majesté doit être connue, et des exemples bien sévères contre ceux qui y contreviendraient doivent en

garantir le succès. Le général en chef et les généraux sous lui doivent en être responsables.

Les désordres les plus marquants se commettent sur les derrières de l'armée, où la possibilité même n'en devrait pas exister. Des traîneurs, officiers, soldats de toute arme, parcourent le pays et commettent des exactions; il y a des corps entiers dont on ne conçoit pas le but en arrière. Une police exacte à cet égard, la nomination de quelques officiers de confiance comme commandeurs dans quelques endroits principaux, afin que les plaignants puissent s'adresser à eux, l'établissement de routes militaires que personne n'oserait quitter sous peine de la punition la plus sévère, rendraient à l'armée un très grand nombre de combattants et délivrerait le pays d'un fléau terrible. Le pillage, les mauvais traitements sans aucune raison valable, cesseraient, surtout si des peines infligées publiquement devant l'armée même frappaient les transgresseurs.

J'implore l'indulgence de Votre Majesté Impériale de ce que j'ose l'entretenir aussi longtemps d'objets désagréables et si contraires à sa façon de penser. Mais c'est dans celle-ci que je me flatte de trouver mon excuse, comme dans la haute importance du moment.

De l'activité et de l'énergie dans l'exécution de vos intentions et de vos ordres, Sire, la plus grande activité, la plus grande énergie — voilà ce qu'il faut, ce qui est indispensable pour nous sauver. Daignez inspirer ces qualités dont vous donnez vous-même l'exemple à ceux que vous employez, et vous atteindrez un grand et noble but que votre belle âme se propose. Malheur à ceux qui ne vous secondent pas avec le zèle le plus ardent!

C'est le sentiment dont je suis pénétré, et je me glorifie d'être avec le plus profond respect etc. Hardenberg.

Bericht Bennigsens an Kaiser Alexander.

(Vergl. Bd. III, S. 449.)

Allenbourg, 3 (15) juin 1807.

Sire. Je dois annoncer à Votre Majesté Impériale que la journée d'hier a été aussi défavorable pour ses armées que les autres avaient été heureuses. La cavalerie, qui m'avait précédé dans ma marche à Friedland, y trouva déjà trois régiments de cavalerie française. Cette troupe fut bientôt culbutée et chassée, et la nuit se passa tranquillement. Le lendemain matin, vers les cinq heures, je fus de nouveau attaqué, d'après les prisonniers, simplement par le corps d'Oudinot. Mais je m'aperçus bientôt que nous avions à faire à toute l'armée française et à des forces bien supérieures. Malgré cela l'armée maintint sa position et l'ennemi fut repoussé à différentes reprises, et des colonnes entières furent taillées en pièces, et un drapeau de pris que je mets ci-joint aux pieds de Votre Majesté Impériale. Ce n'est que vers les sept heures du soir qu'une nouvelle attaque fut entreprise par l'ennemi sur notre centre par des colonnes très fortes et de la cavalerie. Les troupes ne tinrent plus, lâchèrent pied et se débandèrent. Je ne puis attribuer cet événement qu'au malheur d'avoir perdu en grande partie les meilleurs généraux et officiers. Le lieutenant général Essen Ier, le général Steinheil, le lieutenant général Soukin, le général Markow furent blessés, et les généraux Pahlen des dragons de Livonie, Masawskoy et le capitaine Kern furent tués avant cette attaque. Quoiqu'il me soit impossible de déterminer la perte que nous avons faite tant en hommes qu'en artillerie, je ne crois pas qu'elle dépasse dix mille hommes, si l'on parvient à rassembler tous les marodeurs, tandis que l'ennemi doit en avoir fait une immense. Après ce funeste événement, j'ai pris la direction vers cette ville, et dès que les troupes auront pris un peu de repos, je vais me porter à Wehlau, pour prendre une po-

sition derrière la Prégel et me tenir sur la défensive, jusqu'à ce que les renforts que j'attends me seront arrivés. Néanmoins je croirais indispensable et conforme à la prudence d'entamer quelques négociations de paix, ne fût-ce que pour gagner du temps pour réparer nos pertes, ce dont vous déciderez, Sire. Bennigsen.

Bericht Zismers an den Minister General Budberg.

(Vergl. Bd. III, S. 450.)

Allenbourg, 3 (15) juin 1807.

Monsieur le Général. Le cœur navré de douleur et l'âme déchirée du spectacle tragique auquel j'ai été assez malheureux d'assister, je prends la plume pour annoncer à V. E. le grand désastre qui nous est arrivé, quoique M. de Bennigsen ne le fasse pas connaître d'abord en entier à l'empereur, pour ne pas le frapper d'un coup. J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E. que le 1[er] (13) nous nous portions à Friedland. Notre avant-garde, composée de cavalerie, s'y étant rendue vers le soir peu avant toute l'armée, trouva déjà dans cette petite ville trois régiments français. Ceux-ci furent d'abord attaqués et culbutés, et nous restâmes tranquilles la nuit, mais vers les cinq heures du matin le lendemain l'attaque recommença. On crut d'abord, au dire des prisonniers, n'avoir à faire qu'au corps d'Oudinot, mais on s'aperçut bientôt que Bonaparte et toute son armée y était. Le combat fut opiniâtre et souvent à notre avantage, jusqu'à ce qu'enfin vers les sept heures du soir les Français entreprirent de rompre notre centre. En attendant on nous avait déjà blessé et tué les meilleurs généraux. Le lieutenant général Essen I[er], le général Markow, le lieutenant général Soukin, le général Steinheil sont du nombre des premiers, et le général major Pahlen des dragons de Livonie des derniers. C'est à cette perte de ces meilleurs

officiers, généraux et tant d'autres, qu'il faut attribuer le peu de résistance que les troupes ont opposée à cette dernière attaque, qui fut faite par des colonnes énormes garnies de canons. Le désordre se mit dans notre armée et les soldats se débandèrent dans un moment. Ce fut une déroute complète sans ordre ou commandement. Après avoir combattu tout le jour, nous avons marché toute la nuit pour arriver ici avec tout ce qu'il a été possible de rassembler de troupes. En attendant qu'on prend un peu de repos pour repartir d'abord pour Wehlau, où le général Bennigsen se propose de se mettre derrière la Prégel, j'ai l'honneur d'écrire ceci à V. E.

S'il est permis à un témoin oculaire de toute la campagne de parler sans détour à son chef, V. E. pardonnera peut-être à mon zèle pour le service et mon attachement pour ma patrie de lui en dire mon avis sur les circonstances actuelles. Il me paraît qu'il n'y a plus rien à faire que demander le plus tôt possible un armistice, ou aussi d'entamer des négociations de paix, tandis que le reste de l'armée et les secours qui lui arrivent, placés derrière la Prégel, pourront nous donner encore les moyens d'obtenir des conditions honorables.

Il est impossible que je détermine dans ce moment la perte que nous venons de faire; mais elle doit être immense, tant en hommes, qu'en artillerie et autres objets militaires.

Le tableau que le général Bennigsen fait à l'empereur de la journée d'hier est infiniment moins noir; mais j'ose assurer à V. E. que je n'ai rien exagéré, persuadé qu'elle doit être instruite par moi de la vérité, si même elle ne voulait pas en faire usage. Zismer.

Schreiben Kaiser Alexanders an den General Bennigsen.

(Vergl. Bd. III, S. 450.)

Olitta, 4 (16) juin 1807.

J'étais loin de m'attendre, mon général, après vous avoir confié une aussi belle armée, et qui a donné tant et tant de preuves de son courage, aux nouvelles que je viens de recevoir de vous. Si vous n'avez pas d'autres moyens de sortir de l'embarras dans lequel vous vous trouvez que de traiter d'un armistice, je vous permets de le faire, pourvu que cela soit en votre nom. J'ai jugé à propos de vous envoyer le lieutenant général prince Labanow, que je trouve qualifié à tous les titres pour être chargé par vous de cette épineuse négociation. Ils vous rendra compte de bouche des ordres dont je l'ai muni, et après vous être concerté avec le général Popow et lui, expédiez-le auprès de Bonaparte. Vous devez sentir tout ce qu'il m'en coûte de passer par ce moyen.

Alexandre.

Berichte Schladens an König Friedrich Wilhelm III. und Hardenberg.

(Vergl. Bd. III, S. 469.)

Erster Bericht (an König Friedrich Wilhelm III).

Baubeln, 21 juin 1807.

Sire. C'est depuis hier matin que je me trouve au quartier général de l'armée russe, qui malheureusement est déjà établie sur la rive droite de la Memel vis-à-vis de Tilsit; elle occupe la partie du pays qui s'étend en face de Ragnit jusqu'à Winge; c'est là où se joint à elle le général l'Estocq, qui

avec les troupes prussiennes garde la position entre la Gilge et la Russ et pour sa personne se trouve à Blaschken. Dès mon arrivée ici, je me rendis chez le général en chef, qui s'est établi dans une maison isolée à peu de distance du baillage de Baubeln. Entouré de presque tous les généraux de l'armée, il me reçut avec une politesse froide qui lui semble naturelle, et commença la conversation en essayant de faire l'apologie des derniers événements; il se donna beaucoup de peine pour me convaincre que, sans cette retraite précipitée, le corps du général l'Estocq aurait infailliblement été coupé, j'ignore de quelle manière; et même il soutint qu'une faute grave commise ces derniers jours par Napoléon avait seule pu sauver les troupes prussiennes, qui, sans cela, ne seraient jamais parvenues à passer la Memel. Le général Bennigsen, tout en me parlant de ces événements, garda le plus profond silence sur un objet de la plus haute importance et qui occupe l'attention de toute l'armée russe, celui de l'arrivée du général Duroc, qui, dans la nuit d'hier, a eu une conférence de plusieurs heures, à la suite de laquelle le grand-duc Constantin s'est rendu en personne auprès de son auguste frère pour lui rendre compte des ouvertures qui lui ont été faites. Comme Votre Majesté aura déjà été mise au fait de tout ce qui s'est réellement passé dans cette conférence, je me bornerai seulement à lui rapporter ce qui se débite ici parmi les individus qui possèdent la confiance du général Bennigsen, soit à cet égard, soit au sujet de ce qui a précédé l'arrivée du maréchal Duroc.

Peu de jours après la bataille de Friedland, le général en chef sentant la nécessité de ralentir, s'il était possible, la marche victorieuse de l'ennemi pour sauver les débris des colonnes russes mises en déroute, les premiers pourparlers ont eu lieu, si je ne me trompe, entre le prince Bagration et le duc de Berg; ils ont été suivis d'une correspondance du grand-duc Constantin avec ce beau-frère de Napoléon. Le

général russe prince Labanow s'est rendu au quartier général français, et, à son retour, le maréchal Duroc est venu ici conférer avec le grand-duc et le général Bennigsen.

On prétend que les Russes ont proposé de conclure un armistice; que Napoléon avait fait répondre que non-seulement il y prêterait les mains, mais que même il était disposé à entamer une négociation de paix, qu'ensuite il avait exigé qu'on lui cédât Graudenz et Colberg; et que cela fait, l'on convînt d'un armistice dans les positions actuelles des deux armées; qu'à cela le général Bennigsen avait répliqué que de semblables conditions ne convenaient point à l'honneur de l'armée russe; qu'on devait donc se borner à négocier d'une suspension des hostilités sur les devants des armées; qu'ainsi l'armée française serait toujours la maîtresse de réduire Graudenz et Colberg qui se trouvaient sur ses derrières; qu'en attendant l'on pourrait négocier de la paix. On assure qu'à la suite de toutes ces explications, un projet de convention avait été rédigé; que le grand-duc s'est chargé de le soumettre à l'approbation de l'empereur, et même de l'appuyer de tout son pouvoir; que ce projet fixe un terme de quatre semaines pour recommencer les hostilités, si en attendant la paix ne se conclût; et que pour le moment et jusqu'à ce que la réponse de l'empereur Alexandre soit arrivée. les deux armées ne s'inquiéteront point. De plus, l'on prétend savoir que verbalement la question avait été hasardée si la Russie ne pourrait consentir à se séparer de l'Angleterre; qu'alors sa paix avec la France serait faite sans la moindre difficulté, à quoi le grand-duc Constantin, comme le général Bennigsen, avaient répondu: qu'ils étaient persuadés que la Russie ne serait point éloignée à faire sa paix séparée avec la France, pourvu que l'on n'exigeât pas d'elle d'abandonner les intérêts de Votre Majesté.

Voilà, Sire, de quelle manière l'on s'explique ici sur tout ce qui s'est fait jusqu'à présent; on attend le retour du grand-

duc avec la plus vive impatience, et semble s'exagérer de beaucoup les moyens actuels des Français; j'ai également eu lieu de m'apercevoir que, privé de nouvelles du corps d'armée du général Tolstoy [1]), l'on craint qu il ne soit coupé, ce qui au reste me paraît fort peu probable, comme ce général pourrait toujours effectuer sa retraite sur Bielsk et Brzesc, si l'on a seulement eu la précaution de l'avertir de l'échec éprouvé à Friedland. Quant à la force de l'armée russe qui se trouve actuellement dans ces environs, d'après un calcul assez vague et qui mérite de la confirmation, on l'estime à 30 mille hommes d'infanterie, 12 mille de cavalerie et 400 pièces de canons avec appartenances. La retraite précipitée et le manque de subsistances qui en est la suite (tous les magasins amassés sur la rive gauche de la Memel étant tombés entre les mains de l'ennemi) sont cause qu'il y règne encore le plus grand désordre, et que les plus grands excès se commettent sous les yeux du général en chef. Si l'on ne trouve moyen d'y remédier incessamment, ce qu'on assure, tous les pauvres habitants de cette fertile contrée seront réduits à la plus cruelle misère.

Je dois me borner aujourd'hui à ces notions qui, en grande partie, sont encore sujettes à caution; je me flatte d'y ajouter incessamment de plus positives. Schladen.

Nachschrift.

Baubeln, 21 juin 1807,
à cinq heures du soir.

Depuis une heure le grand-duc Constantin est de retour de Sczawel. A peine arrivé, la plus grande partie des généraux fut appelée chez le général en chef, et, dans ce moment,

---

[1]) Il commandait maintenant le corps de l'aile gauche, auparavant commandé par M. de Essen et puis par le général Tuschkoff qui était tombé malade. (Hardenberg.)

le prince Labanow précédé d'un parlementaire s'est rendu à Tilsit pour y porter la réponse de Sa Majesté l'empereur aux ouvertures françaises. Je ne saurais jusqu'à présent annoncer avec certitude quel est le sens de cette réponse; mais à en juger d'après ce que prétendent en savoir les confidents du grand-duc, il serait question de proposer à Napoléon une ligne de démarcation entre les deux armées au lieu de l'armistice proposé par lui, et de traiter aussitôt d'une paix définitive. Le grand-duc doit avoir assuré que l'empereur son frère était décidé à abandonner l'Angleterre et à s'arranger conjointement avec la Prusse sans l'intervention de personne. Il s'agit de voir maintenant si ces données sont fondées et si dans ce cas l'ennemi acceptera les propositions que le prince Labanow est chargé de lui faire. Le grand-duc Constantin assure n'avoir pas encore trouvé Votre Majesté à Sczawel, mais en même temps il dit que l'empereur ainsi que vous, Sire, avaient le projet d'arriver encore ce soir à Tauroggen, pour être plus près du quartier général. Cette nouvelle a donné lieu ici au bruit d'une entrevue avec l'empereur Napoléon. Le général Essen I[er] qui a été blessé à la bataille de Friedland, est déjà revenu de Memel, où il s'était fait transporter, n'ayant eu qu'une forte contusion à la tête dont il est déjà assez rétabli, pour être en état de faire son service. Je profite de l'occasion d'un chasseur que le général Chlebowsky compte envoyer à Votre Majesté, pour lui adresser le présent très humble rapport. Schladen.

Zweiter Bericht (an Hardenberg).

Baubeln, 21 juin 1807.

Monsieur le Baron. En me référant à mon rapport d'aujourd'hui, je crois de mon devoir de fixer l'attention de V. E. sur quelques observations que j'ai été à même de faire déjà, sur l'esprit qui règne parmi les généraux russes, et sur

celui qui prédomine chez les personnes qui possèdent la confiance du général Bennigsen. Je ne m'arrêterai point ici à parler des excès de toute espèce que commet le soldat, ni de l'imperturbable sangfroid avec lequel le général en chef écoute les plaintes des pauvres misérables qu'on dépouille pour ainsi dire sous ses yeux et voit toutes les horreurs qui s'excercent, non, ce sont là des scènes auxquelles j'étais préparé; mais ce qui m'a surpris, c'est de m'apercevoir que presque généralement le désir de la paix se manifeste; que sans la moindre gêne, à la table du général Bennigsen, les officiers parlent de la nécessité de la conclure au plus vite; que personne n'a l'air de penser même que l'empereur puisse avoir une opinion différente; et qu'en général tous ces messieurs croient avoir si bien mené la chose, qu'ils se croient sûrs de réussir et de l'emporter même contre les intentions de leur maître. J'ai causé avec la plupart des généraux, tous parlent des Français comme quatre fois plus forts que les Russes, et quant à nos officiers, nommément le général Chlebowsky, celui-là prétend que la conduite du grand-duc est un chef d'œuvre de sagesse, de patriotisme et de noblesse. Il cite avec complaisance que pour couper toutes les difficultés, le grand-duc avait donné l'altesse à Murat; enfin qu'il en imposerait à son auguste frère, et que même déjà il lui avait déclaré à Tilsit que l'armée voulait la paix, et qu'il devait se rappeler du sort de son père!! Quoi qu'il en soit de tout ceci, il paraît certain que les ramifications de cette intrigue sont très étendues; et si la présence et l'énergie de V. E. ne sauvent la Prusse, je crains beaucoup les suites. Le prince Czartoryski et M. Nowosiltzow qui se sont arrêtés ici quelques jours, doivent également avoir perdu leur temps à faire chorus avec les faibles, au lieu qu'ils auraient pu inspirer plus d'énergie. Enfin Bennigsen semble avoir battu les Français et triomphé de ses ennemis, aussi bonne est sa contenance; il semble qu'il est plus sûr en selle que jamais, et paraît compter sur le carac-

tère du souverain auquel il a à faire et sur le grand nombre de ses adhérents. Reste à savoir s'il se trompe; cela se décidera incessamment. M. de Stroganow est encore ici, il a l'air plus honnête que le reste. Je ne puis pas encore me louer du général, il avait l'air d'oublier hier pendant tout le dîner, et assis comme je l'étais vis-à-vis de lui, que je fusse à table, et si ce mode d'agir continue, je me garderai bien de lui tomber à charge. Cela ne m'empêchera point de faire tout ce qui dépendra de moi pour vaincre sa froideur, et V. E. peut compter sur mon zèle et sur ma vigilance. Notre existence d'ici n'est pas des plus agréables; l'on manque de tout, et la plupart du monde bivouaque. Quant à moi, je suis fourré dans une petite chambre avec M. de Stein et tous ces messieurs de la commission, à un quart d'heure du quartier général, mais au milieu des bivouacs et des dégâts que commettent les Russes. C'est avec une vive impatience que j'attends les ordres de V. E. et d'apprendre ce qui aura été décidé. Si l'armistice est accepté, et si les Russes restent dans leur position actuelle, cette contrée est ruinée. Si cela doit être, Dieu veuille du moins que cela soit pour le grand but, et en continuant la guerre. C'est plus que jamais de l'Autriche que dépend notre salut, puisse-t-elle enfin se déclarer!

J'ose me recommander à la bienveillance de V. E. et je la supplie d'agréer l'assurance de mon dévouement.

Schladen.

Dritter Bericht (an Hardenberg).

Boenigkeiten, 23 juin 1807.

Monsieur le Baron. V. E. est déjà informée de la conclusion de l'armistice et des conditions qui ont été stipulées pour la position des armées respectives; le major de Schöler lui aura également rendu compte du succès de sa mission, il ne me reste donc que peu de chose à lui dire aujourd'hui.

Je veux seulement expliquer à V. E. la cause du retard apparent que j'ai mis à l'informer hier de tous ces événements; mais nous trouvant presque tous au bivouac, privés des moyens d'écrire, et moi en particulier ayant été forcé de m'établir à un quart de lieue du quartier général, je lutte constamment contre la difficulté d'apprendre quelque chose, et celle de saisir le moment pour le rapporter. Hier encore, j'ai attendu au delà de dix heures pour expédier la lettre à V. E., et depuis le dîner jusqu'à onze heures du soir, je n'ai plus été maître d'un seul instant. Le grand-duc Constantin m'a fait attendre plus de deux heures pour m'accorder une audience, et je ne saurais rendre à V. E. les propos que j'y ai entendus. Il est inouï combien peu on ménage ici ses expressions, et à quel point les officiers de tout grade oublient le langage qui convient à l'habit qu'ils portent. Ils maudissent hautement cette guerre, se déclarent complétement battus, désespèrent de la possibilité de faire encore un pas en avant, et disent à qui veut l'entendre que: coûte qui coûte, il faut faire la paix. Malheureusement les officiers prussiens qui sont attachés au grand-duc rivalisent avec les autres à prêcher la paix, et celui qui de tous se distingue par l'inconséquence et, j'ose le dire, l'infamie de ses propos, c'est M. de Plothow, qui à peine porte l'uniforme prussien, et a obtenu l'ordre de mérite comme récompense du métier de courrier qu'il a fait après un léger avantage remporté par les Russes. Peut-être que ces messieurs se flattent de faire leur cour au grand-duc qui se déclare chef du parti pacifique, et qui même n'a pas eu honte de me dire que si l'on voulait continuer la guerre, il valait mieux que l'empereur ordonne que chaque soldat charge son fusil et se tue lui-même. Hier au soir le maréchal Duroc est arrivé ici, porteur de la ratification française à l'armistice; il a si bien endoctriné le général Bennigsen et ses entours, que maintenant chacun assure que Napoléon avait 150 mille hommes contre nous, et que même le maréchal Mortier se

trouve dans les environs. Il est pitoyable de voir de près les hommes entre les mains desquels se trouve le sort de l'Europe, gagnés ou non par l'ennemi, je l'ignore; mais il est certain que leurs actions et leur langage les rendent à mes yeux profondément méprisables. A chaque instant je me persuade davantage que les intentions généreuses de l'empereur Alexandre échoueront contre la force de l'intrigue qu'on joue ici, et de laquelle le grand-duc est l'instrument servile; je pourrais à ce sujet donner à V. E. des détails très curieux, et si elle arrive à Tauroggen et me le permet, je viendrai en personne lui rapporter ce que j'ai vu et appris. On assure qu'encore ce soir, le quartier général sera transféré à Wilkischken, ce qui le rapprochera beaucoup de Tauroggen; on s'occupe à étendre la position des Russes, il serait à souhaiter qu'on les transférât tous ensemble au delà de leurs frontières, pour laisser cette partie-ci à nos troupes; car sans exagérer, il est affreux de voir les excès qu'ils commettent, et que personne n'empêche ou punit. Le général Bennigsen fait quelquefois semblant de s'éveiller de sa léthargie pour réprimer ces désordres, mais il est si mal obéi et connaît si peu les moyens de se faire respecter, que cela ne mène à rien.

Grâces à Dieu que l'empereur s'approche, lui seul peut mettre un frein à la licence de ses troupes et à la mauvaise volonté de ses généraux. Je ne dis rien à V. E. des suites probables de l'armistice qui vient de se conclure. Elles n'auront pas échappé à la pénétration de V. E. Dieu veuille que les événements favorisent les efforts qu'elle fera indubitablement pour nous sauver et pour ramener le ministère russe à des vues raisonnables.

C'est avec une vive impatience que j'attends des ordres de sa part; je continuerai en attendant toujours à lui mander ce qui me semblera digne de son attention.

Schladen.

Postscriptum. Nous voici à très peu de distance de Napoléon, et journellement des parlementaires passent et repassent la rivière. On se félicite hautement au quartier général d'avoir disposé l'empereur à sacrifier les intérêts de l'Angleterre, et se flatte de cette manière de beaucoup d'avantages dans la négociation!! J'ai déjà eu à ce sujet quelques explications assez vives et fermes, mais sans convaincre personne. J'ai seulement eu le triste avantage de réduire mes adversaires au silence. Schöler attend toujours encore le général Kalckreuth, et M. de Bennigsen, son épouse. Il a déjà annoncé cet événement avec beaucoup de joie, disant que rien ne surpassait les jouissances domestiques!

Schreiben König Friedrich Wilhelms III. an König Gustav von Schweden.

(Vergl. Bd. III, S. 457.)

Picktupœhnen, 30 juin 1807.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je n'ai pu qu'être infiniment sensible aux preuves réitérées d'amitié et de confiance que Votre Majesté m'a données dans ses lettres des 2 et 18 de ce mois. Je lui suis très reconnaissant de ce qu'elle m'y dit de mon général de Blücher et de mes troupes, et j'apprécie parfaitement la sagesse des mesures qu'elle m'a proposées pour la conservation de Colberg, ainsi que pour les opérations à faire de ce côté-là. J'étais très disposé à exécuter à cet égard les idées de Votre Majesté, car elles nous devaient rapprocher du but que nous poursuivions tous deux; mais une série d'événements qu'il m'a été impossible de maîtriser ayant totalement changé le système de la Russie, et l'empereur Alexandre, avant de pouvoir s'en concerter avec moi, s'étant cru obligé par ces mêmes événements et par les circonstances à passer avec Napoléon un armistice tendant au rétablissement de la paix, j'ose demander à Votre Majesté si,

dans la position cruelle où je me trouve, j'aurais pu me séparer de la Russie? C'est avec le plus vif chagrin que, cédant à la nécessité, j'ai dû signer un armistice et nommer des plénipotentiaires pour négocier ma paix conjointement avec celle de Sa Majesté Impériale, mon allié. Mon ministre du cabinet ayant instruit M. de Brinckmann de tout ce qui a précédé et amené ce nouvel ordre de choses, Votre Majesté voudra bien me permettre que je m'en réfère au rapport de son ministre; s'il n'ajoute rien à l'expression des regrets que ce fatal revirement m'a fait éprouver, il achèvera du moins de vous convaincre, Sire, de l'impossibilité où j'ai été de l'éviter. L'armistice signé à Tilsit concerne aussi le corps aux ordres du général de Blücher. Je m'occupe avec zèle à faire prendre à la France l'engagement formel qu'elle ne dénoncera point celui qui subsiste avec Votre Majesté; je dois donc la prier de prendre de son côté tels arrangements que dans ces circonstances sa sagesse lui dictera pour mettre ses états germaniques à l'abri d'une invasion. Le major de Klüx, mon aide de camp, qui aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Majesté, ayant constamment assisté aux opérations de l'armée russe, sera en état de lui en rendre un compte fidèle.

Je m'empresse de saisir cette occasion pour vous réitérer, Sire, les assurances de ma sincère amitié et de ma parfaite considération. Frédéric-Guillaume.

Note concernant Corfou, écrite sous la dictée de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

(Vergl. Bd. III, S. 500.)

Le sort de Corfu intéresse la France et la Russie. Pour le fixer d'une manière durable, il faut chercher franchement, comme il convient à deux grandes puissances qui s'estiment et qui veulent que rien n'altère leur union, le parti qui s'accorde

le mieux avec la sûreté des sept îles, avec le grand intérêt d'une longue et solide paix.

Quelle sera l'organisation militaire de Corfou? Quelle sera son organisation civile? La première question est d'une importance générale, la seconde n'en a que pour le pays même.

Si l'on s'arrêtait à des considérations locales, on pourrait regretter pour Corfou les inconvénients de son administration actuelle. L'ancienne prospérité du pays dérivait de la protection et des priviléges dont l'État souverain le faisait jouir, des forces qu'il y envoyait pour en assurer la défense, des sommes versées annuellement pour couvrir les frais d'administration et de tous les rapports habituellement établis avec Venise, la Dalmatie, l'Italie. Ce qui fut utile à Corfou pendant plusieurs siècles le serait encore aujourd'hui. Aucun autre système ne lui offrira les mêmes avantages. Toutefois l'intérêt d'un seul pays n'étant que d'un ordre secondaire, Corfou peut conserver son gouvernement actuel, dont les inconvénients ne sont que pour lui. — Qu'une population de 80 mille âmes ait plus ou moins de prospérité, le système général n'en sera point altéré.

Mais il importe aux autres états que Corfou ait habituellement des moyens de défense, et la sûreté de cette forteresse, considérée comme position militaire, devient d'un intérêt général. Le maintien des libertés du commerce et de la navigation dans l'Adriatique y est spécialement attaché, l'Angleterre qui cherche des stations à l'entrée de toutes les mers, la Porte qui avait déjà demandé la suzeraineté de Corfou, pourraient s'en emparer. Cette île, abandonnée à ses forces, tomberait entre les mains des Turcs ou des Anglais; ne pouvant se défendre seule, elle a besoin de protecteurs. Que Corfou soit protégée par la France et la Russie, l'union de ces deux puissances sera pour le pays un gage de sûreté. Mais le soin direct de sa défense appartient naturellement à celui des deux

états qui, par sa position, se trouve plus à portée de le secourir et dont l'assistance peut-être pour lui de tous les instants.

La Russie n'a d'ailleurs aucun intérêt à conserver cette position. Corfou, qu'elle n'a jamais considérée que comme un point d'appui dans ses projets sur la Turquie et dans ses communications avec les Grecs, l'Albanie et les côtes voisines, est séparée de toutes ses possessions, jetée dans une autre mer, dispendieuse et difficile à approvisionner et à défendre. Il pouvait entrer dans l'ancien système de la Russie de chercher à environner de ses forces la Turquie d'Europe, mais la Russie et la France ne séparent plus leurs intérêts politiques, et s'étant proposé de ne s'occuper de l'Empire ottoman que de concert entre elles, les motifs qu'avait eus la Russie pour conserver cette possession éloignée ne subsistent plus. Ce n'est pas la situation de l'Albanie, de Monténegro, de toute la Turquie occidentale, qui doit attirer l'attention de la Russie. Les provinces contiguës à ses domaines auront toujours pour elle un intérêt plus direct: la Mer noire est bordée des possessions russes, l'Adriatique des possessions françaises. Les différences de positions permettent qu'en exerçant de concert leur influence, les deux puissances n'aient jamais de conflit d'intérêt entre elles.

Il serait donc à la fois et dans leurs vues d'union et dans le meilleur système de défense, que la ville et la forteresse de Corfou fussent en la possession de la France.

Schreiben Hardenbergs an Stein.

(Vergl. Bd. III, S. 514.)

Memel, 10 juillet 1807.

Il y a longtemps, mon cher et digne ami, que j'ai voulu vous écrire, mais j'attendais une occasion sûre, et depuis que

je rentrai dans une activité qui absorba tout mon temps, il n'en resta guères pour le sentiment. Vous savez, chère Excellence, combien vous êtes l'objet du mien, et nos dernières relations vous ont assuré de nouveau et à jamais tout mon attachement et toute mon estime. Aujourd'hui, je prends la plume pour une affaire bien importante; il s'agit du désir du roi de vous avoir à son service. Je suis chargé par Sa Majesté de vous faire des ouvertures à cet égard. Vous seul, cher ami, pouvez sauver dans ce moment ce qui restera à la Prusse, vous seul pouvez atténuer les maux qui l'accablent. Mais avant de poursuivre, il est nécessaire que je vous expose successivement ce qui est arrivé depuis votre départ.

Vous vous rappelez la position dans laquelle je me trouvai. J'allais faire de nouvelles démarches pour obtenir ma retraite, lorsque le général Bertrand arriva avec ses propositions de paix séparée. Vous connaissez mes principes, d'après lesquels j'ai toujours été de l'opinion qu'il fallait du caractère et de la conséquence à notre politique; qu'il convenait d'être tout de bon, ou francais ou anti-français, mais que toutes les demi-mesures, les partis mitoyens ne pouvaient tendre qu'à notre perte. Notre faiblesse et nos éternelles vacillations nous y ont conduits, comme on pouvait le prévoir. Dans la situation où nous nous trouvâmes, une paix séparée avec la France, à moins d'abandonner perfidement la cause de notre allié, ne nous aurait menés qu'à la honte et au malheur; le malheur nous est resté, mais au moins nous ne sommes pas déshonorés. Le roi qui ne voulait point écouter aux propositions du général Bertrand m'ordonna de m'informer exactement de la situation des affaires et de lui dire mon sentiment. Je l'exposai dans un mémoire raisonné. Mon opinion fut adoptée, et depuis ce moment, Sa Majesté recommença à me consulter. J'eus l'occasion de lui faire connaître mon sentiment sur tous les objets qui regardent l'administration et entre autres sur ceux que nous avons souvent discutés

ensemble. Le résultat n'en fut pas d'abord entièrement tel que je l'espérai. On établit une espèce de conseil auquel on admit MM. de Voss, de Schrœtter et de Zastrow et moi; toutes les affaires y devaient être rapportées par MM. Beyme et de Kleist en notre présence. On donna à M. de Voss les parties d'administration générale dont V. E. avait été chargée. A moi, on n'assigna rien, et M. de Zastrow, dont la gestion est une des causes essentielles et principales de notre perte, conserva le portefeuille des affaires étrangères. Je parus à ces conciliabules, mais je dis que ce n'était que pour ne pas donner un exemple de désobéissance, et que je ne pourrais me résoudre à rester au service dans une catégorie dans laquelle, sans avoir la faculté d'opérer le bien, je me chargerais aux yeux du public d'une grande responsabilité, où, sans avoir la perspective d'être véritablement utile, je me compromettrais à plusieurs égards. Sur ces entrefaites, les liens se resserrèrent entre l'empereur Alexandre et le roi. Le premier arriva à Memel, et en excitant Sa Majesté à la persévérance, fit les promesses les plus solennelles de ne l'abandonner dans aucun cas. Je reçus l'ordre d'accompagner le roi à l'armée, Sa Majesté me rendit le portefeuille des affaires étrangères et me confia peu après tous les départements généraux de l'intérieur et des finances, l'approvisionnement de l'armée et tout ce qui est relatif à la guerre. Je ne me soumis à cette charge que dans l'intention de vous conserver et de vous remettre le plus tôt possible tout ce qui ne regarde pas les affaires extérieures. J'eus, comme vous le pensez bien, des scènes à soutenir de la part de MM. de Voss et de Schrœtter. Ils me jugèrent mal et attribuèrent à des vues ambitieuses ce qui n'était que le désir le plus pur du bien et de faire mon devoir. Tous deux finirent par être dispensés de leurs services, excepté leurs départements provinciaux, et M. de Zastrow, après avoir refusé un commandement comme lieutenant général dans l'armée, eut son congé. M. de Voss partit pour Copenhague

et Hambourg; j'obtins la confiance entière du roi, et pendant plus de trois mois, M. Beyme étant aussi resté à Memel, j'eus encore près de Sa Majesté le rapport et le soin des affaires civiles sans exception. J'avais lieu d'espérer que tout irait de mieux en mieux et que bientôt je partagerais le travail avec vous, chère Excellence — mais le ciel en a disposé autrement. Le système politique de la Russie a changé tout à coup d'une manière infiniment nuisible et inattendue. Une cabale abominable dont le général Bennigsen a été l'âme et à la tête de laquelle on a su placer le grand-duc Constantin, a commencé par paralyser l'armée et faciliter à Napoléon la réussite de tous ses plans. Non content de ne rien faire, on a sacrifié l'armée russe au but qu'on se proposait depuis longtemps, de se retirer derrière le Niémen et de forcer l'empereur à faire la paix. Quoiqu'averti et témoin de tant de détails et d'horreurs qui s'offraient à ses yeux, sa faiblesse extrême l'empêcha de prendre un parti décisif. Le mal est parvenu au comble, on a laissé tomber Danzig d'une manière impardonnable; on a combattu avec succès, en sacrifiant un grand nombre de braves gens à pure perte; on a fini par la retraite longtemps arrêtée et par forcer la main à l'empereur, qui, malgré ses assurances réitérées, s'est jeté inopinément aux pieds de la France. Le système politique va être entièrement changé. La Russie, de protectrice de l'indépendance de l'Europe, va devenir l'instrument des vues de l'empereur Napoléon. Nous en sommes la victime. Je ne crois pas que, par une paix séparée, nous eussions obtenu des conditions plus honorables, ou qui eussent plus tourné à notre profit; mais toutes nos espérances sont évanouies. L'appui de la Russie s'est borné à une simple intervention. Les tergiversations de l'Autriche, les lenteurs de l'Angleterre, ont achevé de nous perdre. Celles-ci, nous les devons principalement à la mauvaise gestion du département des affaires étrangères dans les premiers trois mois de cette année. Il serait trop long d'entrer dans ce

moment dans tous les détails des négociations qui viennent d'avoir lieu pour un armistice et pour la paix. Je les réserve à un autre temps, où j'espère de vous revoir. Suffit que nous perdons cruellement et que, pour relever la monarchie, il faudra des efforts plus que communs. Le grand Napoléon me traite avec une haine implacable qui ne caractérise pas le grand homme. Il a déclaré que, sans mon renvoi du service, il n'entrerait dans aucune négociation, qu'il préférait faire 40 ans la guerre si j'y restais. Vous pensez bien quel a été le parti que j'ai pris. Je me suis retiré. Je ne suis rentré dans les affaires que pour être utile. N'en ayant plus la perspective, je m'en éloigne sans regret. Je ne tiens pas à ma place, ce n'est pas me faire de la peine que de me rendre à la retraite. Le roi vient de me dispenser de son service, et je suis sur le point de me rendre à Riga et de là en Danemark chez mon fils.

Il ne me restait qu'une manière d'être utile, c'était d'engager Sa Majesté à vous rappeler, et j'y ai réussi. Ne devais-je pas me flatter que vous passerez sur toute considération personnelle, pour avoir la satisfaction de sauver un État auquel depuis votre jeunesse vous avez voué vos facultés? Vous êtes effectivement le seul sur lequel tous les bons patriotes fixent leur espoir. Vous refuseriez-vous à le remplir? J'en rejette l'idée. Le roi vous confiera le ministère de l'intérieur et des finances; faites vos conditions, il ne dépendra sans doute que de vous de vous mettre en rapport direct avec Sa Majesté, sans aucun intermédiaire, et de vous y conserver, comme je l'ai été, et sans doute vous ne pouvez avoir d'autre catégorie. Le comte de Goltz de Pétersbourg a été chargé du portefeuille des affaires étrangères, jusqu'ici provisoirement, mais je ne doute pas qu'il ne conserve ce poste, et c'est un galant-homme qui veut le bien. Je crois qu'un sujet tout aussi capable que bien intentionné, le colonel de Knesebeck [1],

[1] Contre toute mon attente, M. de K. quitta le service de Prusse

aura le poste d'aide de camp et de rapporteur des affaires militaires dont Kleist désire d'être quitte, et je suis sûr qu'il ne dépendra que de vous de former entre vous trois un conseil dont vous serez l'âme. M. Beyme, je lui dois cette justice, s'est très bien conduit depuis que je suis rentré dans les affaires. Il a constamment suivi les bons principes, lui-même il n'a cherché aucune influence, elle a été nulle, mais il y a contribué lui-même. Dans des explications qu'il a eues avec moi, nous nous sommes réconciliés; je ne me suis jamais départi des principes que nous avons soutenus, en réprouvant l'existence d'un cabinet sans responsabilité. Il s'y est prêté et a été le premier à défendre le parti que le roi a pris, de mettre le pouvoir entre mes mains. Il en agira de même envers vous; il m'a renouvelé l'assurance que, d'abord après la paix, il se retirerait entièrement. J'avais formé mon département pour les affaires intérieures de MM. d'Altenstein, de Schœn, Stægemann, Niebuhr et Wilkens, le dernier pour la partie des approvisionnements de l'armée. Ces messieurs conserveront la gestion jusqu'à votre arrivée, j'espère. Hâtez-la, je vous conjure, et veuillez me mander le plus tôt possible à l'adresse de M. Zuckerbecker, Klein et Cie à Riga quand on pourra compter vous voir à Königsberg ou à Memel? Le roi a beaucoup gagné par le malheur et sa persévérance lui fait honneur. Qu'il ne soit jamais question de part et d'autre de ce qui a eu lieu entre vous! Si vous savez saisir la manière de faire les affaires avec lui, vous le porterez à tout ce qui est bon et utile, tout comme j'y ai parfaitement réussi. Évitez surtout l'air de vouloir le gouverner. Il a la bonne qualité de souffrir la contradiction et d'estimer celui qui lui dit la vérité, pourvu que ce soit avec ce respect que l'on doit au souverain, sans

et prouva par là qu'il n'était pas bon patriote, et que je l'avais trop favorablement jugé. M. de Scharnhorst et M. de Lottum partagèrent la place de Kleist qui se retira à Berlin.

aigreur et avec affection. Croyez-en à mon expérience, et je le répète, ne vous refusez pas à l'espoir de tout ce qu'il y a d'estimable chez nous! L'incluse de l'excellente et estimable princesse Louise plaidera la même cause que moi. Je vous en envoie un autre du brave Blücher, qui depuis quelque temps attendait une occasion chez moi. Je languis d'avoir votre réponse. Celle-ci vous parviendra par un exprès sûr que le baron de Goltz vous enverra, et c'est par le même que vous voudrez bien m'informer de vos intentions, en usant de l'adresse susmentionnée.

Je vous embrasse de tout mon cœur et avec les sentiments qui vous sont voués pour la vie[1]. Hardenberg.

Schreiben Hardenbergs an den Baron Jacobi-Kloest.

(Vergl. Bd. II, S. 514.)

Nimmersatt, 12 juillet 1807.

Monsieur le Baron. Par un revirement tout aussi inattendu que funeste, toutes nos espérances ont été détruites dans un seul moment, et le système politique se trouve entièrement changé.

Les lenteurs du général de Bennigsen paraissaient depuis longtemps inexplicables. On se demandait avec raison pourquoi il n'avait pas défendu la Vistule, pourquoi, après la victoire de Pultusk, il abandonna le champ de bataille à l'ennemi; on avait fait une juste critique de ses opérations avant l'affaire d'Eylau; on l'avait blâmé de s'être encore retiré, après y avoir battu l'ennemi, plus encore de l'inaction de plusieurs mois qui suivit ce combat sanglant, inaction qui laissa à Napoléon le

---

[1]) Écrit une seconde lettre à peu près de la même teneur que j'envoyai au comte de Finkenstein à Vienne. Je ne savais pas si le baron de Stein était à Nassau ou en Suisse. Les courriers devaient le suivre jusqu'à l'endroit de sa demeure.

temps de se refaire, de se renforcer et de faire reprendre à son armée l'assurance qu'elle avait perdue; on aimait à s'expliquer tout ceci favorablement et à se flatter du plus bel espoir, d'autant plus que ce général en chef assurait toujours qu'il n'attendait que des renforts pour agir avec vigueur, que ces renforts lui furent amenés en grand nombre et dans le plus superbe état par l'empereur lui-même, que toute l'armée paraissait animée du meilleur esprit. La convention de Bartenstein fut conclue dans celui de ce prince; mais nous nous aperçûmes bientôt après de la mauvaise volonté et de l'incapacité du général et de l'existence d'abominables cabales qui travaillaient à empêcher le bien. L'indiscipline la plus affreuse déshonorait l'armée sous les yeux de l'empereur, non-seulement le pays fut pillé et ruiné par des excès toujours impunis, mais ceux-ci détruisirent même tous les moyens de subsistance, surtout ceux de transport. L'hiver, où tout aurait favorisé la destruction de l'ennemi, avait fini, et au printemps, à l'ouverture de la campagne, on se trouva dans l'impossibilité d'agir. Le général ne voulait rien faire et l'on entendit parler assez haut dans son quartier général de la nécessité de s'arranger avec la France, de la mauvaise politique qu'il y avait de faire la guerre uniquement pour la Prusse — comme s'il n'y en allait pas des propres intérêts de la Russie et de ceux de l'Europe; — on y prôna le système de ne se battre qu'entre la Vistule et la Memel, de se replier le plus tôt possible derrière cette dernière et de se borner à défendre les frontières de la Russie. Le grand-duc lui-même eut l'imprudence de soutenir cette thèse au roi. L'importante place de Danzig tomba à la honte de l'armée qui était à portée de la secourir.

L'empereur avait une connaissance exacte de tout cela, il en témoigna sa désapprobation, et en protestant que rien ne lui ferait abandonner son système, il excita lui-même à la persévérance; mais des différents partis qui se présentaient

pour remédier au mal, il choisit malheureusement le plus faible et le plus mauvais. Il aurait pu prendre lui-même le commandement de son armée. Sa modestie ne le lui permit pas; il aurait dû changer le général en chef. Plusieurs considérations l'en empêchèrent. Quoiqu'il en fût extrêmement mécontent, il lui abandonna entièrement la charge importante qui lui était confiée et se retira de l'armée. C'était laisser le champ libre à ceux qui travaillaient à l'exécution de ce qui vient d'arriver. Ils avaient su gagner le grand-duc Constantin, et quoique divisés entre eux sur le plus ou moins d'égard qu'on devait avoir aux liaisons de la Russie avec l'Angleterre, ils s'unirent pour se rapprocher de la France et mettre un terme à la guerre. Le prince Czartoryski, M. de Nowosiltzow et M. de Stroganow n'auraient pas voulu, je crois, qu'on se brouillât avec la cour de Londres, mais toujours ils ont travaillé contre le système adopté par leur maître et facilité le succès à ceux qui l'ont entièrement renversé.

Le général de Bennigsen, par une suite d'inepties ou peut-être de mesures préméditées, a perdu les deux tiers de l'armée la plus brave, mais peut-être la plus mal conduite, d'après le plan dont j'ai parlé plus haut. Après avoir repoussé les Français à Heilsberg, où cependant ce fut principalement la cavalerie prussienne qui acquit de la gloire, il se retira au grand étonnement de tout le monde et avec la plus grande précipitation, perdant ses magasins, de l'artillerie, des bagages et une quantité de monde. Il abandonna tout le pays à l'ennemi et se fit battre de la manière la plus impardonnable à Friedland, tandis que le grand-duc, d'abord après la victoire de Heilsberg, quitta l'armée et vint à Tilsit, sans ordre ni permission, prêcher l'admiration des Français et de Bonaparte et la nécessité de faire promptement la paix. Encore l'empereur tenait ferme et en rejeta hautement l'idée, il alla lui-même dans les environs de Wilna, pour faire avancer l'armée de réserve; le roi en attendant à Memel, les deux sou-

verains devaient revenir dans six ou sept jours à Tilsit. — Les malheureuses opérations du général de Bennigsen, les succès rapides de Napoléon, qui entra à Königsberg et de tous côtés mena M. de Bennigsen battant, traversèrent subitement ce plan. Rien n'était perdu, si l'on n'avait changé du tout au tout. Mais le grand-duc poursuivit encore l'empereur à Sczawel, où il s'était rendu pour s'y aboucher avec le roi; il y prévint celui-ci, et lorsque nous arrivâmes, nous ne trouvâmes plus les mêmes hommes. Le grand-duc s'était permis des propos qui n'étaient que la répétition de ceux qu'il avait tenus à l'armée. Le moment où l'empereur aurait pu assurer son autorité lui parut perdu; on lui força la main. Déjà l'armistice était résolu et conclu sans nous pour un mois; on avait stipulé pour nous quatre ou cinq jours, pour nous arranger également. Auparavant on n'avait cessé de nous prêcher la persévérance, on voulait faire la guerre jusqu'en Sibérie, les assurances les plus fortes avaient été données et consignées dans les traités; à présent on s'apprêtait à faire la paix avec une précipitation inouïe. De malheureuses entrevues, qui n'auraient dû être tout au plus que le prix d'une paix honorable, eurent lieu dès le commencement, et Alexandre se fixa à Tilsit avec Napoléon et y dîna journellement à sa table, assista journellement à l'étalage militaire que Napoléon lui fit de ses troupes. Pendant des semaines entières, ils y furent ensemble sur un pied familier; notre malheureux roi fut obligé de s'y rendre aussi, mais il revint toujours coucher et passer la plus grande partie de la journée dans un village sur l'autre rive de la Memel. La reconnaissance du titre d'empereur eut lieu de fait et sans en faire une condition; les intérêts de la Russie et de la France furent arrangés et ceux de la Prusse ne furent traités que par manière d'intervention. Les lenteurs de l'Angleterre, sans doute inconcevables, les tergiversations de l'Autriche qu'on ne peut attribuer qu'à la plus grande faiblesse, ont parfaitement servi les fauteurs du système français. Les

négociations ont été conduites d'une manière dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire, dans des pourparlers entre Alexandre et Napoléon, et la paix et probablement l'alliance entre la Russie et la France arrangées, on a abandonné à Napoléon de dicter la loi la plus dure à la Prusse. Toutefois Napoléon a eu l'astucieux et habile Talleyrand à ses côtés, et il paraît qu'Alexandre n'a guères consulté le baron de Budberg qui n'a pas paru du tout à Tilsit. On ne sait pas qui il a admis à cette confiance, si ce n'est un certain prince Labanow, commandant l'armée de réserve, qui a négocié l'armistice, et le parti du grand-duc et le grand-duc lui-même, certainement pas le général de Bennigsen, qu'il déteste et qui, en dernier lieu, par une insigne fausseté a blâmé les mesures pacifiques de son souverain, en se permettant les jactances les plus ridicules sur ce qu'il ferait de Bonaparte si on le laissait faire. Pourquoi Alexandre, avec tant de bonnes et belles qualités, n'a-t-il pas été doué de cette vigueur et de cette fermeté, qu'il faut à tout souverain et surtout à un souverain de la Russie? Je suis sûr qu'il a agi bien à contre-cœur dans tout ce qu'il a fait, mais on a su lui faire peur, et il sera bien difficile qu'il regagne son autorité.

Quant à moi, j'entrevis bientôt que mon rôle devait finir. Je n'étais rentré dans une carrière que j'avais quittée sans regret que dans l'espoir d'être utile à la cause de l'humanité, de mon souverain et de son allié, qui jusqu'alors l'avait si noblement défendue. Cet espoir n'existait plus; je pouvais et je devais me retirer avec honneur. Le roi et même l'empereur firent tout pour me retenir; il m'aurait été difficile de quitter le roi dans l'excès de son malheur, si j'avais pu prévoir la moindre utilité de ma conservation près de sa personne; mais Napoléon lui-même favorisa mes vœux. Sa haine implacable dont je me glorifie, éclata de la manière la plus décidée. Il déclara ne pas vouloir négocier, aussi longtemps que je serais au service du roi, et quoique — a-t-il dit — je

puisse être un homme respectable, il préférerait quarante ans de guerre encore si j'y restais; jamais il ne me pardonnerait de l'avoir offensé dans la personne de M. de Laforest, — j'ignore comment! — que c'était comme un soufflet donné à lui; que la sensation que ma rentrée avait faite avait été trop forte, surtout en Angleterre, que j'étais Anglais et son ennemi etc. Je n'ai vu ni lui, ni personne de sa suite. Certes, je pourrais, si j'étais vain, me réjouir de me voir transformé de simple particulier en puissance! Vous sentez bien, monsieur le baron, que je n'ai pas hésité d'insister sur ma retraite, et elle m'a été accordée en plein. Je me félicite de n'avoir pas concouru à une funeste négociation qui sera l'arrêt de mort de la Prusse. Elle a été confiée malheureusement et contre mon vœu au maréchal Kalckreuth, qui a promis monts et merveilles au roi et n'a rien tenu. Le comte de Goltz, que Sa Majesté lui a adjoint contre son gré, n'a pu y prendre que peu de part, et c'est maintenant à lui que Sa Majesté a confié provisoirement le portefeuille des affaires étrangères. Je veux partir incessamment pour Riga, pour y joindre ma famille et mes effets, et de là j'irai probablement par la Suède en Danemark m'établir à la campagne près de mon fils, loin des affaires et du théâtre des iniquités. J'ai cru rendre au roi qui, dans les derniers temps, m'avait honoré de sa confiance entière, un dernier service et le plus essentiel en l'engageant de rappeler le baron de Stein, auquel je viens d'écrire par ordre de Sa Majesté pour lui offrir le ministère de l'intérieur et des finances. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai quitté Sa Majesté et notre adorable reine, qu'on a menée à Tilsit à pure perte, quoiqu'elle s'y soit conduite avec la plus grande dignité, le cœur navré de douleur. La paix sera abominable et des plus dures, la monarchie réduite à la moitié, une partie de la nouvelle Prusse orientale d o n n é e à la R u s s i e e t a c c e p t é e p a r e l l e!!! Voyez les articles de la convention de Bartenstein! Le reste de l'ancienne Pologne

prussienne, excepté une partie de la Prusse occidentale, à la Saxe, Danzig, ville libre sous la protection de la Saxe et de la Prusse. Nos provinces au delà de l'Elbe et en Westphalie. à un roi de Westphalie de la création de Napoléon, qui probablement aura aussi le Hanovre. Baireuth perdu comme Ansbach, et je crains la clôture de tous les ports russes et prussiens pour les Anglais. Au nom du ciel, représentez avec toute l'éloquence dont vous êtes capable au gouvernement britannique quelle est la dure nécessité dans laquelle le roi se trouve, et que ce gouvernement ne fasse pas peser sur les pauvres sujets prussiens les suites d'une mesure à laquelle on force leur roi, le couteau sur la gorge. La Russie se repentira bien de ces funestes erreurs. mais le temps peut changer; et que la Prusse ne soit pas entièrement anéantie par des mesures sévères de l'Angleterre contre son commerce, qu'on lui laisse le temps de reprendre des forces. Elle en serait incapable, si les scènes du blocus de 1806 se renouvelaient. Nous ne connaissons pas même les conditions de paix entre la Russie et la France. — Voilà la foi des traités!!!

Je sais fort bien ce que j'aurais fait si j'avais été roi de Prusse. J'aurais ramassé le peu de troupes qui me restait, je me serais embarqué avec elles sur tous les vaisseaux dont j'aurais pu m'emparer, et j'y aurais même employé les vaisseaux étrangers; je me serais rendu dans la Poméranie suédoire, et de là j'aurais réclamé l'assistance de l'Angleterre, armes, argent, munitions. A la tête de ma petite armée et à côté du brave roi de Suède, je serais entré dans mes états et en Allemagne; j'y aurais triplé mes forces — et puis, si je n'avais pas été victorieux, j'aurais plutôt péri avec honneur à leur tête, que de signer la loi du vainqueur. Mais on ne peut et ne doit faire sortir personne de son caractère. Nous ne serions pas ici si telle chose fût possible!

Je vous prie, mon cher baron, de lire cette lettre à mes amis: Alopéus — sans doute pas officiellement, mais comme à

mon ancien et loyal ami, — à celui-ci et au prince de Wittgenstein. Il m'est impossible de leur écrire. Dites-leur mille choses amicales et tendres de ma part. Ils auront de mes lettres au premier moment de loisir.

Il me reste à prendre congé de vous, dans notre qualité publique. Nous avons été animés des mêmes principes. Je vous remercie bien sincèrement de la confiance que vous n'avez pas discontinué de me témoigner. Au fond de ma paisible retraite, le souvenir de votre amitié me sera toujours précieux. Vivez aussi heureux qu'on peut l'être dans ce siècle détestable, comptez sur mon attachement sincère et sur ma haute considération.

Hardenberg.

Schreiben Hardenbergs an König Gustav IV. Adolf von Schweden.

(Vergl. Bd. III, S. 514).

Memel, 10 juillet 1807.

Sire. Quittant une carrière dans laquelle je me flattai d'être utile à la cause dont Votre Majesté a pris si noblement la défense, en donnant l'exemple — hélas! si peu suivi de la plus belle loyauté, d'une rare constance et d'un attachement toujours fidèle aux principes de l'honneur et de la justice, je ne puis résister au désir de lui exposer les sentiments de vénération dont je me sens pénétré pour elle; je ne puis me refuser la satisfaction de vous parler, Sire, de la vive gratitude que m'ont inspirée votre confiance et le témoignage de ses bontés que j'ai reçu des mains du colonel d'Engelbrechten. Que Votre Majesté daigne me les conserver; je les regarderai comme le gage le plus précieux de l'approbation de celui qui est à la tête de tout ce qui reste de plus digne d'estime et d'admiration dans notre siècle malheureux. Mériter ce suffrage et ne pas être condamné par le juge que j'ai dans mon cœur, c'est toute mon ambition, ce sera le comble de mes vœux.

Agréez, Sire, l'hommage du plus profond et du plus zélé respect avec lequel je me fais gloire d'être etc.

Hardenberg.

Schreiben König Gustav IV Adolf von Schweden an Hardenberg.

(Vergl. Bd. III, S. 514.)

Stralsund, 31 juillet 1807.

Monsieur le Baron de Hardenberg. J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée de Memel en date du 10 de ce mois. Les sentiments que vous y exprimez sur la situation présente des affaires générales doivent vous assurer de mon estime et de ma bienveillance. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Hardenberg, en sa sainte et digne garde, étant

votre bien affectionné

Gustave Adolphe.

Mémoire confidentiel.

(Vergl. Bd. III, S. 524.)

Memel, 10 octobre 1807.

La Prusse a fait le sacrifice de la moitié de ses provinces, elle perd la majeure partie de ses revenus, et néanmoins on exige d'elle tous les jours de nouveaux sacrifices qui, s'ils ne lui sont épargnés, consommeront son avilissement et sa ruine. En opposition de l'esprit et de la lettre des traités, les Français demandent:

1° Que le territoire de la ville de Danzig s'étende à deux milles autour de son enceinte, tandis que les traités ne parlent que de deux lieues. On prétend ne pas regarder les murs de la ville comme son enceinte, mais on veut commencer à compter les deux milles à la conférence d'un rayon de 800 pas des ouvrages les plus avancés de la place,

et comme le terrain pour une telle étendue manque du côté de la mer, on veut s'en dédommager du côté opposé. Le roi n'a cédé par le traité de paix que la ville de Danzig. Le traité de paix de la Russie du 25 juin (7 juillet) 1807, article 6, et le traité de paix de la Prusse article 19 stipulent l'un comme l'autre: „la ville de Danzig, avec un territoire de deux lieues de rayon autour de son enceinte, sera rétablie dans son indépendance sous la protection de Sa Majesté le roi de Prusse et de Sa Majesté le roi de Saxe". Le général Rapp a conclu le 10—13 juillet un traité avec quelques plénipotentiaires de la ville de Danzig, qui alors n'était pas encore ni cédée ni libre. Ce traité contient des stipulations tout à fait contraires aux traités de paix susdits, en accordant à la ville un territoire beaucoup plus étendu. Par un article secret, la ville a promis de payer la somme de 10 millions de francs, et le général Rapp, à ce qu'on dit, a reçu un don gratuit de 100 mille ducats, pour atteindre ce qu'il a promis par son traité nul. Le général Rapp prétend un territoire autour de la ville de deux milles au lieu de deux lieues — sous prétexte qu'on avait entendu des lieues du pays, et il tâche de déterminer la circonférence de la ville de la manière étendue et injuste dont on a fait la description ci-haut. Le renvoi des commissaires envoyés par le roi à Danzig pour la délimitation du territoire de cette ville était aussi ignominieux que l'expulsion des officiers prussiens, mesures que le même général s'est permises.

2° On exige de la Prusse la cession de la nouvelle Silésie, dont la conservation est stipulée par les deux traités de paix conclus à Tilsit, et l'on s'empare de cette province pour la réunir au duché de Varsovie. Le traité de paix de la Prusse, article 2, et le traité de paix de la Russie, article 4, stipulent: „La haute, la basse et la nouvelle Silésie avec le comté de Glatz seront restitués à Sa Majesté le roi de Prusse." L'article 5 du traité de paix de la Russie: „Les

provinces qui, au 1[er] janvier 1772, faisaient partie de l'ancien royaume de Pologne et qui ont passé à diverses époques sous la domination prussienne, seront, à l'exception des pays qui sont nommés ou désignés au précédent article et de ceux qui seront spécifiés en l'article 9 ci-après, possédées en toute propriété et souveraineté par Sa Majesté le roi de Saxe."

3° On ne se contente pas de la route militaire que le traité accorde au roi de Saxe à travers les états prussiens. On n'est pas satisfait des libertés gratuitement accordées par le roi pour les communications commerciales de la Saxe avec le duché de Varsovie. On exige l'établissement de bureaux de postes saxons en Silésie, et l'on multiplie sans mesure les demandes concernant le passage des troupes saxonnes et alliées de la Saxe sur la route militaire. Article 16 du traité de paix de la Prusse: „Pour les communications entre le royaume de Saxe et le duché de Varsovie, Sa Majesté le roi de Saxe aura le libre usage d'une route militaire à travers les états de Sa Majesté le roi de Prusse."

4° L'article 2 du traité de paix de la Prusse stipule: „La partie du district de la Netze située au nord de la chausée allant de Driesen à Schneidemühl et d'une ligne allant de Schneidemühl à la Vistule par Waldau en suivant les limites du cercle de Bromberg — la Pomérélie etc. seront restituées à Sa Majesté le roi de Prusse". Substituant au cercle de Bromberg dont il est question dans cet article le département de Bromberg formé temporairement par l'empereur Napoléon, on adopte les limites de ce département comme frontière du duché de Varsovie, et l'on enlève ainsi à la Prusse de la manière la plus arbitraire des districts considérables, situés en deçà de la ligne de démarcation allant de Schneidemühl à Waldau qui devait séparer les deux états. La donation de plusieurs domaines dans ces districts, comme dans la nouvelle Silésie, donation obtenue sans doute par surprise de l'empereur, est la cause de cette violation des traités. D'un autre côté,

au lieu de prendre l'Elbe pour limite commune entre les états riverains, on vient de planter les poteaux des limites du royaume de Westphalie sur la rive prussienne de l'Elbe, et il semble qu'on veut s'emparer ainsi en entier de cette rivière.

5° On ne met aucune borne aux réquisitions de toute espèce dont on frappe le pays; on ne se contente pas, comme le traité le prescrit, de requérir pour les besoins des troupes qui se trouvent actuellement dans les provinces prussiennes, elles doivent encore fournir à ceux des troupes françaises ou alliées des Français au dehors, comme p. e. à l'armée du maréchal Brune dans la Poméranie suédoise.

6° Les demandes en argent pour contributions, réquisitions et revenus arriérés, sont exorbitantes. On ne se borne pas à faire habiller et nourrir l'armée française par le pays, et les réquisitions, soit en denrées, soit évaluées en argent, sont constamment hors de toute proportion avec les véritables besoins des troupes. Ces réquisitions évaluées et payables en argent ne sont que de nouvelles contributions et d'autant plus injustes que la somme des contributions est déjà énorme. On exige de plus le payement de tous les revenus arriérés de l'État jusqu'au 12 juillet, à un taux auquel à peine on atteint dans les jours les plus prospères de la monarchie. Et quoique presque aucun officier civil ou militaire et pensionnaire et aucun créancier de l'État n'ait reçu une obole de l'administration française, on refuse de déduire ce qui leur est dû sur les revenus du total des contributions. On comprend ainsi que le sieur Daru ait pu faire monter dès le 12 juillet ce total à la somme inimaginable de 154,505,479 francs 18 centimes, et qu'aujourd'hui encore il prétende se faire payer 119,505,479 francs 18 centimes, somme aussi évidemment exagérée, qu'il nous est impossible de l'acquitter. Selon les calculs de la commission royale séante à Berlin, nous devons 19,830,432 francs 11 centimes. La différence des deux comptes est juste de 100,000,000 francs. Il n'est sûrement pas com-

patible avec l'état de paix de demander les revenus arriérés après la conclusion de la paix, et de les exiger même par les voies les plus sévères d'exécution. C'est d'autant plus dur que la contribution imposée aux provinces du roi surpasse le triple de la contribution frappée sur la monarchie autrichienne en l'an 1806. Toutes les représentations que les commissaires du roi ont faites sur ces objets sont restées sans effet. Ils ont prouvé au sieur Daru l'injuste de ces comptes par des arguments incontestables et par les exemples suivants: 1° que dans la somme de la contribution de guerre frappée sur la nouvelle Marche, il s'est glissé par translation de chiffre une erreur de 297,000 francs; 2° qu'on n'a pas déduit non plus de cette contribution le cercle de Cottbus, dont le roi de Saxe a acquitté la quote part; 3° que l'on a demandé de Berlin et de la Marche électorale 10,259,203 francs 50 centimes de trop, parce que l'on n'a pas déduit la vieille Marche cédée, qui s'est elle-même libérée de sa quote part; 4° qu'il est surtout contraire à la déclaration de Sa Majesté l'empereur Napoléon même et aux principes incontestablement reconnus par les commissaires du roi de Westphalie, que le sieur Daru demande même des revenus indirects ou accidentels tout ce qui rentre ordinairement dans les caisses royales dans des temps de paix et de tranquillité; 5° qu'il est injuste de prendre pour revenus de la monnaie non-seulement les revenus, mais encore la dépense causée par l'achat du métal même servant à la fabrication etc. Dans le mémoire ci-joint[1]), les commissaires prussiens ont représenté au sieur Daru combien ses demandes sont exagérées, et lui ont démontré l'exactitude de leurs comptes. Mais l'intendant général leur a déclaré qu'il ne se rétracterait en rien de ses demandes; que s'ils voulaient en venir à une liquidation, il doublerait chaque

[1]) Voluminöses Memoire der Friedens-Vollziehungs-Kommission. (Randbemerkung).

million à payer; que sa demande n'était pas une affaire de calcul, mais de politique; qu'il avait envoyé ses comptes à l'empereur; qu'en lui soumettant ceux de la commission, il ne ferait qu'exciter contre elle l'indignation de ce prince.

7° Quelque exagérées que soient les demandes de l'intendant général Daru, il menace de les porter encore plus haut. Il venait à peine vers la fin d'août de fournir ses comptes, qu'il a déclaré que s'il n'était pas en règle avec la commission au 1er octobre, le roi perdrait ses revenus courants dont les traités lui assurent la jouissance à dater du 12 juillet; que ces revenus retomberaient à la France; qu'alors même la rentrée du roi dans la possession des états que le traité de Tilsit lui a rendus, pourrait devenir problématique. Et cependant, quand on voudrait satisfaire à toutes ces demandes de la France, on ne le pourrait pas, parce qu'elle nous prive et de nos propres ressources et de tout notre crédit.

8° L'armée française reste dans nos provinces et les épuise d'une manière exorbitante. Quoique la Prusse orientale et occidentale aient acquitté leur contribution, la première n'est évacuée qu'en partie et la seconde ne l'est sur aucun point. L'on soumet incessamment l'évacuation de ces provinces à de nouvelles conditions, toutes arbitraires et en opposition avec les traités. Quoique l'évacuation du pays et la restitution de l'administration aux autorités du roi ait été l'objet le plus essentiel du traité de paix, l'article 28 de ce traité a passé ces points sous silence, en les évitant et les réservant à une convention séparée. C'est par cette convention additionnelle du 12 juillet non ratifiée, dont la rédaction vicieuse ouvre malheureusement le plus vaste champ à la chicane, qu'on prétend justifier toutes les demandes susdites. Elle était plutôt dictée au comte de Kalckreuth que négociée par les plénipotentiaires des deux parties contractantes. Sans égard aux termes que cette convention prescrit pour l'évacuation successive des provinces prussiennes, le maréchal Berthier fixa des conditions

nouvelles qui devaient être remplies avant la retraite des Français au delà de l'Oder. Renchérissant sur cette violation des traités, le maréchal Soult veut faire dépendre de l'accomplissement de ces mêmes conditions la retraite de son corps d'armée au delà de la Vistule seulement, et depuis il forme tous les jours des prétentions nouvelles, il accable les habitants du poids de ses réquisitions et achève d'abîmer le pays.

9° Mais ce n'est pas le seul moyen dont on se sert pour nous priver de toutes nos ressources. On continue à séquestrer les revenus des provinces non évacuées, on refuse d'en rendre l'administration au roi, et cependant l'on ne paye point ses employés. La misère générale est effrayante et le roi mis hors d'état de venir au secours de ses sujets, parce que, dans cette situation des choses, il lui est impossible de prendre aucune mesure tendant à tirer parti d'un crédit quelconque, que hors delà l'on trouverait encore moyen d'établir dans l'étranger.

10° Il serait trop long d'entrer dans le détail des mesures prises pour dépouiller les forteresses, qui cependant devaient être rendues dans l'état où elles se trouvaient à l'époque de leur reddition; elles resteront absolument à nu, car on enlève pour les vendre tous les effets, et si l'on ne trouve pas à s'en défaire, on menace de forcer les habitants à payer leur transport en France. Sans égard aux termes accordés pour l'extradition des archives, cartes, plans etc., on insiste sur la remise instantanée de ces objets dont le triage ne peut cependant s'opérer qu'avec lenteur. On exige la restitution du montant des caisses royales qui, à l'approche des dangers de la guerre, avaient été sauvées et dont les fonds ont été dépensés pour les besoins de l'État. Enfin l'on prétend convertir en créances, actuellement exigibles et payables par l'État, tous les fonds que des étrangers ou les habitants des provinces cédées pourraient avoir placés soit dans des établissements tels que la banque de Berlin, ou chez des particuliers dans les états du roi. Est-il besoin de dire que les prétentions et de-

mandes des autorités françaises sont sans nombre et sans bornes, et qu'aucune de nos demandes, quelle qu'elle soit, n'est écoutée, n'est admise?

11° Le roi vient d'autoriser ses commissaires à Berlin à déclarer qu'il voulait reconnaître et payer la somme énorme que le sieur Daru demande, en se réservant toutefois de solliciter par son envoyé à Paris une modération de la somme immense de 119 millions francs, et en ajoutant quelques conditions très justes à l'égard: 1° des moyens, 2° des termes du payement, aussi bien qu'à l'égard 3° d'une évacuation prompte et entière de toutes les provinces et forteresses prussiennes. Conditions sans lesquelles il est absolument impossible de remplir la moindre partie des demandes susmentionnées. —

Mais dussions-nous trouver par impossible les moyens de satisfaire aux prétentions inouïes des Français, un nouvel incident fait craindre que nous n'en serons pas plus avancés.

Apostille.

Memel, 11 octobre 1807.

Les moyens et les termes du payement de la somme énorme que le sieur Daru demande et qui est énoncée dans le mémoire confidentiel du 10 de ce mois, sont les points les plus essentiels dont dépend la possibilité de satisfaire à cette demande.

Quant aux moyens de payement, on offre au sieur Daru: 1° des obligations hypothéquées sur des terres du duché de Varsovie, et qui se trouvent engagées à la banque ou à d'autres établissements prussiens. On les céderait même avec quelque perte. Ces créances avec les intérêts fourniraient à peu près la moitié de la demande totale du sieur Daru. 2° Il est de même très juste que cet intendant général accepte en payement les dettes du grand-duché de Varsovie, de l'évêché de Hildes-

heim et de la ville de Danzig dont la Prusse s'est chargée à l'occupation de ces provinces et de cette ville.

Si le sieur Daru consent à ces voies de payement, la Prusse s'acquittera du reste de la somme due en quatre à cinq années. Mais s'il ne veut point admettre les moyens susdits de payement, il serait tout à fait impossible de payer la somme énorme qu'en six à huit termes annuels à compter de l'évacuation entière des états prussiens. En tout cas les premiers termes devraient être plus modiques que les suivants, et il serait juste et à désirer de nous dispenser des intérêts de ces payements à terme.

Vertrag Preußens mit der Stadt Danzig.

(Vergl. Bd. III, S. 524.)

M. le comte de Dohna, président de la chambre de Marienwerder, commissaire général civil de la Prusse occidentale, muni de pleins pouvoirs de Sa Majesté le roi de Prusse; MM. Jean Labes, sénateur, Charles-Frédéric Jeschke, échevin et membre du collége de justice, et Jean-Charles Gnuschke, membre du 3e ordre de la régence, munis de pleins pouvoirs du sénat et bourguemestre de la ville libre de Danzig; sous la médiation de S. E. M. le maréchal d'empire Soult, colonel général de la garde impériale, décoré du grand aigle de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Hubert de Bavière, à cet effet duement autorisé par Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin. Lesquels, en exécution de l'article 19 du traité de Tilsit entre Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon protecteur de la Confédération du Rhin et Sa Majesté le roi de Prusse en date du 9 juillet 1807, ayant à régler les frontières du territoire de la ville libre de Danzig, sont convenus:

Art. 1er. Les possessions de la ville libre de Danzig seront

circonscrites par la ligne de démarcation que les articles 2, 3, 4 et 5 de la présente convention déterminent.

Art. 2. La ligne partira des bords de la mer Baltique, à l'embouchure du Gledkauer Wasser, au nord-ouest de Danzig; elle passera à Conradshammer, Oliva-baum, Strauchmühl pour embrasser le bourg et dépendances d'Oliva, à Scheffrey, à Romkau sur le Trzellniki, suivra ce ruisseau jusqu'à la Raddaune, cette rivière jusqu'à Praust, où elle la passera pour se porter par Ziplau sur la Cladau, ira prendre l'embouchure de la Belau, la remontera jusqu'au Guttlander Hauptwall, ensuite la Mottlau jusqu'au-dessus de Czattkau, où elle joindra la Vistule. La ligne prendra ensuite le Thalweg de la Vistule et le suivra jusqu'à la pointe du Danziger Haupt, le Thalweg du bras de la Vistule dit Elbingsch-Weichsle, jusqu'à l'embouchure de ce bras de rivière dans le Frisch-Haff, remontera les bords des divers Kamps et ceux du Nehrung jusqu'au-dessous de Polsk, où la ligne traversera le Nehrung, prendra les bords de la Baltique, et se reportera par le Fahrwasser sur le Gledkauer Wasser, d'où elle doit partir. Généralement tout ce qui est compris dans l'arrondissement que cette ligne circonscrit, sans exception, ainsi que les endroits désignés par le présent article, avec leurs dépendances, restent en toute propriété et souveraineté à la ville libre de Danzig.

Art. 3. La ville de Danzig sera tenue d'entretenir à ses frais l'épi de Montauerspitze, établi à la pointe supérieure de l'île de Nogat, lequel sert au partage et direction des eaux de la Vistule, dans les bras dits Weichsel-Fluss et Nogat-Fluss. Cette concession a pour objet de diriger sur le Weichsel-Fluss la plus grande partie des eaux de la Vistule et de n'en laisser passer que la moindre partie dans le bras dit Nogat-Fluss, à condition cependant que lors de la construction et reconstruction de l'épi dont il s'agit, les travaux ne puissent nuire aux habitants de l'île de Nogat et ceux de Falkenau, ni des autres possessions prussiennes à portée. S'il survenait à

ce sujet des réclamations fondées, des commissaires seront nommés de part et d'autre pour, de concert et d'un commun accord, donner une direction convenable aux travaux, afin que les dommages soient évités et que l'objet énoncé dans le présent article (celui de la direction des eaux) soit rempli.

Art. 4. La ville de Danzig sera également tenue à faire élever et entretenir à ses frais un Phare à la pointe dite de Hela; elle entretiendra aussi à ses frais le Phare existant à Rykshoven. A cet effet toute la presqu'île de Hela jusqu'au fond du golfe de Putzig appartiendra en toute propriété et souveraineté à la ville libre de Danzig, mais les villages de Grossendorf, Pottschernin, Chlapau et Czettnau, qui sont entre le Phare de Rykshoven et l'entrée de la presqu'île, appartiendront à Sa Majesté le roi de Prusse.

Art. 5. Quoiqu'il soit dit dans l'article 2, que la ligne de démarcation, en partant de Polsk dans le Nehrung, doit suivre les bords de la Baltique jusqu'au Gledkauer Wasser, il est bien entendu qu'en cette partie la ville de Danzig ne saurait avoir de bornes ni de limites, et qu'elle doit au contraire jouir des droits de souveraineté et de possession les plus illimités, ainsi qu'en jouissent tous les états sur leurs propres côtes.

Art. 6. Les bâtiments de commerce, quelles que soient leurs grandeurs et leur cargaison, soit qu'ils appartiennent à des négociants de Danzig, soit à des étrangers, ayant destination pour Danzig, pourront naviguer librement dans le golfe de Putzig et y faire relâche, sans éprouver le moindre empêchement, ni être sujets à aucun droit quelconque, même dans le cas de bris ou naufrage; les bâtiments auxquels pareil malheur arriverait, seront au contraire sous la sauve-garde du droits des gens, et leurs propriétaires, capitaines, ou répondants auront la faculté d'en faire le sauvetage et celle de pourvoir à la conservation des objets de toute nature qui en proviendraient.

Art. 7. Les habitants des Kamps pourront, ainsi que ceux de la presqu'île de Nehrung, aller librement à la pêche et couper les roseaux dans le Frisch-Haff, sans qu'il leur soit fait empêchement ni imposé à ce sujet aucun droit, mais ils ne pourront s'étendre plus loin, soit pour la coupe des roseaux, soit pour la pêche, qu'il ne leur était permis de faire lorsqu'ils n'en étaient, sous l'un et l'autre rapport, que fermiers.

Art. 8. Les îles de la Vistule, dans la partie où la ligne de démarcation passera, continueront à dépendre des villes ou villages riverains desquels elles relèvent à présent, et par conséquent appartiendront en toute propriété et souveraineté à l'un ou à l'autre des deux états, suivant les droits que chacun d'eux aura à la possession des communes d'après la présente convention. Mais il est convenu que si par la suite il se formait de nouvelles îles dans les divers bras de la Vistule, par l'effet des alluvions, ces îles ou terrains délaissés appartiendraient en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté le roi de Prusse ou à la ville de Danzig, selon qu'elles seront plus rapprochées du territoire de l'un et de l'autre des deux états, le Thalweg du bras de la Vistule énoncé dans l'article 2 servant toujours de limite.

Art. 9. Il sera planté à frais communs des poteaux de démarcation aux armes de Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon, de Sa Majesté le roi de Prusse, et de Sa Majesté le roi de Saxe, portant pour inscription: Territoire de la ville libre de Danzig, dans les lieux où on le jugera convenable, en suivant la direction de la ligne déterminée par l'article 2. Cette opération aura immédiatement lieu, et sera dirigée par des commissaires de part et d'autre à cet effet nommés.

Art. 10. Les magistrats de la ville de Danzig feront jouir les employés prussiens des diverses parties de l'administration qui étaient en fonction pour la ville au moment du traité de Tilsit, des mêmes traitements que Sa Majesté le roi de Prusse accorda aux employés de Danzig, lorsqu'en 1793

Sa Majesté prit possession de la ville, soit en leur conservant leurs emplois, soit en les mettant à pension.

Art. 11. La présente convention sera soumise à l'approbation de Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon, de Sa Majesté le roi de Prusse, et du Sénat de la ville libre de Danzig; mais en attendant que l'échange des ratifications ait lieu, la ville de Danzig entrera en possession et jouissance du territoire qui lui est assigné, et jouira de suite des privilèges qui lui sont reconnus, comme si la convention était déjà ratifiée.

Fait en triple expédition à Elbing le six décembre 1807.
Signé, le Comte de Dohna. Maréchal Soult. Jean Labes.
Charles-Frédéric Jeschke. Jean-Charles Gnuschke.

Chronologisches Verzeichniß

der in Band II—V enthaltenen Actenstücke.

1785, 13. Februar. Hardenberg an den Herzog von Braunschweig . . . . V, 1.

Uebersendung der folgenden Abhandlung. Nothwendigkeit, sich den Absichten Kaiser Josephs II zu widersetzen. Der günstigste Augenblick dafür ist schon verfehlt; jetzt muß der König von Preußen einen neuen Plan entwerfen und sich vor allen Dingen mit Hannover verständigen.

Beilage zu diesem Schreiben: Précis succinct des droits des états de l'Empire par rapport aux armes et aux traités. V, 5.

Beschränkung des ursprünglichen Rechtes der Selbstvertheidigung der deutschen Bürger durch die Kaiser, besonders durch Maximilian I und Karl V, dessen Bestimmungen im westfälischen Frieden bestätigt wurden. Aber durch diesen Frieden erhielten Reichsstände fremden Nationen gegenüber das Recht, Verträge zu schließen und Kriege zu führen; dem Kaiser und dem Reich gegenüber unterliegt dies Recht gewissen Beschränkungen, die indessen auch oft genug übertreten werden.

1787, 13. Januar. Denkschrift Hardenbergs „Ueber die Widersprüche des Schatz-Kollegii gegen das Schul-Direktorium . . . . V, 10.

Conspectus des ganzen Aufsatzes. I. Allgemeine Grundsätze über Mitwirkung der Stände bei der Regierung: A. überhaupt, B. in Schulsachen. II. Untersuchung, inwiefern die allgemeinen Sätze auf die Verfassung Braunschweigs anwendbar sind: A. überhaupt, B. in geistlichen und Schulsachen. III. Vorschläge, wie in dieser Sache weiter zu verfahren sein möchte.

1793. Précis d'un Mémoire de Caillard sur la situation politique de la République à l'égard des Puissances de l'Europe . . . . V, 32.

Der schlimmste Feind der französischen Revolution ist Oesterreich, dem sich Preußen und nach und nach Sardinien, England, Spanien, Holland, endlich das deutsche Reich angeschlossen haben. Aber die deutschen Fürsten sind nicht gefährliche, und mehr oder weniger nur gezwungene Feinde. Neutral sind Schweden, Dänemark, Schweiz, Italien und die Türkei. Frank-

reich muß darauf ausgehen, einzelne Mächte von der Coalition zu trennen, was bei Preußen schon vergeblich versucht ist. Untersuchung, ob das mit Oesterreich und Holland möglich ist. Verhandlungen Frankreichs über eine Allianz mit Schweden und der Türkei. Nothwendigkeit, Preußen und Oesterreich zu trennen. Rußland.

1794, 21. Juni. Hardenberg an Haugwitz . . . V, 40.

Freundschafts-Versicherungen. — Moellendorf ist gegen den Marsch nach den Niederlanden. Aufsatz Hardenbergs über diese Frage. Zusammenkunft in Kirchheim-Bolanden. Malmesbury und Kinkel bestehen auf den Marsch der Preußen nach den Niederlanden. Seine eigne Ansicht über diese Streitigkeit.

1794, 26. November. Prinz Heinrich an Haugwitz V, 46.

Uebersendung eines projet d'instruction. Bitte um Auskunft über die politische Lage.

1794, 2. December. Haugwitz an Prinz Heinrich . V, 47.

Dank für Uebersendung der Denkschrift, deren Inhalt er reiflich erwägen will. Auskunft über die politische Lage.

1794, 6. December. Prinz Heinrich an Haugwitz . V, 48.

Sein einziger Wunsch ist das Wohl des Staates und des Königs; er bittet dringend um die Meinung von Haugwitz über den Inhalt seiner Denkschrift.

Erste Denkschrift des Prinzen Heinrich. Exposé sur la guerre et la paix . . . . V, 49.

Untersuchung, ob der Krieg fortzusetzen ist, wenn die Franzosen die Abtretung der preußischen Besitzungen auf dem linken Rheinufer fordern. Gründe dagegen: Mangel an Lebensmitteln; Unzuverlässigkeit Englands; Unmöglichkeit eines Erfolges. Unzuträglichkeiten des Friedens: Abtretung der linksrheinischen Gebiete; Unwille Oesterreichs. Vortheile eines Friedens: Freude der Unterthanen; Uebergewicht über Oesterreich.

Zweite Denkschrift des Prinzen Heinrich. Projet d'instruction pour celui qui doit traiter de la paix . . . . V, 56.

Allgemeine Bemerkungen über die Eigenschaften eines guten Unterhändlers. Mittel, ein Verständniß mit den französischen Bevollmächtigten herzustellen. Punkte der Unterhandlung: Rückgabe der westfälischen Besitzungen Preußens; Polen; Auswechselung der Gefangenen; Handels-Beziehungen; Regelung der diplomatischen Formen. Nach dem Frieden Abschluß einer Konvention auf der Grundlage, daß der König zwischen Frankreich und den coalisirten Mächten, besonders dem deutschen Reich und dem Haus Oranien, vermittelt. (Nothwendigkeit, die Verhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich zu überwachen.) Nach Annahme der Vermittlung Preußens, Unterhandlung über den Reichsfrieden; Schwierigkeiten desselben; Garantie des westfälischen Friedens.

Unterhandlung über den Frieden zwischen Frankreich und Holland. Möglichkeit, daß auch für Spanien und Sardinien die Vermittelung Preußens angenommen wird. England. Oesterreich. Ort der Unterhandlung. Verwendung für die Emigranten. Resumé.

Dritte Denkschrift des Prinzen Heinrich. Projet d'instruction pour le Comte de Goltz . . . . V, 72.

Punkte der Unterhandlung zwischen Goltz und Barthelemy: die linksrheinischen Besitzungen Preußens; da die Franzosen darauf bestehen, Abtretung derselben gegen Entschädigungen (Ankauf Vorpommerns durch Frankreich). Nothwendigkeit, daß Möllendorff sich von Mainz zurückzieht. Reichsfriede.

1795, 16. März. Hardenberg an Friedrich Wilhelm II. V, 75.

Empfang einer Depesche von Harnier aus Basel. Inhalt derselben: Friedensprojekte des Wohlfahrtsausschusses voll übertriebener Ansprüche: 1) Abtretung der linksrheinischen Besitzungen Preußens, 2) Demarkationslinie für Norddeutschland und die fränkischen Provinzen, 3) Vermittelung Preußens für das Reich, 4) Schicksal des Hauses Oranien. Anerkennung Frankreichs als Republik. Bitte um bestimmte Weisungen. Nothwendigkeit, den Forderungen Frankreichs entgegenzutreten. Möglichkeit einer Wiederanknüpfung mit England. Der Konvent wird durch die allgemeine Lage gezwungen, seine Ansprüche zu mäßigen.

1795, 6. April. Hardenberg an Friedrich Wilhelm II. V, 82.

Abschluß des Friedens mit Frankreich; derselbe ist sicher, vortheilhaft und ehrenvoll. Bemerkungen über einzelne Bestimmungen 1) in dem Vertrage, 2) in den besonderen und geheimen Artikeln.

1795, 29. Mai. Hardenberg an Friedrich Wilhelm II. V, 87.

Veranlassung seiner Reise nach Berlin. Zusammentreffen in Hüningen mit Merlin von Thionville, Pichegru, Barthelemy und Bacher. Mittheilungen Merlins über die geheimen Unterhandlungen Carlettis in Paris, Oesterreich will für die Niederlande Baiern eintauschen. Haltung und Aeußerungen von Pichegru. Verschiedene Ansichten in Frankreich über den Frieden. Merlin und Pichegru wünschen, daß Preußen Vorschläge für einen allgemeinen Frieden mache. Ansicht Hardenbergs über diese Mittheilungen. Er wird Gervinus behufs weiterer Aufklärungen nach Paris senden, die Franzosen sind damit einverstanden.

1795, 15. Juni. Gervinus an Hardenberg. . . . V, 94.

Berichte über seine Unterhandlung mit einem Comité des Wohlfahrtsausschusses, bestehend aus Sieyès, Treilhard und Merlin von Douai: Diskussion über Oesterreichs Absichten auf Baiern, über einen Frieden zwischen Frankreich und Deutschland. Gervinus fordert Verzicht Frankreichs auf seine Eroberungen. Sieyès verlangt Vorlage eines Entwurfes für den allgemeinen Frieden, und erklärt, daß Frankreich den Rhein als Grenze fordern werde. Vertrauliche

Aeußerungen von Sieyès über die Nothwendigkeit einer Verständigung zwischen Preußen und Frankreich gegen Oesterreich und Rußland. Die politischen Ansichten von Sieyès. Verschiedenheit der Meinungen über den künftigen Frieden, „tot capita, tot sensus.“

Weisungen für sein ferneres Verhalten bei den Verhandlungen mit Frankreich. Wunsch der Franzosen nach einem allgemeinen Frieden und mögliche Grundlagen für einen solchen. Anrufen der preußischen Vermittelung durch das deutsche Reich. Grundlage für einen Frieden zwischen Deutschland und Frankreich kann nur der status quo ante bellum sein; Nothwendigkeit, denselben zu modifiziren. Reklamationen der Protestanten in der Pfalz. Mögliche Haltung Oesterreichs. Die geheime Unterhandlung Carlettis und der Eintausch Baierns.

Verhältniß der Fürstenthümer zu Kaiser und Reich; zu den Reichsgerichten; zu dem fränkischen Kreise; 1) im Allgemeinen, 2) Kreis-Finanzwesen, 3) Kreis-Militär, 4) Kreis-Ausschreib-Amt und Kreis-Directorium, 5) Kreisstände und Stimmrecht, 6) Maßregeln, die Königl. Seits in Absicht auf den Kreis zu ergreifen sein möchten. Wichtigkeit der fränkischen Provinzen in militärischer Hinsicht. Große Vortheile der Erwerbung von Nürnberg. Schluß.

Seit Friedrich dem Großen ist Frankreich der natürliche Verbündete Preußens. Beziehungen dieses Staates zu Oesterreich, England, Rußland. Der erste Consul wünscht jetzt eine innige Verbindung zwischen Frankreich und Preußen wieder herzustellen; Gründe für Preußen, darauf einzugehen und Prüfung des französischen Antrags. 1) Umstände, unter denen man die Allianz anbietet; 2) Ziel der Allianz; 3) Charakter des Mannes und Natur der Regierung, welche die Allianz anbieten; 4) Resultate der Annahme oder Ablehnung dieser Allianz für Preußen. In ersterem Falle steht den Vortheilen der Nachtheil einer Verfeindung mit Rußland gegenüber; im anderen Fall wird man den ersten Consul beleidigen. Möglichkeit eines Mittelweges zwischen Annahme und Ablehnung. Gedanke einer Verbindung Preußens mit den beiden Kaiserhöfen und den zwei nordischen Seemächten. Unwahrscheinlichkeit der Verwirklichung dieses Gedankens.

Mittheilungen an Rußland über die Beziehungen Preußens zu Frankreich. Mission Lombards, Anträge des ersten Consuls zu einer Verständigung mit Preußen. Haltung Preußens, das durch die Weigerung Rußlands veranlaßt

wird, allein mit Frankreich zu unterhandeln. Preußischer Entwurf eines Vertrages; Gegenentwurf des ersten Consuls. Die Unterhandlungen bleiben erfolglos.

1804, 2. April. Kabinetsordre Friedrich Wilhelms III an Hardenberg. . . . . II, 31.

Während des Urlaubs des Grafen Haugwitz soll er die Leitung der politischen Geschäfte übernehmen; Aufforderung, mit Haugwitz darüber Rücksprache zu halten.

1804, 2. April. Hardenberg an Friedrich Wilhelm III. II, 32.

Dank für das Vertrauen des Königs und Versicherung seines Eifers. Er wird mit Haugwitz auf seinem Landgute in Tempelberg Rücksprache nehmen.

1804, 14. Juli. Kabinetsordre Friedrich Wilhelms III an Hardenberg und Haugwitz. . . . . II, 70.

Graf Haugwitz wird unter gewissen Beschränkungen auf seine Bitte von der Leitung der Geschäfte des auswärtigen Departements entbunden und dieselbe dem Freiherrn von Hardenberg übertragen.

1804, 14. Juli. Hardenberg an Friedrich Wilhelm III. II, 72.

Dank für die vorstehende Kabinetsordre; er wird das bisherige politische System des Königs unverrückt vor Augen haben.

1804, 6. November. Friedrich Wilhelm III an Hardenberg . . . . II, 98.

Da die russischen Geschenke schon angenommen sind, so bleibt nichts übrig, als dieselben zu erwiedern. Ueberzeugung von der Wichtigkeit dieser Angelegenheit für das Verhältniß zu Rußland.

1804, 12. November. Hardenberg an Beyme . . II, 101.

Wenn der König Vertrauen zu ihm habe, so müsse er (Hardenberg) vor Eingriffen des Grafen Haugwitz in die Leitung der Geschäfte gesichert werden; andernfalls würde er bitten, ihm das Departement wieder abzunehmen.

1804, 19. November. Lombard an Hardenberg . II, 108.

Ausdrücke der Bewunderung für den Erfolg, den Hardenberg durch die Freilassung Rumboldts davongetragen.

Friedrich Wilhelm III an Napoleon (nicht abgeschickter Entwurf Lombards) . . . . II, 109.

Dank für die Freilassung Rumboldts, sein Schreiben zeigt wahrhafte Größe. Versicherung der Anhänglichkeit an Frankreich und Napoleon.

1804, 21. November. Friedrich Wilhelm III an Napoleon (vollzogener Entwurf Hardenbergs) . . . . II, 110.

Dank für die Freilassung Rumboldts; Genugthuung über die Gesinnungen

Napoleons; Hoffnung, daß derselbe alle Veranlassungen zu Verwicklungen fern halten werde.

1805, 12. April. **Instruktion für den General von Zastrow.** . . . . V, 137.

Er soll dem Kaiser Alexander ein Schreiben des Königs überbringen und demselben die Gesichtspunkte der preußischen Politik darlegen. Gegenüber dem Kriege zwischen Frankreich und England hat Preußen sich auf die Sicherung Norddeutschlands beschränken müssen: das ist die Grundlage des Vertrages vom Mai 1804. Irrung mit Schweden wegen dessen Rüstungen in Pommern. „Pommern besetzen, hieß es vertheidigen." Die Absicht Preußens dabei ist von Rußland mißverstanden worden, ebenso der Geist des Vertrages von 1804: derselbe beschränkt die Politik des Königs auf Norddeutschland und gestattet ihm nicht, auf die Vorschläge einzugehen, die Wintzingerode ihm zu einer Koalition mit Rußland und Oesterreich überbracht hat. Nur die äußerste Gefahr wird ihn veranlassen, sein bisheriges System aufzugeben. Resumé.

1805. (Undatirt) **Note Kaiser Alexanders** . . . II, 161.

Erkennt der König die Nothwendigkeit an, gegen Bonaparte gewaltsam vorzugehen, sobald derselbe die ihm vorzulegenden gemäßigten Friedensbedingungen ablehnt? Versprechen einer Hülfe von weit über 100,000 Mann, wenn Preußen sich an Rußland und Oesterreich anschließt.

1805, 30. Juli. **Beyme an Hardenberg.** . . . II, 174.

Verhandlungen mit Dänemark, Sachsen, Hessen. Durch dieselben bindet Preußen sich die Hände, was es früher systematisch vermieden hat. Bedenken Beymes dagegen; einem Krieg mit Rußland oder Frankreich muß mit allen Künsten der Politik vorgebeugt werden.

1805, 8. August. **Französische Denkschrift (von Laforest an Hardenberg übergeben)** . . . . V, 145.

Preußen ist verpflichtet, Hannover auch gegen einen Angriff von der See her zu schützen. Bedauern über die Haltung Preußens, das immer den Gang der Ereignisse abwarte. Eine halbe Garantie Hannovers kann Napoleon nicht genügen, er ist genöthigt, es dann mit allen Mitteln selbst zu vertheidigen. In diesem Falle, oder auch wenn er Hannover aufgiebt, kommt Preußen in die unangenehmste Lage. Dagegen darf Preußen von einer innigen Verbindung mit Frankreich große Vortheile hoffen; eine Vergleichung mit Oesterreich und Rußland zeigt, daß Preußen nach Erwerbungen trachten muß, die es nur im Bunde mit Frankreich erlangen kann. Napoleon ist bereit, Hannover, dessen Schicksal für Preußen von der größten Wichtigkeit ist, an diesen Staat zu überlassen. Preußen wird ohnedies bei den gegenwärtigen Verwicklungen nicht unbetheiligt bleiben, seine Neutralität nicht aufrechterhalten können. Für die Abtretung Hannovers verlangt Napoleon die Garantie des status praesens in Italien. Durch die Verbindung mit Frankreich wird Preußen Oesterreich und

Rußland in Schranken halten und schließlich auch England zum Frieden zwingen. Preußen setzt sich also damit keiner Gefahr aus. Widerlegung der Gründe, die den König zurückhalten können: Uneigennützigkeit, Ehrenpunkt der Aufrechthaltung der Neutralität, Rücksicht auf das Haus Braunschweig.

Widerlegung der französischen Ansichten über die Garantie Hannovers durch Preußen. Bereitwilligkeit des Königs, auf die Vorschläge Frankreichs einzugehen; gegen Abtretung Hannovers wird er den status praesens in Italien garantiren, doch erwartet er von Frankreich Garantie der Schweiz und Hollands.

Der Ausbruch des Krieges zwischen Frankreich und Rußland, durch den auch Norddeutschland bedroht ist, wird Preußen die Neutralität aufzugeben veranlassen. Oesterreich und Frankreich. Der Beweggrund, auf die Anträge Napoleons einzugehen, ist der Wunsch, den Frieden besonders im Norden zu erhalten. Nothwendigkeit baldigen Abschlusses, der die Erhaltung des Friedens noch möglich macht. Weisungen für die Unterhandlung über den Vertrag, der in einen offenen und einen geheimen zerfallen soll.

Nicht die Erwerbung Hannovers, sondern der Wunsch, den Frieden zu erhalten, bestimmt den König, die Anträge Napoleons anzunehmen; dabei setzt er sich aber der Gefahr eines Krieges mit Rußland aus. Läßt es sich nicht ermöglichen, daß die Garantie Preußens für den Zustand Italiens nur auf den Fall eines Angriffs von Oesterreich beschränkt und die Besetzung Hannovers durch Preußen bis zur Landung russischer Truppen verschoben werde?

Es ist räthlich, die Anträge Frankreichs unter den in der Note an Laforest und dem Erlaß an Lucchesini angegebenen Bedingungen anzunehmen, weil dadurch 1) für die Zukunft, 2) für den Augenblick wichtige Vortheile erreicht werden. Aufzählung derselben. Dagegen ist es unwahrscheinlich, daß Rußland deshalb Krieg mit Preußen anfangen wird. Einwirkung auf Oesterreich in friedlichem Sinne ist nothwendig. Die Vorschläge Beymes (s. vorher) werden verworfen. Wunsch des Herzogs von Braunschweig, das Kommando zu übernehmen. Antrag Schulenburgs, daß Frankreich sich nur verpflichten soll, beim Frieden nicht ohne Preußen über Hannover zu verfügen, wird verworfen.

Wunsch des Herzogs von Braunschweig, wenn Hannover an Preußen kommt, einige territoriale Austauschungen vorzunehmen, und Bereitwilligkeit desselben, mit Preußen eine Militär-Konvention abzuschließen.

1805, 20. Sept. Friedrich Wilhelm III an Alexander. II, 222.

Wunsch, mit dem Kaiser zusammenzutreffen. Ablehnung des Durchmarsches der russischen Truppen. Vertrauen, daß Rußland ihn nicht mit Gewalt aus seiner neutralen Stellung verdrängen wolle.

1805, 27. Sept. Duroc und Laforest an Hardenberg. II, 228.

Die feindselige Haltung Oesterreichs macht den Krieg unvermeidlich; Vergleich zwischen dem Betragen des Kabinets von Wien und desjenigen von Paris. Die Stellung der französischen Truppen hat den Wunsch des Kaisers nach Erhaltung des Friedens bewiesen; Oesterreich dagegen hat Baiern mit seinen Truppen besetzt. Maßregeln des Kaisers dagegen. Preußen hat ein gemeinsames Interesse mit Frankreich; Bedauern, daß der König nicht auf die ersten Anträge des Kaisers eingegangen ist; der Ausbruch des Krieges war die Folge davon.

Anlage dazu: Entwurf einer Note Talleyrands an Philipp Cobenzl. II, 235.

Beschwerde über die Rüstungen Oesterreichs. Wenn Oesterreich angeblich den Frieden zwischen Frankreich und England herstellen will, welches würde die Grundlage seiner Vorschläge sein, und wie gedenkt es, England zur Annahme derselben zu zwingen?

1805, 27. Sept. Hardenberg an Duroc und Laforest II, 240.

Der Ausbruch des Krieges macht eine Allianz zwischen Frankreich und Preußen unmöglich. Doch ist Preußen bereit, eine Abkunft auf einer anderen Grundlage zu schließen: es verlangt augenblickliche Räumung Hannovers, um es selbst en dépôt zu nehmen, wogegen es die Ruhe Norddeutschlands garantirt. Das erstere ist unbedingt nothwendig, die künftigen Beziehungen zwischen Preußen und Frankreich hängen davon ab.

1805, 28. September. Französischer Entwurf eines Vertrages zwischen Frankreich und Preußen . . . . . II, 242.

. . . . . . Bemerkungen Hardenbergs zu vorstehendem Entwurf . . . . II, 246.

. . . . . . Entwurf einer nicht übergebenen Note Hardenbergs an Duroc und Laforest . . . . II, 249.

Die Bestimmungen des französischen Entwurfes sind für Preußen unannehmbar. Gründe dafür.

1805, 3. Oktober. Beyme an Hardenberg . . . II, 253.

Der König hält die französischen Anträge für unannehmbar. Frankreich soll Hannover ohne alle andre Bedingung, als daß das Land neutral bleibe, räumen. Hardenberg soll Hessen, Sachsen u. s. w. über die Haltung Preußens unterrichten. Nachschrift: der König hat sich am Fuße verletzt.

1805, 4. Oktober. **Hardenberg an Laforest.** . . II, 255.

Die veränderte Lage der Dinge macht es Preußen unmöglich, die französischen Vorschläge anzunehmen. Frankreich hätte längst Hannover an Preußen einräumen sollen. Jetzt muß Preußen die bedingungslose Räumung Hannovers verlangen, wogegen es die Neutralität dieses Landes garantirt.

1805, 5. Oktober. Hardenberg an Laforest . . . II, 258.

Der König wünscht, seine Neutralität auf die übrigen Staaten Norddeutschlands ausgedehnt und durch eine Demarkations-Linie geschützt zu sehen.

1805, 5. Oktober. Talleyrand an Duroc. . . . II, 284.

Gründe, die Frankreich zum Durchzug durch Ansbach berechtigen: Konventionen von 1795 und 1796; Preußen spricht immer nur von einer Neutralität Norddeutschlands; Durchzug der Oesterreicher durch preußisches Gebiet.

1805, 7. Oktober. Protokoll der Konferenz in Berlin. II, 268.

Preußen hat seine Truppen auf den Kriegsfuß gesetzt, um den Durchmarsch der Russen zu verhindern; die Franzosen sind dagegen am 3. Oktober ohne weiteres durch Ansbach marschirt und haben damit der preußischen Neutralität ein Ende gemacht. Maßregeln, die in Folge dessen zu ergreifen sind: Besetzung Hannovers und Gestattung des russischen Durchmarsches. Nachschrift: aus den eben angekommenen Nachrichten erhellt, daß der Durchmarsch auf ausdrücklichen Befehl Napoleons erfolgt ist.

1805, 7. Oktober. Laforest an Hardenberg. . . II, 279.

Erbittet eine Unterredung, um Aufklärung über die Vorfälle in Ansbach zu geben.

1805, 8. Oktober. Laforest an Hardenberg. . . II, 279.

Uebersendung des folgenden Aktenstücks.

. . . . . Canevas de conversation. . . . II, 280.

Versicherung der Freundschaft Napoleons für Preußen; derselbe kann nicht absichtlich eine Beleidigung Preußens gewollt haben. Unkenntniß der Bestimmungen des Königs über die Neutralität Frankens. Unmöglich kann ein Irrthum Preußen bestimmen, zu feindseligen Maßregeln gegen Frankreich zu schreiten, die nur seinen eignen Nebenbuhlern nützen werden.

1805, 8. u. 9. Oktober. Protokoll der Konferenz zu Potsdam. . . . . II, 275.

Erklärungen an die französische Gesandtschaft; militärische Maßregeln. Erklärung an Rußland, daß Preußen seine Anträge annimmt; Bedingungen dieser Annahme (besonders Erwerbung Hannovers). Ziel der négociation armée.

1805, 9. Oktober. Abraham Michel Freund (Pseudonym) an Hardenberg . . . . II, 267.

Warnung vor geheimen Verhandlungen Lombards mit der französischen Gesandtschaft.

1805, 12. Oktober. Hardenberg an Laforest. . . II, 295.

Bedauern, ihn nicht sprechen zu können. Rücksendung einiger Aktenstücke.

. . . . Hardenberg an Duroc und Laforest (nicht übergebener Entwurf) . . . . II, 288.

Ausdruck des Unwillens über den Durchzug der Franzosen durch Ansbach, Widerlegung der zur Rechtfertigung desselben angeführten Gründe. Die zwischen Preußen und Frankreich bestehenden Verabredungen sind damit aufgehoben. Anzeige von der bevorstehenden Besetzung Hannovers.

1805, 14. Oktober. Hardenberg an Duroc und Laforest (Entwurf Lombards). . . . . II, 292.

Ausdruck des Unwillens über den Durchzug durch Ansbach, und die Gründe, mit denen man denselben zu rechtfertigen versucht. Widerlegung derselben. Preußen ist jetzt jeder Verpflichtung gegen Frankreich überhoben. Anzeige von bevorstehenden militärischen Maßregeln.

1805, 19. Oktober. Kabinetsordre Friedrich Wilhelms III an Hardenberg und Haugwitz . . . . II, 301.

Beide sollen die Geschäfte des auswärtigen Departements künftig gemeinsam leiten.

1805, 22. Oktober. Hardenberg an Beyme . . II, 301.

Einwendungen gegen die vorstehende Kabinetsordre mit Hinweis auf die Kabinetsordre vom 14. Juli 1804. Der Befehl des Königs verräth Mißtrauen gegen ihn. Unzuträglichkeiten, die bei Ausführung des Königlichen Befehls entstehen müssen.

1805, 23. Oktober. Hardenberg und Haugwitz an König Friedrich Wilhelm . . . . II, 304.

Bitte, die Ausführung der Königlichen Kabinetsordre vom 19. auf einen ruhigeren Zeitpunkt hinauszuschieben.

1805, 24. Oktober. Gegenstände der bevorstehenden Unterredungen zwischen Friedrich Wilhelm und Alexander (von Lombard) . . . . II, 306.

Erörterung über die Gründe der früheren und der jetzigen Haltung Preußens. Plan zu einer allgemeinen Pacifikation; Bedingungen für dieselbe und die eventuelle thätige Theilnahme Preußens.

1805, 24. Oktober. Denkschrift Lombards . . . II, 308.

Gründe der bisherigen Unthätigkeit Preußens und der jetzigen Aenderung; Mittel Preußens; Art und Weise seiner Kooperation; Gegenstände der Uebereinkunft mit Rußland; vorzulegende Friedensbedingungen; Vortheile für Preußen. Militärische Verabredungen.

Fernere Möglichkeiten: wenn Napoleon selbst zögert, wenn Oesterreich zum Frieden gezwungen wird.

. . . . Denkschrift Lombards (für Haugwitz). V, 189.

Die vorzulegenden Friedensbedingungen sind sehr vortheilhaft für Frankreich: Bestimmungen über Sardinien, die Pforte, Corfu.

1805, 14. November. Proklamation des Königs von England. V, 183.

Genugthuung über die Befreiung Hannovers von der Besetzung durch die Franzosen. Bevorstehende Ankunft des Herzogs von Cambridge.

1805, 19. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. II, 347.

Gefahr der Lage. Niederlage Mortiers bei Krems. Hoffnung auf das baldige Eingreifen der Preußen.

1805, 20. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. II, 349.

Sendung des Fürsten Sergius Dolgorucky nach Berlin.

1805, 22. November. Metternich an Colloredo . V, 198.

Bericht über die Unterhandlungen mit Harrowby: Subsidien Englands für Preußen, Abtretung Hannovers gegen preußisches Gebiet. Weisungen Czartoryskis an Alopaeus über den letzteren Punkt. Unterredung zwischen Hardenberg und Harrowby über den Vertrag vom 3. November. Gespräch mit Hardenberg. Unterredung von Alopaeus und Metternich mit Harrowby über die Abtretung Hannovers. Aussicht auf Verständigung. Konferenzen über die militärischen Maßregeln

. . . . Denkschrift Hardenbergs . . . V, 178.

Nothwendigkeit für Preußen, Hannover zu erwerben. Vorschläge deswegen an England: Austauschung des Landes rechts von der Weser gegen preußisches Gebiet in Westfalen. Vortheile für England: Emden, Einwirkung auf Holland. Vorzüge des preußischen Gebiets vor dem ausgesogenen Hannover. Die Folge der Abkunft ist eine unauflösliche Verbindung zwischen Preußen und England-Hannover.

1805, 23. November. Friedrich Wilhelm an Alexander. II, 348.

Dank für Nachrichten und Glückwunsch zu den Erfolgen seiner Truppen. Der Kaiser kann auf ihn zählen; die Ausführung der militärischen Maßregeln hat begonnen.

1805, 27. November. Friedrich Wilhelm an Alexander. II, 350.

Dank für Nachrichten, die Dolgorucky überbracht hat. Mittheilung über militärische Maßregeln in Schlesien.

1805, 27. November. Alexander an Napoleon . . II, 352.

Dank für die Sendung Savarys. Wunsch, den Frieden auf billigen Grundlagen hergestellt zu sehen.

1805, 28. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. II, 351.

Dank für die Nachrichten über die Rüstungen in Preußen und Bitte dieselben möglichst zu beschleunigen. Die russische Armee hat bereits die Offensive ergriffen. Uebersendung eines Schreibens Napoleons und seiner Antwort.

1805, 2. December. Haugwitz an Friedrich Wilhem. V, 190.

Bericht über seine Reise von Prag über Iglau nach Brünn. Zusammentreffen mit Nowosiltzow, Wrede, Bernadotte. Unterredung mit Napoleon in Brünn. Anfängliche Kälte des Kaisers; Beruhigung desselben; er geht auf den Gedanken der Vermittlung Preußens ein. Bedingungen, die er stellt: Garantie vor einem Angriff der Verbündeten gegen Holland, Sicherung Hamelns vor Aushungerung. Haugwitz empfiehlt Annahme dieser Bedingungen.

1805, 6. December. Alexander an Friedrich Wilhelm. II, 366.

Der Großfürst Constantin wird als Augenzeuge ihm die beste Auskunft über die letzten Ereignisse geben.

1805, 7. December. Hardenberg an Beyme. . . II, 403.

Sein Verhältniß zu Graf Haugwitz. Zuvorkommenheit gegen denselben. Klage über die Kabinetsordre vom 19. Oktober. Unzuträglichkeiten, wenn dieselbe zur Ausführung gelangt; Mißtrauen des Königs gegen ihn selbst, das daraus hervorleuchtet. Tadel über das Betragen des Grafen. Sein Entschluß ist gefaßt: wenn Haugwitz sich weiter in die Geschäfte mischt, will er seine Entlassung nehmen. Bitte um den freundschaftlichen Rath Beymes.

1805, 9. December. Protokoll der Konferenz zu Berlin . . . . II, 357.

Preußen soll an Rußland und Oesterreich erklären, bei dem Vertrag von 3. November beharren zu wollen. Aenderung in den militärischen Maßregeln. Nothwendigkeit eines gemeinsamen Operations-Planes. Unterhandlung des Grafen Haugwitz. Nothwendigkeit eines Waffenstillstands. Die von Haugwitz empfohlenen Bedingungen Napoleons werden verworfen.

1805, 10. December. Schulenburg an Hardenberg. V, 209.

Uebersendung des folgenden Aktenstücks.

1805, . . . Memorial des Grafen Schulenburg. V, 210.

Preußen ist verpflichtet, an dem Vertrage vom 3. November festzuhalten und am 11. December an dem Kriege theilzunehmen. Ueble Folgen eines entgegengesetzten Benehmens: Mißtrauen der Verbündeten, Mißstimmung Napoleons, drohende Demüthigung Preußens. Wanken und Zweideutigkeit bringt unausbleibliches Verderben.

1805, 10. December. Friedrich Wilhelm an Alexander. II, 363.

Mittheilung der unannehmbaren Vorschläge Napoleons. Rußland soll sich mit Oesterreich verständigen, um den Grafen Haugwitz zu instruiren. Nothwendigkeit eines baldigen concert militaire. Sendung Phulls zu diesem Zwecke.

1805, 15. December. Vertrag von Schönbrunn zwischen Frankreich und Preußen . . . . II, 390.

1805, 16. December. Haugwitz an Friedrich Wilhelm. II, 385.

Anzeige seiner bevorstehenden Ankunft mit wichtigen Nachrichten.

1805, 17. December. Friedrich Wilhelm an Alexander. II, 375.

Schmerz über die letzten Ereignisse. Dank für die Beweise der fortdauernden Freundschaft des Kaisers. Die Pflicht gebietet dem König, die Ehre und Unabhängigkeit seiner Verbündeten zu retten.

1805, 18. December. Laforest an Talleyrand. . V, 212.

Eindruck der Schlacht von Austerlitz in Berlin. Ankunft Stutterheims und Dolgorucky's. Schreiben Alexanders an den König. Laforest bringt auf den Abmarsch der Russen. Ankunft Constantins. Unterredung mit Hardenberg: Preußen genehmigt die beiden Forderungen Napoleons und wünscht eine neue Unterhandlung über Hannover. Vermittlung Preußens für den Frieden zwischen Frankreich und Oesterreich-Rußland. Zweite Unterredung mit Hardenberg über Hannover; derselbe übergiebt ihm das folgende Stück.

1805, 19. December. Hardenberg an Laforest. . II, 371.

Der König genehmigt die beiden Bedingungen Napoleons, wenn Frankreich nichts gegen Norddeutschland und besonders Hannover unternimmt; er wünscht eine Abkunft über Hannover und ist bereit, die Vermittelung zwischen Frankreich und seinen Gegnern zu übernehmen.

1805, 19. December. Friedrich Wilhelm an Napoleon. II, 372.

Sendung Phulls an den Kaiser. Annahme seiner beiden Bedingungen. Wunsch nach einer Verständigung über Hannover.

1805, 19. December. Friedrich Wilhelm an Haugwitz. II, 367.

Erwartung baldiger Nachrichten über seine Unterhandlung. Ankunft Stutterheims und Dolgorucky's. Unsicherheit der Lage: Rüstungen Frankreichs gegen Norddeutschland; Gegenmaßregeln Preußens. Annahme der beiden Forderungen Napoleons. Sendung Phulls an Napoleon. Unterhandlung Hardenbergs mit Laforest. Erklärung, daß der Einmarsch der Franzosen in Hannover für eine Feindseligkeit gegen Preußen angesehen werden müsse. Bereitwilligkeit zu einer Abkunft über Hannover.

1805, 21. December. Alopaeus an Czartorysky . II, 376.

Uebersendung der Note Hardenbergs an Laforest vom 19. December. Unterredung mit Hardenberg. Erklärung desselben, daß Preußen einen Einmarsch der Franzosen in Hannover hindern werde. Aber bei der Schwierigkeit der Lage des Augenblicks, den Mittheilungen Stutterheims über die Haltung Oesterreichs und der geringen Zahl der russischen Truppen, behauptet Hardenberg, daß der Vertrag von Potsdam den Umständen gemäß abgeändert werden müsse.

1805, 22. December. Hardenberg an Harrowby . II, 380.

Mittheilung der beiden Forderungen Napoleons und der Sendung Phulls. Der König gewährleistet die Sicherheit der englischen Truppen in Hannover, wenn dieselben sich jeder Feindseligkeit gegen Holland enthalten und Preußen im Kriegsfall auf die Unterstützung derselben rechnen kann. Verpflegung Hamelns. Sendung Krusemarcks an den Kommandanten dieser Festung.

1805, 26. December. Bericht des Grafen Haugwitz über seine Sendung an Napoleon. . . . . V, 220.

In Prag erhält er Nachricht von der Proklamation des Kaisers Franz vom 13. November. Unterredung mit Napoleon in Brünn. Reise nach Wien und Unterhandlung mit Talleyrand. Zweite Unterredung mit Napoleon in Wien. Vorwürfe des Kaisers wegen des Vertrages vom 3. November; Vertheidigung desselben durch Haugwitz. Aeußerungen Napoleons über Oesterreich und Preußen. Dritte Zusammenkunft mit Napoleon. Mittheilungen desselben über seine Friedensunterhandlung mit Oesterreich. Er bietet einen Vertrag an, den Haugwitz annimmt. Aeußerungen des Kaisers über seine Allianzen. Vorschläge des Grafen betreffend einen Bund zwischen Frankreich, Rußland und Preußen. — Beweggründe zur Annahme des Vertrages; Verzögerung des Bruches. — Einwendungen gegen die Annahme des Vertrages; plötzlicher Wechsel der preußischen Politik, Bedrohung der Unabhängigkeit Preußens, Entzweiung mit Rußland; Widerlegung. Vortheile des Vertrages: er ist das einzige Mittel, den Krieg zu vermeiden; Erwerbung Hannovers. — Nothwendigkeit einer Mittheilung an Alexander; jede Beleidigung Napoleons muß vermieden werden.

1805, 30. December. Erste Denkschrift Hardenbergs über den Vertrag von Schönbrunn . . . . V, 243.

Gründe für Annahme des Vertrages: Nothwendigkeit und Vortheil der Erwerbung Hannovers, Bekämpfung des englischen Handels-Monopols, Gefahr eines Krieges mit Frankreich. Vergleich des Vertrages mit dem Entwurf aus dem September. Bedenken gegen eine einfache Annahme des Vertrages. Beziehungen Preußens zu Oesterreich, England, Rußland, Frankreich. Preußen hat die Wahl zwischen drei Fällen: Verwerfung der Allianz mit Frankreich und Beschränkung auf die Behauptung der Neutralität Norddeutschlands; Offensive gegen Frankreich; Annahme der Allianz mit Modifikationen. Prüfung dieser drei Fälle. — Vorschläge zu ferneren territorialen Abmachungen mit Frankreich bei Annahme der Allianz. Bemerkungen über einzelne Punkte des Vertrages. Beziehungen zu Rußland nach Abschluß der Allianz mit Frankreich.

1805, 31. December. Denkschrift des Grafen Schulenburg . . . . V, 256.

Entzweiung mit Rußland und Demüthigung Preußens bei Annahme des Vertrages selbst mit einem Mémoire explicatif; Unwahrscheinlichkeit der An-

nahme dieser Modifikationen und Möglichkeit des Bruches mit Frankreich bei Verwerfung der Allianz. Das Beste wäre Unterhandlung über eine Abkunft auf den früheren Grundlagen. Nachschrift: Gefahren der Bestimmung des Vertrages, daß die gegenseitige Garantie sofort eintreten soll.

1805, 31. December. Denkschrift des Herzogs von Braunschweig. . . . . V, 259.

Für Annahme des Vertrages, doch mit Modifikationen, namentlich um einer Entzweiung mit Rußland vorzubeugen: deshalb darf die Allianz nur eine defensive sein. Besonders muß hervorgehoben werden, daß Preußen in der Nothwendigkeit ist, Hannover nicht in fremde Hände gerathen zu lassen.

1805, 31. December. Nachtrag zur Denkschrift des Grafen Haugwitz . . . . V, 262.

Resumé der vorliegenden Frage. Zweck Napoleons bei Abschluß des Vertrages. Gefährdung Preußens bei Verwerfung desselben.

1806, 1. Januar. Zweite Denkschrift Hardenbergs über den Vertrag von Schönbrunn. . . . . V, 263.

Nach Prüfung der vorstehenden Denkschriften ist seine Ueberzeugung: Preußen kann den Vertrag nicht annehmen, wie er ist; Verbesserung desselben durch ein Mémoire explicatif ist schwierig und das von Haugwitz entworfene genügt nicht. Bei Annahme der Allianz ist Abschluß eines traité patent und eines traité secret zu empfehlen. Beilage: Projet d'un traité patent und Traité secret d'alliance.

1806, 2. Januar. Tableau de l'Europe (aus der Gazette de France) . . . . II, 455.

Frankreich ist in Zukunft der Schiedsrichter Europas. Rückblick auf die geschichtliche Entwickelung der Staatsverhältnisse in den letzten Jahrhunderten. Beziehungen Frankreichs zu Spanien, Holland, Schweiz, Italien, Deutschland, Dänemark, Rußland, Türkei, England. Napoleon wird der Welt den Frieden geben und sichern.

1806, 3. Januar. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. II, 413.

Dank für Bewilligung einer Audienz, bei der er über seine persönlichen Verhältnisse sprechen will. Der König soll entscheiden, ob nicht wegen der Beziehungen zu Frankreich ein vorläufiger Urlaub für ihn angemessen sei. Unwille Napoleons gegen ihn.

1806, 3. Januar. Preußische Ratifikation des Vertrages von Schönbrunn (mit Mémoire explicatif). . . . . II, 389.

1806, 4. Januar. Protokoll über Auswechselung der Ratifikationen des Vertrages von Schönbrunn. . . . . . II, 399.

1806, 4. Januar. Friedrich Wilhelm an Napoleon. II, 401.

Gegenüber der neuen Allianz sind die letzten Mißverständnisse der Vergessenheit anheimgegeben. Annahme des Vertrages von Schönbrunn mit Modifikationen, die denselben nicht ändern und durch das Verhältniß zu Rußland und dem übrigen Deutschland geboten sind. Bevorstehende Sendung einer Vertrauensperson.

1806, 7. Januar. Friedrich Wilhelm an Alexander. II, 432.

Der Herzog von Braunschweig wird nähere Aufklärungen über die letzten Vorgänge geben. Mittheilungen über die von Haugwitz geschlossene Abkunft mit Napoleon. Nothwendigkeit derselben für Preußen und ihre Annahme mit Modifikationen.

1806, 8. Januar. Friedrich Wilhelm an Goltz. . II, 429.

Ausführliche Mittheilungen über die Unterhandlungen des Grafen Haugwitz. Unterredung desselben mit Napoleon in Brünn und in Wien. Abschluß des Vertrages in Schönbrunn. Nothwendigkeit für Preußen, denselben anzunehmen. Modifikationen. In den vertraulichen Beziehungen zu Rußland soll Alles unverändert bleiben.

1806, 8. Januar. Friedrich Wilhelm an Napoleon. II, 570.

Anzeige der neuen Sendung von Haugwitz.

1806, 11. Januar. Denkschrift Hardenbergs. . . II, 417.

Folgen der Allianz Preußens mit Frankreich. Haltung Rußlands und Schwedens. Bei der Fortdauer des Krieges ist eine Abkunft zum Schutz der Neutralität Norddeutschlands zu empfehlen. — Bevorstehende Unterhandlung von Haugwitz in Paris. Vorschläge zu territorialen Austauschungen und Erwerbungen der verschiedensten Art: Vergrößerung Preußens in Franken, Baierns in Westfalen. Vortheile dieser Abmachungen. — Nothwendigkeit einer Abänderung der deutschen Reichsverfassung.

1806, 13. Januar. Denkschrift Hardenbergs. . . II, 429.

Neue Vorschläge zu territorialen Austauschungen mit Baiern, da der König die Grafschaft Mark zu behalten wünscht.

1806, 16. Januar. Talleyrand an Laforest. . . II, 435.

Zufriedenheit des Kaisers mit der bevorstehenden Sendung von Haugwitz; Genugthuung desselben über die Befestigung des zwischen Frankreich und Preußen bestehenden freundschaftlichen Verhältnisses.

1806, 17. Januar. Artikel des Journal de Paris. II, 509.

Feindseliger Geist der Ansbacher und Weseler Zeitung gegen Frankreich; sie scheinen von Hardenberg inspirirt zu werden.

1806, 17. Januar. Denkschrift Renfners (zur Instruktion für den Herzog von Braunschweig) . . . . V, 278.

Der Vertrag von Potsdam ist durch die separaten Unterhandlungen Oesterreichs mit Frankreich aufgelöst worden. Bei der Gefahr, allein mit Frankreich in Krieg verwickelt zu werden, mußte Preußen auf eine Abkunft denken. Ziel dieser Abkunft, besonders der modificirten, ist die allgemeine Sicherheit. Die Erwerbung Hannovers ist die nothwendige Folge der letzten Umwälzungen. Bereitwilligkeit des Königs, zwischen Rußland und Frankreich zu vermitteln. Festhalten an der Freundschaft mit Rußland.

. . . . Denkschrift Lombards (zur Instruktion für den Herzog von Braunschweig). . . . . V, 287.

Unterhandlung des Grafen Haugwitz mit Napoleon. Abfall Oesterreichs von der Koalition. Nothwendigkeit für Preußen, eine Abkunft mit Napoleon zu schließen. Preußen ist dadurch seinen Verpflichtungen gegen Oesterreich, England und Rußland nicht untreu geworden. Vortheile des Vertrages von Schönbrunn.

1806, 23. Januar. Lombard an Hardenberg . . II, 435.

Uebersendung des Schreibens Talleyrands an Laforest vom 16. Januar.

1806, 24. Januar. Lombard an Hardenberg . . II, 437.

Nachricht von den in der Konferenz bei dem König gefaßten Beschlüssen: man hält den modificirten Vertrag für angenommen.

1806, 25. Januar. Lombard an Hardenberg . . II, 437.

Nachtrag zu dem vorstehenden Billet. Geschenke für Duroc und Laforest.

1806, 25. Januar. Lombard an Laforest . . . II, 447.

Genugthuung des Königs, daß die Beziehungen zu Frankreich geregelt sind.

1806, 25. Januar. Friedrich Wilhelm an Alexander . II, 450.

Nachricht, daß der modificirte Vertrag von Frankreich angenommen sei. Bevorstehende Sendung des Herzogs von Braunschweig mit näheren Aufklärungen.

1806, 26. Januar. Laforest an Talleyrand. . . II, 439.

Unruhe in Berlin wegen der ausbleibenden Nachricht von der Annahme des modificirten Vertrages, Unterredung mit Lombard. Verlangen, daß die russischen Truppen entfernt werden und beruhigende Versicherungen wegen des Ausbleibens der Nachricht. Zweite Unterredung mit Lombard: der König betrachtet den modificirten Vertrag als angenommen. Maßregeln in Folge dessen. Sendung des Herzogs von Braunschweig nach Rußland. Nachrichten aus Petersburg über die russischen Finanzen. Nachschrift: Verhalten der Königin von Preußen. Nothwendigkeit, ihr gefällig zu sein.

1806, 3. Februar. Alexander an Alopaeus. . . V, 305.

Vertrauensvolle Haltung Rußlands gegen Preußen, Tadel über das Benehmen des preußischen Ministeriums. Die Unterhandlung des Grafen Haugwitz und der Vertrag vom 15. December 1805. Wunsch nach genaueren Aufklärungen.

1806, 3. Februar. Czartoryski an Alopaeus . . V, 307.

Unzufriedenheit über das Schweigen des preußischen Ministeriums. Tadel über das Verhalten von Haugwitz während seiner Unterhandlung. Bedenklichkeiten der Abkunft mit Frankreich.

1806, 4. Februar. Laforest an Duroc . . . . II, 449.

Kurz nach Durocs Abreise von Berlin hat man dem König die Unterzeichnung eines Vertrages mit Rußland entrissen. Aber Lombard hat den Anschluß an die Koalition verhindert, er verdient eine Belohnung.

1806, 4. Februar. Talleyrand an Haugwitz . . II, 469.

In Folge der unvollständigen Ratifikation des Schönbrunner Vertrages von preußischer Seite betrachtet der Kaiser denselben als nicht bestehend.

1806, 5. Februar. Friedrich Wilhelm an Napoleon. II, 451.

Wunsch, Ansbach für Preußen zu behalten; Baiern kann in Westfalen entschädigt werden. Wenn der Kaiser ein Wort gesagt hätte, würde der Durchmarsch durch Franken gestattet sein.

1806, 5. Februar. Hardenbergs Entwurf zu einer neuen Verfassung des deutschen Reiches . . . . V, 294.

Nothwendigkeit einer Neugestaltung Deutschlands. Begründung eines föderativen Systems mit Kaiser und Reichstag an der Spitze. Eintheilung in sechs Kreise, die drei Konföderationen bilden würden. Der Reichstag zerfällt in drei Kollegien. Vernichtung der Reichsstädte. Beschränkungen der Souveränetät der einzelnen Stände, namentlich in militärischer Hinsicht. Gerichtsbarkeit. Mediatisirungen. Ständische Rechte. Reichspost. Gesetzes-Revision. Verständigung zwischen Preußen und Frankreich über diese Neugestaltung.

1806, 7. Februar. Czartoryski an Alopaeus . . V, 310.

Ungeduldige Erwartung der Nachrichten aus Berlin. Preußen darf in seinen Gefälligkeiten gegen Frankreich nicht mehr weiter gehen.

1806, 7. Februar. Czartoryski an Alopaeus . . V, 311.

Theilnahme des Kaisers für das Schicksal Neapels, für dessen gute Behandlung er sich gegen Frankreich dankbar erweisen würde.

1806, 7. Februar. Czartoryski an Alopaeus . . V, 312.

Störung der Handelsbeziehungen zwischen Rußland und Frankreich; Sendung Ruffins nach Paris.

1806, 8. Februar. Haugwitz an Friedrich Wilhelm. II, 463.

Unterredungen mit Talleyrand. Audienz bei Napoleon; derselbe bemerkt, daß Preußen den Vertrag von Schönbrunn nur Haugwitz zu verdanken habe, und daß er den Widerspruch kenne, dem derselbe in Preußen begegnet sei. Beschwerden Napoleons über die antifranzösischen Gesinnungen in Berlin. Er erklärt den Vertrag für nicht bestehend, aber zugleich seine Bereitwilligkeit zu einer neuen Abkunft. Veränderte Haltung Napoleons wegen des Todes Pitts. Nachschrift: Neue Unterredung mit Talleyrand. Haugwitz empfiehlt, in der Abrüstung fortzufahren. Fauche-Borel.

1806, 12. Februar. Lombard an Hardenberg. . II, 462.

Benachrichtigung, daß die Truppen in Pommern und den Marken auf dem Kriegsfuß bleiben.

1806, 12. Februar. Haugwitz an Friedrich Wilhelm. II, 471.

Unterredungen mit Talleyrand, die zu keinem Resultat führen; dessen unannehmbare Forderungen. Talleyrand erklärt, daß Frankreich sich mit einem andern Staate verbinden werde, wenn es sich mit Preußen nicht verständigen könne; Antwort von Haugwitz. Kriegsbesorgnisse. Nothwendigkeit für Preußen, sich gerüstet zu halten.

1806, 15. Februar. Haugwitz an Friedrich Wilhelm. II, 476.

Abschluß eines neuen Vertrages mit Duroc; Anstrengungen, die er hat anwenden müssen, um Napoleon dazu zu vermögen; dessen Ansichten über Hannover. Auseinandersetzung über die Bestimmungen des neuen Vertrags betreffend Hannover und die Schließung der norddeutschen Häfen gegen England. Sendung Lucchesinis mit näheren Aufklärungen. Bereitschaft Frankreichs zum Kriege. Nachschrift (S. 485): Widerwille Napoleons gegen Hardenberg; Geschenke für Talleyrand und Duroc.

1806, 15. Februar. Vertrag von Paris zwischen Frankreich und Preußen . . . . II, 483.

1806, 24. Febr. Protokoll der Konferenz zu Berlin. II, 488.

Preußen hat nur die Wahl zwischen Annahme des Pariser Vertrages oder Krieg mit Frankreich. Vortheile und Nachtheile der Annahme. Der günstige Augenblick, den Krieg zu führen, ist vorüber. Ansichten von Rüchel, Lucchesini, Köckritz.

1806, 24. Februar. Denkschrift Hardenbergs über den Pariser Vertrag. . . . . II, 490.

Rückblick auf die politischen Ereignisse der letzten Monate und seine eigne Haltung dabei. Jetzt hat Preußen nur die Wahl zwischen Annahme des Vertrages oder Krieg mit Frankreich; einen Mittelweg einzuschlagen wäre der schlimmste Fehler; Gefahren dabei. Ueble demüthigende Folgen der Ratifikation. Dem König allein steht die Entscheidung zu.

1806, 28. Februar. Friedrich Wilhelm an den Herzog von Braunschweig . . . . V, 301.

Sendung von Haugwitz nach Paris. Napoleon erklärt den Vertrag von Schönbrunn für nicht bestehend. Bedrohte Lage Preußens; Nothwendigkeit, das Eindringen der Franzosen in Hannover zu verhindern. Gefahren eines Krieges mit Frankreich. Vortheile der neuen Abkunft mit Frankreich. Was wird Kaiser Alexander sagen?

1806. 28. Febr. Friedrich Wilhelm an Alexander. II, 501.

Der Herzog von Braunschweig wird ihm Aufklärungen über die neueste Wendung der Dinge geben; der König hofft, vom Kaiser nicht verkannt zu werden.

1806, 2. März. Protokoll der Konferenz zu Berlin. II, 503.

Gründe dafür, einen öffentlichen und entscheidenden Schritt zu thun, der die Besitzergreifung Hannovers ankündigt. Inhalt der zu veröffentlichenden Erklärung. Schließung der Häfen gegen England; Handelsbeziehungen.

1806, 3. März. Friedrich Wilhelm an Haugwitz. II, 506.

Beschluß, die Besitzergreifung von Hannover öffentlich anzukündigen. Schließung der Häfen. Die Entfernung der französischen Truppen aus Deutschland ist vor allen Dingen zu bewirken. Austausch der Militär-Effekten in Hameln und Wesel. Nachschrift: Napoleon muß die Zustimmung Englands zur Besitzergreifung Hannovers durchsetzen.

1806, 3. März. Der Herzog von Braunschweig an Friedrich Wilhelm . . . . II, 540.

Ursache der Verzögerung seiner Abreise von Petersburg. Czartoryski arbeitet an einer längeren Denkschrift, aus der die Absichten der russischen Staatsmänner sich werden entnehmen lassen.

1806, 7. März. Der Herzog von Braunschweig an Friedrich Wilhelm. . . . . II, 550.

Bei der kriegerischen Wendung, welche die Beziehungen zwischen Preußen und Frankreich annehmen, giebt der Kaiser Befehle, um den Rückmarsch der russischen Truppen anzuhalten.

1806, 8. März. Nachschrift . . . . II, 551.

Uebersendung des folgenden Aktenstückes. Gute Gesinnung des russischen Hofes. Bevorstehende Abreise des Herzogs.

1806, ... Russische Denkschrift . . . . II, 552.

Politik Rußlands gegenüber dem Umsichgreifen Frankreichs. Preußische Vermittlung; Tadel der Unterhandlung von Haugwitz. Nachtheile des Schönbrunner Vertrages für Preußen: Napoleon sucht es mit England und Rußland zu entzweien; Verhältniß zur Türkei. Gefährliche Folgen der Besitz-

ergreifung Hannovers durch Preußen. Preußen muß Rußland zu dessen Beruhigung eine geheime Deklaration ausstellen, wonach es durch die Festsetzungen des Vertrages mit Frankreich sich nie zum Kriege gegen Rußland bestimmen lassen wird, Oesterreich, Schweden, Dänemark, Norddeutschland garantirt, die Handelsverhältnisse in Norddeutschland aufrechtzuhalten verspricht und sich zu militärischen Verabredungen verpflichtet. Dagegen verspricht Rußland seine Hülfe für den Fall eines Krieges und die Geheimhaltung dieser Abmachungen. Vortheile und gute Folgen des Austausches dieser Deklarationen.

1806, 8. März. Goltz an Hardenberg . . . . II, 547.

Guter Erfolg der Sendung des Herzogs von Braunschweig; vortheilhafte Stimmung in Rußland. Das russische Memoire und die sich daran knüpfende Unterhandlung. Aufsehen, welches die Reise Lucchesinis nach Berlin erweckt.

1806, 8. März. Konvention zu Paris zwischen Frankreich und Preußen . . . . II, 517.

1806, 9. März. Haugwitz an Friedrich Wilhelm. II, 513.

Uebersendung der vorstehenden Konvention. Bemerkungen über einzelne Bestimmungen derselben. Hameln; Soldzahlung an die französischen Truppen; Austausch der abgetretenen Gebiete. Nothwendigkeit, Frankreich Vertrauen einzuflößen. Talleyrand und Fox. Die Bemühungen für Ansbach sind vergeblich.

1806, 10. März. Aufzeichnung des Herzogs von Braunschweig über seine Unterredungen mit Czartoryski . . II, 571.

Unterredung vom 8. März: Hannover. Gefahren der französischen Politik für Preußen; Mittheilungen an Laforest über die Mission des Herzogs. 9. März: Mittheilungen an Laforest. Türkei.

1806, 10. März. Alexander an Friedrich Wilhelm. II, 576.

Dank für die Sendung des Herzogs. Die Einigkeit zwischen Rußland und Preußen ist mehr als je nöthig. Der König kann auf ihn zählen.

1806, 11. März. Note écrite par le duc de Brunswick sous la dictée de l'empereur Alexandre. . . . . II, 571.

Schmerz des Kaisers über die letzten Ereignisse. Vertrauen auf den König.

1806, 13. März. Schulenburg an Hardenberg . II, 511.

Es verbreiten sich Gerüchte, daß Hardenberg und er selbst an dem augenblicklichen Unglück schuldig seien, da sie an die Annahme des modificirten Schönbrunner Vertrags geglaubt hätten; er bittet um das Schreiben Talleyrands an Laforest vom 16. Januar.

1806, 14. März. Friedrich Wilhelm an den Herzog von Braunschweig . . . . II, 541.

Dank für seine Wirksamkeit in Petersburg. Er erwartet, bald zu

Gefahren, die dem preußischen Staate drohen. Prüfung der Ursachen derselben. Mangel einer Staatsverfassung. Regierungsverfassung; Regierung des Kabinets unter Friedrich Wilhelm III; Schädlichkeit dieser neuen Staatsbehörde; Verderblichkeit ihrer Zusammensetzung: Beyme, Lombard, Haugwitz, Köckritz. Nothwendigkeit einer unmittelbaren Verbindung des Königs mit den obersten Staatsbeamten. Eintheilung der Staatsgeschäfte. Neue Geschäftsformen. Nothwendigkeit eines Wechsels der leitenden Personen. Mittel zur Durchführung der Veränderung.

1806, 2. Juni. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 7.

Uebersendung des Schreibens Hardenbergs vom 11. Mai und der folgenden Bemerkungen. Nothwendigkeit der Behauptung Hannovers.

. . . . (Beilage.) Bemerkungen Friedrich Wilhelms. III, 8.

Nothwendigkeit der Behauptung Hannovers für Preußen, allgemeiner Vortheil davon für Europa. Ablehnung einer Verpflichtung zur Rückgabe. Fox.

1806, 3. Juni. Alopaeus an Hardenberg . . . V, 321.

Das Gespräch zwischen Goltz und Czartoryski über sein Verhalten gegen Haugwitz. Seine Rechtfertigung.

1806, 5. Juni. Entwurf einer zwischen Preußen und Schweden auszutauschenden Deklaration . . . . V, 332.

1806, 12. Juni. Friedrich Wilhelm an Kalckreuth. V, 333.

Schreiben für König Gustav von Schweden. Vermittelung Rußlands. Der vorstehende Entwurf einer Deklaration ist von Schweden abgelehnt. Vorstellungen, die Kalckreuth dem König zu machen hat. Die Besetzung Hannovers berührt Schweden nicht. Vergessen der Vergangenheit soll die Grundlage einer Verständigung bilden. Die kommerciellen Verhältnisse.

1806, 12. Juni. Königin Louise an Hardenberg . III, 33.

Der König wünscht mit Hardenberg in ihrem Zimmer zusammenzutreffen.

1806, 16. Juni. Der Herzog von Braunschweig an Haugwitz. III, 59.

Unzufriedenheit Napoleons mit dem Herzog. Bei der Gefahr, der er wie die übrigen Fürsten Norddeutschlands ausgesetzt ist, wünscht er zu seiner Sicherheit Jemand an Napoleon zu senden, und bittet um die Unterstützung Preußens.

1806, 16. Juni. Der Herzog von Braunschweig an Hardenberg. III, 59.

Uebersendung einer Abschrift des vorstehenden Schreibens und Bitte um die Unterstützung Hardenbergs.

1806, 18. Juni. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 34.

Uebersendung des folgenden Aktenstückes. Die gegenseitigen Verpflichtungen Rußlands und Preußens. Unmöglichkeit der Erhaltung der Neutralität für

Preußen. Nothwendigkeit, daß der König zwischen Frankreich und Rußland eine Wahl trifft. Maßregeln in dem einem oder dem anderen Falle.

. . . . (Beilage.) Entwurf der Deklaration des Königs von Preußen. . . . . III, 37.

1806, 20. Juni. Kalckreuth an Friedrich Wilhelm. V, 337

Erfolglosigkeit seiner Unterhandlung mit König Gustav von Schweden. Derselbe verlangt die Freiheit der Elbe, wofür er Lauenburg räumen will. Vergebliche Vorstellungen Kalckreuths; der König ist der Vermittelung Rußlands wenig geneigt. Nachschrift: König Gustav wünscht Preußen in eine Koalition gegen Frankreich hineinzuziehen. Militärische Maßregeln Kalckreuths.

1806, 23. Juni. Hardenberg an den Herzog von Braunschweig. III, 61.

Ablehnung der Verwendung für den Herzog bei Haugwitz. Der Herzog, so eng verbunden mit Preußen, braucht nicht seine Zuflucht zu Frankreich zu nehmen.

1806, 24. Juni. Friedrich Wilhelm an Kalckreuth. V, 341.

Krusemarck wird nach Petersburg geschickt, um den Kaiser von der Haltung des Königs von Schweden zu benachrichtigen. Vorschläge an Rußland. Weisungen an Kalckreuth für sein Verhalten gegen den König von Schweden.

1806, 26. Juni. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 43.

Seine Wahl zwischen der Allianz mit Frankreich und der mit Rußland ist längst für die letztere entschieden. Bemerkungen zu Hardenbergs Entwurf vom 18. Juni: die Bestimmungen über die Garantie Schwedens und die Vermittelung Rußlands in den Irrungen mit Schweden und England.

1806, 28. Juni. Haugwitz an den Herzog von Braunschweig. III, 62.

Bedauern des Königs über den vom Herzog beabsichtigten Schritt bei Napoleon. Preußen wird den Plänen Frankreichs gegen Norddeutschland entgegentreten; aber es muß dazu auf die Unterstützung der norddeutschen Fürsten sicher rechnen können; dieselben sind des Schutzes Preußens versichert.

1806, 30. Juni. Jackson an Hardenberg . . . II, 614.

Allgemeine Theilnahme in England für Hardenberg.

1806, 30. Juni. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 48.

Uebersendung der beiden folgenden Aktenstücke.

1806, 1. Juli. Geheime Deklaration zwischen Preußen und Rußland . . . . III, 45.

1806, 1. Juli. Friedrich Wilhelm an Alexander. III, 48.

Bemerkungen über die vorstehende Deklaration: Nothwendigkeit und allgemeine

Die Entscheidung hierüber hängt von der Ansicht des Königs über Hannover ab; hält er die Behauptung desselben für nothwendig, so muß er sich an Frankreich, wenn nicht, an Rußland halten. Die Streitigkeiten über Essen und Werden. Der norddeutsche Bund. Beziehungen zu Schweden.

1806, 13. Juli. Fürst Wittgenstein an Hardenberg. III, 112.

Die Königin hat Hardenbergs Schreiben vom 4. mit Vergnügen gelesen. Haugwitz. Ansicht der Königin über die Schritte beim Könige.

1806, 24. Juli. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 122.

Das Verhältniß Preußens zu England, Hannover. Uebersendung des folgenden Aktenstückes. Aenderung in dem Schweden betreffenden Artikel.

1806, 24. Juli. Geheime Deklaration Kaiser Alexanders für Preußen . . . . III, 120.

1806, 26. Juli. Czartoryski an Hardenberg . . III, 101.

Dank für die Freundschaft, die Hardenberg ihm während seiner politischen Thätigkeit bewiesen hat. Nothwendigkeit der Eintracht zwischen Preußen und Rußland.

1806, 27. Juli. Goltz an Hardenberg . . . . III, 94.

Freude über den Erfolg der geheimen Verhandlung mit Rußland. Ansicht des neuen russischen Ministers Budberg. Vortheil, daß Preußen auf Rußland rechnen kann. Beziehungen zu Schweden und England. Die russische Deklaration. Hannover. Vertrauen Rußlands. Wünsche, daß Hardenberg wieder die Geschäfte leite. Persönliches.

1806, 15. August. Rüchels Skizze des Augenblicks. V, 377.

Frankreich bedroht Preußen in der gefährlichsten Weise; Ursache der ungünstigen Lage. Der Krieg ist unvermeidlich. Maßregeln für den glücklichen Ausgang desselben: Verbindung mit Sachsen und Hessen, militärische Maßregeln; Verbindung mit Rußland, Oesterreich, Dänemark, England. Innere Maßregeln: Entfernung von Haugwitz und Lombard. Empfehlung Steins.

1806, 15. August. Rüchel an Hardenberg . . . V, 376.

Uebersendung der vorstehenden Denkschrift. Haltung des Königs bei Kenntnißnahme derselben.

1806, 19. August. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 91.

Die russische Deklaration und die Aenderung in dem Schweden betreffenden Artikel. Persönliche Stellung Hardenbergs; Klage, daß man ihn bei dem König in Ungnade bringen wolle; Beschwerde über ungerechte Kabinetsordres.

1806, 19. Aug. Hardenberg an Fürst Wittgenstein. III, 113.

Er lehnt es ab, sich mit Haugwitz zu versöhnen. Klagen über Beyme und Köckritz. Sein Verhältniß zum König. Rüchel und seine Denkschrift. Stein.

1806, 21. August. Goltz an Hardenberg . . . III, 128.

Uebersendung des Oubril'schen Vertrages; Bemerkungen darüber. Mißtrauen der Russen gegen Haugwitz. Rußland wird bald von Preußen eine entschiedene und offene Parteinahme verlangen. Der Augenblick der Wahl zwischen Rußland und Frankreich ist da. Vortheile des Anschlusses an Rußland. Allgemeine Wünsche für den Wiedereintritt Hardenbergs und die Entfernung von Haugwitz. Ansicht Rußlands über den norddeutschen Bund. Persönliches.

. . . . . . Entwurf eines Bündniß-Vertrages zwischen Preußen und den Kurfürstenthümern Sachsen und Hessen. V, 383.

. . . . . . Entwurf eines Bündniß-Vertrages zwischen Preußen und dem Kurfürstenthum Hessen . . . . . V, 387.

1806, 26. Aug. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 103.

Eintreffen der russischen Deklaration. Klage Hardenbergs über seine Unkenntniß der politischen Lage. Alopaeus wünscht eine baldige Antwort.

1806, 28. Aug. Kabinetsordre Friedrich Wilhelms . III, 151.

Erklärung gegen die Gerüchte neuer Abtretungen von Seiten Preußens.

1806, 29. Aug. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 118.

Annahme der russischen Deklaration mit dem veränderten Artikel betreffend Schweden. Betragen König Gustavs. Aufforderung, eine Antwort an Alexander und einen neuen Artikel betreffend Oesterreich zu entwerfen. Versicherung fortdauernden Wohlwollens für Hardenberg.

1806, 31. Aug. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 125.

Uebersendung der folgenden beiden Aktenstücke. Der englische Minister in Wien, Adair, hat Anträge zu einer Aussöhnung zwischen Preußen und England an ihn gelangen lassen. Verwendung für Goltz. Dank für die Versicherungen des Königs und Persönliches. Nachschrift (S. 134): Eintreffen und Uebersendung des Schreibens von Goltz vom 21. August. Bemerkungen Hardenbergs über die Möglichkeit seines Wiedereintritts.

. . . . (Beilage.) Entwurf eines Oesterreich betreffenden Artikels für die geheime Deklaration . . . . . . III, 123.

. . . . (Beilage.) Friedrich Wilhelm an Alexander. III, 123.

Annahme der russischen Deklaration mit der Aenderung in dem auf Schweden bezüglichen Artikel. Beziehungen zu England; Hannover. Beziehungen zu Frankreich. Oesterreich.

(September). Denkschrift des Fürsten Radziwill . V, 391.

Ueber die Absicht des Königs, beim Ausbruch des Krieges polnische Corps zu errichten. Mittel für den Erfolg dieser Maßregel. Nothwendigkeit, den Plänen Napoleons zur Revolutionirung Polens entgegenzutreten. Der König von Preußen möge den Titel eines Königs von Polen, Kaiser Alexander

den eines Königs von Litthauen annehmen. Günstige Wirkung eines solchen Aktes.

1806, 8. Sept. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 137.

Alopaeus wünscht dringend eine Antwort auf die Berichte Hardenbergs vom 31. August.

1806, 9. Sept. Friedrich Wilhelm an Hardenberg III, 138.

Rücksendung des Schreibens an Alexander; Ursachen der Zögerung. Hardenberg kann mit Adair über die Aussöhnung zwischen England und Preußen verhandeln.

1806, 11. September. Hardenberg an Czartoryski. III, 102.

Dank für das Schreiben vom 26. Juli. Wünsche für die Eintracht zwischen Rußland und Preußen.

1806, 11. September. Hardenberg an Goltz . . III, 139.

Seine letzten Verhandlungen mit Alopaeus. Verwendung für die persönlichen Angelegenheiten von Goltz beim König. Aeußerungen des Königs in seinen letzten Briefen über die Beziehung zu Rußland. Persönliches über seinen Wiedereintritt.

1806, 11. September. Hardenberg an Graf Hardenberg in Wien. . . . . III, 141.

Er ist vom König bevollmächtigt, mit Adair zu unterhandeln. Bevorstehender Krieg mit Frankreich. Angelegenheit Hannovers. Art und Weise der geheimen Unterhandlung mit Adair. Wunsch für eine Verständigung mit Oesterreich.

1806, 12. September. Talleyrand an Knobelsdorff. III, 173.

Der Kaiser verlangt Auskunft über die Rüstungen Preußens; derselbe hält fest an dem Bunde mit Preußen, und ist überzeugt, keinen Anlaß zur Entzweiung gegeben zu haben; aber er ist genöthigt, Gegenmaßregeln zu treffen.

1806, 12. September. Knobelsdorff an Talleyrand. III, 175.

Die Rüstungen Preußens sind veranlaßt durch Gerüchte, welche die Gegner Frankreichs und Preußens ausgestreut haben. Preußen ist ohne Verbindung mit den Feinden Frankreichs.

1806, 13. September. Talleyrand an Knobelsdorff. III, 176.

Zufriedenheit des Kaisers mit der vorstehenden Versicherung Knobelsdorffs. Derselbe wird seine Gegenmaßregeln rückgängig machen, sobald von Berlin beruhigende Nachrichten eintreffen.

1806, 14. September. Der Herzog von Braunschweig an Hardenberg . . . . III, 143.

Dank für Nachrichten Nothwendigkeit, sich für den bevorstehenden Krieg, der von langer Dauer sein wird, gehörig vorzubereiten.

. . . . Talleyrand an Knobelsdorff . . III, 177.

Die eintreffenden Nachrichten deuten auf den bevorstehenden Ausbruch des Krieges. Der Kaiser begreift nicht, weshalb Preußen auf den Bund mit Frankreich verzichtet; er ist von aller Feindseligkeit mit Preußen weit entfernt.

. . . . Knobelsdorff an Talleyrand. . III, 178.

Dank für die Versicherungen Talleyrands über die friedfertige Gesinnung Napoleons; der König theilt dieselbe; seine militärischen Maßregeln sind durch beunruhigende Nachrichten veranlaßt worden.

1806, 16. Sept. Artikel des Journal de l'Empire. III, 191.

Korrespondenz aus Cassel. Die Beziehungen zwischen Preußen und Hessen; Aufforderung Preußens an den Kurfürsten, zu rüsten. Antwort desselben.

1806, 16. Sept. Denkschrift des Grafen Haugwitz. V, 364.

Vortheile der militärischen und politischen Lage Preußens; Nothwendigkeit, dieselben gegen Frankreich zu benutzen; Verbindung mit Rußland und Oesterreich. Ein etwaiges Abkommen mit Frankreich kann nur zusammen mit diesen Staaten geschlossen werden und muß die bündigsten Garantien für eine sichere Zukunft enthalten. Verzögerung ist besonders zu verhüten. Präliminar-Forderungen an Frankreich: Rückzug der französischen Truppen aus Deutschland; Gestattung des norddeutschen Bundes; Einwilligung in eine Unterhandlung über den allgemeinen Frieden. Termin für die Antwort Frankreichs.

1806, 17. Sept. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 170.

Bitte um eine Audienz.

1806, 19. September. Adair an Hardenberg. . III, 164.

Dank für das Eingehen Hardenbergs auf eine geheime Unterhandlung. Schwierigkeiten einer Verständigung; der Vertrag vom 3. November 1805 könnte als Grundlage angenommen werden.

1806, 26. Sept. Friedrich Wilhelm an Napoleon. III, 179.

Fortgesetzte Zuvorkommenheiten Preußens gegen Frankreich, gegenüber dessen Gewaltsamkeiten; Ursachen davon: frühere Gemeinsamkeit der Interessen, und Wunsch nach Erhaltung des Friedens. Rücksichtsloses Betragen Napoleons: Marsch durch Ansbach; preußische Mediation. Verträge von Schönbrunn und Paris. Umsturz der deutschen Verfassung. Intriguen gegen den norddeutschen Bund. Hannover. Französische Truppen in Deutschland. — Wünsche für Frankreich.

1806, 28. September. Hardenberg an Adair. . III, 165.

Seine Genugthuung, für die Aussöhnung zwischen Preußen und England zu wirken. Er wird die Befehle des Königs einholen. Der Vertrag vom 3. November 1805 scheint als Grundlage wenig geeignet.

1806, 29. Sept. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 163.

Uebersendet den Briefwechsel mit Adair und bittet um seine Befehle.

1806, 1. Oktober. Knobelsdorff an Talleyrand . III, 188.

Schreiben Friedrich Wilhelms an Napoleon. Unerträglichkeit der augenblicklichen Lage für Preußen. Es verlangt von Frankreich: Rückzug seiner Truppen über den Rhein; Gestattung des norddeutschen Bundes; Eröffnung einer Unterhandlung für den allgemeinen Frieden. Die Antwort Frankreichs wird für den 8. Oktober erwartet.

1806, 2. Oktober. Goltz an Hardenberg . . . III, 144.

Die geheime Deklaration. Ansicht Budbergs. Der Oesterreich betreffende Zusatz-Artikel. Der Kaiser ist sehr einverstanden mit der Haltung Preußens gegen Frankreich. Erfolg der Sendung Krusemarcks. Persönliches.

1806, 3. Oktober. Talleyrand an Napoleon . . III, 194.

Preußen hat nicht den geringsten Anlaß zum Kriege; es hat keine Forderungen erhoben; es hat den Rheinbund anerkannt. Durch das Eindringen in Sachsen hat es den Krieg bereits begonnen; derselbe ist das Werk der Intrigue einer feindseligen Partei in Preußen; der Zweck ist vielleicht die Unterjochung Sachsens und der Hansestädte.

1806, 6. Oktober. Talleyrand an Napoleon . . III, 197.

Die Note Knobelsdorffs vom 1. Oktober verräth die wahren Absichten Preußens. Die erste und dritte Forderung sind unwichtig. Die zweite Forderung zeigt den ungerechten Ehrgeiz Preußens und zwingt Frankreich zum Kriege.

1806, 26. Oktober. Hardenberg an Königin Louise. III, 212.

Zusammentreffen mit ihr in Küstrin. Persönliches; Klagen über Kälte und Mangel an Vertrauen seitens des Königs früher und zuletzt in Küstrin. Verurtheilung der neuesten Unterhandlungen mit Frankreich. Tadel über die Art, wie der Krieg eingeleitet und geführt ist. Herzog von Braunschweig. 1805 wäre der Krieg empfehlenswerther gewesen. Schreiben Beymes an seine Gattin. Patriotismus in Preußen. Rußland.

1806, 26. Oktober. Friedrich Wilhelm an Napoleon. III, 219.

Bekümmerniß über die durch Lucchesini überbrachten Friedensbedingungen. Hoffnung auf Ermäßigung derselben. Sendung Zastrows.

1806, 30. Oktober. Duroc an Lucchesini u. Zastrow. III, 221.

Grundlagen für einen Friedensschluß. Ausdehnung des Rheinbundes bis an die Elbe, Abtretungen, Kontribution von 100 Millionen Francs.

1806, 3. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 223.

Unruhe über Nachrichten von einer Niederlage der preußischen Armee. Versicherungen seiner Anhänglichkeit und bevorstehenden Hülfleistung.

1806, 6. November. Goltz an Friedrich Wilhelm. III, 224.

Audienz bei Alexander; Aeußerungen desselben über die mit Frankreich angeknüpften Friedensunterhandlungen; Besorgnisse vor der Treulosigkeit Na-

poleons; Versicherungen seiner Bereitwilligkeit zur Unterstützung; Warnung vor einem Frieden. Antwort von Goltz. Wiederholte Erklärungen des Kaisers gegen die Unterhandlung und Versicherungen seiner Hülfleistung.

1806, 6. November. Protokoll der Konferenz zu Graudenz . . . . V, 396.

Unmöglichkeit den Krieg fortzusetzen. Annahme der Bedingungen vom 30. Oktober. Verhältniß zu Rußland. Aeußerungen von Haugwitz und Schulenburg über einen etwaigen Beitritt zum Rheinbunde. Separat-Votum des Obersten von Kleist.

1806, 11. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 233.

Schmerz über die Niederlagen der preußischen Armee. Sendung Tolstoys. Ermunterung zu Hoffen und Beharrlichkeit.

1806, 18. November. Stein an Hardenberg . . III, 230.

Unannehmbarkeit der Bedingungen für einen Waffenstillstand.

1806, 18. November. Hardenberg an Stein . . III, 230.

Uebereinstimmung mit Steins Ansicht; Nothwendigkeit entschiedener Beschlüsse und festen Anschlusses an Rußland.

1806, 21. November. Protokoll der Konferenz zu Osterode . . . . V, 398.

Abstimmung über Annahme oder Ablehnung des Waffenstillstands: Prinz Heinrich, Kalckreuth, Geusau, Schroetter, Voß, Stein, Köckritz, Laurens, Kleist, Haugwitz, Beyme.

1806, 23. November. Friedrich Wilhelm an Alexander. III, 235.

Erfolglosigkeit der Unterhandlungen mit Napoleon; dessen maßlose Forderungen. Versicherung des Ausharrens.

1806, 28. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 248.

Nothwendigkeit rascher und entschlossener Maßregeln. Ernennung Kamenskoi's zum Oberfeldherrn. Wunsch, daß ihm auch die preußischen Truppen unterstellt werden mögen.

1806, 30. November. Friedrich Wilhelm an Alexander. III, 236.

Dank für die Sendung Tolstoys. Versicherung seines Festhaltens an dem Bunde mit Rußland. Schritte bei Oesterreich und Dänemark. Komplimente für die Haltung der russischen Truppen. Glückwunsch zur Entbindung der Kaiserin. Rücktritt des Grafen Haugwitz.

1806, 30. November. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 249.

Dank für die letzten Nachrichten und die Versicherungen seiner Beharrlichkeit. Hoffnung auf einen glücklichen Ausgang des Kriegs. Bitte, ihm den General Phull zu überlassen.

1806, November. Budberg an Italinsky . . . V, 411.

Unwille des Kaisers über das Ausbleiben der Nachrichten aus Constantinopel; Michelson hat Befehl erhalten, in die Moldau einzurücken. Die Wiedereinsetzung der Hospodare ist nicht genügend, Rußland zufrieden zu stellen. Verhinderung der Durchfahrt russischer Schiffe durch den Canal von Constantinopel muß aufhören; die Türkei muß ihren Bund mit England erneuern. Wunsch des Kaisers nach Wiederherstellung der guten Beziehungen zur Türkei.

1806, 10. December. Denkschrift Beymes . . . V, 402.

Rechtfertigung der Kabinets-Regierung; sie ist unschuldig an den Mißständen; aber sie kann freilich auch schädlich wirken. Bei der Zersplitterung der Regierung ist vor Allem nothwendig, wieder Einheit und Kraft in dieselbe zu bringen. Ein Direktorial-Minister, ein General als Kriegsminister, ein Minister der auswärtigen Angelegenheiten sollen sich zu einem Konseil um den König vereinigen. Obliegenheiten dieses Konseils.

1806, 13. December. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 251.

Genugthuung über die Verwerfung des Waffenstillstandes. Die Eintracht zwischen Rußland und Preußen soll unerschütterlich sein. Schritte in Wien und Kopenhagen. Rücktritt von Haugwitz.

1806, 17. December. Stein an Hardenberg . . III, 244.

Festhalten an den Grundsätzen ihrer dem König übergebenen Denkschrift. Kein Kabinet, kein subalterner Einfluß.

1806, 18. December. Stein an Schulenburg. . III, 244.

Nothwendigkeit des Eintritts von Hardenberg in das Kabinet; Entfernung von Haugwitz, Lombard, Beyme; Nebeneinanderbestehen von Kabinet und Konseil ist unmöglich.

1806, 18. December. Schulenburg an Stein . . III, 245.

Er hat dem König die Forderungen Steins berichtet, nicht jedoch die von der Entfernung Beymes. Aeußerung des Königs.

1806, 18. December. Stein an Schulenburg. . III, 246.

Wiederholte Bitte, sein Schreiben vollständig zur Kenntniß des Königs zu bringen.

1806, 18. December. Schulenburg an Stein. . III, 246.

Er hat das Schreiben Steins an Köckritz gegeben.

1806, 22. December. Friedrich Wilhelm an Alexander. III, 257.

Unterredung Napoleons mit Zastrow und Friedensanerbietungen. Dank für die Sendung Kamenskoi's, dem auch die preußischen Truppen unterstellt werden. Ernennung Zastrows zu der Stelle von Haugwitz.

1806, 26. December. Auszüge Hardenbergs aus den Krusemarck nach Petersburg mitgegebenen Aktenstücken . . V, 418.

Instruktion für Krusemarck: Gefahren Preußens, Umsichgreifen Napoleons in Deutschland, Ausbleiben der Hülfe Oesterreichs und Englands; deshalb Empfehlung einer Unterhandlung über den allgemeinen Frieden. Aeußerungen Napoleons über das zukünftige Schicksal Preußens. Denkschrift Lucchesinis: Gründe für die Unterzeichnung des Waffenstillstands von Charlottenburg. Denkschrift Zastrows: Aussichtslosigkeit des Krieges gegen Napoleon.

1806, 26. December. Denkschrift Hardenbergs. . V, 422.

Planlosigkeit der Einleitung und bisherigen Führung des Krieges gegen Frankreich. Gefahr Rußlands bei einer Niederlage seiner Truppen; eine Unterhandlung ist deshalb nicht unbedingt abzulehnen. Bei der Aussichtslosigkeit derselben ist jedoch die größte Energie und Thätigkeit in den militärischen Maßregeln nothwendig. Drohende Universal-Monarchie Napoleons. Die für den Waffenstillstand angeführten Gründe sind nicht stichhaltig.

1806, 26. December. Hardenberg an Alexander. III, 260.

Bitte um die Erlaubniß, sich auf russisches Gebiet begeben und später dem Kaiser seine Aufwartung machen zu dürfen.

1807, 12. Januar. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 267.

Bitte um Bescheid auf sein Entlassungsgesuch.

1807, 14. Januar. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 267.

Beruhigende Versicherung, daß er ihn stets für einen edlen Mann und treuen Staatsdiener gehalten habe.

1807, 15. Januar. Hardenberg an Zastrow . . III, 272.

Bei den etwaigen Unterhandlungen mit Frankreich ist vor allem eine Entzweiung mit Rußland zu vermeiden. Bitte um Uebersendung von Aktenstücken, um sich eine sichere Meinung bilden zu können.

1807, 15. Januar. Budberg an Goltz und Krusemarck. V, 426.

Bei seinem Wunsche, den allgemeinen Frieden hergestellt zu sehen und damit zugleich dem König gefällig zu sein, ist der Kaiser bereit, auf eine Unterhandlung mit Frankreich einzugehen; derselbe wünscht die Grundlagen für den Frieden zu kennen. Vorschlag für den Ort der Unterhandlung.

1807, 18. Januar. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 271.

Versicherung seiner Hülfleistung und Hoffnung auf Erfolg. Aus Theilnahme für ihn geht er auf die Unterhandlung mit Napoleon ein. Im Nothfalle bittet er den König ein Asyl in Rußland anzunehmen.

1807, 18. Januar. Alexander an Friedrich Wilhelm (ostensibel) . . . . III, 276.

Krusemarck überbringt seine Antwort auf die preußischen Anträge. Wunsch nach Wiederherstellung des Friedens.

1807, 18. Januar. Alexander an Hardenberg . III, 277.

Dank für sein Schreiben und Ausdruck der Hochachtung für Hardenberg. Hoffnung und Freude, ihn in Petersburg zu sehen.

1807, 18. Januar. Alexander an Hardenberg . III, 277.

Dank für seine Denkschrift vom 26. December 1806. Bedauern, daß Hardenberg nicht die Geschäfte leitet.

1807, 22. Jan. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 278.

Bedauern, daß der Erfolg bei Pultusk durch den Wahnsinn Kamenskoi's ohne weitere Folgen geblieben ist. Ersetzung Kamenskoi's durch Bennigsen.

1807, 27. Januar. Beyme an Hardenberg. . . III, 284.

Bei der Gefahr des Vaterlandes ist es Pflicht der Patrioten, sich zu vereinen. Bitte um Verzeihung für seine heftigen Aeußerungen gegen Hardenberg.

1807, 2. Februar. Hardenberg an Beyme. . . III, 286.

Gewährung der erbetenen Verzeihung. Mängel der Kabinets-Regierung und des Geschäftsganges. Beyme wird am besten thun, seine Stelle aufzugeben.

1807, 2. Februar. Hardenberg an Köckritz. . . III, 290.

Sein Entlassungsgesuch und die Antwort des Königs. Uebersendung des Schreibens von Beyme und seiner Erwiderung. Mängel der bisherigen Geschäftsführung. Klagen über seine Zurücksetzung vor Haugwitz, Lombard, Beyme. Bitte um Entscheidung des Königs.

1807, 2. Februar. Beyme an Hardenberg. . . III, 293.

Dank für die gewährte Verzeihung. Widerlegung der Klagen Hardenbergs über die Kabinets-Regierung und seine Zurücksetzung. Beymes persönliche Stellung und die ungerechtfertigten Angriffe gegen ihn.

. . . . Projekt eines Allianz-Vertrags zwischen Preußen und England. . . . . V, 428.

1807, 10. Febr. Jacobi-Kloest an Friedrich Wilhelm. III, 328.

Zweifel der englischen Regierung an einer energischen Fortsetzung des Krieges durch Rußland und Preußen. Aeußerungen Howicks über den Waffenstillstand von Charlottenburg und Zastrow.

1807, 15. Febr. Bennigsen an Friedrich Wilhelm III, 305.

Bertrand wird den König aufsuchen, wahrscheinlich um einen Waffenstillstand anzutragen. Gründe gegen denselben; militärische Maßregeln. Bitte, Bertrand etwas mit Hoffnung hinzuhalten.

1807, 16. Februar. Eröffnungen Bertrands an Friedrich Wilhelm. . . . . III, 307.

Wunsch des Kaisers, den König in seine Staaten wiederherzustellen. Aufforderung, Jemand zur Unterhandlung zu ihm zu schicken.

Bereitwilligkeit zu einem Kongreß; Nothwendigkeit eines vorhergehenden Waffenstillstands. Aufregung und verschiedene Aeußerungen Napoleons.

1807, 3. März. Denkschrift Hardenbergs . . . V, 447.

Die politische Lage Preußens. Nothwendigkeit energischer Maßregeln nach Ablehnung des Separat-Friedens. Die äußeren und inneren Angelegenheiten müssen im Zusammenhang behandelt werden. Thätigkeit bei den auswärtigen Mächten: Rußland (Operationsplan, Verpflegung), England (Subsidien-Traktat, Diversionen), Schweden, Dänemark, Deutschland, Oesterreich. Thätigkeit im Innern: Patriotismus, Geldangelegenheiten, Verpflegung, Spione, Militär-Reorganisation, Unterstützung der geschädigten Provinzen. Einrichtung eines Konseils. Radikalkur der Mängel der Geschäftsführung ist nothwendig. Hardenbergs persönliche Stellung; bei dem Vertrauen der fremden Höfe zu ihm, glaubt er passender für die auswärtigen Angelegenheiten zu sein, als Zastrow. Für das Innere, besonders die Finanzen, ist Stein am geeignetsten. Nothwendigkeit der Entfernung Beymes. Einheit der neuen Geschäftsführung. Vorschläge für die neue Einrichtung: Hardenberg erhält die auswärtigen und die inneren Angelegenheiten. Zastrow wird auf das Militärische beschränkt. Fernere Vorschläge, falls der König nicht auf die radikale Umformung eingehen wolle.

1807, 4. März. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 330.

Uebersendung des folgenden (ostensiblen) Schreibens. Genugthuung über das Vertrauen des Königs. Unmöglichkeit, mit Napoleon einen festen und ehrenvollen Frieden zu schließen. Energische Maßregeln zur Fortsetzung des Kampfes. Oesterreich. Hoffnung auf Erfolg und Entschluß zum Ausharren.

1807, 4. März. Alexander an Friedrich Wilhelm. III, 333.

Dank für das Vertrauen des Königs. Die Mission Bertrands. Nutzlosigkeit, sich auf eine besondere Verhandlung mit Napoleon einzulassen. Frankreich verhindert die vorgeschlagene Unterhandlung über einen allgemeinen Frieden. Festhalten Alexanders an dem Bündniß zwischen Rußland und Preußen.

1807, 4. März. Schöler an Zastrow. . . . . V, 479.

Aeußerungen Alexanders über die Haltung des Königs bei der Mission Bertrands: er wird nie in einen Separat-Frieden Preußens mit Frankreich willigen.

1807, 5. März. Schöler an Friedrich Wilhelm . V, 480.

Uebersendung der Schreiben Alexanders vom 4. Beschlüsse der russischen Regierung über das Verpflegungswesen und Mittheilungen des Kaisers darüber. Geld- und Natural-Vorschüsse. Befehle zur Aufrechthaltung der strengsten Disciplin. Lazareth-Einrichtung.

1807, 5. März. Friedrich Wilhelm an Alexander. III, 317.

Uebersendung eines Schreibens Napoleons. Vorschlag Napoleons betreffend einen Waffenstillstand. Wunsch zu einem gemeinsamen Abkommen zu gelangen, bei der Schwierigkeit Napoleon zurückzuwerfen.

1807, 10. März. Denkschrift von Voß . . . . V, 468.

Prüfung der Ursachen des Unglücks Preußens. Mangel an jeder Verbindung unter den Administrations-Behörden. Nothwendigkeit der Einheit. Der König muß die in Ostpreußen anwesenden Minister um sich vereinigen. Der unmittelbare Rath des Königs soll in Zukunft aus 5 Ministern bestehen: für den Krieg, das Auswärtige, die Justiz, zwei für die Finanzen. Geschäftskreis derselben.

1807, 11. März. Kabinets-Ordre Friedrich Wilhelms. III, 319.

Um mehr Einheit in die Geschäftsführung zu bringen, sollen Voß, Hardenberg, Schroetter, Zastrow sich täglich zu den Vorträgen einfinden und ihre Gutachten über die vorliegenden Sachen abgeben.

1807, 12. März. Nachtrag . . . . III, 321.

In Zukunft sollen die angeordneten Zusammenkünfte nur an einigen Tagen der Woche stattfinden.

1807, 15. März. Hardenberg an Bennigsen . . III, 322.

Glückwünsche zu seinen Erfolgen. Sendung Schroetters an denselben. Nothwendigkeit einmüthigen Handelns. Wichtigkeit der Behauptung Danzigs.

1807, 19. März. Zastrow an Goltz. . . . . III, 336.

Dementirung der Gerüchte von heimlichen Bestrebungen für einen Frieden.

1807, 25. März. Alexander an Friedrich Wilhelm . III, 337.

Die Anträge Bonapartes an Kleist; Unzuverlässigkeit derselben; er möge sich über die Bedingungen für einen allgemeinen Frieden erklären. Unzulässigkeit eines Waffenstillstands. Ort für einen Kongreß.

1807, 26. März. Budberg an Goltz . . . . V, 490.

Ansicht des Kaisers über die letzten Anträge Napoleons. Unannehmbarkeit derselben. Nur mit den Waffen ist ein ehrenvoller Frieden zu erreichen.

1807, 27. März. Alopaeus an Hardenberg . . III, 352.

Wechsel im englischen Ministerium. Thätigkeit und Stellung Jacobi's. Gesinnung und Politik der neuen Minister, namentlich Cannings.

1807, 28. März. Gustav IV an Friedrich Wilhelm . III, 355.

Seine Thätigkeit für eine Diversion in Pommern. Sendung Engelbrechtens, um ein Abkommen darüber zu schließen.

1807, 30. März. Bennigsen an Hardenberg . . III, 324.

Dank für sein Schreiben vom 15. Die Eintracht zwischen Rußland und Preußen kann allein das unterdrückte Europa befreien. Maßregeln zur Sicherung Danzigs.

. . . . . . Denkschrift Hardenbergs (für Friedrich Wilhelm) . . . . V. 471.

Bedauern, daß der König nicht die Vorschläge seiner Denkschrift vom 3. März vollständig genehmigt habe; ihm selbst ist noch kein bestimmter Wirkungskreis angewiesen, doch liegt persönlicher Ehrgeiz ihm fern; aber durch den zuletzt eingeführten Geschäftsgang wird Einheit und Kraft nicht erreicht. Verderblichkeit der Beibehaltung Zastrows. Widerlegung der Gründe, die den König abhalten könnten, ihm selbst seine alte Stelle zurückzugeben. Neue Vorschläge: Sendung von Kleist nach England, Zastrow erhält das Militärische, er selbst wieder das Auswärtige und Antheil an dem Militärischen. Dringende Bitte, diese Anträge anzunehmen.

1807, 2. Apr. Denkschrift Hardenbergs (für Alexander). V, 483.

Rückblick auf die frühere Politik Preußens. Haugwitz. Ablehnung der Verantwortlichkeit für die preußische Politik während seines eignen Ministeriums. Wieder-Eintritt von Haugwitz. Unterhandlungen von Potsdam und Schönbrunn. Sein eigner Rücktritt, aber Thätigkeit für die geheime Unterhandlung mit Rußland. Ausbruch des Krieges; seine Zurücksetzung. Plan eines Konseils, zu dem er zugezogen werden soll. Ernennung Zastrows zum Minister des Auswärtigen. Sein eigner Antheil an den Geschäften erst seit der Sendung Bertrands. Schädlichkeit der jetzigen Geschäftsführung. Zastrow. Unmöglichkeit, in seiner Stellung zu bleiben.

1807. 7. April. Denkschrift Hardenbergs . . . III, 341.

Maßregeln, die sogleich zu ergreifen sind: Thätigkeit bei Oesterreich, England, Schweden; Feststellung eines Kriegs- und eines politischen Planes. Rußland, Preußen, England und Oesterreich müssen in Gemeinschaft gegen Bonaparte ein festes System begründen, dem die einzelnen Interessen untergeordnet werden. Umformung der deutschen Verfassung; Vergrößerung Preußens (durch Sachsen).

1807, 10. April. Alexander an Hardenberg . . III, 346.

Bitte um eine Zusammenkunft bei Hardenberg.

1807, 10. April. Aufsatz Hardenbergs . . . . III, 347.

Nothwendigkeit eines Planes für die Operationen des Kriegs und die politischen Ziele desselben. Modifikationen des Planes je nach dem Zutritt der andern Mächte. Antwort an Bonaparte und Forderungen an denselben. Ort des Kongresses und Waffenstillstand. Sendungen nach Wien und London.

1807, 11. April. Alexander an Hardenberg . . III, 349.

Wunsch, daß Phull statt Nowosiltzow russischer Seits mit Hardenberg verhandle. Gründe dafür.

1807, 11. April. Denkschrift Phulls . . . . V, 493.

Ziel des Krieges gegen Frankreich: das geringste ist Beschränkung desselben auf die Rheingrenze. England muß seine Operationen zur See so einrichten, daß sie auf den Krieg zu Lande einwirken. Erst bei dem Zutritt Oesterreichs wird man die Franzosen über die Oder und weiter zurückwerfen können.

1807, 11. April. Hutchinson an Hardenberg . . III, 351.

Nachricht von einem Ministerwechsel in London. Unmöglichkeit für ihn, nach Kybullen zu gehen.

1807, 13. April. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 352.

Uebersendung des vorstehenden Schreibens. Bemerkungen über den Inhalt desselben.

1807, 26. April. Kabinets-Ordre Friedrich Wilhelms an das Staatsministerium . . . . III, 387.

Um die nothwendige Einheit herzustellen, übernimmt Hardenberg das Auswärtige und, die eigentlichen Militärsachen ausgenommen, alles auf den Krieg Bezügliche: Verpflegung, Getreideankauf, Geldoperationen, Postwesen. Beschränkung der Stellung von Voß.

1807, 26. April. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 389.

Uebersendung der vorstehenden Kabinets-Ordre. Ausdruck des Vertrauens zu ihm.

1807, 26. April. Friedrich Wilhelm an Zastrow. III, 390.

Ernennung Hardenbergs zum Minister des Auswärtigen. Entbindung Zastrows von dieser Stelle.

1807, 26. April. Friedrich Wilhelm an Voß . III, 390.

Die Verwaltung der auf den Krieg bezüglichen Geldgeschäfte, sowie die Leitung der Bank und Seehandlung sind Hardenberg übertragen.

1807, 27. April. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 391.

Bedenken gegen den Wortlaut einiger Stellen der Kabinets-Ordre vom 26. Verderblichkeit eines Antheils Zastrows an der auswärtigen Politik. Nothwendigkeit für ihn selbst, das Vertrauen des Königs ganz zu besitzen und die auswärtige Politik allein zu leiten.

1807, 27. April. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 395.

Uebereinstimmung mit den Ansichten Hardenbergs. Ursache des Wortlauts der von Hardenberg für bedenklich gehaltenen Stelle.

1807, 28. April. Grundlinien zu einem Operationsplan (von Knesebeck) . . . . V, 500.

Zweck des Krieges: Vernichtung der Macht Bonapartes. Mittel dazu. Einwirkung auf den Geist des feindlichen Heeres u. s. w. Annahme einer Schlacht nur bei Ueberlegenheit an Zahl, andrenfalls Rückzug. Operationen der Russen. Verpflegung. Diversion österreichischerseits in Baiern. Diversionen in Pommern, Hannover u. s. w. Maßregeln beim Rückzug des Feindes. Gegen Italien bleibt Oesterreich in der Defensive. Der feindlichen Armee darf keine Ruhe gelassen werden.

der russischen Offiziere; allgemeine Friedenssehnsucht. Durocs Einwirkung auf Bennigsen. Die edlen Absichten Alexanders werden an den Intriguen des Lagers scheitern.

1807, 23. Juni. **Schladens Bericht über seine Unterredung mit Bennigsen.** . . . . III, 469.

Aeußerungen Bennigsens über seine günstige Stellung gegenüber Napoleon; die Räumung der Festungen solle nicht nachgegeben werden. Erwiderung Schladens. Auseinandersetzung Bennigsens über die Parteien unter den russischen Staatsmännern: die Friedens- und Kriegs-Partei; Aeußerungen über Constantin. Bemerkung Schladens. Ausfälle Bennigsens gegen Budberg. Insinuationen der Franzosen über die Weichselgrenze.

1807, 24. Juni. **Aufsatz Hardenbergs für Kalckreuth.** III. 468.

Wünsche für die festzusetzenden Stellungen der Armeen. Räumung des Landes. Einige Flüsse müssen wegen der Verpflegung in preußischen Händen sein. Nach Abschluß des Waffenstillstands ist schnelle Benachrichtigung der belagerten Festungen nothwendig.

1807, 25. Juni. **Duroc an Hardenberg** . . . III, 478.

Der Kaiser hat keine Vorurtheile gegen Hardenberg; sein Unwille ist veranlaßt durch die frühere Weigerung Hardenbergs, seinen Gesandten vorzulassen (Oktober 1805).

1807, 26. Juni. **Denkschrift Hardenbergs.** . . III, 479.

Bei seiner Unterredung mit Napoleon möge der König die Haltung Hardenbergs rechtfertigen und dessen Zulassung zur Unterhandlung beantragen. Rechtfertigungsgründe für Hardenberg.

1807, 28. Juni. **Additional-Artikel zu dem Waffenstillstand vom 25. Juni.** . . . . III, 483.

1807, 28. Juni. **Denkschrift Hardenbergs an Kaiser Alexander.** . . . . III, 484.

Schmerz über die Zerstörung aller seiner Hoffnungen. Nothwendigkeit seines Rücktritts bei der Wendung der Dinge. Rechtfertigung gegen die Beschuldigungen Napoleons. Der Durchzug der Franzosen durch Ansbach und der Vorfall mit Lafokest. Bedenklichkeiten und Schwierigkeit seiner augenblicklichen Stellung; Verlegenheit des Königs. Bitte um den Rath und die Entscheidung des Kaisers.

1807, 28. Juni. **Hardenberg an Budberg.** . . III, 488.

Uebersendung des mit Frankreich geschlossenen Waffenstillands. Kalckreuth und Goltz sind zu den Unterhandlungen mit Napoleon bevollmächtigt. Bitte um Benachrichtigung über die russischer Seits für die Friedensunterhandlungen getroffenen Maßregeln.

1807, 6. Juli. Hardenberg an Budberg . . . III, 507.
Hoffnung, daß mit den diplomatischen Beziehungen nicht auch ihre freundschaftlichen zerstört werden. Bitte um Pässe für seine Reise nach Libau.

1807, 6. Juli. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 509.
Unmöglichkeit für ihn, persönlich Abschied vom König zu nehmen. Wünsche für das Glück seines Hauses und seines Staates.

1807, 8. Juli. Budberg an Hardenberg . . . III, 508.
Dank für den Ausdruck seiner Freundschaft; Bedauern über ihre Trennung; Uebersendung der gewünschten Pässe.

1807, 10. Juli. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 513.
Unmöglichkeit, in seiner bewegten Stimmung persönlich sich vom König zu verabschieden. Dank für das bewiesene Zutrauen und Wünsche für ihn und sein Haus.

1807, 10. Juli. Hardenberg an Königin Louise. III, 513.
Desselben Inhalts wie das vorige Schreiben.

1807, 10. Juli. Hardenberg an Stein . . . . V, 530.
Wunsch des Königs, Stein wieder in seinen Dienst zu ziehen. Mittheilungen über die letzten Ereignisse: Mission Bertrands; sein eigner Wiedereintritt. Wandlung der russischen Politik; seine Abdankung. — Stein ist der einzige, auf den die Patrioten ihre Hoffnungen setzen. Einrichtung der neuen Regierung: Goltz, Knesebeck u. s. w. Zukünftiges Verhältniß Steins zum König.

1807 10. Juli. Hardenberg an König Gustav IV von Schweden. . . . . V, 543.
Dank für seine Güte und die Beweise seines Zutrauens; Bitte, ihm dasselbe ferner zu bewahren.

1807, 12. Juli. Berthier an Kalckreuth . . . III, 519.
Der Kaiser hat die Forderungen wegen schnellerer Räumung des Landes genehmigt, die übrigen abgelehnt.

1807, 12. Juli. Hardenberg an Jacobi-Kloest . V, 536.
Mittheilungen über die letzten Ereignisse. Energielose Operationen Bennigsens; Stimmung der russischen Armee; Alexander; Constantin; die russischen Diplomaten. Niederlage von Friedland. Wandlung der russischen Politik. Sein eigner Rücktritt. Goltz Minister des Auswärtigen. Rückberufung Steins. Harte Friedensbedingungen. Vorstellungen, die Jacobi-Kloest in England machen soll. Entschluß, den er selbst an des Königs Stelle gefaßt hätte.

1807, 14. Juli. Roux an Hardenberg . . . . III, 520.
Verderblichkeit der von Kalckreuth unterzeichneten Konvention. Geldforderungen der Franzosen. Stettin. Trostlose Aussichten für die Zukunft.

1807, 14. Juli. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 516.

Ertheilung der „Dimission". Gehaltauszahlung. Altenstein. Zyla.

1807, 17. Juli. Goltz an Hardenberg . . . . III, 522.

Verderblichkeit des Friedens und der von Kalckreuth unterzeichneten Konvention. Alles kehrt wieder zur alten Ordnung der Dinge zurück. Intriguen und Kabalen. Wunsch, daß Hardenberg in Preußen bleiben möge. Stein. Bitte um seinen Rath und Fortdauer seines Vertrauens.

1807, 20. Juli. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 517.

Dank für die gewährte Entlassung und Erkenntlichkeit für die Beweise seiner Gnade. Wünsche für den König und sein Haus.

1807, 25. Juli. Schladen an Hardenberg. . . III, 537.

Persönliches über seine künftige diplomatische Verwendung. Bei dem Wiedererstehen der alten Uebel ist die baldige Ankunft Steins nothwendig. Bitte, ihn bei demselben zu empfehlen. Theilnahme der Königin für Hardenberg.

1807, 31. Juli. Gustav IV an Hardenberg. . . V, 544.

Versicherung seiner Achtung und seines Wohlwollens.

1807, 22. Aug. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 532.

Altenstein und Niebuhr unterstützen ihn bei der Arbeit über die zukünftige Administration Preußens. Uebersendung des Abschnitts über die auswärtigen Verhältnisse.

1807, 15. Sept. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . IV, 101*.

Uebersendung seiner eignen und der Arbeiten Altensteins und Niebuhrs über die Reorganisation des preußischen Staates. Rathschläge für die zukünftige Haltung des Königs. Stein. Erziehung des Kronprinzen. Wahl der Personen für die Verwaltung, Bemerkungen über dieselben: Altenstein, Schön, Staegemann, Niebuhr, Nagler, Haenlein, Schladen, Sack, Heyde u. A. Bitte, diesen Männern Vertrauen und Theilnahme zu zeigen. Bemerkungen über politische Verhältnisse.

1807, 2. Oktober. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 533.

Dank für die übersendeten „Ideen zu der künftigen Staatsreform"; Bedauern, nicht persönlich mit ihm Rücksprache nehmen zu können. Ankunft Steins.

1807, 10. Oktober. Mémoire confidentiel . . . V, 544.

Ungerechte Forderungen der Franzosen: Umgrenzung Danzigs; Abtretung Neu-Schlesiens; Straßen zur Verbindung Sachsens und Warschaus; Grenzbestimmung zwischen Bromberg und Warschau; Requisitionen; Kontributionen; Zurückhaltung der laufenden Einnahmen; Verbleiben der Franzosen im Lande; Ausräumung der Festungen. Verhandlungen in Berlin über die Kontributionen.

1807, 11. Oktober. Apostille zum Mémoire confidentiel. V, 551.

Preußische Vorschläge zur Abtragung der Kontribution.

1807, Novbr. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 533.

Dank für das Schreiben vom 2. Oktober. Wünsche für den Erfolg der Bemühungen des Königs. Stein.

1807, 6. December. Vertrag Preußens mit der Stadt Danzig . . . . V, 552.

1807, 7. Decbr. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 534.

Uebersendung von Steins „Organisationsvorschlägen für die Regeneration des Staates" und Bitte um Hardenbergs Gutachten.

1807, 13. Decbr. Hardenberg an Friedrich Wilhelm. III, 535.

Dank für Mittheilung der Vorschläge Steins und Uebersendung seiner Bemerkungen dazu.

1807, 29. Decbr. Friedrich Wilhelm an Hardenberg. III, 535.

Uebersendung der Fortsetzung von Steins Organisationsplan. Glückwünsche zum neuen Jahre.

1808, 2. Januar. Hardenberg an Friedrich Wilhelm . III, 536.

Uebereinstimmung der Aufsätze von ihm und Altenstein mit dem Plane Steins. Wunsch, daß das neue Jahr dem König, seinem Hause und seinem Staate reichen Segen bringe.

Register.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.









